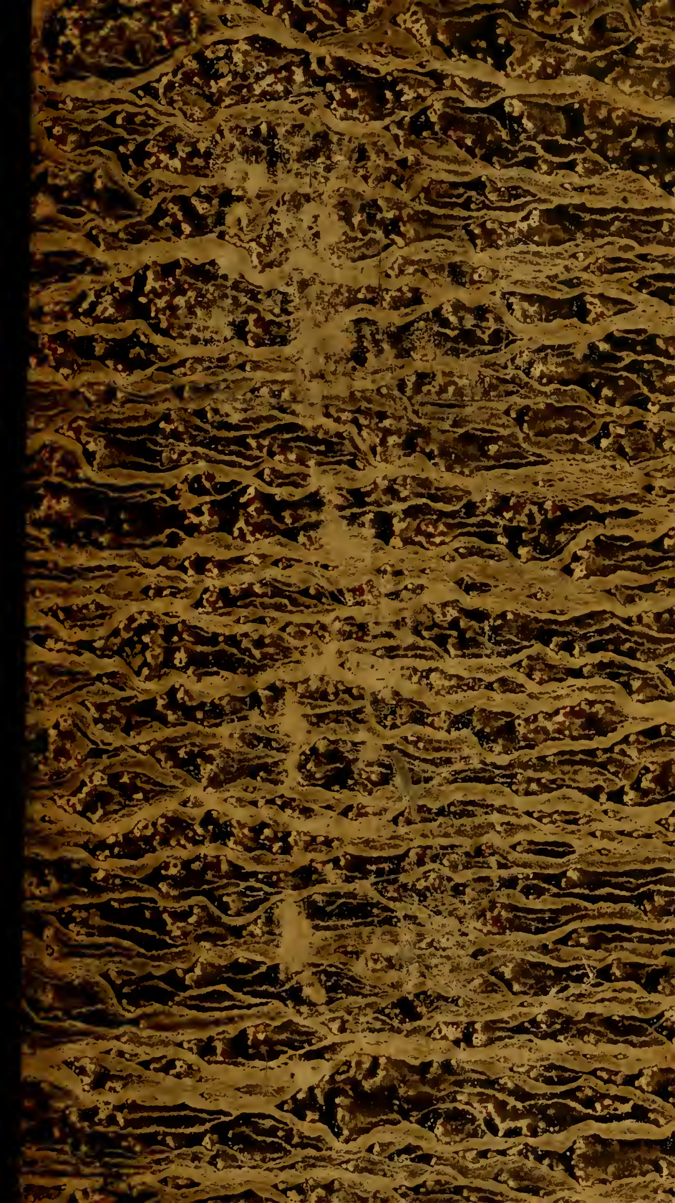






# NOUVEAU
# DICTIONNAIRE
## D'HISTOIRE NATURELLE,

APPLIQUÉE AUX ARTS,

A l'Agriculture, à l'Économie rurale et domestique, à la Médecine, etc.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE NATURALISTES ET D'AGRICULTEURS.

Nouvelle Édition presqu'entièrement refondue et considérablement augmentée;

AVEC DES FIGURES TIRÉES DES TROIS RÈGNES DE LA NATURE.

TOME XXX.

---

DE L'IMPRIMERIE D'ABEL LANOE, RUE DE LA HARPE.

A PARIS,

CHEZ DETERVILLE, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE, N° 8.

M DCCC XIX.

*Indication pour placer les* PLANCHES *du* TOME XXX.

P 11. Plantes, *pag.* 32.

Sablier décrépitant. — Sagoutier farinifère. — Salsepareille de Virginie. — Santalin blanc.

M 7. Oiseaux, *pag.* 110.

Harpie. — Samalie magnifique. — Tribin noir.

P 13. Quadrupèdes mammifères, *pag.* 157.

Saki à ventre roux. — Sapajou (brun.) — Phascochœre africain.

P 16. Plantes, *pag.* 183.

Sainfoin gyrant. — Sapotilier commun. — Sarcocollier officinal. — Sarascène pourprée.

P 17. Oiseaux, *pag.* 281.

Secrétaire. — Hirondelle salangane, avec son nid. — Savacou. — Canard sarcelle de la Chine.

M 16. Oiseaux, *pag.* 456.

Falconelle à front blanc. — Perruche jonquille. — Scytrops.

# NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE.

## S.

SA ou SAP. Nom languedocien du SAPIN. (DESM.)

SAAMBRAS. *V.* SAMABRAS. (DESM.)

SAAMENSTEIN. Le minéralogiste Lehmann a donné ce nom aux *Roches amygdaloïdes*. (LN.)

SAAMONNA et SAMONNA. *V.* SAAMOUNA. (LN.)

SAAMOUNA-PISONIS. Plukenet ( Alm., tab. 56) donne ce nom au PAVIA (*Esulus pavia*), qu'il croyoit être le SAAMOUNA des Brasiliens, décrit par Pison, et qui est une espèce de FROMAGER (BOMBAX). (LN.)

SAARTHA. Nom que les anciens Egyptiens donnoient au TUSSILAGO. *V.* ce mot. (LN.)

SAAR-TIEN-KANAT; ce qui signifie *écureuil volant pâle*. Dénomination sous laquelle les Tartares de la Russie connoissent le POLATOUCHE SAPAN. *V.* ce mot. (S.)

SABADILLA. Espèce de VARAIRE (*Veratrum sabadilla*, Retz) qui croît en Chine. *V.* VARAIRE. (LN.)

SABAGHALH. Nom arabe du *Phytolacca decandra*, L. Il signifie *teinture* en arabe. (LN.)

SABAL. Palmier qui a été placé dans les genres CORYPHE (*Rhapis*, Willd.), EUTERPE et PALMETTE, et en a formé un particulier, dont les caractères sont : fleurs hermaphrodites ; étamines à filamens séparés et plus épais à leur base ; baie à une ou trois semences dont l'embryon est latéral.

Le SABAL d'ADANSON, *Corypha minor*, est figuré dans Jacquin, *Hortus vindebonensis*, et dans Curtis, *Magazine*. Il croît en Caroline, où je l'ai observé en grande quantité. *V.* CORYPHE. (B.)

SABANHPUTE. Dans l'histoire des Indes Orientales,

il est dit que dans les îles de la Sonde, on désigne ainsi une espèce de POIVRE BLANC, plus petite que les autres. (LN.)

SABATÉLO ou SABABATÈLE. Nom d'un champignon du Languedoc, que l'abbé de Sauvages décrit ainsi : c'est un champignon bon à manger et d'un genre particulier. Le dessus de son chapiteau est d'un brun foncé et écailleux; le dessous qui caractérise ce genre est à réseau ou à fossettes en losanges, rangées régulièrement autour du pied, d'où elles partent comme d'un centre en portion de cercle, et vont aboutir au bord du chapiteau. Ce dessous devient jaune lorsque le champignon vieillit. (*Dictionn. Languedoc.*) (DESM.)

SABATIA. *V.* SABBATIA. (LN.)

SABBARAH. L'un des noms que donnent les Arabes à l'ALOÈS vulgaire. (LN.)

SABBATIA. Adanson, dans ses Familles de Plantes (ouvrage qui parut en 1758), dédie ce genre à Liberato Sabbati, botaniste italien, son contemporain, qui, à cette époque, n'avoit encore publié que son *Synopsis plantarum quæ in solo romano luxuriantur*, in-4°., fig.; *Ferrariæ* 1745. En 1772, il mit au jour le 1.er volume de son *Hortus romanus*, in fol.; travail qu'il avoit fait en commun avec G. Bonelli. Les vol. 2 à 5 parurent de 1774 à 1778. Le 6.e volume, publié en 1780, a pour auteur N. Martelli et Sabbati; enfin, le 7.e et dernier vol. (1784) est de Const. Sabbati et de N. Martelli. Ce bel ouvrage est fréquemment cité par les botanistes.

Le genre *sabbatia* d'Adanson est fondé sur le *chlora dodecandra*, Linn., qui diffère des autres espèces de *chlora*, des *gentiana* et des *chironia*, par son calice tubuleux à douze divisions; par sa corolle tubulée à douze divisions profondes, et par ses étamines au nombre de douze. Michaux et Persoon réunissent cette plante avec les *chironia*. Linnæus avoit d'abord fait cette réunion. Adanson renvoie à la gentiane décrite par Gronovius, vig. 29. Mais il faut lire virg. 27, car la première plante citée est le *gentiana saponaria*, L., qui n'a pas les caractères qu'il assigne à son genre. Salisbury et Curtis ont adopté ce genre *sabbatia*. Solander et R. Brown, en établissant leur *sebæa* sur le *chlora dodecandra*, ont paru ignorer que ce fût le véritable *sabbatia* d'Adanson, à cause peut-être de la faute d'impression que nous venons de relever. Ils n'auroient sans doute pas supprimé un nom qui rappelle un botaniste instruit. Moench, n'adoptant pas le *sabbatia* d'Adanson, en a transporté le nom à un nouveau genre qu'il a établi sur le *satureia juliana* de Linnæus, qui diffère des autres espèces de SARIETTES par son calice tubuleux, filiforme, marqué de dix stries, terminé par cinq dents subulées et égales, et dont l'ouverture est fermée par des poils lorsqu'il

est défloré; par sa corolle à tube filiforme et à lèvre inférieure à trois divisions entières, et par ses étamines rapprochées. Ce genre n'est pas adopté. *V.* ci-après. (LN.)

SABBATIE, *Sabbatia.* Genre de plantes établi par Adanson et rappelé par Pursh, Flore de l'Amérique septentrionale, qui a changé ces caractères. Il a pour type la CHIRONE ANGULEUSE, et en général les espèces propres à l'Amérique septentionale. Ses caractères sont : corolle divisée en cinq ou douze parties; anthères contournées après la fécondation; stigmate globuleux; capsule à une loge.

La SABBATIE A GRAND CALICE est figurée planche 1600 du *Botanical Magazine* de Curtis. (B.)

SABBEL. En Suède, c'est la MARTE ZIBELINE. *V.* ce mot. (DESM.)

SABDARIFFA. Nom turc, selon Adanson, d'une espèce de KETMIE (*hibiscus sabdariffa*). Plusieurs anciens botanistes (Lobel, Dodonée, Daléchamp, etc.) ont conservé ce nom à cette plante qui est le CACHERÉE des habitans de Pondichéry. Elle est vulgairement appelée *oseille de Guinée* à cause de ses propriétés et de ses usages en Guinée.

Le *Sabdariffa alia* de Daléchamp est le *bamia* de Prosper Alpin, c. à. d., la KETMIE GOMBO (*hibiscus esculentus*, L.). *V.* KETMIE. (LN.)

SABELDIER. En hollandais, on nomme ainsi la MARTE ZIBELINE. (DESM.)

SABELFISCH. Muller donne ce nom à l'*épaulard,* espèce de DAUPHIN. *V.* DAUPHIN GRAMPUS. (DESM.)

SABELLAIRE, *Sabellaria.* Genre de vers marins, de la classe de annélides, établi par Lamarck aux dépens des SABELLES. Il ne diffère pas de l'AMYMONE de Savigny et du PSAMATOTE de Guettard, se rapproche des PECTINAIRES, et réunit plusieurs espèces dont fait partie la SABELLE ALVÉOLÉE de Linnæus, très-commune sur nos côtes, et figurée tab. 36 de l'ouvrage d'Ellis sur les CORRALLINES.

Les caractères de ce genre sont: corps tubicolaire, subcylindrique, atténué postérieurement, ayant de chaque côté des faisceaux de soie subulés, sur un seul rang, et en outre, des soies spathulées et des lames transversales bordées de soies à crochets; extrémité antérieure tronquée obliquement, elliptique, couronnée par six rangées de paillettes très-brillantes, trois de chaque côté; les extrémités très-ouvertes; les intérieures relevées, presque conniventes; bouche en fente allongée, bilabiée; branchies très-petites, composées de plusieurs rangées de lanières dans le voisinage de la bouche; tubes nombreux, réguliers, composés de grains de sables à orifices évasés. (B.)

SABELLE, *Sabella*. Genre de vers marins qui offre pour caractères, d'après Linnæus : un tube membraneux sur lequel sont fixés des débris de sable, de coquilles ou d'autres corps étrangers, et qui contient un animal voisin des NÉRÉIDES, qui a deux lèvres à la bouche et deux tentacules très-épais derrière la tête.

Ce genre, qu'Ocken nomme CHRYSODON, n'a pas été adopté par Bruguière ni par Lamarck. Ils en ont réuni les espèces avec les néréides, et, en effet, si on ne considère que le tube, on ne doit pas les en séparer, et encore moins les écarter du genre TERÉBELLE, qui leur a été uni. Cependant le genre *sabelle* se distingue par des caractères suffisamment importans, de ceux avec lesquels on peut le confondre. Gmelin, dans son édition du *Systema naturæ*, en mentionne vingt-quatre espèces, dont plus de la moitié sont figurées dans Schrœter.

La meilleure figure des animaux de ce genre, est celle de la SABELLE ALVÉOLÉE, qu'on voit pl. 36 des *corallines* d'Ellis, et dont Guettard forme son genre PSAMATOTE. En la prenant pour type, on peut regarder comme appartenant à ce genre, un animal que j'ai rapporté des mers de l'Amérique, et que, par oubli, je n'ai pas fait entrer dans mon *Histoire naturelle des Vers*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville. Sa description absolue donnera connoissance des motifs qui militent en faveur de la conservation de ce genre.

La SABELLE NÉGATE est solitaire et rampe sur les pierres, les coquilles abandonnées, etc. Son fourreau est demi-cylindrique, composé d'une membrane sur laquelle se trouve agglutiné du sable très-fin par l'intermède d'une matière visqueuse. Sa longueur est d'un pouce, son diamètre d'une ligne.

L'animal a une tête composée de deux tentacules très-épais, demi-circulaires, plus écartés en dessous, se réunissant à la volonté de l'animal, de manière à former un cercle, chacun garni, dans son bord extérieur, de dix-huit cils très-courts, et dans son bord intérieur d'autres un peu plus longs, mais moins nombreux. Sa bouche est allongée, placée à la base inférieure des tentacules, et entourée de douze longs tentacules divisés chacun en trois parties. Son corps a vingt-quatre tubercules de chaque côté, les six premiers très-obtus, les six derniers mucronés, et le reste terminé par un long cil. Sa queue est plate et foiblement articulée.

Cet animal diffère donc des néréides par la forme de ses tentacules et par la position de sa bouche. Il doit par consé-

quent former un genre particulier. Il se trouve assez communément dans la baie de Charleston.

Cuvier forme ce genre avec des espèces d'amphytrites, et lui donne pour type l'AMPHYTRITE EN PINCEAU, figuré par Rondelet sous le nom de *pinceau de mer*, animal fort peu connu.

La SABELLE RECTANGULAIRE constitue aujourd'hui le genre OCRÉALE d'Ocken. (B.)

SABELMUS. En Suède, c'est le CAMPAGNOL LEMMING. (DESM.)

SABELSCHNÀBLER. Nom allemand de l'AVOCETTE. (V.)

SABER. L'un des noms maures de l'ALOÈS. (LN.)

SABETEREGI. L'un des noms arabes de la FUMETERRE. (LN.)

SABICE, *Schwenkfeldia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des rubiacées, dont les caractères sont d'avoir : calice monophylle, turbiné, velu, divisé en cinq parties aiguës ; une corolle hypocratériforme, à tube long et grêle, et à limbe à cinq lobes aigus; cinq étamines à filamens courts; un ovaire inférieur, surmonté d'un long style à stigmate divisé en cinq parties ; une baie orbiculaire, velue, couronnée par le calice, et à cinq loges monospermes.

Ce genre a été établi par Aublet, et comprend des plantes sarmenteuses à feuilles opposées, entières, et à fleurs disposées en paquets dans les aisselles des feuilles supérieures. On en compte quatre espèces, dont deux de Cayenne, et les autres de la Jamaïque et du Pérou. Aucune n'est remarquable par son utilité. (B.)

SABINE. Plante du genre des GENÉVRIERS. (B.)

SABIL. L'un des noms donnés en Egypte au CORACAN (*Cyperus coracanus*, L.), selon Vesling. (LN.)

SABINA ou SAVINA. Pline donne ces noms à deux espèces de plantes, que, selon lui, les Grecs appeloient *brathy* pour *brathys*. La première de ces espèces ressembloit au *tamariscus* pour le feuillage, et la seconde au *cupressus* (cyprès). Quelques personnes nommoient cette dernière *cyprès de Crète*, ce qui doit faire croire qu'elles croissoit en Crète. Pline dit qu'on se servoit du parfum de cette plante en guise d'essence. Les médecins faisoient usage du *sabina* en place de cinnamome, pour arrêter le développement des ulcères corrosifs, les nettoyer, etc. Le *sabina* et le parfum qu'on en retiroit étoient de puissans emménagogues ; ils opéroient la sortie du fœtus mort dans le sein de la mère, etc., etc. Pline dit aussi qu'on multiplioit le *sabina* en le couchant ou bien en plantant ses branches; il explique cette manière de multiplier le *sa-*

*bina*, dans la croyance où il étoit que cette plante ne produisoit point de graine.

Dioscoride mentionne également deux espèces de *brathys* : l'une, semblable au cyprès par le feuillage, mais plus piquante et plus épineuse, d'une odeur forte et d'une saveur brûlante. Cette espèce étoit un arbre petit, court, qui se développoit plus en largeur que dans les autres dimensions. On usoit de ses feuilles, en guise de parfum. La seconde espèce de *brathys* est comparée par Dioscoride au *tamariscus*. Il ajoute : « les feuilles de ces deux espèces appliquées, arrêtent et répriment les ulcères corrosifs ; jointes avec du miel, elles nettoient et enlèvent les taches de la peau, et rompent les charbons ; bues avec du vin, elles font uriner du sang ; appliquées et fermentées, elles font sortir le fœtus du sein de la mère. On les met dans tous les onguens échauffans, et particulièrement dans le *glaucinum* dit *musteum*. »

Il n'est donc pas douteux, d'après ces descriptions, que Pline et Dioscoride n'aient voulu parler des mêmes plantes. Galien est aussi d'accord avec ces auteurs, par rapport aux propriétés de ces végétaux.

Le *sabina* portoit ce nom chez les Latins, parce qu'il croissoit abondamment dans le pays des Sabins. Chez les Grecs, il recevoit aussi le nom de *barathron*, de *barythor* et de *baron*.

L'on rapporte les deux espèces de *sabina* ou *brathys* des anciens à deux genévriers qui sont considérés par Linnæus, Lamarck, Willdenow et beaucoup d'autres botanistes, comme des variétés d'une seule espèce, la SABINE, *Juniperus sabina*, et que Miller assure être deux espèces distinctes ; l'une, le *juniperus lusitanica* (ou *sabine mâle*) qui seroit le *sabina* à feuilles de cyprès des anciens, particulier aux contrées méridionales ; et l'autre, le *juniperus sabina*, Miller (*sabine femelle*) seroit le *sabina* à feuilles de tamariscus.

Les sabines étant des plantes dioïques, on ne doit pas être étonné que Pline ait cru qu'elles ne donnent point de graines ; l'observation faite seulement sur les pieds mâles aura pu l'induire en erreur.

Les sabines font un article à part dans le Pinax de C. Bauhin, et l'on voit, dans cet ouvrage, que les botanistes ont tous conservé à ces plantes le nom de *sabina*, bien que celui-ci ait été étendu aussi à d'autres genévriers et à des *lycopodes*. Les *sabina baccifera* de C. Bauhin sont des pieds femelles, et les *sabina sterilis*, des pieds mâles. Tournefort, et depuis lui tous les botanistes, ont réuni les *sabina* de C. Bauhin au GENÉVRIER. *V.* ce mot. (LN.)

**SABINE MALE et FEMELLE.** Nom spécifique de plantes du genre Genévriers. *Voyez* ce mot. (D.)

**SABIZEGO.** L'un des noms arabes de l'Aubergine, espèce de Morelle, *Solanum melongena.* (LN.)

**SABLE.** En anglais, c'est le nom de la Marte zibeline. (DESM.)

**SABLE ou ZABELLE.** Nom de la Marte, en Russie. (S.)

**SABLE.** Amas de molécules pierreuses d'un si petit volume, qu'elles peuvent être facilement transportées par les eaux et par les vents. Il y a des sables de différente nature; mais, pour l'ordinaire, les molécules quarzeuses en forment la presque totalité. La grande cohésion des parties du quarz fait que, quelque comminué qu'il soit, ses fragmens conservent toujours un volume sensible. Les pierres calcaires ou argileuses finissent, au contraire, par se réduire en poussière impalpable que les eaux déposent sous la forme de vase ou de limon.

On donne le nom de *sablon* au *sable quarzeux* le plus fin, qu'on emploie à dégrossir les glaces, les marbres et autres objets destinés à recevoir le poli.

On nomme *gravier* un sable grossier qui, pour l'ordinaire, provient de la décomposition des roches granitiques.

La surface du globe présente des contrées immenses qui sont couvertes de sables, principalement dans l'ancien continent, comme les déserts de l'Afrique et ceux de l'Asie boréale. Le milieu de l'Afrique et le plateau du centre de l'Asie sont les portions de la terre qui furent les premières abandonnées par les eaux de l'Océan; et leurs montagnes, exposées pendant une longue série de siècles à l'action des eaux courantes, ont été sapées, détruites, et enfin converties en sables.

Les grandes rivières de Sibérie, telles que l'Irtiche, l'Ob, le Yénissey, etc., ont aujourd'hui leur lit encaissé dans des dépôts sablonneux que j'ai vus, dans beaucoup d'endroits, s'élever jusqu'à cinq ou six cents pieds au-dessus de leur niveau. Ces amas de sables qui couvrent des pays d'une étendue immense, sont les restes des montagnes du centre de l'Asie, où ces grands fleuves prenoient leur source dans ces temps reculés, et dont ils ont entraîné les débris jusqu'à la mer Glaciale. *V.* Fleuves et Montagnes.

Tous les sables ne sont pas le produit de la décomposition des roches: on en voit en grande abondance, qui ont été formés immédiatement par la nature; et notamment ceux qui entrent dans la composition des grès homogènes: c'est ce qui avoit été très-bien reconnu par Romé-Delisle, qui disoit, en

parlant des différens états où l'on trouve le quarz: « ailleurs il constitue seul des masses granuleuses, dont les petits grains, plus ou moins anguleux et déterminés, sont tantôt réunis comme on le voit dans les grès, tantôt libres et sans adhérence, comme dans les sables cristallins homogènes et NÉS SUR LA PLACE, qu'il ne faut pas confondre avec les sables de transport ou graviers hétérogènes, qui proviennent des débris des roches quarzeuses primitives de toute espèce. Tels sont, ajoute-t-il, les sables de Creil, de Nevers, d'Etampes et autres, qu'on emploie à la manufacture des glaces de Saint-Gobin. Telle est encore cette couche de sable cristallin et d'une transparence parfaite, qu'on a trouvée en creusant les fondemens du pont de Neuilly. Chaque grain de ce dernier sable, vu à la loupe, est un petit cristal de roche à prisme hexaèdre intermédiaire très-distinct, avec ses deux pyramides hexaèdres à plans triangulaires isocèles, également distinctes. Toutes les arêtes en sont vives, ce qui, joint à l'homogénéité de ce sable, ne permet pas de douter qu'il ne se soit précipité du fluide qui le tenoit en dissolution sur le lieu même où cette couche se rencontre. La transparence et la régularité de ce cristal de roche microscopique font l'admiration de tous ceux qui le voient dans mon cabinet. » (*Cristallogr.* 11, pag. 65.)

Il en est peut-être de même des énormes couches de sable pur et blanc comme la neige, que Saussure a observées près d'Auberive, entre Vienne et Valence, de même qu'entre Toulon et Ollioules. (§ 1509 et 1626.)

Dans la belle description que M. Imrie a donnée de la montagne de Gibraltar, on voit que, vers la face occidentale de cette montagne, il existe une couche de sable considérable, composée de petits *fragmens de quarz cristallisé* parfaitement transparent. Le côté oriental présente une autre couche semblable, qui s'étend depuis le bord de la mer jusqu'au tiers de la montagne, c'est-à-dire, jusqu'à une élévation d'environ quatre cents pieds perpendiculaires.

Sur quoi le célèbre M. A. Pictet fait observer qu'on trouve également, vers la base orientale du mont Salève (près de Genève), un amas de sable quarzeux blanc et pur, qu'on emploie dans la belle verrerie de Torrens. (*Bibl. brit.*, n.° 76, pag. 157.)

On pourroit regarder comme un sable calcaire formé de la même manière que ces sables quarzeux, les amnites qui sont de petites concrétions globuleuses de la grosseur d'un grain de sable, d'où est venu leur nom (le mot grec *amnos* signifie sable): ces petits globules forment des espèces de grès quelquefois assez solides, mais quelquefois aussi presque incohérens.

On donne le nom de sable à toute matière minérale en petites parcelles détachées ; ainsi l'on nomme sable ferrugineux, la *purette*, qui est un amas de petits grains de fer oxydé titanifère, ou du titane oxydé ferrifère, ballottés par les eaux.

Romé-Delisle avoit reçu de Cayenne un sable presque tout composé de cristaux de grenats microscopiques où l'on voyoit vingt-quatre facettes trapézoïdales.

Le savant chimiste Collet-Descotils m'a fait voir un sable qu'il a rapporté d'Egypte, et qui contient une foule de cristaux microscopiques, et notamment des saphirs de toutes couleurs ; j'en ai vu de parfaitement transparens et d'un beau vert d'émeraude : je crois ce sable volcanique, de même que celui du ruisseau dit rioupezoulion, près le Puy-en-Velay, si riche en cristaux d'hyacinthe et de fer oxydulé.

On appelle sables volcaniques les matières pulvérulentes rudes et arides qui sortent de la bouche des volcans, avant, et surtout après l'éruption de la lave, et qui sont quelquefois d'une abondance prodigieuse; ces sables sont composés de fragmens vitreux et de rudimens de divers cristaux. Quand les matières pulvérulentes, vomies par les volcans, sont légères, fines et douces au toucher, on leur donne le nom de Cendres. *V.* ce mot.

Le sable quarzeux ordinaire est employé à divers usages importans : mêlé avec la chaux vive, il forme le mortier qu'on emploie dans les constructions auxquelles on veut donner une solidité supérieure à celle du mortier de plâtre ; et, avec le temps, il acquiert la dureté de la pierre : l'action particulière qu'exercent l'un sur l'autre le quarz et la chaux, leur fait contracter un commencement de combinaison, d'où résulte une cohésion de la plus grande force entre leurs molécules.

Dans la fabrication des poteries, il est indispensable de mêler avec l'argile une certaine quantité de sable quarzeux pour lui donner du corps, l'empêcher de se gercer, et le rendre capable de supporter l'action du feu sans éclater. D'ailleurs la demi-vitrification que le sable éprouve, donne à la poterie une solidité qu'elle seroit bien loin d'avoir sans cette addition.

La nature prend soin quelquefois de faire elle-même ce mélange, comme on le voit dans la couche de sable argileux de Fontenay-aux-Roses, près Paris, qu'on nomme *sable des fondeurs*, parce qu'il a la propriété de former d'excellens moules à jeter en fonte les métaux.

Le sable quarzeux est une des matières premières qu'on

emploie dans les verreries ; et quand il est bien pur, il forme la base des plus beaux verres. Sur trois parties de sable, on en met une de soude ou de potasse, avec une petite quantité de chaux et de litharge, et l'on obtient le verre qui porte le nom de *cristal.*

Parmi les sables qui ont été transportés par les eaux, on en trouve qui sont riches en substances métalliques ; soit qu'elles aient été transportées avec les sables, ou qu'elles s'y soient formées depuis leur dépôt. Tels sont les sables aurifères d'Afrique et du Mexique : ceux du Choco, qui contiennent en même temps du platine et de l'or : ceux de plusieurs rivières d'Europe, qui contiennent aussi ce métal précieux. *V.* OR et PLATINE.

On trouve sur les frontières de la Sibérie, des dépôts immenses de sables qui occupent plusieurs centaines de lieues carrées, le long de la base occidentale des monts Oural, et qui sont assez riches en minerai cuivreux, pour donner lieu à des exploitations considérables et multipliées. C'est de là que viennent ces tronçons de palmiers convertis en mine de cuivre, qu'on voit dans les cabinets de minéralogie.

Romé-Delisle avoit rapporté des Indes orientales un sable d'étain noir, qui n'étoit autre chose qu'un détritus de cristaux d'oxyde d'étain qui avoient été détachés de leur mine et entraînés par les eaux. Il avoit été trouvé dans les montagnes d'Ophir, à quinze journées de Malaca, d'où les Européens tirent l'étain qui porte le nom de cette ville.

Dombey avoit rapporté du Pérou un sable vert qui a de la célébrité, et qui a été reconnu pour un cuivre muriaté, d'après l'analyse faite par Vauquelin. *V.* CUIVRE MURIATÉ et TERRAIN. (PAT.)

SABLE DU RHIN. Ce sable, comme on sait, est aurifère; M. Koëlreuter, de Carlsruhe, l'ayant examiné, l'a trouvé composé : 1.° d'un sable ferrugineux rouge ; 2.° de fer chromé ; 3.° d'un sable de quarz ; 4.° de mica sableux et en très-petite quantité ; 5.° de lamelles d'or natif. Il a analysé le fer chromé, et a trouvé qu'il étoit composé, sur cent parties, de protoxyde de fer 98; oxyde de chrome 2.

L'or à donné à l'analyse 93,5 d'or et 6,0 d'argent. Le sable ferrugineux a fourni : fer oxydé, 61 ; silice, 35; manganèse oxydé, 2 ; et alumine, 2. Cet examen nous fait connoître un minéral assez rare, le *fer chromé.* (LN.)

SABLE (*Mus arenarius*, Pal.). *V.* l'article HAMSTER. (S.)

SABLE VERT DU PÉROU. *V.* CUIVRE MURIATÉ. (LN.)

SABLE VOLCANIQUE. *V.* CENDRE. (PATR.)

SABLIER, *Hura crepitans*, Linn. (*monoécie monadelphie.*) C'est un petit arbre des contrées chaudes de l'Amérique,

qui s'élève à la hauteur de notre Sureau, et qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles sur le même pied. Il forme seul un genre de la famille des tithymaloïdes. Sa tige, ligneuse et lisse, se divise vers sa cime en plusieurs branches couvertes de feuilles très-larges, et faites en forme de cœur; elles sont alternes, munies de stipules qui tombent, et supportées par des pétioles longs, minces et glanduleux à leur sommet; leurs bords sont dentelés, et elles ont, dans leur milieu, une côte saillante, de laquelle partent plusieurs veines transversales. Ces feuilles sont lactescentes, ainsi que les branches. Entre elles naissent les fleurs mâles, réunies en un chaton ovoïde, que soutient un long pédoncule, et qui est muni d'écailles imbriquées. Chaque fleur mâle est portée par l'une de ces écailles; elle a un calice très-court à deux feuilles (sans corolle), et elle contient beaucoup d'étamines; les filets forment, par leur réunion, un corps cylindrique, entouré de deux ou trois rangs de tubercules, surmontés chacun de deux anthères. Les fleurs femelles sont solitaires et placées à une petite distance des mâles. Elles manquent aussi de corolle. Leur calice est d'une seule pièce, cylindrique, sillonné et tronqué; il renferme un long style fait en entonnoir, et couronné par un stigmate très-grand et radié. Le fruit est une capsule ligneuse, orbiculaire, comprimée aux deux bouts, et partagée ordinairement en douze sillons, qui font chacun le demi-cercle, et qui s'ouvrent avec élasticité. — Cet arbre, figuré pl. P. 11, porte différens noms. On l'appelle *sablier*, parce que les habitans de l'Amérique ouvrent ses fruits au côté où le pédoncule est attaché, et, après en avoir ôté les semences, les remplissent de sable, dont ils se servent pour répandre sur l'écriture. Il est aussi nommé *pet du diable*, *arbre du diable* (*arbor crepitans*), à cause du bruit singulier que fait son fruit, lorsqu'à l'époque de sa maturité, desséché par l'ardeur du soleil, il se fend et éclate tout à coup, en lançant au loin ses graines. Si on le cueille, avant même qu'il soit entièrement mûr, et qu'on le place dans un lieu où il soit exposé à la douce impression de la chaleur, il offre bientôt le même phénomène.

Ses amandes sont purgatives à un très-haut degré. On les appelle à Cayenne, *amandes à purger les perroquets*.

On multiplie cet arbre par ses graines. Il demande à être élevé en serre chaude; il faut l'y laisser même en été. Quand son éducation est soignée, et qu'il est arrosé à propos, il conserve ses feuilles pendant toute l'année, et produit des fleurs. Mais il ne fructifie point en France ou très-rarement. (D.)

SABLIÈRE. Lieu d'où l'on tire le *sable* qu'on emploie pour les constructions et pour d'autres usages économiques. (LN.)

SABLINE, *Arenaria*. Genre de plantes de la décandrie trigynie et de la famille des caryophyllées, qui présente pour caractères : un calice divisé en cinq parties très-profondes ; une corolle de cinq pétales entiers ; dix étamines ; un ovaire supérieur surmonté de trois styles ; une capsule uniloculaire, s'ouvrant au sommet en cinq valves, et contenant un grand nombre de semences attachées à un placenta central très-court.

Ce genre renferme de petites plantes à feuilles opposées et à fleurs axillaires ou terminales, dont on compte près de cent espèces, la plupart propres à l'Europe. Parmi ces dernières, les plus communes ou les plus remarquables sont :

La SABLINE PÉPLOÏDE, dont les feuilles sont ovales, aiguës et charnues. Elle est vivace et se trouve sur le bord de la mer. Son aspect l'éloigne des autres espèces. Soumise à une sorte de fermentation, elle sert de nourriture aux Islandais.

La SABLINE A TROIS NERVURES a les feuilles ovales, aiguës, pétiolées, nerveuses. Elle est annuelle, et se trouve très-communément et très-abondamment dans les bois sablonneux et un peu humides.

La SABLINE A FEUILLES DE SERPOLET a les feuilles presque ovales, aiguës, sessiles, et sa corolle est plus courte que son calice. Elle est annuelle, et se trouve très-communément dans les allées des bois argileux, sur le revêtement des fossés, etc.

La SABLINE ROUGE a les feuilles filiformes, les stipules membraneux et engaînans. Elle est annuelle, et se trouve très-fréquemment dans les lieux sablonneux, dans les landes les plus arides. Elle varie lorsqu'elle croît sur le bord de la mer.

La SABLINE DES ROCHERS a les feuilles subulées, les tiges rapprochées, et les folioles du calice ovales et obtuses. Elle est vivace et se trouve sur les montagnes pierreuses.

La SABLINE A PETITES FEUILLES a les feuilles subulées, la tige paniculée, les capsules droites, les pétales plus courts que le calice, et lancéolées. Elle est annuelle, et se trouve dans les bois montagneux.

La SABLINE A GRANDE FLEUR, qui a les feuilles subulées, planes, serrées, et la tige uniflore. Elle est vivace, et se trouve sur les montagnes, dans les parties méridionales de l'Europe. M. Schlechtendahl a donné un travail spécial sur ce genre, dans le Magazin de Berlin, année 1813. (B.)

SABLON. Nom que les pêcheurs des environs de la Rochelle donnent à une coquille du genre des SABOTS, qui diffère fort peu du VIGNOT. On ignore si c'est une variété d'âge ou une espèce distincte. (B.)

SABLON. *Sable quarzeux* très-fin, qui se trouve naturellement par couches ou par nids, dans les roches de grès ou sur

quelques rivages de la mer, ou qu'on obtient en pulvérisant des grès friables, qu'on nomme *pierre à sablon*. On l'emploie principalement pour donner du lustre aux vases de métal et pour polir le marbre. *V*. SABLE. (PAT.)

SABLONNIÈRE. C'est le lieu d'où l'on tire le *sable* à grains fins, ou SABLON. (LN.)

SABO. En languedocien, c'est le nom de la FÈVE. (DESM.)

SABONETAS. C'est, en Catalogne, le nom du BALISIER. (LN.)

SABOT. C'est ainsi que l'on nomme la substance dure et cornée qui termine les pieds des quadrupèdes ruminans. L'on a remarqué que le *sabot* des *chevaux* qui vivent dans les pays chauds, est beaucoup plus dur que celui des mêmes animaux dans les contrées froides ou tempérées. (S.)

SABOT, *Turbo*. Genre de testacés de la classe des UNIVALVES, dont les caractères consistent : en une coquille conoïde ou turriculée, à ouverture entière ou arrondie, sans aucune dent, et à bords disjoints dans leur partie supérieure.

Les espèces qui appartiennent à ce genre avoient été placées par Dargenville et autres anciens conchyliologistes français, dans les familles des limaçons et des vis. Linnæus, qui les a réunies en genre sous le nom latin ci-dessus, ne les ayant pas suffisamment examinées, a laissé à ses successeurs les moyens de faire des corrections importantes à son travail. Ainsi Bruguière en a retiré quelques-unes pour les placer parmi les *bulimes*, et Lamarck a établi, aux dépens de celles qui restoient, les genres CYCLOSTOME, SCALAIRE, TURRITELLE. Depuis, Denys-de-Montfort a encore établi, a ses dépens les genres MÉLÉAGRE, EPERON et TECTAIRE.

L'ouverture de la coquille des VERMETS, se rapproche assez de ce genre, pour que Cuvier ait cru pouvoir les réunir comme sous-genre.

Les coquilles des sabots sont en général épaisses et dures; leurs spires sont peu prononcées et peu élevées ; leur ouverture étroite et intermédiaire, pour la position, entre celle des HÉLICES et celle des TOUPIES.

Les animaux qui les habitent ont la tête armée de deux grosses et courtes cornes, à la base extérieure desquelles sont situés les yeux. La bouche est ronde et placée à la partie inférieure de la tête; le col est fort long; le manteau se développe sous la forme d'une bourse, sur la partie inférieure de laquelle on remarque un amas de glandes; le pied est ovale, allongé, trop épais pour pouvoir entrer dans la coquille. Il porte, à son extrémité postérieure et latérale, un

opercule de même forme que l'ouverture de la coquille ; mais un peu plus grand.

Les sabots sont fort communs dans les mers d'Europe, et encore plus dans celles des pays chauds. Ils sont appelés généralement *vignots* sur les côtes de France, et se mangent sans être fort estimés. Ils s'attachent aux rochers et restent le plus souvent exposés à l'air dans l'intervalle des basses marées. En procédant avec lenteur, Beudant est parvenu à les faire vivre dans l'eau douce. On en connoît près de quatre-vingts espèces que Linnæus a divisées en cinq sections, savoir :

1.° Les *néritoïdes*, dont le bord de la columelle est plat et imperforé, et parmi lesquels il faut principalement remarquer :

Le Sabot vignot, *Turbo littoreus*, qui est presque ovale, pointu et strié. *V.* pl. P. 18 où il est figuré. Il se trouve sur les côtes de France.

Le Sabot boson, *Turbo muricatus*, qui est ombiliqué, presque ovale, pointu, entouré de rangées de tubercules, et le bord de sa columelle est obtus. On le rencontre sur les côtes d'Europe, d'Afrique et d'Amérique.

2.° Les *imperforés*, dont l'ombilic n'est pas creux ; on y distingue :

Le Sabot chrysostome, qui est presque ovale, raboteux, et dont les tours de spire ont deux rangs de petites épines recourbées. Il se trouve dans la mer des Indes.

Le Sabot pagode, qui est presque conique, dont les tours de la spire ont des épines obtuses, liées entre elles, et le dessous mamelonné et strié. Il se trouve dans la mer des Indes.

Le Sabot éperon, qui est presque imperforé, aplati, dont les tours de spire sont rudes au toucher, et ont des épines recourbées et comprimées à leur partie supérieure. Il se trouve dans la Méditerranée et dans la mer des Indes.

Le Sabot rugueux, qui est presque ovale, strié, et a les tours de spire supérieurement rugueux. Il se trouve dans la Méditerranée.

Le Sabot couronné, qui est rugueux, blanc sali de vert, dont la pointe est jaune orangé, avec les tours de spire couronnés d'épines et de tubercules, et la columelle prolongée. Il se trouve au détroit de Magellan.

Le Sabot turban vert, *Turbo cidaris*, est uni, a les tours de spire arrondis, un peu comprimés, le premier très-grand, l'ouverture comprimée, d'un vert argenté, la columelle saillante. Il se trouve dans la mer des Indes. Quelques au-

teurs en ont fait un genre ; et en effet, il diffère un peu des autres espèces.

3.º Les *perforés*, c'est-à-dire dont l'ombilic est creux, et parmi lesquels il faut particulièrement noter :

Le SABOT PIC, qui est conique, arrondi, uni, avec une petite dent à l'ombilic. Il se trouve dans toutes les mers.

Le SABOT BOUCHE D'ARGENT qui est presque ovale, avec les lignes dorsales élevées, transversalement striées, et l'ouverture nacrée. Il se trouve dans la mer des Indes.

Le SABOT DAUPHIN, dont l'ombilic est épineux, et dont les tours de la spire ont des pointes rameuses. Il se trouve dans la mer des Indes, et forme le type du genre CYCLOSTOME de Lamarck.

Beudant a décrit trois espèces nouvelles de ce genre, tome 15 des Annales du Muséum. (B.)

SABOT, *Cypripedium*. Genre de plantes de la gynandrie diandrie et de la famille des Orchidées, qui présente pour caractères : une corolle à six divisions (*calice*, Juss.), dont une supérieure, ovale ou triangulaire, une inférieure (*nectaire*, Linn.), concave, obtuse, renflée, comme caliciforme, et quatre extérieures plus étroites, plus longues, disposées en croix.

Ce genre, dont celui appelé CIRRE, par Sowerby, se rapproche beaucoup, renferme une douzaine de plantes à racines tubéreuses, à tiges ordinairement simples, à feuilles alternes, et à fleur solitaire et terminale. On en compte cinq espèces, dont une des Alpes, et les autres de l'Amérique septentrionale, ou de l'est de l'Asie.

Le SABOT DES ALPES, qui s'élève d'environ un pied, dont la division supérieure de la corolle est ovale, concave, largement canaliculée en dessous, et la division intérieure plus courte que les autres, et comprimée. Elle est vivace, et se trouve dans les Alpes. C'est une plante d'un aspect très-remarquable, mais qui fleurit rarement, surtout dans les jardins. Elle aime les lieux ombragés et frais. On l'appelle vulgairement *sabot de la Vierge* ou *soulier de Notre-Dame*.

On doit à Salisbury une *monographie* de ce genre, insérée dans le premier volume des *Actes de la Société Linnéenne de Londres*. (B.).

SABOT LIGNEUX. Paulet, dans son Traité des champignons, donne ce nom au BOLET AMADOUVIER (*Boletus ignarius*, Linn.). (B.)

SABOT PYRAMIDAL ou GRAND SABOT. Noms marchands de la TOUPIE NILOTIQUE. (DESM.)

SABOT SUBÉREUX. Champignon figuré par Paulet,

pl. 9 de son Traité. Il paroît que c'est le Bolet subéreux de Bulliard. (B.)

SABOTIER. Animal des Sabots. Il a un opercule ; deux tentacules portant un œil à leur base interne ; un disque ventral non frangé. (B.)

SABR AL SOKOTORI. *Voyez* Saber. (B.)

SABRA. Nom arabe d'une espèce de Basilic, selon Mentzel. (LN.)

SABRE, *Trachypterus.* Poisson de la Méditerranée, qui, selon Gouan, constitue seul un genre voisin des Gymnètres. Ses caractères sont : nageoire dorsale très-longue, soutenue par des rayons ronds, et dont les antérieurs sont dentelés en scie ; point de nageoire anale ; la ligne latérale armée d'épines ; queue fortement dentelée au-dessous. (B.)

SABRUIECHO. *V.* Sagriecho. (DESM.)

SABSAB. Nom imposé, par Adanson, au genre *paspalum* de Linnæus, parce que ce dernier désignoit, chez les anciens, une espèce de millet. Ce nom, ne pouvoit convenir à un genre qui ne comprend pas cette plante. *Sabsab* est le nom donné au Sénégal, selon Adanson, à une espèce de Paspales. (LN.)

SABTA. Nom arabe d'une espèce de Salicorne (*Salicornia crucita*, Forsk. ; *strobilacea*, Pallas), qui croît en Egypte, sur les bords de la Méditerranée et de la mer Rouge. *V.* Serbta. (LN.)

SABULICOLES, *Sabulosi.* Nom collectif sous lequel j'avois désigné, dans mon *Gener. Crust. et Insect.*, les insectes coléoptères qui composent la famille des *mélasomes* de cet ouvrage. *V.* ce mot. (L.)

SABURON. Coquille du genre des Casques. (B.)

SAC ANIMAL. Nom donné, par Dicquemare, à l'Ascidie verte, qu'il a observée au Hâvre. (B.)

SACA. Race de Chats sauvages, de l'île de Madagascar; ils sont très-beaux et ont la queue toute recoquillée.(S.)

SACAL. Pline, en traitant de l'ambre, rapporte, d'après Nicéas, auteur plus ancien, que cette substance minérale se trouve en Egypte, et qu'on lui donne le nom de *sacal*, quelques auteurs écrivent *secal.* (LN.)

SACCAR ou SACCHAR. Nom qui paroît avoir été très-anciennement celui du sucre, ou plutôt des sucres, dans l'Inde, et qui, depuis, a passé dans la langue arabe.

Le *saccar-mambu* des Indes, dont parle Garcias, est le tabaxir, suc concret qui se trouve dans le bambou.

Le *saccar-alhusser* ou plutôt saccar alhasser des Arabes, est la substance sucrée qu'on recueille sur le *beid el ossar*, plante d'Egypte et d'Arabie, qui paroît être l'*asclepias procera* de Aiton, etc. (LN.)

SACCELION, *Saccelium.* Arbre à feuilles alternes et à fleurs disposées en grappes axillaires, originaire des montagnes du Pérou, qui, selon Humboldt et Bonpland, constitue seul un genre dans la monoécie pentandrie et dans la famille des rhamnoïdes.

Ses caractères sont : fleur mâle; calice très-petit, à cinq dents; corolle de cinq pétales; cinq étamines; fleur femelle; calice ventru à ouverture très-petite, à cinq dents, persistantes; corolle nulle ou très-caduque; ovaire supérieur tuberculé, à style unique et à stigmate bifide; le fruit est un péricarpe osseux renfermé dans le calice, à sept loges monospermes sur deux rangs, quatre supérieures égales, et trois inférieures dont les latérales sont plus petites. (B).

SACCHARON ou *Saccharum* des anciens. Dioscoride, en traitant des diverses espèces de miels, termine son article par ces mots : « Il y a une sorte de miel congelé, qu'on appelle *saccharum.* On le trouve, dans des roseaux, aux Indes et dans l'Arabie Heureuse. Il est ferme comme du sel, et se rompt de même sous les dents. Bu avec de l'eau, il est laxatif; il est bon à l'estomac, aux reins ulcérés et à la vessie. Appliqué sur les yeux, il résout tout ce qui empêche ou éblouit la vue. »

« Le *saccharum,* dit Pline, vient d'Arabie; mais cependant le meilleur s'apporte des Indes. C'est une espèce de miel qui s'amasse dans certains roseaux, qui est blanc comme de la gomme, et frêle sous la dent. Les grains sont gros comme une aveline, et on s'en sert seulement en médecine. »

Galien s'exprime ainsi : « On dit que le saccharon des Indes et de l'Arabie Heureuse croît dans des roseaux, et est une espèce de miel; et encore qu'il ne soit pas aussi doux que le miel, il a néanmoins des propriétés analogues; car il est abstersif, dessiccatif et résolutif. Cependant il est différent du miel en ce qu'il n'est pas si contraire à l'estomac, et qu'il ne s'altère pas autant. » Galien place le saccharon avec les médicamens qu'on peut donner contre la fièvre.

Strabon rappelle les roseaux de l'Inde qui donnent du miel sans le secours des abeilles.

Ainsi les anciens ne connoissoient pas le roseau qui produisoit le saccharon; mais ils s'accordent sur les pays d'où l'on tiroit cette substance, sur ses qualités et sur son rapprochement avec le miel. Ce rapprochement ne laisse pas de doute qu'ils n'aient voulu parler de notre sucre; mais comme les procédés pour retirer en grande quantité et rendre mangeable le sucre de la canne, par la pression et la cuisson, etc., sont des découvertes très-postérieures, il n'est pas surprenant que les anciens, qui recevoient le sucre comme

une drogue, ne le regardassent que comme un médicament Il paroît que leur sucre étoit du sucre candi, du sucre en larmes extravasé de l'écorce de la tige, et recueilli à sa surface, ou bien la pulpe mielleuse de la canne elle-même, qui peut souffrir, en quelque sorte, la comparaison avec le miel, par sa couleur, son grain et ses propriétés; car elle contient la mélasse, principe qui justifie pourquoi quelques botanistes anciens ont regardé le sucre comme laxatif.

La canne à sucre, ignorée des anciens botanistes, et la connoissance qu'ils avoient de plusieurs substances sucrées qu'on apportoit aussi de l'Inde, sont cause que, dans leurs écrits, ils ont supposé le sucre produit par des végétaux différens de la canne à sucre; et c'est ce qui est arrivé à Solin, lorsqu'il dit qu'en certains marais des Indes, il croît de si grosses cannes sucrines, qu'un nœud, seulement, partagé en deux, peut servir d'esquif pour traverser les eaux. Il est probable qu'il n'est pas question ici de la canne à sucre, mais d'un bambou, et cela d'autant plus que le bambou devient extrêmement grand et gros, et que, dans l'intérieur de ses nœuds, s'amasse une matière connue dans l'Inde sous les noms de *tabaxir* et de *saccar-mambu*, ou sucre de bambou (Garzias).

Quelques médecins ont cru que le sucre des anciens, et la manne, avoient de l'analogie et se récoltoient de la même manière; ce qui supposoit alors que l'on croyoit que le sucre transsudoit des tiges des roseaux de l'Inde, et s'encroûtoit à leur surface; ce qui peut être vrai.

Mais il est bien reconnu que les anciens n'ont pas du tout confondu le sucre avec la manne; il nous est démontré que notre sucre étoit aussi bien connu des Grecs et des Romains, que le *cinnamomum* ou la cannelle, et le *piper* ou poivre, deux autres productions végétales qu'ils tiroient également des Indes.

Il n'y a pas de doute non plus que la vraie canne à sucre n'ait été connue en Europe avant la découverte de l'Amérique, et que sa culture ne s'est répandue qu'aussitôt qu'on eut découvert dans l'Inde les procédés pour en retirer le sucre en quantité; jusque-là, cette substance étoit reléguée dans les pharmacies, parce qu'elle étoit trop rare et trop chère, ou peut-être parce qu'elle étoit trop impure pour devenir un aliment. Il paroît que c'est dans l'Inde que le sucre prit d'abord une grande faveur. En Europe, le goût du sucre ne commença à dominer que lorsqu'on parvint à établir de grandes cultures de cannes à sucre en Amérique; ce qui mit

cette denrée à un prix de beaucoup inférieur à celui du sucre qu'on tiroit du Bengale, et même à celui retiré des cannes cultivées alors en Sicile et en Espagne. Il existe encore quelques cultures de cannes à sucre en Sicile. L'on dit que les sucres de l'Inde sont supérieurs à ceux d'Amérique, ce qui peut être vrai jusqu'à un certain point, les cannes des Indes étant dans leur pays natal, et celles d'Amérique étant dans un sol étranger, et de plus, ayant dû nécessairement dégénérer depuis leurs translations successives de l'Inde en Amérique.

L'on connoît plusieurs espèces de cannes à sucre, c'est-à-dire, des cannes qui produisent du sucre; mais aucune n'est propre à l'Amérique, et les diverses plantes américaines, qu'on a cru en être, appartiennent à des genres différens, et ne produisent point de sucre.

Ainsi donc, les véritables cannes à sucre ou cannamelles (*V.* ce mot), sont étrangères à l'Amérique; et, comme les Grecs et les Romains n'ont connu aucune de ces cannes, pas même celles qu'on trouve à présent en Egypte, on peut avancer, avec hardiesse, que les cannes à sucre cultivées sont originaires de l'Inde. *V.* SACCHARUM.

SACCHAROPHORUM. Nom donné, par Necker, au genre IMPERATA, qui a pour type le *lagurus cylindricus*, L., dont quelques botanistes ont fait une espèce du genre *saccharum* (CANNAMELLE). (LN.)

SACCHARUM. Les botanistes donnent, avec Linnæus, ce nom au genre de graminées qui comprend les cannamelles ou cannes à sucre. Ce genre faisoit partie des *arundo* de Tournefort, et du *phragmites* d'Adanson; il comprend un petit nombre d'espèces, et a beaucoup d'affinité avec les genres *andropogon*, *pappophorum*, *imperata*, *erianthus*, *pogonatherum*, *monachne*, *perotis*, qui même, pour la plupart, en ont fait partie. *V.* CANNAMELLE.

Il paroît que le nom de *saccharum*, qui désignoit autrefois le sucre, est corrompu d'un mot indien, *saccar*, qui signifie SUCRE. Il y a des auteurs qui prétendent que *saccharon* est persan, et qu'il signifie également le sucre dans cette langue. Lemery le tire de l'allemand *kast*, *caisse;* il en donne pour raison, qu'on a coutume de transporter le sucre dans des caisses. Or, c'est ce que Dioscoride et Pline ne nous apprennent point, et l'on sait que, avant eux, on connoissoit déjà le *saccharon*. (LN.)

SACCOLAA des Arabes. Selon C. Bauhin, c'est le grand CARDAMOME des boutiques, qu'il dit être aussi le *sacoule* d'Avicenne, et l'*elachi* des Maures. *V.* CARDAMOME. (LN.)

SACCOPHORE. Nom français du genre BUXBAUME. *V.* ce mot. (B.)

SACCOPTERYX. Genre de mammifères de l'ordre des chéiroptères, formé par Illiger, et renfermant une seule espèce, le *vespertilio lepturus* de Gmelin, qui est rangé par M. Geoffroy Saint-Hilaire dans son genre TAPHIEN. *V.* ce mot.

Illiger donne pour caractères à ce genre : quatre incisives inférieures trilobées ; point de supérieures ; les molaires à tubercules aigus ; les oreilles grandes, oblongues, arrondies ; l'oreillon petit et obtus ; un repli en forme de petit sac, dans la membrane des ailes et à la base du bras. (DESM.)

SACCULINE, *Sacculina.* Genre de polypiers établi par Lamarck, mais qu'il a ensuite nommé TIBIANE. (B.)

SACCULUS. Lluid a donné ce nom à une TÉRÉBRATULE FOSSILE. (DESM.)

SACELLE (Mirbel). Sorte de fruit. C'est l'ACHÈNE de Richard, écrit AKÈNE par Decandolle. (B.)

SACHANDER. Nom de l'ARISTOLOCHE DE L'INDE, à Ceylan. (B.)

SACHETTO. Selon Séraphin Volta, c'est le nom italien du *Chétodon canus.* (DESM.)

SACHILOI. Nom arabe de la BERCE BRANC-URSINE (*heracleum sphondylium*), selon Tabernæmontanus. (LN.)

SACKAGUSCH. Nom turc du PÉLICAN. (V.)

SACODIOS. Pline, en traitant des améthystes, s'exprime ainsi : « Celles de l'Inde sont de la plus riche couleur de pourpre qui soit, de sorte que les teinturiers en pourpre font leur possible pour parvenir à imiter la couleur agréable et franche des améthystes des Indes. En effet, ajoute-t-il, elles ont cet avantage de plaire aux yeux sans les éblouir de leurs feux, comme font les escarboucles. On en trouve aussi qui tirent sur l'hyacinthe. Les Indiens nomment cette couleur *sacos*, et les améthystes *sacodios.* » Comme Pline paroît avoir confondu les variétés de corindon rouge et les améthystes, quelques auteurs croient qu'il s'agit ici des unes et des autres, et que le sacodios seroit une variété jaune du quarz améthyste. Cependant quelques autres auteurs font observer que l'hyacinthe des anciens étoit une pierre bleue, et que le sacodios auroit été alors un rubis oriental, passant au saphir ; ce qui est d'autant plus probable, que les Indiens distinguent encore à présent les variétés bicolores des rubis, saphirs, topazes et améthystes d'Orient, qui tous sont des variétés du corindon. (LN.)

SACOULE. *V.* SACCOLAA. (LN.)

SACQUENUMMENER. Les naturels de la Virginie donnoient ce nom à des baies qui nous sont demeurées in-

connues, et qu'ils recueilloient sur une plante qui croissoit dans les étangs. C. Bauhin rappelle ces baies dans son Pinax, et les place à la suite de ses *capparis*. (LN.)

SACRA-HERBA des Latins. *V.* HIEROBOTANE. (LN.)

SACRE (*Falco sacer*, Lath.). Oiseau de proie du genre des FAUCONS. *V.* ce mot. (S.)

SACRE D'EGYPTE. Belon appeloit ainsi le *vautour d'Egypte*. *V.* l'article des VAUTOURS. (S.)

SACRET. Nom que l'on donnoit autrefois, en France, au mâle de l'espèce du *sacre*. La femelle s'appeloit SACRE. *V.* ce mot. (S.)

SADA-VAINGANI et ANA-SCHUNDA. Noms que l'on donne, sur la côte Malabare, à une espèce de MORELLE (*Solanum lasiocarpum*, Dunal.). (LN.)

SADAJAK ou SCHADAK. Nom du PIKA chez les Tartares de Krasnojar et de Tomen. (S.)

SA'DAN. Nom arabe de la NEURADE (*Neurada procumbens*, L.). (LN.)

SADAR. Nom arabe du PLAQUEMINIER (*Diospyros lotus*, L.), selon Matthiole. (LN.)

SADEB et SEDAB. Deux des noms arabes de la RUE, selon Matthiole. (LN.)

SA'DEH. Nom arabe de l'ECLYPTE DROITE (*Eclypta erecta*, L.), qui est le *micrelium asteroides*, Forsk. (LN.)

SADENEGI. Nom arabe de l'HÉMATITE ROUGE. (LN.)

SADIANALACH et CASTAL. Noms arabes du CHATAIGNIER ou de la CHATAIGNE, selon Matthiole. (LN.)

SADICSTICOS. L'un des noms arabes du SUMAC. *V.* RHUS. (LN.)

SADOT. Coquille du genre des POURPRES (*Buccinum lapillus*). (B.)

SADSCHA. C'est le nom que les Russes donnent à l'HÉTÉROCLITE DE TARTARIE. *V.* ce mot. (V.)

SA'ED. Nom arabe d'une espèce de SOUCHET (*Cyperus rotundus*, L.). (LN.)

SAEFSPARF. Nom suédois de l'ORTOLAN DE ROSEAUX.

SAEGARIECK. Nom turc des PICS. (V.)

SAEKAGUSCH. Nom turc du PÉLICAN. (V.)

SAELANTHUS. Ce genre, établi par Forskaël, est le même que celui nommé *cissus* par Linnæus. Il comprend cinq espèces, parmi lesquelles on compte le *cissus quadrangularis*, c'est-à-dire l'ACHIT QUADRANGULAIRE. *V.* ACHIT. (LN.)

SAELHUND. En danois, c'est le PHOQUE COMMUN. (DESM.)

SAFFALON. C'est, à Ardra, le nom du ROCHER CHICORÉE. (DESM.)

SAFFERA, SAFFRA et SAFLOR. Synonymes allemands de SAFRE. *V.* ce mot. (LN.)

SAF-FAR. *V.* OUTARDE RHAAD. (V.)

SAFRAN, *Crocus*, Linn. (*triandrie monogynie.*) Genre de plantes à un seul cotylédon et à fleurs incomplètes, de la famille des iridées, qui a beaucoup de rapports avec le COLCHIQUE. Il présente pour caractères : un calice coloré, ayant un très-long tube et un limbe ouvert en cloche, à cinq divisions égales et régulières ; trois étamines à anthères sagittées ; un style surmonté de trois longs stigmates roulés et crêtés, et une capsule à trois loges, contenant des semences rondes.

Les plantes de ce genre n'ont point de tige, mais seulement une spathe à une ou deux valves. Les feuilles et les fleurs sortent immédiatement de la racine, qui est un bulbe formé de deux tubercules placés l'un au-dessus de l'autre, et dont le nouveau croît et vit aux dépens de l'ancien.

Il n'y a que huit ou dix espèces de safran. Dans ce petit nombre on en distingue trois, le *printanier*, le *jaune* et l'*automnal* ou *safran cultivé.*

Le SAFRAN PRINTANIER, *Crocus vernus*, Linn., a une spathe univalve et des fleurs d'un violet pâle, ou blanches. Les segmens extérieurs du calice, plus étroits que les internes, sont peints de la base au sommet de trois raies noires ; et son tube a autant de raies pourpres que le limbe offre de divisions. La capsule est à trois angles, et renferme un grand nombre de semences rondes et brunes.

Cette plante vient du midi de la France ; elle se plaît sur les montagnes et les lieux élevés ; elle est vivace, et fleurit au printemps, quelquefois en février lorsque l'hiver a été doux. Ses feuilles croissent après que la fleur est passée ; elles s'élèvent alors jusqu'à six ou huit pouces.

On la voit fréquemment pendant l'hiver, dans des pots, sur les cheminées de Paris et autres grandes villes.

Trois autres espèces, qui lui sont inférieures en beauté, ont été regardées comme ses variétés.

Le SAFRAN JAUNE, figuré sous le nom de *crocus stellaris*, tab. 6 du 1.er vol. des Transactions de la société horticulturale de Londres, a une spathe bivalve et les fleurs jaunes avec des raies noires. Il a aussi été regardé comme une variété du précédent, quoique fort différent dans toutes ses parties. On le cultive comme lui, soit en pleine terre, soit dans des pots. Sa couleur plus vive le rend même plus digne de remarque.

Le SAFRAN CULTIVÉ, *Crocus sativus*, Linn., a un bulbe gros comme une petite muscade, un peu comprimé, et couvert d'une peau brune et filamenteuse. De sa partie inférieure

sortent plusieurs fibres longues, qui pénètrent assez profondément dans la terre. La fleur ou les fleurs naissent de la partie supérieure du bulbe, et paroissent en octobre, très-long-temps avant les feuilles; elles sont de couleur gris de lin ou pourpre bleuâtre; leur tube est fort long, sans pédoncule, et se partage au sommet en six segmens obtus, ovales et égaux.

Le safran se multiplie considérablement par ses bulbes, surtout si on le laisse en terre deux ou trois ans sans les déranger. On les enlève quand la plante a perdu ses feuilles, c'est-à-dire en juin, juillet ou août. Les uns les replantent alors tout de suite, les autres attendent le mois de septembre.

Les terres légères sont celles qui conviennent le mieux au safran; il réussit mal dans les terres humides, argileuses ou trop fortes. On prépare le sol par trois labours donnés dans l'espace d'une année, avec la houe ou la bêche; savoir, le premier vers Noël, le second en avril, le troisième un peu avant de planter.

Les ognons sont mis en terre avec ou sans leurs enveloppes, à une profondeur et à des distances qui varient selon le sol, le climat et les usages du pays. Peu de temps après leur plantation, ils produisent des racines; et aussitôt que la terre est pénétrée par l'humidité de l'automne, la fleur commence à s'élever. Alors on laboure superficiellement, ou on ratisse, pour mieux dire, le sol, à deux pouces seulement de profondeur. Dans cette opération, il faut éviter de couper les fleurs naissantes. Elles se montrent en octobre; on les cueille quand elles sont encore peu ouvertes; cette récolte est minutieuse et longue.

Quand les fleurs sont passées, les feuilles paroissent, et les champs de safran restent verts pendant toute la saison des frimas. A la fin de mai, on arrache ces feuilles presque desséchées,et on les donne aux vaches. Depuis cette époque jusqu'en septembre, le sol doit être labouré trois fois, mais très-légèrement. Les deux premiers labours se font à trois pouces de profondeur, l'un au milieu de juin, l'autre à la fin d'août; le troisième n'est qu'un ratissage. Au commencement d'octobre, on voit sortir de terre de nouvelles fleurs. On suit pendant trois ans la même culture, et ce n'est qu'à la quatrième année qu'on relève les ognons, après quoi on n'en remet plus dans le même champ qu'au bout de douze à quinze ans.

La récolte du safran n'est pas seulement longue, comme je l'ai dit, mais quelquefois très-pénible. S'il survient en automne des pluies douces accompagnées d'un air chaud, les fleurs paroissent et se succèdent avec une abondance et une

rapidité étonnantes. Les cultivateurs n'ont alors aucun repos, et malgré tous leurs soins, ils perdent souvent une partie de ces fleurs. On les cueille avant que la rosée du matin soit dissipée, et le soir, quand on est très-pressé. Elles sont mises dans des mannes ou paniers, et transportées ainsi dans la maison, où on les épluche, et où on fait sécher les pistils à une chaleur douce. Un arpent donne, terme moyen, quinze livres de safran sec.

L'odeur du safran déplaît à quelques personnes, et fait même mal à leurs nerfs, tandis qu'il est salutaire à la plupart.

La médecine, l'office et la peinture font usage du safran. On l'emploie principalement dans les affections hypocondriaques et hystériques, dans les cachexies, l'insomnie, les spasmes internes ou externes, la strangurie, la dyssenterie. On en colore le beurre, les pâtes, les sucreries, etc.

Il sert au lavis des plans.

On vient d'annoncer qu'un sachet de safran porté sur l'estomac préservoit du mal de mer. Rien ne s'oppose à la possibilité de ce fait.

Trois maladies principales affectent les ognons du safran lorsqu'ils sont en terre. Le *fausset* qui est une EXOSTOSE d'un enlèvement facile ; le *tacon* qui est un ULCÈRE dont on parvient à arrêter les ravages par le même moyen ; enfin, la *mort*. Cette dernière est causée par un champignon parasite que Persoon a appelé SCLÉROTE, et Decandolle RHIZOCTOME. *V.* ces deux mots. (B.)

SAFRAN BATARD. C'est le CARTHAME. (B.)

SAFRAN FAUX. *V.* AMARYLLIS JAUNE. (B.)

SAFRAN DES INDES. C'est le CURCUMA. (B.)

SAFRAN MARRON. La CANNE D'INDE porte ce nom. (B.)

SAFRAN DE MARS ASTRINGENT NATIF. Deborn a donné ce nom à l'ocre de fer rouge naturel qui est un fer oxydé au plus haut degré, que les minéralogistes français ont classé jusqu'ici avec le FER OLIGISTE (fer. ol. terreux). On l'emploie dans les arts, sous les noms de *colcothar fossile*, d'*ocre rouge*, et il ne diffère du colcothar artificiel ou rouge d'Angleterre, qui est employé en médecine comme astringent, que parce qu'il est moins pur. Les pharmaciens nomment *safran de mars apéritif* une composition qui ne diffère du safran de mars astringent qu'en ce qu'elle contient de l'acide carbonique ; et, d'après le procédé en usage pour le fabriquer, on peut voir que c'est un HYDROCARBONATE DE FER (Thénard). (LN.)

SAFRAN DES MÉTAUX, *Crocus metallorum.* Les

pharmaciens nommoient ainsi autrefois une préparation chimique, qui est une combinaison d'oxyde d'antimoine et de soufre, unis probablement à un peu d'acide. (LN.)

SAFRAN PARFUMÉ. Synonyme de COLLET DORÉ. (B.)

SAFRAN DES PRÉS. C'est le COLCHIQUE D'AUTOMNE. (B.)

SAFRANUM. On donne ce nom aux fleurs de CARTHAME, préparées et prêtes à être employées pour teindre. *V.* CARTHAME. (LN.)

SAFRE ou SAFFRE. On a donné ce nom à l'OXYDE DE COBALT, après que la mine a été grillée dans des fourneaux de réverbère, pour la dépouiller de l'arsenic qui s'y trouve presque toujours en grande quantité. *V. Cobalt*, vol. 7, p. 221. (PAT.)

SAFSAF. Nom de CANNEPETIÈRE, en Barbarie. (V.)

SAFSAF. Ce nom, ainsi que ceux de *safas*, *saffaf*, *kalef* ou *chalef*, *bulet* et *chalet*, sont donnés par les Arabes, à diverses espèces de saules, et même à l'olivier de Bohème (*Elœagnus europœus*), que nous nommons aussi chalef, et dont le feuillage rappelle celui de certains SAULES. (LN.)

SAFSAF-ROUMY. Nom arabe du SAULE PLEUREUR (*Salix babylonica*, L.); *safsaf beledy*, est le *salix subserrata*, Willd. (LN.)

SAFTO. Nom que les anciens Égyptiens donnoient à la JUSQUIAME (*hyoscyamus*). (LN.)

SAGA, des Malais. Cette plante, la même dit-on, que le *horau* de Kœmpfer, est, le *sceura marina* de Forskaël, et par conséquent une espèce d'*avicennia*. Adanson a fait un genre distinct du *harau*. *V.* ce mot. (LN.)

SAGAN. Les Burates donnent ce nom au RENNE, ruminant du genre CERF. *V.* ce mot. (DESM.)

SAGAPENUM, ou GOMME SAGAPIN, ou GOMME SÉRAPHIQUE. C'est une *gomme-résine* qui nous est apportée de l'Orient, sous forme de larmes concrètes, ou en masses plus ou moins grosses; elle est d'une couleur roussâtre à l'extérieur, d'un blanc jaunâtre en dedans; d'une odeur aromatique forte, approchant de l'*ail* ou du *poireau*, particulièrement lorsqu'on la brûle, et d'une saveur âcre et amère; les jaunes d'œufs, le sirop, le miel, la dissolvent; elle est soluble en grande partie dans les huiles et les graisses, et plus soluble dans l'eau que dans l'esprit-de-vin. Elle est produite par une plante qu'on soupçonne être une espèce de FÉRULE. (D.)

SAGATEMENER. Dans l'*Histoire des Indes occidentales*, il est dit que les naturels de Virginie retirent une huile douce d'un fruit qu'ils nomment *sagetemener*; ce fruit nous est inconnu. Dans le même ouvrage, on parle d'une seconde

espèce de fruit, appelé *sapumener,* qui, lorsqu'il estcuit, a le goût de la châtaigne, et dont on faisoit quelquefois du pain. Ce fruit est sans doute le CHINCAPIN. (LN.)

SAGDA. Pierre mentionnée par Pline, et qui nous est inconnue. Elle étoit d'un vert de poireau; les Chaldéens la trouvoient adhérente à leur navire; il est probable que c'étoit un zoophyte coralligène. *V.* SAMOTHRACIA.

Quelques auteurs nomment *sagda obscure* le jaspe vert opaque, dont Pline parle implicitement dans ce passage. « On trouve aussi du jaspe vert, lequel se rencontre souvent transparent ». Le mot *souvent* fait comprendre qu'il y avoit aussi du jaspe vert opaque. (LN.)

SAGEDIE, *Sagedia.* Genre de LICHEN établi par Achard, et qui rentre dans ceux qui ont été appelés : URCÉOLAIRE, DIALECTE, THÉTRÈME, par le même auteur. (B.)

SAGÉNITE. C'est le nom que Saussure a donné au TITANE OXYDÉ cristallisé en petites aiguilles, disposées en réseau, qui imite le filet, appelé *sagena.* *V.* TITANE OXYDÉ. (PAT.)

SAGER. Nom allemand des HARLES. (V.)

SAGEROTTHEM. Espèce d'EUPHORBE, dont le suc sert à empoisonner les armes dans le royaume de Sennar. (B.)

SAGESSE DES CHIRURGIENS. Ancien nom français du SISYMBRE A PETITES FEUILLES. (B.)

SAGGAOUY, SARAQUH. Noms égyptiens de la CRESSERELLE. (V.)

SAGIF. En turc et en arménien, c'est la LOUTRE. *V.* ce mot. (DESM.)

SAGINA. Césalpin nous apprend qu'on donnoit ce nom, en Italie, à une espèce de SORGHO (*holcus bicolor*, Linn.). Ce nom qui dérive d'un verbe latin, qui signifie engraisser, convient au sorgho dont les graines sont très-nourrissantes. Le *sagina* de Linnæus est un genre de plantes caryophyllées très-petites, et auquel ce nom, pris dans son acception, n'étoit pas applicable; d'ailleurs, ce genre avoit été nommé *Alsinella* par Dillen. Adanson et Moench lui ont cependant conservé le nom de *sagina,* seulement Moench a approuvé la séparation du *sagina erecta*, dont Ehrhard avoit fait son genre *Moenchia*; mais ce botaniste a cru devoir le désigner par *Alsinella.* M. Persoon lui a rendu son premier nom. *V.* ci-après. (LN.)

SAGINA. On appelle ainsi le SARRAZIN, dans quelques parties de l'Italie. (B.)

SAGINE, *Sagina.* Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, et de la famille des caryophyllées, qui offre pour caractères : un calice divisé en quatre parties; une corolle

de quatre pétales ( rarement point ) ; quatre étamines ; un ovaire supérieur, surmonté de quatre styles ; une capsule à quatre loges, à quatre valves, contenant un grand nombre de semences.

Ce genre, aux dépens duquel on a établi ceux appelés ALSINELLE et MOENCHIE, CENTAURELLE et BARTONIE, renferme des herbes très-petites, annuelles, à feuilles opposées, à fleurs ordinairement solitaires, terminales et axillaires, et portées sur de longs pédoncules. On en compte six espèces, dont les plus communes sont :

La SAGINE RAMPANTE, qui a les tiges couchées. Elle se trouve en Europe, dans les prés un peu humides, sur le bord des ruisseaux, etc., où elle forme quelquefois de petits gazons assez agréables. Elle manque quelquefois de corolle.

La SAGINE DROITE, qui a la tige droite, presque uniflore. Elle se trouve en Europe, dans les lieux incultes et argileux, au pied des murailles, etc. Elle est très-commune dans certains cantons. Elle manque aussi quelquefois de pétales. Elle s'élève au plus à trois pouces. (B.)

SAGISER. C'est, dans Gesner, le COURLIS VERT. (S.)

SAGITTA. L'un des noms latins des BÉLEMNITES. (DESM.)

SAGITTA. Pline range cette plante parmi les algues de marais, qui sont des plantes aquatiques ; il dit, d'après Magon, que c'est le *pistana* des Grecs, et que le vrai temps de la couper, est depuis la mi-mai jusqu'à la fin d'octobre, et qu'il faut la mettre sécher petit à petit au soleil. Voilà ce que dit Pline, sur le *sagitta*, qui devoit avoir sans doute la feuille en forme de flèche, pour mériter son nom ; et comme il la place avec des plantes marécageuses, les commentateurs et tous les botanistes ne paroissent pas douter que ce ne soit notre FLÉCHIÈRE COMMUNE ( *Sagittaria sagittifolia*, L.) qui, jusqu'à Linnæus, a porté le nom de *sagitta*, que le botaniste suédois a changé en *sagittaria*, dénomination qu'il a rendue générique. *V.* FLECHIÈRE. (LN.)

SAGITTA MARINA. On a donné ce nom aux PENNATULES. (DESM.)

SAGITTAIRE. Nom sous lequel M. Vosmaer a décrit le SECRÉTAIRE. (S.)

SAGITTARIA. C'est ainsi que Linnæus désigne le genre des FLÉCHIÈRES, plantes aquatiques. C'est sous le nom de *sagitta* que quelques botanistes qui l'ont précédé, ont indiqué non-seulement quelques espèces de ce genre, le *sagitta* de Tournefort, mais aussi l'*alisma cordifolia*, L., le *pontederia hastata*, L., etc. (LN.)

SAGITTULE, *Sagittula*. Genre de vers intestins établi

par Bastiani. Ses caractères sont ainsi rédigés par Lamarck : corps mou, oblong, un peu déprimé, terminé antérieurement par un renflement pyramidal, hérissé en dessus de pointes dirigées en arrière ; deux appendices opposées et cruciformes à la partie postérieure du corps ; un suçoir en trompe rétractile, inséré en dessous, sous le sommet du renflement pyramidal.

Ce genre, qui se rapproche des ÉCHINORINQUES, ne contient qu'une espèce qui se trouve dans les intestins de l'homme, et qui est figurée dans le sixième volume des Actes de l'Académie des Sciences. (B.)

SAGOIN, *Callithrix*, Cuv., Geoffr., Illig. ; *Cebus*, Erxleb. ; *Simia*, Linn., Gmel., Schreb., Shaw., etc. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes, et appartenant à la division des singes d'Amérique, c'est-à-dire, de ceux qui ont six molaires de chaque côté des deux mâchoires, et les narines écartées.

Les caractères propres à ce genre, selon M. Geoffroy, sont les suivans : tête arrondie ; angle facial de 60.° ; museau court ; yeux grands et profonds ; cloison des narines large, mais moins que la rangée des dents incisives supérieures ; incisives inférieures verticales et contigües aux canines ; oreilles très-grandes et déformées ; queue à peu près de la longueur du corps, non prenante et couverte de poils courts ; ongles courts, droits et relevés.

Les caractères tirés de la queue et des ongles, servent particulièrement à séparer ce genre de ceux des sapajous et et des sakis ; le premier offrant une queue prenante, et le dernier une queue touffue dans les espèces qu'il renferme ; mais celui-ci est surtout distingué par les incisives inférieures qui sont proclives.

Au surplus, les sagoins sont des singes très-rapprochés des sapajous et des sakis, par leurs habitudes et par leur organisation. Ils vivent comme eux dans les forêts de l'Amérique méridionale, presque constamment perchés sur les arbres, et voyageant de branches en branches. Ils vont en troupes ou en familles ; se nourrissent de fruits, d'œufs d'oiseaux, d'insectes, etc.

*Première Espèce.* — Le SAGOIN SAIMIRI OU ÇAIMIRI ; *Callithrix sciurea*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tome 19, page 113. — Le SAIMIRI, *Buffon*, tome 15, pl. 67. — *Simia sciurea*, Linn., Gmel. ; — *Saimiri*, Audebert, *Hist. des Singes*, fam. 5, sect. 2, fig. 7. — Le TITI DE L'ORÉNOQUE, Humboldt, *Recueil d'observations zoologiques*, page 332. — Vulgairement *sapajou jaune*, *sapajou aurore*, *sapajou orangé*, *sapajou de Cayenne*, *singe-écureuil*, etc.

Le nom de *sciurea*, donné par Linnæus à ce singe, lui vient de sa petite taille, et de la gentillesse de ses manières qui se rapportent à celles des écureuils. Il se trouve dans plusieurs contrées de l'Amérique méridionale, mais principalement à Cayenne. C'est un joli petit animal remarquable par la vivacité de sa physionomie, l'éclat de son pelage, la grâce et la mignardise de ses actions. Sa tête est arrondie, couverte de poils courts; ses oreilles sont nues, plates, appliquées contre sa tête, et anguleuses supérieurement et postérieurement; ses yeux sont gros, et leur iris est châtain; sa face est blanche (surtout dans les individus vivans); une tache noirâtre comprend le bout du nez, la lèvre supérieure et la lèvre inférieure; chaque œil est entouré d'un cercle couleur de chair; le sommet de la tête est gris olivâtre ou verdâtre. Le dos est tantôt de cette même couleur, et tantôt marbré de roux vif et de noir; les épaules, les bras en dehors, les cuisses et la face externe des jambes postérieures, sont du même gris olivâtre de la tête; les avant-bras, les mains, et les pieds de derrière en entier, sont d'un jaune tirant sur le roux ou la couleur de feu; le ventre est d'un gris très-légèrement teint de jaunâtre; la queue est d'un gris verdâtre en dessus, et blanchâtre en dessous; son extrémité est noire sur une longueur d'un à deux pouces.

Le saimiri est assez souvent apporté en Europe, et c'est un des singes les plus recherchés, à cause de la vivacité de ses couleurs et de sa gentillesse; mais il vit peu de temps dans nos climats, et périt d'ennui.

M. de Humboldt, qui l'a observé dans son pays natal, dit qu'il est commun au sud des cataractes de l'Orénoque, et qu'il en existe une variété plus grande et plus sauvage sur les bords du Rio Guaviaré, tandis que les plus petits et les plus gentils sont ceux du Cassiquiare. C'est un animal d'un caractère doux, extrêmement actif et toujours agité, qui pleure lorsqu'il éprouve quelques inquiétudes, et qui regarde fixement la bouche des personnes qui parlent. Il aime passionnément les araignées et les insectes, et est doué d'assez de sagacité pour reconnoître ceux-ci sur des figures. M. de Humboldt rapporte aussi qu'il défile les insectes que les entomologistes ont rassemblés, pour les manger.

Les saimiris, selon le même naturaliste, se groupent pour se tenir chaud mutuellement. Les petits sont très-attachés à leur mère, et ne s'en séparent pas même apres qu'elle a été tuée. Le prix d'un de ces singes, en Amérique, est de huit à neuf piastres.

M. Geoffroy, qui distingue deux variétés dans cette espèce, dit que le saimiri à dos unicolor est de la Guyane,

et que celui qui est marbré de roux-vif et de noir, vient du Brésil.

*Seconde Espèce.* — Le SAGOIN A MASQUE, *Callithrix personatus*, Geoff., *Ann. du Mus.*, tome 19, page 113, fig. 2.

Cette espèce nouvelle, qui fait partie de la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, où elle est étiquetée sous le nom de *Nyctipithecus personatus*, est d'un quart plus grande que la précédente. Sa taille est à peu près celle du sapajou saï; mais sa tête est plus petite que celle de cet animal. Son pelage est composé de longs poils, généralement gris-fauve. Sa face, le sommet de sa tête, ses joues et les poils du derrière de ses oreilles, sont d'une couleur brune foncée; les poils du dos, des bras et des cuisses, sont gris, et annelés de blanc sale vers la pointe, ce qui rend le pelage comme grivelé; ceux du ventre sont d'un gris uniforme, très-légèrement teints de brunâtre; le poignet et la main, ainsi que le pied, à l'exception du talon, sont absolument du même brun que la tête; la queue, un peu moins longue que le corps, est médiocrement touffue et d'un fauve roussâtre. Il y a lieu de croire que cette espèce habite le Brésil.

*Troisième Espèce.* — Le SAGOIN VEUVE, *Callithrix lugens*, Geoffr., *Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, tome 19, p. 113, sp. 3. — La *Viudita*, Humboldt, *Recueil d'observ. zoolog.*, page 319.

La *Viudita* de M. Humboldt est un joli singe, dont le corps a environ quatorze pouces de longueur, et dont la queue est de bien peu plus longue. Sa tête est ronde, son museau fort court, son poil doux, lustré, d'un beau noir uniforme, à l'exception du cou et des mains de devant, qui sont blancs. La face est d'une couleur blanchâtre, tirant sur le bleu, avec deux lignes blanches qui se rendent des yeux aux tempes; le poil noir du sommet de la tête présente des reflets pourprés, les yeux sont d'un brun qui tire sur le vert; leur diamètre est médiocre; les oreilles sont presque nues; les pieds de derrière sont noirs, ainsi que la queue.

Ce singe guette les petits oiseaux, s'élance sur eux, et les dévore. A l'état libre il paroît très-actif. En captivité, au contraire, il montre beaucoup de douceur et de timidité; il reste sans mouvement pendant des heures entières, et refuse la nourriture qu'on lui offre. Il craint de se trouver avec les autres singes, et surtout avec les saïmiris, qui sont de petits animaux joueurs et très-turbulens.

On le rencontre dans les forêts qui bordent le Cassiquiare et le Rio Guaviaré, près de San-Fernando de Atabapo. Il habite également les montagnes granitiques peu élevées, que l'on rencontre sur la rive roite de l'Orénoque, derrière la

mission de Santa-Barbata. On n'a, d'ailleurs, aucun renseignement positif sur ses habitudes naturelles.

*Quatrième Espèce.* — Le SAGOIN A FRAISE, *Callithrix amictus*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tome 19, page 114, sp. 4.

Ce singe, dont il existe un individu dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, est un peu plus grand que le saimiri, et sa taille se rapproche assez de celle du sagoin à masque. Tout son corps, ainsi que ses avant-bras et ses jambes, sont d'un noir teint de brun. Sa queue, d'un quart plus longue que le corps, est couverte de poils assez courts, ce qui fait qu'elle paroît mince. Ses joues sont parsemées de poils bruns assez rares. Le dessous de son cou et le commencement de sa gorge, présentent une tache d'un beau blanc en forme de fraise. Ses mains, depuis le poignet, sont d'un jaune terne; sa queue est toute noire.

Le pays d'où cet animal provient est inconnu. Il y a lieu de croire qu'il habite le Brésil.

*Cinquième Espèce.* — Le SAGOIN A COLLIER, *Callithrix torquatus*, Geoffr.; *Ann. du Mus.*, tome 19, page 114, sp. 5.

Celui-ci ne nous est connu que par la phrase donnée par M. Geoffroy, et qui indique un pelage brun-châtain en dessus, jaune en dessous; un demi-collier blanc, et la queue un peu plus longue que le corps.

M. Geoffroy cite M. le comte de Hoffmansseg, comme ayant le premier distingué cette espèce; mais cette indication ne nous paroît pas exacte, d'après les recherches que nous avons faites, pour acquérir plus de connoissances relatives à cet animal.

*Sixième Espèce.* — Le SAGOIN MOLOCH, *Callithrix moloch*, Geoffr., *Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, tome 19, page 114, sp. 6. — *Cebus moloch*, Hoffmansseg.

Ce singe du Brésil, appelé moloch par M. de Hoffmansseg, est un des plus jolis qui aient été observés. Il est un peu plus petit que le Sapajou Saï. Tout le dessus de son corps, de sa tête et de son cou, et la face extérieure de ses membres, sont recouverts de poils annelés de gris-brun et de blanc, d'où il résulte un mélange très-uniforme et très-agréable de ces deux teintes. Sa queue est de moitié plus longue que le corps, assez touffue vers sa base, et mince à la pointe; elle est recouverte de poils grivelés de gris-brun, de noirâtre et de blanc sale, et ses poils ont leurs anneaux plus écartés que ceux qui revêtent le corps; le dessus des pieds, mais surtout des antérieurs, et le bout de la queue, sont d'un gris clair, presque blanc. La face est nue et obscure; les

joues, le dessous du cou, la poitrine, le ventre, la face interne des quatre membres, sont d'un beau fauve roussâtre, passant même au roux pur sur les parties qui sont contiguës à la couleur grise du reste du corps.

On ne sait rien de ses habitudes naturelles. (DESM.)

SAGONE, *Reichelia*. Plante de la Guyane, à tiges droites, simples, hautes de deux à trois pieds; à feuilles alternes, ovales, presque sessiles; à fleurs bleues, disposées en bouquets dans l'aisselle des feuilles, qui forme un genre dans la pentandrie trigynie, et dans la famille des liserons.

Ce genre offre pour caractères: un calice divisé en cinq parties aiguës; une corolle monopétale, campanulée, à cinq lobes aigus; cinq étamines; un ovaire supérieur surmonté de trois styles à stigmate en tête; une capsule presque trigone, à trois loges, s'ouvrant transversalement par son milieu, et contenant un grand nombre de semences attachées à un très-grand réceptacle. (B.)

SAGORIDA. Nom espagnol des SARRIETTES. (LN.)

SAGORIS. *V.* SAGOIN. (S.)

SAGOU. Nom d'une espèce de pâte végétale et alimentaire, qu'on prépare aux Indes avec la moelle de quelques palmiers, principalement avec celle du *palmier sagou* ou *sagoutier*. Cette substance nous est apportée des îles Moluques, en petits grains de couleur roussâtre et de la grosseur à peu près de ceux du millet. Elle est inodore, d'une saveur fade, et se mange apprêtée de plusieurs manières, comme le RIS et le VERMICELLE. *V.* les mots CYCAS et SAGOUTIER. (D.)

SAGOU DE BROWNE. On appelle ainsi, en Angleterre la farine du HARICOT MUNGO. (B.)

SAGOU DE L'INDE. Il est fourni par le PHŒNIX FARINIFÈRE, espèce du genre DATTIER. (B.)

SAGOUIN. *V.* SAGOIN. (S.)

SAGOUTIER, *Sagus*. Genre de palmiers de la division des monoïques, qui offre pour caractères: une spathe universelle coriace, hérissée extérieurement de plusieurs rangs d'épines; des spathes partielles, squamiformes, éparses; un spadix très-rameux; un calice et une corolle à trois divisions; six étamines dans les fleurs mâles; un ovaire supérieur à style trifide et à stigmate simple dans les fleurs femelles.

Le fruit est turbiné ou globuleux, acuminé au sommet, couvert d'écailles imbriquées et luisantes, d'abord pulpeux, se desséchant ensuite et devenant ferme, coriace et monosperme.

Ce genre renferme trois ou quatre espèces, qui sont encore imparfaitement connues, ou mieux, qui se confondent sous




Desève del. Lelellier Sculp.

1. Sablier crépitant. 2. Sagoutier farinifère
3. Salspareille de Virginie. 4. Santalin blanc

le même nom. Il a été appelé Metrox lloN par Rottbol, qui le premier a fait connoître exactement ses caractères. Gærtner, qui ensuite en a décrit les fruits, lui a conservé le nom vulgaire de *sagou*, que lui donnent les habitans d'Amboine. Labillardière a ajouté encore à nos connoissances à son égard. Il n'en indique qu'une espèce, qu'il a appelée *Sagus genuina*. *V*. sa figure, pl. P. II.

Le *sagoutier* croît à Amboine, à Sumatra, aux îles Moluques, etc., dans les terrains marécageux. Ses racines, minces, fibreuses, rampantes, s'étendent à de grandes distances et poussent des rejets nombreux. Il n'est pas rare, selon le rapport de Rumphius, de voir les parties du terrain sur lequel il croît, être entraînées par les torrens, et flotter sur le bord de la mer comme des portions d'îles qui auroient été détachées de leur fond.

Il sort des racines des sagoutiers une grande quantité de feuilles ailées, réunies à leur base, longues d'environ vingt pieds. Ces feuilles sont portées sur des pétioles armés de touffes d'épines qui protégent le tronc naissant contre toutes espèces d'animaux, et surtout des *sangliers*, qui sont très-friands de la substance qu'il contient.

Le tronc s'élève à la hauteur de dix à douze pieds. Son écorce, formée de fibres épaisses, recouvre une substance médullaire, blanche, humide, qu'on mange sous diverses formes.

Le sagoutier ne donne de fruit que lorsqu'il est parvenu à son dernier développement, c'est-à-dire lorsqu'il approche de l'âge de retour. Comme la fructification n'a lieu qu'aux dépens de la partie farineuse, les habitans retardent cette époque, après laquelle on soupire pour les autres productions végétales. C'est du milieu des feuilles que s'élève la spathe sous la forme d'un trait ou d'une flèche. Lorsque cette enveloppe coriace s'ouvre, on voit paroître ce spadix couvert de fleurs sessiles auxquelles succèdent des fruits arrondis, marqués d'un ombilic à leur base, et de la grosseur d'un œuf de poule.

On reconnoît que la substance farineuse a acquis la qualité convenable pour être mangée, lorsque les feuilles se couvrent d'une poudre blanchâtre qui paroît n'être qu'une transsudation de la moelle. Quelquefois aussi on fait un trou dans le tronc, et après en avoir retiré quelques parcelles de substance médullaire, on les broie dans la main, et l'on juge, par les qualités de la farine, si elle est parvenue à son point de maturité.

Un sagoutier est sept ans à croître. A cet âge, il donne

300 livres de fécule, et cette quantité suffit pour nourrir un homme pendant le tiers d'une année.

De tous les *palmiers* qui croissent dans l'Inde, le sagoutier est un des plus intéressans. Il est utile dans presque toutes ses parties. Il découle des incisions qu'on fait à son tronc, une liqueur qui passe promptement à la fermentation, mais qui est saine, et extrêmement agréable à boire. Si on n'en fait pas un grand usage, c'est parce que l'expérience a appris que c'est toujours aux dépens de la quantité de farine qu'elle se produit, et parce qu'il est plus important d'avoir de cette dernière. Son tronc, ses feuilles, sont d'une grande ressource dans la construction des maisons; le premier fournit la charpente et les planches, et les secondes la couverture. On fait aussi, avec ces dernières, des nattes, des cordes, et autres objets d'utilité domestique. *V.* au mot PALMIER.

Pour faire la récolte de la fécule du sagoutier, on coupe le tronc et on le partage en plusieurs tronçons qu'on fend en trois ou quatre morceaux. On arrache la moelle, on la dépouille de ses enveloppes, on l'écrase, on la met dans un baquet avec de l'eau, et on l'agite jusqu'à ce que la fécule soit entièrement suspendue; ensuite on la passe dans un tamis de crin. On met ce qui a passé dans des vases où la fécule se dépose, et d'où on la retire par la décantation de l'eau. Ce qui est resté sur le tamis se donne aux cochons ou se jette dans le jardin. Dans ce dernier cas, il se produit bientôt une quantité de champignons d'un goût exquis, et des larves de *charansons*, qui ne sont pas moins estimées comme aliment. *V.* au mot COSSUS.

La fécule, ainsi déposée, est coupée en petits pains, que l'on fait sécher à l'ombre. C'est le véritable *sagou*. On en fait du pain ou mieux des galettes; car, seul, il n'est pas susceptible de fermentation. On le mange en bouillie, cuit dans la sauce des viandes et des poissons, enfin, de toutes les manières que l'on peut manger la fécule de *pomme-de terre* en Europe. Il s'en fait une très-grande consommation, non-seulement dans les îles citées plus haut, mais encore dans les contrées voisines, et même en Europe, où les Hollandais en importent une assez grande quantité.

Cinq hommes peuvent, dans une journée, couper assez de sagoutiers, séparer le sagou des fibres ligneuses, le faire cuire, pour en nourrir cent autres.

Le sagou, tenu dans un lieu sec, se conserve pour ainsi dire à perpétuité; mais pour les voyages de mer, on est obligé de le dessécher au four et de rôtir un peu sa surface, soit en galette, soit après qu'il a été réduit en grains de la

grosseur du riz. C'est ordinairement sous cette dernière forme qu'il arrive en Europe.

Bien des personnes font, en Angleterre, en Hollande, et même en France, usage du sagou dans la soupe, comme de *vermicelle*; il devient alors transparent, et se gonfle beaucoup; mais c'est en bouillie ou cuit avec du lait, du sucre et des aromates, qu'on en consomme le plus. C'est un aliment agréable, très-léger et peu nourrissant. Aussi en recommande-t-on principalement l'usage à la première enfance, à la dernière vieillesse, aux convalescens, aux phthisiques, et enfin à tous ceux dont les forces digestives sont très-affoiblies.

Firrest donne, dans son voyage aux Moluques, la figure du four dans lequel les Malais font cuire le sagou. C'est un plateau de cuivre d'environ un pied carré, divisé en compartimens d'un pouce en tous sens; compartimens dans lesquels on met des boulettes de fécule légèrement humectées; quand elles sont rôties d'un côté, on les retourne de l'autre. Il faut dix à douze minutes pour les mettre en état d'être mangées.

Actuellement qu'on a trouvé le moyen de tirer des pommes-de-terre une fécule parfaitement identique à celle du sagoutier, la consommation de cette dernière a beaucoup diminué en Europe. Il n'y a plus que ceux qui tiennent à leurs anciennes habitudes, qui la préfèrent, car elle est huit à dix fois plus chère.

Quelques auteurs confondent la fécule du sagoutier avec celles de quelques autres palmiers, tels que le CARYOTE, le PALMISTE, le CYCAS, etc. Il n'y a en effet presque d'autre différence que celle du lieu de la production. (B.)

SAGOUY. Quelques voyageurs ont parlé de l'OUISTITI sous le nom de *sagouy*. (S.)

SAGOVIN. *V.* SAGOIN. (DESM.)

SAGRE. Poisson du genre des SQUALES. (B.)

SAGRE, *Sagra*, Fab., Latr., Herbst., Web., Oliv., etc. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des eupodes.

Fabricius avoit d'abord réuni ces insectes aux alurnes, genre qu'il avoit établi dans son système d'entomologie, et qui ne nous paroît pas différer essentiellement de celui des hispes. Il les en sépara ensuite pour en former un genre propre et très-naturel. Aux trois espèces mentionnées par cet auteur, M. Weber (*Observ. entomol.* 1801) en a ajouté quatre autres. Olivier, dans l'encyclopédie méthodique, avoit suivi la première opinion de Fabricius; ses alurnes, à l'exception de la première espèce, l'*A. tricolor* (*A. grossus*), sont des sagres. Mais dans le cinquième volume de son grand

ouvrage sur les coléoptères, il adopte ce dernier genre, et place l'alurne précité avec les hispes.

Les sagres font le passage des orsodacnes aux donacies et aux criocères. Par leurs couleurs brillantes, la grandeur de leurs pattes postérieures et surtout celle de leurs cuisses, elles se rapprochent des donacies. Elles ont, ainsi que les criocères, les yeux étroits, allongés et un peu lunulés; une impression en manière de × dans leur entre-deux; l'extrémité postérieure de la tête allongée, et formant une sorte de cou cylindrique et rétractile; le corselet plus étroit que l'abdomen, presque cylindrique, ou en carré long, mais un peu plus large en devant. Considérées sous le rapport de quelques parties de la bouche (*Voyez* Sagrides), les sagres ont beaucoup d'affinité avec les mégalopes et les orsodacnes. Mais on les distinguera aisément, tant de ces derniers coléoptères que des précédens, par l'ensemble de ces caractères : antennes presque filiformes, grossissant un peu et insensiblement vers leur extrémité, composées d'articles presque cylindriques, un peu amincis à leur base; les derniers plus longs que les inférieurs; mandibules terminées en une pointe simple ou entière; languette échancrée; palpes courts, filiformes; leur dernier article presque ovoïde; yeux allongés, presque lunulés. Les deux pattes postérieures sont fort grandes, à cuisses très-renflées, et comprimées en tranche aiguë au côté inférieur; jambes des mêmes pattes, étroites, allongées (souvent arquées), anguleuses, un peu canaliculées ou creusées en gouttière le long du côté inférieur, afin de s'appliquer plus exactement sur le même bord des cuisses adjacentes; les trois premiers articles des tarses larges, garnis, en dessous, de pelottes; le troisième profondément échancré.

Ces insectes sont tous ailés; leur écusson est très-petit, en forme de point; leur abdomen est beaucoup plus large que la tête et le corselet, presque carré, et un peu plus étroit postérieurement; leur corps est lisse et glabre; la base de leurs élytres offre, vers le côté extérieur, une dépression, ce qui donne plus de relief à leur portion humérale; les cuisses postérieures sont toujours dentées.

Les sagres sont de grands insectes, propres aux contrées méridionales de l'Afrique et de l'Asie.

L'espèce nommée *tristis*, par Fabricius, n'habite point Cayenne, comme il l'avoit dit, mais la côte d'Angôle, d'où elle a été apportée, en grande quantité, par Perrin. Quelques autres espèces nous viennent de la Chine et font souvent partie des boîtes d'insectes que les négocians de cet empire vendent aux Européens. Mais il ne paroît pas que

l'habitation de ces insectes s'étende plus à l'est. Je ne sache pas qu'on en ait reçu des Moluques et de la Nouvelle-Hollande ; leurs mœurs nous sont inconnues.

Fabricius présume que des différences, regardées jusqu'ici comme spécifiques, ne sont que sexuelles ; c'est ce qu'il m'a été impossible, vu le petit nombre d'individus que je possède, de vérifier. Je partagerai ce genre en deux sections.

I. Jambes postérieures ayant, près de leur extrémité, une échancrure brusque et profonde précédée de deux dents ; ces mêmes jambes fortement courbées à leur naissance, et laissant entre elles, lorsqu'elles sont collées contre les cuisses, dont elles dépendent, un vide remarquable.

SAGRE FÉMORALE, *Sagra femoralis*, Oliv., *Coléopt.*, tom. 5, n.° 90, pl. 1, fig. 1 ; corps long d'environ un pouce, d'un vert bronzé très-brillant.

Il se trouve dans l'île de Ceylan.

SAGRE SPLENDIDE, *Sagra splendida*, Oliv. 1, ibid, pl. 1, fig. 2. Corps d'un vert doré très-brillant, avec un reflet pourpré ou cuivreux. De la Chine.

II. Jambes postérieures sans échancrure près de leur extrémité, insensiblement arquées dans toute leur longueur.

SAGRE POURPRE, *Sagra purpurea*, Oliv., ibid., pl. 1, fig. 3 ; plus petite que les précédentes, d'un pourpre cuivreux et éclatant. A la Chine.

SAGRE NÈGRE, *Sagra nigrita*, Oliv., ibid., pl. 1, fig. 6 ; d'un noir luisant, lisse, mais dont les élytres, vues à la loupe offrent de très-petits points et dont quelques-uns formant des stries ; cuisses postérieures unidentées. Dans l'Afrique équinoxiale.

SAGRE TRISTE, *Sagra tristis*, Oliv., ibid., pl. 1, fig. 4 ; d'un bleu verdâtre foncé ; élytres ayant des enfoncemens serrés et irréguliers ; cuisses intermédiaires fortement dentées ; cuisses postérieures bidentées ; une tache velue et roussâtre à leur base. En Afrique, à la côte d'Angole.

Voyez pour les autres espèces, Olivier, Weber et Fabricius. (L.)

SAGREL GERAD. Nom que les Egyptiens donnent à l'ÉMERILLON. (V.)

SAGRIDES, *Sagrides*. Tribu d'insectes de la famille des eupodes, ordre des coléoptères, et qui se distingue de la seconde et dernière tribu de la même famille par les caractères suivans : mandibules entières ; languette échancrée ou bifide Elle est composée des genres : MÉGALOPE, ORSODACNE et SAGRE. (L.)

SAGRIÈCHO ou SABRUIÊCHO. Nom languedocien de la SARRIÈTE. (DESM.)

SAGRY. Nom du CHAGRIN, en Orient. *V.* ce mot. (S.)

SAGU. Nom sous lequel Pigaffetti nous a fait connoître, le premier, le palmier des Indes orientales, qui produit le SAGOU. Il est figuré et nommé *sagus* dans l'Herbier d'Amboine. (LN.)

SAGUASTER. Rumphius donne ce nom à deux palmiers des Indes orientales, dont un plus élevé est le *Caryota urens*, Linn., ou *schunda panna* des habitans de la côte Malabare. *V.* CARYOTE. (LN.)

SAGUERUS ou GOMUTO. Palmier des Indes orientales, figuré pl. 13 du premier volume de l'Herbier d'Amboine, et qui est l'ARENG SACCHARIFÈRE de Labillardière. Adanson en avoit fait, avant Labillardière, un genre particulier qu'il nommoit SAGUERUS (LN.)

SAGUIN. *V.* SAGOIN. (DESM.)

SAGUINUS. Nom latin du genre SAGOIN, d'Hoffmanseg, correspondant à ceux des *tamarins* et des *ouistitis*, de Geoffroy, ou à celui des OUISTITIS, de M. Cuvier. (*V.* ce dernier mot). (DESM.)

SAHATER. Nom arabe de la SARRIÈTE. (LN.)

SAHETEREGI. L'un des noms arabes de la FUMETERRE. (LN.)

SAHLITE. Substance minérale qui a d'abord été trouvée en Suède, dans la mine d'argent de Sahla, en Westmannie. D'Andrade est le premier minéralogiste qui en ait publié la description, et c'est lui qui lui a imposé ce nom, changé depuis en celui de *Malacolithe* par Abildgaard. Cette substance fut découverte ensuite à Arendal, en Norwége, et successivement dans plusieurs autres lieux. Son aspect particulier et plusieurs caractères qui lui sont propres, ont, pendant longtemps, concouru à la faire admettre comme une espèce très-distincte ; c'est encore ainsi qu'elle est considérée par les minéralogistes étrangers. M. Haüy a reconnu que la structure cristalline de la sahlite la ramenoit au pyroxène, et, en conséquence, a réuni ces deux substances. *V.* PYROXÈNE, vol. 28, p. 322; à cet article nous avons oublié de rappeler que la sahlite a été découverte en Écosse, dans le calcaire de Glen-Till et dans les roches primitives de Glenelit-Rannoch. (LN.)

SAHOUES-QUANTA. C'est le POLATOUCHE, chez les naturels du Canada. (S.)

SAI ou ÇAI, *Simia capucina*, Linn. Singe américain, du genre SAPAJOU. *V.* ce mot. (DESM.)

SAIBAK. Nom que porte le LOUP en Laponie. (DESM.)

SAIBLING. Nom allemand des SALMONES ARGENTÉ et OMBRE, qu'on pêche dans les lacs du pays de Salzbourg. (B.)

SAIEL. *V.* SUNT. (LN.)

SAIFF. C'est le CYPRIN VANDOISE. (B.)

SAIGA (*Antilope scythica*, Erxl.). Quadrupède ruminant, du genre des ANTILOPES. *V.* ce mot et pl. A. 32. (DESM.)

SAIGA. Les Tartares des environs d'Irkutzk, donnent ce nom au musc. (DESM.)

SAIGI. Nom que porte l'ANTILOPE SAIGA, en Sibérie. (S.)

SAIHOBI. Ce nom d'oiseau, dit M. de Azara, à qui nous en devons la connoissance veut dire *habit bleu.* Il est fort connu au Paraguay sous cette dénomination, et y est très-commun. On le trouve aussi à la rivière de la Plata. Il vit par paire ou en famille, et quelquefois en troupes de vingt ou trente, qui causent souvent de grands dommages dans les jardins où elles détruisent les choux et d'autres plantes légumineuses, les raisins, les oranges et toutes sortes de fruits. Les *saihobis* saisissent aussi au vol les insectes qui passent près d'eux. Ils placent leur nid sur de grands buissons ou sur des arbres, et lui donnent assez de solidité. Les matériaux qu'ils emploient à sa construction extérieure, sont des débris d'écorce, des filamens de plantes, des feuilles et des racines très-menues; le dedans est composé d'une couche épaisse de crins artistement arrangés; la ponte est de deux œufs très-blancs. Ce sont des oiseaux sédentaires, dont le cri se réduit à répéter, trois, quatre ou six fois, *chili*, *chili*, avec force et vivacité, mais sans agrément.

Ils ont le bec très-fort, long de six lignes, un peu courbé, d'un bleu de ciel en dessous et à sa base en dessus, et noirâtre sur le reste; six pouces huit lignes de longueur totale; un mélange de blanc et de bleu règne sur toutes les parties inférieures; les barbes extérieures des pennes alaires et caudales sont d'un bleu à reflets verts; les couvertures supérieures des ailes, bleues, et les inférieures, blanchâtres; le reste du plumage est d'un bleu moins foncé que celui des ailes, et encore plus foible sur la tête et sur le derrière du cou; le tarse est bleuâtre. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce que ses couleurs sont d'un ton moins vif. M. de Azara et Sonnini regardent le *saihobi* comme le même oiseau que le *bonano* (*fringilla jamaïca*, Lath.); mais, outre des dissemblances dans les couleurs, celui-ci est beaucoup plus petit, puisqu'il est de la taille du *tarin*, différence qui me paroît suffisante pour ne pas réunir ces deux oiseaux comme individus d'une même espèce. Au reste, je soupçonne que le *saihobi* est de l'espèce de mon HABIA A ÉPAULETTES BLEUES. *V.* ce mot. (V.)

SAI-HO-NAM. Nom d'un petit arbrisseau (*Polia arenaria*, L.) en Cochinchine. (LN.)

SAIKALO. Nom brame du PERAGU des Malabares. (LN.)

SAILO. Nom brame du TEKA des Malabares. *V.* TEKA. (LN.)

SAILOR. Nom anglais des NAUTILES. (DESM.)

SAIMIRI (*simia sciurea*). Petit singe du genre *Callitriche* de M. Geoffroy, et que nous plaçons dans le genre SAGOIN. *V.* ce mot. (DESM.)

SAINA. Les agriculteurs espagnols nomment ainsi, et *melca* et *alcandia*, le SORGHO COMMUN (*Sorghum vulgare*, Pers.) (LN.)

SAINBOIS. Nom vulgaire d'un arbuste du genre LAURÉOLE, dont l'écorce sert à faire des vésicatoires. C'est le même que le GAROU, c'est-à-dire le *Daphne gnidium* de Linnæus. (B.)

SAINEGRAIN. Nom vulgaire du FENUGREC, dans quelques cantons. (B.)

SAINFOIN, *Hedysarum*, Linn. (*Diadelphie décandrie.*) Genre de plantes appartenant à la famille des légumineuses, auquel Linnæus a réuni les genres *onobrychis* et *alhagi* de Tournefort, et qui comprend près de deux cents espèces indigènes ou exotiques, la plupart herbacées, quelques-unes suffrutescentes, à feuilles simples ou géminées, ou ternées, ou ailées avec impaire; à pétioles partiels, articulés sur le pétiole commun; à pédoncules soutenant une ou plusieurs fleurs; à fleurs ordinairement munies de bractées et presque toujours disposées en épi ou en panicule au sommet des rameaux; à fruits de forme variée, tantôt cylindriques avec des articulations tronquées, tantôt comprimés et rétrécis sur un ou sur les deux côtés dans les articulations. Les caractères essentiels de ce genre sont ceux qui suivent :

Un calice persistant et à cinq divisions; une corolle irrégulière, papilionacée, à étendard oblong, découpé en pointe et réfléchi, à ailes étroites et à carène transversalement obtuse; dix étamines, dont les filets, réunis en deux paquets, portent des anthères rondes et comprimées; un ovaire long et étroit, supportant un style en alène, courbé et couronné par un stigmate simple; une gousse droite, articulée, orbiculaire et monosperme.

MM. Jaumes Saint-Hilaire et Desvaux se sont occupés en même temps de la monographie de ce genre, et ont établi à ses dépens de nouveaux genres auxquels ils ont donné des noms différens, ce qui n'est pas propre à en faciliter l'étude. Les genres du premier sont : HALLIE, PLEUROLOBE et MOGHANIE (ce dernier portoit déjà les noms de LOURÉE, CHRISTIE

et OSTRYODION). Les genres du second sont : DESMODION, POIRETIE, URANIE, ORENOCARPE, PHYLLODION et ECHINOLOBION. *V.* ces mots et ceux d'ONOBRYCHIS et FLEMMENGIE. Quoi qu'il en soit, ce genre sera encore considéré ici comme n'ayant pas été divisé.

Il y a, dans les sainfoins, quatre espèces très-remarquables; savoir : le *sainfoin oscillant*, l'*alhagi*, le *sainfoin d'Espagne*, et celui *des prés*. Ce sont les seuls dont je ferai mention, la plupart des autres n'offrant aucune utilité ou rien de particulier, et n'étant cultivés que dans les jardins de botanique.

L'une des espèces que je viens de nommer, présente à l'observateur un phénomène de physique végétale intéressant. La seconde fournit une sorte de manne qui peut, au besoin, suppléer à celle de Calabre, quoiqu'elle lui soit inférieure. Les deux autres donnent un excellent fourrage, et sont, par cette raison, cultivées en grand; il y en a une de celles-ci qu'on cultive aussi dans les jardins comme plante d'ornement.

Le SAINFOIN OSCILLANT, *Hedysarum gyrans*, Linn., fils, dont on voit la figure pl. P. 16 de ce Dictionnaire, est une des plantes les plus singulières que l'on connoisse; on la voit au Muséum d'Histoire naturelle de Paris et au Jardin de Kew, en Angleterre. Elle a ses feuilles ternées; les deux folioles latérales se meuvent autour de la foliole terminale, en décrivant une espèce d'ellipse; ce mouvement est plus ou moins lent, plus ou moins rapide, selon l'état de l'atmosphère. Cette plante demande à être élevée et tenue en serre chaude; elle a été découverte au Bengale, par milady Monson, dans les lieux humides et argileux, aux environs de Darca. Ses fleurs sont d'un jaune foncé, et forment des épis redressés. Elles paroissent au Bengale en septembre. Les graines sont mûres en novembre.

« Aucune partie de cette plante, dit ce Broussonet, ne donne des signes d'irritabilité quand on la pique. Dans le jour, la foliole du milieu est étendue horizontalement et immobile; dans la nuit, elle se recourbe et vient s'appliquer sur les branches; les folioles latérales sont toujours en mouvement, portées alternativement vers le haut et vers le bas; toute l'action du mouvement est dans le pétiole, qui paroît se contourner : ces folioles décrivent un arc de cercle aux Indes; deux minutes suffisent pour leur faire exécuter tout leur mouvement : cette même plante, dans nos serres, se remue bien moins promptement. Le mouvement qui porte les folioles vers le bas, est plus prompt que celui qui les fait aller vers le haut. Le premier s'exécute quelquefois par intervalles, le second est toujours uniforme; le plus souvent chaque foliole se meut dans un sens opposé, c'est-à-dire que

l'une se porte en bas quand l'autre se porte en haut ; quelquefois une des folioles est stable, tandis que l'autre se remue; ce mouvement est si naturel, que si l'on vient à l'interrompre en fixant une des folioles, il recommence aussitôt que l'obstacle est levé. Le mouvement n'a plus lieu dès que les grandes folioles sont agitées par le vent. Quand le soleil est très-chaud, les folioles de cette plante sont immobiles aussi ; mais lorsque le temps est chaud et humide, ou qu'il pleut, elles se meuvent très-bien ; ce mouvement paroît nécessaire à cette plante, car dès qu'elle a poussé les premières feuilles, il commence à avoir lieu, et il se continue même pendant la nuit. C'est dans le moment que la plante est le plus chargée de fleurs et que la fécondation des gemmes a lieu, que les folioles sont beaucoup plus agitées : dès que le temps de la génération est passé, elles cessent de se mouvoir ; on sait que les sensitives ne sont plus sensibles après ce temps, et que les pétales de plusieurs plantes ne se referment plus périodiquement. Ce mouvement d'oscillation est tellement naturel au sainfoin oscillant, qu'il a lieu pendant deux ou trois jours sur les folioles d'une branche qu'on a coupée et qui a été mise dans l'eau, et qu'il s'exécute même pendant quelque temps encore sur les feuilles des rameaux qu'on a séparés de la plante, et qu'on n'a point mis dans l'eau. »

Le Sainfoin alhagi, *Hedysarum alhagi*, Linn., est une belle plante originaire de l'Orient, qui s'élève en arbrisseau à la hauteur de trois pieds. Elle est garnie de feuilles simples, semblables à celles de la *renouée à larges feuilles*, d'un vert pâle, et portées sur de courts pétioles. Sous ces feuilles sortent des épines d'environ un pouce de long et d'une couleur brune et rougeâtre. Les fleurs, de couleur pourpre dans le centre, et rougeâtres sur les bords, sont réunies en petites grappes axillaires. Les gousses sont droites sur un côté, articulées de l'autre, et un peu courbées en forme de faux.

Cette espèce se multiplie par ses semences, qui restent souvent une année en terre avant de pousser. Elle est cultivée au Jardin des plantes de Paris. Elle croît spontanément et avec abondance aux environs de Tauris, ville de Perse. On la trouve aussi à l'île de Tine, dans l'Archipel, et dans les plaines de l'Arménie et de la Géorgie. On en retire une manne appelée *manne de Perse*. Voyez le mot Agul, nom que les Arabes donnent à ce sainfoin.

On doit à mon collaborateur Virey un très-bon mémoire sur cette manne, mémoire inséré dans le Journal de Pharmacie de mars 1818, et où il fait connoître son grand usage, tant comme aliment que comme condiment, dans une partie de l'Arabie et de la Perse.

Le Sainfoin esculent croît dans l'Inde, au rapport de Barrow, et donne tous les ans deux coupes de fourrage et une récolte de graine. On mange cette dernière.

Le Sainfoin d'Espagne, *Hedysarum coronarium*, Linn.; est une des belles espèces du genre, si ce n'est même la plus belle de toutes; aussi les jardiniers fleuristes le cultivent-ils avec grand soin. Il porte quelquefois le nom de *sainfoin à bouquets*, et il fait, en été, un des ornemens des parterres et des grands jardins. De sa racine, qui est rameuse, s'élèvent plusieurs tiges creuses, unies, herbacées, cannelées, branchues, diffuses et hautes, dans nos climats, de deux ou trois pieds. Ses feuilles sont alternes, ailées avec impaire, plus grandes que dans les autres espèces, et composées de dix à douze folioles ovales, épaisses, charnues, d'un vert très-prononcé, qui contraste agréablement avec la couleur rouge des fleurs. Celles-ci naissent en épis aux aisselles des feuilles, sur des pédoncules de cinq à six pouces, et plus longs que les feuilles; elles produisent des gousses longues, comprimées, nues et hérissées, qui diffèrent de celles de l'espèce suivante par des articulations marquées comme celles d'une chaîne.

Ce beau sainfoin fleurit en juin et juillet, et donne une variété à fleurs blanches. Ses graines mûrissent en septembre. Il est originaire d'Italie et d'Espagne. Comme il forme un des meilleurs fourrages connus, on le cultive en grand dans plusieurs pays, sous le nom de *sulla* ou *scilla*, principalement à Malte et dans la Calabre.

Le Sainfoin des prés, le Sainfoin commun ou l'Esparcette, *Heydsarum onobrychis*, Linn., *Onobrychis pratensis*, Mus., est une plante vivace, à racine pivotante, qui sert à former des prairies artificielles. Il a beaucoup d'avantages sur les autres plantes destinées aux mêmes usages. Il vient bien dans les terrains sablonneux, pierreux, même argileux, si le fonds n'est pas trop humide, encore mieux dans ceux qui sont calcaires. Il dure de trois à six années.

Il fournit deux fois par an un fourrage excellent, moins abondant, il est vrai, que la *luzerne*, mais de meilleure qualité, qui convient à tous les animaux, et dont l'excès leur est moins nuisible. Il peut leur être donné aussitôt qu'il a été engrangé, et cette ressource est précieuse dans les années de sécheresse, où tous les fourrages anciens sont ordinairement consommés à l'époque de la récolte; ses feuilles coupées en vert, mêlées avec la paille d'avoine, sont une bonne nourriture. Enfin, le *sainfoin des prés* n'exige ni les mêmes soins, ni les mêmes précautions que le trèfle ou la luzerne. Son plus grand avantage sur celle-ci, c'est qu'il vient très-bien dans les terres dans lesquelles elle se plaît, et que

la *luzerne* dépérit, au contraire, dans la plupart des terrains où il réussit le mieux ; telles sont les terres graveleuses, les sables arides, la marne, la craie, et sur tout les terres rougies par l'oxyde de fer.

Le *sainfoin* est originaire des plus hautes montagnes, où il croît sur des rochers nus, stériles, exposés à toutes les intempéries des saisons. Il n'a commencé à être cultivé en prairies artificielles que dans le seizième siècle. Quoique cette plante soit très-connue ; il importe de la décrire. Sa racine est dure, ligneuse, fibreuse, noire en dehors, blanche en dedans, et rameuse vers son collet ; elle est surtout très-longue et pivote prodigieusement. Tull assure qu'elle s'enfonce jusqu'à vingt et trente pieds. Gilbert en a vu de cinq pieds et demi de long. « C'est cette propriété, dit-il, qu'a « le *sainfoin* d'aller chercher l'humidité dont il a besoin à une « très-grande profondeur, qui le fait réussir dans les terrains « les plus brûlans, et résister à un degré de sécheresse qui « dévore toutes les autres plantes. » Il élève ses tiges à un ou deux pieds, suivant le sol et la saison ; elles sont dures, droites ou inclinées, et garnies de feuilles alternes, ailées, ayant dix-huit à vingt folioles ovales, lancéolées, terminées par un style. Ses fleurs sont purpurines, ou d'un rouge rayé, axillaires, en épis portés sur de longs pédoncules, et accompagnés de deux feuilles florales ; les ailes ont la longueur du calice. Les gousses sont orbiculaires, renflées, hérissées de pointes, ne contenant qu'une semence en forme de rein.

La bonne graine de *sainfoin* doit être luisante, sèche, nette et sonnante ; il en faut dix à douze livres par arpent, sur une bonne terre, et le double si la terre est bien mauvaise. Tous les mois de l'année sont propres à ce semis, à l'exception de ceux où les gelées se font sentir ; mais il exige une terre meuble et fraîchement labourée. Quoique toutes à peu près conviennent au *sainfoin*, il en est cependant qui l'excluent absolument. Telles sont les terres humides, glaiseuses, marécageuses, qui glacent ses racines. On a remarqué, dit Gilbert, qu'il ne réussissoit point, ou qu'il réussissoit mal sur les terres où croissent la *patience*, l'*oseille sauvage*, les *joncs*, le *genêt*, la *bruyère mâle* et les *laiches*. L'exposition qui lui convient le mieux, est celle des coteaux inclinés d'environ quarante-cinq degrés et échauffés par le midi.

« Les avantages que réunit le *sainfoin*, et dont j'ai parlé ; « la propriété qu'il a, dit Gilbert, de n'exiger que peu de « soins, de dépenses, d'engrais, de fertiliser le sol qui l'a « nourri, de le rendre propre à la production des céréales, « et même, après quelques années, à celle de la *luzerne*; « l'inconvénient qu'on lui reconnoît de devenir trop gros et

« ligneux dans les bonnes terres à blé : voilà des motifs pour « préférer sa culture dans les provinces éloignées de la « capitale, et dans les parties de ces provinces les plus éloi- « gnées du chef-lieu. Dans ces cantons, les cultivateurs « sont moins aisés, les bestiaux moins communs, les engrais « plus rares, les débouchés moins faciles, la location des « terres moins chère, leur repos plus long, leur culture plus « imparfaite. Rien ne me paroît plus propre que celle du « *sainfoin* à faire disparoître ces inconvéniens, et à rappro- « cher sans soins, sans dépenses, et presque sans innova- « tions, ces cantons peu fortunés de l'état de ceux qui se « trouvent dans la position la plus favorable. » *Mémoire de Gilbert, inséré dans ceux de la Société d'Agriculture de Paris*, année 1788.

Le récolte du *sainfoin* est nulle la première année, surtout s'il a été mêlé avec d'autres grains. La seconde année, il donne quelque profit. On doit le couper avant que toutes les fleurs soient épanouies ; s'il est fauché plus tôt, il est plus appétissant, mais moins abondant et moins nourrissant; coupé plus tard, c'est-à-dire après la floraison, il est beaucoup plus abondant ; mais ses tiges sont dures, ligneuses, et dépourvues de feuilles qui se détachent en fanant. La troisième année, cette plante est dans toute sa force ; elle donne un regain qui dédommage amplement de la perte qu'on a pu faire, en ne la laissant pas venir à toute sa hauteur. C'est toujours dans un beau temps qu'il faut la couper, et avec les mêmes précautions que j'ai indiquées pour la LUZERNE. *Voyez* ce mot.

Le SAINFOIN DES ROCHERS ne diffère du précédent que parce qu'il est glabre dans toutes ses parties. Il croît dans le midi de l'Europe et en Sibérie. Les habitans de ce dernier pays en mangent les racines.

Les autres espèces de *sainfoins*, sont d'une plus petite importance pour les cultivateurs que celles qui viennent d'être citées, mais n'en sont pas moins dignes de l'attention des botanistes. (D.)

SAINFOIN VELU. *V.* LESPEDÈZE A ÉPI. (B.)

SAINO ou ZAINO. D'Acosta dit que le *pécari* porte ce nom dans plusieurs endroits de l'Amérique. *Voyez* PÉCARI. (S.)

SAINT-ETIENNE. Variété de FROMENT. (B.)

SAINT-GERMAIN. Variété de POIRE. (B.)

SAINT-GERMER. Nom picard de l'œdicnème. (V.)

SAINTE-NEIGE. Le CHIENDENT porte ce nom dans le Médoc. (B.)

SAINT-PIERRE. Nom vulgaire du ZÉE FORGERON. (B.)

SAISI. Les cultivateurs des environs de Lille donnent ce nom à la ROUILLE DES BLÉS. (B.)

SAISONS. On appelle ainsi quatre divisions de l'année qui la partagent en quatre parts à peu près égales, et dont les limites sont déterminées par le retour du soleil à certains points de sa route annuelle. Leurs noms sont le *printemps*, l'*été*, l'*automne* et l'*hiver*. Le printemps commence quand le soleil traverse l'équateur céleste pour remonter vers le pôle boréal. Cette époque constitue l'équinoxe du printemps, parce que les jours sont alors égaux aux nuits par toute la terre. Le printemps finit quand le soleil atteint sa plus grande hauteur dans le tropique du Cancer : cette époque se nomme aussi le solstice d'été, parce que l'été commence, et que le soleil, considéré dans ses distances à l'équateur, est alors stationnaire. Il redescend vers ce plan pendant tout l'été, et cette saison finit quand il y revient de nouveau, ce qui constitue un autre équinoxe, qui est celui d'automne. Alors l'automne commence et se continue jusqu'à l'époque où le soleil atteint l'autre tropique, situé du côté austral de l'équateur, et que l'on nomme le tropique du Capricorne. Alors cet astre est de nouveau stationnaire, par rapport à l'équateur, et l'on a un autre solstice, qui est celui d'hiver. Alors aussi l'hiver commence et se continue jusqu'au retour du soleil à l'équateur, où il forme de nouveau l'équinoxe du printemps; après quoi les mêmes phénomènes se reproduisent comme auparavant. L'intervalle de temps compris entre deux de ces retours au même équinoxe, forme ce qu'on appelle l'*année*. L'influence de ces diverses positions du soleil sur la surface de la terre, y produit les variations annuelles de la température, détermine et présente les diverses phases périodiques qu'offre la végétation. (BIOT.)

SAISSETO. Froment de la plus belle qualité, en Languedoc. (DESM.)

SAIU. *V.* SAJOU. (DESM.)

SAJOR. Nom de pays de la PLUCKNETIE (*Pluckenetia volubilis*, L.). (B.)

SAJOR-CALAPPA. Les Malais nomment ainsi un *palmifougère*, qui, sur la côte Malabare, s'appelle *mouta-panna* et *todda-panna*. C'est le *Cycas circinalis*, L., ou SAMBLE, et l'*olus calappoïdes* de Rumphe (Amb. I. tab. 22 et 23). Dans la langue malaise, *sajor* signifie légume, et *calappa*, cocotier; le cycas mérite donc le nom de sajor-calappa, puisqu'il a le port du cocotier, et que ses jeunes bourgeons sont comptés au nombre des plantes alimentaires. (LN.)

SAJOR-SONGA. Les Malais désignent ainsi une espèce de VERBESINE très-rapprochée du *Verbesine biflora* qui est le *codong-seruni* des Javanais, le *vallia-manganavi* des Malabares, et le *serunum-aquatile* de l'Herbier d'Amboine. (LN.)

SAJOU. On a ainsi appelé plusieurs singes dont nous donnons l'histoire au nom de SAPAJOU, sous lequel Buffon les a décrits. En général, ce sont des singes de l'Amérique, dont la queue est prenante, et qui n'ont ni la tête pyramidale, ni le tambour osseux du larynx qu'on remarque dans les ALOUATES, et les membres ne sont point grêles comme ceux des ATÈLES. (LN.)

SAJOU BARBU. *V.* SAPAJOU BARBU. (DESM.)

SAJOU BLANC. *V.* SAPAJOU BLANC. (DESM.)

SAJOU BRUN. *V.* SAPAJOU BRUN. (DESM.)

SAJOU CORNU. *V.* SAPAJOU CORNU. (DESM.)

SAJOU FAUVE. *V.* SAPAJOU FAUVE. (DESM.)

SAJOU A GORGE BLANCHE. *V.* SAPAJOU A GORGE BLANCHE. (DESM.)

SAJOU GRIS. *V.* SAPAJOU BARBU. (DESM.)

SAJOU NÈGRE. *V.* SAPAJOU NÈGRE. (DESM.)

SAJOU DE PETIVER, *Simia syrichta*, Linn. Cette espèce, fondée d'après une figure très-grossière de Petiver, ne doit point, ainsi que le remarque M. Geoffroy, prendre place dans la nomenclatures des mammifères. Selon l'auteur cité, sa queue seroit longue, son menton n'auroit point de barbe, sa bouche seroit pourvue de moustaches et de longs cils, etc. (DESM.)

SAJOU A TÊTE DE MORT ou MONKIE, *Simia morta*, Linn. L'espèce de singe qui a été admise sous ces noms par les naturalistes, sur la seule vue d'une figure de Séba (*Cercopithecus americanus minor monkie dictus*, Mus. 1. pag. 22, tab. 33, fig. 1), n'étoit constatée que sur un fœtus de sajou; M. Geoffroy propose de la retrancher du catalogue des mammifères. Selon la phrase de Gmelin, son pelage seroit d'un brun-bai, son museau brun; elle n'auroit point de barbe, et sa queue seroit longue, nue et écailleuse. (DESM.)

SAJOU A TOUPET. *V.* SAPAJOU A TOUPET. (DESM.)

SAJOU TREMBLEUR. *Voyez* SAPAJOU TREMBLEUR. (DESM.)

SAJOU VARIÉ. *V.* SAPAJOU VARIÉ. (DESM.)

SAKA. SAKA-WINKÉE. *V.* SAKI. (DESM.)

SAKAIF. Nom que les Arabes donnent au PAVOT à fleurs rouges. (LN.)

SAKEE-WINKEE. Brown semble désigner par ce nom le SAKI. *V.* ce mot. (DESM.)

SAKEM. Coquille du genre des *pourpres*, le *murex mancinella*. *V.* aux mots POURPRE et ROCHER. (B.)

SAKERAN (enivrant). Nom arabe du *phylalis somnifera*, L., selon Delile. (LN.)

SAKHULTON. Nom que porte l'OUTARDE MÂLE, dans la Mongolie, à cause de ses longues plumes en forme de barbe. (V.)

SAKI, *Pithecia*, Desm., Geoffr., Cuv., Illig.; *Simia*, Linn., Erxleb., Briss., Schreb., Gmel. — Genre de mammifères quadrumanes de la famille des singes, et qui appartient à la division des singes du nouveau continent; c'est-à-dire, de ceux dont les narines sont écartées l'une de l'autre, et dont les mâchoires sont pourvues de six molaires de chaque côté.

Ce genre, que j'ai établi dans le vingt-quatrième volume de la première édition de cet ouvrage, a été adopté par plusieurs naturalistes. Il présente les caractères suivans : la tête est généralement arrondie, comme dans tous les singes de l'Amérique, les alouates exceptés ; le museau est rond ; l'angle facial est de soixante degrés environ ; les quatre incisives inférieures sont un peu dirigées en avant, et séparées des canines par un intervalle ; les oreilles sont moyennes, appliquées contre la tête, arrondies et légèrement rebordées ; la queue (et c'est le principal caractère), est très-touffue, et un peu plus courte que le corps dans la plupart des espèces, et aussi longue dans une seule ; les ongles sont courts, recourbés, et un peu en gouttière.

Les singes qui ont été placés dans ce genre, se rapprochent principalement des sapajous ; mais ceux-ci ont la queue prenante. Ils ont surtout beaucoup de rapports avec les sagoins ; mais ces derniers, dont la queue ne jouit point de la propriété de celle des sapajous, est recouverte de poils courts. Les sakis, au contraire, ont la leur revêtue de poils très-longs, qui en forment une espèce de panache.

Les sakis habitent les mêmes contrées que les sagoins et les sapajous, c'est-à-dire, l'Amérique méridionale. Ils ne quittent guère les arbres qui leur fournissent les fruits et les insectes, dont ils se nourrissent habituellement. Ils paroissent nocturnes ; aussi, sont-ils généralement désignés par le nom de *singe de nuit*.

*Première Espèce.* — Le SAKI COUXIO, *Pithecia satanas*, Geoffr. Saint-Hilaire ; *Ann. du Mus.*, tome 19, page 115, sp. 1.—*Cebus satanas*, Hoffmansseg. — COUXIO, Humboldt, *Recueil d'observ. zoolog.*, page 314, fig. 27.

Ce singe, dont le corps est long de quinze à seize pouces, a le pelage d'un brun noirâtre, dans le mâle, et d'un brun plus roux, dans la femelle. Sa poitrine est presque nue. Le poil de son dos est très-long ; celui de la tête est aussi fort allongé, et retombe sur le front en divergeant du centre à la circonférence. Le dessous de la mâchoire inférieure est garni d'une touffe de poils, ou d'une barbe très-épaisse et longue, de forme arrondie ; ce qui donne à cet animal une physionomie toute particulière. Cette barbe est moins épaisse dans la femelle que dans le mâle. La queue, qui a près de dix neuf pouces, est conséquemment un peu plus longue que le corps. Le poil qui la recouvre est brun, épais et très-touffu. Les jeunes mâles, au rapport de M. de Humboldt, sont d'un gris brunâtre.

On trouve cette espèce sur les bords de l'Orénoque, dans le grand Para; la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris en renferme deux individus, l'un mâle, et l'autre femelle.

*Seconde Espèce.* — Le Saki capucin, *Pithecia chiropotes*, Geoffr., *Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, tome 19, page 116, sp. 2. —Le Capucin de l'Orénoque, *Simia chiropotes*, Humboldt, *Recueil d'observ. zoolog.*, page 311.

Ce saki ressemble beaucoup au couxio ; il est d'un roux marron. Les poils qui recouvrent sa tête sont fort longs, et forment deux toupets, un de chaque côté. Sa barbe, longue et touffue, est d'un brun noirâtre, et couvre une partie de la poitrine.

M. de Humboldt a décrit le premier cette espèce, qui se trouve dans les déserts de l'*Alto Orinoco*, au sud et à l'est des cataractes de ce fleuve, mais qui paroît fort rare dans d'autres parties de la Guyane.

Le saki capucin est un peu plus petit que l'atèle coaïta; ses yeux sont grands et enfoncés ; ses canines très fortes ; sa queue est un peu moins longue que le corps, et d'un brun noirâtre. Les testicules du mâle sont pourpres.

Ce singe, d'un naturel assez triste, est robuste, agile, farouche, colère, et très-difficile à apprivoiser. Sa voix n'est qu'un grognement sourd et rauque. Il est monogame.

M. de Humboldt l'a nommé *chiropotes*, pour rappeler l'habitude singulière qu'il a de boire dans le creux de sa main. Selon cet auteur, le capucin prend le plus grand soin de sa barbe, et entre en fureur lorsqu'on la saisit, ou qu'on la mouille.

*Troisième Espèce.* — Le Saki a ventre roux, *Pithecia rufiventer*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tome 19, page 106, sp. 3.

— Le SAKI, *Buffon*, tome 15, page 90 (1.^er individu). — SINGE DE NUIT, *Ejusd. suppl.*, tome 7, page 114, pl. 31. — SAKI, Audbert, *Hist. nat. des Singes et Makis*, fam. 6, sect. 1, fig. 11, vulgairement *singe à queue de renard.* — *V.* pl. P. 13, de ce Dictionnaire.

C'est le plus gros, au moins en apparence; ce qui est peut-être dû à l'épaisseur de son poil. Sa longueur, depuis l'extrémité du nez jusqu'à l'origine de la queue, est d'un pied et demi environ. Sa queue est très-touffue, ainsi que les poils qui couvrent ses membres, à l'exception des deux mains et des deux pieds qui sont minces; sa face est nue et obscure; son pelage est brun, lavé de roussâtre; chaque poil étant d'un brun noirâtre dans la plus grande partie de sa longueur, et marqué d'un anneau d'un blanc roussâtre, assez étroit vers sa pointe. Les poils de la tête sont divergens et forment une calotte, dont le centre est placé sur le vertex, et dont le bord antérieur s'avance jusque sur le front. Le dessous du corps, à commencer de la gorge, est d'un roux clair. La queue est longue d'un pied et demi environ. Les ongles sont un peu creusés en gouttière.

Cette espèce se trouve particulièrement à la Guyane.

*Quatrième Espèce.* — Le SAKI MOINE, *Pithecia monachus*, Geoffr., *Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, tome 19, page 116, sp. 4.

Ce singe est plus petit que le précédent. Son pelage est très-touffu, varié de brun et de gris-blanc, lavé de jaunâtre. Cette dernière teinte est terminale sur les poils, dont la base est généralement brune. On la remarque surtout au toupet, sur le haut du dos, sur les épaules, la face extérieure des bras, et sur les deux premiers tiers de la queue; la face est brune, presque nue, et l'on voit à peine quelques poils blanchâtres sur le front et sur les joues. Les cuisses en dedans et la partie interne du bras, sont d'un brun noir.

Ce qui caractérise principalement cette espèce, c'est l'espèce de calotte de poils divergens qui se trouve sur l'occiput, et qui arrive tout au plus au vertex, ainsi que le manque de barbe, la longueur de la queue, qui est à peu près égale à celle du corps.

M. Geoffroy pense qu'il se pourroit qu'on dût rapporter à cette espèce le singe figuré sur la planche 30 du supplément aux œuvres de *Buffon*, tome 7, sous le nom d'*Yarqué;* et il fonde cette opinion sur ce que, dans cette figure, le front est large et découvert.

*Cinquième Espèce.* — Le SAKI MIRIQUOUINA, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tome 19, page 117, sp. 5. — *Miriquouina*,

d'Azara, *Essai sur l'Hist. nat. des Quadrup. du Paraguay*, tome 2, page 243.

Ce singe, qui habite les bois de la province de Chaco et du bord occidental de la rivière du Paraguay, a trente-deux pouces de longueur totale, sur quoi le tronçon de sa queue en prend seize, et les poils qui le dépassent, deux environs. Il est particulièrement caractérisé par son pelage gris brun en dessus, et de couleur fauve ou cannelle en dessous; les poils de son dos étant annelés d'abord de blanc, de noir au milieu, et de blanc à la pointe. Il a deux taches blanches au-dessus des yeux. Sa face, dit d'Azara, a du poil jusqu'aux sourcils, sans qu'il y ait autre chose de pelé que les paupières et le nez. Son œil, qui est grand, a l'iris couleur de tabac d'Espagne. Son oreille est très-large, arrondie, velue. Dans le mâle, la verge est rentrée sous la peau, et les testicules seuls sont apparens. Le pelage est très-doux, et les poils de la queue seuls sont longs et rudes. L'espace qui sépare les deux taches blanches de dessus les yeux, est brun foncé comme la figure. Le poil de la queue est entièrement couleur de tabac d'Espagne. La femelle est un peu plus petite que le mâle. Les jeunes ressemblent à leurs parens.

Ces singes sont d'un naturel tranquille.

*Sixième Espèce.* — Le Saki yarqué, *Pithecia leucocephala*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tome 19, page 117, sp. 6. — Saki, *Buffon*, tome 15, page 90 (2.$^{eme}$ individu décrit d'après Delaborde). — *Simia pithecia*, Schreber; *Saeugthière*, fig. 32. — Yarqué, *Simia pithecia*, Audebert, *Hist. nat. des singes*, fam. 6, sect. 1, fig. 2.

Ce singe est un peu plus grand que le saki couxio; son pelage est noir-brun, assez épais sur le dos; son ventre est presque nu; son occiput est couvert de poils courts, de la couleur de ceux du dos; mais les joues et les côtés de la mâchoire inférieure sont garnis de poils nombreux, également courts, d'un blanc sale, légèrement teint de jaunâtre; sur le front, on remarque une ligne moyenne qui divise ces poils. Le tour des yeux, le nez et les lèvres, sont nus et d'un brun obscur. Les mains et les pieds sont presque nus. La queue est très-touffue, et un peu plus courte que le corps.

Laborde, qui a fait connoître cette espèce à Buffon, dit qu'elle est assez rare à la Guyane, et qu'elle se tient dans les broussailles. Ces animaux vont par troupes de sept à huit, et jusqu'à douze. Ils se nourrissent de goyayes et d'abeilles, dont ils détruisent les ruches, et mangent aussi des graines dont l'homme fait usage. Ils ne font qu'un petit que la mère porte sur le dos. Ils sifflent comme les sapajous. Dans l'édition de Buffon, de Sonnini, M. Latreille a donné une as-

sez bonne figure de ce singe, sous le nom de *saki à tête blanche.*

*Septième Espèce.* — Le SAKI CACAJAO, *Pithecia melanocephala*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tome 19, page 117, sp. 7. — Le CACAJAO, *Simia melanocephala*, Humboldt, *Recueil d'observ. zoolog.*, page 316, fig. 29.

Ce petit singe, décrit pour la première fois par M. de Humboldt, n'a point de barbe; sa tête noire, est couverte de poils courts touffus et dirigés en avant; son pelage est d'un brun jaunâtre; sa queue est d'un sixième plus courte que le corps; elle est grosse, d'un jaune brunâtre à sa base, et presque noire à l'extrémité. La poitrine, le ventre et le dedans des bras et des jambes, sont d'une teinte plus claire que le dos. Les mains et les pieds sont noirs et secs, avec les doigts très-longs. Le cou et la nuque sont presque nus.

Les cacajaos forment des troupes que l'on rencontre dans les forêts qui avoisinent les rives des fleuves Cassiquiare et Rio Negro. Ils sont peu agiles et d'un caractère doux et phlegmatique. Leur nourriture principale consiste en fruits, tels que bananes, goyaves, citrons, etc., qu'ils mangent avec avidité. Ils redoutent les serpens et les crocodiles. (DESM.)

SAKKI. Nom japonais d'une boisson fermentée, analogue à la BIÈRE, qu'ils font avec le RIZ. (B.)

SAKOHÉ. Nom garipou du CASSIQUE YAPOU, à la Guyane. (V.)

SAKU-JAKU. Nom que l'on donne, au Japon, à la PIVOINE OFFICINALE, selon Kæmpfer. (LN.)

SAL. Les Latins donnèrent spécialement ce nom au sel commun, au *sel* proprement dit, la soude muriatée. Ce sel est en usage depuis la plus haute antiquité. Le sel, remarque Pline, est une chose si nécessaire à l'homme, que son nom sert même à désigner les plaisirs de l'esprit. L'on ne peut mieux appeler que du nom de sel, la gaîté et les délassemens que l'on fait succéder au travail. Le nom de sel a été étendu jusqu'à ce qui concerne l'état militaire, puisqu'on appelle *salarium* une rétribution que l'on donne aux soldats. Ainsi, notre mot salaire a pour origine le mot *salarium*. Le sel étoit le symbole de la sagesse. Les Hébreux, comme les Grecs et les Romains, faisoient entrer le sel dans tous les sacrifices faits aux dieux, et les lois mêmes en maintenoient l'obligation. Le sel étoit encore le signe de l'incorruptibilité.

Les Grecs donnoient au sel le nom d *halos*. Le nom latin s'est conservé dans presque toutes les langues de l'Europe, avec de légères modifications qui n'en cachent pas la racine. L'on observe que le mot *salz* des Allemands est à la fois un

composé des noms latin et grec du sel, c'est-à-dire, de *sal* et *halos*.

Les anciens tiroient, comme nous, le sel de l'eau de la mer, des sources salées, et des montagnes de sel gemme; ils n'ont pas étendu autant que les modernes le nom de sel à toutes les substances qui, comme le sel marin, se fondent très-aisément dans l'eau. *V.* l'article SEL. (LN.)

SALABIDO. *V.* MELETO. (DESM.)

SALACIE, *Salacia.* Genre établi par Lamouroux, dans son beau travail sur les polypiers coralligènes flexibles, pour placer une production de cet ordre qui provient des mers de la Nouvelle-Hollande, et qu'il a figurée planche 6 de son ouvrage.

Les caractères de ce genre sont: polypier phytoïde, articulé; cellules cylindriques, longues, accolées au nombre de quatre, avec leurs ouvertures sur la même ligne, et verticillées; ovaires ovoïdes tronqués. (B.)

SALACIE, *Salacia.* Genre de plantes de la gynandrie triandrie, qui a pour caractères: un calice divisé en cinq parties; une corolle de cinq pétales; trois étamines attachées au sommet d'un ovaire supérieur à style simple. Le fruit n'est pas connu.

Ce genre, très-rapproché des TONTÈLES et des CALYPSOS, a été établi sur un arbrisseau de la Chine, à feuilles alternes, ovales, pétiolées, écartées, et à fleurs axillaires. (B.)

SALACZAC. Dans une notice des oiseaux des Philippines, insérée dans les *Transactions philosophiques*, Camel fait mention d'un petit oiseau à long bec, à plumage peint de diverses couleurs, et appelé *salaczac*. Il est vraisemblable que c'est une espèce de MARTIN PÊCHEUR. (S.)

SALADE DE CHANOINE. C'est la VALÉRIANE. (B.)

SALADE ou LAITUE DE CHOUETTE. C'est la VÉRONIQUE BECCABUNGA. (LN.)

SALADE DE GRENOUILLE. Nom vulgaire de la RENONCULE DES MARAIS (*Ranunculus cespitosus*, Linn.). *Voyez* MACHE. (B.)

SALADE DE MATELOTS. Les colons français du Sénégal donnent ce nom à une certaine plante de ce pays, parce qu'ils en mangent les feuilles comme le pourpier dont elles ont le goût. Adanson, qui rapporte ce fait dans son voyage au Sénégal, se contente de dire que c'est une espèce d'hélianthémoïde (peut-être un SPILANTHE). (LN.)

SALADE DE PORC. Nom vulgaire de la PORCELLE A LONGUES RACINES. (B.)

SALADE DE TAUPE. C'est le PISSENLIT. (LN.)

SALADELLE. Le STATICE MARITIME porte ce nom dans la Camargue. (B.)

SALADRÈLO. En Languedoc, on appelle ainsi la graine de l'OSEILLE LONGUE. (DESM.)

SALAGRAMAN. Nom que donnent les Indiens à la cavité laissée par une ammonite dans un schiste argileux, cavité où ils supposent que Vishnou s'est incarné. Cette pierre, qui se trouve en forme de cailloux roulés, dans le Gange, est l'objet des adorations des sectateurs de ce dieu, et est fort rare. J'en ai vu une, rapportée par Sonnerat, qui doit être déposée au Muséum d'Histoire naturelle de Paris. *V.* au mot AMMONITE. (B.)

SALAM, PIERRE DE SALAM. Dans l'Inde, on donne ce nom aux RUBIS ORIENTAUX. Ces gemmes précieuses appartiennent à l'espèce corindon, ainsi que le saphir. Werner en fait une espèce distincte qu'il appelle SALAMSTEIN. Mais cette distinction n'existe pas dans la nature, car on y trouve tous les passages au saphir et autres variétés vitreuses du corindon, ainsi que je m'en suis assuré par l'examen de leurs formes cristallines. Lorsqu'ils sont bruts, ils ont un reflet laiteux particulier qui les fait distinguer sur-le-champ du spinelle rouge; lorsqu'ils sont taillés, ils jouissent de la réfraction double, et d'une vivacité de couleur et d'éclat que le spinelle n'a jamais. (LN.)

SALAMANDRE, *Salamandra*. Genre de reptiles de l'ordre des BATRACIENS, dont les caractères consistent à avoir trois ou quatre doigts aux pieds de devant, quatre ou cinq à ceux de derrière; une langue large, non fourchue, et fixée dans toute sa longueur; une queue.

« Le nom des salamandres est depuis long-temps fameux; l'amour du merveilleux s'est plu à les tirer de l'obscurité à laquelle elles semblent avoir été condamnées par l'auteur de la nature. Considérées comme des êtres privilégiés qui bravoient la puissance du plus actif des élémens, elles fournirent à l'amour des emblèmes souvent plus brillans que fidèles. Le temps a dissipé les prestiges de cette fausse gloire: tout le monde sait aujourd'hui que les salamandres, exposées à l'action du feu, y trouvent, comme les autres animaux, un principe destructeur qui les réduit en cendre. Mais si leur réputation a perdu d'un côté, elle a gagné de l'autre. Une histoire pleine de faits curieux a remplacé un roman. »

Tel est l'exorde d'une *Histoire naturelle des salamandres de France*, qu'a publiée Latreille, histoire remplie d'observations nouvelles, qui fixent nos idées sur ces singuliers ani-

maux, et qu'on ne peut mieux faire que de mettre à contribution pour la rédaction de cet article.

Linnæus et la plupart des autres naturalistes qui l'ont suivi, ont placé les salamandres parmi les lézards, car leurs formes extérieures sont fort rapprochées; mais, pour peu qu'on les compare, on leur trouvera des différences qui les éloigneront beaucoup plus les uns des autres, que les serpens des lézards. En effet les salamandres ont la peau nue, c'est-à-dire privée d'écailles et rendue luisante par une mucosité qui flue de glandes particulières. Leurs pattes ne sont point pourvues d'ongles; leurs yeux sont munis de paupières; leur langue, qui est large, épaisse, et non divisée à son extrémité, est adhérente par toute sa face inférieure, caractère qui rapproche ces animaux des grenouilles. Leurs fausses côtes sont très-courtes; leur cœur n'a qu'une oreillette; elles n'ont point de trou auditif externe, point d'organes propres à l'accouplement par introduction enfin elles subissent des métamorphoses; ces divers caractères les rapprochent encore des grenouilles; aussi Alex. Brongniard, à qui on doit le meilleur système d'*Erpétologie* qui ait encore été proposé ( *V.* au mot ERPÉTOLOGIE ), a-t-il mis les salamandres dans l'ordre des BATRACIENS, c'est-à-dire avec les grenouilles, et les a-t-il placées à la fin des reptiles, comme faisant le passage entre ces derniers et les poissons.

On verra plus bas que les salamandres sont de véritables poissons dans leur première jeunesse, attendu qu'elles respirent par des branchies, et qu'elles n'ont point de pattes, ce qui avoit déterminé Laurenti à en faire un genre sous le nom de PROTÉE. *V.* ce mot.

Les salamandres ne sont point pourvues de couleurs brillantes; leur peau tuberculeuse, toujours gluante, fort semblable à celle des crapauds, leurs mouvemens lents, leur habitation dans les lieux fangeux ou sombres, les rendent l'objet de la défaveur générale; aussi ne les a-t-on observées que dans ces derniers temps, à l'époque où le désir de l'instruction a fait surmonter le dégoût naturel qu'on a pour elles, et où beaucoup d'hommes ont secoué les préjugés de leur enfance. On n'en connoît encore que fort peu d'exotiques.

Le plus grand nombre des salamandres habite les eaux; quelques-unes sont terrestres, mais ne se trouvent cependant que dans les lieux humides, dans ceux où le soleil ne pénètre jamais. Toutes s'enfoncent dans la terre ou dans la boue pendant l'hiver, toutes changent de peau tous les dix à douze jours pendant l'été, et toutes vivent de vers, de larves d'insectes, et autres petits animaux.

Spallanzani a découvert, dans les salamandres, la faculté de régénérer leurs membres. Bonnet et autres ont confirmé ses observations. Ainsi il est constaté aujourd'hui qu'on peut couper les pieds, la queue, arracher les yeux des salamandres, et les voir se reproduire en deux, trois ou six mois dans les pays chauds, en un temps plus long dans les pays froids. Un de ces membres, coupé après sa reproduction, repousse comme la première fois. Dans ce cas, la peau recouvre d'abord la plaie ; ensuite il pousse un moignon qui se bifurque lorsque c'est une patte, et s'aplatit lorsque c'est la queue. On n'a pas reconnu de différence entre l'organisation de la partie reproduite et celle de la partie coupée.

Ces reptiles ne sont pas totalement privés de l'organe de la voix; ils font quelquefois entendre à la surface des eaux un cri rauque, et lorsqu'on les touche, une espèce de sifflement foible, mais aigu. Ils gonflent leurs poumons, comme les grenouilles, en fermant leur bouche, et en aspirant l'air par les narines. On peut, comme elles, les faire mourir, par défaut de respiration, en leur tenant forcément la bouche ouverte pendant quelque temps. *Voyez* au mot GRENOUILLE.

Les salamandres aquatiques nagent avec facilité par le mouvement de leurs pattes, palmées dans certaines espèces, combiné avec celui de leur queue, toujours comprimée, et quelquefois garnie d'une large membrane qui se prolonge sur leur dos. Dans leur état parfait, elles ont besoin de venir fréquemment respirer à la surface de l'eau, ou mieux, prendre une nouvelle provision d'air; car elles restent des mois pendant l'hiver, des jours pendant le printemps et l'automne, et des heures pendant les chaleurs de l'été, sans être obligées de sortir de leurs retraites. Plus l'eau est chaude et corrompue, et plus fréquemment elles sont forcées à renouveler leur provision.

En général, les salamandres habitent les eaux stagnantes ou peu coulantes; mais il en est des espèces qui préfèrent celles qui sont limpides, telles que les fontaines et les puits, et d'autres qui ne se trouvent que dans les mares les plus infectes. Il existe cependant un point d'altération des eaux, où ces dernières mêmes les abandonnent ou périssent. Elles sortent quelquefois de ces demeures pendant la nuit ou pendant les jours pluvieux, soit pour changer de place, soit pour aller chercher des lombrics terrestres ou autres objets de nourriture ; mais elles ne s'éloignent jamais beaucoup du lieu de leur naissance. Souvent, dans ce cas, elles ne peuvent retrouver le lieu d'où elles sont parties qu'après une recherche de plusieurs jours; de là les individus qu'on ren-

contre quelquefois sous des pierres, sous des écorces d'arbres, etc.

C'est vers l'équinoxe du printemps, un peu plus tôt, un peu plus tard, selon la chaleur de la saison, que les salamandres aquatiques procèdent à la multiplication de leur espèce. A cette époque, les mâles, qu'on distingue souvent par la grandeur de la crête de leur queue ou autres caractères, et toujours par leur forme plus svelte, par le plus de grosseur des organes de la génération, et enfin par la plus grande longueur des pattes postérieures, recherchent le voisinage des femelles, s'agitent beaucoup autour d'elles, les caressent même de leurs queues et de leurs pattes, se réunissent enfin par leur partie antérieure; alors le mâle éjacule une liqueur blanche et épaisse sur les organes de la génération de la femelle, qui sont alors très-gonflés.

Tel est le seul mode d'accouplement observé parmi les salamandres par Demours, Spallanzani, Latreille et autres: mode intermédiaire entre celui des autres reptiles et des poissons.

Spallanzani, qui les a surtout étudiées, a prouvé, par de nombreuses expériences, que la liqueur séminale vivifie seulement les œufs situés près de l'ouverture extérieure du canal; ainsi il faut un grand nombre d'actes pour féconder leur totalité. En conséquence, la ponte dure vingt à trente jours, et pendant cet espace de temps leur espèce d'accouplement a souvent lieu plusieurs fois dans une heure.

Les œufs des salamandres sont très-petits, et sortent isolés, ou réunis les uns aux autres par une matière glutineuse, comme dans les Crapauds et les Grenouilles. Ils nagent d'abord et s'enfoncent ensuite dans l'eau, à raison de l'augmentation de poids qu'ils acquièrent par le développement des fœtus.

Dans l'espace de peu de jours, ces œufs éclosent et se changent en petits têtards renflés et arrondis à un bout, amincis et terminés en queue à l'autre, qui prennent ensuite de petites nageoires, des rudimens de pattes, une tête et des yeux. A cette époque, ces larves, car ces têtards doivent porter ce nom, se m uvent avec une vivacité extrême et bien contrastante avec la lenteur future des animaux parfaits.

Au quinzième ou seizième jour, les doigts des pattes antérieures commencent à poindre, et huit jours après ceux de toutes sont développés.

Mais il faut parler des ouïes ou branchies, organes si remarquables ici, puisque, comme on l'a déjà dit, elles assimilent les jeunes salamandres aux poissons.

Les ouïes, donc, forment, de chaque côté du cou, une houppe frangée, une espèce de panache composé de trois à quatre tiges inégales, garnies, sur deux rangs, d'appendices membraneuses et laciniées. Ces ouïes, suivant Dufai, sont recouvertes et garanties par un opercule. Elles servent, comme dans les poissons, à soutirer de l'eau l'air qui est nécessaire à la conservation de l'existence de ces larves. (*Voyez* au mot POISSON.) Aussi les jeunes salamandres ne sont-elles pas obligées, comme leurs père et mère, à monter à la surface de l'eau pour humer de nouvel air, lorsque celui qu'elles avoient mis en dépôt dans leurs poumons est consommé par l'action vitale.

Arrive une époque à laquelle ces organes, devenus inutiles par le développement et l'accroissement des sacs pulmonaires, ne reçoivent plus de nourriture, disparoissent avec la mue, ou mieux s'oblitèrent.

Latreille pense que toutes les salamandres aquatiques ont de semblables branchies ; mais les grosses espèces, surtout celles qui sortent quelquefois de l'eau, les perdent de très-bonne heure. Ainsi c'est dans les petites, dans les espèces qui seront ici mentionnées les dernières, qu'il faut les chercher lorsqu'on veut les étudier.

La durée de l'existence des salamandres n'a pas encore été fixée par les naturalistes ; mais il est probable que, comme celle des grenouilles, elle s'étend à un assez grand nombre d'années. Elles ont la vie dure. Il faut de violens coups de bâton pour les faire mourir. J'en ai vu une dont le ventre avoit été ouvert par une percussion de cette espèce, qui sembloit ne devoir pas se remuer de la place où elle se trouvoit, car ses boyaux étoient dehors, se rétablir parfaitement en douze ou quinze jours, ce qui s'explique par la facilité avec laquelle leurs membres se régénèrent. Elles habitent, en général, des lieux où il n'est pas facile de les trouver, répugnent à la plupart des animaux, et n'ont guère d'ennemis que parmi les oiseaux aquatiques. Les canards sont probablement les plus dangereux de tous pour celles de France, et ils ne mangent cependant volontiers que les jeunes.

On fait mourir aisément les salamandres en introduisant une épingle dans leurs naseaux, en les saupoudrant de sel ou de tabac. Dans ces deux derniers cas, elles s'épuisent à faire sortir rapidement de leur peau la liqueur blanche qui la lubréfie. Elles en agissent de même lorsqu'on les met dans le feu, et il arrive quelquefois que cette liqueur l'éteint suffisamment pour leur permettre de se sauver. De là, sans doute, est née l'opinion que les salamandres vivent dans le feu, et par conséquent les fables que l'imagination a créées, que la

poésie a souvent embellies de ses charmes, mais qui ne doivent pas entrer dans la rédaction de cet article.

Les espèces les plus importantes à connoître parmi elles, sont :

*Salamandres terrestres.*

La SALAMANDRE TERRESTRE, qui a plus de trois doigts à chaque pied, le corps noirâtre avec de grandes taches jaunes irrégulières; la queue arrondie et épaisse. Elle se trouve dans les parties méridionales de l'Europe, dans les lieux frais et couverts, dans les vieilles masures, sous les pierres, etc. On ne la rencontre jamais dans l'eau. Elle acquiert jusqu'à un demi-pied de long. Un grand nombre d'auteurs l'ont représentée, et sa meilleure figure est, sans contredit, celle qu'a donnée Latreille, dans son *Histoire naturelle des Salamandres de France*, chez Villiers, rue des Mathurins. Il y a joint celle de son squelette.

Cette salamandre diffère beaucoup des autres par ses mœurs. Elle a quatre doigts aux pieds de devant, et cinq à ceux de derrière ; les trous de sa peau sont en partie visibles à l'œil nu ; les yeux sont placés à la partie supérieure de la tête qui est un peu aplatie; leur orbite est saillante dans l'intérieur du palais, et y est presque entourée d'un rang de très-petites dents, semblables à celles qui garnissent les mâchoires, dans plusieurs poissons. Les couleurs de sa robe varient. On en trouve de presque entièrement jaunes, et de toutes noires. Les taches qui s'effacent les dernières, sont celles qui sont derrière les yeux, et qui ont des points noirs. La queue paroît divisée en anneaux par des renflemens d'une substance très-molle.

Lorsqu'on touche la salamandre terrestre, elle fait transsuder de sa peau cette humeur blanche dont il a été déjà parlé, et qu'elle possède en bien plus grande quantité que ses congénères. Cette espèce de lait est très-âcre, et produit une sensation très-douloureuse sur la langue. C'est un excellent dépilatoire, au rapport de Gesner. Il est quelquefois lancé à plusieurs pouces, ainsi que l'a observé Latreille, et il répand une odeur nauséabonde particulière. C'est un poison pour les petits animaux ; mais il ne paroît pas qu'il produise des effets aussi dangereux sur les grands, tels que les chiens, par exemple.

La salamandre terrestre s'écarte peu du trou où elle fait sa résidence habituelle, et ne sort ordinairement que la nuit ou pendant la pluie. Elle est très-lente dans sa marche ; vit de mouches, de vers, de jeunes limaçons, etc. Elle paroît réellement sourde, et ne redoute pas la présence de l'homme

ni des animaux, qui tous, ou presque tous, l'ont en horreur. Mais il paroît que c'est à cause de sa mauvaise odeur; car elle ne leur fait jamais de mal, et sa morsure, forcée par l'homme, n'a aucune suite. Lorsqu'on la met dans l'eau, elle cherche à en sortir, et ne peut rester au fond sans venir à tout moment respirer à la surface. Sur terre, elle se met souvent en spirale.

Maupertuis, ayant ouvert quelques salamandres terrestres, y trouva des œufs et des petits tout formés. Ce fait a été vérifié par Lacépède, et par un anonyme qu'il cite dans ses *Supplémens.* Cet anonyme ajoute que ces fœtus sont renfermés dans cinq sacs, au nombre d'environ huit dans chacun, et qu'ils sont d'autant plus formés qu'ils se rapprochent davantage de l'ouverture qui doit leur livrer passage. Ces fœtus sont apodes et pourvus de branchies. Les sacs sont précédés d'œufs disposés en grappes. D'autres observateurs prétendent avoir trouvé dans le corps de la salamandre terrestre femelle, une cinquantaine de petits qui ressemblent à leurs parens, à la taille près. Il résulte de ces observations, et de celles faites depuis par Draparnaud, professeur à Montpellier, que les salamandres terrestres mettent bas des petits éclos dans leur ventre, comme les vipères et quelques lézards; que ces petits, ou larves, ont les tubes des branchies droits, tandis que les petits ou larves des salamandres aquatiques les ont courbés.

La Salamandre noire a été regardée comme une variété de la salamandre terrestre; mais il y a lieu de croire cependant que c'est une espèce. Elle est du double plus petite que la précédente, se trouve en Allemagne dans une contrée où on ne rencontre pas cette dernière.

La Salamandre ponctuée est noire avec une série de points jaunes sur chaque côté du dos. Elle atteint six pouces de long. L'Amérique septentrionale est sa patrie; Barton l'a figurée pl. 4 du sixième volume des Transactions de la Société philosophique de Philadelphie.

La Salamandre mortuaire a plus de trois doigts à chaque pied, est noirâtre, variée de gris; son ventre est brun clair, et sa queue cylindrique et ronde. Elle se trouve en Caroline, sous l'écorce des arbres pourris, dans les maisons abandonnées, etc. Je l'ai observée, décrite et dessinée le premier. Il est bon de publier ici la description absolue que j'en ai faite sur le vivant. *Voyez* planc. P. 12, où elle est figurée.

Tête allongée, aplatie, noire, variée de gris, surtout dans sa partie latérale postérieure.

Corps presque cylindrique, noir, varié de gris, surtout sur

les côtés ; une ligne enfoncée tout le long du dos. Le dessous brun, ponctué finement de gris.

Queue un peu plus longue que le corps, presque cylindrique, noire, variée de gris, surtout à sa base.

Pattes noires, variées de gris ; les antérieures à quatre doigts, dont l'intérieur très-petit ; les postérieures à cinq doigts, dont l'intérieur est également plus petit.

Longueur totale, quatre pouces.

Le mâle diffère de la femelle en ce qu'il est plus petit et plus noir.

M. J. Gréen a décrit, dans le second volume du Journal de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie, quatre autres espèces nouvelles de salamandres terrestres, propres à l'Amérique septentrionale ; savoir :

La Salamandre tachée de rouge qui a la queue courte, le dessus du corps marbré de brun et de rouge, et le dessous cendré.

La Salamandre cendrée qui a la queue assez longue, le corps en dessus brun, taché de blanc, et le dessous noir, taché de blanc.

La Salamandre glutineuse qui a la queue longue, le corps en dessus noir, taché de blanc, et en dehors tout noir.

La Salamandre brune dont la queue est médiocre, le corps brun en dessus et blanc en dessous, avec deux lignes de points noirs.

*Salamandres aquatiques.*

La Salamandre des monts Alleghanis est brune, avec une teinte plus claire en dessus. Elle a été trouvée par Michaux, dans les montagnes de l'intérieur de l'Amérique septentrionale. C'est la plus grande de toutes les salamandres connues, attendu qu'elle a treize pouces de long. *Voyez* pl. P. 12 où elle est figurée. Elle se voit au Muséum d'Histoire naturelle de Paris; on ne dit pas si elle est terrestre ou aquatique ; mais sa queue plate, très-courte, et munie d'une carène membraneuse, qui se prolonge sur le dos, la range dans la division de ces dernières. On remarque une petite ligne bleue sur les côtés du corps ; quelques traits de la même couleur sur les cuisses ; de légères marbrures rougeâtres sous le corps et sur les lèvres.

C'est à cette salamandre que Cuvier rapporte l'Axolotl des lacs du Mexique et la Sirène operculée de l'Amérique septentrionale. *V.* son importante dissertation sur cet objet, insérée dans les Mémoires de Zoologie de Humboldt, à la suite du voyage de ce dernier dans l'Amérique méridionale.

La Salamandre marbrée a plus de trois doigts à chaque

pied; le corps vert en dessus, marbré de brun, avec une crête sur le dos dans les mâles; le dessous rougeâtre, pointillé de blanc, et la queue très-comprimée. Elle se trouve dans les parties méridionales de la France, et même aux environs de Paris. Elle est très-bien figurée, pl. 2 de l'ouvrage de Latreille cité plus haut. C'est à cet habile naturaliste qu'on doit la connoissance positive de cette espèce qui avoit été confondue avec d'autres, et principalement avec la suivante. *Voyez* pl. P. 12.

Les salamandres marbrées quittent fréquemment les eaux pendant l'été, et s'établissent plusieurs ensemble dans des trous de murs exposés au nord, dans des masures, sous des pierres, etc., d'où elles ne sortent que pendant la nuit et lorsqu'il pleut. Le mâle se distingue par une crête élevée, dentée inégalement, comme si elle avoit été mordue, et qui se prolonge sur le bord supérieur de la queue.

La Salamandre crêtée a plus de trois doigts à chaque pied; le corps varié de noirâtre et de vert foncé en dessus; d'un jaune orangé, avec des taches noires en dessous; une crête sur le dos dans les mâles; une queue très-comprimée. Le mâle est figuré pl. 2, n.° 2 de l'ouvrage de Latreille; et la femelle ouverte, pl. 3 du même ouvrage. On la trouve très-abondamment dans les eaux stagnantes, dans le midi comme dans le nord de la France, et en général dans toute l'Europe. Elle est des plus communes aux environs de Paris. Le mâle diffère de la femelle par sa grande crête laciniée comme celle de la précédente espèce, mais qui est plus élevée, et d'une seule couleur noirâtre. Cette espèce fournit beaucoup de variétés produites par l'âge et la nature de leur habitation, ce qui a donné lieu à une grande confusion dans sa synonymie. Le travail de Latreille l'ayant définitivement fixée, il faut abandonner toutes les disputes qui ont été les suites de l'incertitude des naturalistes qui l'ont précédé. Elle quitte rarement les eaux. *Voyez* pl. P. 12.

La Salamandre pointillée est d'un brun-verdâtre ou jaunâtre, tachetée de noir; sa tête est rayée; sa queue a une bande blanchâtre sur un fond rouge à sa partie inférieure. Elle est figurée pl. 4 de l'ouvrage de Latreille. On la trouve dans les eaux croupissantes de presque toute l'Europe. Elle n'est pas rare aux environs de Paris. Le mâle a une crête dentée et maculée, qui s'étend depuis la tête jusqu'à l'extrémité de la queue. *Voyez* pl. P. 12.

La Salamandre des marais est d'un brun foncé en dessus, avec une ligne noirâtre, de chaque côté, tout le long du corps. Son ventre est blanchâtre, et quelquefois orangé. C'est la *salamandre abdominale* de Latreille, et dont ce na-

turaliste a donné quatre figures, pl. 5 de son ouvrage précité. Elle se trouve très-abondamment dans toute l'Europe. Elle craint les eaux putréfiées beaucoup plus que la précédente, et ne s'éloigne point volontairement des lieux de sa naissance. Elle varie aussi beaucoup par ses couleurs.

La SALAMANDRE CEINTURÉE est d'un gris-verdâtre ou jaunâtre, avec des points noirs, disposés en bande de chaque côté; le dessous est safrané et sans tache. Elle est figurée pl. 5 de l'ouvrage de Latreille. On la trouve par toute l'Europe, dans les eaux stagnantes.

La SALAMANDRE ÉLÉGANTE est verdâtre en dessus, jaunâtre en dessous, avec la tête et les pieds ponctués de noir. Elle a été trouvée par Daudin dans les environs de Beauvais.

La SALAMANDRE PALMIPÈDE, *Lacerta aquatica*, Linn., est d'un gris-verdâtre, tacheté de noir clair; son ventre est blanchâtre, presque sans taches; ses pieds postérieurs sont palmés, et la queue des mâles est terminée par un filet. Elle est figurée pl. 6 de l'ouvrage de Latreille. C'est la plus petite de France. On la trouve aux environs de Paris, dans les mares de la forêt de Bondy où je l'ai souvent observée. Elle conserve ses branchies plus long-temps qu'aucune autre espèce. Il est probable qu'elle ne sort jamais de l'eau; car elle est si délicate, qu'un quart d'heure d'exposition dans un air sec suffit pour la faire mourir.

La SALAMANDRE FASCIÉE qui a la queue médiocre, le dessus du corps ferrugineux, avec des fascies presque bleues et le dessous cendré.

La SALAMANDRE BRUNÂTRE qui a la queue courte, le corps en dessus brunâtre, avec des taches noires, et le dessous jaunâtre.

La SALAMANDRE LONGICAUDE qui a la queue longue, le corps en dessus blanchâtre.

La SALAMANDRE NOIRE qui a la queue médiocre, le corps en dessus noirâtre, en dessous blanchâtre, et sur les côtés ponctué.

La SALAMANDRE BILINÉAIRE qui a la queue assez longue, le corps en dessus cendré, avec des lignes longitudinales de diverses couleurs, en dessous blanchâtre ou jaunâtre.

La SALAMANDRE A SINCIPUT BLANC qui a la queue courte, le corps ferrugineux en dessus, et jaunâtre en dessous.

La SALAMANDRE A VENTRE ROUGE qui a la queue courte, le corps brun, marbré de noir en dessus, et rouge ou doré en dessous.

Ces sept dernières sont naturelles à l'Amériqne septen-

trionale, et c'est à M. Green qu'on en doit la connoissance.

La Salamandre sarroubé de Lacépède est un *gecko* fort voisin du Gecko a tête plate. *V.* au mot Gecko.

La Salamandre trois doigts du même auteur, ayant des côtes, des écailles, une queue longue qui se replie à volonté, ne paroît être qu'un lézard altéré par la chaleur du Vésuve sur lequel elle a été trouvée. (b.)

SALAMANDRE FOSSILES ou PROTÉE FOSSILE. *V.* l'article Reptiles fossiles. (desm.)

SALAMANDRE PIERREUSE. On a donné autrefois ce nom à l'Amianthe flexible qui, comme on le sait, ne brûle point lorsqu'on la jette dans le feu. (ln.)

SALANGA ou SALANGANE. C'est le nom que l'on donne, aux Philippines, à une petite *hirondelle de rivage. V.* Hirondelle salangane. (v.)

SALANGUET. L'Anserine maritime porte ce nom à l'embouchure du Rhône. (b.)

SALAR. C'est le Cône tulipe. (b.)

SALARIANA. Les Latins donnoient ce nom à une variété de la châtaigne. *V.* Meterana. (ln.)

SALARIAS, *Salarias.* Sous-genre de Blennies, caractérisé par des dents sans nombre, très-minces, très-comprimées, très-rapprochées, crochues à leur extrémité. Il renferme plusieurs poissons venant de la mer des Indes. (b.)

SALANX, *Salanx.* Sous-genre de poissons établi par Cuvier, parmi les Ésoces, et qui a pour type une espèce non décrite. Ses caractères sont : tête déprimée ; les opercules se reployant en dessous ; quatre rayons plats aux ouïes ; les mâchoires pointues, garnies d'une rangée de dents crochues. (b.)

SALAXIS, *Salaxis.* Genre de plantes établi par Willdenow dans l'octandrie monogynie et dans la famille des bicornes. Il est fort voisin des Callunées, *Erica vulgaris*, L. Ses caractères sont : calice de quatre folioles inégales ; corolle campanulée, à quatre divisions ; stigmate pelté ; capsule charnue à trois loges et à trois semences.

Trois arbustes, découverts par Bory Saint-Vincent à l'île de Bourbon, constituent ce genre. *V.* Bruyère. (b.)

SALBANDES, ÉPONTES ou LISIÈRES D'UN FILON. Ce sont deux couches dont l'épaisseur varie depuis quelques lignes jusqu'à plusieurs pieds, qui accompagnent les filons réguliers, et qui, de part et d'autre, les séparent de

la roche. Elles sont souvent composées d'une terre argileuse ou ocracée ; quelquefois c'est un simple filet de quarz ou de spath calcaire. Il n'est pas rare de voir les deux salbandes d'une nature différente ; mais plus communément elles sont assez semblables l'une à l'autre. La salbande sur laquelle s'appuie le filon, s'appelle le *lit*, le *chevet* ou le *mur du filon* : celle qui le couvre se nomme le *toit*. *V.* FILON. (PAT.)

SALBEY. Nom allemand des SAUGES, suivant Willdenow. (LN.)

SALDE, *Salda*. Nom donné par Fabricius, dans son système des rhyngotes, à un genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des géocorises.

Dans ses premiers ouvrages sur l'entomologie, ce naturaliste avoit séparé du genre *cimex* de Linnæus des espèces remarquables par la forme aplatie et par la consistance presque membraneuse de leur corps, et avoit désigné cette coupe générique sous le nom d'*acanthie* (*acanthia*). Elle étoit composée d'insectes disparates, soit quant à la forme des antennes et quelques autres caractères, soit quant aux habitudes. Il étoit donc nécessaire de la modifier, et c'est ce que j'essayai le premier de faire, en établissant, à ses dépens, quelques nouveaux genres. Celui qui conserva le nom d'acanthie, fut restreint à quelques géocorises qui habitent le bord des eaux, et qui conduisent, comme par degrés, à la famille des hydrocorises ; telles sont les acanthies : *zosteræ, striata, littoralis*, de l'Entomologie systématique de Fabricius. Ce genre, parfaitement naturel, a été adopté par cet auteur, mais sous une nouvelle dénomination, celle de *salda*, et avec une réunion d'espèces qui, telles que l'*atra*, l'*albipennis*, la *pallicornis*, la *grylloides*, la *clavipes*, s'éloignent génériquement des précédentes. Dans l'ordre naturel, elles se rapprochent évidemment des *lygées* ; et, si on ne les associe pas à cette dernière coupe, elles doivent du moins en composer une particulière que l'on placera à côté d'elle. *Voyez* les articles ACANTHIE et PUNAISE. (L.)

SALDORIJA. Espèce de SARRIETE, *Satureja obovata*, Lagasca, qui croît dans le royaume de Murcie et dans les provinces méridionales d'Espagne. Aux environs de Valence, elle s'appelle *herbe aux olives*, parce qu'on s'en sert pour assaisonner les olives destinées à être mangées. (LN.)

SALÉE et SALÉE-UTAN. Noms malais de deux espèces de LARMILLES, *coix*. Le premier est celui du *coix lacryma*, L., et le second celui du *coix agrestis*, Lour. On mange les grains de la première espèce, en Cochinchine et dans les Indes orientales ; mais on ne fait aucun usage de la seconde. (LN.)

**SALÈGRES.** Dans quelques pays on donne ce nom aux matières pierreuses pénétrées de soude muriatée, qu'on trouve dans les mines de sel gemme et dans les terrains d'où sortent les mines salées. On en met dans les étables pour les faire lécher aux moutons et aux autres bestiaux. On en met aussi dans les colombiers pour y fixer les pigeons. (PAT.)

**SALEP.** Nom d'une substance végétale et alimentaire qu'on prépare avec les racines de plusieurs orchis, et dont les Orientaux surtout font un grand usage. On dépouille ces racines de leurs fibres, de leur enveloppe et des bulbes desséchés de l'année ; après les avoir lavées à l'eau froide, on les fait bouillir un moment dans de nouvelle eau ; ensuite elles sont égouttées, enfilées et séchées au soleil, où elles prennent la consistance et la dureté de la gomme arabique. Quand on veut s'en servir, on les met en poudre qu'on éduit en gelée, au moyen de l'ébullition dans l'eau. Cette fournit une nourriture saine et légère, convenable surtout aux malades. *V.* les mots ORCHIS et OPHRIS. (D.)

**SALEP DES INDES OCCIDENTALES.** On don ce nom à la fécule retirée du GALANGA A FEUILLES DE BALISIER. (B.)

**SALGAGEL.** Nom que les Hébreux donnoient aux graines de la RUE. (LN.)

**SALGUEIRA.** Nom que les Portugais de l'Inde donnent à l'*avicennia tomentosa*, L. *V.* AVICENNE et UPATA. (B.)

**SALICA.** Nom donné par les Brames au *nymphæa lotus*, Linn., que les naturels de la côte Malabare nomment *ambel*, selon Rhéede, Hist. mal., 11, t. 26. (LN.)

**SALICAIRE**, *Lythrum.* Genre de plantes de la dodécandrie monogynie et de la famille des calycanthèmes, qui offre pour caractères : un calice cylindrique, strié, muni à son limbe de douze dents, dont six alternes plus courtes et quelquefois nulles ; une corolle de six pétales insérés sur le calice ; douze étamines disposées sur deux rangs, et insérées sur le calice; un ovaire supérieur, à style simple et à stigmate capité ; une capsule oblongue, recouverte par le calice, biloculaire, bivalve, à valves quelquefois bifides au sommet, à placenta central adné à chaque côté de la cloison, qui est opposée aux valves.

Les genres NÉSÉE de Commerson, et PARSONSIE de Jussieu, ne diffèrent pas suffisamment de celui-ci pour être conservés.

Les salicaires sont presque toutes herbacées, à feuilles ordinairement opposées ou presque verticillées, à fleurs sou-

vent disposées en épis axillaires ou terminaux, quelquefois axillaires et solitaires. On en compte une trentaine d'espèces, dont quatre seulement propres à l'Europe.

Les plus communes ou les plus remarquables de ces espèces sont :

La SALICAIRE COMMUNE, *Lythrum salicaria*, Linn., qui a les feuilles opposées, en cœur, lancéolées, et les fleurs en épis. Elle est vivace, et se trouve dans toute l'Europe et le nord de l'Asie, sur le bord des eaux, dans les prairies marécageuses. Elle est estimée détersive, vulnéraire et rafraîchissante. On l'ordonne, principalement en poudre, dans les dyssenteries. On l'appelle vulgairement *lysimachie rouge*.

Les habitans du Kamtchatka en font une grande consommation en guise de thé, ou cuite avec le poisson qui fait le fond de leur nourriture. Sa moelle, qu'ils font sécher, est surtout un mets fort agréable, soit crue, soit cuite. On en fait une boisson qui est un véritable vin, puisqu'elle donne de l'alkool à la distillation, et se change en vinaigre.

Les bestiaux mangent quelquefois les feuilles de la salicaire; mais elle n'en est pas moins une plante nuisible dans les prairies, à raison de la grosseur et de la hauteur de sa tige. Un bon agriculteur doit chercher à l'y détruire. C'est cependant une belle plante, soit par son port, soit par la grandeur et la couleur rouge de ses épis de fleurs.

La SALICAIRE VERGE a les feuilles opposées et lancéolées, et les fleurs ternées. Elle se trouve en Autriche et en Sibérie. On la cultive dans les jardins.

La SALICAIRE A FEUILLES D'HYSSOPE a les feuilles alternes, linéaires, et les fleurs hexandres. Elle est annuelle, et se trouve sur le bord des eaux. Toutes ses parties sont très-amères.

La SALICAIRE PEMPHIS, qui se trouve dans les îles de la mer du Sud, et dont les fruits sont acides. Forster en a fait un genre sous le nom de PEMPHIS. *V.* ce mot.

La SALICAIRE CUPHÉE, qui croît au Brésil, et qui est très-visqueuse, forme également un genre. *V.* CUPHÉE.

La SALICAIRE VERTICILLÉE, qu'on trouve en Caroline, a été établie en titre de genre par Walter, sous le nom de DÉCODON.

La SALICAIRE FRUTESCENTE constitue aujourd'hui le genre WOODFORDIE. (B.)

SALICAIRES (famille des). *V.* CALYCANTHÈMES. (B.)

SALICARIA. Nom latin appliqué à plusieurs FAUVETTES AQUATIQUES. (V.)

SALICARIA. Dioscoride et Pline attribuent à leur *lysimachia* des feuilles semblables à celles du saule ; mais le premier dit que cette plante a les fleurs jaunes, et le second, que ses fleurs sont pourpres ; c'est ce qui fait que les botanistes l'ont rapportée au *lysimachia vulgaris* ou bien au *lythrum salicaria ;* c'est ce qui fait aussi que Gesner a nommé salicaria le *lysimachia* ci-dessus ( *V.* C. B. *Pin.* ), et. que Tournefort a désigné par la même dénomination le genre qui comprend la seconde plante. Linnæus a, depuis, appelé ce genre *lythrum*, qui est aussi un des noms de l'ancien *lysimachia.* *V.* les mots LYTHRUM, WOODFORDIE et SALICAIRE. (LN.)

SALICASTRUM. Pline mentionne, sous ce nom, une plante qui avoit été ainsi appelée parce qu'elle croissoit ordinairement dans les lieux plantés de saules. Il la dit fort semblable à la vigne sauvage que les Grecs appeloient *ampelos agria*, et dit que, bien que ces deux plantes aient des noms différens, elles ont le même port et les mêmes propriétés. Cependant, ajoute-t-il, le *salicastrum* est plus efficace pour guérir la gale et les autres démangeaisons, en l'appliquant, broyé avec du vin miellé. Quelques auteurs ont pris pour cette plante le *flammula*, espèce de clématite. Césalpin cite le *tamnus communis;* mais C. Bauhin pense qu'il s'agit ici de la *douce-amère* ou VIGNE DE JUDÉE, *Solanum dulcamara*, L. (LN.)

SALICINÉES. Famille de plantes établie pour placer le SAULE, l'AUNE, le BOULEAU, qui faisoient ci-devant partie de celle des AMENTACÉES. *V.* ce mot. (B.)

SALICOQUE. Espèce de PALÆMON. (B.)

SALICOQUES, *Carides*, Latr. Tribu de crustacés, de la famille des macroures, ordre des décapodes, distinguée des autres tribus de la même famille par les caractères suivans : pattes indivises ou n'ayant au plus, et que dans un petit nombre, un petit appendice sétiforme, inutile à la locomotion, situé près de leur base ; pédoncule des antennes latérales recouvert d'une grande écaille, annexée à sa base ; ces antennes situées au-dessous des mitoyennes ou insérées plus bas.

Ces crustacés, dont plusieurs avoient été distingués par les Grecs, sous les noms de *caris*, de *crangon*, et qu'on appelle vulgairement, chez nous, *crevettes*, *salicoques*, etc., ont le corps d'une consistance moins solide que celui des autres décapodes, quelquefois même assez mou, arqué ou comme bossu, ce qui les a encore fait nommer *squilles bossues.* Les antennes sont toujours avancées et en forme de soies ; les latérales sont fort longues, et les intermédiaires, ordinairement plus courtes, ont leur pédoncule terminé par deux ou trois filets sétacés et articulés ; lorsqu'il y en a trois, un de

ces filets est plus petit et souvent recouvert par l'un des deux autres ; les yeux sont très-rapprochés, presque globuleux et portés sur un pédicule très-court ; la face supérieure du pédoncule des antennes mitoyennes offre, dans la plupart, une excavation qui reçoit la partie inférieure de ces organes de la vue ; l'extrémité antérieure du test s'avance presque toujours entre eux, et cette saillie a la forme d'un bec ou d'un rostre pointu, déprimé quelquefois, mais le plus généralement comprimé, avec une carène de chaque côté, et les bords supérieur et inférieur aigus, plus ou moins dentés en scie ; les côtés antérieurs du test sont souvent armés de quelques dents acérées, en forme d'épines; les pieds-mâchoires inférieurs ressemblent, dans le plus grand nombre, à des palpes longs et grêles, ou même soit à des pieds, soit à des antennes ; les quatre pattes antérieures sont, dans beaucoup d'espèces, terminées par une pince double ou une sorte de main didactyle. Deux de ces pattes, ordinairement la seconde paire, sont doublées ou pliées sur elles-mêmes; le carpe de cette seconde pince et quelquefois celui des deux dernières ou l'article qui précède immédiatement la pince, offre dans plusieurs cette particularité que l'on n'observe point dans les autres crustacés; il paroît comme divisé transversalement en un nombre variable de petits articles, ou annelé. La troisième paire de pattes est elle-même quelquefois, comme dans les penées, en forme de serre. Dans plusieurs, cette troisième paire est plus courte que les deux dernières ; en général, on n'a pas fait assez d'attention à ces différences dans les longueurs relatives des pattes. Les segmens du milieu de la queue sont dilatés ou élargis sur les côtés; elle se termine, ainsi que dans les autres macroures, par une nageoire en éventail ; mais le feuillet du milieu est plus étroit, pointu ou épineux au bout ; son dos est armé, dans plusieurs, de quelques petites épines ; les fausses pattes du dessous de la queue sont allongées et souvent en forme de feuillets.

On fait une grande consommation de ces crustacés dans toutes les parties du monde. On en sale même quelques espèces pour les conserver. Ils sont tous habitans de la mer et de nos côtes ; celles de la Méditerranée en offrent de plusieurs sortes, mais dont l'étude avoit été généralement négligée jusque dans ces derniers temps. Montagu et MM. Risso et Léach ont, par leurs recherches, agrandi, sous ce rapport, le domaine de la science. Le second, dans son ouvrage sur les crustacés de la rivière de Nice, a décrit un assez grand nombre d'espèces inédites de salicoques. Mais en rendant justice à son zèle et à ses travaux, nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'il n'a pas assez approfondi son sujet ; que sou-

vent l'on cherche en vain, dans ses descriptions, des connoissances relatives aux principaux organes sur lesquels repose la classification ; que plusieurs de ces espèces sont mal placées, et que leur détermination, à raison de ces lacunes, embarrassera souvent les naturalistes. La science est si avancée et embrasse aujourd'hui tant de détails, que des descriptions incomplètes ne font qu'accroître ce chaos désigné sous le nom d'*incertæ sedis.* Nous sommes bien loin d'appliquer ces observations critiques et nécessaires aux travaux du docteur Léach ; ils sont, au contraire, dignes de tous nos éloges. Ce naturaliste, aussi recommandable par son instruction, son activité infatigable, que par l'aménité de son caractère et son empressement à communiquer ce qu'il sait et ce qu'il possède, n'a, dans son ouvrage sur les crustacés de la Grande-Bretagne, négligé aucun caractère essentiel d'organisation. Il a établi, dans cette sous-famille des salicoques, plusieurs coupes génériques aussi bien signalées que circonscrites, et dont la connoissance est appuyée d'excellentes figures. Il auroit peut-être pu mieux coordonner les faits qu'il a recueillis, et c'est ce que je vais tenter dans la distribution méthodique des genres de cette sous-famille ; mais il nous a donné d'excellens matériaux, et qui seront utiles aux naturalistes de tous les âges, quelle que soit leur manière de voir et de disposer les faits.

J'ai revu mon premier travail sur la famille des salicoques, et j'espère que le tableau suivant, fondé sur cet examen ultérieur, contribuera à éclaircir ce sujet. On y trouvera quelques genres dont je n'ai point fait mention, ni dans le troisième volume du Règne animal par M. Cuvier, ni dans ce Dictionnaire. Mais les espèces qui sont l'objet de ces coupes étant peu nombreuses, rares dans les collections et point saillantes, n'intéressent guère que le naturaliste qui fait une étude particulière des crustacés.

I. Point d'appendice à la base postérieure des pattes, dans le plus grand nombre : cet appendice très-petit, en forme de petite lame elliptique, dans ceux où il existe ; celles des pattes qui sont simples ou sans pince, cylindriques ou filiformes, terminées par un onglet distinct ou ambulatoires et préhensiles.

1. *Les deux premières pattes plus grandes que les suivantes, terminées par une main dont le doigt fixe est petit et en forme de dent, et dont le doigt mobile se replie sur elle, en manière de crochet.*

*Observation.* Antennes mitoyennes terminées par deux filets ; avancement, en forme de bec, de la partie antérieure du test, très-court ; la seconde paire de pattes repliée ; son carpe simple ou sans divisions.

G. Pontophile, *Pontophilus*, Léach ; *Egeon*, Risso.

Dernier article des pieds-mâchoires extérieurs sensiblement plus long que le précédent, pointu au bout; seconde paire de pattes plus courte que la troisième, terminée distinctement par une main didactyle.

G. Crangon, *Crangon.*

Dernier article des pieds-mâchoires extérieurs de la longueur du précédent, très-obtus; seconde paire de pattes aussi longue que la troisième; leur pointe bifide.

2. *La première paire de pattes terminée dans le plus grand nombre par une main à deux doigts presque également longs et avancés, ou finissant simplement en pointe et sans pince dans les autres.*

A. *Antennes mitoyennes (ou supérieures) terminées par deux filets.*

*a* La troisième paire de pattes plus grande que les précédentes, tantôt terminée par une main didactyle, ainsi que celles-ci, tantôt simple, mais beaucoup plus grosse que les quatre antérieures; le dernier article de celles-ci fendu jusque près de sa base, en deux parties digitiformes.

G. Atye, *Atya*, Léach.

La troisième paire de pattes monodactyle; celles qui précèdent terminées par un article fendu jusque près de sa base en deux parties digitiformes (très-longues).

G. Sténope, *Stenopus*, Latr.

Les trois premières paires de pattes terminées par une main didactyle; la troisième paire et les suivantes longues; les deux avant-derniers articles des quatre pattes postérieures divisés en un grand nombre de petits articles.

*Nota. Corps mou, hispide; filets des quatre antennes très-longs; les pattes sont généralement fort grêles et fort longues, et se replient sur elles-mêmes; la troisième paire est plus large que les autres, et contraste, sous ce rapport, avec elles. Genre établi sur le palæmon hispidus d'Olivier.*

G. Pénée, *Penœus*, Fab.

Les trois premières pattes terminées par une main didactyle; ces pattes et les suivantes de moyenne longueur, sans divisions annulaires à aucun de leurs articles.

*Nota. Bec long; un petit appendice en forme de lame à la base postérieure de leurs pattes; palpes mandibulaires saillans, foliacés.*

*b* Les deux premières paires de pattes ou la seconde, plus grandes que la troisième; celle-ci jamais terminée par une main didactyle, ni plus grosse que les antérieures.

* Pieds-mâchoires extérieurs foliacés, couvrant la bouche.

*Nota. Les quatre pattes antérieures terminées par une main didactyle; carpe inarticulé.*

G. Hyménocère, *Hymenocera*, Latr.

Division supérieure des antennes mitoyennes et mains foliacées.

*Nota.* Genre établi sur une espèce inédite des mers des Indes orientales.

G. GNATOPHYLLE, *Gnatophyllum*, Latr.

Antennes mitoyennes et mains ayant la forme ordinaire. *Exemple :* les alphées, *elegans* et *tyrrhenus* de Risso; la seconde paire de pattes est plus longue et beaucoup plus épaisse que l'antérieure.

** Pieds-machoires extérieurs filiformes ou sétacés, ne couvrant point la bouche.

*Nota. Carpe de la seconde paire de pattes ordinairement articulé.*

† L'une des deux pattes antérieures simple, l'autre en forme de serre, ou terminée par une main didactyle.

G. PROCESSE, *Processa*, Léach; *Nika*, Risso.

*Nota. Les pattes de la seconde paire terminées par une petite main didactyle; l'une de ces pattes plus longue quó l'autre, et que les deux premières.*

†† Chaque patte des deux premières paires terminée de la même manière que sa correspondante.

G. AUTONOMÉE, *Autonomœa*, Risso.

La première paire de pattes terminée par une main didactyle, les autres simples.

G. ALPHÉE, *Alpheus*, F.

Les quatre pattes antérieures terminées par une main à deux doigts très-distincts.

*Nota. J'y rapporte le genre* hippolyte *de M. Léach; mais on pourroit l'en détacher, en prenant pour base les différences des grandeurs relatives des deux premières paires de pattes. Dans* l'alpheus malabaricus, *par-exemple, la première est plus longue que la seconde; dans les* hippolytes *de M. Léach et autres especes de Fabricius analogues, le* palémon marbré *d'Olivier, etc., la seconde paire est plus longue que l'antérieure.*

G. PANDALE, *Pandalus*, Léach.

Les deux premières pattes simples ou très-foiblement didactyles, les deux suivantes en forme de serres.

B. *Antennes mitoyennes terminées par trois filets.*

*Nota. Les quatre premieres pattes didactyles.*

G. PALÉMON, *Palœmon*, Fab.

La seconde paire de pattes la plus grande de toutes; son carpe inarticulé.

G. LYSMATE, *Lysmata*, Risso.

La seconde paire de pattes la plus grande de toutes; son carpe articulé.

Exemple : la lysmate *seti-caudata* de M. Risso ; sa seconde espèce, L. *triliana*, est un palémon.

G. Athanas, *Athanas*, Léach.

La première paire de pattes la plus grande de toutes ; carpe de la seconde articulé.

II. Un appendice sétacé et allongé, très-apparent à la base postérieure des pattes ; troisième paire de pattes et les suivantes, les dernières surtout, presque capillaires ou sétacées, uniquement natatoires.

G. Pasiphaé, *Pasiphae*, Savigny.

*Nota. Corps long, mou, très-comprimé ; antennes mitoyennes terminées par deux filets ; les quatre pattes antérieures beaucoup plus grandes, didactyles, semblables ; celles de la seconde paire à peine plus longues ; carpe inarticulé.*

(L.)

SALICOR. On donne ce nom, sur les bords de la mer, tantôt à la Salicorne, tantôt aux Soudes herbacées ou Salicot. (b.)

SALICORNE, *Salicornia*. (*Monandrie monogynie.*) Genre de plantes de la famille des chénopodées, qui présente pour caractères : un calice entier, renflé, à quatre angles, et durable ; point de corolle ; une ou deux étamines ; un style partagé en deux et à deux stigmates ; une semence nue au fond du calice.

On connoît environ douze espèces de ce genre.

Les *salicornes* n'ont point de feuilles, mais des tiges herbacées ou frutescentes, garnies de rameaux opposés, cylindriques et articulés. Le sommet des articulations offre deux dents, et c'est aux articulations supérieures que viennent les fleurs, qui sont sessiles et très-petites. Je ne citerai que deux espèces, savoir :

La Salicorne herbacée, *Salicornia herbacea*, Linn., plante annuelle qui croît au bord de la mer, et qu'on multiplie par la culture. Elle a des tiges épaisses, noueuses, rampantes et divisées en plusieurs branches, avec des articulations surmontées de deux pointes.

La Salicorne ligneuse, *Salicornia fruticosa*, Linn., qui a une tige d'arbrisseau droite et branchue, avec des pointes aiguës à ses nœuds, qui sont rapprochés, et des rameaux qui, poussant depuis le bas, forment une espèce de pyramide. Elle est vivace, et vient, comme la précédente, dans les lieux maritimes.

Les habitans des pays où croissent les *salicornes*, les coupent à la fin de l'été, quand elles sont parvenues à leur grandeur ; et après les avoir desséchées au soleil, ils les brûlent pour en avoir les cendres, dont on se sert pour faire du verre

et du savon. On retire de ces cendres un alcali. *Voy.* SOUDE.

La première espèce est mise par Thunberg, au nombre des plantes du Cap de Bonne-Espérance, qui servent à la nourriture des habitans. (B.)

SALICORNIA. Dodonée a appelé ainsi les deux espèces communes de salicorne, qui croissent sur nos côtes. Et dont ces articulations sont garnies de deux petites cornes ou pointes. Cette circonstance et la propriété de donner de la soude, par incinération, leur ont fait donner le nom de *salicornia*, composé de deux mots latins, qui signifient *sel* et *corne*. Voyez SALICORNE ci-dessus. (LN.)

SALICORNIN. *V.* SALICOR. (S.)

SALICOT. *V.* SALICOQUE. (S.)

SALIE, *Salius*. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des fouisseurs, établi par Fabricius dans son Système des piézates. Il ne diffère des *pompiles* du même auteur, qu'en ce que les mandibules de ces hyménoptères n'ont point de dentelures au côté interne, et que le corps, ainsi que ses différentes parties, est proportionnellement plus étroit et plus allongé; mais ce dernier caractère est commun aux mâles de plusieurs pompiles, et Fabricius, trompé par cette conformité, a effectivement placé avec les salies (6-*punctatus*), le mâle d'une espèce du genre précédent. (L.)

SALIENTIA. Ordre et famille de mammifères établis par Illiger, et qui ne comprend que les genres *hypsiprymnus*. *V.* POTOROO et *halmaturus*. *V.* KANGUROO. (DESM.)

SALIETTE. C'est la CONISE ÉMOUSSÉE de Lamarck. (B.)

SALIGOT. On donne ce nom à la MACRE et à la TRIBULE. (B.)

SALIMORI. Genre établi par Adanson sur un arbre figuré par Rumphius, *Amb.*, vol. 2, pl. 75. Il a besoin d'être observé de nouveau. (B.)

SALIN. Nom de la POTASSE telle qu'elle résulte de l'évaporation de la lessive des cendres des plantes, c'est-à-dire, encore mêlée à d'autres sels, et très-colorée. Dans cet état, elle sert à la fabrication du verre commun. (B.)

SALIN. Poisson du genre SPARE. (B.)

SALINARIUM. Des oryctographes ont donné ce nom aux vertèbres de poissons détachées et pétrifiées, à cause de leur forme, qui se rapproche de celle d'une salière. (DESM.)

SALINES. On donne ce nom aux usines établies près des fontaines salées, et où l'on retire, par évaporation, la soude muriatée ou sel commun que contiennent les eaux de ces fontaines.

Quand ces eaux sont à 10 ou 15 degrés de l'aréomètre des salines, c'est-à-dire qu'elles contiennent de dix à quinze livres de sel par cent livres d'eau, on les fait immédiatement évaporer par le feu dans de grandes chaudières qu'on nomme poëles, où elles déposent la sélénite qu'elles tiennent en dissolution, et l'on en retire le sel marin, à mesure qu'il se précipite en se cristallisant par l'effet de l'évaporation.

Mais, quand les eaux sont au-dessous de dix degrés (quelquefois elles ne sont qu'à 2 ou 3), on a trouvé le moyen de les concentrer par une méthode d'autant plus ingénieuse, qu'elle est plus simple; elle accélère l'évaporation sans le secours du feu et par le seul contact de l'air, multiplié pour ainsi dire à l'infini.

Des pompes, mues par un courant d'eau, élèvent les eaux salées dans des réservoirs placés au haut d'un vaste hangar long et étroit, d'où on les fait tomber par gouttes, au moyen de plusieurs files de robinets, sur des lits de fagots d'épines accumulés jusqu'à la hauteur de dix-huit pieds. L'eau, après avoir été divisée en une infinité de petites larmes, est reçue dans un vaste bassin qui occupe toute l'étendue du hangar. Elles sont ensuite retirées de ce bassin, et reportées par d'autres pompes dans le réservoir supérieur. On les fait ainsi passer et repasser à travers les épines, jusqu'à ce qu'elles se soient évaporées et concentrées au point de se trouver à 11 ou 12 degrés de salure : on les fait alors couler dans les chaudières, où s'achève leur évaporation.

La méthode des bâtimens de graduation a un double avantage : non seulement elle épargne le combustible en opérant sans le secours du feu une grande partie de l'évaporation, mais encore elle rend le sel beaucoup plus pur; l'eau salée, en se dispersant à travers les fascines, dépose sur leurs rameaux la sélénite dont elle est chargée, qui, ayant besoin d'un grand volume d'eau pour être tenue en dissolution, reste adhérente à ces rameaux dès que l'eau commence à s'évaporer, et y forme une infinité de stalactites, comme les eaux qui filtrent à travers les voûtes d'une grotte.

L'invention de cette utile méthode est due à Matthieu Meth, médecin à Langensaltz en Thuringe, qui fit construire le premier bâtiment de graduation en 1599.

La France n'a pas, comme la Pologne, l'Espagne et l'Angleterre, des mines de *sel-gemme;* mais elle possède des sources salées d'un produit immense, surtout dans les départemens de la Meurthe et du Jura (la Lorraine et la Franche-Comté).

La Meurthe a trois grandes salines, à Dieuse, Moyenvic et Château-Salins, toutes trois dans la vallée qu'arrose la *Seille.* D'après les essais qui ont été faits par Nicolas, de ces

différentes eaux, celles de Dieuze contiennent quatorze livres deux onces de sel par cent livres d'eau; celles de Moyenvic, onze livres; celles de Château-Salins, douze livres.

Leur produit annuel passe cinq cent mille quintaux, et il pourroit être triplé, ainsi que l'a établi le conseil des mines.

Les salines de la Meurthe forment également un objet d'exploitation très-important. A Salins, il y a trois sources fort abondantes, et qui présentent une singularité : elles sortent du même rocher, et cependant leur degré de salure est fort différent; l'une fournit de l'eau qui contient communément quinze livres de sel par cent livres d'eau, et quelquefois jusqu'à vingt-trois livres; l'autre n'en contient que deux et demie, et la troisième est presque douce.

L'eau de la première source est immédiatement versée dans les chaudières, où l'évaporation s'en fait par le moyen du feu. Les eaux foibles sont conduites par des canaux de bois jusqu'à *Chaux*, où sont des bâtimens de graduation qui les portent au même degré de salure que celles de la première source, et l'on y termine l'opération dans des chaudières.

Il y avoit autrefois à Rosières, à trois lieues de Nancy, une superbe saline; mais les fermiers-généraux, par des considérations financières, firent détruire ce bel établissement.

Dans le département du Bas-Rhin (en Alsace), à trois lieues au N. N. E. de Haguenau, est la saline de Sultz, qui est très-bien montée; mais ses eaux ne sont qu'à 4 degrés de salure, et le produit annuel n'est que d'environ cinquante-deux milliers de sel. On y voit deux bâtimens de graduation, chacun de quatre cents pieds de longueur, où l'eau est élevée par des pompes jusqu'à la hauteur de deux cents pieds, de manière qu'en se divisant prodigieusement dans sa chute, son évaporation se trouve fort accélérée. Elle est terminée dans une chaudière de quatorze pieds de longueur sur treize de large, et seize pouces de profondeur. Cette grande surface est très-propre à favoriser l'évaporation. C'est dans cette saline que l'on commença, en 1724, à substituer les fascines de buissons aux gerbes de paille qu'on employoit précédemment dans les bâtimens de graduation, et ce changement utile fut aussitôt adopté dans toutes les salines d'Allemagne.

Au pied des Pyrénées, nous avons aussi plusieurs fontaines salantes, notamment celles de Salies et de Gaugeac, près d'Ortès en Béarn; celles d'Aincille, près Saint-Jean-Pied-de-Port; et celle du village de Camarade, près du Mas-d'Azil, dans le pays de Foix. Quelques-unes de ces sources sont fort chargées de sel; mais, comme elles sont peu abondantes, elles fournissent tout au plus à la consommation des petites communes qui les possèdent, et sont plus curieuses pour

le naturaliste, qu'importantes sous le point de vue politique.

Quant à l'origine des sources salées, l'opinion qui paroît aujourd'hui généralement reçue, c'est qu'elles sont dues à des bancs de sel-gemme, que les eaux souterraines dissolvent successivement. J'ose dire néanmoins que cette supposition me paroît peu vraisemblable. On sait, par exemple, que les sources de Dieuze et de Château Salins fournissent annuellement près de six cent mille quintaux de sel chacune. Celle de Dieuze est connue depuis environ neuf siècles, et l'une et l'autre existoient sans doute bien long-temps avant. Quelle masse de sel qui est sortie de la montagne ! et quel vide immense elle a dû y laisser! Cependant il ne s'en fait aucun éboulement; les eaux conservent toujours le même degré de salure, et cependant elles n'ont point changé de direction dans leur cours. Comment se fait-il qu'elles aient dissous une si grande masse qui étoit sur leur passage, et que toujours elles y en trouvent la même quantité? On peut d'ailleurs remarquer que les eaux qui coulent sur une masse de sel solide et compacte, ne la dissolvent nullement, ainsi que le prouve avec évidence la source d'eau douce qu'on voit dans la mine de Wieliczka sortir d'entre des blocs de sel-gemme. Je sais qu'il y a des naturalistes qui ont expliqué ce fait, en disant qu'apparemment la nature avoit formé entre ces blocs de sel une espèce de tuyau d'argile où couloit cette eau douce. Cela est fort ingénieux sans doute; mais la nature, dans ses opérations, n'a pas besoin de nos petits expédiens.

Je crois donc que le sel marin est formé journellement, soit dans le rocher, soit dans l'eau elle-même, tout comme le nitre est formé sur les parois des grottes de la Mofelta; ce que la nature peut faire pour un sel, assurément elle le peut faire pour un autre.

Une observation qui n'a point échappé aux naturalistes qui ont visité les sources salées, c'est que toujours elles sont accompagnées de chaux sulfatée et d'autres sels sulfuriques, souvent même de soufre en nature et de matières bitumineuses. Cette réunion constante prouve que ces substances, si différentes en apparence, doivent néanmoins leur existence à une cause commune.

J'observerai, relativement à l'évaporation de l'eau, qui est un objet si important pour l'économie du combustible, qu'on pourroit, ce me semble, y employer encore le moyen qui est mis en usage par les peuples du Nord, qui concentrent l'eau de la mer par la gelée.

On pourroit, pendant l'hiver, mettre l'eau des sources salées dans des chaudières de métal, qui seroient placées dans des cuviers un peu plus larges, de manière qu'on pût mettre de la

glace tout autour, à laquelle on ajouteroit du sel, afin d'accélérer la congélation de l'eau contenue dans la chaudière, d'où l'on enlèveroit les glaçons à mesure qu'ils se formeroient (ces glaçons ne contiennent que de l'eau douce), et on les remplaceroit par de l'eau salée.

Quoique cet expédient pût très-bien réussir en petit, il seroit possible qu'il éprouvât des obstacles dans l'exécution en grand; aussi n'est-ce qu'une idée que je soumets à la sagesse de ceux qui ont pour eux l'expérience. *V.* SOUDE MURIATÉE. (PAT.)

SALIQUIER. Synonyme de CUPHÉE. (B.)

SALISBURI, *Salisburia.* Arbre à feuilles alternes, pétiolées, cunéiformes, unies, striées en dessous, arrondies à l'extrémité, bilobées et déchirées, qui vient de la Chine et du Japon, et qu'on cultivoit depuis nombre d'années dans nos jardins, sous le nom de *ginkgo*, sans obtenir sa floraison, que Smith a observée enfin en 1796, dans le jardin du roi d'Angleterre, à Kew, et qui l'a été tout nouvellement en France.

Cet arbre forme, dans la monoécie polyandrie, un genre qui a pour caractères : dans les fleurs mâles, un chaton nu, filiforme, à anthères deltoïdes et penchées; et dans les fleurs femelles, qui sont solitaires, un calice divisé en quatre parties, persistant, et un ovaire supérieur.

Le fruit est un drupe globuleux, presque triangulaire, qui renferme une seule semence dicotylédone.

Le salisburi est un arbre fort intéressant par ses feuilles, qui ressemblent à celles d'un ADIANTE; aussi, dans les commencemens de son arrivée en Europe, s'est-il vendu fort cher. Il est très-répandu aujourd'hui, attendu qu'il vient très-aisément par marcottes et par boutures, et qu'il ne craint point la gelée.

A la Chine et au Japon, on le cultive à raison de son fruit, dont l'amande est très-bonne à manger, lorsqu'elle est cuite sur les charbons, au rapport de Kæmpfer et de Thunberg. (B.)

SALIUNCA. Cette plante, selon Pline, poussoit beaucoup de feuilles, mais si petites, qu'on ne pouvoit les enlacer, comme cela se pratiquoit pour les plantes dont on faisoit des couronnes et des bouquets. Elle avoit des fleurs radicales, nombreuses. « On diroit, ajoute-t-il, que c'est une herbe plutôt qu'une fleur, et qu'elle a été comprimée sur la terre avec la main. » Elle croissoit aux endroits secs et exposés au soleil, dans les Alpes Noriques et de Pannonie. A Eporredia, ville de cette dernière contrée, on la recueilloit avec grand soin, et on l'estimoit beaucoup à cause de son odeur

extrêmement délicieuse. On en faisoit usage dans les garde-robes ; on la mettoit entre les draps et les vêtemens.

Dioscoride, en traitant du nard celtique ou gallique, fait observer qu'il croît sur les montagnes de la Ligurie, et qu'il y porte le nom d'*aliunga;* mais Pline distingue le *saliunca* du nard gallique. Néanmoins, l'un et l'autre ont-ils voulu décrire des espèces de valérianes très-voisines, telles que les *valeriana celtica*, L. et *saliunca*, Allioni. Cette dernière est peut-être l'*aliunga* de Dioscoride ; mais le *saliunca* de Pline, si remarquable par son port comprimé, est-il bien une valériane, comme le croient la plupart des botanistes? (LN.)

SALIX des Latins, et *Itea* des Grecs. On reconnoît parfaitement, dans les écrits des anciens, qu'ils ont donné ces noms à nos saules, quoiqu'ils ne nous aient laissé aucune description de ces plantes ; mais ce qu'ils ont dit de leurs propriétés, et surtout de leurs usages, ne laisse aucun doute à cet égard. Les *salix alba*, *viminalis*, *undulata*, *pentandra*, *helix*, *purpurea*, et *vitellina*, semblent être ceux qu'ils cultivoient principalement, comme cela est chez nous, surtout l'*alba*. Mais dans un genre comme celui des saules, où l'on ne sait pas encore ce qu'on doit nommer espèce, il est impossible de donner pour certain aucun des rapprochemens qu'on pourroit faire entre ses espèces et celles mentionnées par les anciens.

Théophraste indique plusieurs sortes d'*itea*, qu'il distingue d'après la couleur de l'écorce, 1.° en saule noir, dont les branches, verges ou osiers, étoient les plus belles et les plus propres à la vannerie; 2.° en saule pourpre ; 3.° en saule blanc, dont les osiers étoient plus durs et moins souples. La première et la troisième espèces offroient chacune une variété basse. Celle du saule blanc étoit appelée en Arcadie *helix* ou *helice*. Il y avoit encore l'*itea oisos* ou *oesos* ou l'*oirya*, qui étoit le *salix amerina* de Pline.

Dioscoride ne rapporte que les propriétés des saules en général, et n'entre dans aucun détail sur leurs espèces.

Pline range les saules au nombre des arbres aquatiques les plus utiles, et il fait observer, d'après Caton, que leur plantation augmentoit d'un tiers le revenu d'un domaine. Caton même préféroit le produit de la coupe des saules à celui de la récolte des olives, des blés et du foin. Les saules, comme le fait remarquer Pline, plantés le long des rivières, forment des remparts qui arrêtent l'impétuosité des eaux et abritent les campagnes en retenant les terres. La nature semble avoir destiné les saules principalement à cet usage ; car, lorsqu'on les coupe, ils repoussent aussitôt, et se multiplient davantage. Pline fait remarquer qu'il y a plusieurs sor-

tes de saules; les uns, plus élevés, produisoient, à leur extrémité, des branches ou grosses verges qui servoient à faire les treillages; leur écorce formoit des liens; d'autres ne donnoient que des verges ou osiers souples, utiles seulement à faire des liens; il y avoit des saules à verges très-fines, et excellentes pour faire les paniers, les corbeilles et toutes sortes de jolis ouvrages en vannerie. On remarquoit aussi des saules à verges plus grosses, plus fermes: on s'en servoit dans les campagnes pour la grosse vannerie. Ces saules écorçés étoient fort blancs et plus maniables; on en faisoit des vases qui coûtoient moins cher que ceux en cuir, et des fauteuils pour se reposer à l'aise. « Plus on tond le saule, dit Pline, plus il pousse et plus il devient touffu, jetant les pousses plutôt d'un bourrelet que d'une branche. »

Pline distingue 1.° le *salix græca*, qui étoit rouge, et dont on fendoit les osiers; 2.° le *salix amerina*, qui étoit plus blanc, moins souple, plus aisé à rompre, et dont on ne fendoit pas les verges ou osiers (Amatus croyoit qu'il s'agissoit ici de l'*elæagnus angustifolius*, L.); 3.° les trois *salix* de l'Asie mineure, savoir, le *noir*, qui servoit à faire des liens; le *blanc*, d'usage dans la vannerie; et le *helix* des Grecs, qui étoit le plus petit; 4.° les trois *salix* des Latins, qui sont: le *salix viminea* ou pourpre; le *salix vitellina*, dont l'écorce étoit d'un jaune d'œuf; et le *salix gallica*, remarquable par sa petitesse.

Columelle a un *salix sabina* qu'on regarde comme le même que le *salix amerina* de Pline, et l'*oisos* de Théophraste. C. Bauhin les réunit sous le nom commun de *salix vulgaris rubens*, synonyme que Willdenow rapporte à son *salix pentandra*, ce qui paroît inexact.

Les auteurs anciens s'accordent sur la précocité de la floraison de ces arbres et sur la rapidité, avec laquelle ils croissent. C'est à ces deux circonstances que les saules doivent leurs noms grec et latin.

Chez les modernes, les saules ont toujours fait, sous le nom de *salix*, un groupe distinct; et depuis C. Bauhin jusqu'à présent, ils ont formé un genre très-naturel, et qui fait le désespoir de ceux qui veulent fixer des caractères à ses espèces. *V.* Saule.

*Salix conophora* de Broyn. C'est le protée velu (*protea hirta*, L.). (ln.)

SALKEN. Arbre de la famille des légumineuses, et rapproché du *pongam* par Adanson, qui en fait un genre qu'il nomme *salken*, et qu'il distingue du Pongam (*galedupa*, Lk.) par ses légumes orbiculaires à une seule graine orbiculaire, par le tube calicinal qui est hémisphérique et

presque entier, et par ses feuilles à trois folioles. Cet arbre est le *tsjeria cametti* des Malabares, et son fruit le *favus* d'*aya* des Portugais de l'Inde. (LN.)

SALLES ou ABAJOUES. *V.* ce dernier mot. (DESM.)

SALLIAN. C'est, suivant l'*Histoire générale des Voyages*, le nom que porte l'AUTRUCHE DE MAGELLAN, dans l'île de Maragnon. (S.)

SALLIUS. Pierre blanche, pesante, fragile, qui, selon Louis Dulcis, se trouve dans une île du même nom, et qui sert à polir l'or. Elle est la même que celle nommée *sarménienne*, par Albert-le-grand, qui avoit les mêmes propriétés et portoit aussi le nom d'une île où elle se trouvoit. L'une et l'autre sont le *lapis samius*, de Pline, qui étoit peut-être un tripoli. Ces trois auteurs s'accordent sur les propriétés médicales et imaginaires de cette pierre, dont les deux premiers noms ne sont que des altérations de *samius* et de *samia*. Cependant quelques auteurs ont cru qu'il s'agissoit de trois pierres différentes. (LN.)

SALMARINE. Poisson du genre SALMONE. (B.)

SALMASIE, *Salmasia*. Nom donné au TACHIBOTA. (B.)

SALMÉE, *Salmea*. Genre de plantes établi par Decandolle (Jardin de Montpellier) aux dépens des BIDENTS. Il a pour type les BIDENTS GRIMPANT et HÉRISSÉ ; ses caractères sont : calice imbriqué ; réceptacle écailleux, conique ; fleurons tous hermaphrodites, tubuleux ; graines comprimées, terminées par deux arêtes. Il renferme trois espèces, originaires de l'Amérique Méridionale, et auxquelles on peut réunir le SERGILE de Gærtner. (B.)

SALMERIN. *V.* SALMARINE. (S.)

SALMERONES. Nom espagnol de la variété à épi blanc, de l'espèce de FROMENT que Lagasca appelle *triticum fastuosum*, et qui est cultivée principalement dans le midi de l'Espagne. Elle porte aussi les noms de *trecheles*, *arisprietros*, *arisnegros*, *alonsos*, *raspinegros*, *cascalvos*, *finanos* ; la variété à épi jaune est vulgairement désignée par *trecheles* et *rubiones*, et l'espèce par *fanfarron*. (LN.)

SALMIACK. Nom allemand du sel ammoniac. *V.* AMMONIAQUE MURIATÉE. (LN.)

SALMIE, *Salmia*. Genre de plantes établi par Jacquin. C'est le même que le SANSEVIÈRE ou CARLUDOVIQUE. (B.)

SALMO. Nom latin du genre SALMONE. (DESM.)

SALMONCINO. Séraphin Volta nomme ainsi un poisson fossile de Monte-Bolca, qu'il rapporte, à tort, au *scomber Kleinii* de Bloch. (DESM.)

SALMONE, *Salmo*. Genre de poissons de la division des

abdominaux, dont les caractères consistent à avoir la tête comprimée ; la bouche grande et garnie de dents ; trois lames à l'opercule des branchies ; deux nageoires dorsales, dont la dernière adipeuse ; plus de quatre rayons à la membrane des branchies.

Plusieurs des espèces qui composent ce genre jouissent d'une grande célébrité, à raison de leur abondance et de l'excellence de leur chair. Il suffit de nommer le saumon, qui remonte annuellement de la mer dans les fleuves en troupes si nombreuses, qu'il sert souvent de nourriture exclusive à des peuplades entières ; il suffit de nommer la truite, cet habitant de nos plus limpides rivières, si recherché de tous les amateurs des bons morceaux. L'homme d'état et le sibarite trouvent, parmi les salmones, des objets propres à exciter leur intérêt sous le point de vue d'un bien général ou d'un avantage personnel ; le naturaliste, placé entre les deux, observe une organisation et des mœurs particulières, très-dignes de ses méditations.

Le genre des salmones avoit besoin d'être travaillé de nouveau, et il l'a été par Lacépède et Cuvier, de manière à satisfaire les bons esprits.

Les genres Corégone et Osmare, d'Artédi, ont été rétablis, et deux nouveaux, Characin, Serrasalme, ont été formés par le premier. Le second y a établi treize sous-genres, savoir : Eperlan, Curiamate, Anostome, Piabusque, Raiis, Tétragonoptère, Hydrocyn, Citharine, Saurus, Scopule et Sternoptix.

Le nombre des espèces qui restent dans le genre salmone est de vingt-huit, parmi lesquelles il suffit de remarquer :

Le Salmone saumon, *Salmo salar*, Linn., qui a la mâchoire supérieure proéminente ; quatorze rayons à la première nageoire du dos et treize à celle de l'anus ; des lignes irrégulières, rougeâtres et brunes sur le corps. On le trouve dans les mers d'Europe et d'Asie septentrionale, qu'il quitte à la fin de l'hiver pour remonter les fleuves. Il parvient à une grosseur considérable, c'est-à-dire à quatre à cinq pieds de long. *V.* au mot Saumon.

Le Salmone illanken, qui a la mâchoire inférieure crochue ; douze rayons à la première dorsale et à l'anale. Il se trouve dans le lac de Constance et les rivières qui s'y jettent. On l'a regardé, jusqu'à ces derniers temps, comme une variété du *saumon* ; mais il est certain que c'est une espèce distincte qui ne va jamais à la mer.

Le Salmone argenté, *Salmo scheffermullerii*, qui a la mâchoire inférieure plus longue que la supérieure ; quinze rayons à la nageoire du dos et treize à celle de l'anus. On le

trouve dans la Baltique et dans les lacs de l'Autriche qui ne communiquent pas avec la mer. Sa chair est très-estimée. La tête est brune, ainsi que le dos et les nageoires ; tout le reste du corps est argenté ; la ligne latérale est noire.

Le SALMONE ÉRIOX, qui a quatorze rayons à la première nageoire du dos et douze à celle de l'anus ; l'extrémité de la queue en ligne droite, et le corps parsemé de taches cendrées. Il se trouve dans les mers d'Europe, et remonte les fleuves. Cette espèce a besoin d'être observée de nouveau.

Le SALMONE TRUITE SAUMONEE, *Salmo trutta*, ui a quatorze rayons à la première nageoire du dos et onze à celle de l'anus ; des taches rondes, noires, entourées d'un cercle brun, et six points aux nageoires pectorales. Il habite les mers d'Europe, et remonte lés rivières. C'est la *truite saumonée*, ou la *truite de mer* des auteurs français. *V.* au mot TRUITE.

Le SALMONE TRUITE COMMUNE, *Salmo fario*, qui a quatorze rayons à la première nageoire du dos et onze à l'anale ; des taches rouges, entourées d'un cercle clair, sur le corps, et la mâchoire inférieure un peu plus longue que l'autre. On le trouve dans les eaux douces et pures des pays de montagnes, dans toute l'Europe et l'Asie septentrionale. On le multiplie facilement dans les étangs alimentés par des fontaines. C'est un des meilleurs poissons de nos rivières. On le connoît sous le nom de *truite de rivière* ou *troute*. *V.* au mot TRUITE.

Le SALMONE HEUCH, *Salmo hucho*, L., qui a treize rayons à la première nageoire du dos et douze à celle de l'anus; des taches brunes et rondes sur le corps et sur la plupart des nageoires. On le trouve dans le Danube et dans presque tous les grands lacs d'Autriche et de la Bavière. Il parvient à la grandeur de cinq à six pieds. On le distingue aisément du saumon, à son corps très-allongé, à sa tête pointue, et à deux rangées de dents sur le palais et la langue. On le prend à l'hameçon et au filet. Sa chair est molle et moins savoureuse que celle de la truite.

Le SALMONE DES ALPES, qui a treize rayons à la première nageoire du dos; douze à celle de l'anus; le dos noir, les côtés bleus et le ventre fauve. On le trouve dans les lacs et les rivières les plus élevées de Laponie, de Suisse, d'Allemagne, d'Angleterre et de France. Sa tête est terminée en pointe émoussée ; toutes ses nageoires sont rougeâtres, excepté la première dorsale ; sa chair est rouge, de bon goût, facile à digérer, est et fort recherchée des gourmets voisins des pays ci-dessus mentionnés. On l'appelle en français *truite noire*, et en allemand *bergforelle*. Bloch pense que c'est une simple variété de la *truite omble*, produite par la différence des eaux. Il paroît étonnant que ce poisson puisse vivre dans

les lieux où on le trouve, attendu que l'eau y est souvent gelée pendant la moitié de l'année.

Le Salmone omble, *Salmo salvelinus*, Linn., qui a la mâchoire supérieure plus longue que l'inférieure, le premier rayon des nageoires du ventre et de l'anus gros et blanc. Il est fig. pl. P. 19. On le pêche dans le Danube et dans les grands lacs de la Hongrie, de l'Autriche et de la Bavière. Il parvient quelquefois à trois ou quatre pieds de long. Sa tête est brune ; ses joues sont argentines ; son corps est parsemé de taches oranges, entourées d'un cercle blanc ; le ventre et les nageoires sont rougeâtres. Ces couleurs varient en intensité selon l'âge, le sexe et la nature de l'eau.

On prend le *salmone omble* avec des filets et à l'hameçon. Sa chair est de bon goût. On la sèche à la fumée pour l'envoyer au loin.

Bloch pense que le *salmo salmarinus*, Linn., figuré dans Marsigly, *Danube* 4, tab. 29, n'est qu'une variété de cette espèce.

Le Salmone ombre chevalier, *Salmo umbla*, Linn., qui a onze rayons à la première nageoire du dos et à celle de l'anus, la queue fourchue, la ligne latérale légèrement recourbée, et le corps à peine tacheté. On le trouve en quantité dans le lac de Genève, et plus rarement dans celui de Neufchâtel. On en voit quelquefois de trois à quatre pieds de long. Il vit de poissons et de crustacés. On le prend au filet et à l'hameçon. Sa tête est petite ; sa mâchoire supérieure un peu plus longue que l'inférieure, qui a deux rangées de petites dents, tandis que l'autre n'en a qu'une ; ses joues sont verdâtres, variées de blanc ; le dos est verdâtre et le ventre blanc.

Ce poisson est fort gras, et a la chair plus délicate que celle de la *truite* ; aussi est-il très-recherché des gourmets. J'en ai vu plusieurs fois vendre à Paris trois cents francs la pièce. Les médiocres, ceux qui n'ont qu'un à deux pieds de long, se vendent rarement moins de vingt-cinq francs, même à Genève. C'est pendant l'hiver qu'on en prend le plus. On ne mange jamais ce poisson, à Paris, que cuit au bleu. *V.* Truite.

Le Salmone rille, qui a quatorze rayons à la nageoire dorneuf à l'anale ; les mâchoires également avancées ; des taches rouges et des noires, dont deux sur chaque opercule. Il se trouve à l'embouchure de la Seine, principalement dans la Rille. Il ne devient jamais plus grand qu'un hareng.

Le Salmone gastéroplèque, qui a été remis parmi les Clupées par Lacépède, sous le nom de *clupée sternicle*. (B.)

SALMONÉE. Synonyme de Salomone. (ln.)

SALOMONE, *Salomonia*. Plante annuelle de la Chine, de sixpouc es de haut, à feuilles en cœur aigu, entières, gla-

bres, éparses, à fleurs violettes, disposées en épi terminal, qui, selon Loureiro, forme un genre dans la monandrie monogynie, et dans la famille des Polygalées.

Ce genre offre pour caractères : un calice à cinq divisions, presque égales ; une corolle monopétale à trois divisions presque rondes, la moyenne plus longue et en capuchon ; une étamine attachée à la division la plus longue de la corolle ; un ovaire supérieur, comprimé, surmonté d'un tube ventru et d'un stigmate épais ; une silicule comprimée, rude au toucher, à deux loges monospermes. (B.)

SALOMONIA. Heister avoit donné ce nom au genre *polygonatum* de Tournefort. En le rétablissant, les botanistes ont accepté la dénomination imposée par Tournefort. Depuis, Loureiro a appelé *salomonia* un autre genre que Vahl désigne par *salmonea* (*V.* SALOMONE), sans se rappeler que Scopoli avoit désigné, par *salmonia*, le *vochisia* de Jussieu, dont Vahl lui-même a changé le nom en celui de *cucullaria.* (LN.)

SALOP. *V.* SALEP. (S.)

SALOYAZIR. Espèce de SARCELLE DES PHILIPPINES, dont parle Fr. Camel, mais qu'il ne décrit pas ; il dit seulement que cet oiseau n'est pas plus gros que le poing (*Transactions philosophiques*). *V.* CANARD. (S.)

SALPA. Nom latin des mollusques du genre BIPHORE. (DESM.)

SALPE. Altération du nom de *saupe*, que porte un SPARE. (B.)

SALPÊTRE ou NITRE NATIF. *Voy.* POTASSE NITRATÉE. (LN.)

SALPIANTHE, *Salpianthus.* Arbrisseau grimpant du Mexique, visqueux et odorant, à feuilles alternes et à fleurs disposées en corymbe terminal, qui constitue seul un genre dans la triandrie monogynie, et dans la famille des nyctaginées. Ce genre, établi par Humboldt et Bonpland) *Plantes équinoxiales*), offre pour caractères, un calice tubuleux, à quatre dents ; point de corolle ; trois étamines ; un ovaire supérieur à un seul style ; une semence ovale sillonnée, renfermée au fond du calice qui persiste. Il ne diffère pas du BOLDOA de Cavanilles, et, en conséquence, renferme trois espèces. (B.)

SALPIGLOSSE, *Salpiglossis.* Plante herbacée du Pérou, qui forme, dans la didynamie angiospermie, un genre dont les caractères consistent : en un calice à cinq angles, à cinq divisions aiguës, dont les trois inférieures sont plus profondes ; une corolle grande, infundibuliforme, à limbe inégal, divisé en cinq parties ovales, émarginées, la supérieure plus large ; quatre étamines, dont deux plus courtes et le rudi-

ment d'une cinquième ; un ovaire supérieur, ovale, à style élargi et bidenté à son sommet, et à stigmate tronqué ; une capsule ovale, renfermée dans le calice, biloculaire, bivalve, renfermant plusieurs semences insérées sur un réceptacle adné aux cloisons, qui sont parallèles. (B.)

SALPIGTES. L'un des noms que les Grecs donnoient au ROITELET. (S.)

SALPINGE, *Salpingus*. Nom donné par Illiger à un genre d'insectes coléoptères, que j'avois appelé RHINOSIME. *V.* ce mot. (L.)

SALSA. C'est l'HERRÉRIE. (B.)

SALSAPARILLA et SARSAPARILLA ou SARZAPARILLA. La salsepareille officinale a été décrite sous les dénominations ci-dessus dans presque tous les ouvrages qui ont traité de cette plante, originaire d'Amérique. *V.* SALSEPAREILLE. (LN.)

SALSILLA. Nom qu'on donne, aux environs de Lima, à une plante liliacée, espèce d'*alstroemeria*, à laquelle les botanistes l'ont conservé. (LN.)

SALSIRORA. Thalius figure sous ce nom les deux espèces de ROSSOLIS les plus communes en Europe. (LN.)

SALSOLA. On a d'abord nommé ainsi le *chenopodium maritimum*, L., auprès duquel on a rapporté ensuite diverses espèces du genre *salsola* et des *salicornia* avec la dénomination de *salsolæ genus.* Elle forme le groupe des *kali* de C. Bauhin. Linnæus a porté le *salsola* des anciens auteurs dans son genre *chenopodium*, et il a nommé *salsola* un autre genre de la même famille, qui est le *kali* de Tournefort, et dans lequel se trouvent les soudes, plantes qu'on brûle pour obtenir la soude, d'où leur vient le nom de *salsola*. Les genres *kochia*, Roth; ou *willemetia*, Moench. ; *bassia*, All. ; *chenolea*, Thunb ; *lerchea*, Hall., ont été faits à ses dépens. Les botanistes n'adoptent point tous ces genres nouveaux, et même plusieurs d'entre eux pensent qu'on doit augmenter le genre *salsola* du genre *caroxylon* de Thunberg et de l'*anabasis* de Linnæus. Les *salsola* et les *chenopodium*, Linn., sont liés par des rapports communs assez analogues, qui font que certaines espèces, placées dans l'un de ces genres, ont été rapportées dans l'autre par divers botanistes. *V.* SOUDE. (LN.)

SALSEPAREILLE, *Smilax*, Linn. (*dioécie hexandrie.*) Genre de la famille des smilacées, qui comprend des plantes vivaces, presque toutes exotiques, et la plupart munies de vrilles, au moyen desquelles elles s'attachent aux arbres voisins, et s'élèvent quelquefois à des hauteurs considérables. Dans ce genre, les fleurs mâles et les fleurs femelles) naissent sur différens pieds. Les mâles ont un calice en

cloche, coloré, divisé très-profondément en six segmens ouverts, et renfermant six étamines (sans corolle). Les fleurs femelles ont un semblable calice, qui tombe, et un germe ovale portant trois petits styles, couronnés chacun par un stigmate oblong et réfléchi. Ce germe, après sa fécondation, devient une baie ronde, contenant deux semences de même forme.

Il y a plus de cinquante espèces de *salsepareilles*. Leurs tiges sont souvent ligneuses : les unes sont armées d'épines, les autres en sont dépourvues. Leurs vrilles sont placées aux aisselles des feuilles, ou plutôt sur les pétioles. Quelques espèces conservent leur feuillage toute l'année.

Les racines de ces plantes sont, en général, composées de fibres charnues, plus ou moins grosses, qui s'étendent au loin, de tous côtés, et qui pénètrent profondément dans la terre. Celles de ce genre, qu'on débite dans le commerce, et dont on fait un assez fréquent usage en médecine, nous viennent de l'Amérique. Elles appartiennent à l'espèce que les botanistes ont nommée *smilax salsaparilla*, Linn., SALSEPAREILLE USUELLE, ou OFFICINALE, ou de VIRGINIE. Elles sont très-longues, de la grosseur d'une plume à écrire, flexibles, cannelées dans leur longueur, et revêtues d'une écorce rougeâtre. Leur substance est blanche; frottée entre les doigts, elle se réduit en poussière comme l'*agaric*.

Les Espagnols sont les premiers qui ont rapporté du Pérou la racine de salsepareille, et qui en ont introduit l'usage en Europe. On la regarde comme très-propre à exciter abondamment les sueurs. Elle passoit autrefois pour un spécifique contre la maladie vénérienne. Les peuples de l'Amérique l'employoient, il est vrai, avec succès, dans le traitement de cette maladie; mais, soit que le transport ou la dessiccation lui fasse perdre une partie de ses principes actifs; soit que, dans nos climats, les pores de la peau, étant moins ouverts, soient moins disposés à laisser échapper la sueur, cette racine n'a pas, chez nous, les mêmes vertus que dans le pays où elle croît; et ces vertus d'ailleurs ont peut-être été exagérées.

La *salsepareille officinale* a des tiges angulaires et épineuses; des feuilles ovales lancéolées, à cinq nervures, sans piquans, et terminées en une pointe aiguë; des fleurs petites, disposées en grappes aux aisselles des tiges, et des baies de la grosseur d'une cerise médiocre. Cette plante est vivace. Elle croît au Pérou, au Brésil, à la Nouvelle-Espagne. On la trouve aussi en Virginie. (*V.* sa figure pl. P. 11.)

Les autres salsepareilles les plus remarquables sont :

La SALSEPAREILLE ÉLEVÉE, *Smilax excelsa*, Linn, ori-

ginaire de la Syrie. Ses tiges carrées et épineuses s'attachent par leurs vrilles aux arbres voisins, et s'élèvent jusqu'à leur sommet. Ses feuilles sont en cœur, sans aiguillons, et marquées de neuf nervures. Ses fleurs petites et blanchâtres produisent des baies rouges qui mûrissent en automne. Elle est vivace.

La SALSEPAREILLE ÉPINEUSE, *Smilax aspera*, Linn. Elle croît en Italie et en Espagne, sous les haies et dans les bois. Il sort de ses racines plusieurs tiges minces, angulaires, armées d'épines courtes et courbées, et garnies de feuilles en cœur, ayant à leur base neuf nervures, et leurs bords dentés et munis d'aiguillons.

Ces deux salsepareilles sont toujours vertes, et assez dures pour être cultivées en plein air, en France.

La SALSEPAREILLE DE CHINE, *Smilax China*, Linn. C'est l'espèce qui donne la racine connue sous le nom d'*esquine* ou de SQUINE. Elle croît en Chine et dans l'Amérique septentrionale. Sa racine est d'un grand usage en médecine, comme sudorifique; on en tire une fécule, dont les habitans de la Caroline font quelquefois usage comme aliment; ses feuilles servent de nourriture aux bestiaux, à Madagascar, pendant les chaleurs de l'été.

La SALSEPAREILLE GLYCIPHILLE a les feuilles ovales lancéolées. Elle croît à la Nouvelle-Hollande. Ses feuilles ont un goût de réglisse mêlé d'un peu d'amertume. On en fait un grand usage, en guise de thé, dans la colonie anglaise du port Jackson. On a remarqué que ce thé étoit aussi agréable au goût, que salutaire pour ceux qui sont attaqués du scorbut. C'est un excellent tonique.

Douze espèces nouvelles de ce genre ont été observées par MM. de Humboldt et Bonpland, dans leur voyage dans l'Amérique méridionale. (D.)

SALSEPAREILLE D'ALLEMAGNE. On donne ce nom à la racine de la LAICHE DES SABLES et à d'autres espèces voisines, qu'on substitue à la salsepareille dans quelques pharmacies, ayant les mêmes propriétés à un degré inférieur. (B.)

SALSEPAREILLE GRISE. Racine de l'ARALIE A TIGE NUE, dont on fait usage en médecine, comme sudorifique, dans les Etats-Unis de l'Amérique, et qu'on apporte quelquefois en France. On la distingue de la véritable salsepareille à sa couleur grise, quelquefois pointillée de rouge, à sa saveur un peu amère, et à son centre un peu ligneux. (B.)

SALSEPAREILLE DE VIRGINIE. L'ARALIE A TIGE NUE porte quelquefois ce nom. (B.)

SALSES. Ce sont des espèces de petits *volcans* qui ne vomissent que de la vase et du gaz hydrogène. Ils ont néanmoins en petit, des paroxysmes semblables à ceux des volcans enflammés ; ils occasionent même des tremblemens de terre.

Dolomieu les a nommés *volcans d'air*, parce qu'ils exhalent beaucoup de gaz *aériforme ;* mais comme la vase qu'ils rejettent est, à mes yeux, leur produit immédiat, je crois que le nom de *volcans vaseux* leur convient mieux que tout autre.

Ce fut le 18 septembre 1781, que Dolomieu, allant d'Arragona à Girgenti ( ou Agrigente ), sur la côte méridionale de la Sicile, vit à Macalouba, pour la première fois, un phénomène de cette nature.

En 1790, Spallanzani en observa de semblables dans plusieurs cantons du Modénois, où ils sont connus sous le nom de *salses.*

Pallas, en 1794, vit la même chose en Crimée.

Dans la description que Dolomieu donne du phénomène de Macalouba, il en offre d'abord une idée générale. « Si la dénomination de volcan, dit-il, n'appartenoit pas exclusivement aux montagnes qui vomissent du feu, j'appliquerois ce nom au phénomène singulier que j'ai observé en Sicile, entre Arragona et Girgenti : je dirois que j'ai vu un volcan d'air, dont les effets ressemblent à ceux qui ont le feu pour agent principal ; je dirois que cette nouvelle espèce de volcan a, comme les autres, ses instans de calme et ses momens de grand travail et de grande fermentation ; qu'*elle produit des tremblemens de terre, des tonnerres souterrains, des secousses violentes, et enfin des explosions qui élèvent à plus de trois cents pieds les matières qu'elles projettent.* » ( *Voyage aux îles de Lipari*, pag. 152. )

Dolomieu passe ensuite au détail des circonstances locales, dont voici les plus importantes :

« Le sol du pays est *calcaire ;* il est recouvert de montagnes et de monticules d'*argile*, dont quelques-unes ont un noyau gypseux. Après une heure de marche je trouvai, dit-il, le lieu qui m'étoit désigné. J'y vis une montagne d'argile à sommet aplati, dont la base n'annonçoit rien de particulier ; mais, sur la plaine qui la termine, j'observai le plus singulier phénomène que la nature m'eût encore présenté.

« Cette montagne, à base circulaire, représente imparfaitement un cône tronqué ; elle peut avoir cent cinquante pieds d'élévation : elle est terminée par une plaine un peu convexe, qui a un demi-mille ( ou quatre cents toises ) de

tour. On voit sur ce sommet un très-grand nombre de cônes tronqués : le plus grand peut avoir deux pieds et demi ; les plus petits ne s'élèvent que de quelques lignes. Ils portent tous, sur leur sommet, de petits cratères en forme d'entonnoir, proportionnés à leur monticule. Le sol sur lequel ils reposent est une argile grise, desséchée, qui recouvre un vaste et immense gouffre de boue, dans lequel on court le plus grand risque d'être englouti.

« L'intérieur de chaque petit cratère est toujours humecté ; il s'élève à chaque instant, du fond de l'entonnoir, une argile grise délayée, à surface convexe; cette bulle, en crevant avec bruit, rejette hors du cratère l'argile qui coule, à la manière des laves, sur les flancs du monticule : l'intermittence est de deux ou trois minutes.

Je trouvai, ajoute Dolomieu, sur la surface de quelques-unes de ces cavités, une pellicule d'huile bitumineuse, d'une odeur assez forte, que l'on confond souvent avec celle du soufre. Cette montagne a ses momens de grande fermentation, où elle présente des phénomènes qui ressemblent à ceux qui annoncent les éruptions dans les volcans ordinaires. On éprouve, à une distance de deux ou trois milles, des secousses de tremblement de terre souvent très-violentes. Il y a des éruptions qui élèvent perpendiculairement, quelquefois à plus de deux cents pieds, une gerbe d'argile détrempée. Ces explosions se répètent trois ou quatre fois dans les vingt-quatre heures; elles sont accompagnées d'une odeur fétide de foie de soufre ( ou gaz hydrogène sulfuré ), et quelquefois, dit-on, de fumée. Dans la description faite par un témoin oculaire, d'une éruption antérieure, et qui est rapportée par Dolomieu, il est dit que l'éruption commença par une espèce de fumée qui, sortant du gouffre, s'éleva à la hauteur de quatre-vingts palmes, et avoit, en quelques parties, la couleur de la flamme.

« Mais je reconnus, dit Dolomieu, que le feu ne produisoit aucun des phénomènes de cette montagne, et que si, dans quelques éruptions, il y a eu fumée et chaleur, ces circonstances ne sont qu'accessoires...

« Dans les environs, à un demi-mille de distance, il y a plusieurs monticules où l'on voit les mêmes effets, mais en petit ; on les nomme par diminutif, *macaloubettes.* »

Dolomieu ajoute, pag 165, qu'au milieu de la montagne de Macalouba, il existe une source d'eau salée, et qu'elles sont en très-grand nombre dans ce pays, où les mines de sel gemme sont très-communes. ( *Voyage aux îles de Lipari*, pag. 153 à 168.) Cette dernière observation n'est nullement indifférente, ainsi qu'on le verra ci-après.

L'existence du volcan *vaseux* de Macalouba remonte à des temps fort reculés. Strabon et Solin en parlent ; le passage de Solin est remarquable : « La campagne d'Agrigente, dit-« il, vomit des torrens de limon ; et comme l'eau des sources « alimente sans cesse les ruisseaux, de même ici, le sol « inépuisable tire perpétuellement de son sein une matière « terreuse qui ne tarit jamais. »

*Ager Agrigentinus eructat limosas scaturigines ; et, ut venæ fontium sufficiunt rivis subministrandis, ità, in hâc Siciliæ parte, solo nunquàm deficiente, æternâ rejectione, terram terra evomit.*

Il faut remarquer que les montagnes d'argile qui, suivant l'observation de Dolomieu, couvrent toute cette contrée, sont le produit de ces éternelles éjections dont parle Solin, et à moins de se refuser à l'évidence, il est impossible de ne pas voir que cette incalculable quantité de matière est formée par une opération chimique de la nature, de même que les laves, ainsi que je l'exposerai tout-à-l'heure.

Les salses du Modénois, décrites par Spallanzani, et ainsi nommées à cause de la quantité de sel marin qu'elles contiennent, présentent les mêmes circonstances locales et les mêmes phénomènes que Macalouba ; et, pour éviter les répétitions, je me contenterai de rappeler l'idée générale qu'il en donne dans son introduction.

« Dans les collines de Modène et de Reggio, dit-il, on voit certains lieux appelés Salses ; ils représentent les volcans en miniature ; on y observe un cône tronqué extérieur, formant intérieurement un entonnoir renversé. Les matières terreuses, agitées et quelquefois lancées en haut, se versent plus souvent sur les côtés, et forment de petits courans, comme les volcans. Ces cônes s'ouvrent ; ils donnent naissance à plusieurs bouches, et comme les volcans, ils sont en furie, ils détonnent, produisent de petits tremblemens de terre, et s'abandonnent aussi quelquefois au repos. »

Dans la description détaillée qu'il donne des salses, il observe qu'elles abondent en sel marin, en pétrole et en gaz hydrogène (tout comme à Macalouba). Il rapporte la description faite par Frassoni, en 1660, des éruptions d'une de ces salses, où il y eut des tremblemens de terre ; il sortit du gouffre une flamme qui s'éleva à une hauteur prodigieuse, et la boue qu'il vomit étoit mêlée d'une grande quantité de bitume.

Pallas, en décrivant un phénomène tout semblable à ceux de Modène et de Macalouba, que présentent la presqu'île de Kertche et l'île de Taman, dans la partie orientale de la Crimée, commence par dire qu'on avoit d'abord pris ce phénomène pour un volcan.

Cette presqu'île et cette île avoient, dit il, depuis long-temps, en plusieurs endroits, des sources abondantes de pétrole, et des gouffres qui regorgent d'un limon salé et mêlé de beaucoup de gaz élastiques. Il y a trois de ces gouffres dans la presqu'île de Kertche; et sept à huit dans l'île de Taman, un surtout qui est sur le flanc d'une grande colline. Outre ce gouffre, ajoute-t-il, le haut de la même colline offre trois mornes considérables, qui sont évidemment formés par la vase vomie de trois pareils gouffres jadis ouverts. Ils ont, à leur pied, de petits lacs d'eau salée, qui sent le pétrole. Des personnes établies à Kénikoul depuis quinze à vingt ans, se rappellent une explosion arrivée sur cette colline, accompagnée de feu et des mêmes phénomènes qu'on a remarqués dans l'éruption de 1794; et selon la tradition des Tatars, tous les gouffres ou sources de vase se sont annoncés par des explosions de feu et de fumée.

L'endroit où le nouveau gouffre s'est ouvert est sur le haut de la colline. « L'explosion, dit Pallas, s'est faite à cet « endroit, avec un fracas semblable à celui du tonnerre, et « avec l'apparition d'une gerbe de feu qui n'a duré qu'envi- « ron trente minutes, accompagnée d'une fumée épaisse. « Cette fumée et l'ébullition la plus forte a duré jusqu'au « lendemain; après quoi la vase liquide a continué de dé- « border lentement, et a formé six coulées, lesquelles, du « faîte de la colline se sont répandues vers la plaine. La « masse de vase qui forme ces coulées, épaisses de trois « jusqu'à cinq archines (de six à dix pieds et plus), peut « être évaluée à plus de cent mille toises cubes. » (Pallas, *Tauride*, p. 39). *V.* HYDROGÈNE SULFURÉ. (PAT.)

SALSIFIS, CERCIFIS, *Tragopogon*, Linn. (*syngénésie polygamie égale.*) Genre de plantes à fleurs composées, de la famille des chicoracées de Jussieu, qui a le port des scorsonères, et qui présente pour caractères: un calice simple, allongé, ayant de huit à dix divisions (plus ou moins profondes) et égales; un réceptacle nu, et des semences à aigrettes sessiles et plumeuses.

Gærtner a proposé d'établir le genre TROXIMON aux dépens de celui-ci; mais son opinion n'a pas été suivie. Dans ce genre, les feuilles sont quelquefois radicales. Il comprend environ vingt espèces, parmi lesquelles on distingue:

Le SALSIFIS COMMUN, *Tragopogon porrifolium*, Linn., plante potagère bisannuelle, qu'on cultive pour sa racine bonne à manger et très-délicate. Elle est faite en fuseau, longue, droite, tendre et laiteuse; elle pousse une tige herbacée, fistuleuse, assez haute. Les feuilles sont alternes, entières, droites, roides, embrassant la tige. Les fleurs viennent au

sommet, soutenues par des pédoncules renflés par le haut ; elles sont semi-flosculeuses et composées de demi-fleurons ressemblant, pour la forme, à ceux de la scorsonère, de couleur bleu-pourpre, et qui sont dans un calice à huit côtés, divisés en folioles aiguës, plus longues que les languettes des corolles : ils donnent naissance à des semences oblongues, anguleuses, rudes, placées sur un réceptacle plane et raboteux, et terminées par une aigrette plumeuse, ayant trente rayons.

On sème le salsifis depuis le mois d'avril jusqu'à celui d'août ; il demande une terre meuble, mais qui n'ait pas été nouvellement fumée. On doit l'arroser souvent jusqu'à ce que la graine soit levée. Sa racine est nourrissante, douce au goût, pectorale et stomachique.

Le Salsifis des prés, *Tragopogon pratense,* Linn., vulgairement *barbe de bouc*, à feuilles entières, serrées contre la tige et l'embrassant, à pédoncules non renflés, à demi-fleurons jaunes ayant ordinairement les languettes aussi longues que les segmens du calice. On le trouve en Europe dans les prés et les jardins. Il est bisannuel. Sa racine et sa tige sont remplies d'un suc laiteux, doux, muqueux, très-nourrissant. Les jeunes pousses se mangent en salade ou cuites comme les épinards. Avec la racine, on fait une tisane adoucissante, utile dans les ardeurs d'urine, le ténesme, la dyssenterie.

Le Salsifis de Daléchamp, *Tragopogon Dalechampii*, Linn., à tige courte, à feuilles rudes, velues ; les inférieures laciniées, échancrées ; les supérieures très-entières, souvent verticillées trois à trois ; à calices unis plus courts que la corolle ; à grandes fleurs d'un beau jaune, et purpurines en dessous. Il croît près de Montpellier et en Dauphiné. (d.)

SALSIFIS BLANC. *V.* au mot Sersifis. (b.)

SALSIFIS D'ESPAGNE. C'est la Scorsonère. (b.)

SALSIGRAME. Un des noms du Géropogon. (b.)

SALTATOR. Nom latin et générique des Habias. *V.* ce mot. (v.)

SALTATORES (*Mammifères*). *V.* Sauteurs. (desm.)

SALTATORIA (*Insectes*). *V.* Sauteurs. (desm.)

SALTIGRADES, *Saltigradæ*; *Araignées phalanges* de plusieurs naturalistes. Tribu d'arachnides, de la famille des fileuses ou des aranéides, ayant pour caractères : yeux au nombre de huit, disposés en un grand quadrilatère, dont le côté antérieur s'étend dans toute la largeur du corselet ; cette partie du corps, presque carrée ou en demi-ovoïde, plane ou peu bombée en dessus, aussi large en devant que dans le reste de son étendue, tombant brusquement sur les

côtés ; pieds propres à la course et au saut ; espèces vagabondes.

Cette tribu est composée des genres Erèse et Saltique. *V.* ces mots, et particulièrement le dernier. (L.)

SALTIQUE, *Salticus*, Latr. ; *Aranea*, Linn., Geoff., Fab., Oliv. ; *Attus*, Walck. Genre d'arachanides, de la famille des aranéides, tribu des saltigrades, ayant pour caractères : huit yeux, formant, par leur réunion, un grand carré, ouvert postérieurement, ou une parabole ; quatre situés en avant du corselet, sur une ligne transverse, et dont les deux intermédiaires plus gros ; les autres placés sur les bords latéraux de la même partie, deux de chaque côté, et dont le premier ou le plus antérieur, très-petit ; mâchoires droites, longitudinales, élargies et arrondies à leur extrémité ; lèvre ovale, très-obtuse ou tronquée à son extrémité ; pieds propres au saut et à la course, la plupart robustes, surtout les premiers ; ceux des quatrième et première paires, généralement plus longs, presque égaux ; les intermédiaires presque de même grandeur relative.

Cette coupe est si naturelle, qu'on la trouve établie dans presque tous les écrits des naturalistes qui ont traité spécialement des aranéides, en remontant même jusqu'à Aristote. « Quant aux araignées et phalanges, dit cet auteur (*Hist. des anim.*, liv. 9, chap. 39, trad. de Camus), on en distingue plusieurs espèces. Il y en a deux de phalanges, qui mordent : l'une ressemble aux araignées appelées *loups* ; celles de cette espèce sont petites, tachetées, vives et sautillantes ; on les nomme *psylles* (*puces*). « On ne peut guère douter que ce passage du père de la zoologie ne soit relatif à l'*araignée à chevrons* de Geoffroy (*Aranea scenica* de Linnæus), ou à quelque autre espèce de saltique très-analogue.

Lister, dans son excellent Traité des araignées d'Angleterre, désigne les saltiques sous la dénomination d'*araignées phalanges* ou *araignées puces*, parce qu'elles marchent par saut. Elles composent la troisième et dernière division de sa seconde section des araignées, celle qu'il nomme *chasseuses* (*venatorii*), section analogue à celle des *araignées sauteuses* de Clerck, et dont les phalanges ou saltiques forment le second genre. Ces aranéides et nos lycoses comprennent, dans l'Histoire des insectes des environs de Paris, par Geoffroy, sa quatrième famille des araignées. Degéer et Olivier ont suivi, à cet égard, Lister et Clerck ; les saltiques forment, dans leurs méthodes, une famille particulière, celle des *phalanges*, la cinquième du genre araignée. Olivier, seulement, rapporte à cette famille une espèce (*cinaberina*), qui doit en être exclue. *Voyez* Erèse.

Fabricius, à l'exemple de Geoffroy, réunit dans la même section, nos aranéides citigrades et saltigrades. Linnæus, comme nous l'avons observé ailleurs, n'a point profité, à l'égard des araignées, des travaux de ses devanciers. Il présente ce genre sans aucune coupure, et rend ainsi très-difficile la détermination de plusieurs de ses espèces. Les saltiques sont, pour Scopoli, qui divise les araignées d'après la situation des yeux (*Entom. carn.*), un groupe particulier, celui des *araignées voyageuses* (*peregrinatrices*), et qu'il caractérise aussi par les épithètes de *vibrantes* et *sauteuses*. Il ne fait cependant point mention de l'espèce la plus commune de notre pays, *chevronnée* (*scenica*). Dans son tableau des aranéides, M. Walckenaer a distingué cette coupe générique sous le nom d'*atte* (*attus*). Mais j'ai cru devoir conserver celui de *saltique* que je lui avois donné avant lui (*Nouv. Dict. d'Hist. natur.*, tom. 24), et avec d'autant plus de raison, que l'ordre des hyménoptères nous offre un genre de Fabricius presque homonyme, celui d'*atta*.

L'extrémité antérieure du corselet des saltiques, depuis le bord antérieur ou frontal, jusqu'aux yeux postérieurs, forme, vue en dessus, un plan presque carré. Le côté antérieur est, en grande partie, occupé par deux yeux très-gros, fort saillans, et dont le centre présente, dans plusieurs espèces, l'aspect d'une petite prunelle : les deux côtés latéraux, à partir des angles, en offrent chacun trois autres, dont les deux extrêmes de grandeur moyenne, et dont l'intermédiaire a échappé, par sa petitesse, à l'observation de quelques naturalistes. Ces organes forment ainsi, par leur disposition générale, un seul quadrilatère, de la même largeur, et qu'on a comparé à une parabole, parce que les deux yeux du bord antérieur étant beaucoup plus gros et plus élevés, se trouvent portés un peu au-delà du niveau des deux premiers latéraux, et que la ligne transverse, composée de ces quatre yeux, est ainsi un peu courbe.

Les mâchoires sont toujours droites, resserrées ou marquées d'un sinus extérieur, au-dessus de l'insertion des palpes, dilatées et arrondies à leurs extrémités ; la lèvre est allongée, presque triangulaire ou en ovale, tronquée à son extrémité supérieure ; les mandibules sont courtes, fortes, cylindriques, très-inclinées et armées d'un crochet courbé, se repliant dans une cavité dentée des deux côtés, du moins dans les femelles; mais celles des mâles sont souvent grandes, avancées, et armées d'un long crochet, droit et un peu courbé seulement au bout; dans quelques autres, elles sont courbées et arquées. Les palpes sont ordinairement courts, velus ou plumeux, et courbés au-dessus des mandibules qu'ils cachent

presque entièrement. Le corps est pubescent et soyeux, et souvent orné de couleurs très-brillantes ou agréablement mélangées; les yeux ont aussi beaucoup d'éclat.

L'abdomen est ovalaire ; les pattes sont généralement courtes ; leur longueur respective varie dans ce genre ; il est même assez difficile de les mesurer exactement, et Clerck avoue que pour plusieurs espèces il est, à cet égard, dans l'incertitude ; mais en général, et particulièrement dans les espèces de notre seconde section, la quatrième paire et ensuite la première sont les plus longues ; la troisième est la plus courte ; dans d'autres, la première surpasse la quatrième, et alors tantôt la troisième est la plus courte, tantôt c'est la seconde.

L'espèce que Linnæus a nommée *scenica*, l'araignée sauteuse à chevrons blancs, de Geoffroy, est très-commune, et se tient ordinairement sur les murs exposés au soleil, sur les vitres des croisées, où elle se promène à toute heure et pendant tout l'été ; elle marche comme par saccades, s'arrêtant tout court après avoir fait quelques pas ; elle se hausse sur ses premières pattes, lève la partie antérieure de son corps, pour viser de quel côté elle sautera, et c'est ainsi qu'elle saisit de petits insectes, des cousins surtout, qu'elle paroît préférer : a-t-elle découvert l'objet de sa proie, elle s'en approche tout doucement, à petits pas, et jusqu'à une distance qu'elle puisse franchir d'un seul trait, par le moyen d'un saut, et tomber sur le petit animal qu'elle épie. Elle ne craint pas de sauter perpendiculairement au mur, parce qu'elle se trouve toujours attachée à la muraille par un fil de soie qu'elle dévide continuellement en marchant, et qui, dans cette circonstance, lui sert à se suspendre. Les autres espèces de saltiques usent aussi de la même précaution, lorsqu'elles tombent, soit de gré, soit par un saisissement subit; et ce fil leur sert même, étant mu par le vent, à se faire transporter facilement d'un lieu à l'autre. Elles peuvent encore remonter au point d'où elles étoient descendues.

Quelques individus de l'espèce citée plus haut, et que Degéer gardoit dans un poudrier, se filèrent, contre les parois, de petits nids, en forme de sacs ovales ou arrondis, composés de soie blanche, et percés, des deux côtés, d'une ouverture. Lister dit que cette aranéide passe l'hiver dans une toile épaisse qu'elle s'est construite, et dont elle ne sort qu'à la mi-février. Mais il résulte des observations recueillies sur quelques autres espèces, qu'elles se font aussi une coque, pour un autre motif, celui de conserver leur postérité et de se garantir elles-mêmes dans des momens critiques où elles changent de peau.

Degéer trouva, à la fin de juillet, sur une branche de pin, une grande coque ovale, de soie blanche, placée autour d'elle et entrelacée entre les feuilles. Elle étoit la demeure d'une aranéide sauteuse (*du pin*) et de ses petits qui vivoient avec elle en bonne intelligence, et paroissoient se nourrir en commun du gibier qu'elle prenoit. Sur le milieu d'un des côtés de la coque, étoit une ouverture cylindrique, une espèce de porte, et où la mère se tenoit à l'affût. Le même observateur trouva, sous des pierres, sur le bord de la mer Baltique, plusieurs individus d'une autre espèce, ressemblant à une fourmi, et que M. Walckenaër place dans une famille particulière. Tous les individus étoient logés séparément dans de petites coques ovales, de soie blanche, ayant une ouverture à chaque bout, et qu'ils avoient filées contre le dessous des pierres. Pour peu qu'il touchât à leurs coques, ils sortoient par l'une de ces ouvertures, et s'enfuyoient avec une grande vitesse. Lorsqu'il vouloit les prendre, ils s'échappoient aisément en se laissant descendre sur un fil de soie. Ils quittoient leurs nids sans difficulté, parce qu'ils ne tardoient pas à en filer de nouveaux. Degéer les a vus changer de peau. Quand ils marchent, ils s'arrêtent par intervalles, élèvent les deux pattes antérieures en l'air, les agitent de haut en bas comme des antennes, et tâtent avec elles le terrain, tout comme ils le feroient avec de véritables antennes. On diroit alors qu'ils n'ont que six pieds. Les individus de cette espèce, que ce naturaliste conservoit dans un poudrier, paroissoient se redouter extrêmement; quand ils se rencontroient, ils se mettoient d'abord en défense et face à face, courbant le corps, baissant l'abdomen, contractant les pattes, faisant quelques pas de côté, et puis en avant, se rapprochant ensuite davantage; ils ouvroient leurs mandibules, et sembloient vouloir se mordre; mais le combat finissoit, soit par la fuite de l'un des deux, ou quelquefois des deux ensemble. J'ai vu une autre espèce ne pas craindre l'approche de ma main, et me présenter aussi ses grandes tenailles. Rossi avoit fait la même observation par rapport à l'*aranea pagua*.

Degéer remarque, relativement à une autre espèce (*grossipes*), dont deux individus mâles lui donnèrent le spectacle d'une scène semblable, qu'elle court également de côté, et en arrière comme en avant, et qu'elle fait souvent des sauts dans sa marche. Il a vu aussi les préludes amoureux des sexes de cette aranéide; le mâle et la femelle s'approchoient l'un de l'autre, se tâtoient réciproquement avec leurs pattes antérieures et leurs tenailles; quelquefois ils s'éloignoient un peu, mais pour se rapprocher de nouveau; sou-

vent ils s'embrassoient avec leurs pattes et formoient un peloton, puis se quittoient pour recommencer le même jeu; mais il ne put les voir s'accoupler. Il fut plus heureux à l'égard de l'*aranea scenica*. Le mâle monta sur le corps de sa femelle, en passant sur sa tête et se rendant à l'autre extrémité; il avança un de ses palpes vers le dessous du corps de sa compagne, souleva doucement son abdomen, sans qu'elle fît de résistance, et alors il appliqua l'extrémité du palpe sur l'endroit du ventre de la femelle destiné à la copulation. Il vit ce mâle s'éloigner et revenir à diverses reprises, et se réunir plusieurs fois à sa femelle ; celle-ci, loin de s'y opposer, se prêtoit aisément à ce jeu. Les œufs sont enveloppés dans un tissu soyeux, et d'après deux observations de Clerck, tantôt libres, tantôt réunis ; il en a compté sept dans le cocon d'une espèce, et vingt dans celui d'une autre. Les premiers, comme moins nombreux, étoient assez grands, ronds et jaunâtres. Suivant Lister, les petits de l'espèce que je viens de mentionner, ne sont, vers le mois d'août, guère plus gros que des grains de poivre. Le corps de cette espèce, étant écrasé, donne une couleur tirant sur le pourpre.

M. Walckenaër a résumé, avec autant d'exactitude que de concision, ce que l'histoire de ces aranéides nous présente de plus général et de plus certain : « Aranéides épiant leur proie, la saisissant à la course ou en sautant, se renfermant dans un sac de soie fine et blanche, entre des feuilles qu'elles rapprochent, ou dans l'intérieur des coquilles vides, des réceptacles de fruits, des fentes, des cavités. » Il partage ce genre en trois familles, les *sauteuses*, les *voltigeuses* et les *paresseuses*. Leurs caractères sont fondés sur la grandeur des palpes, sur celle des pattes et leurs fonctions. La première famille est divisée en deux races, les *courtes* et les *allongées* ; la troisième famille ne renferme qu'une seule espèce indigène, et que je n'ai point vue.

Ce genre se compose d'un très-grand nombre d'espèces, mais dont l'étude a été jusqu'ici négligée. Il pourroit être le sujet d'une monographie d'autant plus intéressante, que l'histoire de ces aranéides offriroit à l'observateur attentif des faits curieux, et que ces animaux, quoique des plus petits de la famille, sont ornés de couleurs riches, ou formant des dessins très-agréables.

Plusieurs saltiques ont un port presque semblable à celui des érèses qui composent ma première section. Les espèces de la seconde ont le corps plus allongé et le tronc plus aplati; mais, là comme ici, le corps est toujours garni de duvet; les palpes ont le dernier article très-velu, souvent comme plumeux, et quelquefois terminé par une sorte de

petite houppe tronquée ; les pattes antérieures sont grosses. Dans les saltiques de la troisième section, le corps est étroit, allongé, se rapprochant de la forme cylindrique et glabre, ou à peine pubescent ; les pattes sont longues et grêles. Ces espèces ressemblent, au premier coup d'œil, à des fourmis. Ce sont les *voltigeuses* de M. Walckenaër. Il dit que le dernier article des palpes des mâles est petit et peu renflé. Mais le caractère, d'après l'étude des mâles de deux espèces de cette famille, ne me paroît pas être très-rigoureux, du moins comparativement à quelques autres espèces des sections précédentes.

I. Corselet épais et terminé postérieurement en un talus brusque et très-incliné.

*Nota.* Corps toujours garni d'un duvet caduc ou velu; proportionnellement plus court que dans les divisions suivantes; pattes, surtout les antérieures, plus robustes ; abdomen ovoïde, court, déprimé ; plan dorsal du corselet, horizontal, formant, avec le talus, un carré long, tant soit peu incliné et arrondi postérieurement, à quelque distance des derniers yeux ; mandibules des mâles, grandes.

Saltique de Sloane, *Salticus Sloanii*, Latr.; *Aranea Sloanii*, Scop. ; *Aranea sanguinolenta*, Linn, Fab., Oliv. ; *Attus sanguinolentus*, Walck. Corps long de sept à huit millimètres, très-noir; palpes couverts de poils ; ceux des deux avant-derniers articles jaunâtres, les autres gris ; une ligne blanche de chaque côté du corselet, formée par un duvet; abdomen petit, d'un rouge cinabre, avec une tache noire et allongée au milieu du dos; pattes noires, avec des poils blancs ; les quatre antérieures plus grosses, avec les jambes d'un rouge cinabre pâle.

Le dessus de l'abdomen a quelquefois plusieurs taches noires, et c'est cette variété qu'Olivier a décrite. Le dernier article des palpes du mâle n'est pas très-dilaté; l'organe sexuel est armé inférieurement d'un crochet très-fort et très-recourbé; une petite lame un peu transparente, étroite, allongée et obtuse, accompagne la pièce qui porte le crochet, et fait une saillie au côté extérieur; la première pièce des mandibules est fort grande, noire, et son côté interne est dilaté, près du bout, en manière d'angle bidenté ; l'onglet terminal, ou la seconde pièce, est brun et arqué.

Cette espèce se trouve dans le midi de la France, en Italie et en Espagne, sur les pierres, les murs et les troncs d'arbres.

L'*aranea pupillata* de Fabricius, qui, par sa forme et ses

couleurs, semble avoir beaucoup d'analogie avec la précédente, est du genre *érèse*.

SALTIQUE BICOLORE, *Salticus bicolor*, *Attus bicolor*, Walck. Longueur, six millimètres. Palpes, corselet et pattes, très-noirs, luisans et velus; yeux grisâtres; abdomen couvert d'un duvet soyeux d'un brun souci foncé; pattes hérissées de poils gris, les deux antérieures plus fortes; tarses bruns, garnis de piquans; mandibules du mâle allongées, noires, avec l'onglet brun; l'avant-dernier article de ses palpes ayant son angle extérieur prolongé en pointe; le dernier article moyennement renflé.

Aux environs de Paris, sur les feuilles.

SALTIQUE PIEDS-ANNELÉS, *Salticus annulipes*. Forme du précédent, mais un peu plus petit. Corselet noir, avec une bande tout autour de ses bords, une autre suivant ceux de la partie élevée du dos, et quelques taches discoïdales d'un gris jaunâtre, formé par un duvet; poils du bandeau sous-oculaire plus longs; orbite supérieure des yeux de devant ayant un duvet rougeâtre; abdomen couleur de souci foncé, avec la base supérieure d'un gris jaunâtre et une bande noire le long du milieu du ventre; palpes et pattes d'un roussâtre pâle, tachetés de noirâtre, avec des poils gris. Aux environs de Paris.

SALTIQUE GROSSES-PATTES, *Salticus grossipes; Aranea grossipes*, Deg., Oliv.; *Aranea frontalis*, Oliv.; Clerck, *Aranea*, pl. 6, tab. 1. Grandeur et forme du saltique bicolore; corps noir, avec le dessus du corselet et celui de l'abdomen légèrement garnis d'un duvet soyeux d'un brun rougeâtre et luisant; deux lignes sous les yeux antérieurs, et le front blancs; base supérieure des mandibules ayant des raies blanches de poils; pattes noires, avec quelques parties, les cuisses spécialement, couvertes d'un duvet blanc; la plus grande portion des tarses, brune.

Degéer a observé que cette espèce, dans le repos, tient ses pattes appliquées et serrées contre le corps, et que, dans sa marche, elle est toujours attachée par un fil de soie très-fin, fixé au plan de position: si elle vient à tomber, elle s'y trouve suspendue, et remonte ensuite fort vite. Clerck dit que ses œufs sont petits, au nombre de vingt et adhérens.

SALTIQUE DE CATESBY, *Salticus Catesbœi; Aranea Catesbœi*, Scop. Corps long de neuf à dix millimètres, noir, avec un duvet gris, et une ligne blanche au-dessous des yeux antérieurs; extrémité antérieure et supérieure du corselet garnie de duvet brun; abdomen ovoïde, grand, avec deux lignes blanches, écartées, parallèles le long du dos, et terminées un peu au-delà du milieu de sa longueur; côtés du

dos d'un brun foncé ; pattes noires, avec un duvet gris. Environs d'Aix, d'où il m'a été envoyé par M. Boyer de Fonscolombe.

Je rapporte à cette division les espèces suivantes de M. Walckenaër : l'ATTE CHALIBÉIEN, *A. chalybeius*. Son corps est couleur d'acier, sans taches. L'A. NOIR, *A. niger*. Il est noir, avec le pédicule de l'abdomen et l'extrémité des pattes, gris. L'A. CUIVRÉ, *A. cupreus*. L'abdomen est cuivreux, avec un croissant et deux bandes transverses sur le dos, jaunes ; les palpes et les pattes sont de cette couleur. L'A. DES MOUSSES, *A. muscorum*. Corps d'un vert bouteille, avec trois points enfoncés sur le corselet, et un autre sur l'abdomen ; des lignes transversales de points à sa base supérieure ; à comparer avec l'*aranea Ritteri* de Scopoli. Les A. SPLENDIDE et DORÉ, espèces de Timor.

On y rangera aussi : l'ARAIGNÉE MARQUÉE, *Aranea insignita* d'Olivier ; Clerck, *Aran.*, pl. 5, tab. 16. Son corselet est noir, avec les bords, et une tache en forme de W située entre les yeux, blanchâtre ; le dessus de l'abdomen est noir, avec une ligne blanche et longitudinale au milieu ; c'est l'*atte divisé* de M. Walckenaër. L'ARAIGNÉE PONCTUÉE, *Aranea punctata*, d'Olivier ; Clerck, *ibid.*, pl. 5, tab. 17. Corselet d'un brun roussâtre, avec cinq points blancs et une tache grisâtre, en forme de V, entre les yeux ; abdomen d'un brun roussâtre, avec dix points blancs rangés sur deux lignes. Il paroît que dans ce saltique et le précédent, les quatre dernières paires de pattes sont plus longues. M. Walckenaër rapporte à son *atte lettré* (*litteratus*) la figure précitée de Clerck, ainsi que la cinquième de la pl. 226 de Schæffer (*Icon. insect, Ratisb.*). J'ai des doutes sur la justesse de cette application.

On voit dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle du Jardin du Roi (*Araignée*, n.° 79) un saltique de la même division, très-remarquable par la longueur de ses mandibules ; elle égale celle du corps. Il est grand, noir, avec des poils blanchâtres au bord antérieur du corselet, aux palpes et aux pattes ; l'onglet des mandibules est très-long et un peu arqué ; les pattes antérieures sont les plus grandes. J'ai nommé cette espèce SALTIQUE MANDIBULAIRE, *Salticus mandibularis*. Elle se rapproche beaucoup de l'*aranea mandibularis* de Fabricius. Je la crois de Surinam.

II. Corselet déprimé, incliné presque insensiblement à son extrémité postérieure ; corps oblong sans être cylindrique ni linéaire, garni de poils ou d'un duvet épais ; pattes courtes et robustes. (Abdomen toujours ovalaire ou ovoïde.)

SALTIQUE CHEVRONNÉ, *Salticus scenicus* ; *Aranea scenica* ;

Linn., Fab., Oliv.; l'*Araignée sauteuse, aux trois chevrons blancs*, Geoff.; *Aranea albo-fasciata*, Deg.; *Attus scenicus*, Walcken.; List., *Aran.*, tit. 31; Clerck, *Aran.*, pl. 5, tab. 13; Schæff., *Icon. insect.*, pl. 44, fig. 11. Corps long de six millimètres, noir en dessus, avec les bords du corselet, trois taches placées en triangle sur le dos, et trois lignes sur l'abdomen, transverses, en forme de chevrons, souvent interrompues dans leur milieu, blancs; cette couleur formée par des poils; dessous du corps gris; pattes noires, couvertes de poils blancs, mandibules des mâles très-allongées, avec l'onglet fort long; l'avant-dernier article des palpes des mêmes individus, unidenté ou uniépineux extérieurement.

Très-commun dans toute l'Europe, sur les murs, les fenêtres. *V.* les généralités de l'article.

L'*Aranea cingulata* de Panzer, *Faun. Germ.*, pag. 40, tab. 22, ou l'Atte psylle de M. Walckenaër, n'est, à ce que je présume, qu'une variété de cette espèce.

Saltique de Rumphe, *Salticus Rumphii*; *Aranea Rumphii*, Scop., Oliv.; *Attus tardigradus*, Walck., *Hist. des aran.*, fasc. 5, pl. 4, fem.; Clerck, *Aran*, pl. 5, tab. 12; corps long de huit millimètres, noir, mais tout couvert d'un duvet gris-cendré, mélangé de noirâtre; une ligne transverse d'un gris roussâtre, composée de poils, sous les yeux de devant; yeux d'un jaunâtre clair; les deux du milieu de la ligne antérieure, ou les plus gros, ayant un éclat bleuâtre, et offrant l'apparence d'une petite prunelle; côtés supérieurs du corselet entremêlés d'un duvet d'un brun roussâtre; abdomen en forme d'ovale allongé, avec une bande grise, dentée et bordée de noir le long du milieu du dos; pattes antérieures grosses. Commun aux environs de Paris, sur les troncs d'arbres.

Près de cette espèce vient se placer l'*arraignée du pin* de Degéer et d'Olivier. Elle est de la même taille, d'un noir grisâtre, avec les palpes et les pattes d'un brun obscur, entrecoupé de taches noires; l'abdomen est ovoïde, gros, couvert de poils gris, qui le rendent velouté, avec deux petites taches blanches et rondes vers l'extrémité postérieure du dos; le ventre a trois raies noires et longitudinales.

Degéer trouva cette espèce, vers la fin de juillet, sur une branche de pin. Elle étoit renfermée avec ses petits dans une grande coque ovale, de soie blanche, ayant au milieu d'un de ses côtés une ouverture servant de porte, et où elle se tenoit à l'affût. Des débris de cadavres de divers insectes y étoient attachés. Olivier cite comme synonymes, l'araignée, *tit.* 32 de Lister, et l'*araneus hastatus* de Clerck, pl. 5, tab. 11; mais je crois que ce sont deux espèces distinctes, différentes de la précédente.

L'*araignée à bande découpée* (*undata*) est encore un saltique voisin de celui de Rumphe. Son corps est d'un brun noirâtre, avec le corselet bordé de gris, l'abdomen allongé et offrant sur le dos une large bande cendrée et découpée. Cette espèce se trouve en Pensylvanie.

SALTIQUE A RAIES JAUNES, *Salticus xanthogramma.* Le mâle de cette jolie espèce est long de cinq millimètres. Le dessus du corps est couvert d'un duvet satiné, d'un rouge capucine clair, avec l'extrémité antérieure et verticale du corselet noirâtre ; les deux gros yeux de son milieu sont verdâtres, avec un cercle grisâtre formé de petits poils ; le corselet a ses bords et trois raies longitudinales, ondulées et dorsales jaunes ; le dessus de l'abdomen est aplati, et offre aussi, à partir d'une légère distance de sa base, deux autres lignes de la même couleur, mais interrompues postérieurement, et sur chacune desquelles sont deux points enfoncés ; les bords latéraux ont quelques traits ou taches pareillement jaunes ; la plus grande partie du ventre est grisâtre ; les pattes, dont les deux antérieures, grandes, sont d'un roussâtre jaunâtre ; le dernier article des palpes est roussâtre et remarquable par sa grandeur ; il forme une sorte de palette très-comprimée, ou comme membraneuse, ayant la figure d'un cœur renversé, et dont la pointe ou l'extrémité est courbée.

Parmi les différentes pièces qui composent l'organe sexuel, on distingue un crochet fort et très-arqué ; l'article précédent, ou le pénultième, a une petite épine au côté extérieur.

La femelle a les palpes et le bord antérieur du corselet hérissés de poils d'un jaunâtre pâle ; les deux lignes dorsales de l'abdomen sont réunies à leur base, et plus ou moins bordées de noir extérieurement.

Cette espèce a de l'affinité, soit avec l'*araneus hastatus* de Clerck, mentionnée ci-dessus, soit avec l'*araignée*, titre 33, de Lister. Ce dernier saltique est jaunâtre, avec trois petites lignes safranées sur le dessus de l'abdomen.

SALTIQUE JARDINIER, *Salticus pomatius; Attus pomatius*, Walck. Abdomen en ovale très-oblong, vert, entouré de rouge, ainsi que le corselet. Trouvé dans un verger, par M. Walckenaër.

SALTIQUE A RAIES BLANCHES, *Salticus leucogramma.* Cette petite espèce, que l'on trouve fréquemment, aux environs de Paris, sur les arbres, est noire en dessus, avec le contour du corselet, une ligne longitudinale sur le milieu de son dos, et deux autres sur le dessus de l'abdomen, blancs ; les côtés du ventre sont aussi de cette couleur ; les pattes sont

brunes, avec quelques taches plus foncées, et couvertes de poils blancs.

L'Atte aplati, *Attus depressus*, de M. Walckenaër (troisième famille, les *Paresseuses*), paroît, à raison de ses pattes minces et courtes, de ses palpes minces et filiformes, lier notre seconde division avec la suivante. Cette aranéide ressemble à une punaise; son abdomen est ovale, déprimé, plus gros vers l'anus, coupé en ligne droite vers sa base, d'un brun rougeâtre, avec deux lignes brunes et opposées sur le dos; les deux pattes antérieures sont les plus grosses. Des environs de Paris.

III. Corselet déprimé, incliné presque insensiblement à son extrémité postérieure; corps presque linéaire ou cylindracé, glabre ou peu velu; pattes longues et grêles.

*Nota.* Dessus du corselet comme divisé en deux parties: l'une antérieure, plus élevée, carrée, aplatie, portant les yeux; l'autre, ou la postérieure, presque conique; abdomen en forme de fuseau ou de cône; pattes antérieures antenniformes, à cuisses grandes.

Ces espèces ressemblent à des fourmis; elles se renferment dans des coques de soie qu'elles placent ordinairement sous des pierres, et y changent de peau. Scopoli dit, en parlant de son *araignée de joblot*, espèce de cette division, qu'elle passe l'hiver entre des feuilles roulées, et qu'il l'a aussi rencontrée dans la cupule d'un gland de chêne; elle en avoit fermé l'entrée au moyen d'une petite toile, sous laquelle elle se tenoit cachée.

Saltique fourmi, *Salticus formicarius; Aranea formicaria*, Deg., Oliv. Petite espèce. Les deux premiers articles des palpes, fauves, cylindriques; les trois autres noirs, plats, plus larges et très-velus; mandibules grandes; partie antérieure et oculifère du corselet noire, l'autre de couleur fauve; abdomen fusiforme, d'un roux obscur, avec quelques bandes transverses noires, et deux taches blanches, composées de poils, et formant, au milieu du dos, une bande interrompue; pattes rousses, avec quelques taches noires; extrémité des antérieures blanchâtre; la quatrième, puis ensuite la première, plus longues; la troisième la plus courte; jambes et tarses de la même grosseur, et inférieurs, sous ce rapport, aux cuisses.

M. Walckenaër, *Faun. Paris.*, tome 2, pag. 241, suppose que la femelle diffère de l'autre sexe, non-seulement par ses mandibules plus petites, mais encore par la couleur noirâtre du corselet et de l'abdomen. Le mâle a, suivant lui, cette dernière partie de forme conique, sans taches; les cô-

tés et l'extrémité postérieure du corselet roussâtres ; les pattes rousses ; lès mandibules plates et dirigées en avant ; mais l'individu qu'il prend pour la femelle, appartient probablement à une autre espèce. J'ai, dans ma collection, un saltique mâle, de cette division, dont les couleurs sont les mêmes que celles attribuées par ce naturaliste à la femelle. Son corselet est entièrement d'un noir mat ; sa partie antérieure, qu'on a nommée tête, forme un carré plus long et moins élevé que dans l'autre individu mâle ; l'autre partie du corselet est ainsi plus courte ; les palpes sont noirs et terminés par un gros bouton ; les mandibules ne sont point très-saillantes; les cuisses des deux premières pattes sont noirâtres.

Degéer, qui avoit vu plusieurs individus du saltique fourmi, ne parle point de ces différences sexuelles qui l'eussent sans doute frappé. La figure qu'il donne des palpes de cette espèce semble, par l'élargissement de leurs derniers articles, indiquer que ces observations ont été faites sur un individu mâle; mais, dans ce cas, la description de cet auteur ne cadreroit pas entièrement avec celle de M. Walckenaër, puisque l'abdomen de l'espèce du naturaliste suédois est conique et sans taches.

L'individu que M. Walckenaër considère comme le mâle du saltique fourmi, et que je lui avois communiqué, ne se trouve que dans les départemens méridionaux de la France. Son corps, les mandibules non comprises, est long de sept millimètres, et légèrement pubescent. La première pièce de ces mandibules est un peu plus longue que la moitié du corps, d'un vert bronzé, tétragone, aplatie, avancée, et un peu plus étroite vers le bout ; son côté interne a quelques dentelures ; l'onglet ou la griffe ( la seconde pièce) est noir, fort long, replié en dessous et unidenté intérieurement près de sa base ; il est droit jusques près du bout, où il se termine en une pointe très-fine, un peu crochue et d'un brun clair ; la partie antérieure et oculifère du corselet est mince en dessus, et vue sous cette face, présente un plan carré, uni, un peu plus court que l'autre partie du corselet, et dont elle est brusquement séparée ; les côtés de cette portion antérieure sont fauves, couleur qui s'étend même derrière les yeux postérieurs ; l'autre partie du corselet est pareillement fauve, comprimée latéralement, élevée et arrondie sur le dos, et va, en se rétrécissant, vers le bout postérieur, qui forme une courbe ; les yeux sont jaunâtres; les deux derniers paroissent être un peu plus gros que les deux latéraux antérieurs ; les deux premiers articles des palpes sont fauves, le reste est noir ; le dernier forme un

bouton cylindrico-ovoïde, pubescent et médiocrement renflé ; l'abdomen est petit, en forme de cône tronqué, fauve à sa base, noir ensuite et luisant ; les pattes sont d'un fauve pâle, avec les jambes antérieures presque blanchâtres ; la quatrième et la première paires sont les plus longues ; celles-ci ont les cuisses noirâtres Si Degéer, à son article de l'*araignée fourmi*, a représenté, ainsi que je le pense, un individu mâle, il est bien évident, d'après les proportions des mandibules, que celui que je viens de décrire, et que j'avois fait connoître anciennement dans un mémoire présenté à une société savante de Bordeaux, est très-différent.

M. Walckenaër a découvert, aux environs de Paris, quelques autres espèces de la même division, parmi lesquelles je citerai celle qu'il nomme ATTE FESTONNÉ, *Attus encarpatus*. Le mâle est noir ; ses mandibules sont cylindriques, renflées dans leur milieu, très-allongées, dirigées en avant et terminées par un onglet roussâtre ; le corselet est aussi long que large, et bordé de blanc ; l'abdomen est ovale, allongé, et a, sur le dos, un ovale d'un blanc gris et festonné ; les pattes sont fines et annelées de blanc et de noir. Trouvé au commencement de juin, sur un buste de marbre.

Ce naturaliste fait encore mention d'une espèce du même genre, qu'il a observée dans un morceau d'ambre, faisant partie de la collection de M. Faujas. C'est son ATTE FOSSILE. (L.)

SALIU, SHALIU. Noms arabes de la CAILLE. (V.)

SALUS. *V.* LINOTE, article FRINGILLE. (V.)

SALUT. On donne ce nom au SILURE COMMUN. (B.)

SALVADORE, *Salvadora*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie et de la famille des chénopodées, qui offre pour caractères : un calice divisé en quatre parties roulées en dehors ; une corolle à quatre lobes ; quatre étamines ; un ovaire supérieur à style simple ; une baie à une semence arillée.

Ce genre ne renferme que trois espèces : ce sont des arbustes à feuilles opposées, ovales, lancéolées, épaisses, et à grappes paniculées et terminales, qui croissent en Arabie, en Cochinchine et dans les Indes, qui ont fait partie des RIVINES de Linnæus. Il a été décrit par Forskaël, sous le nom de *cissus arborea*, et par Retzius, sous celui d'*Embelia grossularia*. (B.)

SALVELINE. Poisson du genre SALMONE. (B.)

SALVIA. C'est le nom latin, adopté par les botanistes, pour désigner les sauges, qui forment un genre très-nombreux en espèces. Tournefort le divisoit en trois : SALVIA, SCLAREA et HORMINUM ; mais cette division n'a pas été reçue, non plus que celle d'Heister, adoptée par Medicus et Moench, et qui

établissoit trois genres de plus ; savoir : le SCHRADERIA, sur le *salvia canariensis*; le GLUTINARIA, sur le *salvia glutinosa*, et le JUNGIA, sur le *salvia mexicana*, L.

Avant Tournefort, les botanistes, en conservant spécialement le nom de *salvia* à la sauge officinale, l'ont étendu à beaucoup d'autres espèces de sauges, à des épiaires et à des germandrées, *salvia*, *stachys* et *teucrium*.

L'on croit que la sauge officinale est le SALVIA dont Pline a parlé, et qu'il dit qu'on regardoit comme l'*elelisphacon* des Grecs. Cette herbe ressembloit à la menthe ; elle étoit blanche, odorante. Cependant Pline ne regarde pas cette plante comme l'*elelisphacon* des Grecs, et il donne pour telle la première de ses deux espèces de lentille sauvage, qu'il décrit ainsi : «Il y a encore une lentille sauvage que les Grecs nomment *phacos* et *elelisphacos ;* elle est plus grêle et a les feuilles plus petites, plus sèches et plus odorantes que la lentille cultivée.» Cette description et la comparaison que Pline fait de cette plante avec la lentille, ne conviennent pas à la sauge officinale ; aussi, en consultant Dioscoride, trouve-t-on que Pline a confondu et pris une plante pour une autre, abusé sans doute par le nom même d'*elelisphacon*, comme l'ont observé Matthiole et les botanistes commentateurs des anciens qui l'ont suivi. En effet, lorsqu'on lit la description de l'*elelisphacon*, dans Dioscoride, on y reconnoît celle que Pline a donnée de sa seconde espèce de lentille sauvage qu'il décrit immédiatement après la première et avant le *salvia*. « On trouve encore, dit-il, une autre espèce de lentille sauvage, qui a une odeur désagréable et appesantissante. Par cette cause, on regarde la première espèce comme plus douce ; ses feuilles ressemblent à celles du cognier, excepté qu'elles sont blanches et pas si grandes ». Or Dioscoride écrit que l'*Elelisphacon* produit plusieurs branches longues, carrées et blanches ; ses feuilles sont semblables à celles du cognier, mais plus longues, plus âpres et plus épaisses. Elles sont rudes au toucher, velues, blanchâtres, à odeur forte, mais néanmoins fort bonne. Sa graine vient à l'extrémité des branches, comme cela s'observe dans l'orvale sauvage. Elle croissoit dans les lieux arides. La décoction de ses feuilles, prise en breuvage, faisoit uriner et étoit emménagogue. Cette plante noircissoit les cheveux, étanchoit les plaies, mondifioit les ulcères et guérissoit les morsures des bêtes venimeuses, etc. Il est question de cette plante dans Hippocrate et dans Théophraste ; elle est appelée, *elelisphacon* et *elaphoboscon* ou *sphagnon*. Théophraste en indique plusieurs espèces, et notamment deux. L'une sauvage, est son *sphacelos*, qu'on présume être la première espèce de lentille sauvage de Pline ; elle avoit les

feuilles plus étroites, lisses et moins chargées que la seconde espèce qui étoit cultivée, et dont les feuilles étoient plus âpres et plus rudes.

L'épithète de *sphacelos* d'une de ces sauges, et le mot *sphacos*, signifiant l'âpreté qu'ont les draps râpés, convenoient aux sauges; car leurs feuilles offrent au toucher la même aridité. Il paroît que ces diverses espèces d'*elelisphaeon* ne sont que des variétés de la sauge officinale ou *salvia* des anciens, qu'Agrippa appeloit l'*herbe sacrée*, et qui se nommoit *salvia*, du verbe *salvare*, sauver, à cause des grandes vertus qu'on lui attribuoit, principalement celle de faciliter l'accouchement des femmes, et de rendre fécondes celles qui faisoient un fréquent usage de cette plante en breuvage ou autrement. (LN.)

SALVIFOLIA-ARBOR. Selon Burmann, l'arbre qui porte ce nom, dans l'Almageste de Plukenet (tab. 221, f. 4), est le MICOCOULIER D'ORIENT, *Celtis orientalis*, L. (LN.)

SALVINIE, *Salvinia*. Petite plante herbacée, rameuse, articulée, à articulation garnie de feuilles en dessus et de racines en dessous.

Cette plante, qui se rapproche des *lenticules* et des MARSILES, et surtout des *azolles*, forme un genre dans la cryptogamie et dans la famille des FOUGÈRES, qui a pour caractères d'être monoïque, d'avoir pour fleurs mâles des verrues nombreuses, sessiles, surmontées chacune de quatre filets roulés en spirale, situés sur les nervures des feuilles, et pour fleurs femelles des follicules presque solitaires, globuleux, uniloculaires et polyspermes, dans chaque faisceau de racine.

La salvinie se trouve flottante sur les eaux dormantes des parties méridionales de l'Europe, quelquefois dans des espaces considérables. Je l'ai abondamment trouvée aux environs de Pavie. Elle purifie l'air des marais, comme le CODOPAIL.

Aublet a figuré, pl. 367 de son *Histoire des Plantes de la Guyane*, une autre plante du même nom, et fort voisine de celle-ci par ses rapports, mais dont les fructifications sont portées sur des pédoncules axillaires et rameux, et formées de capsules terminées en pointe, couvertes de duvet, s'ouvrant en deux valves et contenant un grand nombre de semences attachées à un placenta rameux.

Cette dernière flotte sur les eaux dormantes, à Cayenne.

Trois autres espèces, originaires de l'Amérique méridionale, ont été découvertes depuis quelques années. (B.)

SALZ. Nom allemand de la soude muriatée ou sel commun. Les minéralogistes allemands en distinguent actuellement deux sortes : le sel marin, proprement dit *salz*, et qui

contient du muriate de chaux; le second ne contient pas de chaux muriatée, et est nommé *Spak.* (LN.)

SALZERDE et SALZTHON des minéralogistes et des mineurs allemands. C'est la terre ou l'argile muriatifère qui accompagne assez généralement le muriate de soude amorphe dans ses divers gisemens. (LN.)

SALZKUPFER. Werner et les minéralogistes allemands donnent ce nom au cuivre muriaté, cristallisé ou compacte. Quant à la variété pulvérulente, connue sous les noms d'*atacamite*, *smaragdo-chalzit* et de *sable vert du Pérou*, c'est le *kupfer sand* de Werner, et le *sandiges salzkupfer* de Karsten. (LN.)

SALZSAUREKUPFER des chimistes et des minéralogistes allemands. C'est le CUIVRE MURIATÉ. (LN.)

SALZSCHLAG et SALTZSCHLAG des Allemands. C'est le QUARZ HYALIN GRANULAIRE. Les minéralogistes allemands le placent dans leur QUARZ COMMUN. *V.* QUARZ HYALIN GRANULAIRE et QUARZ HYALIN DEMI-TRANSPARENT, vol. 28, p. 428 et 431. (LN.)

SALZSPATH. Nom que Gmelin emploie pour désigner la SOUDE MURIATÉE à grandes lames ou *sel gemme.* (LN.)

SALZSTEIN et STEINSALZ des Allemands. C'est la SOUDE MURIATÉE en masses amorphes, ou SEL GEMME. Gmelin ne donne ce nom qu'à la soude muriatée amorphe à petites lames. (LN.)

SALZTHON. *V.* SALZERDE. (LN.)

SAM. A l'article CAY-THUONG, il faut lire *sum* au lieu de *sam.* (LN.)

SAMABRAS ou SAAMBRAS. Nom arabe d'une SALAMANDRE terrestre. (DESM.)

SAMADÈRE, *Samadera.* Genre de plantes établi par Gærtner, uniquement sur la considération du fruit; c'est le VITMANE de Wahl. (B.)

SAMAK UCHECHAUK. Nom de la GRUE BRUNE à la baie d'Hudson. *V.* ce mot. (V.)

SAMALIE, *Paradisea*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, et de la famille des MANUCODIATES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec robuste, convexe en dessus, garni de petites plumes veloutées à sa base, comprimé latéralement; mandibule supérieure à échancrure usée vers le bout; narines percées à jour, à demi couvertes par les plumes du *capistrum;* langue à pointe déchiquetée et aigüe; tarses robustes; quatre doigts allongés, trois devant, un derrière; les extérieurs réunis à leur base; ongles forts, très-crochus; ailes à penne batarde, moyenne; la première rémige plus courte que la septième; les quatrième et cinquième les plus

longues de toutes ; deux rectrices sétacées et très-prolongées; plumes hypocondriales, très-longues, flexibles, décomposées, ou plumes cervicales, médiocres, roides, chez les mâles seuls.

La SAMALIE BLANCHE, *Paradisea alba*, Lath., ressemble par ses formes à la petite samalie, et est totalement blanche. C'est, suivant Valentyn, l'espèce la plus rare. On la trouve aux îles des Papous.

La SAMALIE MAGNIFIQUE, *Paradisea magnifica*, Lath. ; pl. M 7, n.° 2, de ce Dictionnaire. On distingue facilement cet oiseau des autres par la position et la forme des deux faisceaux de plumes qui sont implantés sur le cou et le haut du dos ; le premier est composé de plumes étroites, roussâtres et tachetées de noir à leur extrémité ; elles paroissent se relever sur leur base, mais moins à mesure qu'elles s'éloignent de la tête ; celles du second sont plus longues, d'un jaune paille plus foncé vers leur bout, et couchées négligemment sur le dos ; cependant, comme l'a fort bien observé Mauduyt, l'oiseau peut les relever et en former une espèce de panache comme celui qui orne la partie postérieure du cou du faisan d'or ou tricolor. Toutes sont coupées carrément à leur extrémité ; deux filets cerclés de couleur verte, finissant en pointe et longs d'un pied environ, prennent naissance au-dessus du croupion : le bec est d'un jaune pâle, noir à sa base sur les bords ; les plumes qui couvrent en partie les narines et la base du bec dessus et dessous, sont courtes, épaisses, et dominent un peu les autres ; celles du sommet de la tête et de l'occiput sont vertes ; cette couleur et le bleu couvrent les plumes du milieu de la gorge et d'une partie de la poitrine. Ces deux teintes se trouvent distribuées de manière que les plumes sont bleues dans le milieu, vertes à la base et à l'extrémité, et présentent, étant couchées les unes sur les autres, des lignes transversales ; les côtés et le reste de la poitrine sont d'un vert-brun ; le ventre est d'un bleu verdâtre ; les grandes couvertures des ailes sont d'une couleur carmélite brillante ; leurs pennes, qui sont brunes à l'intérieur, jaunes à l'extérieur, s'étendent jusqu'au bout de la queue qui est brune ; le dos et le croupion ont les mêmes teintes que la tête ; les pieds sont d'un brun-jaune. On voit des individus dont les couleurs présentent des nuances un peu différentes, ce qui paroît indiquer qu'ils sont plus ou moins avancés en âge. Cette espèce se trouve à la Nouvelle-Guinée.

La SAMALIE, dite OISEAU DE PARADIS, *Paradisea apoda*, Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 1 de l'*Histoire des Oiseaux de paradis*, a douze pouces huit lignes du bout du bec à l'extrémité de la queue ; les mandibules d'un jaune verdâtre ; les plumes




Prêtre del. Pierron Sculp.

1. *Harpie*, v. T. 14. P. 233. 2. *Samalie magnifique*.
3. *Ibirin noir*, v. T. 16. P. 387.

du front veloutées, et d'un noir changeant en vert foncé; celles de la tête et du cou d'un jaune pâle; une plaque verte, à reflets métalliques et dorés sur le haut de la gorge; le reste de cette partie et le devant du cou d'un brun violet; la poitrine, le ventre, le dos, le croupion, les ailes et la queue d'un marron foncé; deux faisceaux de plumes très-nombreuses, très-longues, décomposées, transparentes, les unes d'un blanc sale, d'autres jaunes, quelques-unes, notamment les plus courtes, tachées de rouge, et plusieurs terminées de rouge-vineux, partent des côtés du corps au-dessous des ailes, et s'étendent beaucoup au-delà des pennes caudales; les deux longs filets qui naissent au-dessus du croupion et dépassent la queue de plus d'un pied, sont bruns, duveteux à leur origine, ensuite à barbes roides, très-courtes, plus longues à l'extrémité, où ils forment une palette étroite et allongée; les pieds et les ongles sont de la couleur du bec. Les Indiens ne distinguent la femelle que par une taille plus petite; Brisson, par moins de longueur dans les barbes de l'extrémité des filets; Linnæus, en ce que les filets sont plus courts, nus et droits. M. Levaillant nous assure qu'elle est privée des deux longs filets et des faisceaux de plumes qui font un des attributs des mâles pendant une partie de l'année.

Cet oiseau de paradis est le plus commun de tous, et le premier connu. Les Portugais le nomment *passaros de sol*; les habitans de Ternate, *neanuco dewata* (oiseau de Dieu), *hurong-papua* (oiseau des Papous); d'autres l'appellent *soffu* ou *stoffu;* à Amboine et Banda, il est connu sous le nom de *manu-Koy-Arou* (oiseau des îles Key et Arou); et il porte dans ces îles le nom de *fanaan.*

Cette espèce reste dans les îles d'Arou pendant la mousson sèche ou de l'ouest, et retourne à la Nouvelle-Guinée au commencement de la mousson pluvieuse ou d'est. Elle voyage, dit-on, en bandes de trente à quarante, sous la conduite d'un autre oiseau qui vole toujours au-dessus de la troupe. Ce chef est, selon Valentyn, noir et tacheté de rouge; c'est à lui que les habitans ont donné le nom de *roi.* Ces oiseaux de paradis ne s'en séparent jamais, soit qu'ils volent, soit qu'ils se reposent; mais cet attachement pour leur guide cause quelquefois leur perte quand il se pose à terre, car ils ne peuvent se relever que très-difficilement, à cause de la forme et de la disposition particulière de leurs plumes. Ils se perchent sur les grands arbres, particulièrement sur le waringha à petites feuilles et à fruits rouges, dont ils se nourrissent (*ficus benjamina*, Forster).

Durant la mousson de l'est, à ce que rapportent les Indiens, ils perdent leurs longues plumes, faisceaux et filets,

qui, dans l'espace de quatre mois, sont remplacés par de nouveaux. L'étendue, la quantité, la longueur, la souplesse de toutes ces plumes, leur permettent bien de s'élever fort haut, les aident à se soutenir dans l'air, à le fendre avec la légèreté et la vitesse de l'hirondelle, ce qui les a fait désigner par le nom d'*hirondelles de Ternate ;* mais si le vent devient contraire, elles nuisent à la direction du vol : alors ils n'évitent le danger qu'en s'élevant perpendiculairement dans une région d'air plus favorable, et ils continuent leur route. Quoiqu'ils prennent toujours leur vol contre la direction du vent, et qu'ils évitent le temps d'orage, ils sont quelquefois surpris d'une bourrasque; c'est alors qu'ils courent les plus grands dangers; leurs plumes longues et flexibles se bouleversent, s'enchevêtrent; l'oiseau ne peut plus voler, ses cris répétés annoncent sa détresse ; il lutte en vain contre l'orage, son embarras augmente, sa frayeur redouble l'impuissance de ses efforts, il chancèle, et tombe. Les Indiens, attirés par leurs cris, les saisissent et les tuent. Ils n'échappent à la mort qu'en gagnant promptement une élévation, d'où ils peuvent reprendre leur vol. Ces insulaires se les procurent encore de diverses manières : les uns les prennent à la glu et dans des lacets; d'autres empoisonnent les eaux où ils ont coutume d'aller boire, avec des coques du Levant (*menispermum cocculus*), qui les enivrent au point qu'on les prend à la main; d'autres les attendent cachés dans des huttes légères attachées aux branches des arbres qu'ils fréquentent, et les tuent avec des flèches émoussées. Ils tombent entre leurs mains quelquefois en vie ; mais ils les mettent tout de suite à mort, parce que ces oiseaux sont très-méchans, qu'ils se défendent avec un courage étonnant, et que leurs coups de bec sont à craindre. Les Papous, pour conserver leur dépouille et les rendre propres à l'usage qu'on leur destine dans l'Inde, leur arrachent les pieds, et même les ailes et la queue, dès qu'elles sont d'une couleur commune, leur écrasent la tête, leur arrachent les entrailles, les percent dans toute leur longueur avec un fer rouge, et les font sécher exposées à la fumée ou à la vapeur du soufre ; après quoi ils remplacent le fer avec une baguette qui sort par le bec de deux à trois pouces, et les enferment, pour les conserver, dans un bambou creux. Il en est qui ne se bornent pas à cette simple préparation : ils les dépouillent entièrement jusqu'au front; la peau de la tête étant alors privée de soutien, se racornit au point que celle-ci et les yeux deviennent fort petits à proportion du corps : c'est pourquoi ce caractère, indiqué par quelques ornithologistes, ne peut être adopté, n'étant que factice. La

tête lorsqu'elle est entière est à peu près de la grosseur de celle de la corneille.

La Samalie (petite) de l'Île des Papous *Paradisea minor papuana*, Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 2 de l'*Histoire des Oiseaux de paradis*; sous la dénomination de *petit oiseau de paradis de l'île des Papous.* Clusius est le premier qui ait parlé de cette espèce, comme différente de celle de la samalie proprement dite; mais n'âyant que le témoignage de quelques marins, on a regardé son autorité comme trop vague pour en tirer rien de précis. Depuis lui, Valentyn a confirmé cette assertion; cependant les méthodistes les plus modernes ont persisté à en faire une variété. On ne voit, il est vrai, dans leur plumage, que des disparités assez légères; mais on ne peut s'empêcher de les présumer d'espèces distinctes, car celui-ci est plus petit et ne se trouve qu'aux îles des Papous, principalement celle de Messoval, y reste pendant toute l'année, et y est connu sous des noms particuliers: les uns lui donnent celui de *shag* ou *shague;* les Indiens de l'est de Céran l'appellent *samaleik;* ceux de Serghile dans la Nouvelle-Guinée, *tshakke;* enfin à Ternate et Tidor, on le nomme *toffu;* ces dissemblances dans les noms locaux, dans certaines habitudes et dans la distribution de quelques couleurs, constantes sur tous les individus, ne permettent guère, selon moi, de réunir ces deux oiseaux de paradis en une seule espèce; mais ils me paroissent aussi rapprochés l'un de l'autre que le freux l'est de la corbine. Les petites samalies ont aussi leur conducteur qui diffère de celui des autres; il est noir et a les ailes pourprées. Elles se perchent et nichent sur les arbres les plus élevés des montagnes; c'est là que les Alfhuris les prennent. Leur nourriture favorite est le fruit du *tsampeda*, qu'elles perforent avec leur bec pour en extraire la pulpe.

La petite samalie a de seize à dix-huit pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des plumes subalaires, et neuf à dix pouces jusqu'au bout de la queue; le bec noirâtre sur les côtés jusqu'aux deux tiers de sa longueur, jaunâtre dans le reste (Valentyn lui donne le bec couleur de plomb et vingt pouces anglais de longueur totale). Les plumes de la base des mandibules sont d'un noir de velours changeant foiblement en vert; le dessus de la tête, les côtés, le dessus du cou, le haut du dos, d'un jaune pâle; une plaque d'un vert éclatant est sur le haut de la gorge; le reste du dos, les ailes et la queue, sont d'un marron clair, tirant au brun rouge foncé sur le devant du cou et les parties postérieures; les petites couvertures des ailes d'un jaune brillant; les plumes subalaires jaunes et blanches, et d'un tissu très-fin; les deux longs brins sont bruns, terminés en

pointe et sans barbes apparentes; les pieds d'un blanc jaunâtre.

La SAMALIE ROUGE, *Paradisea rubra*, Vieill., *Oiseaux dorés;* pl. P. 6, n.° 3 de ce Dictionnaire. Un noir velouté entoure la base du bec; les plumes du sinciput sont plus longues que les autres, et forment une petite huppe séparée en deux parties par le milieu; ces plumes, celles du dessous du cou et du haut de la gorge sont serrées, fermes, veloutées et d'un vert doré; le sinciput, le dessus du cou, le haut du dos, le croupion, les côtés de la gorge et de la poitrine sont jaunes; la partie inférieure de celle-ci, le ventre, la queue, d'une couleur brune, plus claire sur le bas-ventre et plus foncée sur la poitrine; les plumes subalaires ont la même conformation que celles du premier *oiseau de paradis*; mais elles sont d'un rouge vif; les deux filets sont longs de vingt-deux pouces, lisses, d'un noir brillant, convexes en dessus, concaves en dessous, un peu aplatis sur les côtés, terminés en pointe; ils prennent naissance au bas du dos, et ont à leur racine des barbes courtes et très-fortes. Longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, neuf pouces environ, et jusqu'à celle des plumes subalaires, quatorze à quinze. On ignore dans quelle partie de l'Inde se trouve cet oiseau; mais il est à présumer qu'il habite les mêmes pays que les autres. (V.)

SAMALITO et AMESQUITE. Ce sont, au Mexique, les noms d'un FIGUIER (*ficus complicata*, Kunth) qui croît sur le penchant des collines, près de Guasinthan. (LN.)

SAMANDURA. L'arbre que Linnæus a décrit sous ce nom dans le *Flora Zeylanica*, et qu'il dit être le même que le *nagam* de l'*Hortus Malabaricus*, est rapporté au *samadera* de Gærtner, ou *vitmannia* de Vahl; mais ces botanistes le séparent de l'arbre du Malabar, qui est le MOLLAVI, *heritiera littoralis*. Aiton ( *Hist. Kew.*, 1.re édit. ) ramenoit aussi, et à tort, la *samandura* à l'espèce d'*heritiera* ci-dessus, laquelle forme encore le genre *balanopteris* de Gærtner. (LN.)

SAMANQUI-KOUMONG. C'est l'OXALIDE SURELLE à Java. (B.)

SAMARA. Pline donne ce nom au fruit de l'ORME. (LN.)

SAMARE, *Samara*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie et de la famille des nerpruns, qui offre pour caractères : un calice de quatre folioles; une corolle de quatre pétales, ayant à leur base une fossette longitudinale; quatre étamines à longs filamens, insérés dans la fossette des pétales; un ovaire supérieur, ovale, à style cylindrique, et à stigmate infundibuliforme; un drupe arrondi, à une seule semence.

Ce genre, que R. Brown croit devoir être réuni aux MIRSINES, renferme des arbres à feuilles opposées et à fleurs

placées en grand nombre sur des tubercules, qui naissent au-dessous des feuilles. On en compte quatre espèces, dont une est la RAPANE d'Aublet. La plus connue des autres est la SAMARE LACTÉE, dont les fleurs sont réunies, pédicellées, et les feuilles ovales, obtuses. Elle croît à Ceylan.

Le genre HÉLICIE de Loureiro paroît devoir être réuni à celui-ci, quoique l'espèce qu'il contient ait les feuilles alternes et le calice monophylle. (B.)

SAMARE. Gærtner nomme ainsi les fruits de l'orme, du frêne, du bouleau, de l'érable, etc., c'est-à-dire toute capsule coriace et membraneuse, comprimée, à une ou deux loges, ne s'ouvrant point, et munie d'ailes sur ses côtés, ou terminée par une languette.

Mirbel a appelé PTÉRIDE, et Desvaux PTÉRODIE, cette sorte de fruit. (B.)

SAMBAC ou SAMBACH, et ZAMBACH. Noms arabes du jasmin et des mogoris ; cependant une de ces dernières plantes est principalement appelée ainsi, et nous lui donnons les noms de *sambac* et de *jasmin d'Arabie.* C'est le NYCTANTHES SAMBAC, Linn. (LN.)

SAMBAYA. Nom malais de la racine des ZEDOAIRES. (LN.)

SAMALE. Nom madégasse du CYCAS DES INDES. (B.)

SAMBE. Flaccourt rapporte que c'est le nom madégasse du FLAMMANT. (S.)

SAMBOUC. C'est, selon Bomare, un bois odoriférant que les marchands d'Europe portent en Guinée, pour en faire des présens aux rois de ce pays. On ignore à quel végétal appartient ce bois. (D.)

SAMBU. L'un des noms du SUREAU. *Voyez* SAMBUCUS. (S.)

SAMBUCUS des Latins, *Acte* des Grecs. Il y avoit deux espèces d'*acte*, selon Dioscoride : la première s'élevoit comme un arbre, et produisoit des jets en forme de baguette ou canne, ronde, creuse et blanchâtre. Sur ces jets naissoient des feuilles semblables à celles du noyer, réunies trois ou quatre ensemble, et par distances, dentelées au pourtour, et très-puantes. Les fleurs paroissoient à l'extrémité des branches, en bouquets ronds (orbiculaires) : elles étoient blanches ; il leur succédoit des grains d'un noir rougeâtre, semblables aux grains de térébinthe, et pleins d'un jus vineux comme un grain de raisin. L'autre espèce, appelée *chamæacte* et *eliosacte* (c'est-à-dire acte nain ou de marais) par les Grecs,

et *ebulus* par les Latins, étoit plus petite, et plutôt une herbe qu'un arbre. Sa tige, carrée, noueuse, portoit des feuilles semblables à celles de l'amandier, mais plus longues et disposées de droite et de gauche, en manière d'ailes, et par intervalles. Elles étoient également dentées au pourtour et piquantes. Ses fleurs ainsi que ses graines ressembloient à celles de la première espèce. Ces deux plantes avoient les mêmes propriétés; leurs feuilles et leurs jeunes pousses, mangées comme les autres légumes, faisoient évacuer la bile, et appliquées sur les brûlures, les morsures de chien et sur les parties enflammées du corps, elles étoient fort utiles, et appaisoient toute espèce d'inflammation. Leurs grains noircissoient les cheveux, etc.

C'est à notre Sureau ordinaire (*sambucus nigra*, L.) et à l'Hièble (*sambucus ebulus*, L.) qu'on rapporte l'*acte* ou *actes*, et le *chamœacte* de Dioscoride, et il ne paroît pas douteux que ce rapprochement ne soit exact. La description des feuilles, telle que Dioscoride la donne, et qui annonceroit des feuilles entières, n'est pas une raison pour les éloigner de ces plantes. En effet, Dioscoride comme les auteurs anciens, a souvent décrit les divisions des feuilles ailées comme des feuilles entières; or, en ayant égard à cette observation, on s'apercevra aisément que Dioscoride n'a voulu parler que des deux espèces de sureau que nous venons de citer.

Pline range le *sambucus* au nombre des arbrisseaux aquatiques : il fait remarquer qu'il est composé d'une matière spongieuse, non pas comme le *ferula*, car son bois est plus massif. On trouvoit encore un sureau plus petit que le sauvage, c'étoit celui que les Grecs appeloient *chamœacte* et *helion*. Les naturalistes rapportent au long les propriétés et les vertus de ces deux *sambucus*, les mêmes que Dioscoride expose plus brièvement, et qui, d'après Galien, se réduisent à ces trois qualités : d'être dessicatives, conglutinatives et résolutives.

Le peu de mots que Théophrast a dit de l'*acte* se rapporte à l'*acte*, arbrisseau, c'est-à-dire au sureau commun. L'on dit que le sureau étoit aussi appelé autrefois, par les Grecs et par les Latins, *arbre d'ours;* par les Daces, *seba;* et par les Celtes ou Gaulois, *scobien*; en France, on a dit successivement *sehu*, *suseau*, *suran* et *sureau*.

Le sureau commun et celui à grappe, ainsi que le hièble et l'obier (*viburnum opulus*), sont réunis en un seul groupe par C. Bauhin; mais l'obier, qu'il y ramène, est très-différent des sureaux; il est vrai que ce célèbre botaniste n'avoit fait

que suivre le sentiment de la plupart des botanistes ses prédécesseurs, qui l'ont nommé *sambucus aquatique*, *de marais*, ou *à fleurs en rose*, et dont ils citent une variété rare à fleurs couleur de rose. Vallerius Cordus avoit fait de l'obier une espèce distincte de *sambucus* : c'est son *lycostaphyllos*; c'est aussi l'*opulus* de J. Ruel.

Dans le genre sureau ou *sambucus* des modernes, établi par Tournefort, ne sont compris que les vrais sureaux et l'hièble : on ne doit pas y rapporter, avec Burmann, la plante que Lamarck a reconnue être une espèce d'Achit (*cissus pedata*), ni avec Plumier, l'*erithalis fruticosa*, L.

Ventenat pense que le sureau doit son nom de *sambucus*, qu'il fait dériver d'un mot arabe qui signifie *purger*; mais, outre que l'on ne trouve pas que les Arabes l'aient nommé ainsi (le sureau est leur *sol* ou *nefrin*, selon Avicenne, et leur *jafacté*, d'après Matthiole), Hermolaus donne une explication qui paroît plus juste; il le fait dériver de *sambuca*, nom d'un instrument de musique qui étoit aussi appelé *pectida*, *magadin* et *sambyx*. Cet instrument devoit être une espèce de flûte ou de flageolet. Un passage de Pline prouve qu'effectivement les bergers se faisoient des flûtes avec des branches de sureau. Voici ce passage : « Les bergers pensent que le *sambucus*, cueilli dans un lieu solitaire, et d'où l'on ne peut ouïr les chants du coq, est meilleur à faire des flûtes que l'autre ». Q. Serenus et d'autres anciens auteurs ont écrit *sabucus* au lieu de *sambucus* : mais il est probable que c'est une faute d'orthographe. (LN.)

SAME. Nom que porte le Mugil muge. (B.)

SAMENO. Nom brame du *patsjotti* des Malabares. Arbre de l'Inde, figuré par Rhéede, qui est encore peu connu des botanistes. Il conserve ses feuilles. (B.)

SAMERARIE, *Sameraria*. Genre de plantes établi par Desvaux, *Coup-d'œil sur la famille des Crucifères*, pour placer le Pastel d'Arménie, de Linnæus. Ses caractères sont : silicule orbiculaire à loge centrale, coriace, tuberculeuse, indéhiscente, monosperme, bordée d'une large membrane foliacée. *V.* pl. 25, fig. 6, de l'ouvrage précité. (B.)

SAM FU MUN et SAN TANG LUNG. Noms donnés, en Chine, à deux arbrisseaux, que Loureiro regarde comme des Wolkameria (*Wolk. inermis*, L., et *pumila*, Lour.). (LN.)

SAMIER. Adanson a donné ce nom à un Rocher du Sénégal, au *murex trigonus*, de Gmelin. (B.)

SAMIUS-LAPIS. *V.* Sallius. (LN.)

SAMOLE, *Samolus.* Plante à tiges herbacées, à feuilles alternes, ovales oblongues, rétrécies à leur base, très-entières, un peu fermes, glabres et luisantes, à fleurs disposées en grappes axillaires ou terminales, et accompagnées d'une écaille à la partie moyenne de leur pédoncule, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des lysimachies.

Ce genre a pour caractères : un calice à cinq divisions et persistant; une corolle hypocratériforme, à cinq lobes, à cinq écailles filiformes, situées à la base du sinus du limbe et conniventes; cinq étamines, insérées à la base de la corolle; un ovaire à demi-inférieur, à style et stigmate simple; une capsule presque globuleuse, entourée à sa base par le calice, qui lui est adné, uniloculaire, s'ouvrant au sommet en cinq valves, contenant un grand nombre de semences attachées à un placenta central, libre, pédicullé, et ayant un périsperme charnu, un embryon un peu cylindrique, légèrement courbé, à radicule inférieure.

La *samole*, qu'on appelle vulgairement *mouron d'eau*, se trouve en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique, dans les marais et autres lieux aquatiques. Elle est annuelle, et s'élève au plus d'un pied. On mange ses feuilles en salade dans quelques cantons. On l'estime antiscorbutique, vulnéraire et apéritive. Les anciens Gaulois la regardoient comme un spécifique contre les maladies des bestiaux, et la cueilloient avec des précautions ridicules.

R. Brown a réuni le genre SHEFFILDIE à celui-ci. (B.)

SAMOLOIDE. Nom sous lequel, dit Bomare, les Anglais ont fait long-temps usage, en guise de *thé*, d'une espèce de *veronique* très-connue chez eux. *V.* VÉRONIQUE. (B.)

SAMOLOIDES, de Boerhaave. C'est le *scoparia dulcis* L., dont Boerhaave faisoit un genre qu'Adanson a réuni à son *kreideck*. (LN.)

SAMOLUS. Pline, après avoir parlé du *selago*, et avoir fait remarquer que les Druïdes recueillent cette plante avec beaucoup de cérémonies, ajoute que ces mêmes Druïdes font un grand cas d'une herbe de marais, qu'ils appellent *samolus* ( ou *samulus* ); on la cueilloit à jeun, avec la main gauche, et sans regarder la plante, ni la poser ailleurs que dans l'auge où les cochons, les bœufs et les vaches venoient s'abreuver; on l'y piloit; et ainsi cérémonieusement préparée, elle étoit souveraine contre les maladies de ces animaux. Le *samolus* croissoit donc dans les marais des Gaules; mais Pline n'en donnant pas de description, on ne sait de quelle plante il a voulu parler.

Quelques auteurs présument que ce peut avoir été notre *samolus valerandi*. Tournefort et Adanson paroissent l'avoir également pensé; car, dans l'emploi des noms des anciens, ils ont toujours tâché de les appliquer pour désigner les mêmes plantes, et ils nomment ainsi notre *samolus* : l'on a avancé, que le *samolus* des anciens pouvait être la BARBARÉE qu'on emploie dans quelques parties de la France, au même objet, après l'avoir cueilli, avec des circonstances semblables, le jour de la St.-Roch. »

Stroemer a nommé *samolus valerandi*, le *pulmonaria maritima*, L.

Je ne sais sur quelle autorité Ventenat fait dériver *samolus*, du nom de l'île de Samos, puisque Pline ne dit pas que le *samolus* se trouve dans cette île. *V.* SAMOLE. (LN.)

SAMONNA. L'un des noms brasiliens du FROMAGER. (LN.)

SAMOTHRACIA. « Cette pierre, dit Pline, vient de l'île de même nom. Elle est noire, légère et faite comme du bois. » Ces trois qualités conviennent parfaitement au lignite. Il ne me semble pas, en lisant le texte de Pline, qu'il ait entendu donner le *samothracia* pour une espèce de *sagda*, de couleur noire, comme le pense Delaunay. (LN.)

SAMPA. Nom vulgaire d'un *palmier* de Cayenne, dont on fait des conduites d'eau. C'est probablement un AVOIRA. (B.)

SAMPAC. Synonyme de CHAMPAC. (B.)

SAMPACCA. Deux arbres portent ce nom dans Rumphius. Le *sampacca sylvestris*, est le MICHELIE de Linnæus, et le *sampacca montana*, un TULIPIER. (B.)

SAMPALE. Synonyme de TAMARINIER, aux Philipines. (B.)

SAM-PA-LIM. Nom donné, en Chine, au MÉLILOT de l'Inde (*melilotus indica*). (LN.)

SAMPSUCHON des Grecs. Espèce de plante. Le *sampsuchon* véritable croissoit près de Cyzique, et en Crète; selon Dioscoride, les Siciliens et les habitans de Cyzique l'appeloient *amaracon*. C'étoit une herbe rampante, très-rameuse, dont les feuilles, rondes et velues, avoient de la ressemblance avec celles du calament à petites feuilles. On faisoit des bouquets et des guirlandes avec cette herbe, à cause de sa bonne odeur; elle étoit aussi d'usage en médecine, comme échauffante, résolutive et dessiccative.

L'*amaracon*, suivant Théophraste, est un sous-arbrisseau, à petites feuilles, comme le serpolet.

Selon Pline, le médecin Dioclès, et presque tous les Siciliens, appeloient *amaracus* l'herbe que les Egyptiens et les Syriens nommoient *sampsuschus*; cette herbe renaissoit de graine et de bouture, elle vivoit plus long-temps et étoit plus odorante que les plantes dont il a parlé dans le chapitre antécédent, et parmi lesquelles sont l'origan, le thym et l'aurone. Sa racine étoit à fleur de terre. Il rapporte ces lignes, chap. 12 du liv. XXI, où il traite des plantes cultivées dans les jardins, et dont on faisoit des bouquets et des couronnes. On extrayoit une huile particulière, *oleum sampsuchinum*, *amaracinum*, du *sampsuchus* ou *amaracus*, de Crète, qui étoit très-estimée.

La Marjolaine (*origanum majorana*) passe assez généralement pour avoir été le *sampsuchus* ou *amaracus* des anciens; cependant, comme ils semblent avoir donné à comprendre qu'il y en avoit de plusieurs sortes, il est possible aussi que la marjolaine ne soit qu'une d'elles. Ces plantes ont dû être des labiées, peut-être les espèces voisines de la marjolaine que nous connoissons encore (*orig. syriacum*, *ægyptiacum*), et quelques espèces de thyms ou de germandrées.

C. Bauhin rapporte les *marum* de Pline, aux *sampsuchus*; mais il est probable que Pline a voulu parler de plantes différentes. Ce qu'il dit des *marum* se borne à ceci: « Le *marum* croît aussi en Egypte; mais il n'est pas aussi bon que celui de Lydie, qui a ses feuilles plus grandes et plus variées; le *marum d'Egypte* a cependant ses feuilles petites, plus courtes, et odorantes. » C. Bauhin nomme *sampsuchus sive marum*, *mastichen redolens*, le *thymus mastichina*: alors il faut croire que C. Bauhin n'entendoit parler que du *marum d'Egypte*, de Pline, et du *sampsuchus de Cyzique*, de Dioscoride: alors encore l'*amaracon* ou *amaracus* des Crétois et des Siciliens, seroit une autre plante, la marjolaine proprement dite.

Les botanistes qui ont précédé C. Bauhin, ont appliqué le nom de *sampsuchus* à plusieurs espèces de labiées odorantes, et notamment à des origans. (LN.)

SAMPSUCHUS et SAMPSUCUS. *V.* Sampsuchon. (LN.)

SAMPSYCHON. *V.* Sampsuchon. (LN.)

SAM-SAT. *V.* Cay-tam-that. (LN.)

SAM-SON. Liqueur alkoolique, que les Chinois fabriquent avec le Ris et le Sorgho. Elle a une odeur très-fétide. (B.)

SAMSTRAVADI. Plante figurée par Rhéede, et qui a

été rapportée au FRAMBOISIER A GRAPPES, par Linnæus. Lamarck pense qu'elle est plutôt le BUTONIC. (B.)

SAM TEU. Nom de la FÈVE (*vicia faba*, L.), en Chine, où elle est un objet de culture. (LN.)

SAMYDA. Nom du BOULEAU, dans Théophraste. On le donne actuellement à un genre de plantes, très-différent. P. Brown a le premier détourné ce nom de sa vraie signification, en le donnant à une plante d'Amérique devenue le type du genre *samyde*, des botanistes, qui répond au *guidonia* de Plumier et d'Adanson. Depuis on a fait, à ses dépens, le genre *casearia*, qui est l'*anavinga* de Jussieu et Lamarck, où l'on place le *pitumba* et l'*iroucana* d'Aublet (*athenaea* de Schreber), le *melistaurum* de Forster, etc. (LN.)

SAMYDE, *Samyda*. Genre de plantes, de la décandrie monogynie et de la famille des samydées, dont les caractères consistent en un calice divisé en cinq parties colorées; point de corolle, mais en place un tube denté et staminifère; huit ou dix, ou douze étamines, tantôt sessiles sur les dents du tube, tantôt à filets plus longs que le calice; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate en tête; une capsule à une loge et à quatre valves, recouvrant une baie, dans laquelle sont nichées un grand nombre de semences.

Ce genre renferme des arbrisseaux à feuilles alternes, et à fleurs sessiles et solitaires, ou disposées en corymbes, la plupart de l'Amérique méridionale. On en compte une trentaine d'espèces, dont aucune ne présente de faits dans le cas d'être mentionnés.

Les genres CASÉARIE, PITUMBA, MÉLISTAURE, CLASTE et ANAVINGUE, ont été réunis à celui-ci, par quelques botanistes.

Le genre LAET s'en rapproche beaucoup. (B.)

SAMYDÉES. Famille de plantes, proposée par Ventenat, pour placer le genre SAMYDE, qui ne convient à aucune de celles établies par Jussieu. (B.)

SANAMUNDA. Selon Clusius, les Maures du royaume de Grenade donnoient ce nom à un petit arbrisseau qu'ils employoient pour se purger par le bas. Cet arbrisseau, figuré par Clusius (Hisp., p. 176), paroît être le *passerina hirsuta*. Il ajoute qu'aux environs de Calpe, où il est nommé *burhalaga*, on ne s'en sert que pour chauffer les fours; c'est le *sanamunda*, II, de Clusius. Ce naturaliste figure et appelle *sanamunda* I, le *daphne orientalis*, L; et *sanamunda* III, la *passerina hirsuta*. Après Clusius, C. Bauhin désigna, par ce nom, le *daphne thymelæa;* et Barrelier le *daphne tartonreira*

et *vermiculata*. Breyn. ( Cent. 18, tabl. 7 ), a décrit le *lachnœa conglomerata*, sous le nom de *sanamunda* III, *Clusii affinis*, etc.

Le genre *sanamunda* d'Adanson, est le même que le *passerina* de Linnæus. (LN.)

SANA-SANCTA. Lobel, et d'autres auteurs de son siècle, ont appelé ainsi la plante du tabac *sana-sancta indorum*. (LN.)

SAM-BO-FU. Nom que l'on donne, au Japon, selon Kæmpfer, à une plante de la famille des ombellifères. C'est le *peucedanum japonicum*, Thunb. (LN.)

SAN-CAY. Nom donné, en Cochinchine, à un petit arbre de la famille des MYRTES. C'est le *jambolifera resinosa*. (LN.)

SANCHEZ, *Sanchezia*. Plantes herbacées d'un pied de haut, à feuilles opposées, ovales, aiguës, très-entières, veinées, à fleurs jaunes, disposées en épi verticillé, terminal, et accompagnées d'involucres et de bractées, qui forment un genre dans la diandrie monogynie et dans la famille des scrophulaires.

Ce genre offre pour caractères : un calice divisé en cinq parties, dont deux plus petites ; une corolle tubulée, à cinq divisions irrégulières ; deux étamines velues, et les rudimens de deux autres; un ovaire supérieur, à style subulé et à stigmate bifide ; une capsule oblongue, biloculaire et bivalve, contenant un grand nombre de semences aplaties.

Les *sanchez* sont au nombre de deux, et se trouvent au Pérou, autour des eaux stagnantes, dans les lieux ombragés. (LN.)

SAN-CHI-MA. Nom que porte, en Chine, l'*helicteres angustifolia*, L. (LN.)

SANCHITE. Genre de plantes qui ne diffère pas du BLADIE. On l'a aussi appelé QUAKITE. (B.)

SAN-COT. Nom chinois d'une espèce de SIDEROXYLE ( *Sideroxylon cantonense*, Lour. ), qui croît dans les environs de Canton. (LN.)

SANCTOLINA. Césalpin nous apprend que de son temps on donnoit, en Italie, ce nom et celui de *crespolina*, à une plante qui depuis est devenue le type du genre *santolina* des botanistes (S. *chamœcyparissus*, L.). Le nom de *sanctolina*, dérivé du latin *sancta*, *sainte*, rappelle la vertu de cette plante, employée pour guérir les blessures. *Voyez* SANTOLINA. (LN.)

SAN-CU. Nom chinois d'un DOLIC ( *dolichos biflorus* ), suivant Loureiro. (LN.)

SAND. Nom allemand et anglais du SABLE. Le grès s'appelle SANDSTEIN en allemand, et SANDSTONE en anglais. Les minéralogistes étrangers donnent à ces mots les mêmes acceptions que nous. (LN.)

SANDAL. *V.* Altération de SANTAL, SANTALIN. (B.)

SANDAL WOOD TREE. C'est, dans l'Inde, le SIRIUM A FEUILLES DE MYRTE, selon Roxburg. (B.)

SANDALE. Nom que les marchands donnent à la PATELLE EN VOUTE et à la CARINAIRE. (B.)

SANDALE. Nom vulgaire de la CRÉPIDULE. (DESM.)

SANDALE, *Sandalus*. Genre d'insectes coléoptères pentamères, établi par M. Knoch, et qui nous paroît appartenir à la famille des serricornes, tribu des cébrionites, et avoisiner notre genre *rhipicère*. Ses antennes sont filiformes, courtes, en scie, insérées sous une protubérance au devant des yeux, et composées de onze articles; le labre est petit, membraneux, arrondi et crénelé en devant; les mandibules sont avancées, en forme de faux et unidentées au côté intérieur; les palpes sont courts et terminés par un article ovalaire; celui des maxillaires est un peu plus gros; les palpes labiaux sont plus petits et filiformes; le lobe terminal des mâchoires est obtus et soyeux; et leur côté interne offre une petite dent aiguë; le menton est presque orbiculaire et terminé par une petite languette, étroite et finissant en pointe; le pénultième article des tarses est bilobé; le corps est ovale, oblong et se rapproche un peu, pour la forme, de celui des *vrillettes*; le corselet est transversal, plus étroit en devant; l'abdomen et les élytres sont, relativement à cette dernière partie et à la tête, fort allongés.

Ce genre a été établi sur une seule espèce qui se trouve en Amérique; c'est le SANDALE NOIR, *sandalus niger*, Knoch, *Neve beytreg*, *insect.*, tom. 1, pag. 131 et suiv., tab. 5. Son corps est entièrement noir, à l'exception des tarses qui tirent sur le fauve clair: les élytres ont trois nervures avec des enfoncemens imitant des cicatrices. (L.)

SANDALIDA. *V.* SCANDALIDA, L. (LN.)

SANDALIOLITE. Valmont de Bomare assure que c'est un MADRÉPORE FOSSILE infundibuliforme, pédiculé, et comprimé, sans doute une CARYOPHYLLIE de Lamarck. (B.)

SANDARACHA. La substance minérale que Pline et Dioscoride et d'autres anciens auteurs ont décrite comme usitée en médecine, a été, selon l'opinion de presque tous les commentateurs, l'*arsenic sulfuré*, et particulièrement la variété rouge. (LN.)

SANDARAQUE. Résine d'un fréquent emploi dans l'art des vernis, et dont les musiciens et les écrivains font usage.

Elle est fournie par le THUYA ARTICULÉ de Desfontaines, d'après l'observation faite par Broussonnet pendant son séjour dans le royaume de Maroc. (B.)

SANDARESUS. Pierre mentionnée par Pline, que l'on confondoit, de son temps, avec le *sandastros*, et qui étoit peu estimée. Elle avoit la couleur de la pomme ou celle d'une huile verte. On la croyoit originaire de l'Inde. Cette partie de l'histoire naturelle de Pline est tellement diffuse, qu'il est impossible de faire un rapprochement tant soit peu heureux ; mais, d'après ce que ce naturaliste dit du *sandastros* qu'il place à la suite du *carbonculus* et de l'*anthracitis*, on peut juger qu'il donne à la fois l'histoire de plusieurs pierres différentes qui n'avoient de commun que leur couleur de feu, et le *sandaresus* étoit vert. Dans les diverses éditions de Pline et dans les ouvrages de ses commentateurs, on voit tantôt le sandastros désigné par *sandaresus*, et tantôt le nom de sandaresus, altéré en *sandaser*, *sandasereon*, *sandeserron*, *sandareseon*, etc.

Il ne me paroît pas du tout probable que le vrai sandaresus ait été une prase; il nous reste donc à savoir ce que c'est. En Orient, on connoît maintenant, sous le nom de SANDARÈSE, une résine transparente comme la gomme copale, jaune ou roussâtre, qui contient des bulles d'or et des insectes. On s'en sert pour composer les vernis. L'on dit qu'elle se trouve fossile en Perse. *V.* ci-après. (LN.)

SANDAROUS ou SANDARON. C'est une résine particulière d'un beau jaune, transparente, en gros morceaux irréguliers, un peu farineuse à la surface par l'effet des frottemens que ceux-ci éprouvent ; d'une odeur foible de résine, brûlant avec flamme et répandant, en se boursoufflant, une fumée de résine assez agréable ; elle est électrique par frottement.

Plusieurs morceaux de cette substance résineuse contiennent des insectes qu'on y distingue fort bien ; M. Latreille et moi y avons observé, entre autres, une espèce de staphylin, un anthribe et quelques diptères, soit à l'intérieur, soit près de la surface.

M. Olivier a rapporté du Caire deux sortes de cette résine; l'une très-limpide ou pure, d'un beau jaune, l'autre plus brune et plus sale; elles sont nommées sandarous par les Egyptiens et les Arabes qui en font usage en masticatoire, et surtout en fumigations odorantes.

L'alcool n'agit que peu ou point sur cette sorte de résine, mais bien l'éther et les huiles volatiles, comme celle de térébenthine qui la dissolvent.

Forskaël avoit déjà rapporté sous le nom de *sandarus*, de

Syrie et d'Egypte, la sandaraque ordinaire; mais, quoique la sandarous ne soit pas cette dernière résine, il est présumable que les Orientaux en font un emploi analogue.

Tous les caractères que nous avons remarqués à la résine sandarous ou sandaron, ne nous laissent guère douter que ce ne soit la résine copal orientale, ainsi que le pensoit Olivier dans la note qui accompagne cette substance; elle en manifeste les propriétés, et, comme la copal ordinaire, contient aussi des insectes. On a jadis comparé cette substance au succin, karabé ou ambre jaune, dans lequel on rencontre aussi des insectes; mais la copal et la sandarous sont évidemment une résine qui suinte d'un arbre; les formes extérieures, la légèreté, l'odeur résineuse surtout par la combustion, et la manière dont elle se comporte avec les réactifs: tout annonce son origine purement végétale.

Les Orientaux reçoivent aisément la sandarous ou la copal de l'Inde, par le commerce de la mer Rouge.

On sait que cette résine de copal découle d'un ganître, *elæocarpus copalliferus* de Retz et de Willdenow, la *valeria indica*, L., arbre de la famille des guttifères, et qui croît principalement à l'île de Ceylan. La copal d'Amérique ou d'occident vient du *rhus copallinum*, L.

Pline a jadis fait mention du *sandaser* ou *sandaserion*, *sandaseron*, *sandastron*, *sandareson;* mais, sous ces noms différens par l'orthographe ou l'impéritie des anciens copistes, le naturaliste parle de certaines gemmes ou pierres précieuses (*Hist. nat.*, l. XXXVII, c. 7). *V.* COPAL et GANITRE. (VIREY.)

SANDASTROS. Pline, dans le livre 37, chapitre 7 de son Histoire naturelle, traite des rubis et des pierres ardentes et de couleur de feu. Après avoir dit deux mots de l'*anthracitis*, pierre qui devoit son nom à son aspect semblable à celui du charbon, et qui devoit être rouge à la transparence, puisqu'il la place avec les pierres qui ont cette couleur, il passe au *sandastros* dont il y avoit plusieurs variétés. Le *sandastros*, dit *garamantites*, s'apportoit, selon l'opinion de quelques personnes, de Sandastros dans l'Inde. On en trouvoit aussi dans l'Arabie heureuse. La beauté du *sandastros* consistoit dans sa netteté et dans sa grande transparence qui permettoit de voir, dans son intérieur et non pas à sa surface, des gouttes d'or brillantes comme des étoiles. Pline nous apprend qu'on avoit quelque vénération pour cette pierre, à cause de ces étoiles qui étoient au nombre de sept et disposées de la même manière que les sept étoiles qui composent la constellation des Hyades; de là vient que les Chaldéens en faisoient usage dans leurs cérémonies. Cette circonstance superstitieuse ne

peut nous éclairer sur la nature du sandastros. Pline ajoute qu'on tient pour le *sandastros mâle* celui qui est vif en couleur et qui laisse réfléchir son feu sur les objets qu'on en approche. Le *sandastros* de l'Inde éblouissoit les yeux ; le *sandastros femelle* n'éblouissoit pas autant ; il étoit moins ardent et plus agréable. Quelques personnes préféroient les *sandastros* d'Arabie à ceux des Indes, et les disoient se rapprocher de la *chrysolithe enfumée, chrysolithus fumida*. Suivant Isménias, le *sandastros* étoit si tendre qu'il se refusoit au poli ; enfin, l'on estimoit d'autant plus le *sandastros*, qu'il étoit plus étoilé. Cependant, continue Pline, le lecteur doit être prévenu que la ressemblance des noms cause souvent de grandes erreurs, et le *sandaresus* en est un exemple. Nicanor appelle cette pierre *sandasereon* , et d'autres auteurs lui donnent le nom de *sandastros*, et *vice versâ*.

Les commentateurs n'ont su à quelles pierres on devoit rapporter le vrai *sandastros* , et il est notoire que ce ne peut être ni un quarz, ni un grenat, ni un rubis, ni des entroques, ni des madrépores, comme on le croit. N'étoit-ce pas un bois de palmier pétrifié, ou plutôt une matière résineuse fossile, par exemple, le sandarèse du levant, qui effectivement contient des bulles d'or semblables à des gouttes d'eau? Mais cette opinion, comme toutes celles émises sur le *sandastros*, est très-peu fondée.

Quelques auteurs ont nommé *sandastre*, des pierres silicées, demi-transparentes, de couleur brune, qui contiennent des encrinites ou entroques (petits corps marins en forme d'étoiles à cinq rayons ), de couleur d'or, qu'ils doivent à une pelliculle pyriteuse qui les enveloppe. Ces pierres se trouvent, dit-on, en Ethiopie et dans l'île de Ceylan. (LN.)

SANDAT. Synonyme de SANDRE. (B.)

SANDBEINQUELLE. Selon Reuss, on a dénommé ainsi les *ostéocolles*, en Allemagne. (LN.)

SAN DEAI CU. C'est le nom qu'on donne, en Cochinchine, à une espèce de DOLIC, *dolichos trilobus*, Lour., dont les racines produisent des tubérosités longues de deux pieds, que l'on mange cuites, ainsi que les gousses de la plante qu'on cultive pour ces deux usages, de même que le *sang-ruong* (*dolichos bulbosus*, L.), dont les racines tubéreuses se mangent cuites et crues. On rejette ses gousses. (LN.)

SANDERLING, *Calidris*, Briss. ; *Charadrius*, Lath. Genre de l'ordre des ÉCHASSIERS et de la famille des ŒGIALITES. *V.* ces mots. *Caractères:* bec médiocre, droit, un peu grèle, presque rond, à pointe lisse, dilatée et un peu obtuse ; mandibule supérieure sillonnée en dessus, et plus longue que l'inférieure ; narines oblongues, couvertes d'une membrane,

situées dans une rainure; langue grêle, médiocre, pointue; trois doigts totalement séparés; le postérieur nul; la première rémige la plus longue de toutes. Brisson et d'autres ornithologistes ont classé l'espèce qui constitue ce genre, dans celui de la *maubèche* ou du *tringa;* Latham et Gmelin en font un *pluvier*, parce qu'il n'a, comme celui-ci, que trois doigts. En l'isolant génériquement, j'ai suivi l'exemple de M. Meyer et d'Illiger; en effet, il diffère des pluviers par la forme de son bec, et des *tringas* par la privation du doigt postérieur. Nonobstant cela, je crois qu'il seroit aussi bien placé avec ces derniers, mais dans une section particulière, puisqu'il a le bec d'une même conformation; il en seroit alors des *sanderlings* comme des *pics* et des *martin-pêcheurs* à trois doigts, ou tridactyles, que l'on a laissés dans le même groupe que les autres.

Le Sanderling rougeatre, *Calidris rubidus*, Vieill.; *Charadrius calidris* et *rubidus*, Lath. Cette espèce est répandue en Europe, dans le nord de l'Amérique septentrionale et de l'Asie. Latham nous dit qu'elle se trouve aussi à la Nouvelle-Galles du Sud, mais que la race qui habite cette contrée a le bec plus court que l'espèce d'Europe, et qu'il ne l'a encore vue que sous son plumage d'adulte; que cependant il ne doute pas qu'elle soit sujette à varier dans la même progression que celle d'Europe. Les Anglais du port Jackson l'appellent *sea* ou *shore lack* (alouette de mer ou des rivages), et elle est connue des naturels sous le nom de *waddergal* (deuxième suppl. *to the general Synopsis*). Le *Sanderling* porte aussi la première dénomination dans les Etats-Unis, et les aborigènes de la baie d'Hudson le nomment *Kistchayche kiskaweshisch;* mais là il n'est connu que sous son plumage d'été, vêtement qui a donné lieu à en faire une espèce particulière sous le nom de *ruddy plover* (*charadrius rubidus*). *Sanderling* et *Curwillet* sont les noms qu'il porte en Angleterre, et c'est sous le premier qu'on le connoît en France.

Le sanderling se présentant dans la même année sous diverses livrées qui peuvent donner lieu à des méprises, j'ai cru devoir en donner plusieurs signalemens. Il a, après la mue et pendant l'hiver, le dessus de la tête et du cou, gris et varié de noir; une petite bande grise entre l'œil et le bec; le dos, les plumes scapulaires, gris; ces dernières bordées de blanc; le front, les joues, les sourcils, la gorge, le devant du cou et les parties postérieures de cette couleur; le bord de l'aile un peu au-dessus du pli, varié de noir et de blanc; les petites couvertures des ailes, noirâtres; les moyennes et les grandes de cette teinte dans le milieu, et blanches sur les bords; les pennes plus ou moins variées de cette couleur; les

trois plus proches du corps, brunes et frangées de blanc ; les pennes de la queue bordées de blanchâtre, les deux intermédiaires brunes sur leur milieu ; les latérales grises ; le bec et les pieds noirs. Longueur totale, sept pouces trois lignes.

D'autres individus ( tel que celui qui a été trouvé à Terre-Neuve, et que décrit Latham, comme variété ) ont les parties supérieures d'un cendré brunâtre mélangé de brun et rayé de noir ; le front et les parties inférieures d'un cendré blanc ; les petites et les moyennes couvertures des ailes noires et frangées de blanc ; les grandes cendrées, avec leur bord blanchâtre ; les pennes alaires et caudales noirâtres.

Le sanderling porte, dans la saison des amours, une livrée très-différente, sous laquelle nous ne le voyons pas en France. C'est d'après cette livrée, comme je l'ai déjà dit, qu'on en a fait une espèce particulière et qu'il est figuré dans l'*Americ. ornithology* de Wilson, planche 63, fig. 3. Il a la tête, le cou, la poitrine et les scapulaires d'une teinte rougeâtre, tachetée de noir et comme poudrée de blanc ; ces trois couleurs sont distribuées sur les plumes, de manière que la première est vers les bords, la seconde au centre, et la troisième à leur extérieur, ce qui fait paroître l'oiseau couvert d'un vêtement très-bigarré ; le ventre et les parties postérieures sont d'un blanc pur ; les petites couvertures des ailes blanchâtres et d'un olive pâle, les autres noires, ainsi que les deux pennes intermédiaires de la queue ; les pennes primaires de l'aile de cette couleur à l'extérieur, et blanches en dedans ; les latérales de la queue d'un cendré pâle, et bordées de blanc. Des individus ont les plumes du dos d'une couleur uniforme ; chez d'autres, le noir domine.

M. Montague décrit ainsi, dans l'*Appendix du supplément to the ornithological Dictionnary*, des individus tués par M. Bullock, à la fin de juin, dans le nord de l'Écosse. Toutes les parties supérieures sont rougeâtres ou rousses, et, quelques-unes, d'un ferrugineux brillant et tacheté de noir ; la tête, le cou, les joues et la gorge, roux, avec des petites raies noires ; les plumes du dos et des scapulaires, ferrugineuses, avec de larges taches noires sur leur milieu ; les taches sont plus grandes sur les scapulaires que sur le dos ; quelquefois le noir est coupé par une bandelette ferrugineuse, ce qui donne lieu à deux taches, mais peu remarquables ; elles sont aussi terminées de blanc ; le croupion est pareil au dos ; le bas de la poitrine et les parties postérieures sont blancs ; les pennes primaires noirâtres, les secondaires semblables, avec plus ou moins de blanc vers leur base ; les petites couvertures d'un brun sombre, les grandes plus au moins terminées de blanc ; les pennes du milieu de la queue noirâtres et bordées de roux ; les laté-

rales cendrées en dehors, et blanches en dedans; les deux plus extérieures presque totalement de la dernière couleur, et les autres devenant graduellement plus pâles, à mesure qu'elles approchent de celles du centre. Enfin, à l'époque des mues que les sanderlings subissent, leur plumage présente beaucoup de variétés; mais la couleur grise indique toujours la livrée d'hiver, et la teinte rousse celle d'été. (V.)

SANDERLING D'ARBRES. Dans Albin, c'est le nom de l'ALOUETTE DE MER. (S.)

SANDERZ. Les mineurs allemands donnent ce nom aux grès et aux roches sableuses qui contiennent disséminées une ou plusieurs sortes de minerais. (LN.)

SANDHUAL. L'un des noms danois de la BALEINE FRANCHE. (DESM.)

SANDIX. Chez les anciens, ce nom paroît avoir été synonyme de SANDARACHA, ou bien celui d'une composition dans laquelle entroit le SANDARACHA. *V.* ce dernier mot. (LN.)

SANDMAUS. *V.* HAMSTER SABLÉ. (DESM.)

SANDMERGEL. Nom des SABLES ARGILEUX, en allemand. (LN.)

SANDORICUM. Arbre de l'Inde figuré par Rumphe (*Amb.* I, tab, 64), et qui est décrit à l'article HANTOL. (LN.)

SANDRAC. *V.* SANDARAC. (LN.)

SANDRE. Poisson de nos rivières, que Linnæus avoit placé parmi les PERCHES (*perca lucioperca*), et que Lacépède a porté dans son genre CENTROPOME. Cuvier vient de le faire servir à l'établissement d'un sous-genre. Ses caractères sont : tête dépourvue d'écailles; gueule armée de dents pointues et écartées; des dentelures au préopercule; des piquans à l'opercule.

La SCIÈNE CORO et de l'Ile-de-France paroît devoir faire partie de ce sous-genre. (B.)

SANDSCHIEFER et SANDSTEINSCHIEFER. Dénominations allemandes des grès à structure fissile ou schisteuse, lesquels sont presque toujours des GRÈS MICACÉS. (LN.)

SAN-DSJOKA et JAMME-MIOGA. Noms japonais du *globba japonica*, Thunb., selon Kæmpfer. (LN.)

SANDSTEIN. Nom allemand du GRÈS. *V.* ce mot et SAND. (LN.)

SANDSTEIN. C'est le nom que porte, en Prusse, la variété de SUCCIN qui sert à faire de l'huile de succin. (LN.)

SAND-VOGEL. Un des noms allemands de la *perdrix de mer* ou GLARÉOLE. *V.* ce mot. (V.)

SANE-KADSURA. Arbrisseau rampant du Japon, dont les feuilles fournissent, par leur décoction, un mucilage propre au collage du papier. Malgré la description de Kæmpfer, on ne sait à quel genre il appartient. (B.)

SANG, *Sanguis*. La liqueur qui arrose et nourrit toutes les parties d'un corps vivant, peut être considérée comme son *sang*, quoiqu'elle soit très-variable dans chaque classe d'êtres. Ainsi, la séve est, pour ainsi dire, le sang des plantes ; les liqueurs blanchâtres qui circulent dans les vaisseaux des mollusques, des insectes, ou celles qui arrosent le parenchyme des zoophytes, sont une sorte de sang pour eux, comme le fluide rouge qui roule dans les artères et les veines des quadrupèdes, des oiseaux, des reptiles et des poissons. C'est du sein des liquides que les parties solides des êtres tirent leur commune origine, de sorte qu'on a dit avec raison que le sang étoit une chair coulante, et qu'on peut dire de même que la séve est du bois encore liquide.

Nous traitons ailleurs de la CIRCULATION des fluides dans les corps vivans ; ici, nous nous occupons uniquement de la nature propre du sang, considéré, non-seulement dans l'espèce humaine, mais encore dans tout le règne animal ; car, dans l'histoire naturelle, il faut sans cesse généraliser ses vues et embrasser un système complet, si l'on ne veut pas perdre le fruit des vraies et utiles connoissances.

La quantité du fluide sanguin varie dans les divers individus de la même espèce, de telle sorte qu'on n'en peut fixer exactement la quantité ; car les individus très-gras en ont moins que les maigres, et ceux des climats chauds que ceux des pays froids. Ainsi, les animaux du Nord, et surtout les espèces aquatiques, comme les phoques, les cétacés, ont une grande quantité de sang, parce qu'ils transpirent peu et absorbent beaucoup d'eau.

Les animaux carnivores qui boivent peu, et s'exercent beaucoup, ont un sang épais et peu abondant. Les personnes rachitiques ont moins de sang que les autres hommes ; mais les Groënlandais, les Esquimaux, en ont beaucoup et d'une nature épaisse, visqueuse, comme celui des phoques, dont ils se nourrissent.

Le sang des différentes classes d'animaux n'est pas moins diversifié que ces êtres ; car il y a peut-être autant de différences dans les humeurs de chaque individu, qu'il existe de différences à son extérieur. On s'aperçoit aisément que les humeurs, et particulièrement le sang, doivent éprouver des modifications par l'influence de l'organisation et par l'énergie des fonctions vitales. Ainsi le sang, pris dans les divers organes du corps, est différent dans sa nature intime, comme l'a fait voir Legallois. Indépendamment de ces modifications générales par lesquelles chaque organe change le sang qu'il reçoit, il en existe encore de particulières, qui ne sont le plus souvent qu'accidentelles et momentanées, telles que

celle du jeune âge, où la masse sanguine est relativement plus abondante, plus séreuse et plus gélatineuse que dans la vieillesse.

Les espèces d'animaux sauvages sont aussi douées d'un sang plus copieux et plus chargé de matière fibreuse que les mêmes individus gras et asservis à la domesticité.

Il existe en outre, dans le sang, des différences inappréciables à nos organes, mais que certains effets démontrent. Par exemple, le poison de la vipère n'agit pas sur le sang tiré du corps, comme sur celui contenu dans l'animal, suivant Fontana. La potasse injectée dans les veines, y coagule le sang, tandis que hors du corps, elle dissout au contraire ce liquide et son caillot. Le sang, dans le corps vivant, a donc une sorte de vitalité qui lui est propre; elle diffère même essentiellement de la vitalité d'une autre espèce; car on a éprouvé, par la transfusion, que le sang d'un animal ne convenoit point du tout à un autre animal, fût-il de la même espèce. Qui ne voit point en effet que le sang du bilieux n'est point celui du flegmatique, et que celui de la femme diffère de celui de l'homme? Cependant la chimie ne peut pas déterminer ces différences, trop délicates pour ses instrumens.

De plus, la chimie n'examine jamais le sang et les autres humeurs dans l'état de vie; mais elle n'agit que sur le sang mort; elle n'examine qu'un cadavre inanimé; car, aussitôt que cette liqueur sort du corps vivant, elle se refroidit, elle commence à se coaguler, à se diviser en deux portions, l'une transparente presque incolore, de la nature du blanc d'œuf, c'est le sérum; l'autre, épaisse, rouge, solide, que l'on nomme le caillot: ce qui n'arrive jamais dans le corps vivant et sain. Le sang des hommes robustes et exercés, celui qu'on tire dans les maladies inflammatoires, est plus coagulable que tout autre; de là vient cette sorte de couenne au-dessus du sang tiré par la saignée dans ces maladies très-aiguës.

Il y a même une partie volatile odorante qui s'exhale du sang qui sort de l'animal. C'est une sorte d'effluve vital.

Traité au feu, le sang n'offre que des produits communs avec toutes les matières animales, une eau fétide, une huile empyreumatique, du carbonate ammoniacal, de l'acide prussique ou hydrocyanique, quelques sels, et des gaz hydrogène, carboné et sulfuré. Les acides concrètent le sang, les alcalis le dissolvent, les astringens précipitent l'oxyde de fer qu'il contient plus ou moins abondamment. Il y a plus de fer dans le sang des hommes robustes, que dans celui des femmes qui ont les pâles couleurs. Cette quantité du fer peut être augmentée en prenant des médicamens ferrugineux ou martiaux, comme l'a vu Menghini.

Si l'on lave avec précaution le caillot, on en obtient une matière blanche et fibreuse qu'on nomme *fibrine*. Elle paroît destinée à réparer les fibres qui s'usent en se déposant dans le tissu des organes. Elle est plus abondante chez les mâles que dans les femelles, chez les individus actifs que dans ceux qui se donnent peu d'exercice. Une cause puissante y contribue surtout, c'est l'étendue de la respiration. Ainsi, les oiseaux qui, de tous les corps vivans, respirent le plus, ont un sang très-chargé de fibrine ; ensuite viennent l'homme et les quadrupèdes vivipares, puis les cétacés ; et enfin les reptiles et les poissons, chez lesquels la respiration est très-peu considérable, ont un sang peu fibreux et qui se coagule à peine de lui-même. La nature de la chair de ces animaux est aussi fort différente de celle des oiseaux et des quadrupèdes ; car leurs fibres sont plus sèches, plus rigides. Comparez la chair cuite de la grenouille ou de la carpe, avec celle du mouton, du chapon ; le caractère en est tout différent, et cette diversité dépend de la nature du sang. *V.* RESPIRATION ou POUMON.

Le sérum est en proportion variable dans le sang, selon les espèces et les individus. En général, à mesure que les animaux ont une température plus élevée, qu'ils prennent une nourriture plus abondante et qu'ils digèrent plus rapidement, leur liqueur sanguine est plus riche en matière fibreuse et albumineuse ou séreuse. D'ailleurs, dans quelques individus, l'action vitale se dirige vers la sanguification ou l'hématose d'une manière plus énergique que chez d'autres ; de là sortent plusieurs différences, sans compter celles qu'apportent des sécrétions plus ou moins considérables, des nourritures variées, des changemens dans l'état du corps, soit sain, soit malade, ce qui produit encore une foule de variations indéterminées dans ce fluide animal.

Le sang des animaux à squelette osseux et à double système nerveux ( l'homme, les quadrupèdes vivipares, les cétacés, les oiseaux, les reptiles et les poissons) se distingue en deux parties ; celui des artères qui est d'un beau rouge, et celui des veines qui tire sur le noir. Le premier acquiert cette couleur par sa combinaison avec l'air respiré, comme nous l'expliquons au mot POUMON ; il est, de plus, dépositaire des molécules nutritives et réparatives des organes dont il soutient l'existence ; c'est un sang vivifiant, le seul qui puisse exciter l'énergie du système nerveux ; le sang veineux, au contraire, rapporte les molécules qui n'ont pu servir à la réparation du corps, pour les travailler de nouveau dans le système respiratoire, pour les mélanger à de nouvelles substances nourricières ; il est en outre appauvri d'une grande partie de sa matière fibreuse et vitale qu'il a déposée dans

les organes. Le sang des animaux peut donc être divisé en *sang artériel* ou *vital* et *réparateur*, et en *sang veineux appauvri* et *amorti*. Cette différence est si marquée, que celui-ci ne peut exciter le cerveau ni le système nerveux ; il ne peut même passer dans les artères sans asphyxier l'animal, comme s'il ne respiroit pas. D'ailleurs, il est bien plus chargé de carbone et d'hydrogène que le *sang artériel*, celui-ci étant combiné avec beaucoup de gaz oxygène extrait par la respiration.

La couleur du sang varie suivant les classes d'animaux. Il est plus ou moins rouge dans tous ceux qui ont un squelette osseux; il est jaunâtre ou blanchâtre dans la plupart des mollusques et des insectes, rougeâtre dans les vers articulés, et aqueux, transparent, dans les zoophytes. On pourroit même, à la rigueur, refuser le nom de sang aux liqueurs qui imbibent ces animaux imparfaits des derniers rangs; car elles paroissent être le même fluide que l'eau dans laquelle ils sont plongés. Il semble, en effet, que ce liquide distribue les molécules nutritives dans toutes les parties de leur corps.

Parmi les quadrupèdes vivipares, les espèces carnivores ont moins de sang, mais il est riche en fibrine; c'est pour cela que sa coagulation est fort prompte. Ces animaux sont par-là très-exposés aux concrétions polypeuses, comme tous les individus robustes; leur sang est aussi chargé de beaucoup de carbone. Parmi les rongeurs, plusieurs espèces, telles que la marmotte, le hamster, les loirs, etc., etc., s'assoupissent en hiver, ce que Buffon attribuoit à la froideur de leur sang. Cette opinion a été détruite par Sultzer, Pallas, Gmelin et Vicq-d'Azyr; car le sang est toujours au même degré dans tous les rongeurs. Il est assez liquide, bien que ces animaux boivent rarement et urinent beaucoup; mais ils vivent de substances végétales plus ou moins humides.

Les ruminans ont un sang très-épaissi et carboné, à cause des végétaux dont ils se nourrissent. Les animaux à cuir épais, tels que les cochons, les rhinocéros, les éléphans, ont un sang huileux ou hydrogéné; mais ceci devient surtout remarquable chez les animaux marins, comme les phoques, les lamantins et les cétacés. Leur sang est tellement hydrogéné et phosphoré, qu'on a vu le gaz qui s'échappoit de celui d'un cachalot prendre feu de lui-même. Cet effet dépend en partie de ce que la respiration est moindre chez ces mammifères que dans les autres; aussi leur sang est-il noir et visqueux.

Dans les oiseaux, le sang est très-chargé de fibrine, à cause de leur grande et forte respiration. Les oiseaux marins ont un sang huileux, à cause de la nature de leurs alimens, dont

l'huile transsude dans tout leur corps, et imprègne même leurs œufs. Les gallinacés et les autres espèces qui volent peu ou point, ont une fibre plus molle et le sang moins épais.

En général, le sang des animaux chauds (les mammifères et les oiseaux) est plus fibreux, plus albumineux, plus épais que celui des animaux à sang froid, car ceux-ci mangent et digèrent beaucoup moins que les premiers; leur circulation est plus lente, leur respiration beaucoup plus imparfaite, leur vitalité moins développée, leur sensibilité plus obtuse; des fonctions moins énergiques, exigent des fluides moins riches, moins abondans. La quantité d'oxyde de fer est aussi moins considérable dans le sang des animaux froids, de même que les globules qu'on y remarque au microscope.

Les humeurs des reptiles et des poissons contiennent peu de gélatine et d'albumine. Les serpens ont peu de sang, de même que les lézards, et il ne se coagule qu'imparfaitement. Celui des tortues ne se concrète que par la chaleur du feu. Le liquide sanguin des poissons diffère peu de celui des précédens; mais comme ils respirent encore plus imparfaitement, par leurs branchies qui ne tirent que l'air contenu dans l'eau, leur sang est peu coloré, et le caillot très-peu abondant. Ces animaux ont, en général, le système de la veine-porte très-huileux, parce que leur sang est très hydrogéné. Il est aussi plus gélatineux que celui des reptiles. La graisse des poissons peut se changer en sang, lorsqu'ils maigrissent pendant l'hiver; mais en général ce fluide contient peu de fer dans cette classe d'animaux. Le posphate calcaire est aussi peu abondant dans le sang des animaux vertébrés et froids. On remarque une idiosyncrasie muqueuse dans les poissons cartilagineux et les branchiostèges, qui vivent au milieu des eaux bourbeuses.

Chez les animaux privés de vertèbres et d'un squelette articulé, le sang ne contient plus de phosphate calcaire, mais seulement du carbonate de cette terre. La liqueur qui tient lieu de sang dans les mollusques, ne tient pas du fer en dissolution; aussi n'a-t-elle qu'une couleur pâle et jaunâtre. C'est une sorte de lymphe muqueuse et gélatineuse analogue au chyle. Desséchée à l'air en plaques cornées, elle ressemble à du mucus nasal. Sa saveur est insipide, excepté dans l'*aplisia depilans*, le *murex* qui donne la pourpre, et quelques autres espèces chez lesquelles on la trouve âcre, brûlante et nauséeuse. Le sang des crustacés est analogue à celui des coquillages. Desséché, il présente une matière fibreuse, et Leuwenhoeck y a trouvé des globules. Le sang des insectes est grisâtre et fort aqueux; on assure qu'il ne se gèle point par le plus grand froid. (*Mém. acad., scienc.*, 1734, pag. 88.) Le

sang des vers articulés est rouge dans toutes les espèces, comme on l'avoit déjà remarqué dans le ver de terre ; on ne connoît rien de la liqueur muqueuse qui abreuve les zoophytes.

Dans l'homme et les quadrupèdes, le sang est quelquefois âcre, quelquefois doux et aqueux ; les passions influent sur sa nature physique, et il contient plus ou moins d'air vital ou de gaz oxygène. Sa chaleur, toujours à peu près égale, se soutient à 32 degrés. A la chaleur de l'eau bouillante, le sérum se coagule comme du blanc d'œuf. Il est alkalin, se concrète par les acides, et contient des sels terreux. La partie colorante du sang est principalement le fer qui y est combiné à l'acide phosphorique et sursaturé d'oxygène. MM. Brande et Vauquelin, ont trouvé que le sang contenoit une matière colorante particulière, rouge, sorte de principe animal. Il existe, en outre, du soufre, des muriates, avec l'albumine et la fibrine, mais point de gélatine. Il paroît que le sang artériel est plus chaud que le veineux, parce qu'il contient plus d'oxygène; celui des poissons et des reptiles n'a guère que trois degrés de plus que la chaleur atmosphérique, parce que ces animaux respirent peu, comme nous le disons aux articles de la RESPIRATION et de la CIRCULATION.

Il est certain que le sang éprouve beaucoup de changemens dans les maladies ; par exemple, il est privé d'une grande portion de fer dans la chlorose ou les pâles couleurs ; il est couenneux dans les maladies inflammatoires ; collant, brun et visqueux chez les hydropiques ; laiteux dans les cachexies des nourrices; bilieux peut-être dans la jaunisse, etc. Mais il reste encore beaucoup à faire pour connoître la nature de cette liqueur importante, de laquelle toutes nos parties solides tirent leur origine. L'homme, les animaux, sont fluides avant d'être composés de substances plus fermes. Il faut bien que ces liquides jouissent de la vie, puisqu'ils la distribuent à tous nos organes, et qu'ils sont les instrumens communs de la réparation et de la destruction de tous les corps vivans. *V.* CIRCULATION. (VIREY.)

SANG-DE-DRAGON. Espèce de gomme-résine rouge d'un usage assez fréquent en médecine

On trouve dans le commerce plusieurs substances qui portent ce nom. Les unes sont fournies naturellement par le DRAGONIER ; les autres sont tirées par incision de deux espèces de PTÉROCARPE de l'Inde, par décoction du fruit d'une espèce de ROTANG, et d'un arbre du Mexique, dont les feuilles sont semblables à celles de la MOLÈNE.

Il paroît que le plus commune en Europe est celui du rotang.

Le Croton a feuilles d'abutilon, qui croît dans la Nouvelle-Grenade, donne aussi une gomme rouge qui porte ce nom.

On emploie assez fréquemment le sang-de-dragon comme astringent dans la dyssenterie, les hémorragies et les ulcères internes; mais il a besoin d'être administré par une main exercée, car son usage est dangereux. Appliqué extérieurement, il dessèche les ulcères, procure une prompte cicatrisation aux plaies, raffermit les gencives; les opiats sont souvent colorés par son intermède, et on l'emploie dans certains vernis. (b.)

SANG-DE-DRAGON. Nom vulgaire de la Patience sanguine aux environs d'Angers. (b.)

SANG DES MARAIS. C'est l'Agaric scarlatin de Bulliard, que Paulet a figuré de nouveau, pl. 106 de son Traité des champignons. Il ne paroît pas dans le cas d'être mangé. On le reconnoît à sa couleur de sang, à son pédicule contourné, et à sa grandeur, au plus de deux pouces. (b.)

SANGA. Arbre d'Amboine qui est figuré par Rumphius, mais dont les caractères sont imparfaitement connus des botanistes. Il paroît se rapprocher des Hernandies. C'est lui qui fournit le vernis noir des Chinois. Ses émanations passent pour vénéneuses. (b.)

SANGAM BOUTILLE. Nom du Guêpier à Malimbe. (v.)

SANGENON. Pline, en traitant des opales, fait remarquer que quelques personnes distinguent des opales, les pierres que les Indiens nomment *sangenon*. Elles nous sont inconnues. (ln.)

SANGIUS. On voit figurée sous ce nom, dans Rumphius, la Sialite dentelée. (b.)

SANGLIER. Poisson du genre Capros. (b.)

SANGLIER (*Sus aper*, *Sus ferus*). Mammifère de l'ordre des Pachydermes et du genre Cochon. *V.* ce dernier mot. (desm.)

SANGLIER D'AFRIQUE. *V.* l'article Phascochœre. (desm.)

SANGLIER D'AMÉRIQUE. Des voyageurs et des naturalistes ont donné ce nom aux deux espèces du genre Pécari. (desm.)

SANGLIER DU BRÉSIL. *V.* Pécari. (desm.)

SANGLIER DU CAP VERT. *V.* Phascochœre d'Afrique. (desm.)

SANGLIER D'ÉTHIOPIE. *V.* Phascochœre d'Afrique. (desm.)

SANGLIER HIDEUX. Dénomination appliquée par Dampier au PHASCOCHŒRE D'AFRIQUE. (DESM.)

SANGLIER DES INDES. Brisson désigne sous cette dénomination le *babiroussa*, espèce de COCHON. *V.* ce mot. (DESM.)

SANGLIER DE MADAGASCAR (*Sus larvatus*, Fréd. Cuv.). *V.* l'article COCHON, tome 7, page 292. (DESM.)

SANGLIER A MASQUE. *V.* SANGLIER DE MADAGASCAR. (DESM.)

SANGLIER DU MEXIQUE. *V.* PÉCARI. (S.)

SANGLIER DES MOLUQUES. C'est le *babiroussa*. *V.* l'art. COCHON. (DESM.)

SANGRE DE DRAGO. Nom que les habitans de la Nouvelle-Grenade donnent au CROTON A FEUILLES D'ABUTILON, dont le tronc laisse couler une gomme rouge. (B.)

SANGRIA. Boisson dont on fait fréquemment usage à Manille. C'est une limonade légère dans laquelle on met du vin. Elle est plus agréable et plus saine que le PUNCH. (B.)

SANGSUE, *Hirudo*. Genre de vers aquatiques, qui a pour caractères : un corps oblong, mutique, très-contractile, ayant les deux extrémités susceptibles de se dilater en un disque charnu, qui se fixe, par une forte succion, comme une ventouse ; une bouche triangulaire, située sous l'extrémité antérieure.

Le nom des *sangsues* est très-connu par le fréquent usage que la médecine fait d'une ou deux de ses espèces ; mais malgré les recherches faites dans ces dernières années, leur histoire n'est pas encore bien connue.

Le corps des sangsues est composé d'un très-grand nombre d'anneaux, ou mieux de muscles circulaires qui servent à former les divers mouvemens qui leur sont propres. Leur peau est plus ou moins rude, plus ou moins tuberculeuse, suivant les espèces ; mais elle paroît toujours lisse au toucher, parce qu'il en transsude une humeur visqueuse destinée à faciliter leurs mouvemens. Leur tête, dans son état de contraction, est beaucoup plus pointue que leur partie postérieure, mais l'une et l'autre s'élargissent également lorsqu'elles veulent se fixer.

La bouche des sangsues est une ouverture triangulaire, placée au fond de la ventouse antérieure. Elle est armée de trois dents très-aiguës et assez fortes, capables de percer

non-seulement la peau d'un homme, mais encore celle d'un cheval ou d'un bœuf. C'est un instrument à trois tranchans, chacun garni de soixante denticules. Au fond de la bouche est un mamelon très-apparent, d'une chair assez ferme, qui sert à sucer le sang qui sort de la triple plaie de l'animal mordu. Ensuite se présente le pharynx dont les fibres circulaires et robustes rétrécissent le canal et déterminent l'écoulement, dans l'estomac, du sang qui vient d'être pompé. Cet estomac est formé par une suite de poches membraneuses, garnies de valvules, dans lesquelles le sang peut rester plusieurs mois sans se cailler. Il y a jusqu'à vingt-quatre de ces poches dans les sangsues de moyenne grosseur; mais il paroît que leur nombre varie. Comme le sang d'un animal quelconque est le résultat le plus pur de la nourriture qu'il a digérée, la sangsue, qui se l'approprie, n'a pas besoin d'anus, comme les autres animaux, pour rejeter une partie indigestible; aussi ne lui en découvre-t-on pas. Il est possible que le peu de parties hétérogènes qui peuvent se trouver dans ce sang, dit Morand, qui a publié un Mémoire sur les sangsues, s'en sépare par la transpiration et forme même la matière gluante qui se voit sur la peau et se montre en filamens noirâtres dans l'eau où on conserve ces animaux.

On voit dans la sangsue, latéralement sous le ventre, deux vaisseaux longitudinaux ramifiés, ayant un mouvement de systole et de diastole. Ils distillent une liqueur grise. Au milieu se trouve le cordon nerveux, composé de vingt-trois ganglions, et de chaque côté des espèces de glandes remplies d'une liqueur limpide. Ces glandes ont plusieurs petits vaisseaux qui vont se perdre dans le corps de l'animal.

Il paroît que les sangsues respirent par la bouche; mais on ne connoît pas encore ce qui leur tient lieu de poumons. La plus grande partie ont des yeux dont le nombre varie selon les espèces, depuis un jusqu'à huit; cependant, il en est plusieurs du nombre des espèces connues, dont les yeux n'ont pas encore été observés.

Les sangsues nagent à la manière des anguilles, par un mouvement vermiculaire; mais elles ont cela de particulier, de faire ce mouvement uniquement de bas en haut ou du moins rarement par les côtés. Lorsqu'elles veulent marcher, elles se fixent par la partie posterieure, s'allongent en devant, ensuite elles fixent leur bouche, détachent leur partie postérieure, se contractent, se fixent de nouveau, et par ces mouvemens toujours répétés, arpentent (c'est le mot), avec une assez grande rapidité, des espaces considérables.

Lorsqu'on coupe une sangsue transversalement, les deux

parties séparées ne meurent pas sur-le-champ ; celle où se trouve la tête vit quelques jours de plus que l'autre. Si la coupure n'est pas complète, c'est-à-dire, qu'il reste encore un filet qui unisse les deux parties de l'animal, il soulève hors de l'eau la plaie, jusqu'à ce qu'elle soit cicatrisée de chaque côté, car les parties ne se réunissent jamais.

Il paroît que les *sangsues* croissent non-seulement par développement, mais encore par augmentation, c'est-à-dire, que les vieilles ont un plus grand nombre d'anneaux que les jeunes.

Les sangsues sont hermaphrodites et vivipares. Les mâles et les femelles ont, selon Rhédi, la même conformation dans les organes de la génération, que les limaçons ; on veut dire une verge, et au-dessous d'elle, un organe femelle, placés tous deux sous l'œsophage. C'est aux premiers jours du printemps, qu'elles font leurs petits. Comme la plupart sont transparentes, on voit quelquefois ces petits, en forme de grains ronds, dans leur corps, et on en a compté jusqu'à soixante-dix dans une seule.

Les sangsues se trouvent dans les eaux douces ou salées. Celles d'eau douce préfèrent les mares et les étangs où il croît une grande quantité de végétaux. Elles sont fort communes dans toute l'Europe, cependant moins dans la partie méridionale. Elles paroissent pouvoir vivre plusieurs années ; mais, outre les causes générales de destruction auxquelles elles sont soumises, telles que la dessiccation, et surtout la putréfaction, pendant les chaleurs de l'été, des eaux où elles se trouvent, elles ont un très-grand nombre d'ennemis qui les poursuivent continuellement pour s'en nourrir. Les principaux sont les poissons et les oiseaux d'eau. Un très-grand nombre de larves d'insectes, et même d'insectes parfaits, en font également leur proie. Elles se détruisent aussi les unes par les autres ; celles qui sont à jeun, saignent, sans miséricorde, celles qui sont gorgées de nourriture, ainsi que Vauquelin et autres l'ont observé.

A défaut de sang, les sangsues sucent les larves des insectes, les vers et autres animaux qui se trouvent dans les eaux, habituellement ou par accident. Elles peuvent vivre plusieurs mois sans manger. Elles passent tout l'hiver, et même souvent l'été, lorsque leur domicile se dessèche, enfoncées dans la boue, sans prendre d'alimens.

Le sel marin, et en général toutes les substances salées et âcres, font mourir les sangsues, et ce sont ces substances qu'on doit employer de préférence pour débarrasser un homme ou un animal que son malheur auroit conduit dans les eaux où elles sont abondantes ; car lorsqu'on cherche à les

arracher de force, elles laissent presque toujours leur tête dans la plaie, ce qui occasione des accidens graves; et lorsqu'on les coupe en deux, elles laissent couler le sang qu'elles contiennent, continuent de sucer, et produisent l'effet d'une hémorragie.

Les sangsues ne sont pas toutes également propres à être employées en médecine. On préfère l'espèce appelée *officinale;* mais il n'est pas vrai que la sangsue noire soit venimeuse. Elle suce seulement avec plus de force que celle qu'on vient d'indiquer. On doit les ramasser de préférence au printemps, les conserver dans de l'eau pure, qu'on renouvelle fréquemment, surtout en été. Il faut leur donner de temps en temps des caillots de sang; et en avoir toujours une certaine quantité dans un vase particulier; on les laisse complétement jeûner, pour être, par-là, prêtes à être employées au besoin.

Il y a quelques années que les papiers publics préconisèrent les sangsues comme pouvant indiquer d'avance le beau et le mauvais temps, le froid et le chaud. Un curé, qui le premier donna l'éveil à cet égard, prétendoit qu'une sangsue, conservée dans un bocal sur une fenêtre, restoit au fond, sans mouvement, lorsque le temps devoit être serein et beau le lendemain; que s'il devoit pleuvoir avant ou après midi, elle montoit à la surface de l'eau, et y restoit jusqu'à ce que le temps fût revenu au beau; que quand il devoit faire grand vent, elle parcouroit son bocal avec beaucoup de vitesse, et ne cessoit de se mouvoir que lorsque le vent commençoit à souffler; que lorsqu'il se préparoit une tempête, la sangsue restoit constamment hors de l'eau, et ce, pendant plusieurs jours, paroissant inquiète et agitée; qu'elle restoit constamment au fond du bocal, pendant la gelée, contractée autant que possible; qu'enfin, dans les temps de neige ou de pluie, elle se fixoit à l'embouchure même du bocal, et s'y tenoit tranquille.

Il n'y a pas de doute que l'influence des variations de l'atmosphère n'agisse sur les sangsues, et qu'une partie des résultats cités ne se montre souvent; mais il n'y a pas de doute non plus qu'ils sont extrêmement variables, et que quatre de ces animaux mis ensemble en expérience, présentent, la plupart du temps, chacune une indication différente. Je m'en suis personnellement assuré.

Il existe, dans les eaux stagnantes de l'Egypte, une espèce de sangsue qui est si petite, lorsqu'elle n'est pas gonflée, qu'on la compare à un crin de cheval, de quelques lignes de longueur. Les Français qui ont fait la conquête de cette contrée, ont éprouvé des hémorragies et d'autres accidens

graves, pour en avoir avalé en buvant. Elles se fixoient toujours à l'entrée de la gorge, dont on les pouvoit retirer à l'aide d'une pince à polype. Il est à regretter que Larrey, à qui on doit cette observation, ne nous ait pas fait connoître cette espèce de sangsue, par une description et un dessin.

On connoît quatorze à quinze espèces de sangsues, dont les plus importantes à indiquer sont :

La Sangsue officinale, qui est allongée, noirâtre, avec des lignes de diverses couleurs, le dessous taché de jaune, point d'yeux. Elle se trouve dans les eaux stagnantes et pures, dans toute l'Europe. *V.* sa figure, pl. P 10.

La Sangsue noire, *Hirudo sanguisuga*, Linn. Elle est allongée, noire ; en dessous, d'un cendré verdâtre, avec des taches noires. Elle se trouve dans les eaux stagnantes et vaseuses.

La Sangsue vulgaire est allongée, d'un jaune-brun, avec huit yeux placés en demi-croissant. Elle se trouve dans les eaux des marais.

La Sangsue aplatie est large, cendrée, a deux rangs de tubercules sur le dos, les bords dentelés, et six yeux. Elle se trouve dans les rivières, sous les pierres. Elle est commune dans la Seine. Elle diffère des autres, en ce que le disque prenant postérieur n'est pas exactement à l'extrémité, mais en dessous près de cette extrémité.

Duméril a observé que les petits de cette espèce s'attachoient au ventre de leur mère, jusqu'à l'époque où ils pouvoient s'en écarter sans danger.

La Sangsue swampine est dilatée, sillonnée transversalement, rugueuse sur le dos, verte variée de brun ; sa tête, les bords du corps et la queue sont maculés de blanc ; le dessous est gris-brillant, et elle a cinq yeux. Elle est figurée dans l'*Histoire naturelle des Vers*, faisant suite au Buffon, et pl. P 10 de ce Dictionnaire. Elle se trouve dans les marais de l'Amérique septentrionale, d'où je l'ai rapportée.

La Sangsue de Ceylan est de la grosseur et de la largeur d'une épingle ; sa peau est rouge et tachetée ; elle vit hors de l'eau, et se fixe sur les hommes et les animaux, aussitôt qu'ils se reposent dans les bois humides. Quelquefois, elle a fait périr des soldats endormis. C'est un des grands fléaux de cette île.

On voit figurée pl. 65 du *Voyage* du capitaine russe Krusenstern, une sangsue jaune, pointillée de rouge, du Japon, qui est de la grosseur d'un œuf de poule, lorsqu'elle est contractée.

La Sangsue géomètre vit dans l'eau douce, sur les pois-

sons, dont elle suce l'humeur lubréfiante. Oken en a fait, avec raison, un genre particulier, auquel Blainville a appliqué le nom de PISCICOLE.

La SANGSUE DE L'HIPPOGLOSSE, qui se fixe sur le PLEURONECTE FLÉTAN, et probablement sur d'autres poissons de mer, appartient aujourd'hui au genre PHILLINE.

Enfin, les SANGSUES A HUIT YEUX, à deux yeux et autres, vivant dans les eaux douces et faisant le passage des sangsues aux planaires véritables, forment le genre ERPOBDELLE.

La SANGSUE MURIQUÉE est cylindrique, et son corps est couvert de tubercules. Elle se trouve dans la grande Mer, sur les poissons.

Cette espèce, et trois ou quatre autres, constituent aujourd'hui le genre PONTOBDELLE.

Le genre TROCHETTE se rapproche infiniment de celui-ci.

On trouve dans le premier volume des *Actes de la Société Linnéenne de Londres*, la description et la figure d'une sangsue trouvée sur la tortue de mer, qui a, de chaque côté, sept branchies rameuses fort saillantes. Il est évident que l'on doit en former un genre nouveau, surtout si ce sont réellement des branchies; mais Mentzies, l'auteur de ce Mémoire, n'entre pas dans des détails suffisans pour pouvoir l'assurer d'une manière positive. (B.)

SANGSUE VOLANTE. Dénomination tout-à-fait impropre, appliquée par quelques-uns au *vampyre*, chauve-souris du genre PHYLOSTOME, parce qu'il suce le sang des hommes et des animaux. (S.)

SANGU. *V.* HALQUE. (S.)

SANGUENO. Nom vulgaire italien du CORNOUILLER GUIN, selon Césalpin. (LN.)

SANGUENHO. L'un des noms de l'ALATERNE, en Portugal, selon Clusius. (LN.)

SANGUENITE. On appelle ainsi la SANTOLINE BLANCHÂTRE aux environs d'Angers. (B.)

SANGUIN. *V.* LAITUE. (B.)

SANGUIN. Épithète qu'on donne au *jaspe* qui, sur un fond d'un vert foncé, présente des taches d'un rouge de sang. *V.* JASPE et HÉLIOTROPE. (PAT.)

SANGUINAIRE, *Sanguinaria*. Plante à racine épaisse, traçante; à hampe uniflore; à feuille un peu épaisse, glabre, unique, radicale, lobée en cœur, enveloppant la tige dans sa jeunesse.

Cette plante forme un genre dans la polyandrie monogynie et dans la famille des papavéracées, qui offre pour caractères: un calice de deux folioles oblongues, concaves et très-caduques; une corolle de huit pétales oblongs; un

grand nombre d'étamines à anthères adnées aux filamens ; un ovaire supérieur à style très-court, à stigmate capité, sillonné et persistant ; une silique ovale, oblongue, amincie au sommet, bivalve ; à valves appliquées contre deux montans ou nervures filiformes et séminifères de chaque côté.

La *sanguinaire* se trouve dans toute l'Amérique septentrionale. Elle fleurit au commencement du printemps, avant le développement complet de la feuille, et s'élève au plus à six pouces. Sa fleur est blanche, assez grande, et sa racine rouge ; lorsqu'on coupe cette dernière, elle laisse fluer une liqueur d'un rouge jaunâtre qui est éminemment émétique et purgative. J'en ai observé de grandes quantités en Caroline, dans les parties de bois semblables à celles où croissent ici la *moscatelle* et la *parisette*, c'est-à-dire, dans celles où le terrain est léger et un peu humide. On la cultive dans les jardins, en Europe. (B.)

SANGUINAIRE D'ALLEMAGNE. On donne ce nom au SCLÉRANTHE, qui nourrit une COCHENILLE au collet de sa racine. (B.)

SANGUINALIS. Sous ce nom Pline indique deux plantes, qu'il distingue par les épithètes de mâle et de femelle ; la première est la RENOUÉE *Polygonum aviculare* ; et la seconde, la PESSE D'EAU (*hippuris vulgaris*). *V.* POLYGONON. (LN.)

SANGUINARIA (*Sanguinaires*). Nom donné par Illiger à une famille de mammifères, qui se rapporte à celle de nos carnassiers digitigrades. (DESM.)

SANGUINARIA. L'on a donné, autrefois, ce nom au *panicum sanguinale*, L., et au *geranium robertianum*. Chez les anciens, il étoit à la fois un de ceux du *bursa pastoris*, du *coronopus* et d'un *polygonum*, *V.* ce mot, c'est-à-dire, du thlaspi bourse à pasteur, du plantain corne de cerf, et de la renouée. Dillen l'a donné ensuite à une plante de l'Amérique septentrionale que Sarrazin nommoit *belharnosia*. Cette plante est devenue le type d'un genre auquel Tournefort et Adanson ont conservé ce dernier nom ; mais Linnæus, qui a fait la loi, a préféré le premier. *V.* SANGUINAIRE. (LN.)

SANGUINE. *Hématite* en masse solide et compacte, souvent composée d'un assemblage de rayons divergens, étroitement unis ensemble. On en fait des crayons et des brunissoirs : elle est aussi connue sous le nom de *ferret d'Espagne*. *V.* FER OLIGISTE et FER OXYDÉ au *maximum*. (PAT.)

SANGUINELLA. Les Italiens ont donné ce nom au *panicum dactylon*, dont Gleichen avoit fait un genre particulier sous ce même nom, et qui, depuis, a été appelé *ca-*

*priola* par Adanson, et *digitaria* par les botanistes modernes. (LN.)

SANGUINELLE. Nom du CORNOUILLER SANGUIN. (B.)

SANGUINEN. *V.* SAGOIN. (DESM.)

SANGUINOLAIRE, *Sanguinolaria*. Genre de testacés de la famille des BIVALVES, établi par Lamarck aux dépens des SOLEN de Linnæus. Il comprend les espèces dont la coquille est transverse, avec le bord supérieur arqué, les deux extrémités un peu bâillantes, et deux dents cardinales articulées et rapprochées sur chaque valve.

Ce genre a pour type le *solen sanguinolaire*, et le *solen golar*, figuré, avec l'anatomie de son animal, pl. 12 de l'ouvrage de Poli, sur les testacés des mers des Deux-Siciles. Cet animal diffère de celui des solens, en ce que ses siphons sont inégaux en longueur comme en grosseur, et surtout en ce qu'ils sont séparés. Les uns et les autres ne font pas moins partie, selon Poli, du genre HYPOGÉE.

La SANGUINOLAIRE DE HOLLOWAI est une espèce fossile d'Angleterre, qui est figurée pl. 159 de la Conchyliologie minérale de ce pays, par Sowerby. (B.)

SANGUINOLE. Espèce de PÊCHE. (B.)

SANGUINOLENT. Poisson du genre SPARE. (B.)

SANGUIS ÆLURI. L'un des noms que les Mages ou les prêtres de l'antiquité ont donnés au *stratiotes* des marais, décrit par Dioscoride, qui paroît être le *pistia stratiotes*, L.

SANGUIS APOCATHÉMÈNES. Chez les anciens, c'étoit l'un des noms de la plante nommée par Dioscoride, *lychnis stephanomaticè*. *V.* LYCHNIS.

SANGUIS CROCODILI des Mages. C'est le léontopodion des Grecs.

SANGUIS-DRACONIS HERBA. Gesner donne ce nom à la patience sanguine, *Rumex sanguineus*, L.

SANGUIS-DRACONIS. *V.* SANG-DE-DRAGON.

SANGUIS FEBRIS. L'un des noms du *ricinus* des anciens, espèce de plante. *V.* RICINUS.

SANGUIS HERCULIS. C'étoit, chez les anciens, un nom donné à leurs deux CENTAURIUM.

SANGUIS HOMINIS. Les Mages ont désigné ainsi l'*artemisia* des anciens, ou *armoise*.

SANGUIS IBIDIS. Les mêmes philosophes appeloient ainsi et *sanguis titani*, les *batos* des Grecs, nos RONCES.

SANGUIS IXIONIS. Synonyme de *marrubium nigrum*, chez les anciens. *V.* MARRUBIUM.

SANGUIS MARTIS. Cette plante des Mages, l'*asaron* des Grecs paroît être notre CABARET, *Asarum europæum*.

SANGUIS MERCURII. Le *verbena* des anciens étoit aussi dési-

gné par ce nom, et celui de *sanguis mustelæ*, chez les Romains.

Sanguis minervæ. C'est la même plante que le *chamæpitys* de Pline, dans le langage figuré des Mages.

Sanguis oculi des Mages. C'étoit la plante que Pline et Dioscoride ont appelée *anagallis*, et qui ne nous est pas bien connue.

Sanguis titani. Le *lactuca*, le *sideritis* et le *rubus* des anciens, recevoient tous trois le nom de *sanguis titani* (ln.)

SANGUISORBA. Nom sous lequel autrefois on a décrit deux plantes, le *sanguisorba officinalis* et le *poterium sanguisorba*. Il est celui d'un genre qui contient la première plante. *V.* Sanguisorbe et Pimpinella. (ln.)

SANGUISORBE, *Sanguisorba*. Genre de plantes de la tétrandrie digynie et de la famille des rosacées, qui a de très-grands rapports avec les pimprenelles, et qui semble devoir leur être réuni, d'après Tournefort et Gærtner, et surtout d'après l'ensemble de leurs caractères. *V.* au mot Pimprenelle.

Quoi qu'il en soit, les sanguisorbes ont un calice coloré à cinq divisions, muni à sa base de deux écailles ; point de corolle ; quatre étamines; deux ovaires inférieurs à style terminé par un stigmate simple, et très-court (quelques auteurs n'en mettent qu'un, parce que l'autre avorte ordinairement) ; deux semences contenues dans le calice, qui ressemble à une capsule.

Ce genre renferme des herbes vivaces à feuilles alternes, ailées, avec impaire, à folioles opposées, pétiolées, accompagnées souvent de stipules, et à fleurs disposées en tête sur de longs pédoncules axillaires et terminaux.

On en compte trois espèces, dont la plus importante à connoître est la Sanguisorbe officinale, qui est vivace, s'élève d'un à deux pieds, et a les épis ovales. On la trouve dans toute l'Europe, aux lieux secs, sur les montagnes pierreuses. C'est proprement la pimprenelle, c'est-à-dire, la plante à laquelle tous les auteurs français, autres que les botanistes, appliquent ce nom.

La sanguisorbe ou la pimprenelle a un goût salé, herbacé, et passe pour détersive, vulnéraire, apéritive. On l'applique fraîche et pilée sur les plaies, et sèche et pilée sur les ulcères. On emploie son infusion ou sa décoction pour fortifier l'estomac, guérir les diarrhées, et celle de sa racine pour rappeler le cours des urines.

La pimprenelle se met ordinairement dans les salades, surtout dans celles de laitues qu'elle empêche d'incommoder les estomacs foibles. On la joint aux autres plantes destinées

aux bouillons d'herbes. Les moutons, les bœufs et les vaches la mangent avec avidité. Les chevaux la refusent d'abord; mais quand on les y a accoutumés peu à peu, ils ont beaucoup de peine à la quitter.

On cultive la pimprenelle dans les jardins pour l'usage de la table, et dans les champs pour servir de fourrage.

Les jardiniers distinguent la petite et la grande pimprenelle, et ils préfèrent la première, qui n'est qu'une simple variété de l'autre. Ils la sèment dans toutes les saisons, en bordure ou en planche, après avoir labouré avec la bèche. Si on n'a pas de graine, on sépare tous les brins d'un vieux pied, et on les transplante séparément. Peu de plantes sont aussi vivaces et résistent davantage à toutes les intempéries des saisons; on n'a d'autre précaution à prendre à son égard que de couper fréquemment les feuilles, afin qu'il y en ait toujours de tendres ou de prêtes à être employées. Lorsqu'on veut de la graine, on en laisse monter quelques pieds.

C'est en Angleterre qu'on a commencé à donner une célébrité à la pimprenelle, relativement à la nourriture des bestiaux. L'expérience d'une grande quantité d'agriculteurs, depuis plus de soixante ans, a parfaitement démontré son utilité comme fourrage d'hiver.

Une pièce de terre, semée au printemps, peut, l'hiver suivant, être broutée deux ou trois fois, pourvu que le froid ne soit pas trop intense, et successivement chaque hiver pendant plusieurs années, et ce, sans nuire aux récoltes de l'été. Mais la pimprenelle ne doit pas pour cela être préférée au sainfoin, et encore moins à la luzerne et au trèfle, car les récoltes qu'elle fournit, pendant l'été, sont de beaucoup inférieures à celles que donnent ces trois plantes, surtout dans un bon terrain.

La pimprenelle est une plante des pays calcaires et montagneux. C'est donc dans ces sols, où les plantes précitées, ne peuvent pas venir avec succès, principalement dans ceux où la terre est si maigre qu'on est obligé de la laisser reposer plusieurs années de suite, qu'il devient très-avantageux de l'introduire. Dans de tels cantons, on devra donc faire plusieurs labours immédiatement après la levée de la récolte, et y semer de la pimprenelle; on aura, pendant deux ou trois ans, de bons pâturages d'hiver et des récoltes d'été au moins suffisantes pour dédommager des frais de culture ainsi que des impositions, et de plus la terre s'améliorera.

Si on a dans ses possessions des terrains rocailleux où le bois ne peut pas venir, des friches ou des landes enfin, on fera bien de remuer la terre partout où cela sera possible, et d'y semer de la pimprenelle. Par ce moyen, et avec la

précaution de ne mener le troupeau que successivement sur chaque pièce de terre, on peut doubler le nombre de ses bêtes sans augmenter sa dépense. La végétation, on le répète, n'est interrompue dans cette plante que pendant les gelées. Elle se conserve pendant les plus grandes chaleurs dans les cantons méridionaux de la France, et c'est principalement là qu'il devient le plus important de l'introduire, parce que les bestiaux y manquent généralement de nourriture dans le fort de l'été.

On ne doit pas laisser mûrir la graine de la pimprenelle destinée à faire du fourrage. Il faut la couper au moment de la floraison : c'est l'époque à laquelle elle contient le plus de suc, et où elle conserve le plus de saveur après sa dessiccation.

Les deux autres espèces de pimprenelles viennent du Canada, et sont employées dans ce pays comme fourrage par quelques agriculteurs. Elles diffèrent peu de la précédente. (B.)

SANHIA. *V.* PIE BLEUE DE LA CHINE. (V.)

SA NHON. C'est le nom d'une espèce d'*amome* (*amomum villosum*, Lour.), qui croît en Cochinchine, et qui n'y est pas cultivée, quoique ses graines, appelées *qui-nhon* et *phu-yen*, soient avidement enlevées par les marchands de Chine, à cause du grand usage qu'on en fait dans la médecine chinoise. Cette plante est le *globba crispa*, Rumph., Amb. 11, t. 61. (LN.)

SANICLE, *Sanicula.* Genre de plantes de la pentandrie digynie, et de la famille des ombellifères, dont les caractères sont d'avoir : les ombellules ramassées en tête ; des fleurs presque sessiles, et celles du centre mâles ; un calice presque entier ; une corolle de cinq pétales entiers, courbés à leur sommet ; cinq étamines ; un ovaire inférieur, ovale, hispide, surmonté de deux styles à sigmates aigus ; deux semences ovales, aiguës, acuminées par le style, hérissées et réunies.

Ce genre renferme quatre plantes vivaces, à feuilles palmées ou digitées, et à tiges peu rameuses, dont une appartient à l'Europe, et deux à l'Amérique septentrionale.

Celle de l'Europe a les feuilles radicales simples et tous les fleurons sessiles. Elle se trouve dans tous les bois montagneux et couverts, dont le terrain est gras et humide. Elle reste verte toute l'année, et s'élève à environ un pied. Elle a un goût amer, et passe pour astringente et détersive. On l'emploie en décoction pour arrêter les hémorragies, les dyssenteries, et contre les hernies ; on la prend en infusion théiforme pour les pertes et les maux de gorge.

Dans quelques cantons, on donne, sous le nom d'*herbe du*

*deffaut*, la *sanicle* aux vaches qui viennent de vêler, pour leur faire rendre l'arrière-faix. (B.)

SANICLE FEMELLE. C'est l'ASTRANCE. *V.* ce mot. (B.)

SANICLE DE MONTAGNE. C'est la BENOITE. (B.)

SANICULA. Sans doute du verbe latin, *sanare*, guérir; parce que la plante nommée ainsi chez les anciens servoit à guérir les blessures. Pline ne fait que la nommer. Il ne faut pas croire que ce soit notre sanicle (*sanicula europœa*, L.). Celle-ci est, dit-on, le *quinquefolium* de Pline, et peut-être la troisième espèce des *sideritis* de Dioscoride, suivant F. Columna. Elle est le *sanicula* ou *diapensia* des premiers botanistes modernes. Ceux-ci nommoient aussi *sanicula alpina* ou *montana*, diverses espèces de *primula*, de *saxifraga*, de *pinguicula*, le *verbascum myconi*, le *corthusa Matthioli*, etc. Plukenet augmenta le nombre des plantes désignées par *sanicula*, en appliquant encore ce nom à l'*androsace carnea*, à l'*aretia vitaliana*, à l'*heuchera americana*, au *saxifraga pensylvanica*, etc., et Dodart au *mitella diphylla*.

Tournefort et Adanson pensoient que notre sanicle est la *sanicula* de Pline, et ils ont fait de cette plante le type du genre *sanicula*. Moench, jugeant différemment, l'appelle *pericardium*. Rafinesque rapporte le *sanicula marylandica* à son genre *triclinum*. On avoit joint à ce genre le *cachrys crithmifolia*, mais Hoffmann en a fait le genre *rumea*. (LN.)

SANIDIN. M. Nose a donné ce nom à un feldspath à tissu plus vitreux que le feldspath ordinaire, et qui se trouve disséminé dans le porphyre (volcanique) argileux, du Drachenfels, et dans les roches volcanisées qu'on trouve sur les bords du lac de Laach. Il a été analysé par Klaproth, et nous en avons traité à l'article du feldspath adulaire vitreux. (LU.)

SANILUM. Les Egytiens appeloient ainsi le *scammonia* des Grecs. *V.* ce mot. (LN.)

SANKI. Nom de la TORTUE de terre, au Japon. (B.)

SAN-KIAN. Nom donné, en Chine, au BALISIER des Indes (*canna indica*), qui y croît spontanément. (LN.)

SANKIRA. Plante du Japon, qui, dit-on, est fameuse dans ce pays, par les vertus de sa racine. Sa tige est rampante et garnie de vrilles; ses feuilles sont arrondies; ses fleurs sont jaunâtres, et ont six pétales et six étamines. Ses fruits sont des baies sèches, de la grosseur d'une cerise, qui contiennent cinq ou six graines lenticulaires. On ne trouve pas dans l'hexandrie de la *Flore du Japon*, de Thunberg, de plante à qui cette description convienne. Poiret pense que ce peut être une SALSEPAREILLE. (B.)

SANKITS. C'est un des noms donnés, au Japon, au *bladhia japonica*, Thunb. (LN.)

SAN LAY. Nom chinois du GALANGA (*Kœmpferia galanga*). (LN.)

SAN-LEAO-TAU. Nom donné, par les Chinois, à une plante grimpante (*derris scandens*, Lour.), qui croît dans les bois de la province de Canton. (LN.)

SAN LIEO-HOA. Les Chinois donnent ce nom à l'ENKIANTE biflore de Loureiro, et celui de *tsian-tsung-hoa*, à l'ENKIANTE quinquéflore. Ces deux plantes, admirables par la beauté de leurs fleurs, mais sans odeur, ornent les appartemens des gens riches, qui en ont des bouquets qui se conservent long-temps dans des vases de porcelaine pleins d'eau. (LN.)

SAN-LIM-MA. Les Chinois donnent ce nom à une herbe qu'ils cultivent, et dont la tige, bouillie avec de la chaux, produit une filasse qui devient blanche par son exposition au soleil, et avec laquelle on fait de la toile. Cette plante est la CORÈTE CAPSULAIRE (*corchorus capsularis*). (LN.)

SAN-MARTI, AOUSSEL BERT, ARNIÉ. Noms du MARTIN-PÊCHEUR D'EUROPE, dans le département de l'Aude. (DESM.)

SANNAIRÔLO ou SAMSURO. La SANGSUE en languedocien. (DESM.)

SANOANG-MATAN-NAHOUROU. Espèce d'ASPERGE rampante, de Madagascar. (B.)

SANPIERÉ. Le ZÉE porte ce nom à Marseille. (B.)

SANQUALIS. Cet oiseau, dit Pline, est le sujet d'un grand débat entre les augures romains. Quelques-uns pensent que c'est le petit de l'*orfraie*; d'autres, que c'est l'*orfraie* même (Lib. X, chap. 7). (S.)

SANSARAI. Espèce de canard d'Égypte. *V.* CANARD. (DESM.)

SANSAT. Nom donné, par les Chinois, à une espèce de CACALIE (*cacalia bulbosa*, Lour.), qu'ils emploient en médecine, comme émolliente, réfrigérante et résolutive. (LN.)

SANSEVIÈRE, *Sanseviera*. Genre de plantes établi par Thunberg, dans l'hexandrie monogynie. Ce genre, qui est le même que le SALMIE de Cavanilles, le CARLUDOVIQUE de Ruiz, et le LIRIOPE de Loureiro, a pour caractères : une corolle monopétale à tube filiforme et à limbe de six parties recourbées ; six étamines insérées au limbe ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style simple ; une baie monosperme.

Ce genre comprend trois espèces, dont deux faisoient partie des ALETRIS de Linnæus, et ont été figurées, par les botanistes du dernier siècle, comme faisant partie des *aloès*.

La plus connue de ces espèces est la Sansevière de Ceylan, qui a les feuilles un peu charnues, linguiformes, d'un vert noirâtre, variées de lignes transverses blanches, et les fleurs en épis sur une hampe à peine plus longue que les feuilles. On la cultive dans les jardins de Paris, mais elle y fleurit rarement. (b.)

SAN-SI-TSAO. Nom chinois du *gaura chinensis*, Lour., plante qui croît aux environs de Canton. (ln.)

SANSOGNO. Mot languedocien, qui signifie *cornemuse*. Il est aussi employé pour désigner le *fanon des bœufs*, et les barbes ou caroncules charnues qui pendent sous la tête ou le menton du coq. (desm.)

SANSONNET. *V.* Étourneau. (v.)

SANSOUGNES ou PENDILS. En Languedoc, on donne ce nom aux appendices charnues, couvertes de poils, de la longueur et de la grosseur du petit doigt, qui pendent sous la gorge de quelques chèvres ou brebis. (desm.)

SANSOVINIA, de Scopoli. Ce genre fondé sur le *staphylea indica* (Burm., Ind. tab. 24, t. 2), est l'*aquilicia sambucina*, L., réuni maintenant au genre Léea. (ln.)

SANSTACHE. Poissons des genres Salmone et Murène. (b.)

SANSURO. *V.* SANNAIROLO. (desm.)

SANT. Nom arabe, de la Sensitive du Nil (*Mimosa nilotica*, L.), qui se trouve dans toute l'Egypte. Ses fruits sont nommés *garad*. En Arabie, cet arbre porte les noms de *hory* et de *goouy* (*djoouy*). *V.* Delil., Egypte. (ln.)

SANTAL. Nom qu'on donne, dans le commerce, à trois sortes de bois qui nous sont apportés des Indes. On distingue le *santal blanc*, le *santal citrin* et le *santal rouge;* l'arbre qui fournit ce dernier, est le Ptérocarpe santalin; les deux autres, selon Paul Hermann, sont tirés d'un même arbre, appelé *sarcanda* par les Indiens, et *santalin* par les botanistes. (*V.* le mot suivant). Il croît aux Indes orientales, principalement dans le royaume de Siam, et dans les îles de Timor et de Solor. L'aubier est le santal blanc, et la substance intérieure, le bois proprement dit, est le santal citrin. L'arbre *sarcanda* s'élève à la hauteur d'un noyer, et se garnit de feuilles ailées, imitant celles du lentisque; ses fleurs sont d'un bleu noirâtre, ses fruits ou baies, gros comme une cerise, d'abord verts et ensuite noirs à l'époque de leur maturité; quoique insipides, ils sont mangés avec beaucoup d'avidité par les oiseaux.

Le santal citrin est un bois pesant, compacte, ayant des fibres droites qui le rendent facile à fendre en petites plan-

ches ; sa couleur est d'un roux pâle , sa saveur aromatique et mêlée d'une petite amertume qui n'est point désagréable ; son odeur semble être un mélange de musc , de citron et de rose.

Le santal blanc , figuré pl. 218 de ce Dictionnaire ( *V.* l'article suivant ), ne diffère du précédent que parce qu'il a une couleur plus pâle et une odeur plus foible. Les parfumeurs emploient ces bois; comme ils sont fort chers et fort rares , on leur en substitue quelquefois d'autres , tels que le Bois citron , le Bois de jasmin , etc. *V.* ces mots.

Le santal rouge est un bois solide , dense , pesant , à fibres tantôt droites , tantôt ondées et imitant les vestiges des nœuds; il n'a aucune odeur manifeste , et sa saveur est légèrement astringente et austère. Il est employé dans la teinture. Quoiqu'il ne soit pas cher , il est assez rare , et on lui substitue , ou le *bois de Campêche* , ou le *bois de Brésil ;* mais ces bois , le dernier surtout , sont aisés à distinguer du vrai santal rouge. Le *brésillet* a une couleur rouge , comme lavée de jaune , tandis que le santal a une couleur de sang obscur ; la saveur du *brésillet* est un peu douce , et celle du *santal ,* austère. (D.)

SANTAL. Nom de la Bourgène purgative dans la Sibérie orientale. (B.)

SANTAL FAUX. On donne ce nom, dans les Indes, à l'écorce de l'Aralie a grappes ; écorce qui s'y substitue au véritable Santal, pour l'usage de la médecine. (B.)

SANTALACÉES. Famille de plantes proposée par R. Brown. Son type est le Santalin. (B.)

SANTALIN, *Santalum* ou *Sirium.* Grand arbre à feuilles opposées, pétiolées, ovales, oblongues, glabres, et à fleurs disposées en corymbes sur des pédoncules axillaires et terminaux, qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie et dans la famille des onagres.

Ce genre offre pour caractères : un calice urcéolé , persistant , à cinq divisions pointues et ouvertes ; point de corolle ; quatre écailles ovoïdes , un peu épaisses, barbues , couronnant l'entrée du calice , et alternes avec ses divisions ; quatre étamines velues; un ovaire inférieur couronné d'un disque convexe , à style filiforme et à stigmate trifide ; une baie ovoïde, couronnée et monosperme.

Le Santalin blanc , figuré pl. P 11 , de ce dictionnaire, croît dans les Indes, où son bois brûlé sert à parfumer les temples et les appartemens des riches. Il ne sent bon que lorsqu'il est desséché. C'est lui qui fournit le *santal blanc* du commerce, c'est-à-dire un bois blanc pesant et d'une odeur agréable, que l'on employoit beaucoup en médecine

il y a un siècle, mais qui est tombé en discrédit depuis quelques années. On le fait cependant encore entrer dans plusieurs préparations pharmaceutiques, telles que l'opiat de Salomon, la confection alkermès, etc. On l'ordonne aussi en poudre ou en infusion pour fortifier l'estomac, détruire les aigreurs, faire disparoître les obstructions du foie.

Il y a tout lieu de croire que le *santal citrin* n'est que le cœur de cet arbre; du moins Rumphius, Paul Hermann et autres auteurs le disent affirmativement.

Le *santal rouge* est fourni par le Ptérocarpe santalin, et l'est peut-être également par le Condori a graines rouges.

Quant aux *santals* d'Amérique, ce sont ou des Brésillets ou le bois de l'Érithale. Ils passent pour avoir les mêmes vertus que les précédens, mais à un moindre degré. (b.)

SANTALOÏDES. Cet arbre de Ceylan, dont Linnæus a donné le premier la description (*Zeyl.* 408.), forme le genre *kalavel* d'Adanson, et n'est qu'une espèce de *connarus* (*C. santaloïdes*), selon Vahl. (ln.)

SANTALUM. *V.* Santal et Santalin. (ln.)

SAN-TAU-CAN. L'un des noms que le Cytise cajan (*cytisus cajan*, L.) porte à la Chine. (ln.)

SANTENU. Nom brame du Pala des Malabares, arbre du genre *ceropegia*, selon Adanson. *V.* Pala. (ln.)

SANTERNA. Pline, en traitant de la Chrysocolle, nous apprend que les Latins donnoient le nom de *santerna* à une chrysocolle artificielle qui étoit fort propre à souder l'or allié à l'argent. Le *santerna* paroît avoir été une composition saline, cuivreuse, autant qu'on peut en juger par la description que Pline donne de la manière de le faire, qui consistoit à broyer un mélange de cuivre rouillé avec du nitre dans de l'urine de petits enfans, en un mortier de cuivre, avec un pilon du même métal. Les auteurs qui ont avancé que le *santerna* n'est pas le *borax*, nous paroissent avoir pensé juste. (ln.)

SANTÉ. Nom vulgaire de la Salicoque, dans les environs de Saintes. (b.)

SANTE, *Santia.* Genre de plantes établi par Savi aux dépens des Vulpins. Il rentre dans le Polypogon de Desfontaines, et se rapproche beaucoup de celui appelé Chæture. (b.)

SANTILITE. Le docteur Clarke croit devoir donner ce nom à la *fiorite* de Thomson, c'est-à-dire à l'*amiatite* de Santi, parce que la découverte de cette substance minérale est due à M. Santi, professeur de minéralogie à Pise, et non pas à Thomson, qui a voulu s'attribuer cette découverte, et qui a eu le talent de faire connoître cette substance aux minéralo-

gistes, sans citer le professeur Santi qui lui avoit fait connoître le premier cette pierre et son gisement. La santilite, fiorite ou amiatite, est décrite à l'article du QUARZ HYALIN CONCRÉTIONNÉ PERLÉ, vol. 28, page 452. (LN.)

SAN-TOAT. C'est le nom que porte en Chine une espèce de CRINOLE (*Crinum zeylanicum*, L.). (LN.)

SANTOLINA et SANCTOLINA. Les premières plantes qui ont été ainsi nommées par Césalpin, Dodonée et Anguillara, sont des espèces du genre SANTOLINE des botanistes actuels, et qui lui ont servi de type: ce sont les *santolines chamæcyparissus* et *squarrosa;* cependant Dodonée a aussi donné le nom de *santoline* à des espèces d'aurone.

Tournefort, en établissant le genre *santolina*, y rapporte plusieurs espèces d'*athanasia.* Linnæus avoit d'abord été du même avis, mais depuis il en retira ces dernières plantes. Il a fallu en retirer encore, et successivement, le *cotula spilanthus*, que Plumier y plaçoit, et le *filago pygmæa*, L. (l'*evax* de Gærtner), que Rai y comprenoit; le *tanacetum annuum*, L.; que Miller y ramenoit, ainsi que l'*athanasia crithmifolia*, L., les *calea jamaicensis oppositifolia* et *lamellus*, que Linnæus y avoit d'abord rapporté; enfin, le *calea lobata*, L., que Pierre Brown y avoit placé, ainsi que les *calea jamaicensis* et *oppositifolia* déjà cités. R. Brown pense que le *calea oppositifolia* doit faire un genre distinct, qu'il nomme *isocarpha. Voy.* SANCTOLINA et SANTOLINE. (LN.)

SANTOLINE, *Santolina.* Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale et de la famille des corymbifères, dont les caractères consistent en un calice hémisphérique imbriqué d'écailles oblongues, dentées et inégales; en un réceptacle garni de paillettes et chargé de fleurons, tous uniformes et hermaphrodites; des semences nues.

Ce genre renferme des plantes herbacées ou frutescentes à feuilles simples, tuberculeuses, très-petites ou bipinnées, à fleurs souvent solitaires et situées au sommet des rameaux. On en compte une quinzaine d'espèces, dont les plus communes sont:

La SANTOLINE A FEUILLES DE CYPRÈS, qui a les pédoncules uniflores, les feuilles sur quatre rangs et dentées. Elle se trouve dans les parties méridionales de l'Europe. Ses feuilles ont une odeur forte et une saveur très-amère. On l'a appelée *garde-robe*, parce qu'on croyoit que son odeur pouvoit chasser les larves des teignes qui mangent les habits: mais Réaumur a prouvé que c'étoit une erreur. Cette plante est vermifuge, et a, en général, les propriétés de l'ABSINTHE AURONE. On la cultive fréquemment dans les jardins, sous le nom d'*aurone femelle.*

La Santoline a feuilles de romarin a les pédoncules uniflores et les feuilles linéaires, bordées de tubercules. Elle vient dans les mêmes pays que la précédente, dont elle ne diffère que très-peu.

La Santoline teignante a les pédoncules uniflores, les feuilles linéaires très-entières et la tige striée. Elle se trouve au Chili, où elle sert, sous le nom de *poquel*, à teindre les étoffes en jaune.

La Santoline odorante a les pédoncules ramassés en faisceaux, la tige frutescente, velue, les feuilles ovales, crénelées et sessiles. Elle se trouve en Arabie, et répand une odeur des plus suaves lorsqu'on la presse entre les mains.

La Santoline a fruits velus constitue aujourd'hui le genre Lasiosperme. (b.)

SANTOLINOÏDES de Vaillant. Ce genre rentre dans l'*Anacyclus* de Linnæus; il étoit fondé sur l'*Anayclus creticus*. (ln.)

SANTONICUM. Valerius Cordus désigne sous ce nom deux espèces de Santoline, qu'il spécifie par l'épithète de grande et de petite. Ce sont les *santolina squarrosa* et *chamæcyparissus*. (ln.)

SANTOR. Arbre des Philippines dont le fruit se mange. Il y a lieu de croire que c'est la Sapotte figurée par Sonnerat, pl. 14 de son Voyage à la Nouvelle-Guinée. (b.)

SANVE. Nom vulgaire de la Moutarde sauvage. (b.)

SANVITALIE, *Sanvitalia*. Plante à tige couchée, à feuilles trinerves, opposées pour la plupart, ovales, allongées, hérissées de poils et à peine pétiolées; à fleurs solitaires, sessiles, terminales, munies à leur base de bractées disposées en forme d'involucre, qui forme un genre dans la syngénésie polygamie superflue et dans la famille des corymbifères.

Ce genre, qui avoit été appelé Laurentie ou Lorentie, par Ortega, a pour caractères : un calice hémisphérique polyphylle sur une double rangée; un réceptacle garni de paillettes, portant dans son disque des fleurons hermaphrodites, et à sa circonférence des demi-fleurons femelles fertiles, ovales, oblongs et échancrés à leur sommet; des semences de forme différente. Celles produites par les fleurons sont cunéiformes, comprimées, velues et ciliées sur leurs bords, nues à leur sommet; celles des fleurons sont surmontées de trois dents subulées et divergentes.

La sanvitalie est originaire de l'Amérique méridionale, et se cultive dans les jardins de botanique de Paris. Elle forme des touffes très-étalées, remarquables par la grande quantité de leurs fleurs, d'un rouge noirâtre dans leur milieu, avec les rayons jaunes. Elle est annuelle. (b.)

SAN-YONG-MAI. Nom qu'on donne, en Chine, à un grand arbre à feuilles alternes, ovales et crénelées, à fleurs dioïques, verdâtres, formant de petites têtes pédonculées, axillaires et solitaires. Les fleurs femelles n'ont point de corolle; elles offrent un calice supérieur en entonnoir, presque fermé, à quatre découpures; une graine comprimée, couronnée d'une aile déchiquetée. Loureiro, qui a observé cet arbre en Chine, en fait une espèce de CÉPHALANTHE (*cephalanthus montanus*); mais il ne paroît pas qu'il doive faire partie de ce genre, ni peut-être de la même famille. (LN.)

SAO-PENG-LAC. Le *Limonia monophylla* porte en Chine ce nom, et celui de XAC-MAY-LAC. (LN.)

SAORTA. C'est ainsi que les Égyptiens nommoient le *Tussilago* des Latins. (LN.)

SAO-TSAO. Une espèce de RUE cultivée dans les jardins en Chine, y porte ce nom. Loureiro nous apprend que c'est le *ruta chalepensis* : a-t-il raison? *V.* KUULI-HUONG. (LN.)

SAOU. Le SEL MARIN, en Languedoc. (DESM.)

SAOUACOU. L'on prononce ainsi, dans notre colonie de la Guyane, le nom de SAVACOU. *V.* ce mot. (S.)

SAOUARI. Arbre de la Guyane à feuilles opposées, stipulées, ternées, à folioles ovales, oblongues, dentées, dont le fruit est gros comme un œuf. L'écorce de ce fruit, est rude et recouvre une pulpe douce, fondante, de la consistance du beurre, de couleur verdâtre, sous laquelle est une coque hérissée de piquans, qui contient une amande fort agréable au goût, et dont on peut retirer de l'huile.

Cet arbre forme un genre dans la polyandrie tétragynie, dont les caractères ne sont pas encore connus. Il devient fort grand. Son bois est employé pour faire des chaloupes, des courbes, des madriers, etc. Son fruit se vend dans les marchés, et les habitans le recherchent beaucoup. Cet arbre a été placé dans le genre PEKÉE. (B.)

SAOUDO. La SOUDE tirée des cendres du KALI ou SALICOR, sur les côtes du Languedoc. (DESM.)

SAOUKENO. Nom languedocien des jeunes DORADES de la Méditerranée. (DESM.)

SAOURVUNA. C'est le FROMAGER. (B.)

SAOUSSAIROUS. Nom languedocien de la BACILE ou CRISTE MARINE. (DESM.)

SAOUSSOUIRO. Nom du KALI, dont on tire la *soude*, sur les côtes du Languedoc. (DESM.)

SAOUVIO. La SAUGE porte ce nom dans le midi de la France. On y connoît aussi le *phlomis lichnitis* sous celui de *saouvio bouscasso*. (DESM.)

SAPAJOU, *Cebus*, Erxleb., Geoffr.; *Callithrix*, Cuv.,

Illig.; *Simia*, Linn., Bodd., Gmel., Shaw., Schreb.; Penn., etc. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes et de la famille des singes.

Il est ainsi caractérisé, selon M. Geoffroy: tête ronde; museau court; front un peu saillant; angle facial d'environ soixante degrés; occiput saillant en arrière; queue prenante, entièrement velue; ongles semi-convexes.

A ces caractères, il faut joindre ceux qui appartiennent à tous les singes du nouveau continent, c'est-à dire, ceux qui consistent dans l'écartement des narines, dans le manque d'abajoues et de callosités. L'estomac des sapajous forme un cul-de-sac fort profond; leur cerveau est très grand, et recouvre entièrement le cervelet. Les femelles ont un clitoris si proéminent, qu'on le prendroit aisément pour la verge d'un mâle.

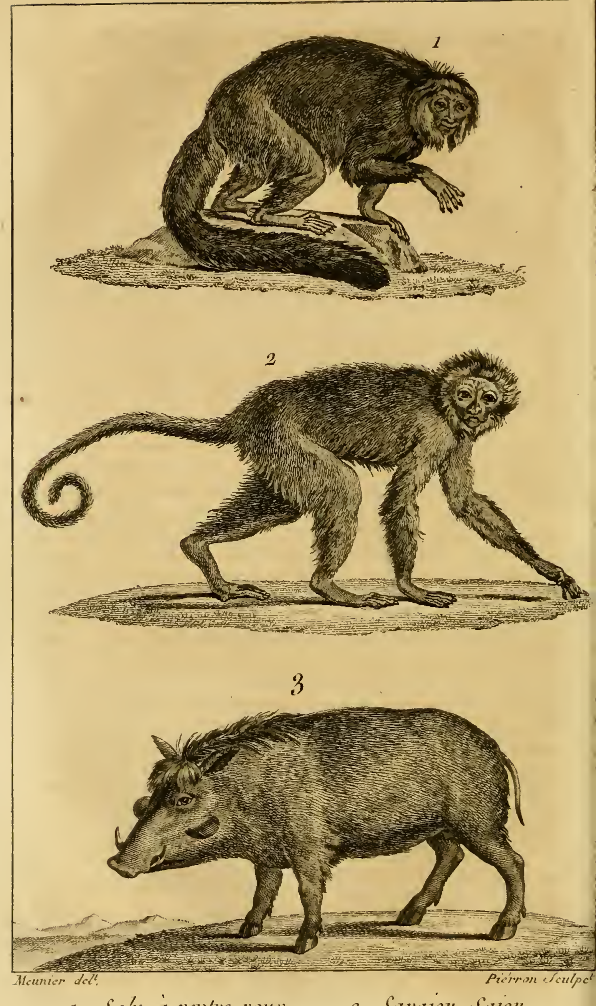
Les sapajous ont tous quatre incisives à chaque mâchoire; deux canines assez saillantes, et douze molaires à couronne tuberculeuse. Leur os hyoïde a sa partie centrale élargie et creusée en forme de calotte, sans aucune espèce de saillie au dehors; leur os de la pommette est percé d'un trou très-petit, etc.

Les singes de l'Amérique, avec lesquels on pourroit les confondre, et qui en effet ont, comme eux, reçu de Buffon le nom de *sapajous*, sont surtout les *atèles*, les *alouates*, les *lagotriches*; mais les *atèles* ont les membres très-grêles, et les mains antérieures tétradactyles, tandis qu'ils les ont pentadactyles; les *lagotriches* ont l'angle facial moins aigu; le poil moelleux et frisé, et leur port est tout particulier; enfin, les *alouates*, dont la tête est pyramidale, le visage oblique, l'angle facial de moitié moins ouvert, sont surtout caractérisés par leur os hyoïde renflé, apparent au dehors et caverneux.

La queue non prenante des sagoins, des sakis, des aôtes et des ouistitis, les distinguent suffisamment des sapajous, pour que nous n'insistions pas davantage sur leurs autres caractères différentiels.

Les espèces qui composent le genre des *sapajous*, ont été souvent confondues entre elles, et plusieurs fois on ne les a considérées que comme autant de variétés d'une espèce unique. Cependant, l'observation fait voir que ces prétendues variétés sont assez constantes, et qu'elles appartiennent à des contrées souvent différentes; aussi, M. Geoffroy a-t-il cru devoir les séparer, au moins jusqu'à ce qu'on ait acquis de nouveaux renseignemens, et leur conserver le titre d'espèces. M. Cuvier ne partage pas son sentiment à cet égard.

Les *sapajous* sont des singes de moyenne taille, fort souvent amenés en Europe, où ils sont surtout connus sous les




1 *Saki à ventre roux.* 2. *Sapajou Sajou.*
3. *Phascochœre africain.*

noms de *singes capucins*, de *singes pleureurs* et de *sajous*. Leur naturel est, quoique plein de vivacité, beaucoup moins pétulant que celui des guenons de l'ancien continent, et n'a rien de féroce et de méchant comme celui des mandrills et des babouins. Ce qui les a fait sans doute préférer aux autres pour les garder en domesticité, c'est qu'ils sont loin d'être aussi impudiques que les singes que nous venons de nommer. Dans leur pays natal, ils se suspendent aux arbres, et voltigent de branche en branche Leur voix est une sorte de sifflement aigre, bruyant, rapide; ce qui leur a valu le nom de *singes siffleurs*, que plusieurs voyageurs leur ont appliqué.

*Première Espèce.* — SAPAJOU BRUN, *Cebus appella*, Geoffr.; SAJOU BRUN, Ejusd., *Ann. du Mus.*, tome 19, page 109, sp. 1. — *Sapajou brun*, Buff., tome 15, pl. 4. — *Simia appella*, Linn., Schreb.; Brisson, *Quadr.*, page 137, n.° 1. —*Sajou*, Audebert, *Hist. nat. des Singes*, fam. 5, sect. 2, fig. 2. — *Ménag. du Mus.*, tome 2, p. 87. *V.* pl.P 13 de ce Dictionnaire.

La collection du Muséum renferme sept individus de cette espèce, qui se conviennent généralement par les caractères suivans. Ils ont un peu plus d'un pied de longueur, depuis le museau jusqu'à la racine de la queue. Leur pelage est généralement d'un gris-brun en-dessus, qui s'éclaircit, néanmoins, sur les épaules et sur les bras; leur ventre est d'un gris fauve; le dessus de la tête est d'un brun-noir; les poils qui le couvrent sont courts, et à peine si l'on remarque de très-petits pinceaux formés par ceux qui sont sur les côtés et en arrière du front; la couleur obscure dans le milieu du front, a une pointe assez fine qui se termine presque à la hauteur des yeux. Les membres postérieurs; la queue qui est à peu près aussi longue que le corps; les avant-bras et les poignets sont couverts de poils bruns-foncés, comme le sommet de la tête; la face et les oreilles sont couleur de chair, et les mains sont noires et nues.

D'Azara (*Essai sur l'Histoire nat. des quadr. du Paraguay*, tome 2, p. 230), fait mention d'une variété de cette espèce, dont les mains sont blanchâtres.

Ces animaux sont vifs, agiles, adroits, et fort amusans; on en apporte souvent en Europe, où ils engendrent quelquefois un ou deux petits qu'ils aiment beaucoup. Le froid leur est contraire. Au reste, ces singes prennent des personnes en aversion, et ont de la prédilection pour d'autres; leurs goûts sont assez variables. Leur marche est toujours à quatre pattes; les femelles n'ont aucun écoulement périodique. Ces

sapajous sifflent fortement, et articulent les syllabes *pi ca rou* avec vivacité, surtout lorsqu'ils entrent en colère ; c'est une sorte de jurement. Leur chair se mange en Amérique ; elle n'est point désagréable au goût. Ils mangent et boivent de tout, même de l'eau-de-vie; ils sont friands d'insectes, et surtout d'araignées. On les nomme *micou* à la Guyane; ils sont assez ardens en amour; ils aiment briser, casser, bouleverser tout, et sont malpropres. Dans leur pays, ils vivent par troupes, et sont très-farouches, mais deviennent fort doux en s'apprivoisant ; ils ont beaucoup de curiosité. Il n'y a pas de meilleurs voltigeurs, car ils se servent de leur queue comme d'une main; ils sautent aisément de branche en branche, se suspendent aux arbres, et dorment sur des palmiers.

*Seconde Espèce.* — Le SAPAJOU CORNU, *Cebus fatuellus*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tome 19, page 109, sp. 2.—SAJOU CORNU, Buff., suppl., tome 7, pl. 29; Brisson, *Quadrup.*, p. 193, n.° 3. — *Simia fatuellus*, Linn., Gmel., Schreb., *Saeught.*, fig. 27. B. — *Sajou cornu*, Audebert, *Hist. nat. des Singes*, fam. 5, sect. 2, fig. 3.

Cet animal a quatorze pouces de longueur, depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue ; sa tête est oblongue, allongée, et son museau épais et couvert de poils d'un blanc sale; sa queue est longue de quatorze pouces environ. Son dos est d'un roux marron, et son ventre roussâtre ; le dessus de sa tête est couvert de poils bruns et courts ; le front vers sa ligne moyenne, supporte deux aigrettes divergentes de poils longs, gris à leur base, et bruns à leur pointe. En dehors, les bras sont d'une couleur rousse qui s'étend sur le coude et sur le commencement de l'avant-bras ; le restant de l'avant-bras, les cuisses, les jambes et la queue, sont d'un noir-brun.

Ce singe, décrit et figuré pour la première fois par Buffon, se rapproche principalement du *sapajou brun*, et se trouve comme lui à la Guyane. L'individu même dont parle Buffon, existe encore dans les galeries du Muséum d'Histoire naturelle.

*Troisième Espèce.* — Le SAPAJOU A TOUPET, *Cebus cirrifer* (sajou à toupet), Geoff., *Ann. du Mus. d'Histoire nat.*, tome 19, page 110, sp. 3.

Ce singe, que M. Geoffroy Saint-Hilaire a distingué des autres *sapajous*, est un peu plus gros que les précédens. Son pelage, et surtout sa queue, paroissent aussi plus touffus que ceux de ces mêmes animaux; le corps est d'un brun-châtain, seulement plus foncé sur les jambes, les avant-bras et la queue ; le dessous de son menton porte une barbe assez

touffue, mais courte, d'un brun roussâtre ; le front et le sommet de la tête sont couverts de poils d'un brun-noir, assez longs, et qui, se dirigeant en arrière, forment une sorte de toupet élevé en fer-à-cheval.

Il y a lieu de croire que cette espèce habite le Brésil.

*Quatrième Espèce.* — Le Sapajou barbu, *Cebus barbatus*, Geoffr. ; ( Sajou barbu ), *Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, tome 19, page 110. — Le Sajou gris, Buff., tome 15, p. 37, fig. 5.

La collection du Muséum renferme quatre individus de cette espèce, qui se ressemblent par leur pelage d'un roux pâle et terne, mêlé de gris, mais variant, d'ailleurs, selon l'âge et le sexe. Ils ont, en général, le sommet de la tête plus pâle que le reste du corps, et couvert de poils plus longs que les autres, et d'un roux plus vif ; le ventre roussâtre, etc.

Dans un grand individu, les poils du dessus des mains sont gris. Un jeune est d'un roux très-pâle et assez uniforme.

Cette espèce est de la Guyane.

*Cinquième Espèce.* — Le Sapajou trembleur, *Cebus trepidus*, Geoffr. ( Sajou trembleur). — Le *Singe à queue touffue*, Edwards, *Glanures*, fig. 312. — *Simia trepida*, Linn. — *Cebus trepidus*, Erxleb., *Histoire nat.*, page 50, sp. 6. — Schreber, *Saeugthiere*, tab. 27 (figure d'Edwards. )

Cette espèce, que nous n'avons pas eu l'occasion de voir en nature, paroît assez rapprochée de celle du sapajou brun. Elle n'a ni barbe, ni aigrette ; mais les poils du sommet de la tête sont élevés, d'un brun noirâtre et disposés en coiffe ; les avant-bras et les membres postérieurs sont d'un brun-marron, comme tout le restant du corps, et non pas obscurs comme dans le sapajou brun ; la queue est brune ; les quatre mains sont revêtues de poils d'un gris cendré.

On l'a trouvée dans la Guyane hollandaise.

*Sixième Espèce* — Le Sapajou ouavapavi, *Cebus albifrons*, Geoffr., *Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, tome 19, page 111, sp. 6. — *Ouavapavi*, Humboldt, *Recueil d'observ. zool.*, p. 323.

L'ouavapavi, observé pour la première fois par M. de Humboldt, peut avoir quatorze pouces de longueur, mesuré depuis le sommet de la tête jusqu'à l'origine de la queue. Son pelage est grisâtre, plus clair sous la poitrine et le ventre, plus foncé sur les extrémités qui sont d'un brun jaunâtre; le sommet de la tête est d'un gris tirant sur le noir ; le front et les orbites sont d'un beau blanc ; le reste de la face est d'un gris blanchâtre ; les yeux sont bruns et très-vifs ; les oreilles rebordées et poilues ; la queue est de la longueur du

corps, cendrée en dessus, blanchâtre en dessous, et d'un brun-noir à l'extrémité.

Ces singes forment de grandes bandes qui se tiennent dans les forêts qui avoisinent les cataractes du fleuve Orénoque. Ils sont doux, agiles et peu criards. M. de Humboldt a vu un individu de cette espèce à Maypures, qui, tous les matins, saisissoit un cochon, sur lequel il restoit monté toute la journée, en parcourant la savane qui environne la cabane des Indiens. Il l'a vu aussi sur le dos d'un chat qui avoit été élevé avec ce singe.

*Septième Espèce.* — Le SAPAJOU NÈGRE, *Cebus niger*, (sajou nègre), Geoffr., *Ann. du Mus.*, tome 19, page 111, sp. 7. — Le SAJOU NÈGRE, Buff. suppl., tome 7, pl. 28. — *Cercopithecus totus niger*, Briss., *Règne anim.*, p. 196, n.° 5.

Buffon considère comme une variété constante, cet animal, qui est caractérisé par sa face, ses mains et sa queue noires, ainsi que par son front et ses joues qui sont recouverts de poils blancs.

M. Geoffroy en fait une espèce particulière.

On ignore quelle est sa patrie.

*Huitième Espèce.* — Le SAPAJOU VARIÉ, *Cebus variegatus*, (Sajou varié), Geoffr., *Ann. du Mus.*, tom. 19, page 111, sp. 8.

Ce singe étoit inconnu avant la courte description qu'en donne M. Geoffroy, et qui est ainsi conçue: « Pelage noirâtre pointillé de doré; ventre roussâtre; poils du dos de trois couleurs; à la racine bruns, puis roux et puis noirs; tête ronde, museau assez saillant. »

La collection du Muséum renferme deux singes que nous serions tentés de rapporter à cette espèce; mais ne les ayant pas examinés d'assez près pour reconnoître les couleurs des poils du dos, nous n'osons nous décider à les y réunir.

M. Geoffroy croit que le sapajou varié habite le Brésil.

*Neuvième Espèce.* — Le SAPAJOU SAÏ, *Cebus capucinus*, Sajou Saï, Geoff., *Ann. du Mus.*, tome 19, page 111, sp. 9. — *Simia capucina*, Linn., Schreb. — SAÏ, Audebert, *Hist. nat. des Singes*, fam. 5, sect. 1, fig. 4.

Ce singe, que Buffon et la plupart des naturalistes distinguent des autres *sapajous*, ne paroît être à M. Cuvier, ainsi que tous ceux que nous venons de décrire (le *sapajou* cornu excepté), qu'une variété du *sapajou brun*. Mais Buffon et M. Geoffroy l'en distinguent aux caractères suivans: son poil est variable, d'un gris-brun ou gris-olivâtre en dessus, et d'une teinte moins foncée en dessous; le sommet de sa tête et ses quatre extrémités sont noirs; son front, ses joues

et ses épaules, d'un gris-blanc ; son front est marqué d'une petite pointe qui vient de la couleur noire du vertex, etc.

Le saï et le saï à gorge blanche sont assez communément apportés de la Guyane et du Brésil en France. On les appelle *singes pleureurs*, à cause de leurs cris toujours lamentables. Ils répandent une assez forte odeur musquée. Doux, plaintifs, timides, dociles, on les apprivoise assez facilement. En Europe, ils mangent des hannetons, des limaçons, des fruits. Ces animaux sont originaires du Brésil, où ils sont appelés *çays* par les naturels. Ils vivent toujours sur les arbres, s'y cramponnant avec leur queue et leurs mains, et mangeant des graines de plusieurs végétaux. Ils s'assemblent en troupes, surtout en temps de pluie. Les femelles ne mettent bas qu'un ou deux petits au plus, qui, dès leur naissance, s'attachent à leur mère, et ne l'abandonnent jamais quand elle est poursuivie ; aussi prend-on rarement de jeunes *saïs ;* mais on peut apprivoiser les adultes, qu'on abat à coups de flèches, sans les tuer. D'abord, ces animaux sont farouches et mordent vivement, mais on les instruit en les battant et les maîtrisant pendant les premières semaines.

*Dixième Espèce.* — Le SAPAJOU A GORGE BLANCHE, *Cebus hypoleucus* (sajou à gorge blanche), Geoffr., *Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, tome 19, page 111, sp. 10. — SAÏ A GORGE BLANCHE, *Buffon*, tome 15, fig. 9. — Audebert, *Hist. des Singes*, fam. 5, sect. 2, fig. 5. — *Simia hypoleuca,* Humboldt, *Recueil d'observ. zoolog.*, page 336.

Ce joli singe est remarquable par sa face nue et blanche ; par les poils blancs qui garnissent ses tempes, le derrière de ses oreilles, la face antérieure de son cou, sa poitrine, ses épaules, et la plus grande partie de ses bras, et par la couleur d'un noir-brun du sommet de sa tête, du derrière de son col, de son dos, de ses avant-bras, de ses membres postérieurs et de sa queue.

Des deux individus conservés dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle, l'un a sur le front un bandeau blanc qui n'existe pas dans l'autre, et le noir du sommet de sa tête plus reculé. Le même a la pointe des poils noirs de son corps légèrement teinte de blanchâtre, ce qui rend le pelage comme légèrement varié.

Le *Cariblanco de rio Sinu* de M. de Humboldt, paroît se rapporter parfaitement à cette espèce. Il a treize pouces de long, depuis le front jusqu'à l'origine de la queue ; son pelage d'un brun noirâtre, et sa face dégarnie de poils : ses oreilles, son cou, ses épaules, sa poitrine et ses avant-bras sont d'un blanc sale, tirant légèrement sur le jaune. Sa

queue prenante qui a la longueur du corps, est d'un brun rougeâtre. Il diffère du *sapajou brun* (*C. apella*) et du saï (*C. capucina*), par la couleur blanche de sa face, de ses épaules et de sa poitrine, et aussi parce que le sommet de sa tête n'offre, ni une calotte plus noire que le pelage du dos, ni une ligne plus foncée descendant longitudinalement vers le front.

Ce singe, au rapport des Indiens, est très-commun dans les belles forêts de palmiers qui s'étendent depuis le Sinu jusqu'au golfe de Darrien, dans le royaume de la Nouvelle-Grenade. Il va par bandes très-nombreuses, qui se tiennent séparées de celles des autres *matchis*, qui sont les *sapajous bruns* et les *saïs*. C'est un animal très-doux et très-agile. Il a le port du sapajou brun; il pousse sans cesse un cri plaintif en sifflant, et en ridant le front, etc.

La ménagerie du Muséum possède maintenant ( [illegible] 1819 ) un singe de cette espèce.

*Onzième Espèce.* — Le SAPAJOU FAUVE, *Cebus flavus*, Geoff. (sajou fauve), *Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, tome 19, page 112. — *Simia flava*, Schreber, *Saeugthière*, fig. 31. B.

Le *Simia flava*, Schreber, est, d'après la figure qu'en donne ce naturaliste, d'une couleur fauve uniforme. M. Geoffroy l'adopte; mais est-il fondé à s'en rapporter à Schreber? c'est ce dont nous doutons. Nous savons combien il a altéré les figures de Buffon et de Pallas, qu'il a copiées et coloriées d'après la description seulement, dans beaucoup de cas.

*Douzième Espèce.* — Le SAPAJOU BLANC, *Cebus albus*, Geoffr. (Sajou blanc), *Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, tome 19, page 112, sp. 12.

Ce singe est dans les galeries du Muséum. Il a la taille et les formes générales des *Sapajous*. Tout son pelage est d'un blanc très-légèrement lavé de jaunâtre; sa face est nue; les poils du sommet de sa tête sont courts, et ne forment ni toupet ni aigrettes; il n'a point de barbe, ni de poils plus longs que les autres, sous le cou et sur la gorge.

M. Geoffroy soupçonne que ce singe qui vient du Brésil, n'est peut-être qu'une variété produite par la maladie albine; et cela nous paroît probable. (DESM.)

SAPAJOU COIFFÉ paroît être la guenon à camail de Buffon. *V.* les articles ATÈLE et COLOBE. (DESM.)

SAPAJOU FOSSILE. *V.* GUENON FOSSILE et MONITOR. (DESM.)

SAPAN (*Sciurus volans*, Linn.). Quadrupède rongeur du genre POLATOUCHE. *V.* ce mot. (DESM.)

SAPAN. Nom spécifique du BRÉSILLET. (B.)

SAPANA. Nom que les Gaulois donnoient à l'*Anagallis* des Latins. (LN.)

SAPERDA. Plante citée par Hippocrate, et qui est entièrement inconnue. (LN.)

SAPERDE, *Saperda*. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des longicornes.

Ce genre est formé de la quatrième famille des *capricornes* de Linnæus et de la première des *leptures* de Geoffroy. Fabricius, en l'établissant, lui a donné le nom de *saperde*, appliqué par quelques auteurs grecs à un poisson qui nous est inconnu. Latreille a réuni les *saperdes* aux *lamies*.

Une forme allongée, presque cylindrique, tel est le caractère de port auquel on peut distinguer ce genre de tous ceux de la même famille. Ainsi que les *priones*, les *capricornes* et les *callidies*, les saperdes ont bien les antennes implantées dans les yeux; mais elles ont le corselet inerme ou sans épines latérales, ce qui sépare ce genre des deux premiers. Elles l'ont aussi cylindrique, et elles diffèrent par-là des callidies, qui l'ont globuleux ou presque orbiculé. Les antennules de ces derniers sont terminées par un article court et sensiblement plus gros, tandis que celles des saperdes sont filiformes, et se terminent par une pièce allongée. Leurs antennes sont d'ailleurs écartées à leur naissance, tandis que celles des callidies sont ordinairement rapprochées.

Si l'on fait abstraction des épines latérales du corselet, les lamies sont les insectes qui ressemblent le plus aux saperdes. Les unes et les autres ont la tête verticale, de la largeur du corselet, avec le front large et aplati. Le corselet et tout le corps sont d'une forme cylindrique; mais le corps des lamies s'élargit à l'abdomen, qui est proportionnellement plus court et un peu bombé. La lèvre inférieure des saperdes a son bord supérieur presque droit, sans échancrure ou fissure remarquable, caractère particulier de ce genre.

Les saperdes tirent leur nourriture de la substance des végétaux, et plusieurs fréquentent les fleurs; mais le très-grand nombre s'attache de préférence aux tiges, aux rameaux de différens arbres ou arbustes, et s'y tient presque immobile. Elles ne s'envolent guère que lorsqu'elles sont échauffées par les rayons du soleil, ou lorsqu'elles veulent obéir à la loi de l'amour.

Roësel a décrit les métamorphoses de la *saperde cylindrique*. La larve se nourrit de la moelle du poirier et du prunier. Sa forme est allongée, pointue postérieurement, rétrécie vers les premiers anneaux, et s'élargissant ensuite brusquement. La tête est écailleuse, ainsi que le dessus du premier anneau, et elle est munie de mandibules très-fortes. Les pattes sont nulles

ou peu apparentes. C'est dans les cavités qu'elle a creusées en prenant sa nourriture, qu'elle se change en une nymphe allongée, pourvue en raccourci de tous les organes dont jouira l'insecte parfait. Selon Goedart, la larve de la *saperde carcharias* vit dans le chêne ; elle est apode, allongée, un peu déprimée, molle, plus large antérieurement, et armée de mandibules très-fortes. Son corps se rétrécit insensiblement vers l'extrémité, et se termine par un renflement brusque et arrondi. Un des moyens industrieux qu'elle emploie pour avancer de plus en plus et trouver le bois, est de se former un point d'appui en se contractant et se réduisant presque en boule ; ayant alors moins à vaincre l'effet de la gravitation, la partie antérieure du corps se trouve plus libre, et l'action des mandibules devient plus puissante. Le logement une fois agrandi, elle se remet dans son état primitif. Cette larve se transforme en nymphe à la fin d'octobre, et l'insecte parfait en sort au mois de juin de l'année suivante.

La Saperde carcharias, qu'on trouve dans toute l'Europe, sur différens arbres, et plus particulièrement sur le peuplier, aux jeunes plants duquel sa larve fait beaucoup de tort, est cendrée, jaunâtre, ponctuée de noir ; ses antennes sont annelées de noir et de cendré, et ont une longueur moyenne.

La Saperde cylindrique qui se trouve aussi dans toute l'Europe, est d'un noir cendré ; l'extrémité supérieure de ses cuisses et de ses jambes antérieures d'un roux jaunâtre. (o.)

SAPHAN, de l'Ecriture Sainte. C'est le Daman israel, de Bruce et de Buffon, et le même animal que le *daman du Cap* ou *klip-daas*. *V.* Daman. (desm.)

SAPHEIROS et SAPPHEIROS, des Grecs. *V.* Saphirus. (ln.)

SAPHIR (*Ornith.*). *V.* la section *des oiseaux mouches*, au mot Colibri. (v.)

SAPHIR (*Saphirus*). Les modernes donnent ce nom (employé, par les anciens, pour désigner des pierres bleues et pourpres) à des gemmes de couleur bleue et transparentes, qui appartiennent à diverses espèces; mais le vrai *saphir*, celui qui est particulièrement nommé *saphir d'Orient*, est une variété de l'espèce Corindon, dont la couleur est bleu-de-ciel plus ou moins foncé. *V.* Corindon vitreux. (ln.)

SAPHIR ASTERIE. C'est le Corindon vitreux astérie, de couleur bleue. (ln.)

SAPHIR BLANC. C'est le Saphir oriental (*Voyez* Corindon vitreux) parfaitement limpide. (ln.)

SAPHIR BLANC, faux. On a quelquefois donné ce nom au Quarz hyalin limpide. (ln.)

SAPHIR DU BRÉSIL. C'est la TOPAZE BLEU-VERDATRE DU BRÉSIL. On donne aussi ce nom à la TOURMALINE BLEUE DU BRÉSIL. (LN.)

SAPHIR D'EAU. *V.* CORDIÉRITE, LUCH-SAPHIR, LEUCO-SAPHIR, et QUARZ HYALIN BLEU. (LN.)

SAPHIR ÉLECTRIQUE. Variété bleue de la TOPAZE et de la TOURMALINE. (LN.)

SAPHIR ÉMERAUDE, SAPHIR TOPAZE. On donne ces noms à des variétés vertes, bleu-verdâtres, jaunes, etc., du CORINDON VITREUX. (LN.)

SAPHIR ÉMERAUDE. *V.* la section *des Oiseaux mouches*, au mot COLIBRI. (V.)

SAPHIR D'EXPAILLY. Il est de même nature que le *saphir d'Orient. V.* CORINDON VITREUX. (LN.)

SAPHIR (faux). *V.* QUARZ HYALIN BLEU et CORDIÉRITE. (LN.)

SAPHIR FAUX. On a aussi donné ce nom au DISTHÈNE BLEU TRANSPARENT. (LN.)

SAPHIR FEMELLE. C'est le CORINDON VITREUX, d'un beau bleu d'azur. La variété, d'un bleu indigo, est le SAPHIR MALE. (LN.)

SAPHIR FLUSS. Gmelin donne ce nom à la CHAUX SULFATÉE BLEUE. Wallerius le donnoit au QUARZ HYALIN BLEU. (LN.)

SAPHIR-MALE. C'est le SAPHIR ORIENTAL, d'un bleu indigo. *V.* CORINDON VITREUX. (LN.)

SAPHIR OCCIDENTAL. Il paroît que l'on donnoit autrefois ce nom au CORDIÉRITE ou SAPHIR D'EAU. (LN.)

SAPHIR ŒIL DE CHAT. C'est le CORINDON VITREUX CHATOYANT. (LN.)

SAPHIR D'ORIENT. *V.* CORINDON BLEU, à l'article CORINDON. (LN.)

SAPHIR-RUBIS, SAPHIR-TOPAZE, RUBIS-TOPAZE, etc. Ce sont autant de variétés du *corindon vitreux*, mi-parti bleu et rouge, bleu et jaune, rouge et jaune, etc. (LN.)

SAPHIR-SPATH. Quelques minéralogistes allemands ont ainsi nommé le DISTHÈNE BLEU transparent. (LN.)

SAPHIR DU VÉSUVE. *V.* HAUYNE. (LN.)

SAPHIRIN. M. Nose a donné ce nom à la HAUYNE, qu'il a observée dans les productions volcaniques du lac de Laach, près Andernach, sur la rive droite du Rhin.

Le *saphirin* est en grains plus ou moins gros, dans les laves de Niedermenig; en grains dans les pierres ponces, les roches feldspathiques et le trass du même pays. Il y porte le nom de *saphir de Laach*. Marquard Freherus, qui écrivoit il y a deux cents ans, fait mention des saphirs des

bords du lac Laach : «L'on trouve çà et là sur ses bords, dit-il, de très-jolies petites pierres de saphir. » L'on croit qu'à cette époque, et même avant on recherchoit ces saphirs ; maintenant on ne les trouve plus qu'en petits grains qui ne peuvent être d'aucun usage.

Le SAPHIRIN de Bohème, qu'on trouve mentionné dans quelques ouvrages, paroît être le CORDIÉRITE. (LN.)

SAPHIRINE. Variété de CALCÉDOINE, d'un bleu de saphir très-agréable, et dont on se sert pour graver dessus ou pour faire des objets d'ornement. La *saphirine* est une pierre très-estimée, lorsqu'à l'intensité de la couleur elle joint l'égalité de ton. Il est très-difficile de s'en procurer des pièces un tant soit peu grandes. On la taille en cabochon que l'on clive quelquefois : ces cabochons, clivés, montés sur paillon bleu ou sur satin bleu, ont le chatoiement du saphir d'Orient (corindon vitreux), et se vendent assez cher. La Transylvanie, la Daourie et l'île de Féroë, recèlent dans leur sein cette calcédoine, qui se présente fréquemment sous la forme du cube empruntée au spath-fluor ; sa contexture est un peu vitreuse, ce qui lui donne un aspect différent de la calcédoine, et l'a fait considérer alors comme du quarz cristallisé sous la forme de son noyau primitif, qui est un rhomboïde obtus voisin du cube. *V.* CALCÉDOINE. (LN.)

SAPHIRUS. Pline, après avoir parlé du *cyanos*, qu'on regarde comme ayant été notre *lapis*, s'exprime ainsi : « Quelquefois on trouve aussi du *cyanos* semé d'un sable doré, mais non pas comme cela se voit dans le *saphirus* ; car quelquefois on trouve des *saphirus* marquetés de points d'or. En outre, les *saphirus* sont bleus et quelquefois purpurins, ce qui est rare ; les plus beaux viennent du pays des Mèdes ; cependant il n'y en a pas de transparens. En outre, on tient qu'ils ne valent rien pour la gravure, à cause des nœuds cristallins qu'ils contiennent. Ceux qui ont la couleur cyanée (*bleu d'azur*) passent pour des *saphirus mâles.* » La description des améthystes suit, dans Pline, celle des *saphirus.* Théophraste range le *sappheiros* avec d'autres pierres rares, peu volumineuses, et que l'on tailloit pour faire des objets de bijouterie. Il dit que cette pierre est tachetée d'or et d'une couleur foncée, approchant de celle du CYANUS MALE, qui paroît avoir été le lapis bleu foncé.

Chez les Hébreux, le *sapir* ou *sappir* (radical du mot grec *sappheiros*, et du mot latin *saphirus*, et de notre mot *saphir*), désignoit la même pierre. On la comptoit au nombre des douze gemmes du rational d'Aaron ; elle ornoit le vêtement du roi de Tyr.

On est réduit à des doutes sur la vraie nature du *saphirus* ;

cependant on a de fortes raisons de croire que le lapis et ses variétés, ont été confondus ici avec des pierres inconnues, tantôt purpurines, tantôt bleues; mais ce qui nous paroît évident, c'est que le saphir des modernes n'est pas le *saphirus* ou *sapphyrus* des anciens. *V.* ZEMPHYRUS. (LN.)

SAPHNINA. Nom arabe de la TOURTERELLE DES BOIS. (V.)

SAPIN, *Abies*, Tourn., Juss., Mill.; *Pinus*, Linn. (*Monoécie monadelphie.*) Genre de plantes de la famille des conifères, qui a beaucoup de rapports avec les PINS et les MÉLÈZES, et qui comprend des arbres résineux presque tous de la première grandeur, toujours verts, dont on retire la térébenthine et la poix, et dont le bois est d'une grande utilité dans les arts et dans les constructions civiles et navales.

Linnæus a réuni le sapin au pin dans un même genre, et Jussieu l'a joint au mélèze. Les caractères génériques de ces trois arbres sont, il est vrai, à peu près les mêmes (*Voyez* en la description à l'article MÉLÈZE). Cependant il y a entre eux des différences essentielles très-remarquables. Le sapin diffère des deux autres par la disposition de ses feuilles, qui sont solitaires et naissent toutes de différens points de la tige, tandis qu'elles sont engaînées par la base au nombre de deux ou plusieurs dans le pin, et rassemblées en faisceaux dans le mélèze. Il diffère encore du PIN par ses cônes solitaires et terminaux, formés par des écailles menues, régulières et tuilées; tandis que ceux du pin sont rassemblés en grappes et constitués par des écailles, épaisses, irrégulières.

C'est donc avec raison que j'ai fait un genre et un article particulier de chacun de ces arbres dans ce Dictionnaire; en les y réunissant sous le même mot, avec toutes leurs espèces, j'aurois nécessairement augmenté la confusion qui règne dans la nomenclature de ces espèces (*Lisez* l'article PIN), lesquelles, dans le pin et le sapin surtout, sont assez mal caractérisées et trop peu distinguées des variétés que la culture a produites. *V.* AGATHIS.

Il y a plusieurs espèces de sapins; la plupart sont des arbres très-élevés et fort droits qui croissent sur les montagnes des pays froids, dans une région inférieure à celle où l'on voit les mélèzes. Les uns ont la pointe de leurs fruits ou cônes tournée vers le ciel, et des feuilles planes, échancrées par le bout, rangées à peu près sur un même plan des deux côtés d'un filet ligneux, comme les dents d'un peigne; ce sont les véritables sapins. Les autres ont la pointe des cônes tournée vers la terre, et des feuilles en alène, roides, pointues, piquantes, lisses, éparses autour d'un filet commun, et formant une espèce de cylindre. Ce sont les *faux-sapins*,

appelés *piceas* ou *épicias.* Le feuillage des premiers a quelques rapports avec celui de l'if. Les vrais sapins fournissent la *térébenthine de Strasbourg*, qui est une récolte pour certains cantons. Les épicias produisent la poix. *Voyez* POIX et TÉRÉBENTHINE.

Le mode de croissance des sapins et des épicias est à peu près le même. Le tronc de ces arbres croît dans une ligne perpendiculaire au sol. Il est terminé par la pousse de la dernière séve. A chaque pousse il s'élève une branche verticale qui est le prolongement du tronc, et en même temps il en paroît trois ou quatre qui prennent une direction horizontale. « A l'extrémité de cette flèche, dit Fenille, qui s'élève tous les ans sur la flèche de l'année précédente, pour former successivement le tronc du sapin, on voit, dès que la séve est arrêtée, et surtout au renouvellement du printemps, quatre boutons disposés carrément autour d'un centre où se trouve un plus gros bouton, duquel doit partir la flèche de l'année suivante; ce dernier bouton est unique dans toute la plante, et s'il vient à périr, l'arbre cesse de s'élever. Aussi la nature a-t-elle pris soin de le garantir de l'effet des gelées du printemps; il est plus long à se développer que les boutons latéraux, et il est couvert par une calotte coriace qui enveloppe, pendant fort long-temps, le paquet de ses feuilles naissantes. »

La croissance des sapins est lente; ce n'est guère que vers la cinquième ou sixième année qu'un semis de sapins commence à se distinguer de l'herbe, mais avec le temps ces arbres deviennent très-hauts; ils le sont déjà beaucoup à cinquante ans. A l'âge de cent ans à peu près ils acquièrent toute leur élévation. A mesure qu'ils gagnent en hauteur, leurs branches inférieures se dessèchent et meurent. Les branches latérales poussent toujours parallèlement, gardant la ligne horizontale, ou du moins s'en écartant très-peu. La grosseur de ces arbres semble n'être pas proportionnée à leur extrême élévation. Cependant Pline (*lib.* 16, *chap.* 40 *de son Hist. nat.*) cite un sapin de sept pieds de diamètre, qui servit de mât au vaisseau que les Romains firent construire pour transporter d'Egypte l'obélisque destiné au Vatican.

Quoique les sapins paroissent se plaire dans une région très-élevée, et quoiqu'ils croissent communément à neuf cents toises au-dessus du niveau de la mer, cependant, soit par les soins de l'homme, soit d'eux-mêmes, ils se sont naturalisés de proche en proche dans des lieux plus bas, et même dans les plaines où ils forment des forêts moins majestueuses peut-être que celles qu'on voit sur les montagnes, mais qui sont toujours d'une grande utilité.

Dans les pays où le sapin est très-commun, on s'en sert pour clore des champs. On en construit en Suisse des maisons entières; mais son bois n'a pas l'avantage, comme celui de MÉLÈZE (*V.* ce mot.) de laisser transsuder sa résine, et de boucher ainsi jusqu'aux plus légers interstices. Il varie peu en longueur par la chaleur; il dure long-temps sous l'eau et sous terre; les pilotis des fameuses digues de Hollande sont en bois de sapin. En Franche-Comté, les maisons, à l'exception de celles des riches, sont couvertes avec des lattes de sapin, qu'on nomme *ancelles.* Dans d'autres endroits on emploie son écorce à la place du tan, pour préparer les cuirs; souvent on mêle à cette écorce celle du noisetier. Le bois de sapin entre dans la fabrique des plus grands vaisseaux; on en fait des pièces de charpente. Mais c'est surtout dans la menuiserie qu'il est d'un usage fréquent et journalier. Enfin, ce bois est bon à brûler et fait de bon charbon.

Outre ces avantages, les sapins en présentent encore d'autres. Leurs feuilles, très-nombreuses, et leur menues branches recueillies avec soin, peuvent être employées comme litière, être converties ensuite en excellent fumier. Les jeunes branches peuvent suppléer au houblon dans la composition de la bière. On les applique à cet usage dans le Canada; et au nord de l'Europe, la seconde écorce des sapins, détachée au printemps, est employée comme aliment. Voici les espèces de ce genre intéressant.

## ESPÈCES.

Quoiqu'elles ne soient pas nombreuses, je crois devoir les présenter sous deux divisions, fondées sur la direction des cônes et sur la forme des feuilles.

### I. VRAIS SAPINS, *dont les cônes sont redressés et les feuilles plates.*

LE SAPIN COMMUN, SAPIN ARGENTÉ, SAPIN BLANC, SAPIN DE NORMANDIE, SAPIN A FEUILLES D'IF, *Pinus Picea,* Linn.; *Abies alba,* Mill.; *Abies taxifolia,* Mus. Très-grand arbre dont la tige est droite et nue jusqu'à son sommet, et dont les branches sont parallèles à l'horizon; sa tête formant une pyramide. Son bois, tendre et résineux, est revêtu d'une écorce blanchâtre, sèche et friable. Ses feuilles sont étroites, assez longues, échancrées à leur extrémité et blanchâtres en dessous; ses fleurs mâles disposées en grappes axillaires, et ses cônes rougeâtres, et portés sur des pédoncules redressés. Sous

chaque écaille du cône, on trouve deux semences ovales, anguleuses, obtuses, garnies d'une aile membraneuse.

Ce bel arbre habite les hautes montagnes et les pays élevés, où il forme de vastes forêts ; il est très-commun en Suisse, en Allemagne, dans les environs de Strasbourg, en Auvergne, en Normandie. Il croît aussi dans le Levant. Tournefort fait mention, dans ses voyages, des sapins du mont Olympe, et il en parle comme des plus beaux arbres qu'il ait vus en Orient. Il découle de ces sapins un suc résineux très-estimé, appelé *larme de sapin*. Ce suc est amer, âcre, visqueux ; son odeur approche de celle du citron ; il est vulnéraire, balsamique et antiseptique.

Le SAPIN BALSAMIQUE ou BAUMIER DE GILÉAD, *Pinus balsamea*, Linn.; *Abies balsamea*, Mill. C'est un arbre de l'Amérique septentrionale, beaucoup moins élevé que le précédent, dont les feuilles sont marquées en dessous de deux lignes blanchâtres. Quand on les froisse, elles exhalent une odeur balsamique très-forte. On retire, des utricules qui se forment sous son écorce, une résine fort claire et d'une odeur très-agréable, qu'on vend en Angleterre pour le baume de *gilead*, d'où vient le nom donné à ce sapin. Il se cultive dans nos jardins.

Le SAPIN DE VIRGINIE, *Abies americana*, Mill.; *pectinata*, Mus.; ses feuilles sont disposées sur deux rangs, linéaires, tronquées par le bout, avec deux petites dents, et marquées en dessous de deux nervures; ses cônes sont petits et arrondis. Ce sapin étend ses branches au loin horizontalement; il est moins beau que les autres espèces. Il ne profite jamais beaucoup en Angleterre, dit Miller, ni même dans plusieurs cantons de l'Amérique. Il languit dans une terre sèche, demande un sol humide, et résiste très-bien aux froids du nord de la France.

Le SAPIN NAIN ressemble beaucoup au sapin commun, mais ne s'élève que de quelques pieds. On le trouve dans l'île de Terre-Neuve et à la baie d'Hudson. M. la Fortelle l'a cultivé à Versailles pendant un grand nombre d'années.

II. EPICIAS *ou* SAPINS *dont les cônes sont pendans et les feuilles cylindriques.*

Le SAPIN PESSE, SAPIN DE NORWÉGE, ARBRE A POIX, PESSE, PÈCE, PICEA, EPICIA OU FAUX SAPIN, *Pinus abies*, Linn.; *Abies picea*, Mill. Grand arbre fort commun dans les forêts de la Norwége, et qui croît dans des vallées dont le sol est

très-profond. Il fournit le bois de charpente connu sous le nom de sapin. Ses feuilles sont en alène, roides, pointues, piquantes et lisses; ses cônes allongés et penchés; ses écailles permanentes. On a appelé cet arbre *picéa* ou *arbre à poix*, parce qu'il fournit la résine qui porte ce nom.

Il se cultive très-fréquemment dans les jardins paysagistes, qu'il embellit plus qu'aucun arbre résineux, par la disposition régulière de ses branches.

Le Sapin ou Pesse du Canada, Sapinette du Canada, Epinette blanche de la Nouvelle-Angleterre, *Pinus alba*, Linn. Dans cette espèce, les feuilles sont disposées de la même manière à-peu-près que dans le picéa; les cônes sont grêles et de la grosseur du doigt, et les écailles permanentes. Elle offre une ou deux variétés connues sous les noms de *sapinette noire* et *sapinette rouge*, que les observations modernes présentent comme des espèces différentes de la précédente, par leur moindre élévation, et par la petitesse de leurs feuilles et de leurs fruits. C'est avec l'épinette blanche que les Canadiens font de la bière (*V.* à l'article Houblon). Elle produit aussi le baume du Canada. *V.* Baume.

Le Sapin du Canada, ou *Hemelock-spruce*, *Pinus canadensis*, Linn., a les feuilles éparses sur les rameaux. Il est naturel à l'Amérique septentrionale, et se cultive dans nos jardins. Ses rameaux sont préférés pour la fabrication de la bière, dans beaucoup de lieux.

Le Sapin ou Pesse d'Orient, *Pinus orientalis*, Linn., à fruit très-petit, et à feuilles courtes et tétragones. Cette espèce fut découverte en Orient par Tournefort, qui en envoya des cônes au Jardin des Plantes de Paris. Ce sapin croît dans les montagnes de l'Istrie, de la Dalmatie, et dans celles des îles de l'Archipel, où il est très-commun.

*Semis des Sapins.* Toutes les espèces de sapin se multiplient de graines qu'on élève à l'ombre, ainsi que le plant. On cueille les cônes en janvier, février et mars; pour les faire ouvrir, et faire sortir la graine, on les expose à la vive ardeur du soleil, ou dans un four modérément échauffé. Le sol destiné au semis, doit avoir été labouré, et bien émietté; pour peu qu'il soit exposé au soleil, on mêle à la graine de sapin huit ou dix fois autant d'avoine, qu'on sème en même temps; en grandissant, elle protége de son ombre les jeunes sapins; et quand on l'a coupée, son chaume leur sert encore d'abri pendant l'année suivante; alors ils peuvent se passer des soins de l'homme. Après avoir semé, on enterre la graine au moyen de la herse, armée de fagots, qu'on passe

à plusieurs reprises sur le champ. On ne doit pas craindre de semer le sapin dru, sauf à enlever les pieds surnuméraires, dans les premières années qui suivront celle du semis. Cette manière d'élever ces arbres est employée pour les forêts et les grandes plantations.

Il y en a une autre dont les pépiniéristes et les amateurs de jardins paysagistes font usage. Elle consiste à semer dans une plate-bande de terre de bruyère exposée au nord. On couvre le plant de feuilles sèches pendant les fortes gelées. Au printemps de la seconde année, on repique ce plant à six pouces de distance, dans une terre à une exposition semblable. A quatre ans, on le repique une seconde fois à trente pouces, et dans une terre ordinaire, au préalable bien labourée. Ce n'est qu'à la sixième et septième année qu'il est propre à être mis en place. L'epicia et la sapinette poussent plus rapidement que le sapin. Jamais la serpette ne doit toucher leurs branches.

*Coupe des sapins.* En Franche-Comté, sur les Alpes et sur les Pyrénées, on a la mauvaise habitude de couper les sapins à un pied et demi, et même à deux pieds au-dessus du sol. On perd ainsi la plus avantageuse et la plus grosse partie du tronc ; car le sapin, comme la plupart des arbres verts, une fois coupé, n'importe à quelle hauteur, meurt, et son tronc, ainsi que ses racines, se convertissent en terreau. Du côté de Berne, et dans quelques autres cantons de la Suisse, on coupe ces arbres à fleur de terre, comme le chêne, c'est la bonne manière; aussi cette méthode a-t-elle été introduite dans les parties des Pyrénées qu'on exploite pour le compte du gouvernement français.

Dans beaucoup d'endroits, on choisit le mois de septembre pour faire la coupe des sapins, parce qu'alors les journées sont moins chères, et parce que depuis ce moment jusqu'à celui où la neige couvre la terre, on a encore assez de temps pour achever l'exploitation. Cette pratique mérite la préférence, si l'on vise à l'économie ; mais elle est mauvaise, si on veut avoir du bois de bonne qualité. Pour qu'il soit tel, il faut couper le sapin lorsqu'il est le plus chargé de résine. Cette époque est dans le mois de juillet et d'août, lorsque l'arbre végète dans un terrain gras, et au printemps si le sol est maigre.

Ceux qui désireront plus de développemens sur la culture et l'exploitation des sapins, peuvent consulter Miller et le baron de Tschoudi. *V.* aussi l'article Bois, où j'ai indiqué une méthode pour durcir l'aubier du chêne, qu'on peut employer avec succès sur le bois de sapin. (D.)

SAPINDUS. Nom composé des deux mots latins *sapo* et

*indus*, c'est-à-dire *savon* et *inde*, ou *savon indien.* Il a été donné par Tournefort, Adanson, Linnæus, etc., au genre de plantes ci-après décrit à l'article SAVONNIER. Les fruits de l'espèce la plus commune (*sapindus saponaria,* L.), qui est un arbre de l'Amérique méridionale, servent en guise de savon pour laver le linge. Cet arbre est appelé aussi *bois à savonnette.* Selon Adanson, c'étoit le *likka* des Américains, et le *quiti* de Brasiliens.

Laxmann a fait, aux dépens du *sapindus*, son genre *koelreuteria* qui a été adopté par Lhéritier et tous les botanistes. (LN.)

SAPINETTE. Nom commun à trois arbres du Canada, qui font partie du genre des SAPINS. (B.)

SAPINETTE. Nom vulgaire des coquilles du genre ANATIFE. (B.)

SAPINOS. Pline dit qu'on donnoit ce nom aux améthystes les plus claires de toutes. On les appeloit aussi *paranites*, du nom d'une contrée voisine de l'Arabie : il n'en dit pas davantage. Je pense, qu'il s'agit ici, comme pour le *sacedion*, de *rubis orientaux* pâles en couleur. On lit dans quelques éditions de Pline, et chez les commentateurs, *sapenos* pour *sapinos*, et *phara* ou *pharan* pour *para* ou *paran*, qu'on donne pour le nom d'une ville d'Arabie, et non pas d'une contrée. (LN.)

SAPINUS de Pline. *V.* PINUS. Il a été donné encore au SAPIN. *V.* ce mot. (LN.)

SAPIR et SAPPIR des Hébreux. *V.* SAPHIRUS. (LN.)

SAPIUM. Ce genre, établi par Brown dans son Histoire de la Jamaïque, adopté par Adanson, et annulé par Linnæus qui l'avoit compris dans son genre HIPPOMANE, est décrit à l'article GLUTTIER. Michaux en retire le *croton sebiferum* que Jussieu y avoit rapporté pour le placer dans le genre STILLINGIA. (LN.)

SAPONACÉES, *Sapindi*, Jussieu. Famille de plantes, dont les caractères consistent: en un calice polyphylle ou monophylle, souvent divisé en une corolle formée de quatre à cinq pétales portés sur un disque hypogyne, tantôt nus, tantôt velus ou glanduleux à leur partie moyenne ou intérieure, tantôt munis à leur base d'un appendice pétaliforme; des étamines ordinairement au nombre de huit, également insérées sur le disque hypogyne, à filamens distincts, à anthères biloculaires, quadrisillonnées, s'ouvrant sur les sillons latéraux; un ovaire simple, quelquefois didyme, à style unique ou triple; à stigmate unique, double ou triple; un fruit multiple, ou simple, ou uni, ou bi ou triloculaire, à loges polyspermes, rarement dispermes; semences quelquefois marquées d'une cicatrice à leur ombilic, attachées à l'angle interne des

loges, à embryon dépourvu de périsperme, à radicule courbée sur les lobes, qui sont eux-mêmes déjà recourbés.

Les plantes qui appartiennent à cette famille, sont toutes exotiques, rarement herbacées ; leur tige, quelquefois grimpante ou sarmenteuse, ordinairement droite, à cime rameuse ou touffue, porte des feuilles alternes, une ou deux fois composées ; les fleurs en général petites et d'une couleur peu éclatante, naissent soit dans les aisselles des feuilles, soit au sommet des tiges et des rameaux ; elles sont ordinairement disposées en grappes, quelquefois en corymbe ou en panicule.

Ventenat rapporte à cette famille, qui est la neuvième de la treizième classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 15, n.° 4 des planches du même ouvrage, douze genres sous deux divisions, savoir :

1.° Les *saponacées* à pétales doublés ou munis à leur onglet d'un appendice pétaliforme : CARDIOSPERME, PAULLINIE, SAVONNIER, KOELREUTERIE et APORETIQUE.

2.° Les *saponacées* dont les pétales sont simples : ORNITROPHE, LITCHI, MÉLICOQUE, ACLADODÉE, TALISIER, MOLINÉE, COSSIGNIER.

Les genres qui ont le plus d'affinité avec cette famille, sont les MATAYBES, les ENOUROUS, les CUPANIS et les PÉKÉES. (B.)

SAPONAIRE ou SAVONNIÈRE, *Saponaria*, Linn. (*décandrie digynie*.) C'est un genre de plantes de la famille des caryophyllées, fort voisin des GYPSOPHILES, des SILÈNES et des CUCUBALES, dont les fleurs sont ordinairement disposées en corymbes terminaux. Ses caractères sont d'avoir : un calice persistant, tubuleux, nu à sa base, et découpé en cinq parties ; une corolle formée de cinq pétales, ayant leurs onglets étroits et de la longueur du calice, et leurs lames larges et obtuses ; cinq étamines alternativement posées sous le pistil et sur les pétales ; un germe cylindrique, soutenant deux styles droits, parallèles et couronnés par des stigmates aigus, et une capsule oblongue, à cinq valves et à une loge, qui s'ouvre par le sommet, et qui contient plusieurs petites semences rondes et chagrinées. On ne connoît que quinze à seize espèces de ce genre, dont les seules, qui méritent de trouver place ici, sont les suivantes :

La SAPONAIRE OFFICINALE, *Saponaria officinalis*, Linn. Sa racine, longue et noueuse, pousse des tiges herbacées, dures, cylindriques, garnies de feuilles opposées et ovales, terminées en pointe aiguë et d'un vert pâle. Les pédoncules sortent des aisselles des feuilles et du sommet des tiges, et soutiennent chacun quatre, cinq ou un plus grand nombre

de fleurs incarnates ou pourpres, qui, par leur réunion au haut de la plante, produisent un bel effet; elles paroissent en juillet, août ou septembre, suivant le climat. Cette espèce est vivace par ses racines. On la trouve en Europe, dans les endroits frais, aux bords des champs et des ruisseaux. Son nom, qui a été donné au genre, lui vient de la propriété de ses feuilles, qui, broyées et mêlées dans l'eau, forment une écume semblable à celle du savon. Elles contiennent en effet un mucilage qui est un vrai savon végétal, propre à blanchir les dentelles, à décrasser les soies et à nettoyer les étoffes de laine. On s'en sert même dans quelques pays pour blanchir le linge, principalement dans le nord de l'Europe, à l'imitation des anciens qui employoient cette plante au même usage. La médecine tire aussi parti de la saponaire. La décoction de ses racines et de ses feuilles, corrigée et adoucie par le miel, est un puissant résolutif pour les obstructions formées par des matières grasses et visqueuses dans les vaisseaux et les viscères; cette même décoction est encore un bon remède dans le traitement des dartres et de la gale, soit qu'on la prenne intérieurement, soit qu'on en bassine les parties malades. Les feuilles entrent dans les bains domestiques émolliens; enfin toute la plante est regardée comme un spécifique contre le vice siphilitique. Il y a une variété de saponaire à fleurs doubles, et une autre qu'on appelle *saponaire hybride:* celle-ci a été regardée comme un jeu de la nature; cependant Miller dit que, quoiqu'elle ne donne point de semences, il ne l'a jamais vue varier pendant quarante années de culture.

La Saponaire pentagone ou rouge, vulgairement *blé de vache* (*Saponaria vaccaria*, Linn.). Celle-ci est annuelle; elle croît parmi les blés, dans le midi de la France et en Italie. Les bestiaux, les vaches surtout, la mangent avec avidité, d'où lui vient son nom. Sa tige est haute d'un pied et demi, droite, lisse et branchue; ses feuilles sont sessiles, ovales, pointues, et plus petites que celles de l'espèce ci-dessus; ses fleurs naissent en corymbe aux extrémités des branches, chacune sur un pédoncule nu et long; leurs pétales sont petits, dentés et d'un pourpre rougeâtre; leurs calices longs, enflés en forme de pyramide et à cinq angles aigus; elles paroissent en juin et juillet, et leurs semences mûrissent en automne.

La Saponaire rampante ou a feuilles de basilic, *Saponaria ocymoïdes*, Linn. Elle est vivace, et ne s'élève qu'à un demi-pied; sa tige est très-rameuse, un peu velue et couchée; ses feuilles sont petites, ovales, allongées et assez semblables à celles du basilic; ses fleurs naissent aux aisselles

des feuilles; elles ont un calice cylindrique, velu, et des pétales rouges. La station de cette espèce s'étend de la Méditerranée jusqu'à la Suisse. (D.)

SAPONARIA. Tragus a donné ce nom à la SAPONAIRE OFFICINALE (*Saponaria officinalis*, L.), parce que cette plante est employée en guise de savon pour blanchir le linge et nettoyer les étoffes de laine. Il l'avoit également appelée *viola agrestis;* mais tous les botanistes ont préféré la première dénomination.

Tournefort comprenoit cette plante dans son genre *lychnis*, mais Linnæus l'en a retirée et en a fait le type de son genre *saponaria*, auquel il avoit d'abord réuni l'*arenaria tetraquetra* et beaucoup d'espèces de *gypsophila* qu'il en a retirées depuis, et entre autres le *gyps, struthion* qui paroît être le *struthion* des anciens, plutôt que la saponaire officinale, comme quelques auteurs l'ont écrit.

Haller n'a pas rejeté du genre *saponaria* toutes les espèces de *gypsophila* que Linnæus y avoit mises; il y en a conservé quatre, les *gyps. repens*, *perfoliata*, *fastigiata* et *rigida*. Moench, en approuvant les renvois faits par Linnæus, trouve encore que le genre *saponaria* peut être modifié; il en a retiré le *saponaria porrigens*, type de son genre *hagenia*, et le *sap. vaccaria*, dont il fait, à l'exemple de Médicus, le genre *vaccaria*. (LN.)

SAPOTA. Le genre que Plumier avoit établi sous ce nom, a été appelé par Linnæus ACHRAS. *V*. SAPOTILLIER. (LN.)

SAPOTÉ NEGRO. Nom d'une espèce de PLAQUEMINIER à l'Ile-de-France. (B.)

SAPOTIER. *V*. SAPOTILLIER. (D.)

SAPOTILLIER, SAPOTIER, *Achras*, Linn.; *Sapota*, Plum. (*hexandrie monogynie*). Très-bel arbre fruitier de la famille des Hilospermes, qu'on cultive dans les Antilles, principalement à Saint-Domingue, pour son fruit, qui y est regardé, avec raison, comme le meilleur de ce pays, après l'orange. Le sapotillier a été bien décrit par Nicolson (*Essai sur l'Hist. nat. de Saint-Domingue*). Il est figuré pl. P 16 de ce Dictionnaire.

« C'est un grand arbre, dit-il, qui s'élève à la hauteur de trente-cinq à quarante pieds; sa racine est pivotante, chevelue; l'épiderme d'un brun sombre; l'écorce moyenne, rougeâtre; le liber blanc, d'un goût âcre, rempli d'un suc laiteux et gluant; le bois blanc, filandreux. Le corps de l'arbre est droit, fort rameux, couvert d'un épiderme crevassé, rude, noirâtre; l'enveloppe cellulaire verte; le liber semblable à celui des racines; le bois blanc et se fendant. Les

branches sont tantôt alternes, tantôt opposées, longues, pendantes, représentant, vers le bas, une espèce d'entonnoir, du centre duquel s'élève un jet fort droit, assez haut, dont le sommet forme un bouquet arrondi. Les feuilles naissent aux extrémités des ramilles ; elles sont longues de trois à quatre pouces, larges de douze à quinze lignes, lisses, luisantes, sans dentelures, d'un vert foncé en dessus et pâle en dessous, très-veinées, remplies d'un suc laiteux gluant et âcre, pointues aux deux extrémités, disposées par bouquets jusqu'au nombre de douze ou quinze, portées sur un pétiole long d'un demi-pouce, dont le prolongement forme une côte saillante qui divise la feuille en deux parties égales, et qui sert de base à plusieurs nervures fort déliées, presque droites et parallèles. Les fleurs croissent au centre des bouquets, au nombre de cinq ou six ensemble, soutenues par des pédoncules de six lignes de longueur. »

Chaque fleur présente pour caractères génériques: un calice persistant et à cinq divisions profondes ; une corolle tubulée et campaniforme, dont le limbe est découpé en six segmens, et garni à son orifice de six petites écailles échancrées; six étamines qui ne dépassent point le tube ; et un style à stigmate obtus. Le fruit est une pomme ovale ou faite en sabot, contenant dans huit ou dix loges un même nombre de semences. Ces caractères sont représentés pl. P. 16 de ce Dictionnaire, et constituent le genre *sapotillier*, dans lequel on ne compte que trois ou quatre espèces. Celle que j'ai décrite est l'*achras sapota* de Linnæus.

On donne le nom de *sapote* ou de *sapotille* au fruit du sapotillier. Il est couvert d'une peau brunâtre plus ou moins crevassée. Quand il n'est pas mûr, sa chair est verdâtre, d'un goût fort âcre et désagréable ; mais dans sa maturité elle est d'un brun rougeâtre, d'une saveur délicieuse et très-rafraîchissante. Les pepins sont oblongs, aplatis, revêtus d'une écorce ligneuse, noire, dure et cassante, qui renferme une amande blanchâtre très-amère. Ces fruits se mangent crus, et sont servis aux Antilles sur toutes les tables. On distingue plusieurs variétés de sapotilliers, savoir : *à fruits oblongs et ovoïdes ; à fruits oblongs et gonflés au sommet; à fruits ronds*, dont le sommet et la base sont aplatis ; *à fruits ronds*, dont le sommet est pointu et la base aplatie.

On voit une très-belle figure de la sapotille dans la Flore des Antilles de M. de Tussac.

Swartz rapporte l'*achras salicifolia*, Linn., à son genre *bumelia*. *V*. Bumélie. (d.)

SAPOTILLIERS. Famille de plantes que Ventenat appelle Hilospermes.

C'est à cette famille qu'appartient le fameux arbre de la Vache, qui croît dans l'Amérique méridionale, et qui donne un abondant suc laiteux propre à la nourriture des hommes. On ne connoît pas encore les parties de sa fructification ; mais Humboldt a rapporté un de ses rameaux, que j'ai vu, et dont les feuilles sont alternes, ovales, aiguës, mucronées, épaisses, coriaces et longues de près de six pouces. (B.)

SAPPADILLE. Nom qu'on donne, dans les colonies anglaises, à la COROSSOLLE. (B.)

SAPPAL. Arbre des Indes, figuré par Rumphius, mais imparfaitement connu des botanistes. Son écorce est odorante, et son bois employé à la construction des maisons. (B.)

SAPPAN. Nom qu'on donne, dans les Indes-Orientales, à une espèce de BRESILLET (*cæsalpinia sappan*, L.). Le voyageur Linschott écrit *sapou*. (LN.)

SAPPARE. Nom que Saussure avoit donné au DISTHÈNE BLEU du Saint-Gothard. *V.* ce mot. (LN.)

SAPPARITE. Minéral décrit par Schlottheim. Il se voit enchâssé et enveloppé dans des druses de cristaux de spinelle, d'où l'on peut conclure qu'il se trouve dans l'Inde, peut-être dans le Pégu, ou bien à Ceylan. Il est translucide et d'un bleu d'azur pâle ; mais quand on le fait chatoyer, il a des reflets d'un blanc d'argent vif et opalin. Il semble cristalliser en prisme droit, rectangulaire ; sa cassure longitudinale est feuilletée ; celle en travers est inégale et imparfaitement conchoïde. Il est peu dur, et sa poussière est d'un gris blanchâtre.

Cette substance est probablement du disthène. L'on sait que le disthène se trouve à Ceylan et dans plusieurs parties de l'Inde. (LN.)

SAPPHIRUS. *V.* SAPHIRUS. (LN.)

SAPROPHAGES, *Saprophagi.* Nom que j'avois donné (*Gener. Crust. et Insect.*) à la division des insectes coléoptères pentamères qui n'ont que quatre palpes. (L.)

SAPYGE, *Sapyga*, Latr., Jur., Klüg., *Hellus*, Fab. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des scoliètes, tribu des sapygites. Ses caractères sont : un aiguillon dans les femelles ; lèvre inférieure à trois divisions étroites, allongées, dont les latérales plus petites, pointues, et celle du milieu échancrée ; antennes insérées vers le milieu du front, renflées vers l'extrémité, brisées ; lèvre supérieure nulle ou peu apparente ; palpes courts ; les maxillaires de six articles, les labiaux de quatre ; mandibules fortes, à plusieurs dentelures ; ailes étendues ou sans plis.

Les sapyges avoient été d'abord confondues par Fabricius

avec les scolies, dont elles se rapprochent en effet beaucoup. Leurs mandibules larges et multidentées, leurs antennes coudées et très-sensiblement renflées vers leur extrémité dans les deux sexes, leur lèvre inférieure dont la division du milieu est plus grande et échancrée, les éloignent de celles-ci. On observera en outre, que leur corps est glabre, et que le premier segment du corselet est assez grand, avec le bord postérieur presque droit.

Ces insectes ont un corps étroit, allongé, noir, tacheté de fauve, de blanc ou de jaune ; les antennes de la longueur du corselet dans les femelles, plus longues et terminées en massue plus forte dans les mâles, insérées sous une petite saillie frontale ; la tête un peu plus large que le corselet, arrondie postérieurement, avec les yeux échancrés; le corselet presque cylindrique, coupé droit en devant, obtus postérieurement; l'abdomen ellipsoïde et allongé ; les ailes étendues et dont les supérieures ont une cellule radiale, quatre cellules cubitales, avec deux nervures récurrentes; les pattes de grandeur moyenne, et n'ayant de pointes que celles qui terminent ordinairement les jambes.

Les sapyges semblent faire le passage des scolies aux guêpiaires; peut-être appartiennent-elles à cette dernière sous-famille; car, à l'exception des ailes qui ne sont pas doublées, leurs organes de la manducation sont presque les mêmes. J'ai tout lieu de soupçonner que ces insectes déposent leurs œufs dans les nids des apiaires et des guêpiaires ; on les rencontre voltigeant sans cesse auprès de ces nids, le long des murs ou des terrains coupés à pic, et qui sont exposés au soleil. La *sapyge prisme* rôde autour des vieux arbres. Le nom de *sapyge* est, à un léger changement près, le même que celui de *salpyga* qui répond au *solpuga*, *solipuga*, *solifuga*, de différens auteurs. Les anciens paroissent avoir désigné par-là un insecte qu'ils regardoient comme une fourmi venimeuse. Puisque j'avois déjà employé ce nom, on n'auroit pas dû le donner à un genre d'arachnides. *V.* Galéode.

Sapyge a six points, *Sapyga sex-punctata. Hellus 4-guttatus*, Fab., le mâle ; Ejusd., *Hellus 6-punctatus*, la femelle.

*Sapyge à cinq points*, pl. P. 14, 9, de cet ouvrage, la femelle. Elle a près de quatre lignes de long; son corps est noir; le second et le troisième anneaux de l'abdomen sont rouges; le quatrième et le cinquième ont de chaque côté un point blanc; le sixième en a aussi un en dessus. Le mâle (la *Guêpe noire à quatre points blancs sur le ventre*, Geoff.) est un peu plus petit, noir, avec un trait blanc de chaque côté sur le troisième et le quatrième anneaux.

Sapyge prisme, *Sapyga prisma. Hellus prisma*, Fab.; *Apis*

*clavicornis*, Linn. Elle est de la grandeur de la précédente ; noire, avec une tache jaune, de chaque côté, sur les second, troisième et quatrième anneaux de l'abdomen. Ces taches sont même réunies dans quelques individus, et forment des bandes. L'extrémité de l'abdomen a une tache jaune. Le mâle a les antennes longues et terminées en massue. (L.)

SAPYGITES, *Sapygites*. Tribu d'insectes, de la famille des fouisseurs, ordre des hyménoptères, distinguée des autres tribus de la même famille, par les caractères suivans : segment antérieur du tronc prolongé sur les côtés, jusqu'à la naissance des ailes ; pattes courtes, grêles, peu ou point épineuses ou ciliées ; corps étroit et allongé, presque glabre ; antennes composées d'articles serrés, aussi longues au moins, dans les deux sexes, que la tête et le corselet ; ailes supérieures ayant une cellule radiale et quatre cellules cubitales, dont la quatrième atteint le bout de l'aile ; la seconde et la troisième de ces dernières cellules recevant chacune une nervure récurrente.

Cette sous-famille comprend les genres : POLOCHRE, SAPYGE et THYNNE (L.)

SAQ EL-HAMAM. Nom arabe d'une VIPÉRINE (*Echium prostratum*, Desf.), selon M. Delille. (LN.)

SAQR CHAHYN, SAQR EL-GHAZAL, EL-BAZ. Noms égyptiens du FAUCON. (V.)

SAQR EL-BAZ. Nom égyptien de l'AUTOUR. (V.)

SAQR EL-FYRAN. Un des noms arabes de la SOUBUSE. (V.)

SAR. C'est ainsi que les habitans des côtes de l'Aunis appellent le VAREC. (S.)

SARAB. Nom égyptien de la SAUPE. *V.* SPARE. (B.)

SARACA. Arbre de l'Inde, observé par Burmann (Ind. 85, tab. 25, f. 2), et dont Linnæus a fait un genre particulier. *V.* SARAQUE. (LN.)

SARACA. L'un des noms romains de l'*Helleborus niger*, des anciens, qui est dit-on, l'*Helleborus orientalis*, Willd. (LN.)

SARACHE, *Saracha*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des solanées, intermédiaire entre les MORELLES et les BELLADONES, qui a été établi par Ruiz et Pavon, et qui offre pour caractères : un calice persistant, campanulé, à cinq angles et à cinq divisions ouvertes ; une corolle d'abord campanulée, ensuite en roue, à cinq divisions ovales et recourbées ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, presque rond, à style filiforme et à stigmate en tête ; une baie globuleuse, uniloculaire, enfermée à moitié dans le calice.

Ce genre réunit huit espèces, toutes du Pérou ou du

Cap de Bonne-Espérance. Ce sont des plantes herbacées, dont les feuilles sont alternes, pétiolées, et les fleurs disposées en petits bouquets axillaires. Une de ces espèces, la SARACHE COUCHÉE, est cultivée au Jardin des Plantes de Paris, sous le nom de BELLADONE COUCHÉE, que lui a donné Cavanilles. (B.)

SARADUEGNO ou SARAJHUEGNO. Nom languedocien de la CHÉLIDOINE. (DESM.)

SARAIGNET. Variété de FROMENT, cultivée dans le département du Gard. (B.)

SARAK. En tartare, c'est la BREBIS. (DESM.)

SARAK. Nom arabe de l'une des deux plantes que Forskaël rapporte à son genre *chadara*, qu'on réunit maintenant au *grewia*. (LN.)

SARALU. Nom brame du LANGIT à feuilles entières de Lamarck (*ailanthus integrifolia*, Lk.). (LN.)

SARANI. Arbre de l'Inde, figuré par Rhéede, mais encore imparfaitement connu des botanistes. (B.)

SARANNA. C'est le LIS DU KAMTSCHATKA, *Lilium kamschatcense*, Linn., dont l'ognon sert de nourriture aux Kamtschadales. (B.)

SARAPE, *Sarapus*. Genre d'insectes, établi et figuré par Fischer, dans son *Entomologie de Moscou*, pour placer l'ESCARBOT GLABRE de Fabricius, auquel il a trouvé des caractères particuliers.

Cet insecte a trois lignes de long; il se trouve sous les écorces des arbres. *V.* SPHÉRITE. (B.)

SARAQUE, *Saraca*. Arbre de l'Inde, à feuilles alternes, pinnées sans impaire, à folioles oblongues, pétiolées, tomenteuses; à fleurs disposées en panicules ou en épis, accompagnés de bractées imbriquées, ovales et opposées, qui forme un genre dans la diadelphie hexandrie.

Ce genre offre pour caractères: une corolle infundibuliforme, à quatre divisions; point de calice; six étamines réunies en deux faisceaux, un de chaque côté; un ovaire supérieur, surmonté d'un style; un légume pédicellé. (B.)

SARAQUH. *V.* SAGGAOUY. (V.)

SARCANDA. On donne ce nom au SANTAL ROUGE. *V.* au mot SANTALIN. (B.)

SARCANTHÈME, *Sarcanthemum*. Genre de plantes, établi par H. Cassini, pour placer la CONYSE CORNE DE CERF de Lamarck, qui s'écarte des autres.

Il offre pour caractères: fleurs hémisphériques, formées par un calice commun, composé d'écailles coriaces, ovales, oblongues, membraneuses en leurs bords; fleurons du centre réguliers; demi-fleurons de la circonférence, fe.

melles, très-épais à leur base et disposés sur plusieurs rangs; réceptacle plane, garni d'écailles plus longues sur les bords: ovaires comprimés, obovoïdes, pourvus d'un bourrelet baccilaire, et d'une aigrette dans ceux de la circonférence. (B.)

SARCELLE. *V.* l'article CANARD, pour tous les oiseaux décrits sous ce nom. (V.)

SARCINULE, *Sarcinula.* Genre de polypier lamellifère, établi par Lamarck. Il se rapproche des TUBIPORES et des STYLINES. Ses caractères sont : polypier pierreux, libre, formant une masse simple et épaisse, composée de tubes nombreux, cylindriques, parallèles, verticaux, réunis en faisceaux par des cloisons intermédiaires et transverses; des lames rayonnantes, dans l'intérieur des tubes.

Ce genre renferme deux espèces. L'une, la SARCINULE PERFORÉE, vient de l'Océan austral, où elle forme de grosses masses. L'autre se trouve dans la mer Rouge, et fossile en Suède. C'est elle qui a été figurée par Linnæus, vol. 1, pl. 4, n.º 6 des *Aménités académiques*, sous le nom de *madrepora organum.* (B.)

SARCIR. Nom hébreu de l'ETOURNEAU. *V.* ce mot. (S.)

SARCITES. Pline ne dit autre chose de cette pierre, sinon qu'elle ressemble à la chair de bœuf. Elle nous est inconnue. (LN.)

SARCOBATE, Decand. Sorte de FRUIT. L'OCHNA en offre un exemple. (B.)

SARCOCARPE. C'est la membrane qui tapisse l'intérieur de la plupart des PÉRICARPES. On l'a aussi appelée PANNINTERNE. *V.* ces mots et FRUIT. (B.)

SARCOCARPES, *Sarcocarpi.* Nom du second ordre de la première classe, dans la Méthode de M. Persoon, sur les champignons. Il contient cinq genres, savoir : SCLÉROTE, TRUFFE, PILOBOLE, THÉLÉBOLE, SPHŒROBOLE. (P.B.)

SARCOCHILE, *Sarcochilus.* Plante de la Nouvelle-Hollande, fort voisine des DENDROBIONS et des CYMBIDIONS, qui seule, selon R. Brown, constitue un genre dans la famille des orchidées.

Les caractères de ce genre sont : corolle de cinq folioles, égales, ouvertes, les deux extérieures soudées avec le nectaire, qui est sans éperon, et dont le sommet est charnu; les anthères terminales, mobiles, caduques. (B.)

SARCOCOLLA de Dioscoride, Pline et autres anciens auteurs. La SARCOCOLLE, selon Dioscoride et Galien, étoit une gomme en larmes, semblable à l'encens, rousse, amère au goût, et qui se trouvoit sur un arbre de Perse. On en faisoit usage pour cicatriser les plaies et arrêter les fluxions des




*Desene del.* *V^e Tardieu Sculp.*

1. *Sainfoin gyrant.* 2. *Sapotilier commun.*
3. *Sarcocollier officinal.* 4. *Sarascene pourprée.*

yeux. Elle entroit dans les emplâtres. On l'altéroit en la mélangeant avec de la gomme. Le sarcocolla devoit son nom, qui est grec, à sa propriété de souder les chairs. Pline en distingue deux sortes, l'une rousse, qui est la même que la précédente, l'autre blanche, qu'il estime beaucoup plus, en s'exprimant ainsi: « De l'arbre *sarcocolla* sort une gomme fort bonne pour les peintres et pour les médecins, laquelle est pareille à la fleur d'encens; ainsi, la blanche est meilleure que la rousse. Quelques personnes, ajoute-t-il, croient que le sarcocolla est la gomme d'une plante épineuse, semblable à l'encens, ayant une certaine douceur mêlée d'acrimonie. Pilée et puis bue dans du vin, elle arrête les catarrhes et les fluxions; on l'administre aux enfans; étant gardée, elle devient noire: toutefois, la blanche est la meilleure. »

Les auteurs arabes se sont beaucoup plus étendus sur les propriétés de cette gomme; mais ils n'ont pas connu, non plus que Pline et Dioscoride, l'arbrisseau qui la produit. Nos premiers botanistes ont été dans la même ignorance.

Plukenet est le premier qui ait figuré l'arbuste qui produit cette gomme. Il l'avoit pris pour une espèce d'euphorbe (*tithymali myrsinites specie arbuscula æthiopica subrotundis foliis*, etc., *lacrymam fundens*, Mant., 183, tabl. 446, f. 6). Linnæus, qui, dans sa matière médicale, a traité du *sarcocolla*, a fait de l'arbuste qui le produit, une espèce de son genre *Penœa*, *P. Sarcocolla*. *V.* SARCOCOLLIER. (D.)

SARCOCOLLE ou COLLECHAIR. *V.* SARCOCOLLIER. (D.)

SARCOCOLLIER, *Penœa*. Genre de plantes, de la tétrandrie monogynie, qui offre pour caractères: un calice de deux folioles; une corolle campanulée, à quatre divisions; quatre étamines, tantôt à anthères presque sessiles et cachées dans le tube de la corolle, tantôt à filamens très-saillans, hors de ce tube; un ovaire inférieur, ovale, surmonté d'un long style tétragone, à stigmate quadrifide; une capsule tétragone, à quatre loges, contenant chacune deux semences.

Ce genre renferme des arbustes à feuilles opposées et à fleurs sessiles dans les aisselles des feuilles supérieures. On en compte une douzaine d'espèces, toutes dAfrique, et dont la seule qu'il soit important de connoître, est la SARCOCOLLE OFFICINALE, *Penœa sarcocolla*, Linn., qui a les feuilles ovales, planes; les calices ciliés et plus longs que les feuilles. Elle se trouve en Ethiopie, dans les parties voisines de la mer Rouge. *V.* sa figure, *pl.* P. 15. Il transsude de ses rameaux, pendant la chaleur, une gomme résine d'un blanc jaunâtre, très-friable, d'un goût âcre, d'abord un peu amer, ensuite

douceâtre, fade et désagréable. C'est la sarcocolle des apothicaires, qu'on nous apporte d'Egypte, où elle vient par les caravanes. Elle se dissout en partie dans l'eau, et brûle avec flamme. Elle est astringente, digestive, détersive, agglutinante et consolidante. Elle étoit beaucoup plus employée par les anciens médecins que par les modernes. Son principal usage aujourd'hui, est pour consolider et déterger les plaies. (B.)

SARCODACTYLIS de Gærtner (*De Sem.* 3, p. 39, tab. 185, *b.* 1). Baie charnue, rouge de feu, oblongue, sillonnée, s'élevant du milieu des sillons, en un prolongement digitiforme, profondément ombiliquée au sommet, et infundibuliforme; graines peu nombreuses, éparses dans des loges séparées. Gærtner n'a connu que le fruit de cette plante qu'il suppose très-voisine des *helictères*, et qui pourroit être le *macpalxochitl-quahuilt* d'Hernandez, Mex. 383, que les botanistes rapportent à l'*helicteres apetala*. (LN.)

SARCODE, *Sarcodum*. Arbrisseau grimpant, à feuilles pinnées, à folioles ovales, oblongues, aiguës, très-entières, lanugineuses; à stipules linéaires; à fleurs roses, portées sur des épis terminaux, et accompagnées de bractées lancéolées, ciliées et uniflores.

Cet arbrisseau forme, dans la diadelphie décandrie et dans la famille des légumineuses, un genre qui offre pour caractères: un calice court, coloré, persistant, tronqué dans sa partie supérieure, et tridenté dans sa partie inférieure; une corolle papilionacée, à étendard ovale; à ailes ovales, oblongues, courtes; à carène monopétale en faux; dix étamines, dont neuf réunies à leur base; un ovaire linéaire, à style subulé, et à stigmate épais; un légume long, cylindrique, droit, charnu et polysperme.

Le sarcode croît dans la Cochinchine. Il se rapproche beaucoup du LOTIER. (B.)

SARCODENDROS. Donati applique ce nom à un *polypier à tige* qui nous est inconnu, et auquel il donne pour caractères: d'avoir les cellules enfoncées dans la partie charnue. En général, il est presque impossible de reconnoître les productions marines décrites par cet auteur. (DESM.)

SARCOLÈNE, *Sarcolæna*. Genre de plantes établi par Dupetit-Thouars, dans la monadelphie polyandrie, et dans la famille qu'il a nommée des chlénacées. Ses caractères sont: un involucre urcéolé, à cinq dents, contenant: 1.° un calice de trois folioles; 2.° une corolle de cinq pétales réunis en tube; 3.° un grand nombre d'étamines réunies par leur base; 4.° un ovaire supérieur surmonté d'un style. Le fruit est une capsule

à trois loges bivalves, entourée de l'involucre qui s'est converti en baie.

Ce genre contient trois arbres à feuilles alternes, et à fleurs disposées en panicule terminale, qui croissent à Madagascar. (B.)

SARCOLITHE. Thompson a donné ce nom à une substance vitreuse, d'un rose de chair plus ou moins foncé et transparente, qu'il a découverte à la Somma, au Vésuve. M. Hauy a reconnu depuis que ce n'étoit qu'une variété rose de l'analcime, et dans le petit morceau qu'il possède, et qui est un fragment de cristal, on reconnoît les incidences des facettes de l'analcime trapézoïdale. Il existe dans le cabinet de M. de Drée, à Paris, une de ces roches que le Vésuve a rejetées autrefois, et qui n'a point souffert l'action liquéfiante du feu; elle est micacée, et contient beaucoup de pyroxène, et en outre, de la sarcolithe d'un rose très-pâle. On ne peut donc pas supposer que la sarcolithe soit un produit du feu comme les laves qui ont coulé.

Thompson met au nombre des caractères de la sarcolithe, celui d'être inattaquable par les acides. Ce caractère éloigneroit la sarcolithe de l'analcime, si l'on ne faisoit observer ici avec Dolomieu, que l'analcime des îles Cyclopes, à la base de l'Etna, ne fait quelquefois gelée avec les acides qu'au bout de vingt-quatre ou trente-six heures. Il est donc probable que Thompson s'est contenté d'un essai fait pendant l'espace d'une ou deux heures.

Parmi les produits volcaniques qui abondent dans le Vicentin, et notamment à Castel et Montecchio-Maggiore, Dolomieu recueillit de très-beaux échantillons d'une lave amygdaloïde, remplie de géodes tapissées de cristaux de diverses substances qui formoient aussi des noyaux solides. Au nombre de ces substances, on remarque surtout l'analcime en cristaux limpides, et à vingt-quatre facettes trapézoïdales. Ces cristaux sont tantôt incolores, ou grisâtres et blanchâtres, tantôt d'un gris rougeâtre ou d'un rose tendre, et ressemblent parfaitement à la sarcolithe du Vésuve. Ces cristaux roses, en même temps qu'ils prouvent que la sarcolithe n'est pas exclusive à la Somma, prouvent aussi que la sarcolithe et l'analcime sont identiques. Mais, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ce n'est point à cette analcime rose du Vicentin, qu'on a donné le nom de sarcolithe, mais à une autre substance rouge de chair qui l'accompagne, et qui est une espèce particulière distincte de l'analcime et des autres substances zéolithiques. J'avois fait cette distinction en 1805, et ne connoissant pas alors la *sarcolithe* de Thompson, je persistois à éloigner cette sarcolithe du Vicentin,

de l'analcime ; et j'étois confirmé dans mon opinion par les nombreux caractères qui séparent ces deux substances. J'avois rassemblé une certaine quantité de cette sarcolithe, dans l'espoir que M. Vauquelin voudroit bien en faire l'analyse. Je remis les fragmens à M. Faujas. A cette époque il rédigeoit le second volume de son excellent ouvrage intitulé : *Essai de Géologie.* Il saisit avec empressement une occasion de résoudre une question qui l'intéressoit. A son invitation, M. Vauquelin fit l'analyse de cette *sarcolithe* que j'avois remise, et M. Faujas s'empressa de la publier (*Ess. de Géol.*, v. 2, p. 520). Mais, par une circonstance qui m'est inconnue, il suppose cette analyse être celle de l'*analcime rose* ou vraie *sarcolithe* du Vicentin ; et en comparant cette analyse à celle de l'analcime commune, il ne s'étonne point des différences dans les proportions des principes que M. Vauquelin y avoit trouvés ; différences qui firent naître cette sage réflexion de M. Vauquelin : « que les propriétés physiques et chimiques des minéraux, aussi bien que celles des corps organisés, ne dépendent pas seulement de la nature des principes, mais aussi de leurs proportions ; » et M. Vauquelin conclut que cette fausse *sarcolithe du Vicentin devoit être placée comme une espèce particulière à côté de l'analcime.*

J'avois présenté à M. Faujas, quelques jours avant que de lui remettre les fragmens qui ont servi à l'analyse ci-dessus, un échantillon de la lave amygdaloïde de Montecchio-Maggiore, dans le Vicentin; on y voyoit un grand nombre de noyaux de la sarcolithe en question, et dans une cavité, de très-petits cristaux de la même substance. M. Haüy, qui avoit eu la complaisance de les examiner, avoit reconnu comme moi, qu'ils avoient la forme d'un prisme hexaèdre régulier, avec un sommet en pyramide à six faces triangulaires isocèles, mais plus surbaissées que dans le quarz prismé ; ils offroient également des stries transversales sur les pans du prisme, comme dans le quarz. M. Faujas vérifiant lui-même cette observation, dit au sujet de cette pierre, qu'elle pourroit bien appartenir à une substance différente de l'analcime. Il en auroit été convaincu, si l'analyse que M. Vauquelin en avoit faite, n'eût été supposée celle de la vraie analcime rose du Vicentin. Je me crus donc fondé à la considérer comme nouvelle, et à lui donner le nom d'hydrolithe, parce que M. Vauquelin y avoit trouvé 0,21 d'eau. En 1811, lorsque le catalogue du Musée minéralogique de M. de Drée fut imprimé, j'annonçai que l'hydrolithe étoit une substance qu'on avoit confondue avec l'*analcime* ainsi qu'avec la *sarcolithe* de Thompson, et je la plaçai près de la chabasie, avec laquelle elle a beaucoup plus de rapports qu'avec l'analcime.

M. le comte Marzari Pencati de Vicence, à qui M. de Lamétherie avoit fait part de mes observations, long-temps avant les circonstances ci-dessus, de retour à Vicence, fit des recherches pour se procurer sur les lieux des échantillons de ces deux sortes de sarcolithes, et il adressa au Conseil des Mines, des echantillons de l'analcime rose; il ne put avoir que quelques petits fragmens de la prétendue sarcolithe, et il en remit un morceau à M. de Laméthérie. Dans ce morceau, on voyoit quelques cristaux de cette substance, mais si petits et si confus, qu'il ne me fut pas possible de mesurer les incidences des faces. On reconnoissoit, néanmoins, qu'ils étoient identiques avec ceux que je connoissois déjà, excepté que l'extrémité de la pyramide étoit remplacée par une nouvelle pyramide plus surbaissée et à facettes triangulaires. Je me crus autorisé, d'après cela, à séparer cette pierre de l'analcime rose et de la sarcolithe de Thompson.

Un nouvel incident est venu, par la suite, autoriser cette séparation. M. Allan, minéralogiste distingué d'Édimbourg, étant à Paris en 1817, eut l'extrême complaisance de me montrer, ainsi qu'à M. Lucas fils de beaux échantillons de diverses substances minérales d'Écosse; et je ne fus pas peu surpris de retrouver dans un de ces morceaux, des petits cristaux d'un blanc de lait, en prismes hexaèdres courts, terminés par une pyramide à six faces, mais épointée à l'extrémité. Je ne tardai pas à y reconnoître l'hydrolithe, sous une forme très-peu différente de celle que je lui avois d'abord reconnue. La roche qui contenoit ces cristaux, étoit analogue à celle du Vicentin, et par conséquent dans la classe de celles que les volcanistes nomment laves, et les neptuniens trapps de transition.

Je crois pouvoir conclure de ce qui précède:

1.° Que la sarcolithe de Thompson, trouvée au Vésuve, est de l'analcime, et qu'elle a son analogue dans l'analcime rose du Vicentin, comme l'a reconnu M. Tonnelier, qui l'avoit observée sur des échantillons envoyés, et nommés *sarcolithe* par M. Marzari.

2.° Que la substance appelée faussement *sarcolithe du Vicentin*, n'est point de l'analcime, mais une espèce distincte, comme le témoignoit M. Vauquelin, d'après l'analyse qu'il a faite, et que l'on a cru être celle de la vraie *sarcolithe du Vicentin.*

Je conserve à cette substance nouvelle le nom d'HYDROLITHE, du grec *pierre* et *eau*, quoique ce nom puisse convenir à d'autres espèces, même voisines, par exemple, la chabasie qui contient autant d'eau; parce que, étant connue sous ce nom, il y a moins d'inconvénient à le conserver qu'à le changer. Voici les caractères de cette substance, tels que je les ai observés en partie.

Hydrolithe (Lém. in Mus. miner. de Drée, 1811, p. 18; Luc. „ tabl. min. 2, p. 217, *Sarcolithe du Vicentin*, Vauquelin, Ann. mus. 9, p. 241.)

Substance d'un rose incarnat, passant au rose pâle, au rose jaunâtre, au gris rougeâtre, au blanc rougeâtre, quelquefois au beau blanc de lait. Se trouve en noyaux pleins, quelquefois en cristaux. Ces cristaux ont pour noyaux primitifs un rhomboïde qui paroît plus obtus que celui du quarz qui est de 94 d. 24', et de 85 d. 36' (1). Les formes secondaires observées sur des cristaux fort petits, et dont on ne peut mesurer avec certitude les incidences des faces, sont :

1.° *Trihexaèdre.* Prisme à six pans, striés en travers, terminé par des pyramides à six faces triangulaires isocèles. Incidence de chaque face de la pyramide, sur le pan du prisme qui lui est adjacent, de 129 d., et des faces des pyramides entre elles, de 138 d. environ.

2.° *Basée.* La forme précédente, dont le sommet de la pyramide est remplacé par un plan hexagone horizontal (Écosse).

3.° *Pentahexaèdre.* La forme trihexaèdre, dont la pointe de chaque pyramide est remplacée par six facettes triangulaires. Ces cristaux sont enchâssés dans leur propre substance ou avec d'autres minéraux ; leurs faces sont plus ou moins éclatantes ou brillantes.

A l'intérieur, l'hydrolithe a l'éclat luisant et gras. Sa cassure est sensiblement lamelleuse, mais vitreuse et inégale dans les directions contraires à celle des lames. Les fragmens sont granuleux.

L'hydrolithe est translucide, tendre, même fragile, se laisse rayer par la chabasie, l'analcime, et aussi par l'acier, mais raye le verre. Sa pesanteur spécifique est de 2,647. Au chalumeau elle se fond en verre blanc ; mais elle commence par se dilater et blanchir. Ses principes sont les mêmes que ceux de l'analcime et de la chabasie, mais dans des proportions différentes, ainsi qu'on peut le juger par trois analyses de ces substances, par M.r Vauquelin.

| | *Hydrolithe.* | *Chabasie.* | *Analcime.* |
|---|---|---|---|
| Silice | 50,0 | 43,33 | 58 |
| Soude | 4,5 | 9,34 | 10 |
| Potasse | 0,0 | | |
| Chaux | 4,5 | 3,34 | 2 |
| Alumine | 20,0 | 22,66 | 18 |
| Eau | 21,0 | 21,00 | 8,5 |
| | 100 | 99,67 | 96,5 |

(1) Le noyau primitif de la chabasie est aussi un rhomboïde obtus

L'hydrolithe forme, dans les laves amygdaloïdes du Vicentin, des noyaux qui ont cinq à huit lignes de diamètre, et quelquefois plus. Ces cristaux sont plus rares. Les laves de Montecchio-Maggiore et Castel, sont les seules des environs du Vicentin qui l'aient offerte. Elle y est associée, comme je m'en suis assuré, sur des échantillons divers, à la chaux carbonatée, en cristaux cuboïdes, à la strontiane sulfatée bleu d'azur, à l'analcime blanche ou rose, à la mésotype pyramidée. La lave qui la contient laisse manifester dans quelques échantillons le magnétisme polaire; elle est remplie souvent aussi d'une multitude de très-petits points rougeâtres terreux, dont nous avons parlé à l'article LAVE, volume 17, page 409.

L'hydrolithe d'Ecosse est blanche; elle est accompagnée d'analcime et de mésotype, dans des laves analogues de la province de Dumbarton. Les minéralogistes anglais considèrent ces laves comme des trapps secondaires.

L'hydrolithe se rapproche infiniment de la chabasie; mais elle en diffère par sa cristallisation, sa structure, et par son éclat gras. (LN.)

SARCOLOBE, *Sarcolobus*. Genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des apocinées, établi par Brown, dans les Actes de la société Wernérienne. Il présente pour caractères : un calice à cinq divisions attenant avec autant de petites glandes cylindriques ; une corolle en roue à cinq divisions; dix masses de pollen disposées par paires ; un stigmate déprimé, pentagone, couvrant les anthères et accompagné de corpuscules cylindriques, sillonnés, portant de chaque côté un filet horizontal courbé à sa pointe; un follicule (l'autre avortant toujours) charnu, renfermant de nombreuses semences plates, imbriquées, entourées d'une membrane.

Ce genre comprend plusieurs espèces ligneuses, volubles, presque articulées, dont les feuilles sont opposées, pourvues de glandes, et les fleurs disposées en petits corymbes extra-pétiolaires. Deux de ces espèces croissent sur les bords du Gange, et sont figurées, par Wallich, dans les Actes de la société de Calcutta. (B.)

SARCOMPHALUS (Brown. Jam., 179). La plante qui composoit ce genre, n'est qu'une espèce de *nerprun*, (*Rhamnus sarcomphalus*, L.). C'est un arbre qui s'élève très-haut. A la Jamaïque son bois est regardé comme le meilleur pour les charpentes et pour bâtir. (LN.)

---

qui diffère très-peu de celui du quarz ; il est de 93 d., 48' et 96 d. 32'. Dans l'analcime, c'est le cube parfait.

SARCOPHAGO. C'est le nom grec que l'on donne, dans l'île de Crête, à la DENTELAIRE (*Plumbago europæa*, L.). (LN.)

SARCOPHYLLE, *Sarcophyllum*. Genre de plantes établi par Thunberg, dans la diadelphie décandrie, et dans la famille des légumineuses. Il offre pour caractères : un calice campanulé à cinq divisions régulières ; un légume en forme de poignard aigu. Il ne renferme qu'une espèce, originaire du Cap de Bonne-Espérance. (B.)

SARCOPHYLLE, *Sarcophylla*. Genre de plantes établi par Stackhouse, *Néréide britannique*, aux dépens des VARECS de Linnæus. Ses caractères sont : frondes tendres, charnues, glabres, souvent laciniées, à bords simples ou ciliés ; fructification en tubercules disposés sur la superficie ou dans les cils.

Ce genre rentre dans celui appelé DELESSERIE, par Lamouroux. Il en compose, avec le genre POLYMORPHE, la troisième section. Sept espèces, dont font partie les VARECS PALMÉ, ÉDULE, CILIÉ, etc., s'y rapportent. (B.)

SARCOPLAQUE, *Sarcoplaca*. Synonyme de SCLÉROTION. (B.)

SARCOPTE, *Sarcoptes*, Latr. Genre d'arachnides. *V.* ACARUS et HOLÈTRES. (L.)

SARCOPTÈRE, *Sarcopterus*. M. Rafinesque a donné ce nom à un mollusque des mers de Sicile, qui, selon M. de Blainville, paroît se rapporter à celui que Meckel a nommé *gasteropteron*, et qui est voisin du genre des BULLÉES. Il appartient à la famille des *acères*, et non à celle des *ptéropodes*, comme Meckel le croît.

Ce mollusque a le corps bipartite. La partie antérieure formant la tête, est presque carrée; la postérieure ou le corps proprement dit, est ovalaire, et entourée, dans toute sa circonférence, d'une large nageoire épaisse, charnue, un peu échancrée antérieurement et postérieurement. Tout l'animal est d'un beau rouge. (DESM.)

SARCORAMPHE. Ce nom, qui, selon M. Duméril, signifie *bec charnu*, est celui sous lequel il a établi son 2.$^{eme}$ genre des VAUTOURS, dans sa *Zoologie analytique*. (V.)

SARCOSTEMME, *Sarcostemma*. Genre établi par R. Brown, pour placer le CYNANQUE OSIER, qui diffère des autres par une corolle en roue ; par une couronne staminifère double, l'extérieure en forme de coupe crénelée ; par dix masses de pollen pendantes. (B.)

SARCOSTOME. Famille d'insectes diptères, établie

par Cuvier et Duméril, comprenant les genres Mouche, Syrphe, Rhingie, Stratiome, Cérie, Némotèle, Anthrax, Bibion, Rhagion, Taon; elle est caractérisée par une trompe charnue, rétractile, terminée par deux lèvres. Cette famille correspond exactement à celles que M. Duméril admet dans sa *Zoologie analytique* sous les noms de Simplicicorne ou *Aplocères*, et de Latéralisetes ou *Chétoloxes*; la première caractérisée par les antennes sans poil isolé latéral, et la seconde par les antennes à poil isolé, latéral, simple ou barbu. (o.)

SARDA. C'est au nombre des pierres ardentes et de couleur de feu, que Pline range la *sarda*, pierre fort commune de son temps, et qui étoit très-employée pour faire les cachets gravés, parce qu'elle cachète très-nettement sans retenir la cire. Il en distingue de plusieurs sortes; les premières que l'on connut, furent trouvées dans les environs de Sarda, ville de Lydie. Les meilleures, cependant, se rencontroient aux environs de Babylone, sous forme de veines, dans une roche. On avoit exploité, autrefois, la *sarda* en Perse; mais, du temps de Pline, cette mine étoit abandonnée. Ce naturaliste ajoute: que la *sarda* se trouvoit encore en plusieurs endroits, à Paros, et à Assos. On en apportoit trois sortes des Indes, et toutes trois transparentes; l'une rouge, une seconde appelée *demium* à cause de son volume, et une troisième dont on relevoit l'éclat par un paillon d'argent. Ces variétés indiennes de la *sarda* se distinguoient par leur transparence, de celles d'Arabie qui étoient moins diaphanes. L'on relevoit par une feuille d'or l'éclat de la *sarda* qu'on apportoit des environs de Leucas, en Epire, et des frontières de l'Egypte; ce qui pourroit faire croire que cette *sarda* étoit blonde.

Pline distingue la *sarda* en mâle et femelle; la première avoit un feu plus vif et plus resplendissant que la *sarda* femelle; celle-ci avoit un coup d'œil grossier et un éclat gras ou plus foible. Anciennement, il n'y avoit pas de pierre plus en vogue que la *sarda*, et Menander et Philémon citent, dans leurs comédies, cette pierre comme l'une des plus précieuses. La beauté de son poli, son inaltérabilité dans les liqueurs acides et sa dureté, lui avoient acquis sa réputation.

Pline fait observer que l'on estimoit moins la *sarda* qui tire sur la couleur du miel, et encore moins celle qui a la couleur d'un pot de terre.

Voilà ce que dit Pline de la *sarda*, et on en peut conclure que c'étoit une pierre très-dure, amorphe, polissable, rouge, rougeâtre, blonde ou couleur de miel; toutes qualités qui conviennent parfaitement aux variétés d'agate que nous nommons *cornaline* et *sardoine*. Il n'est pas le seul

auteur qui ait parlé de ces pierres, mais du moins il est celui qui en traite le plus au long. Chez les Grecs, la *sarda* s'appeloit *sardios* et *sardion* ou *sardinon*. Théophraste dit cette pierre transparente, et la distingue en deux variétés, en femelle et en mâle. La première étoit d'un rouge clair; la seconde, d'un rouge foncé, tirant un peu sur le noir.

La *sarda* étoit au nombre des douze pierres qui se voyoient sur le rational du grand-prêtre Aaron: ce fut la première pierre précieuse que Dieu commanda qui y fût placée. Les Hébreux l'appeloient *odem* (rougeur). Elle ornoit les vêtemens du roi de Tyr, selon Ezéchiel.

Il est donc évident que la *sarda* étoit une pierre très-anciennement connue, et il est très-probable que son nom dérive du grec *sarx*, chair, qui rappelle la couleur rouge de la *sarda*, plutôt que de *sardos* et *sardôn*, noms de l'île de Sardaigne. Quelques auteurs, et entre autres Saumaise, prétendent que dans ce passage de Pline qui commence la description de la *sarda : ipsa gemma vulgaris et primùm sardibus reperta....* il faut lire *sardis* au lieu de *sardibus*, et traduire, par conséquent, en *Sardaigne* plutôt que dans le *pays de Sardes*. Selon cette version, Pline auroit dû écrire *sardius* au lieu de *sarda*. Un autre auteur, saint Epiphane, fait remarquer que la *sarda*, semblable à du feu par sa couleur, rappelle aussi la couleur du sang de la sardine, lorsque ce poisson a été salé. Pline donne, en effet, à ce poisson le nom de *sarda*. Je suis porté à croire que son texte n'a pas été altéré, et que la *sarda* doit son nom à sa couleur rouge de chair qui, de tout temps, a frappé. Gesner est de cet avis. Observez encore que Pline ne traite de cette pierre que comme d'une pierre de contrée orientale.

Chez les modernes, le nom de *sarda* changé en *sarde* et *sardoine*, a eu diverses acceptions, quoiqu'il ait été appliqué presque toujours à des pierres de la même espèce, je dis presque toujours, parce que Sérapion paroît avoir confondu cette pierre avec une variété de succin de couleur d'hyacinthe, en attribuant à la sardoine la propriété d'attirer les corps légers lorsqu'on la frotte.

Les Italiens ont les premiers inventé les noms latins de *corneolus* et *carneolus*, changés en *crognole*, *corniole*, et traduits en français par *cornaline*, pour désigner les agates rouges. Ces noms rappellent que ces agates ressemblent, par leur couleur rouge, au fruit du cornouiller, ou bien à celle de la chair, et même à celle de la corne; mais les cornalines de cette dernière couleur sont désignées vulgairement par *cornalines blondes*.

Les minéralogistes ont été et sont même encore très-vacillans dans l'application des mots sarde, sardoine et cornaline. Le premier a été donné, tantôt aux cornalines rouges ou rougeâtres, et tantôt aux cornalines blondes; quant au dernier, il n'a point varié dans son application à des agates rouges, mais on a confondu avec celles-ci la *sardoine* des antiquaires.

L'on trouve plus fréquemment des cornalines et des sardoines antiques gravées, que toute autre pierre, dans les fouilles et les ruines des anciennes villes romaines et grecques. On remarque que leur surface alors est devenue luisante, que souvent la pierre a bruni; mais elle conserve la beauté de sa couleur quand on regarde la lumière à travers. Lorsque la gravure est d'une belle exécution, on ne touche point à la pierre, elle est alors de meilleur débit, fût-elle même brisée ou en fragment. Mais lorsque la gravure est d'une mauvaise exécution ou bien usée, ou susceptible d'être retouchée, on ne se décide que sur la beauté de la pâte et de sa couleur, et souvent on y grave un autre sujet. Ces cornalines retouchées ont bien moins de valeur. Les Italiens, qui travaillent avec profusion les cornalines antiques et les cornalines modernes, distinguent les variétés suivantes, qui me paroissent d'autant plus être les *sarda* de Pline, qu'on les retrouve toutes parmi les pierres gravées antiques.

1. *Cornalines blanches;* celles qui sont rouges, mais très-foibles en couleur, tendant au blanc auquel elles passent communément.
2. *Cornaline ordinaire*, qui est du rouge du fruit du cornouiller ou de la chair, demi-transparente et sans chatoiement: c'est la *sarda femelle.*
3. *Cornaline gemme.* Elle offre les mêmes couleurs; mais lorsqu'on la fait chatoyer, elle a un reflet ondoyant et moelleux analogue à celui du girasol; sa pâte est extrêmement fine. C'est une des plus belles variétés.
4. *Sardoine.* D'un coup d'œil rembruni, même noir, mais d'un rouge rubis ou de cerise, ou très-foncé à la transparence. C'est la plus belle et la plus précieuse de toutes les cornalines: c'est la *sarda mâle*, la *sarda rouge des Indes*, et peut-être l'*anthracitis* de Pline.
5. *Cornaline orientale.* Variété rouge ou rougeâtre, qui a une pâte moelleuse et ondulée ou nuageuse, très-agréable, lorsqu'on regarde le jour à travers; elle est très-rarement parfaite.
6. *Cornaline blonde.* Elle varie dans ses couleurs, elle est cou-

leur d'écaille, de corne, et d'un blanc jaunâtre et même verdâtre; lorsqu'elle est couleur d'écaille, elle est très-estimée. Les autres variétés n'ont de mérite que lorsqu'elles sont orientales et onyx. C'est ici que rentrent les *sarda* couleur de miel, dont Pline a parlé.

Dès le temps de Pline, l'on savoit contrefaire la *sarda* ou *cornaline*, et l'on savoit faire d'une variété commune une variété plus précieuse. Pline même rapporte (liv. 37, cap. 12) ces paroles remarquables: « J'ai entre les mains des livres que je ne voudrois pas montrer pour quoi que ce soit, dans lesquels on expose comment on peut donner au cristal la couleur de l'émeraude, et comment on peut altérer plusieurs autres pierres qui n'ont point de jour, par exemple, pour faire une sardonix avec une sarda, et de transformer plusieurs pierres en d'autres. Il n'y a pas de supercherie qui soit d'un plus grand bénéfice que celle-ci. » Les artistes romains et italiens possèdent des procédés, sans doute les mêmes que ceux que Pline désiroit faire oublier, car ils savent parfaitement bien altérer la cornaline et la calcédoine mais c'est, on doit le dire, à l'avantage de ces pierres. Ils nomment:

1.° *Pierres baignées.* Les calcédoines auxquelles ils ont donné par une teinture quelconque, une couleur particulière, par exemple, le bleu-de-ciel, le pourpre ou le violet-rougeâtre; elle ne pénètre point la pierre, mais y adhère fortement, et quelquefois même paroît et disparoît à volonté. J'ai vu une calcédoine baignée de couleur blanche, qui, à l'exposition au soleil, devenoit violacée; mais en la retirant du soleil, elle reprenoit petit à petit la même couleur. Il en étoit de même lorsqu'on la faisoit séjourner dans de l'eau, mais elle ne revenoit pas ensuite complétement à sa couleur primitive. L'on dit que c'est par le moyen d'une dissolution de muriate d'argent qu'on altère ainsi la calcédoine.

2.° *Pierres brûlées.* Les cornalines et sardoines antiques qu'on trouve dans les ruines anciennes, et qui paroissent avoir subi l'action du feu, ont d'abord été ainsi appelées. On remarque qu'à la transparence leur couleur est plus foncée et d'un ton plus agréable, et que leur surface est rembrunie, luisante, terne et sans l'éclat propre à celles de ces pierres qui ne paroissent point avoir été brûlées. Néanmoins, la couleur des premières plaît beaucoup lorsqu'on regarde le jour à travers, et il est très-rare de trouver de grandes pierres de cette espèce, ou qui présentent une pâte pure et la couleur de feu ou de rubis qui les caractérise et qui plaît le plus; c'est ce qui les rend plus précieuses, et ce qui a engagé à les imiter. Par l'action du feu et par divers procédés, les artistes ro-

mains savent brûler les cornalines, et changer ainsi leur couleur rouge en une plus foncée et plus agréable sur laquelle ils gravent ensuite. Il y a de ces cornalines brûlées qui ont un très-grand prix, surtout lorsqu'à la perfection de la matière elles joignent le mérite d'un bon travail. La cornaline doit sa couleur au fer oxydé : lorsqu'on la brûle, ce minerai s'oxygénant davantage, produit le changement de couleur de la pierre. *V.* SARDONYX, SILEX, AGATE et CALCÉDOINE. (LN.)

SARDACHATES. Pline met le *sardachates* au rang des variétés de l'achate, « pierre très-estimée autrefois, dit-il, et dont on ne fait aucun cas à présent. » Je pense que le *sardachates* étoit tout simplement une agate rouge ordinaire, tirant sur la cornaline qui est une agate à pâte plus fine ; car si cette pierre eût été une agate de plusieurs couleurs, Pline l'auroit fait remarquer. (LN.)

SARDE. Poisson du genre CLUPÉ, qu'on pêche sur la côte du Brésil, et qu'on prépare comme le *hareng*, pour l'apporter aux Canaries ou à Madère. On ignore si ce poisson est une espèce connue. Il paroît intermédiaire entre la SARDINE et le HARENG, pour la grosseur. (B.)

SARDE. L'un des noms de la BALEINE NORD CAPER, selon M. Lacépède. (DESM.)

SARDE. Synonyme de SARDINE. (B.)

SARDE. Variété d'ORGE. (B.)

SARDE ou SARDOINE. C'est une CORNALINE jaune ou brune, ou couleur olivâtre. *V.* SARDA. (PAT.)

SARDE-AGATE. *Sardoine* qui renferme des veines ou couches d'agate blanche ou de cornaline blonde, qui se détachent nettement sur le fond de sardoine, de manière qu'on puisse en faire des camées. *V.* SARDACHATES. (PAT.)

SARDINE. Espèce de poissons du genre CLUPÉ, *Clupea spratus*, Linn., qui est plus petit que le HARENG, mais qui a les plus grands rapports de forme, de mœurs et de qualités avec lui. *V.* au mot CLUPÉ.

La tête de la *sardine* est assez grosse. Sa mâchoire inférieure est saillante et recourbée ; son corps est aplati, couvert de grandes écailles qui se détachent aisément ; elles sont bleuâtres sur le dos, argentées sur le ventre, qui est tranchant ; sa ligne latérale est droite ; ses nageoires sont grises et courtes : celle de la queue est fourchue.

Il est rare de prendre des sardines de plus d'un demi-pied de long, et ordinairement elles n'ont que quatre à cinq pouces : mais leur abondance dédommage de leur petitesse. On ne peut se faire une idée de l'énorme quantité qu'on en prend sur toutes les côtes des mers de l'Europe, principalement sur celles de France et d'Angleterre. On évalue à deux mil-

lions de bénéfice annuel la pêche qu'on en fait sur les parages seuls de la Bretagne. On en prend quelquefois, dit-on, d'un seul coup de filet, suffisamment pour remplir quarante tonneaux. Le mode de cette pêche est le même que celui des HARENGS; mais on emploie des filets à mailles plus étroites. On ne peut attendre pour saler la sardine, parce qu'elle s'altère beaucoup plus aisément que le hareng; c'est pourquoi on la saupoudre de sel aussitôt qu'elle est amenée à bord et grossièrement empilée dans des tonneaux. C'est ce qu'on appelle *saler en vert.*

Ce poisson n'a pas eu un Anderson pour historien; en conséquence on ne lui a pas attribué, comme aux harengs, des émigrations régulières et des voyages d'une longueur immense. On reconnoît tout simplement qu'il vient des profondeurs de la mer, où il se tient la plus grande partie de l'année, frayer en automne sur les côtes unies. Il est probable que la ponte se fait à différentes époques, selon l'âge des individus, c'est-à-dire, que les plus vieux commencent, et les plus jeunes finissent, ce qui en prolonge le temps à près de trois mois de durée. *V.* au mot HARENG.

C'est de petits mollusques, de petits crustacés, de petits poissons et de frai que vivent les sardines. Elles restent sur les côtes après qu'elles ont frayé, jusqu'à ce que les autres poissons aient fini de le faire également, afin de profiter de l'abondance de nourriture qui en est pour elles le résultat. Les pêcheurs de nos côtes les y retiennent plus long-temps, en leur fournissant une amorce analogue. Pour cela ils achètent l'espèce de CAVIAR, qu'on prépare dans le Nord avec des œufs de morues et d'autres poissons, et le répandent dans la mer à des époques réglées et dans des endroits particuliers. La barique de ce caviar vaut de douze à quarante francs, et pèse trois cents livres. On en consomme prodigieusement, comme on peut bien le croire; mais aussi en retire-t-on un bénéfice équivalent aux avances. On appelle *résure*, *rogue*, ou *rave*, cette préparation. Il est une autre amorce destinée au même objet, et qui est faite avec toute sorte de petits poissons de mer, qu'on nomme *gueldre*, *guildile* ou *guildre;* mais cette dernière doit être proscrite par des règlemens de police, car elle détruit l'espoir de la pêche des poissons littoraux.

On prépare les sardines positivement comme le hareng, c'est-à-dire, qu'on les sale et qu'on les fume. Dans le Nord, on les met dans une saumure composée de sel, de vinaigre, d'épices, de feuilles de sauge, de thym, etc. De cette manière, elles sont meilleures que celles qui sont salées, mais elles ne se conservent pas si long-temps. On peut en tirer de

l'huile, comme des harengs. Cependant, je ne sache pas qu'on en fasse usage sous ce rapport; seulement lorsqu'on les presse après les avoir mises en baril, il en sort une peite quantité de cette huile, que l'on vend pour brûler ou pour préparer les cuirs. On regarde, sur les côtes de la Bretagne, cette extraction comme fort importante pour la plus longue conservation des sardines salées, qui, malgré cela, sont rarement mangeables au bout de six à huit mois. Lorsqu'elles sont gâtées on ne les jette point, on les emploie pour amorce dans la pêche des maquereaux, des merlans, des raies et autres poissons.

La chair de la sardine fraîche est bien plus agréable au goût que celle du hareng; mais il n'est donné, comme on l'a vu plus haut, qu'aux habitans des bords même de la mer d'en manger. La sardine salée ou fumée sert aux pauvrés d'assaisonnement pour manger leur pain, dont elles diminuent la fadeur. Elles excitent l'appétit, et peuvent être utiles à ceux qui travaillent fortement; mais les estomacs délicats ne s'en trouvent pas bien.

On dit que l'île de Sardaigne tire son nom de ce poisson, qui se trouve en abondance sur ses côtes, ainsi que dans toute la Méditerranée.

La sardine du lac de Garde est une espèce de cyprin, le même que celui appelé *agone* sur le lac de Come, et mentionné sous ce nom, page 71, de la première partie de la *Fauna insubrica* de Scopoli, ainsi que je m'en suis assuré sur les lieux. (B.)

SARDINE. Nom d'AGARICS comestibles qui croissent dans les Alpes, et qui sont peu connus des botanistes. Steerbeeck en a figuré un, tab. 8 EE, sous le nom de *semi fungus*. (B.)

SARDINE (grande). C'est à l'Ile-de-France le CLUPANODON JUSSIEU. (B.)

SARDINELLA. Synonyme de RAQUETTE BLANCHE. (B.)

SARDIUS. *V.* SARDA. (LN.)

SARDOA, SARDONIA et SARDOUM. Noms anciens d'une espèce de RENONCULE. *V.* RANUNCULUS. (LN.)

SARDOINE. Ce nom, qui dérive de *sardonyx*, est celui d'une variété d'*agate*. *V.* CALCÉDOINE, SARDONYX et SILEX AGATE. (LN.)

SARDONIX. *V.* SARDONYX. (LN.)

SARDONYX des anciens. J'ai dit, à l'article *sarda*, que cette pierre étoit rouge, et la cornaline des modernes. Faisons observer maintenant que l'onyx des anciens étoit essentiellement une calcédoine blanche, marquée de zônes plus

blanches, de manière à imiter les ongles des doigts. On conçoit maintenant sans peine que la sardonyx devoit être une pierre à deux sortes de couches, l'une blanche et l'autre rouge. « Autrefois, observe Pline, l'on entendoit par sardonyx, ainsi que l'exprime son nom, une sarda placée sur un fond blanc, de manière à imiter la chair qui est sous l'ongle, et qu'on verroit à travers. Tels sont les *sardonyx des Indes*, selon Ismenias, Démostrate, Zenothemis et Sotacus; ces auteurs appellent sardonyx aveugles, celles qui n'ont point de transparence; mais on ne les nomme plus ainsi. Les sardonyx d'Arabie ne tiennent pas à la sarda, et même on commence à distinguer des sardonyx de diverses couleurs.»

Pline décrit ensuite quelques sardonyx de différentes teintes; mais comme il a été interprété diversement en cet endroit, je ne rapporterai pas son texte. «Zénothemis, continue-t-il, dit qu'on ne fait pas grand cas de ces pierres dans les Indes, et qu'on en trouve d'assez volumineuses pour en faire des poignées de sabres et des manches de couteau. Nous en avons fait d'abord un grand cas, parce qu'il n'y a pas de pierre qui, gravée, marque mieux sur la cire, sans que celle-ci y demeure attachée; et nous sommes cause qu'elle est maintenant en vogue chez les Indiens. Le commun peuple de l'Inde enfile ces pierres et s'en fait des colliers, et de là vient que l'on nomme *sardonyx des Indes* celles qui sont percées. Les sardonyx d'Arabie sont entourées d'un cercle blanc, d'un beau lustre, pas trop étroit, qui n'est placé ni sur le bord de la pierre, ni au fond, mis sur la convexité où elle brille, et quelquefois sur une couche très-noire. Les sardonyx des Indes se rencontrent aussi, et le plus souvent avec un fond couleur de cire ou de corne, relevé quelquefois par des cercles blancs, ou par des nuages colorés comme l'arc-en-ciel. A leur partie supérieure, elles sont plus rouges, sans comparaison, que le test de la locuste de mer (la *langouste*, sorte d'écrevisse). On n'estime point celles qui ont la couleur du miel ou de la lie (ce sont deux imperfections de la sarda), ni celles chez lesquelles ce cercle blanc est irrégulier. Elles sont encore très-défectueuses, lorsqu'elles offrent des veines d'autres couleurs, car ces pierres ne peuvent souffrir d'autres couleurs que les leurs propres. Quant aux sardonyx d'Arménie, elles sont fort riches en tous points, excepté que leur cercle blanc est plus blafard.»

L'on comprendra mieux ce que Pline rapporte des sardonyx, si l'on suppose qu'il décrit des pierres taillées en cabochon ou bien en plaques. Ce naturaliste nous apprend que Scipion fut le premier Romain qui fit usage de la sar-

donyx, en portant cette pierre en bague. C'étoit encore une sardonyx que cette bague précieuse que Polycrate, tyran de Samos, alla jeter lui-même en pleine mer, pour braver ainsi la fortune qui l'avoit comblé jusque-là d'une prospérité inouie, et pour faire sentir qu'après la perte d'un objet aussi précieux, il sauroit soutenir tous les malheurs qui pourroient lui survenir. On sait que le hasard lui fit retrouver cette bague quelques jours après dans l'estomac d'un poisson qui lui avoit été donné. L'on sait aussi qu'il périt misérablement.

C'est encore à des variétés d'agate qu'appartiennent les sardonyx des anciens, et nous ne devons pas douter que ces beaux camées antiques, qui forment la richesse et le plus bel ornement des dactyliothèques des amateurs, ne soient les vraies sardonyx des anciens. Ces camées sont à couches, de deux et rarement de trois couleurs. Il y en a de blancs et de couleur de corne, ou d'un brun noir; d'un blanc de lait, et d'un brun noir; et de blancs de lait et de sardoine rouge foncé, ou couleur de cerise. On estime surtout les sardonyx qui ont une grande étendue et qui sont bien fouillées, c'est-à-dire d'un travail fini et délicat. Ces espèces de sardonyx sont portées à des prix incroyables. Il est extrêmement difficile de se procurer des sardonyx non gravées. Celles qui présentent plusieurs couches sont plus estimées que celles qui n'en ont que deux. Lorsqu'on les emploie comme onyx, on les taille en cône tronqué, très-bas, à base ovale, et l'on grave quelquefois sur la première couche, de manière à pénétrer jusqu'à la seconde couche seulement. J'ai compté jusqu'à cinq couches alternativement blanches et d'un brun marron, dans un camée antique de cette espèce, qu'on voyoit dans le cabinet de M. de Drée, à Paris, et qui représentoit le buste de Faustine, épouse d'Antonin-le-Pieux. Cette pierre, qui étoit de forme ovale, avoit seize lignes de longueur sur moitié de largeur; elle fut vendue publiquement 7171 fr.

L'on appelle nicolo une petite *sardonyx* ou petite *onyx* à deux couches noire et blanche; cette dernière couche, lorsqu'elle est très-mince, paroît bleue, effet produit par la couche noire ou brun marron qui est dessous. C'est ce que les Italiens nomment *nicolo col velo turchino*.

Boece de Boot et d'autres auteurs ont cru que les vases murrhin étoient en sardonyx ou de matière analogue; l'on sait que Mithridate possédoit quatre mille tasses en onyx. Boece se fonde sur ce qu'il a vu des fragmens de vases antiques en cette matière, qui paroissoient avoir été gravés, et qui offroient les couleurs de l'iris; mais nous savons que la matière des vases murrhins n'étoit pas de sardoine, mais de chaux fluatée, comme nous l'avons dit à l'article *mur-*

*rhius*, où nous avons oublié de rapporter que la matière murrhine tiroit son nom de celui du coquillage qui fournit la pourpre, *murex* ou *purpura*, qu'on a ensuite traduit par *porpora*, d'où vient le nom des *porcelaines*, parce que ces poteries prennent un vernis ou émail aussi éclatant que celui qui revêt l'intérieur des coquilles.

Il est assez remarquable que l'on apporte encore de l'Orient des colliers dont les grains sont des sardonyx percées, comme le dit Pline, et beaucoup d'espèces d'agates. Il est probable que les sarda et sardonyx indiens se tiroient des parties de la Tartarie qui avoisinent la Perse, et j'ai vu des gros morceaux de ces pierres qu'on avoit recueillis dans le pays des Tartares Kirguis, où elles abondent, et où on va les chercher dans les déserts. L'on en trouve de fort volumineux, etc., etc. L'on a fabriqué, dans le XV.e siècle, de beaux vases en sardoine onyxée et rubanée; mais la matière n'a pas la finesse et la beauté qu'on requiert dans lés sardonyx. Le roi d'Espagne possède de très-belles choses en ce genre. (LN.)

SARDOON. *V.* RANUNCULUS. (LN.)

SARELLE. Le MÉLAMPYRE DES BOIS porte ce nom aux environs d'Angers. (B.)

SARGASSE. Nom du VAREC FLOTTANT, *Fucus natans*, Linn. (B.)

SARGASSO. On appelle ainsi, dans l'Inde, une plante aquatique que Rumphius a figurée, mais dont on ne connoît qu'imparfaitement les parties de la fructification. Ses fruits ont quelques rapports avec la MACRE, et se mangent comme elle. (B.)

SARGE. *V.* SARGIE. (L.)

SARGES. C'est le CHEILINE SCARPE. *V.* ce mot. (B.)

SARGIE, *Sargus*, Fab. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des notacanthes, tribu des stratiomydes, distinguée des autres genres de cette sous-famille par les caractères suivans : antennes plus courtes que la tête, ou de sa longueur au plus, rapprochées, de trois articles, dont le premier plus long que le second, et dont le troisième divisé en quatre anneaux, formant une tête presque globuleuse ou une massue ovoïdo-conique, avec une longue soie terminale.

Ces insectes ont la forme des stratiomes; mais leur corps est plus allongé, et l'écusson n'a point de dents. Ce sont des némotèles pour Degéer, des mouches pour Linnæus et Geoffroy. Dans la première édition de cet ouvrage, j'avois rapporté à ce genre deux espèces (*S. trois raies*, *S. hypoléon*), qui font aujourd'hui partie de celui d'*oxycère*. *V.* ce mot.

SARGIE CUIVREUSE, *Sargus cuprarius*, Fab.; *Musca cupraria*, Linn.; la *Mouche dorée à taches brunes sur les ailes*, Geoff.,

*Némotèle cuivreuse*, Degéer; a quatre lignes de long. Sa forme est allongée et aplatie. La tête et le corselet sont d'un vert doré; les yeux sont très-grands et bruns; l'abdomen est d'un violet cuivreux, très-luisant; les pattes sont noires, avec un anneau blanc. Les ailes ont une tache brune, et sont fort longues.

Sa larve, ou du moins celle de l'espèce suivante, vit dans les bouses de vache, a une forme ovale-oblongue, rétrécie et pointue en devant, avec une tête écailleuse, munie de deux crochets; son corps est parsemé de poils. Elle se métamorphose sous sa peau et sans changer essentiellement de forme. L'insecte parfait sort de sa coque en faisant sauter ses parties antérieures. *V.* Réaum., Mém. ins., tome 4, Mém. 4, 7, 8.

SARGIE DE RÉAUMUR, *Sargus Reaumurii*, Fab., très-voisine de la précédente, mais son abdomen est d'un bleu azuré avec la base d'un rouge de sang, et ses pieds sont jaunes. Elle est rare ici. M. de Bazoches l'a observée aux environs de Falaise.

SARGIE POLIE, *Sargus politus*, Fab.; *Musca polita*, Linn. Elle est un peu plus petite que la précédente, et se rapproche davantage des stratiomes par la forme plus courte et plus large de son abdomen. Son corps a un petit duvet d'un jaunâtre obscur; la tête est noire; le corselet est bleu; l'abdomen est d'un bronze doré; les ailes sont un peu obscures, roussâtres vers la côte; les pattes sont noires avec les genoux pâles. L'espèce nommée *amethystinus*, par Fabricius, a le dernier article des antennes d'une forme différente. Elle pourroit former un genre propre. (L.)

SARGON. *V.* PETIT PLONGEON. (V.)

SARGOU. A Nice, le SPARE SARGUE porte ce nom. Le *spare poutazzo* y reçoit celui de *sargou rascas.* (DESM.)

SARGUE, *Sargus.* Espèce de poisson du genre des SPARES, que Cuvier fait servir de type à un sous-genre, qui en réuniroit encore quelques autres, parce qu'elle à des dents fort grandes, comparables à celles de l'homme. (B.)

SARI. Nom donné par Adanson à un très-petit SABOT, découvert par lui sur les côtes de l'île de Gorée. (B.)

SARI. C'est le nom sous lequel Théophraste fait connoître le SOUCHET A PAPIER ou le *papyrus.* (LN.)

SARIA. Nom imposé au CARIAMA par les naturels du Paraguay. *V.* ce mot. (V.)

SARIBUS. Rumphius fait connoître sous ce nom deux palmiers de l'Inde : l'un, le *grand saribus* (Amb. I, tab. 8), est le *corypha rotundifolia*, P.; le second, le *saribus nain* ou licuala (Amb. I, tab 9), c'est le *licuala spinosa* de Thunberg, ou *corypha pilearia*, de Loureiro, lequel nous apprend que la

première espèce est très en usage en Cochinchine, où elle est appelée *cay-tlo*. L'on fait des parasols et des éventails avec ses feuilles, qui servent aussi à couvrir les maisons; elles durent très-long-temps, et ne prennent point feu aussi facilement que les autres espèces de chaumes. Les fruits, qui sont des baies, lorsqu'ils sont récens, macérés avec du sel et du vinaigre, sont employés en sauce, et ne laissent pas que d'être agréables. *V. licual* et *cay-la-lip*. (LN.)

SARICOVIENNE. C'est le nom d'une espèce de LOUTRE. Quoiqu'il appartienne réellement à celle qui habite le Brésil et plusieurs fleuves de l'Amérique septentrionale, on l'a aussi donné à la LOUTRE DE MER, qui constitue une espèce bien différente, propre aux contrées les plus septentrionales de ce continent et de l'Asie. (DESM.)

SARICOVIENNE DE LA GUYANE. C'est la vraie *saricovienne* ou LOUTRE DU BRÉSIL. (DESM.)

SARIGOY. De Léry écrit ainsi le nom du SARIGUE. (S.)

SARIGUE. Nom donné par les Français établis en Amérique, à tous les mammifères à bourse du genre DIDELPHE, *didelphis*, de Linnæus, et en particulier au didelphe quatre-œil, ou *opossum*, des Anglais. Le nom de *sarigue* vient du mot indien *çarigueia*. (DESM.)

SARIGUE EPINEUX. *V.* HOITZTLACUATZIN. (DESM.)

SARIGUE DES ILLINOIS. *V.* DIDELPHE A OREILLES BICOLORES. (DESM.)

SARIGUE A LONG POIL. *V.* DIDELPHE A OREILLES BICOLORES. (DESM.)

SARIOLLE. Synonyme d'ISANTHE. (B.)

SARIONE. On donne ce nom au jeune SAUMON. (B.)

SARISSE, *Sarissus*. Genre de plantes établi par Gærtner, sur la seule considération du fruit, la fleur ne lui étant pas connue. C'est le même que l'HYDROPHYLAX. (B.)

SARITOS. Nom donné par les Portugais au *mala poenna* des Malabares. *V.* ce mot. (LN.)

SARLUK. C'est, chez les Tartares Mongoux, le nom du *buffle à queue de cheval* ou YAK. *V.* à l'article BŒUF. (DESM.)

SARIUEJHO. C'est la CLÉMATITE BRULANTE OU CAUSTIQUE, dans le midi de la France. (DESM.)

SARMENIENNE. *V.* SALLIUS. (LN.)

SARMENT, *Sarmentum*. On appelle ainsi le bois que la vigne pousse, chaque année, par l'œil ou par les yeux qu'on a laissés au temps de la taille. *V.* VIGNE. (D.)

SARMENTACÉES, *Vites*, Jussieu. Famille de plantes dont les caractères consistent en un calice monophylle, court, presque entier; une corolle formée de quatre ou six pétales

élargis à leur base ; des étamines en nombre égal à celui des pétales, insérées sur un disque hypogyne, à filamens distincts, opposés aux pétales; un ovaire simple, à style unique ou nu, à stigmate simple. Le fruit est une baie à une ou plusieurs loges, à une ou plusieurs semences osseuses, à périsperme nul, à embryon droit, à cotylédons planes et à radicule inférieure.

Les plantes de cette famille ont une tige frutescente, sarmenteuse et noueuse, rarement arborescente. Elles s'élèvent souvent à une hauteur assez considérable, par le moyen des vrilles dont leurs jeunes branches sont munies ; leurs feuilles, qui sortent des boutons coniques, nus ou dépourvus d'écailles, sont alternes et garnies de stipules. Leurs feuilles naissent sur des pédoncules rameux, opposés aux feuilles.

Ventenat rapporte deux genres à cette famille, qui est la quinzième de la première classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 17, n.° 1 du même ouvrage; savoir : le CISSE et VIGNE. *V.* ces mots. (B.)

SARMIENTE, *Sarmienta.* Plante parasite grimpante, à tige rameuse, sarmenteuse, rampante ou pendante, à feuilles opposées, courtement pétiolées, charnues, blanchâtres, ponctuées, à fleurs jaunes, velues extérieurement, accompagnées de bractées, et disposées en petit nombre sur des pédoncules terminaux.

Cette plante, qui est originaire des montagnes du Pérou, forme un genre dans la diandrie monogynie et dans la famille des orchidées. Il offre pour caractères : un calice divisé en cinq parties, dont une est plus grande et émarginée; une corolle urcéolée, à tube ventru et à limbe à cinq divisions; deux étamines saillantes, et les rudimens non saillans des trois autres ; un ovaire pentagone, à style persistant et à stigmate simple; une capsule ovale, uniloculaire, s'ouvrant transversalement, et contenant plusieurs semences attachées à un réceptacle charnu. (B.)

SARN, SARNA. Nom polonais du chevreuil *V.* CERF. (DESM.)

SARNALIO. Jeune LÉZARD en Languedoc. (DESM.)

SARO et SERIN. Noms arabes du CYPRÈS, selon Matthiole. (LN.)

SAROPODE, *Saropoda*, *Heliophile*, Klug. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des mellifères, tribu des apiaires, ne différant de celui que je nomme *anthophore* (*V.* ce mot), qu'en ce que les palpes maxillaires ne paroissent composés que de quatre ou cinq articles, au lieu de six, et que les deux derniers des palpes labiaux se réunissent avec l'extrémité du second article pour former, sans interruption la pointe terminale de ces palpes.

Je ne connois qu'une seule espèce de ce genre, que Panzer a représentée dans sa Faune d'Allemagne ; le mâle est son *apis rotundata*, fasc. 56, tab. 9 ; et la femelle son *apis bimaculata*, ibid., fasc. 55, tab. 17. Cet insecte, qui est très-commun en été, dans les environs de Paris, a d'ailleurs le port et les habitudes des anthophores. (L.)

SAROTH, des Turcs. C'est le *curcuma*. (LN.)

SAROTHRE, *Sarothra*. Plante annuelle, à rameaux trichotomes, fort grêles, fastigiés, à feuilles opposées, très-petites, linéaires, à fleurs axillaires, solitaires, sessiles, et également très-petites, qui forme un genre dans la pentandrie trigynie et dans la famille des gentianées.

Ce genre a pour caractères : un calice divisé en cinq parties; une corolle monopétale, divisée si profondément, qu'on peut la regarder comme composée de cinq pétales linéaires ; cinq étamines ou dix ; un ovaire supérieur, ovale, aigu, surmonté de trois styles ou d'un style profondément trifide ; une capsule ovale, uniloculaire, trivalve, colorée, et contenant un grand nombre de semences attachées le long des sutures des valves.

La sarothre croît dans l'Amérique septentrionale, dans les terrains argileux et découverts. Elle s'élève à environ un pied, et chaque tige forme comme un petit balai garni de fleurs jaunes. Elle fleurit en Caroline dans le milieu de l'été, ainsi que je l'ai fréquemment observé.

Linnæus l'avoit placée parmi les MILLEPERTUIS dans les premières éditions de son *Systema plantarum*. Michaux vient de l'y remettre dans sa *Flore de l'Amérique septentrionale*. (B.)

SAROU. Nom arabe du CYPRÈS (*cupressus sempervirens*, L.). (LN.)

SAROUBÉ. Reptile de Madagascar, que Lacépède a placé parmi les SALAMANDRES, mais qui paroît devoir l'être plutôt parmi les GECKOS, à côté du *gecko à tête plate* qu'on trouve dans le même pays, et avec qui il a de grands rapports, quoiqu'il n'ait que quatre doigts aux pattes. On pourroit l'appeler le *gecko tétradactyle*.

Ce reptile a été observé vivant par Bruguière. Il a ordinairement un pied de long. Sa peau est chagrinée, jaune, tachée de vert. Un double rang d'écailles, d'un jaune clair, garnit le dessous du cou, qui est très-large. La tête est plate et allongée. Les mâchoires sont très-fendues, sans dents, mais crénelées. Les bouts des doigts sont garnis, de chaque côté, d'une petite membrane, et par-dessous d'un ongle crochu, placé entre un double rang d'écailles en recouvrement. Sa queue est plate et ovale. Il n'a point de membranes latérales.

Le saroubé n'a aucune arme dangereuse. Il vit d'insectes.

On le rencontre plus souvent pendant la pluie que dans la chaleur, la nuit que le jour. *V.* au mot GECKO (B.)

SARPA. Nom nicéen du SPARE SAUPE. (DESM.)

SARPANANZO. Nom nicéen de l'APOGON ROUGE et du LABRE ANTHIAS. (DESM.)

SARPEDONIA. Nom rapporté, par Adanson, comme un de ceux donnés par Dioscoride à une espèce de RANUNCULUS. (LN.)

SARRACENA, de Tournefort et d'Adanson. C'est le genre *sarracenia*, Linn., consacré à la mémoire de Sarrazin, médecin et botaniste français. (LN.)

SARRACÈNE, *Sarracenia.* Genre de plantes, de la polyandrie monogynie, qui offre pour caractères : un calice double et caduc, l'extérieur petit et de trois folioles, l'intérieur grand, coloré, et de cinq folioles; une corolle de cinq pétales ovales, hypogynes, alternes avec les folioles du calice intérieur, et plus grands qu'elles; un grand nombre d'étamines hypogynes, à anthères arrondies; un ovaire supérieur, arrondi, à style cylindrique et à stigmate très-large, pelté, à cinq côtés, et persistant; une capsule arrondie, divisée intérieurement en cinq loges, s'ouvrant en cinq valves, et contenant un grand nombre de semences portées sur un placenta central et pentagone.

Ce genre renferme des plantes extrêmement remarquables par la forme de leurs feuilles, peut-être moins singulières que celles des *népenthes*, mais qui ne le cèdent qu'à elles. Ces feuilles sont toutes radicales, semi-engaînantes à leur base, en cornet, ou creuses dans leur intérieur, et ouvertes à leur sommet, qui est prolongé d'un côté en un appendice penché sur l'ouverture, et qui imite un opercule. Ces feuilles poussent toujours à l'extrémité d'une racine épaisse, traçante, à peine enterrée, qui s'allonge d'un côté et pourrit de l'autre, comme celle des ASPERGES. Elles varient dans leurs formes, selon les espèces. Leur cavité est presque toujours remplie d'eau; mais elle n'y est qu'accidentelle, c'est-à-dire qu'elle n'est point fournie par la plante même, comme dans les *népenthes*; ce n'est que de l'eau de pluie, ainsi que je m'en suis fréquemment assuré en Caroline sur toutes les espèces.

La fleur des sarracènes est toujours solitaire, au haut d'une hampe qui sort d'entre les feuilles; elle est en général assez belle, mais elle frappe moins, quoique sa structure soit digne de remarque, parce que les feuilles attirent toute l'attention de l'observateur.

On compte cinq espèces de sarracènes, toutes de l'Amérique septentrionale, et toutes vivaces.

La SARRACÈNE JAUNE a les feuilles droites, tubulées, la

valve de l'opercule étroite à sa base, plane et droite à son extrémité. C'est la plus grande espèce. Ses feuilles ont souvent plus d'un pied de haut, et ses hampes sont de la même longueur. Elle croît dans les lieux où l'eau a séjourné pendant l'hiver, et fleurit pendant l'été. Ses fleurs sont jaunes. Elle n'est pas très-commune en Caroline.

La SARRACÈNE PETITE a des feuilles tubulées, droites, la valve de l'opercule concave et penchée sur l'ouverture.

C'est la plus commune en Caroline, où elle couvre quelquefois des espaces considérables. Elle s'élève à sept à huit pouces au plus, et se distingue complétement de la précédente par la forme de son opercule. Elle croît, comme elle, dans les lieux que l'eau abandonne pendant l'été, et sa fleur, qui se dévéloppe en mai, est d'un jaune vif.

La SARRACÈNE ROUGE a les feuilles droites, tubulées, la valve de l'opercule plane et relevée. Elle se trouve très-rarement en Caroline. Elle se rapproche beaucoup de la première.

La SARRACÈNE POURPRE a les feuilles en cuiller, ventrues, ouvertes, courbées en arc, et leur opercule est droit, plus large que l'ouverture. Elle croît dans les lieux toujours humides des grands bois, et fleurit en été. Sa fleur est rouge, et portée sur une hampe deux ou trois fois plus grande que les feuilles, qui ont à peine un demi-pied, et sont de plus étalées sur la terre dans une partie de leur longueur. Cette espèce n'est pas rare en Caroline. Comme l'opercule de ses feuilles ne bouche en aucune manière leur ouverture, qu'au contraire il présente une augmentation de surface à l'eau des pluies, elles sont toujours remplies d'eau où les générations de cousins se succèdent, et où viennent périr beaucoup d'animaux ; aussi n'est-elle presque jamais bonne à boire.

On voit, de temps en temps, des pieds de sarracènes dans les jardins de Paris ; mais ils n'y subsistent pas longtemps. Leur culture est fort difficile, même dans leur pays natal, comme l'expérience me l'a appris. (B.)

SARRACINE. Un des noms de l'ARISTOLOCHE CLÉMATITE. (B.)

SARRALLIER. Nom provençal de la MÉSANGE CHARBONNIÈRE. (V.)

SARRASIN. On nomme mal à propos ce grain *blé noir;* car il n'appartient pas à la famille des graminées; c'est la semence d'une plante du genre des RENOUÉES, originaire d'Asie, transportée en Afrique, et introduite en Europe par les Maures d'Espagne, dont on lui a conservé le nom, et où elle est aujourd'hui parfaitement naturalisée.

Ce grain a trois côtés égaux et saillans. On doit le choisir sec, dur et pesant. Il est composé d'une écorce épaisse, amère et friable, et d'une farine d'un blanc mat, qui lui est peu adhérente.

Dans quelques endroits de plusieurs de nos provinces, surtout ceux de l'Ouest, le *sarrasin* paroît être une première récolte ; ailleurs, elle n'est que secondaire et accessoire, et on ne cultive cette plante que dans les terres qui viennent de produire du seigle, du froment ou du lin ; mais en le semant, on peut avoir trois objets en vue :

Le premier, pour en récolter le grain;

Le second, pour en faucher la plante avant la floraison, et la faire servir de fourrage ;

Le troisième, pour l'enfouir à la charrue, et améliorer les terres.

Toutes les terres sont propres au sarrasin. A la vérité, le profit que l'on retire à faire produire du blé aux bons fonds, a forcé de reléguer le premier grain dans les sols maigres, sur lesquels, d'ailleurs, il vient d'une meilleure qualité; mais, pour peu qu'ils soient fumés, ils rapportent cent pour un, et s'il a été semé dans des terres fortes, le froment qui lui succède réussit très-bien. On le sème depuis le mois de mai, jusqu'en juillet; il peut même être cultivé avec avantage sur les terres qui ont rapporté d'autres grains. Immédiatement après la moisson, il suffit de donner un labour, de semer à plat, et de recouvrir la semence.

Dès que les semailles sont finies, on herse, et le sarrasin n'exige plus aucun secours ; l'avantage qu'il a de couvrir la superficie du sol, fait périr les mauvaises herbes, et pendant plusieurs années, aucune herbe étrangère ne sauroit végéter sur le terrain où ce grain a été récolté. Il brave assez long-temps l'ardeur du soleil ; mais, en général, la sécheresse lui est extrêmement préjudiciable. Aucun insecte ne paroît l'attaquer pendant sa végétation ; mais l'opinion assez accréditée que les éclairs font couler sa fleur, ne nous paroît pas suffisamment constatée pour compter cet accident au nombre des ennemis du sarrasin, et l'expérience prouve que les vents, et surtout ceux du nord et du nord-est, et les gelées, trompent souvent l'espérance de la plus belle récolte, surtout quand ces événemens arrivent avant la maturité du grain. Il ne faut pas attendre que toutes les feuilles soient tombées et les tiges séchées, pour faire la récolte du sarrasin, parce qu'on perdroit beaucoup de grains. Lorsque les trois quarts de ceux-ci ont acquis une couleur brune, c'est le moment de le couper à la faucille, ou bien de l'ar-

racher, selon la méthode adoptée dans le canton; la première est préférable.

Mais le grand point, dans l'un et l'autre cas, c'est de choisir un temps un peu humide, ou de ne le couper que le soir et le matin, à la rosée, parce qu'en général, cette plante est sujette à s'égrener, et qu'on perdroit beaucoup de grains si, indépendamment de cette précaution, on ne faisoit pas conduire sur le terrain, après que les javelles sont enlevées, un troupeau de dindons qui consomment le grain répandu, où ils s'y engraissent en peu de temps, au moment précisément où les dindonneaux sont dans le cas d'être vendus.

Dès que le sarrasin est coupé ou arraché, on le réunit en javelles ou picots, que l'on dresse les unes contre les autres, le grain en haut, en leur donnant une base assez large pour résister au coup de vent, et afin que l'air, pénétrant entre les gerbes ou javelles, opère leur dessiccation; quelques jours après, on peut battre sur l'aire de la maison, le sarrasin comme le blé, pour en séparer le grain et le conserver au grenier, dans sa balle; car après être vanné et criblé, il s'échaufferoit facilement, et pourroit contracter un goût de poussière, si l'on n'avoit le soin de le mettre en petits tas, et de le remuer assez fréquemment, surtout dans les temps humides et chauds.

Il existe une autre espèce de sarrasin, connue sous le nom de *blé noir de Sibérie*, *sarrasin de Tartarie.* Les expériences qui en ont été faites en différens endroits de la France, et vers les contrées les plus reculées du Nord, par des agronomes instruits, prouvent que cette variété est la plus avantageuse à cultiver, quoique son grain soit plus petit; d'abord, la plante est moins susceptible de verser, ne craint pas autant le froid, et sa fécondité est extrême.

Le grain est encore plus aisé à vanner, plus abondant en farine, et d'une pesanteur spécifique plus considérable. Celle-ci a plus de liaison, de viscosité, et absorbe davantage d'eau; il s'échauffe moins au gerbier, et peut s'y conserver pendant deux années en bon état.

Du reste, cette variété, contre laquelle on a fait cependant quelques objections, malgré sa supériorité sur le sarrasin ordinaire, en partage toutes les autres propriétés; elle se sème aux mêmes époques, et est pour le moins aussi précoce. Sa grande dureté le rend plus difficile à moudre; il lui faut presque le même temps qu'au seigle; mais comme sa farine ne se conserve pas long-temps, on ne doit en moudre qu'à mesure des besoins: les alimens qu'on en prépare ont à peu près la même saveur et la même qualité.

On en cultive une autre variété, connue sous le nom de *po-*

*polygonum emarginatum* par les botanistes ; elle s'accommode très-bien de notre sol et de notre climat, s'élève à la hauteur du *fagopyrum* et du *tataricum*, et produit beaucoup. Ses grains sont assez gros ; on peut la semer plus tôt que les autres espèces.

Indépendamment du *sarrasin de Sibérie* et de quelques variétés particulières cultivées en Suède, d'où il est facile d'en tirer, il y en a une en Finlande, qui mûrit trois semaines plus tôt, et qui supporte très-bien le froid ; on pourroit, comparativement aux autres, la nommer *sarrasin précoce*. Une autre variété croît en Daourie, aux extrémités de la Sibérie, près la Tartarie chinoise, dans les pays montagneux. Elle diffère de toutes les espèces, en ce qu'elle se reproduit d'année en année, par le moyen de ses racines vivaces et traçantes ; en sorte qu'il est possible d'en avoir des récoltes annuelles, pendant long-temps, sans qu'il soit nécessaire de faire de nouvelles semailles.

Toutes les variétés de sarrasin sont exposées à s'égrener plus ou moins à la récolte. Cette perte peut s'évaluer à un quinzième, et il paroît que celle de Sibérie est encore plus susceptible de cet inconvénient, auquel il seroit facile de remédier en partie, par les moyens indiqués plus haut ; mais les avantages qu'elle réunit, savoir, d'être plus féconde et de résister davantage aux vicissitudes des saisons, appellent l'attention des habitans éclairés des cantons chez lesquels le sarrasin est une ressource. Un examen plus approfondi leur apprendra à s'assurer des qualités respectives de ces deux grains. Ils sont les meilleurs juges en ce genre ; les conseils que leur donne, entre autres, M. Martin, qui a exposé avec impartialité les avantages et les inconvéniens des deux variétés cultivées, méritent, de leur part, la plus vive reconnoissance.

C'est spécialement pour le sarrasin, qu'il importe que les meules destinées à le moudre soient fraîchement piquées, tenues un peu éloignées l'une de l'autre, afin qu'elles n'écrasent pas le grain, et que celui-ci conserve sa forme ; autrement, si l'écorce se trouve hachée, elle ternit la blancheur de la farine, et ajoute à l'aliment qu'on en prépare, un goût insupportable.

On ne sauroit disconvenir que les moulins ordinaires préparent très-mal la farine de sarrasin ; aussi, cet objet avoit-il occupé les méditations du philosophe et vertueux Malesherbes. Au retour de ses voyages en Helvétie, il m'assura que dans le nombre des machines utiles, recueillies dans ses excursions, il comptoit un modèle de moulin propre à séparer l'écorce du blé noir de sa farine ; et mon collègue Desmarest

annonce avoir dans les mains la descripion des moulins et blutoirs qui servent à la mouture du sarrasin, avec quatre planches qui sont gravées. Nous désirerions que le gouvernement en provoquât la publicité. Enfin, on prétend que les Hollandais transportent leur sarrasin ainsi mondé, dans l'Inde et à la Chine, pour le vendre sous le nom de *petit ris Européen*, aux habitans de ces contrées, qui en font le plus grand cas.

On trouve dans le neuvième volume du *Cours complet d'Agriculture* de Rozier, la description d'un moulin très-commun dans la Flandre autrichienne et en Hollande, qu'on appelle *moulin à bouquette*. Il est peu coûteux, moud parfaitement bien, donne une farine entièrement séparée de son; un seul homme peut, sans beaucoup de peine, le faire mouvoir. Pourquoi chaque particulier qui fait résider dans le sarrasin un de ses alimens principaux, n'auroit-il pas son moulin? Dans la Basse-Normandie et la Bretagne, c'est l'ustensile le plus utile du ménage; mais ce moulin, quoique préférable aux moulins à blé, ne sépare pas entièrement le son de la farine; d'où il résulte toujours un aliment défectueux.

Les différentes tentatives que j'ai pu faire pour améliorer la qualité du pain de sarrasin, en choisissant pour mes expériences la meilleure espèce de grain, et prenant tous les soins pour le moudre sans découper son enveloppe, en y mêlant d'autres farines, en invoquant toutes les lumières de la boulangerie, ont été sans aucun succès. Il m'a été impossible de faire un pain qui ait plus de qualité qu'il n'en a ordinairement. Quels que soient les soins, il ne reste pas frais long-temps. Dès le lendemain de sa cuisson, il se sèche, se fend, s'émiette, et présente un aliment qui n'est pas tolérable; enfin il communique tous ses défauts aux autres farines avec lesquelles on l'associe dans une certaine proportion; aussi, ne mange-t-on jamais du pain de sarrasin, dans les endroits où l'on peut se procurer du froment ou du seigle.

Que ce grain soit avantageux aux cultivateurs, parce qu'il vient aisément partout, qu'il se développe et mûrisse assez vite pour fournir, dans une année favorable, deux récoltes sur le même sol; que dans son usage il soit sain, nourrissant et d'une digestion facile; ce sont de ces vérités qu'on ne sauroit révoquer en doute. Il n'est pas moins vrai de dire, n'en déplaise à ceux qui préfèrent ce pain à celui de froment, de seigle ou d'orge, qu'il est le plus misérable de tous les pains, et que son emploi, sous cette forme, n'est réellement favorable que dans une circonstance qui ne laisseroit pas la

faculté de s'en procurer d'autres. Les gâteaux et la bouillie que l'on fait avec la farine de sarrasin, donnent une nourriture salutaire, dont se régalent, à la campagne et à la ville, les personnes même les plus aisées. La bouillie se mange chaude et froide, frite et grillée; on la coupe par tranches, et on la met à la poêle comme le poisson. C'est toujours sous ces deux formes qu'il faut consommer ce grain; il n'a pas été destiné, par la nature, à être panifié.

Dans les cantons où le sarrasin constitue la nourriture ordinaire de leurs habitans, la bouillie et la galette, préparées avec le lait ou le cidre, sont regardées comme très-substantielles; les enfans ne mangent pas autre chose; mais on remarque que le lait caillé vaut mieux que le lait doux : il a plus d'action sur la farine, il rend les alimens qu'on en prépare plus légers, plus sapides et plus susceptibles de se digérer.

Mais ceux qui n'ont pas le moyen d'entretenir une vache ou d'avoir des boissons fermentées, se trouvent réduits à faire leur bouillie détrempée avec de l'eau; c'est ce qui donne à ces malheureux le teint livide et l'état de foiblesse dans lequel ils languissent tous.

On ne peut refuser au sarrasin l'avantage d'être admis au nombre des végétaux utiles à la nourriture des bestiaux. Les vaches surtout aiment cette plante, soit en vert, soit en sec; on la sème quelquefois avec des vesces et des pois, et on la fane à l'instar des autres fourrages.

Son grain sert dans quelques cantons à l'engrais des bœufs, et tient souvent lieu d'avoine aux chevaux. On le rend propre à cet usage en le moulant grossièrement et l'associant avec la farine d'orge.

Le sarrasin est encore recherché par tous les oiseaux de basse-cour, qui en sont extrêmement friands; il les excite à pondre et rend leur chair très-délicate; c'est même à l'usage de ce grain que nos volailles les plus estimées sont redevables de cette finesse et de cette blancheur qui en font la réputation.

Cette plante, extrêmement branchue et riche en fleurs, devient une grande ressource pour les abeilles; mais le miel qu'elles en retirent est d'une qualité inférieure; sa couleur est toujours désagréable, et il a un caractère déliquescent.

Enfoui par la charrue au moment de sa floraison, le sarrasin forme un très-bon engrais; quelques essais, faits autrefois en Bretagne, ont prouvé que peu de jours après cette opération, il est assez ordinaire de voir tout le terrain chargé d'une vapeur épaisse comme les brouillards qui s'élèvent sur les marais; que ce moyen peu coûteux peut diviser le sol le

plus compacte et le rendre propre au labour comme un fonds léger; qu'en sacrifiant pour quarante à cinquante sous de sarrasin, il seroit possible de s'épargner une dépense de fumier de vingt-cinq à trente francs; et qu'enfin ce moyen d'engrais pourroit être d'un grand secours à ceux qui voudroient entreprendre des défrichemens.

On a dit que les tiges de sarrasin n'étoient nullement comparables à la paille, qu'elles ne pouvoient produire qu'une mauvaise litière et un engrais défectueux. En conséquence, dans les pays où le bois est commun, on les brûle dans les champs, et on répand les cendres sur les terres; ailleurs, où le combustible est cher, elles servent au chauffage et à faire de bonnes lessives avec le résidu; mais comme il est prouvé que les cendres sont ordinairement abondantes en potasse, il y a tout lieu de croire que si on amenoit les tiges de sarrasin à se pourrir spontanément, elles n'offriroient pas un engrais aussi médiocre qu'on le prétend.

Sans doute le sarrasin, quelle qu'en soit l'espèce ou la variété, ne mérite pas l'attention qu'on accorde aux plantes de la famille des graminées, vu que la plante est extrêmement sensible au froid; que son grain a une écorce épaisse, noire et amère; que la farine qu'il produit ne peut se transformer en pain; que sa tige ne sauroit servir ni de fourrage, ni de litière; aussi ces désavantages marqués avoient-ils fait concevoir à Sully le projet de proscrire de la France la culture du sarrasin; et ce projet eût été exécuté, si, du temps de ce grand ministre, la pomme-de-terre eût été connue. Elle vient partout où le sarrasin réussit.

Avouons-le cependant; les pommes-de-terre, toutes utiles qu'elles soient, n'ont pas, comme le sarrasin, l'avantage de servir pendant toute l'année à la nourriture des hommes et des bestiaux. Ce grain vient dans les terrains les plus ingrats, ne fatigue pas les meilleurs fonds aussi facilement qu'on le prétend, attendu le peu de temps qu'il reste sur pied; sa culture ne coûte aucun frais; il détruit les mauvaises herbes, et son grain devient une ressource, lorsqu'au mois de juillet, par exemple, une grêle désastreuse ou une sécheresse prolongée ont détruit, dans un canton, toutes les espérances, et que, menacé d'une disette, on peut en faire deux récoltes successives dans la même année et dans le même fonds.

Nous pensons donc que le sarrasin, et surtout le sarrasin de Tartarie, est digne, à cause de sa précocité, de sa fécondité et de sa plus grande vigueur, de figurer dans les grandes fermes parmi les cultures utiles, et que s'il ne constitue pas une ressource principale, il peut servir de fourrage aux bestiaux, d'engrais aux volailles, d'amendement pour le terrain

le plus éloigné de l'habitation. En un mot, les avantages incontestables de ce grain sont de pouvoir être semé tard, d'avoir autant de qualité que l'orge pour le bétail, et d'épuiser le sol moins que tout autre grain. (PARM.)

Le SARRASIN TEIGNANT a les fleurs hexandres, à demi-trigynes, les épis rameux, les feuilles épaisses, ovales, et les stipules membraneuses. Il est vivace, et se trouve à la Cochinchine, où il sert à teindre en bleu les étoffes de coton.

Le SARRASIN PERFOLIÉ a les feuilles triangulaires, la tige épineuse, les stipules perfoliées et presque rondes. Il se trouve à la Cochinchine, où il est employé comme astringent et émollient pour résoudre les tumeurs et mondifier les ulcères.

Le SARRASIN ODORANT a les fleurs octandres, trigynes, les épis longs, terminaux, et la racine rampante. Il se trouve en Cochinchine dans les lieux humides. Ses feuilles froissées exhalent une odeur forte, agréable, et ont une saveur piquante. On les emploie à assaisonner les viandes et le poisson. (B.)

SARRE. Nom vulgaire du VAREC, dans les environs de la Rochelle. (B.)

SARRETTE, *Serratula.* Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale et de la famille des cinarocéphales, dont les caractères consistent : en un calice oblong, ventru ou cylindrique, imbriqué d'écailles mutiques; un réceptacle garni de paillettes, portant des fleurons hermaphrodites, à tube renflé au sommet, à anthères quelquefois appendiculées à leur base, et à stigmates oblongs et réfléchis; des semences ovales, aplaties, garnies d'aigrettes simples ou sessiles.

Ce genre renferme des herbes ou des arbrisseaux à feuilles alternes et à fleurs souvent disposées en corymbes terminaux. On en connoît une trentaine d'espèces : d'un côté, les genres LIATRIX, VERNONIE, SAUSSURÉE, PHILOSTEMON, HÉTÉROCOME, HOLOLÉPIS, SYNCARPHE, LUCILIE, LACHNOSPERME et STEMMACANTHE, ont été établis à leurs dépens; de l'autre, quelques botanistes les ont réunies au genre des QUENOUILLES (*cnicus*), d'autres aux CHARDONS ou aux CIRSES, d'autres aux STÆHELINES; et ce qui y reste d'espèces présente des anomalies telles, qu'on sera sans doute bientôt dans le cas d'en faire encore d'autres.

Pour ne pas entrer ici dans la discussion des espèces douteuses, on se contentera de mentionner l'espèce sur laquelle ce genre a été établi, c'est-à-dire : la SARRETTE DES TEINTURIERS, qui est la plus commune et la plus importante à connoître.

Cette plante, qui est vivace, s'élève de deux à trois pieds,

croît dans les bois et dans les prés argileux, aux lieux sombres et humides. Elle a les feuilles en lyre et pinnatifides, avec la division intermédiaire très-grande et dentée. Les radicales sont quelquefois entières, et en général elles varient toutes au point qu'il est difficile d'en trouver deux de semblables. On la regarde comme vulnéraire, propre pour dissoudre le sang caillé, apaiser la douleur des hémorroïdes, et s'opposer aux hernies. On s'en sert pour teindre en jaune verdâtre les étoffes de laine. Elle fournit une couleur solide, mais moins brillante que celle de la gaude. En conséquence, on l'emploie rarement aujourd'hui dans les grandes manufactures. Les procédés de son application sont les mêmes que ceux de la gaude, c'est-à-dire qu'on fait bouillir quelques heures les feuilles et les tiges, soit sèches, soit vertes, et qu'on plonge à diverses reprises, dans le bain qui en résulte, les étoffes alunées et mouillées. On ne croit pas qu'elle soit nulle part cultivée en France en ce moment; mais, si on le désiroit, rien ne seroit plus facile, car il ne s'agiroit que de la planter ou de la semer dans un terrain semblable à celui qui a été cité pour lui convenir, et de la sécher. On pourroit probablement la couper deux fois par an, c'est-à-dire une première fois à l'époque naturelle de sa fructification, ensuite à celle de la repousse. Cette dernière coupe donneroit une teinture plus verdâtre que la première, mais qui peut avoir son mérite dans certains cas.

La sarrette des champs (*serratula arvensis* de Linnæus) a été mentionnée à l'article Chardon.

La sarrette des jardins est le Chrysanthème des parterres. (B.)

SARRIÈTE, *Satureia*, Linn. (*didynamie gymnospermie.*) Genre de plantes de la famille des labiées, dont les caractères génériques sont d'avoir : le calice en tube strié; la corolle tubuleuse à deux lèvres, la supérieure droite, obtuse et légèrement échancrée, l'inférieure ouverte à trois lobes obtus, presque égaux; les étamines écartées.

Ce genre comprend environ douze espèces, dont les plus remarquables sont :

La Sarriète des jardins, *Satureia hortensis*, Linn., à feuilles opposées, sessiles, simples, lancéolées et linéaires; à pédoncules axillaires, portant chacun deux fleurs. Cette espèce annuelle est cultivée dans les jardins pour l'usage de la cuisine et de la médecine, et est généralement connue sous le nom de *sarriète d'été*. Elle croît naturellement dans la France méridionale et en Italie.

La Sarriète de Crète, *Satureia thymbra*, Linn. Elle se trouve dans l'île de Crète, et diffère de l'espèce ci-dessus par

ses fleurs verticillées, presque nues et ramassées en têtes rondes, et par ses feuilles petites, ovales et pointues. Cette espèce fleurit en juin, juillet et août. Elle a aussi des propriétés médicinales.

La Sarriète vraie, *Satureia juliana*, Linn. Celle-ci, que l'on rencontre en Espagne et dans quelques parties de l'Italie, a les fleurs verticillées, ramassées, terminées en épi; les feuilles linéaires, lancéolées, glabres; les tiges, de la hauteur d'un pied et demi, droites et ligneuses. Les fleurs paroissent dans le mois de juillet.

La Sarriète a fleurs en tête, vulgairement *thym de Crète*, *Satureia capitata*, Linn.; à feuilles menues, opposées, étroites, à carène, ponctuées et garnies de cils, à fleurs disposées en épi. On se sert fréquemment de cette plante en médecine. Elle est cultivée dans nos jardins, et croît naturellement dans la Grèce et l'Archipel.

La Sarriète de montagne, *Satureia montana*, Linn. Cette espèce, cultivée dans les jardins sous le nom de *sarriète d'hiver*, est vivace, et croît naturellement dans la France méridionale et en Italie. On s'en sert pour la cuisine et la médecine. Ses fleurs, qui paroissent en juin, sont d'un rose très-pâle; ses feuilles sont étroites, roides et opposées; sa tige est haute d'un pied, et ligneuse. (D.)

SARRIÈTE DES BOIS. On donne ce nom, aux environs d'Angers, au Mélampire des bois. (B.)

SARRIÈTE JAUNE ou a fleur jaune. C'est le Mélampire des prés. (LN.)

SARRIOLE. *V.* Isanthe. (B.)

SARRIS. A Turin, on donne ce nom au Micaschiste. (LN.)

SARRON. On appelle ainsi l'Anserine bon henri, dans les Pyrénées. (B.)

SARROTRIUM, *Sarrotrium.* Genre d'insectes ainsi nommé par Illiger et Fabricius, qui ne comprend qu'une seule espèce, connue auparavant sous le nom de *hispa mutica.* Latreille, avant les deux entomologistes que je viens de citer, avoit établi ce genre sous le nom d'Orthocère. *V.* ce mot. (O.)

SARROUBE. *V.* Saroubé. (S.)

SARSAPARILLA et SALSAPARILLA. Ces deux noms latins des Salsepareilles sont des altérations du véritable nom espagnol de ces plantes, qui est *zarza parrilla*, et qui est composé de deux mots *zarza*, ronce, et *parrilla*, petite vigne, comme qui diroit *ronce en forme de petite vigne*, ou *des vignes*, ou *qui grimpe comme une petite vigne.*

Les Espagnols nommoient ainsi la ronce de cerf des Toscans, c'est-à-dire la SALSEPAREILLE ÉPINEUSE (*Smilax aspera*, L.), avant la découverte de l'Amérique; depuis, ils ont donné ce nom à la *salsepareille officinale* qu'ils trouvèrent en usage au Pérou. (LN.)

SARSEPAREILLE. *V.* SALSEPAREILLE. (LN.)

SARSIR. *V.* SARCIR. (V.)

SART. C'est un des noms locaux du GOËMON ou de ces amas de VAREC, de ZOOSTÈRE, et autres plantes marines que les vagues accumulent sur les bords de la mer. (B.)

SARVE. Nom du CYPRIN ROTENGLE (*cyprinus erythrophthalmus*, Linn. (B.)

SARXIPHAGON et SARXIPHRANGUM. On trouve aussi ces noms écrits ainsi : *saxiphragon* et *sarxifragon*. *Voyez* SAXIFRAGA. (LN.)

SASA, *Sasa*, Sonnini. Genre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des DYSODES. *Caractères :* bec garni à sa base de soies divergentes, épais, robuste, comprimé latéralement, à bords dentelés vers l'origine, ensuite lisses et tranchans; mandibule supérieure arrondie en dessus, fléchie en arc vers la pointe; l'inférieure plus courte, proéminente en dessous vers sa racine, anguleuse, retroussée à sa pointe, et à bords inclinés en dedans; narines arrondies, latérales, épatées, couvertes d'une membrane située vers le milieu du bec; langue....; orbites et gorge nues; cou grêle, plus long que le corps; tarses courts, réticulés; quatre doigts, trois devant, un derrière, totalement séparés; l'intermédiaire plus long que le tarse; ongles allongés, étroits, courbés, robustes, aigus; le postérieur très-arqué et le plus long de tous; ailes arrondies, concaves, courtes, à penne bâtarde très-courte; les quatre premières rémiges étagées; les cinquième, sixième et septième les plus longues de toutes; queue composée de dix pennes, planes, longues, et arrondies à leur extrémité.

L'espèce qui compose cette division se trouve à Cayenne, niche sur les arbres, fait une ponte de quatre ou six œufs, se nourrit d'herbes et d'insectes aquatiques, et se tient perchée près des eaux.

Le SASA proprement dit, *Sasa cristata*, Vieill.; *Phasianus cristatus*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 337, sous le nom de *faisan huppé de Cayenne*. Cet oiseau, de l'Amérique équinoxiale, diffère de l'hoazin du Mexique, avec lequel Guenau de Montbeillard l'a confondu. Je l'ai fait connoître le premier à mon retour de la Guyane (*Journal de Physique*, septembre 1785). Il est principalement remarquable par une très-longue huppe de plumes étroites et couchées en arrière, qu'il peut soulever,

mais non relever en forme de panache, lorsqu'il est affecté. Ces plumes sont rousses depuis leur origine jusqu'à leur milieu, et noires sur le reste. Celles du dessus et des côtés du cou ont des taches blanches sur un fond brun, qui occupe aussi, mais avec des reflets verts et cuivrés, toutes les parties supérieures, en prenant du roux sur les pennes des ailes, et du verdâtre sur la queue; les couvertures des ailes ont une bordure blanche, et la queue est terminée par un liseré de la même couleur. Le blanc, nuancé de roux, est la couleur des parties inférieures, excepté que le roux est sans mélange de blanc sur le ventre, les jambes et les couvertures de dessous les ailes; le bec est teint en gris verdâtre; les pieds sont rouges et les ongles noirs.

Le nom de sasa, que ce faisan porte parmi les naturels de la Guyane française, exprime son cri, qu'il prononce d'une voix forte et rauque. On ne le trouve qu'au bord des eaux ou dans les lieux inondés, et cette préférence tient au genre de sa nourriture. Il mange les fruits et les feuilles d'un très-grand *arum*, appelé dans le pays *moucou-moucou* (*arum arborescens*, Linn.), et qui couvre de grands espaces dans les savanes noyées. Partout où ces plantes croissent abondamment, l'on est assuré de rencontrer des sasas, quelquefois par paires, et quelquefois par petites troupes de six ou huit. Ils se tiennent, pour l'ordinaire, sur la même branche, l'un à côté et fort près de l'autre. Ils sont peu défians, et se laissent aisément approcher, sans doute parce qu'on leur fait rarement la chasse, d'abord à cause de l'éloignement et de la nature des lieux qu'ils habitent, ensuite par le peu d'intérêt que l'on peut avoir à les rechercher; la forte odeur de *castoreum* qu'ils exhalent ne permettant pas de les manger. Leur chair n'est cependant pas tout-à-fait inutile; les pêcheurs la coupent par morceaux, et s'en servent comme d'un bon appât pour prendre de gros poissons. (S.)

SASA. Nom des Lis, en Syrie. (LN.)

SASAGI. Nom japonais d'une espèce de Dolic (*Dolichos umbellatus*, Thunb.). (LN.)

SASALI. Nom brame d'une espèce de Greuvier, dont Linnæus avoit fait son genre *microcos*, appelé *sasali* par Adanson. (LN.)

SASANKWA. C'est, au Japon, le nom d'une espèce de Camellia, autre que celle que nous cultivons. C'est le *camellia sasanqua*, Thunb. (LN.)

SASAPIN. L'une des nombreuses dénominations employées par différens voyageurs pour désigner les Sarigues ou Didelphes. *V.* ce mot. (S.)

SASAPPO-LAUT et ALLANG LAUT. Noms malais de la *pennatula juncea*, Path. *V.* PENNATULE. (DESM.)

SASHAUN PASHU. Nom que les naturels de la baie d'Hudson ont appliqué à l'HIRONDELLE BLEUE. *V.* ce mot. (V.)

SASINNEER SASIN. Nom que les naturels de la baie de Nootka ont imposé à un OISEAU-MOUCHE. *V.* le genre COLIBRI, 2.e section. (V.)

SASLOT. Nom piémontais de la SARCELLE. (V.)

SASSA. Nom d'une espèce d'ACACIE de Nubie, qui donne de la gomme semblable à celle appelée *arabique*. Elle diffère fort peu de l'acacie nilotique.

Bruce ayant reçu du pays de la myrrhe des branches de cet arbre, comme étant celui qui fournit cette précieuse résine, et ayant depuis observé qu'il donnoit de la gomme, en conclut que cette gomme étoit l'*opobalsamum* des anciens: mais il a évidemment établi deux erreurs; car, 1.o un arbre qui donne de la gomme ne donne pas en même temps de la résine; 2.o l'opobalsamum des anciens, au rapport de Galien, étoit un poison actif, et on mange quelquefois, selon Bruce même, la gomme du sassa. (B.)

SASSSA. Espèce de PALMIER, autrement appelé NIPA. (B.)

SASSAFRAS. Nom qu'on donne, dans le commerce de l'épicerie, au bois du LAURIER SASSAFRAS. *V.* ce mot à l'article LAURIER. (D.)

SA-SASHEW. Nom que porte, à la baie d'Hudson, une espèce de CHEVALIER. *V.* ce mot. (V.)

SASSATA. Aux environs d'Agra, dans l'Indostan, on donne ce nom à l'INDIGO retiré de la troisième pousse de l'indigotier, c'est-à-dire la troisième année après la plantation. Cet indigo est le plus inférieur. *V.* NOTI. (LN.)

SASSEBÉ. *V.* PERROQUET SASSEBÉ, à l'art. des PAPEGAIS. tome 25, page 330. (V.)

SASSIE, *Sassia.* Genre de plantes établi par Molina dans l'octandrie monogynie, et qui a pour caractères: un calice de quatre folioles; une corolle de quatre pétales; huit étamines; un ovaire surmonté d'un style à stigmate obtus; une capsule ovale, à deux loges et à deux semences.

Ce genre contient deux espèces: la SASSIE TEIGNANTE qui a les feuilles ovales et la hampe multiflore; la SASSIE PERSICAIRE qui a les feuilles en cœur et la hampe uniflore. L'une et l'autre se trouvent très-abondamment au Chili. La fleur de la première est pourpre, très-odorante, sert à colorer et à parfumer les liqueurs, les bois d'ébénisterie et même les étoffes; la seconde a la fleur d'un jaune doré. (B.)

SASSIFICCA. Nom italien qui désigne les SALSIFIS. Il paroît dériver des deux mots : *sasso*, pierre, et *ficcare*, ficher, fourrer, et signifieroit plante fichée dans les pierres. En effet, les racines pivotantes des salsifis sont fichées en terre et entre les pierres comme des clous dans une muraille ; nos dénominations de *sarsifis*, *salsifis* et *artifi* n'en sont que des dérivés. (LN.)

SASSIFRAGA des Italiens. *V.* SAXIFRAGE. (LN.)

SASSIFRAGIA. Synonyme de SASSAFRAS dans les ouvrages de quelques botanistes et voyageurs qui ont fait connoître les plantes de l'Amérique. *V.* SASSAFRAS. (LN.)

SASSOLIN (Reuss., Karst., Léonh.; *Sassoline*, James.; *acide boracique*, Haüy; *Sel sédatif naturel*, Hoëpf.). Sel qu'on a trouvé d'abord sur les bords de la source chaude de Sasso près Sienne, d'où il a tiré la dénomination de *sassolin*.

Ce sel est blanc ou blanc grisâtre, nuancé ou parsemé de taches jaunâtres. Il est sous la forme de grains, de paillettes, de croûtes, et en forme de stalactites corrodées qui semblent composées de grains cristallisés, aciculaire ou lamelliforme. Il est doux et savonneux sous le doigt, et facile à pulvériser. Il a l'éclat impur, un peu nacré, quelquefois résineux ainsi que sa raclure. Au chalumeau, il fond en un globule transparent. Selon Klaproth, le sassolin contient :

| | |
|---|---|
| Acide boracique . . . . . . . . . | 86 |
| Manganèse sulfaté, avec un peu de fer . | 11 |
| Chaux sulfatée . . . . . . . . . . | 3 |
| | 100 |

Le sassolin se trouve aussi en sable composé de paillettes blanchâtres nacrées et qui ont jusqu'à une ligne et demie d'étendue.

On peut voir à l'art. ACIDE BORACIQUE, vol. 1, p. 134, l'indication des divers endroits du territoire de Sienne où l'on a observé ce sel. (LN.)

SASURU. Nom oriental de l'arbre désigné dans Rumphius, par *pseudo santalum*. *V.* ce mot. (LN.)

SATAJO. Plante parasite et dioïque du Malabar, figurée par Rhéede, mais dont les botanistes ne connoissent qu'imparfaitement les parties de la fructification. (B.)

SATAL. Coquille fort peu différente du SPONDYLE GAIDERON. (B.)

SATAN ou *Couxio*. Singe de l'Amérique méridionale, décrit par Hoffmansegg et de Humboldt, et qui appartient au genre SAKI. (DESM.)

SATANIA et SATANIUM des Grecs. *V.* à l'article MESSPILUS. (LN.)

SATARIA. *V.* PEUCEDANON. (LN.)

SATELLITES. *V.* PLANÈTES. (PAT.)

SATHAM. C'est le LATANIER, à Madagascar. (B.)

SATHERIUS d'Aristote. C'est la MARTE ZIBELINE. (S.)

SATHYRION d'Aristote. C'est le DESMAN. (S.)

SATIECH et SATIACH. Noms persans et arabes du *nardus indica*, selon J. Bauhin qui le fait dériver du nom de la ville dite *Satigna*. (LN.)

SATIN BLANC. *V.* LUNAIRE. (B.)

SATIN PALE. AGARIC de trois pouces de haut, qui croît dans les bois des environs de Paris, et qui n'est point malfaisant. On le reconnoît à son chapeau mamelonné au centre, comme satiné en dessus. Paulet l'a figuré pl. 114 de son Traité des champignons. (B.)

SATINÉ DE FRANCE ou SATINÉ BATARD. On donne ce nom, dans l'ébénisterie, au bois du PRUNIER, à raison de son apparence. (B.)

SATINE. La LUNAIRE ANNUELLE porte quelquefois ce nom. (B.)

SATORKIS, *Satorkis.* Nom donné par Dupetit-Thouars au genre de plantes appelé SATYRION par Linnæus. (B.)

SATSIFOCO. Nom de l'ESPADON au Japon. (B.)

SATUREIA. Pline nous apprend que les Romains donnoient ce nom à une plante dont ils faisoient un grand usage pour assaisonner les viandes. On la semoit en février. Elle avoit tant de ressemblance avec l'*origanum*, surtout par ses qualités, qu'on les confondoit ensemble. On l'appeloit aussi *cunila* et *thymbra*. A l'article *cunila*, Pline fait observer qu'outre le cunila cultivé, les médecins en connoissent plusieurs autres espèces qu'ils nomment *cunila bubula*, *cunila gallinacea*, *origanum heracleoticum*, *cunilago mollis* et *cunilago libanotis.* Puis après avoir traité rapidement de ces plantes, Pline revient sur les propriétés du *cunila sativa*, et termine par le *cunila montana.* Ces deux dernières plantes sont les *thymbra* de Dioscoride, dont une étoit cultivée et l'autre sauvage. La première étoit cultivée; on la mangeoit de préférence, parce qu'elle étoit moins âcre que l'espèce sauvage; elle étoit plus grande, commune, semblable au thym, mais plus basse et plus molle; ses fleurs, de couleur verte, formoient des épis. Cette plante avoit les mêmes propriétés que le thym et s'employoit aux mêmes usages, ce qui est confirmé par Paul Æginet. Théophraste a un plus grand nombre d'espèces de *thymbra.*

Columelle recommande de placer les ruches dans des lieux abondans en origan, thym, thymbra et de l'espèce de *cunila* que les paysans nommoient *satureia*, ce qui semble admettre

une différence entre le thymbra et le satureia ; peut-être n'a-t-il voulu indiquer que les *cunila sativa* et *montana*.

C'est aux *satureia hortensis*, *juliana*, *montana* et *thymbra* qu'on rapporte le plus généralement les plantes des anciens, mais non les autres espèces de *cunila* et *cunilago* de Pline, qui sont d'autres plantes labiées. Les *satureia* ci-dessus, et principalement le *satureia hortensis*, conservent en Italie les noms de *coniella* et de *savoreggia*, qui rappellent les noms que les anciens leur donnoient. Les noms de *sarriète* ou *sarriette*, *savorée* et *sadrée*, qui désignent ou bien ont désigné ces plantes, s'en déduisent aussi.

Le *satureia* étoit une labiée extrêmement échauffante et aphrodisiaque, ce qui fait croire que son nom dérivoit de celui des Satyres, divinités les plus lascives du paganisme. Plusieurs auteurs le dérivent de *saturare*, assaisonner, saturer, parce qu'on mettoit cette plante dans presque toutes les sauces. Enfin, d'autres auteurs croient qu'il est corrompu de l'arabe *sahater* et *shatar* qui désignent également les sarriètes.

Les espèces de *satureia* ci-dessus nommées, forment un groupe distinct dans le *Pinax* de C. Bauhin; mais il n'y comprend pas le *satureia capitata*, car il le considère comme une espèce de thym, ainsi que l'ont fait tous les botanistes du même temps. Dodonée a appelé *satureia* le *melampyrum arvense*.

Le genre *satureia* des modernes est composé du *satureia* de Tournefort, qui comprend les vraies sarriètes, et de quelques espèces de *calamintha*, *thymbra* et *thymus* du même auteur. Ce genre, dont les espèces sont peu nombreuses malgré cette réunion, comprend aussi le *sabattia* de Moench et le *condea* de Desportes. *V.* Sarriète et Thymbra. (ln.)

SATURIER, *Psatura*. Arbrisseau de l'île Bourbon, à feuilles opposées et à fleurs disposées en panicule terminale, qui, seul, constitue un genre dans l'hexandrie monogynie. Ses caractères sont : calice à six dents; corolle campanulée à six divisions, barbue en dedans; ovaire inférieur à style terminé par un stigmate lamelleux; baie sèche, striée, à six loges monospermes. (b.)

SATURNE. *V.* le mot Planètes. (lib.)

SATURNE. Les anciens chimistes qui avoient donné aux métaux le nom des planètes, avoient consacré au plomb celui de saturne, et on le conserve encore dans quelques préparations pharmaceutiques. On dit *sucre de saturne*, *extrait de saturne*, *vinaigre de saturne*, etc. *V.* Plomb. (pat.)

SATURNINE. Nom spécifique d'une Couleuvre. (b.)

SATURNITES. Ce nom, qui signifie pierre de Saturne, a été donné par J.-R. Forster au plomb sulfuré épigène qui est le *blaubeierz*, c'est-à-dire la mine de plomb bleu des Allemands. (LN.)

SATYRE, *Satyrus*. Les anciens Grecs avoient une religion originaire de l'Egypte et des autres contrées orientales, et comme les campagnes ardentes de ces contrées nourrissoient une foule de singes et d'autres animaux analogues, les hommes superstitieux et timides, dans l'enfance de la société, en firent des dieux ou du moins des êtres privilégiés. Les vastes forêts de la zone torride, ces solitudes ignorées qui imprimoient aux hommes qui les parcouroient, une terreur religieuse, étoient habitées par des singes; ils en étoient les divinités tutélaires; de là naquirent les faunes, les satyres, les silènes, et tous ces demi-dieux champêtres de l'antique mythologie. Aujourd'hui encore les Indiens du Bengale, du Malabar, etc., ont un respect religieux pour les singes, et fondent des hôpitaux pour en nourrir les individus infirmes. On assure même que les Thibétains admettent dans leur cosmogonie, que les premiers hommes ne furent que des singes.

Mais pourquoi mettre ces animaux au rang des dieux? Comment un peuple peut-il être assez imbécile pour se prosterner aux pieds d'un vil animal, pour lui offrir son encens et ses vœux? Voilà ce qu'on auroit peine à se persuader, si l'on n'en avoit pas la preuve. *Effigies sacri-nitet aurea cercopitheci.* On a vu, en effet, dans l'antique Egypte, les *timides mortels trembler aux pieds d'un singe assis sur leurs autels.* L'enfance de l'esprit humain est sujette à toutes les erreurs; elles lui viennent de sa timidité. C'est la crainte qui a fait les premiers dieux des hommes; ils ont adoré des serpens et des singes, avant d'adresser leurs hommages au maître de l'univers. Plus on est foible, plus on est timide et superstitieux. Les animaux, les plantes, les minéraux, tout a été dieu pour l'homme sauvage, excepté l'être Suprême; ses pensées ne pouvoient pas s'étendre si loin. Sa stupide admiration pour toutes les productions de la nature qui l'environnent, se changea en adoration, et la terreur, fille de l'ignorance, établit les premiers cultes.

On a conservé en histoire naturelle les noms de ces anciens dieux champêtres, et on les a donnés aux singes; mais on ne voit plus que des singes dans ces animaux. Leur divinité s'est perdue par l'injure des siècles et de la religion chrétienne. Il leur sera difficile d'en recouvrer les titres parmi nous. Nous avons déjà suffisamment de lutins, de revenans, de sorciers, de feux follets et d'autres superstitions qui tourmentent l'es-

prit de nos pauvres villageois. Au reste, consultez, pour le singe satyre, l'article ORANG-OUTANG. (VIREY.)

SATYRE, *Satyrus*, Latr.; *Amathusia*, *Brassolis*, *Hætera*, *Hipparchia*, Fab. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes, tribu des papilionides, ayant pour caractères : les deux premières pattes, dans les deux sexes, beaucoup plus courtes que les autres, repliées de chaque côté du cou ou contre la poitrine, inutiles au mouvement; ailes inférieures embrassant, par leur bord interne, le dessous de l'abdomen; palpes inférieurs (ou extérieurs) fortement comprimés, et dont la tranche antérieure est très-étroite ou presque aiguë; cellule discoïdale et centrale des ailes inférieures toujours fermée; chenilles allongées, sans épines, nues ou simplement garnies de duvet, et souvent rayées longitudinalement de lignes alternativement plus vives et plus foncées, avec la tête presque globuleuse et l'abdomen fourchu ou terminé par deux cornes; chrysalide légèrement angulaire, suspendue perpendiculairement la tête en bas, et attachée seulement par son extrémité postérieure; deux pointes petites et écartées à l'autre bout.

Je compose ce genre de la troisième classe des papillons de Réaumur et d'une partie de ceux de sa seconde. Il comprend, dans la méthode de Degéer, qui diffère peu de la précédente, sa cinquième famille des papillons et les dernières espèces de la quatrième; mais Geoffroy, et, après lui, les auteurs du catalogue systématique des lépidoptères de Vienne, sont ceux qui ont le mieux circonscrit cette coupe naturelle. Nos satyres forment dans la méthode du premier de ces naturalistes le troisième paragraphe de sa première famille des papillons, ou de ceux qui n'ont que quatre pattes ambulatoires. Les chenilles des espèces de cette subdivision n'ont point d'épines. Les deux pattes antérieures de l'insecte parfait sont très-courtes, mais, selon lui, nullement velues et ne faisant point la palatine. Il y range, cependant, les espèces nommées *satyre*, *tircis*, *céphale*, *procris*, que Degéer place dans sa quatrièmefamille ou les papillons dont le bord inférieur des secondes ailes embrasse le dessous du ventre, le cache entièrement en s'y moulant, et dont les deux pattes sont terminées par deux sortes de cordons, semblables aux pendans des palatines de peau. Je n'ai pas cru, dans l'établissement du genre satyre, devoir employer, du moins, dans le sens absolu de ces deux naturalistes, ce dernier caractère. Il me suffit que les deux pattes antérieures soient beaucoup plus courtes que les autres, pliées contre la poitrine, ou inutiles à l'ambulation; n'importe qu'elles soient très-velues et terminées en manière de palatine, ou sem-

blables aux autres, mais très-petites et presque entièrement cachées.

Cette considération ne pourroit servir que pour diviser le genre en deux sections. Fabricius a donné à une coupe de son genre papillon (*Entom system.*), le nom de *satyres;* mais aux espèces, composant le genre que je distingue ainsi, il en associe beaucoup d'autres qui doivent en être éloignées, de sorte que cette division est une sorte de magasin. Les chenilles des satyres indigènes, dont on a observé les métamorphoses, vivent toutes sur des plantes graminées. Elles sont, pour la plupart, vertes ou jaunes, avec des raies plus foncées; leur corps est allongé, mou, sans épines, et uniquement garni de poils courts, qui partent, du moins dans quelques espèces, de petits tubercules; leur tête est presque sphérique, avec la bouche très-petite, et leur derrière se termine par deux petites cornes, en manière de queue fourchue. Lorsque ces chenilles veulent se transformer, elles se pendent par les pattes postérieures, et prennent la forme d'une chrysalide, verte ou jaunâtre, un peu angulaire, et dont la tête a deux pointes coniques. Les lépidoptères, qui sortent de ces chrysalides, ont généralement les ailes rondes, tantôt brunes ou noirâtres, tantôt jaunâtres et presque toujours marquées de taches oculaires; dans quelques autres, le fond est noir, avec une bande blanche ou roussâtre. Ces insectes ont le vol pesant et sont faciles à attraper. Ils habitent plus particulièrement les bois, les prairies et les lieux incultes; quelques autres ne fréquentent que les terrains rocailleux ou montueux, parce que, probablement, les plantes qui doivent nourrir leurs chenilles sont exclusivement propres à ces localités. Plusieurs de ces lépidoptères aiment à se poser et à marcher sur le tronc des arbres: ce sont des espèces de grimpeurs. Ces lépidoptères sont véritablement agrestes; on ne les trouve jamais ou que rarement dans les jardins. Quelques satyres, mais qui sont presque tous des Indes orientales, s'éloignent des nôtres par la forme anguleuse de leurs ailes inférieures.

I. *Bord postérieur des ailes inférieures dentelé ou sinueux.*

Le SATYRE CIRCÉ, *Papilio circe*, Fab.; *Pap. proserpina*, Esp.; le *Silène*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XX, n.° 33, et pl. LXXXI, n.° 33. Il habite les forêts des montagnes, et se trouve particulièrement en Provence; ses ailes sont en dessus d'un brun noirâtre foncé, traversées, à peu de distance du bord postérieur, par une bande blanche; ce caractère est commun au *satyre hermione* ou le *silvandre;* mais dans le *satyre circé*, cette bande est interrompue sur les supérieures, dès son commencement, près de l'angle extérieur, de manière

qu'on y voit deux taches blanches réunies, éloignées du reste de la bande, et portant un œil ou une tache noire et ronde avec un point blanc au milieu ; de plus, la bande blanche se prolonge sur les inférieures jusqu'au bord interne, celui qui est du côté de l'abdomen, tandis qu'elle ne va pas jusque-là dans le *silvandre*. Celui-ci a encore un petit œil de plus sur les ailes supérieures, et un sur les inférieures. Les ailes supérieures ont en dessous, dans le *circé*, deux taches blanches à la côte, qui ne se voient pas dans le précédent. Les ailes inférieures ont aussi, près de la base, à la côte, un petit espace blanchâtre qui manque dans le *silvandre* : la bande blanche, l'œil de dessus, se retrouvent en dessous. Les ailes inférieures ont un très-petit œil dans le voisinage de l'angle anal ; là se remarque une raie anguleuse très-noire.

La *chenille* de ce *papillon* est nue, et se termine insensiblement en pointe bifide ; son dos est rayé longitudinalement de noirâtre, de blanc et de jaune. Elle se trouve sur les gramens.

Le SATYRE SILVANDRE, *Papilio hermione*, Linn., Fab. ; le *Silène*, Geoff. ; le *Silvandre*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 20, n.° 34. Cette espèce est un peu plus petite que la précédente, et lui ressemble d'ailleurs beaucoup. Nous venons de faire connoître en quoi elle en diffère. Sa bande blanche est moins vive, s'oblitère même presque totalement dans quelques individus. Elle a deux points noirs, avec le centre blanc, ou deux très-petits yeux sur chacune des ailes supérieures, et un seul sur chaque inférieure : ces petits yeux sont aussi en dessous.

La chenille est grise, avec une ligne très-noire sur le dos. Le corps est terminé par une pointe bifide.

Le SATYRE ALCYONE, *Papilio alcyone*, Hübn., Ochs. ; le *petit Silvandre*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 62 ; n.° 35 ; Rœs. *Insect.*, tom. 3, tab. 34, fig. 5, 6 ; n'est qu'une variété plus petite du précédent, et tel a été le sentiment de Linnæus et de Fabricius. On le trouve en Allemagne et dans quelques départemens de la France.

Le SATYRE HERMITE, *Papilio briseis*, Linn., Fab. ; l'*Hermite*, Engram., *Pap. d'Europ.*, planche 21, n.° 36 ; pl. 63, n.° 36, *e, f.* Le dessus de ses ailes est d'un brun noir, changeant en vert ou en violet, avec une bande blanche qui les traverse dans leur largeur ; sur les supérieures, cette bande est formée de six taches, dont la première et la troisième ont chacune un œil noir à prunelle blanche ; la bande inférieure est plus terne ; le dessous des ailes est d'un gris ou d'un blanc jaunâtre, particulièrement sous les supérieures, au lieu qui répond à la bande, avec différentes ondes ou nuances d'un brun clair ; les supérieures ont les deux yeux de

dessus, et dans le mâle, deux taches noirâtres à la côte; dans la femelle, une seule tache avec une bande brune transverse; les inférieures ont un petit œil, et dans les mâles, deux taches et une bande transverse noirâtres. Ces ailes, dans les femelles, n'offrent que quelques teintes un peu plus foncées, en forme de bandes peu marquées, et une ou deux petites taches noirâtres sous le petit œil. Cette espèce est commune aux mois de juillet et d'août, dans les lieux pierreux des cantons méridionaux. On la trouve aussi, mais rarement, aux environs de Paris. Le P. *pirata* d'Esper, d'Hübner, de Prunner, etc., n'est qu'une variété plus grande.

Le Satyre agavé, *Papilio agave*, Hübn., Esper; P. *hippolyte*, Esp.; P. *alcyone*, Fab.; l'*Hippolyte*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 8, *supp.* 3.e, 36 *bis*. Ses ailes sont d'un brun clair, traversées près du bord postérieur d'une bande jaunâtre; les supérieures ont, en dessus et en dessous, deux yeux noirs aveugles ou sans prunelle; le dessous des supérieures est presque entièrement jaunâtre; celui des inférieures a plusieurs raies et des points obscurs qui le font paroître marbré.

Cette espèce se trouve en Russie.

Le Satyre fidia, *Papilio fidia*, Linn., Fab.; le *Faune*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 21, n.° 37, *c. d.* Ses ailes sont, en dessus, d'un brun noir; les supérieures ont chacune deux petits yeux noirs à prunelle blanche, et deux points blancs dans leur entre-deux; les inférieures n'ont qu'un petit œil semblable aux précédens, et dans des individus deux petits points blancs; le dessous des ailes est mélangé de cendré et de brun noirâtre; on y retrouve les yeux et les points blancs de dessus; les quatre ailes ont un espace, ou une raie transverse, blanchâtre, immédiatement avant ces yeux; les supérieures ont, vers le milieu de la côte, deux traits d'un brun noirâtre; les inférieures ont deux raies, dont l'une plus courte, transversale, anguleuse et noire, et une bande blanchâtre le long du bord postérieur.

Cette espèce se trouve en août, dans les lieux élevés des cantons méridionaux de la France.

Engramelle avoit d'abord donné, comme mâle de cette espèce, le papillon, pl. 21, n.° 37, *a. b.*; mais dans le n.° 6, pag. 255, il déclare que c'est une erreur, et que ce papillon est le mâle d'une autre espèce qu'il nomme *coronis*, et qui se trouve en Provence, pl. 63, n.° 37, *e. f.* V. l'espèce suivante.

Le Satyre allionia, *Papilio allionia*, Fab.; le *Faune*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 21, n.° 37, *a. b.*; Ejusd., P. *coronis*, pl. 63, n.° 37, *e. f.* Cette espèce, qui se trouve sur les

confins de la France et de l'Italie, a les ailes d'un brun noirâtre, dentées; le dessous a, vers le bas, deux raies plus obscures, et l'extrémité plus pâle; les supérieures ont, sur cette surface, deux grands yeux; le premier a seul une prunelle blanche; entre eux est une tache blanche; ces yeux paroissent en dessous, mais foiblement et sans prunelle; les ailes postérieures ont trois points blancs et un plus grand très-noir; leur dessous offre une bande blanche et arquée.

Le Satyre faune, *Papilio fauna*, Esp., Fab.; *Arachne*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 63, n.° 37, *a. b. c.*, *bis*. Ses ailes sont d'un brun foncé en dessus, avec les bords plus clairs; les supérieures ont en dessus et en dessous, près du bord postérieur, deux yeux noirs, à cercle fauve autour, et deux points blancs dans l'intervalle qui les sépare; l'œil supérieur a la prunelle blanche; le dessous des inférieures est d'un gris cendré; leur base et une portion transversale de leur surface sont plus foncées dans quelques individus.

Cette espèce, nommée *statilinus* par quelques auteurs, ne me paroît être qu'une variété plus petite de la précédente. Elle se trouve plus particulièrement dans les cantons méridionaux de la France; elle est même très-commune, à la fin de l'été, au bois de Boulogne, aux environs de Paris. Les ailes inférieures ont, dans celui-ci, un point noir près de l'angle anal, dont on ne fait pas mention.

Le Satyre actéon, *Papilio actæa*, Esp.; l'*Actéon*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 81, n.° 37 *ter*, *a. d. bis*, et pl. 63, n.° 37, *g. h.* Le dessus des ailes est d'un brun noirâtre, avec un reflet fauve; les ailes supérieures ont la côte cendrée et un petit œil noir à prunelle blanche près de l'angle extérieur; leur dessous est d'un brun clair du côté de la côte, d'un brun très-foncé ou fauve du côté interne; au petit œil de dessus en répond un plus grand, renfermé dans un cercle blanc ou fauve; au-dessous on voit dans plusieurs un ou deux points blancs; le dessous des ailes inférieures est partagé en trois portions transversales, dont le bord extérieur, ou celui qui est le plus près de l'extrémité postérieure de l'aile, est plus ou moins brun, et dont le reste a une teinte d'un brun clair ou cendrée; les deux divisions terminales sont plus étroites, en forme de bandes, et leur bord interne est encore plus clair que celui de la première.

Cette espèce se trouve dans la Provence et aux environs de Narbonne, etc.

Le Satyre bryce, *Papilio actæa*, Fab., Hübn., *Lép.*, tab. 33, fig. 149 et 150, en est très-voisin. Ses ailes supérieures ont, des deux côtés, deux yeux noirs à prunelle blanche,

et un autre œil, mais très-petit, accolé à celui qui est le plus près de la côte.

On le trouve dans les mêmes lieux.

Le SATYRE AGRESTE, *Papilio semele*, Linn., Fab.; l'*Agreste*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 22, n.° 38. Ses ailes sont en dessus d'un brun noirâtre; les supérieures ont deux petites taches rondes et noires, en forme d'yeux, à prunelle blanche, placées dans la femelle sur une espèce de bande jaunâtre, maculaire et transversale; les inférieures ont un œil semblable à celui des précédentes, et situé à l'extrémité inférieure d'une suite de quelques taches fauves disposées en bande près du bord postérieur; le dessous des supérieures est fauve, nébuleux au bord postérieur, avec une tache blanche près de l'angle extérieur; on y voit les deux yeux de dessus; le dessous des inférieures est d'un brun mélangé à la base, plus clair et cendré ou grisâtre ensuite, et a aussi l'œil supérieur. Cette espèce est commune dans les bois en Europe. Engramelle décrit, sous le nom de *petit agreste*, pag. 77, pl. 22, n.° 39, un satyre qui ressemble beaucoup au précédent. Le dessus des quatre ailes est d'un brun foncé, avec une bande fauve transverse, formée de quelques taches fauves; les supérieures, ainsi que les inférieures, n'ont qu'un œil; celui des dernières ne paroît pas en dessous. D'ailleurs, la surface inférieure des ailes ne diffère pas beaucoup du dessous de celles du papillon agreste.

Elle est décrite par Fabricius et quelques autres auteurs, sous le nom de PAPILLON ARÉTHUSE, *Papilio arethusa*. Ce sera pour nous le SATYRE ARÉTHUSE.

Le PAPILLON MERCURE, d'Engramelle, pl. 64, n.° 38 *bis*, diffère du précédent en ce qu'il est plus petit, plus clair dans les couleurs, que les ailes inférieures n'ont point de tache oculaire, et que la bande transverse et grisâtre du dessous est plus étroite. Ce n'est peut-être qu'une variété. Ce papillon est venu de Vienne en Autriche.

Le SATYRE PHÈDRE, *Papilio phædra*, Linn., Fab.; le *grand Nègre des bois*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 23 et 64, n.° 40. Cette espèce est d'un brun noirâtre; ses ailes supérieures ont sur les deux surfaces deux grands yeux noirs, à prunelle d'un bleu violet, à iris d'un brun fauve; les inférieures ont un très-petit œil noir, à prunelle également bleue; leur dessous a une ou deux bandes grisâtres.

On la trouve dans les forêts de la France, aux mois de juillet et d'août. Son accouplement dure beaucoup plus longtemps que celui des autres.

La chenille est grise, avec deux lignes de taches noires sur

le dos; son corps se termine en pointe fourchue. Elle vit sur l'avoine que les botanistes nomment *elatior*.

Le SATYRE AUTONOÉ, *Papilio autonoe*, Fab.; *Papilio icare*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 8, *Suppl.* 3.e, n.° 40 *bis*. Ses ailes sont d'un brun clair; les supérieures ont en dessus et en dessous deux grands yeux noirs, à prunelle blanche, placés sur un espace ou bande jaunâtre; en dessous, le bord postérieur de ces ailes est d'un brun clair, et leur partie inférieure est d'un fauve mêlé de gris et de brun; les inférieures sont traversées en dessus d'une bande d'un brun plus clair tirant sur le fauve, et ont chacune deux points blancs et un très-petit œil noir à prunelle blanche; le dessous de ces ailes est d'un jaunâtre jaspé de brun, avec des traits, de petites taches blanchâtres, et un petit œil noir à prunelle et iris blancs.

Le SATYRE AMARILLIS, *Papilio tithonus*, Linn.; *Papilio pilosellæ*, Fab.; l'*Amarillis*, Geoff., Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 27, n.° 63, pl. 56, n.° 53, var.; *Papilio herse*, Hübn. Ses ailes sont fauves en dessus, avec une large bordure brune; les supérieures ont de part et d'autre, vers l'angle du bout, un œil allongé, noir, avec deux prunelles blanches; les inférieures ont vers le milieu deux très-petits yeux, qui paroissent aussi en dessous; ce dessous est mélangé de cendré clair et de brun.

La chenille vit sur le gazon, est d'un vert obscur, avec une bande longitudinale et rougeâtre de chaque côté; son extrémité postérieure est terminée par deux espèces de cornes.

Sa chrysalide est grisâtre, avec quelques taches brunes.

Cette espèce paroît en été. Elle n'est pas rare en France dans les prés et les bois.

On trouve une variété accidentelle où le fauve est blanc. *Papil. d'Europe*, pl. 66, n.° 53, f.

Le papillon *Ida* de Fabricius (Hübn., *Lépid.*, tab. 35, fig. 158 et 159), n'a point de taches oculaires sur les ailes inférieures; d'ailleurs, il diffère peu de l'amarillis.

Le SATYRE TITIRE, *Papilio bathseba*, *salome*, Fab.; le *Titire*, Engram., *Pap. d'Europe*, pl. 66, n.° 53 *bis*; Coqueb., *Illustr. iconogr.*, pl. 17, n.° 1; *Papilio pasiphaë*, Esp., Hübn.

Le titire ressemble beaucoup à l'amarillis; ses ailes sont fauves en dessus et bordées tout autour de brun; les supérieures ont un œil noir, à double prunelle blanche; les inférieures en ont chacune trois petits, noirs, à prunelle blanche, dont deux rapprochés près de l'angle anal, et le troisième écarté; en dessous, les supérieures sont semblables au dessus; les inférieures sont d'un brun foncé, avec une

bande blanche, transverse, à peu de distance du bord postérieur ; entre elle et ce bord sont quatre à cinq yeux, dont le nombre et l'apparence varient, noirs, avec la prunelle blanche. Cette espèce se trouve en Barbarie et en Provence. Dans les individus de cette dernière contrée, les yeux ont l'iris fauve, et la bande blanche s'étend un peu en dehors vers le milieu.

Le Satyre myrtil, *Papilio janira*, Linn., Fab.; le *Myrtil*, Geoff.; Engram., *Pap. d'Europe*, pl. 28, n.° 54, *a. h.*; pl. 56, n.° 54, *l. i. m. k.*, var.; pl. 57, *o. p. q. r.*, var.; *Papilio Jurtina*, Linn.; le *Corydon*, Geoff. Cette espèce varie beaucoup; le fond de ses ailes est en général brun, glacé au milieu d'une teinte fauve ou jaunâtre, particulièrement sur le dessous des inférieures; les supérieures ont un œil noir, à prunelle blanche, environné d'un cercle d'un jaune foncé, vers l'angle du bout et sur leurs deux surfaces; le dessous des inférieures est brun, avec une bande d'un blanc jaunâtre, large et ondée, et quatre petits points noirs, dont deux plus petits dans plusieurs individus (le *Corydon*, Geoff.).

La chenille est verte, avec une ligne blanche de chaque côté; elle se termine en fourche. On la trouve sur le gazon.

La chrysalide est verdâtre, avec des taches brunes; sa tête a deux éminences coniques.

Ce satyre est fort commun en été.

Le Satyre misis, *Papilio eudora*, Esp., Fab.; le *Misis*, Engram., *Pap. d'Europe*, pl. 28 et 67, n.° 55. Il est brun; ses ailes supérieures ont leur disque en dessus, plus ou moins fauve, avec deux points noirs dont la grandeur varie. Les ailes inférieures ont une large bordure plus claire; le disque du dessous des supérieures est fauve, avec un ou deux yeux noirs, à prunelle blanche, correspondans à ceux de dessus; il n'y en a qu'un dans le mâle; le dessous des inférieures est gris, sans taches.

La chenille vit sur l'ivraie annuelle.

Ce papillon se trouve dans le Piémont, en Provence et dans l'Allemagne.

Satyre tristan, *Papilio hyperanthus*, Linn., Fab.; le *Tristan*, Geoff.; Engram., *Pap. d'Europe*, pl. 27, n.° 52. Il est brun; le dessous des ailes est plus clair; les supérieures ont chacune trois yeux, et les inférieures cinq; ces yeux sont noirs, à prunelle blanche et iris jaune.

Il n'est pas rare dans les bois, en été. Sa chenille vit sur le gazon. Elle est cendrée, velue, avec une ligne postérieure noire; l'extrémité de son corps va en pointe fourchue.

Dès qu'on touche la plante dont elle se nourrit, le *poa annuel*, elle se laisse tomber à terre.

Sa chrysalide est presque toute ronde, brune, tachetée de jaune.

SATYRE CLYMÈNE, *Papilio clymene*, Fab., Hübn.; le *Borée*, Engram., *Papil. d'Europe*, pl. 5 et 7, *Suppl.* III, n.° 50 *ter*. Cette espèce, qui se trouve en Russie, sur le Wolga, est beaucoup plus grande que le *mégère;* les ailes sont brunes en dessus; les supérieures ont leur disque et une tache oblique près de la côte, d'un fauve rouge; vers l'angle du bout est une tache oculaire, de même couleur dans son contour, noire au milieu; les ailes inférieures ont en dessous trois taches oculaires semblables; les supérieures sont fauves en dessus, avec le limbe brun, et un œil à l'angle du bout, mais plus petit que celui de dessus; le dessous des ailes inférieures est d'un gris verdâtre, piqueté de noir, avec sept yeux noirs, à prunelle blanche, et iris d'un fauve pâle.

La femelle, pl. 7, n.° 50 *ter*, ne diffère pas beaucoup du mâle; le fauve est moins vif; les yeux sont plus petits, et quelques-uns sans prunelle blanche.

SATYRE BACCHANTE, *Papilio Dejanira*, Linn., Fab.; la *Bacchante*, Geoff.; Engram., *Pap. d'Europe*, pl. 25, n.° 48. Ses ailes sont brunes; les supérieures ont en dessus cinq yeux noirâtres, entourés d'un cercle jaunâtre, disposés en bande, et une raie jaunâtre; les inférieures ont, sur la même surface, quatre yeux semblables, dont deux plus grands; le dessous des supérieures offre aussi cinq yeux, placés sur un espace jaunâtre, terminant l'aile en forme de bande, et divisé par des raies brunes; les ailes inférieures ont en dessous six à sept yeux, situés sur une bande blanchâtre terminale.

Il paroît au commencement de l'été. Il voltige par sauts et par bonds, ce qui l'a fait appeler *bacchante*.

On le trouve en France, en Allemagne, et il n'est pas rare dans plusieurs bois des environs de Paris. Les individus de l'Italie sont plus grands que les nôtres.

Sa chenille est un peu velue, verte, rayée de lignes plus pâles; elle se termine en une pointe bifide. Elle vient sur l'*ivraie annuelle*.

SATYRE TIRCIS, *Papilio œgeria*, Linn., Fab.; le *Tircis*, Geoff.; Engram., *Pap. d'Europe*, pl. 25 et 65, n.° 49. Ses ailes sont, en dessus, brunes, avec des taches d'un jaune fauve, isolées et de forme irrégulière; les supérieures ont vers l'angle du bout un œil noir, à prunelle blanche; les inférieures ont une rangée de trois à quatre yeux semblables, mais entourés chacun d'un cercle jaunâtre; le dessous des supérieures est plus clair que le dessus, les taches jaunes étant plus

grandes et se correspondant en plusieurs endroits ; on y voit un petit œil à la place de celui de dessous; le dessus des inférieures offre un mélange de jaunâtre et de brun, et des points qui répondent aux yeux supérieurs.

La chenille, suivant Fabricius, vit sur les graminées ; elle est verte, rayée longitudinalement de blanc, et terminée en pointe fourchue. Engramelle dit qu'elle se trouve sur le poirier sauvage.

La chrysalide se suspend par la queue. Sa tête a deux éminences coniques.

Satyre mégère, *Papilio megæra*, Linn., Fab. ; *Papillon Mégère*, pl. M, 9, de ce Dictionnaire ; le *Satyre*, Geoff. ; Engram., *Pap. d'Europe*, pl. 26 et 65, n.° 50. Ses ailes sont d'un fauve mélangé de brun en dessus, la première couleur dominant davantage dans la femelle ; près de l'angle des supérieures est un œil noir, à une ou deux prunelles blanches, et souvent accompagné d'un œil plus petit ; les ailes inférieures ont quatre ou cinq yeux noirs, à prunelle blanche, enfermés dans deux cercles, dont l'extérieur est brun, et l'interne fauve ; les supérieures ont en dessous, sur une tache arrondie, jaunâtre, un œil semblable à celui de dessus, avec des raies brunes, et une rangée de six yeux noirs, à prunelle blanche, renfermés dans deux petits cercles jaunâtres, dont l'extérieur est bordé de brun ; l'œil inférieur est plus petit ; il est quelquefois accolé à un septième.

La chenille est un peu velue, verdâtre, avec l'extrémité postérieure pointue et fourchue. Elle vient sur les graminées, notamment les *poa*.

La chrysalide est verdâtre, avec deux pointes mousses en devant, et des aspérités latérales. Engramelle la représente ayant deux lignes de points blancs, *Suppl.* 3, pl. 4, p. 50.

Ce papillon aime à se poser sur les pierres et sur les murs : il est commun dans les bois et les jardins, pendant tout l'été.

La description que Linnæus donne du *papillon megæra*, convient évidemment au *papillon satyre* de Geoffroy. Le *mœra* du naturaliste suédois est une espèce très-voisine de la précédente, et qui se trouve plus particulièrement dans le Nord.

Le Satyre mæra, *Papilio Mœra*, Linn., Fab. ; le *Némusien*, Engram., *Pap. d'Europe*, pl. 26, n.° 51.

Cette espèce a de grands rapports avec la précédente ; mais le fond du dessus de ses ailes est presque entièrement brun ; les ailes inférieures n'ont que trois yeux en dessus ; celui du dessous des supérieures est environné d'un cercle roussâtre, précédé d'un cercle jaunâtre, régulier.

L'Ariane d'Engramelle, *Pap. d'Europe*, pl. 82, n.° 50 *bis*, ne me paroît être qu'une variété de cette espèce, faisant la nuance entre elle et la suivante : par la surface supérieure des ailes, elle tient au *mœra*, et par leur surface inférieure, au *megœra.*

Le Satyre demi-deuil, *Papilio galathea*, Linn., Fab.; *Papillon galathée*, pl. M, 9, 3, de cet ouvrage; le *Demi-deuil*, Geoff.; Engram., *Pap. d'Europe*; pl. 30, n.° 60. Ses ailes sont en dessus d'un blanc jaune, avec des nervures et des taches presque carrées, et une bande près du bord postérieur, noires. Le dessous est un peu plus clair, et le noir y domine moins. Dans les femelles, les inférieures ont en dessus trois espèces d'yeux, même quelquefois cinq. Dans les deux sexes, les supérieures ont en dessous, vers l'angle, une sorte d'œil noirâtre, accompagné, dans quelques individus, d'un plus petit, et les inférieures cinq à six yeux à peu près semblables.

Nous considérons comme variété l'espèce qu'Esper, Prunner, etc., nomment *leucomelas;* les ailes n'offrent point de taches oculaires; le dessous des inférieures est d'un jaunâtre pâle, avec des bandes blanchâtres. *V.* Engram. ibid., pl. 5, 3.e Suppl. n.° 60, 9. M. Duponchel l'a observée dans les environs de Perpignan. On la trouve aussi dans l'Esclavonie.

La chenille est déprimée, jaunâtre, avec trois lignes, l'une dorsale, les autres latérales, plus obscures. Elle vit sur différentes graminées, dans les prés.

La chrysalide est bleuâtre, avec deux pointes en forme d'aiguillon, roses, à l'extrémité postérieure.

Ce papillon est commun à la fin de l'été, dans les prairies et les bois herbeux.

Le Satyre demi-deuil aux yeux bleus, *Papilio arge occitanica*, Prun.; *Demi-deuil aux yeux bleus*, Engram., *Pap. d'Eur.*, pl. 30, n.° 61. Les ailes supérieures et les inférieures ont, tant en dessus qu'en dessous, des yeux à prunelle bleue, les premières deux et les secondes cinq. Engramelle dit que cette espèce est particulière à la Sicile; mais elle se trouve aussi dans les environs de Montpellier.

Le Satyre argé, *Papilio arge*, Fab.; l'*Eclair*, Engram., *Pap. d'Europe*, *Suppl.* 3, pl. 5, n.° 61, *a*, *b bis; Pap. arge Russiæ*, Prun. Cette espèce ne doit pas être confondue avec la précédente. Ses ailes sont d'un blanc verdâtre ou jaunâtre, et ont particulièrement en dessous des raies noires, transverses et anguleuses. Les supérieures et les inférieures ont sur les deux surfaces des yeux à prunelle blanche; les premières un, et les secondes cinq.

On la trouve dans les Alpes et dans les déserts de la Russie australe.

Voyez, pour quelques autres espèces analogues, Hübner et Ochsenheimer.

Le SATYRE LIGÉE, *Papilio ligea*, Linn., Fab.; *Pap. alexis*, Esp.; le *grand Nègre hongrois*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 23 et 64; n.° 42. Ses ailes sont d'un brun foncé, avec une bande transverse qui est en dessus et sur le dessous des supérieures, d'un fauve mordoré; leur bord a de petites taches blanches; chaque aile a en dessus, sur la bande fauve, trois à quatre petits yeux noirs, à prunelle bleue; le dessous des supérieures ressemble au dessus, mais celui des inférieures n'a que deux yeux, et à la place de la bande fauve est une raie ou des taches blanches: la bande fauve est quelquefois cendrée. Cette espèce se trouve en Suède et dans les contrées élevées de l'Europe.

La chenille vit sur les graminées; elle est verte, un peu velue, avec la tête jaune, une ligne noire le long du dos, et l'extrémité du corps pointue et fourchue.

Le SATYRE MÉDÉE, *Papilio medea*, Fab.; *Pap. æthiops*, Esp.; le *grand Nègre à bandes fauves*, Engram., *Pap. d'Eur.*, pl. 24 et 65, n.° 43. Ses ailes sont d'un brun foncé, avec une bande d'un fauve rouge en dessus; les ailes supérieures l'ont aussi en dessous, et l'on voit sur cette bande trois yeux noirs à prunelle bleuâtre, dont les deux les plus près de la côte sont contigus; les inférieures en ont quatre en dessus; leur dessous offre une bande plus ou moins grande et plus ou moins prononcée grise ou blanchâtre, transverse, et sur le bord postérieur de laquelle sont de petits yeux, dont le nombre et la grandeur varient: il y en a ordinairement quatre.

Il se trouve dans les forêts de l'Alsace, en Allemagne, dans le Piémont, au printemps et à la fin de l'été. Son vol est très-lent.

2. *Bord postérieur des ailes inférieures très-entier, ou sans dentelures ni sinus.*

Le SATYRE PYRRHA, *Papilio pyrrha*, Fab.; le *petit Nègre hongrois*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 23, n.° 41. Il ressemble beaucoup au précédent; mais ses ailes inférieures ont en dessous comme en dessus une bande formée par des taches qui sont jaunâtres ou d'un jaune rougeâtre; les ailes supérieures ont quatre petits yeux sur leurs deux surfaces, et les postérieures trois. Il se trouve en Autriche, en Hongrie.

Engramelle place à côté de cette espece celle qu'il nomme le MONTAGNARD, pag. 304, 81, n.° 41, *a*, *b*, *bis*. Villers l'a

trouvée au sommet des Guasles, dans les Cévennes. Les ailes sont brunes ; les supérieures ont une bande courte d'un fauve rouge, formée de cinq taches, dont quatre ont chacune un point noir ; les inférieures ont trois petites taches rondes, avec un point noir au milieu de chacune ; le dessous des ailes offre les mêmes taches oculées : seulement la majeure partie des inférieures est d'un brun fauve.

Ochsenheimer rapporte à cette espèce le *Papilio melampus* d'Esper, et le *Pap. janthe* d'Hübner, tab. 122, fig. 624, 625.

Satyre épiphron, *Papilio epiphron*, Fab ; *Papilio janthe*, Hübn. *Lépid.*, tab. 44, fig. 202. Ses ailes sont presque noires, arrondies, et traversées sur les deux surfaces par une bande fauve ; les supérieures ont deux yeux en dessus et trois en dessous ; les postérieures en ont trois en dessus et cinq en dessous ; tous ces yeux ont une prunelle ; mais leur nombre varie.

Cette espèce vient dans les lieux montueux de l'Allemagne.

Satyre cassiopé, *Papilio cassiope*, Fab., Hübn. ; *Papilio melampus*, Esp. ; le *petit Nègre à bandes fauves*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 24, n.° 45. Cette espèce n'est peut-être qu'une variété du *pap. pyrrha* de Fabricius. Ses ailes sont d'un brun très-foncé, et ont en dessus et en dessous une bande fauve, courte, maculaire, avec une rangée de points noirs : dans quelques individus, ils manquent sur le dessous des inférieures ; celles-ci ont en dessus deux petites taches fauves arrondies.

Cette espèce est commune dans la Provence au mois de juillet.

Satyre pronoé, *Papilio pronoe*, Esp. ; Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. 64, n.° 42 *bis; Papilio arachne*, Fab. Ses ailes sont brunes ; les supérieures ont de part et d'autre une bande fauve, formée par des taches, avec quatre points noirs, dont deux ou trois ont une prunelle blanche ; le disque de ces ailes est fauve en majeure partie ; les inférieures ont en dessous trois points noirs, environnés chacun d'un cercle fauve ; le dessous de ces ailes est cendré, avec un espace en forme de raies plus obscures, et trois points ocellés près du bord, du moins dans quelques individus.

Cette espèce se trouve dans les Alpes, dans les montagnes de la Styrie.

A côté de cette espèce peuvent être placés les papillons qu'Engramelle nomme le grand et le petit Nègre des bois, pl. 65, n.° 42 *ter.* et *quart.* Ils ont été trouvés dans les glaciers du canton de Berne. Leurs ailes sont d'un brun foncé ; les supérieures ont en dessous une bande qui se fond insensiblement, d'un fauve brun, et deux yeux rapprochés,

a prunelle plus claire, près de l'angle extérieur; le dessous de ces ailes est en grande partie d'un fauve brun, et a les yeux du dessus; les ailes inférieures n'ont pas de taches en dessus; leur dessous est cendré, avec une bande transverse plus obscure, dont les bords sont plus foncés et dentés ou anguleux : tels sont les caractères communs de ces deux papillons. Le grand nègre bernois a des raies brunes et transverses sur les ailes supérieures. D'ailleurs, il diffère peu de l'autre, et je pense qu'on doit provisoirement les réunir.

Le grand nègre bernois est le papillon *castor* d'Esper, et le *P. manto* de Fabricius. Le petit nègre bernois est le *tyndarus* du premier, et le *dromus* du second.

Le Papillon pollux d'Esper et d'Engramelle (pl. 4, *Suppl.* 3, n.° 42 *quint.*), n'est qu'une variété du *satyre manto* ou du *grand nègre bernois* d'Engramelle. Ses ailes sont brunes; les supérieures ont le disque tirant sur le fauve, avec quatre points noirs de part et d'autre; les inférieures ont quelques points noirs en dessus, et sont grisâtres en dessous.

Cette espèce se trouve dans les Alpes et dans les montagnes de l'Allemagne.

Satyre tisiphone, *Papilio tisiphone*, Fab.; le *Héro*, Engram., *Pap. d'Europe*, pl. 25, n.° 46. Cette espèce ressemble infiniment au *papillon clytus* de Linnæus, avec lequel des auteurs l'ont réunie, et, je pense, avec raison; mais le dessus des ailes inférieures de celui-ci a des raies noires, et une disposition de taches qui ne se voient pas dans le *satyre tisiphone;* les ailes de celui-ci sont d'un brun foncé; les supérieures ont en dessus une large bande jaune, partagée en deux vers l'angle supérieur, et ayant en cette partie deux yeux bruns contigus, à prunelle bleue; les ailes inférieures ont cinq yeux noirs, à prunelle bleue et à iris fauve; le dessous des supérieures offre une tache et une raie jaunes à l'angle apical, avec deux yeux noirs, à prunelle bleue, dans ceux de dessus; les inférieures ont en dessous un œil de plus qu'en dessus, et sont parsemées de différentes taches dont la plupart sont plus claires que le fond.

Il se trouve, selon Fabricius et Engramelle, en Allemagne; mais je crois que c'est une erreur, et qu'il est du Cap de Bonne-Espérance.

Satyre méduse, *Papilio medusa*, Fab.; *Papilio ligea*, Esp.; le *moyen nègre à bandes fauves*, Engram., *Pap. d'Europe*, pl. 24, n.° 44; Ejusd., le *Franconien*, pl. 25, n.° 47. Ses ailes sont d'un brun foncé, et ont chacune, tant en dessus qu'en dessous, quatre yeux noirs à prunelle blanche, placés sur autant de taches jaunes ou fauves, disposées en bande.

Il se trouve en Allemagne.

Satyre procris, *Papilio pamphilus*, Linn., Fab.; le *Procris*, Geoff.; Engram, *Pap. d'Europe*, pl. 29, n.° 56, et pl. 68, n.° 56, *g*, *h*. Il est fort petit, fauve en dessus, avec le bord des ailes brun; le dessous des supérieures est de la même couleur, et a, vers l'angle extérieur, un petit œil, que l'on aperçoit quelquefois un peu en dessus; le dessous des inférieures est d'un brun cendré, avec une large bande ondée, blanchâtre et transverse dans leur milieu, et trois à quatre petits yeux, souvent oblitérés, d'un brun roussâtre, à prunelle blanche. Geoffroy est tombé dans une méprise à l'égard de ce qu'il dit de la chenille : « Elle est noire, avec une tête rouge, et son corps est chargé de tubercules, orné de quelques poils. Ces chenilles forment, sur le gazon, des toiles dans lesquelles elles vivent en société. » Fabricius dit, d'après le journal allemand, *Naturforcher*, que la chenille est verdâtre, avec une ligne blanchâtre le long du dos, et une queue bidentée. Elle vit sur le *cynosurus cristatus*. Cette description indique en effet des caractères propres à cette famille; au lieu que celle de Geoffroy nous montre une chenille de *papillons damiers* (*V. Argynne*). Cette erreur avoit été relevée.

Il est très-commun et varie beaucoup.

On trouve en Allemagne une espèce très-voisine de celle-ci, le Satyre iphis, *Papilio iphis* du *Catalogue systémat. des Pap. de Vienne*; le *P. Hero* de Fabricius; le *P. Tiphon* d'Esper. Le dessus des ailes est brun ou d'un brun fauve; les supérieures ont un œil; leur dessous est d'un brun fauve, bordé de verdâtre postérieurement; celui des inférieures est de cette dernière couleur, a une raie près du bord et une bande vers le milieu, blanches, et cinq à six petits yeux. Engramelle a figuré cette espèce pl. 29, n.° 56, *c*, *d*, et pl. 58, n.° 56, *e*, *f*.

Satyre céphale, *Papilio arcanius*, Linn., Fab.; le *Céphale*, Geoff., Engram., *Pap. d'Europe*, pl. 29, n.° 57. Il est petit; ses ailes supérieures sont fauves avec un bord brun; elles ont en dessous, vers l'angle extérieur, un petit œil; les inférieures sont brunes en dessus, d'un brun cendré en dessous, avec une large bande transversale blanche, cinq petits yeux, dont un écarté, et une raie argentée près du bord.

Sa chenille vit sur les graminées du *G. Mélique;* elle est verte, avec des lignes, dont celles du dos plus obscures et les latérales jaunâtres; l'extrémité postérieure du corps est terminée en pointe fourchue.

Il se trouve, en été, dans les bois.

Après cette espèce doit venir le Satyre palémon, trouvé dans les Cévennes par M. Villers, et décrit dans les *Pap. d'Europe*, pl. 58, n.° 57. Il a les plus grands rapports avec le précédent. Ses ailes en dessus sont fauves, avec une raie ou

ligne noire près du bord postérieur, dont elle suit le contour; les supérieures ont en dessus un point noir vers l'angle extérieur, et les inférieures quatre. Le dessous des supérieures est fauve, avec l'extrémité jaunâtre, et ayant un œil noir, à prunelle blanche et iris d'un fauve pâle. Les inférieures sont en dessous, du côté de leur naissance, d'un gris verdâtre; vient ensuite une large bande blanche ondulée, après laquelle se trouvent cinq yeux noirs, à prunelle blanche, entourés d'un cercle fauve; on en voit un sixième, qui est vert, écarté des autres, et situé au milieu du bord d'en haut; au-dessous de ces yeux est un espace jaunâtre. Le bord extérieur de ces quatre ailes est terminé en dessous par une petite bande noire, qui, à un certain jour, offre un reflet d'acier poli. Cette espèce est le *papillon dorus* de Schneider et d'Ochsenheimer, et le *dorion* d'Hubner.

Satyre davus, *Papilio davus*, Linn., Fab.; *Papillon Daphnis*, Engr., *Pap. d'Europe*, pl. 29, n.° 58. Le dessus de ce satyre est d'un fauve un peu terne; les ailes supérieures ont en dessus deux yeux bruns, sans prunelle, entourés d'un cercle fauve, près du bord postérieur; le dessous de ces ailes est de la même couleur que le dessus jusque vers son milieu, d'un brun grisâtre ensuite; les deux yeux supérieurs s'y retrouvent avec une prunelle blanche. Les ailes supérieures ont en dessus trois yeux bruns, avec l'iris fauve; leur dessous est gris, pointillé de brun, avec une bande courte, irrégulière, blanchâtre, et six petits yeux.

Il se trouve au nord de l'Europe et en Allemagne.

Satyre phryné, *Papilio phryneus*, Fab.; *Phryne*, Engram., *Pap. d'Europe*, *Suppl.* 3, pl. 8, n.° 58 *bis*. Ses ailes sont fort délicates, d'un blanc un peu verdâtre en dessus. Les supérieures ont en dessus une bande blanche qui porte cinq petites taches peu marquées, dont le contour est noirâtre et le centre blanc. Les ailes inférieures ont deux petites taches brunes. Le dessous des ailes est d'un brun verdâtre, avec de larges nervures blanches. Chaque aile a une bande d'un blanc mêlé de vert jaunâtre, chargé de cinq taches oculaires noires, à prunelle blanche.

Il se trouve dans la Russie méridionale.

Satyre héro, *Papilio hero*, Linn.; *Papilio sabœus*, Fab.; le *Mélibée*, Engram., *Pap. d'Europe*, pl. 29, n.° 59. Les ailes sont d'un brun foncé, avec une ligne fauve près du bord postérieur; les supérieures ont en dessus deux petits yeux noirs, entourés d'un cercle fauve; les inférieures en ont quatre, mais avec une prunelle blanche. Le dessous des ailes est d'un brun mêlé de fauve. Les supérieures ont les deux yeux d'en haut; mais celui qui est le plus près de

l'angle extérieur a une prunelle blanche. Les inférieures ont six yeux bruns, à prunelle blanche et à iris fauve; au-dessus d'eux est une bande blanchâtre.

Il se trouve en Angleterre, en Allemagne, dans les forêts. (L.)

SATYRE, *Satyrus*. Genre établi par Ventenat pour placer les espèces de MORILLES qui ont leur sommet perforé.

Le SATYRE FÉTIDE sert de type à ce nouveau genre, dont font aussi partie la MORILLE RUBICONDE et la MORILLE DUPLICATE, que j'ai décrites dans les Mémoires de l'Académie de Berlin.

Le SATYRE FERMÉ se trouve en Hollande, où il est appelé *œuf du diable*. Le SATYRE DE CHIEN, de Ventenat, en fait également partie.

Le genre VERPA se rapproche beaucoup de celui-ci. (B.)

SATYRION, *Satyrium*. Genre de plantes de la gynandrie diandrie, et de la famille des orchidées, dont les caractères consistent en une corolle de six pétales (*calice*, Juss.), dont trois extérieurs, deux intérieurs se réunissant pour former une voûte, et le sixième (*nectaire*, Linnæus), inférieur, allongé, étroit, muni à sa base d'un éperon très-court, arrondi en forme de bourse; deux étamines réunies et attachées sur la partie antérieure du style; un ovaire inférieur surmonté d'un style adné à la partie supérieure du pétale inférieur, à stigmate obtus et comprimé; une capsule oblongue, uniloculaire, à trois carènes, à trois valves, s'ouvrant sous les carènes, et contenant une grande quantité de petites semences.

Le genre SATYRION de Swartz diffère un peu de celui-ci, et comprend de plus les orchis à deux éperons de Linnæus.

Ce genre renferme des plantes à racines bulbeuses, à tiges anguleuses ou striées, à feuilles alternes et entières, ordinairement lancéolées et un peu épaisses, et à fleurs disposées en épis. On en compte une vingtaine d'espèces d'Europe et des autres parties du monde, parmi lesquelles deux sont dans le cas d'être citées ici, parce que ce sont les plus communes, et en même temps les seules qui jouissent de quelque propriété remarquable.

Le SATYRION A ODEUR DE BOUC, *Satyrium hyrcinum*, a les bulbes entiers, les feuilles lancéolées; le pétale inférieur divisé en trois parties, dont l'intermédiaire est très-longue, linéaire, oblique et déchiquetée à son extrémité. Il croît communément en Europe, dans les bois un peu humides et dans les prés ombragés; il fleurit en été, et est connu vulgairement sous le nom de *testicule de chien;* ses fleurs sont nombreuses et agréables à la vue, mais elles exhalent une odeur de bouc

intolérable. Cette circonstance, jointe à la forme de ses racines, qui représentent deux testicules, a fait croire que ces dernières devoient avoir de grandes propriétés aphrodisiaques, et en conséquence on les a recommandées pour favoriser la conception, ranimer les forces épuisées par l'excès des plaisirs de l'amour, etc. Le vrai est que les racines, comme celles des orchis, contiennent une grande abondance de fécule fort nourrissante, et peuvent être employées à faire du véritable SALEP, mais qu'elles n'agissent, comme stimulant, que lorsqu'on les unit, comme on le fait souvent, avec de l'essence d'ambre, de la semence de roquette, etc.

Le SATYRION NOIR a les bulbes palmés, les feuilles linéaires, et le pétale inférieur retourné en dessus en entier. Il se trouve dans les Alpes et en Laponie ; ses fleurs sont d'un rouge noirâtre, et exhalent une odeur des plus suaves. On a fait d'inutiles efforts pour l'introduire dans les jardins. A peine peut-on en conserver quelques pieds dans ceux de botanique, et ils n'y subsistent que peu d'années.

Il y a encore le *satyrion vert*, le *satyrion blanc*, le *satyrion épipoge* et le *satyrion rampant*, qui se trouvent dans les pays de montagnes. Rafinesque a établi avec ce dernier et la NÉOTTIE RAMPANTE, le nouveau genre TUSSAC, qui ne diffère pas de celui appelé PÉRAMION.

Swartz, dans sa *Monographie des Orchidées*, rapporte toutes ces espèces aux *orchis*, et ne forme ce genre, dont il modifie légèrement l'expression caractéristique, que des espèces propres au Cap, auxquelles il réunit quelques *orchis* et *ophrys* de Linnæus.

Quant au *satyrion mâle*, c'est l'ORCHIS MALE. (B.)

SATYRIUM des Latins, *Satyrion* des Grecs. Voici comme s'exprime Dioscoride sur les deux plantes qu'il nomme ainsi :

« Quelques personnes appellent le satyrion *trifolium*, parce qu'il ne produit que trois feuilles, lesquelles penchent contre terre comme si elles étoient rompues, et sont semblables à celles de l'*oxylapathon* ou du *lirion* (PARELLE et LIS); cependant elles sont moins grandes et rouges. Sa tige est haute d'une coudée, sans feuilles; ses fleurs sont blanches, de la même forme que celle du lis. Sa racine est bulbeuse, de la grosseur d'une pomme, grêle, blanche comme un œuf en dedans, douce au goût, et bonne à manger. Avec du vin, elle est bonne dans les convulsions, et un puissant excitant à l'amour. »

« Il y a aussi une autre espèce de *satyrion* qu'on appelle *erythronium* ou *erythracium*, parce qu'elle est rouge. Sa graine ressemble à celle du lin, mais est plus grosse, dure, légère,

luisante. On dit que cette graine excite puissamment à l'amour, autant que le fait le *scincus* (espèce de reptile). Sa racine a une écorce fine, rousse, mais au dedans elle est moelleuse, douce, bonne à manger. Il croît sur les montagnes à l'exposition du soleil. On dit qu'en tenant seulement sa racine, elle excite à l'amour, et avec plus de force lorsqu'on la boit avec du vin. »

Pline distingue quatre espèces de *satyrion*. Il fait observer que les Grecs donnent aussi ce nom à l'herbe *cratœgis* (la *mercuriale*).

Son premier *satyrium* a les feuilles plus longues que celles de l'olivier, une tige haute de quatre doigts, une fleur purpurine et une racine formée de deux bulbes testiculiformes, grossissant alternativement chaque année. Cette description convient en partie à des orchidées au bulbocode, et à l'*erythronium dens canis*; mais aucune de ces plantes ne peut avoir été cette espèce de *satyrium*.

Le deuxième *satyrium* étoit appelé *orchis* par les Grecs, et considéré comme un *satyrium femelle*. Il étoit articulé et plus branchu.

Le troisième *satyrium* est celui que, selon Dioscoride, on nommoit *triphyllon*. Pline dit que ses feuilles sont plus petites que celles du lis rouge (*Lilium martagon?*). Il lui attribue une racine double, dont la plus grosse fait engendrer des mâles, et la plus petite des femelles.

Le quatrième *satyrion* est le second de Dioscoride, c'est-à-dire l'*erythraïcum* ou *erythronium*.

Toutes les espèces de satyrion étoient échauffantes et aphrodisiaques. Pline nous apprend qu'on donnoit à manger la quatrième espèce de *satyrion* aux beliers, aux boucs et aux étalons, pour les exciter au rut.

C'est dans la famille des orchidées et parmi les espèces qui croissent en Europe, et toutes herbacées, qu'on s'est efforcé de retrouver les *satyrium* des anciens; et nous savons déjà que le salep est une racine *aphrodisiaque* produite par une orchidée. Il paroît bien que Pline a voulu indiquer une espèce d'orchis par son premier *satyrion*. Il n'en est pas de même du deuxième, qui est branchu. Quant aux deux derniers, qui sont les deux *satyrions* de Dioscoride, l'un n'a pas pu avoir été une orchidée, car il n'en existe point en Orient ni en Europe dont le bulbe soit gros comme une pomme. Seroit-ce une espèce d'iris, comme le croyoit Césalpin? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est point l'*orchis latifolia* ou *mascula*, ni le *scilla bifolia*, ni l'*erythronium dens canis*, L., comme on l'a avancé. La dernière espèce de *satyrium* est moins connue.

Chez les botanistes, avant Linnæus, l'on a décrit et nommé *satyrium*, *satyrium mas et fœminea*, *s. basilicum*, etc., diverses espèces des genres *satyrium*, *orchis*, *ophrys*, *serapias* et *scilla*, L., l'*iris tuberosa*, L., l'*erythronium dens canis*, l'*hœmanthus multiflorus*, etc.

Le genre *satyrium* de Linnæus a été entièrement détruit par les botanistes modernes, qui donnent le nom de *satyrium* à un genre de la même famille, qui ne comprend aucune des espèces du genre satyrium de Linnæus. Les espèces de celui-ci sont dispersées dans les genres *orchis*, *neottia*, *limodorum*, *habenaria*, *disa*, *corycium*, *diplectrum*, *epipogium*, *satorkis*, *hipporkis*, *tussaca* ou *godoyera*, etc. (LN.)

SAUALPIT et KARINTHIN. Les minéralogistes allemands donnent ce nom à la substance, que Werner appelle *Blœtriger augit* ; Hausmann, *blœtriger strahltstein*, et que M. Haüy considère comme une variété lamelleuse d'amphibole. Steffens lui a donné le nom de *keraphyllite*, qui vaudroit mieux que celui de *saualpit* ou de *karinthin*, si cette substance étoit vraiment une espèce. Steffens annonce qu'elle a été retrouvée à Kiennerud-Schurf, près Kongsberg. Ainsi la dénomination de SAUALPIT ne lui convient pas, puisqu'elle n'est pas exclusive au Sau-Alpe en Carinthie. *V.* à l'article PYROXÈNE, vol. 28, p. 319, dernier alinéa, et à l'article AMPHIBOLE. (LN.)

SAUCANELLE. Nom des jeunes SPARES DORADES. (B.)

SAUCLET. L'un des noms de l'ATHÉRINE, sur les côtes de la Méditerranée. (DESM.)

SAUGE, *Salvia*. Genre de plantes qui appartient à la diandrie monogynie de Linnæus, et que Jussieu a placé dans la famille des labiées.

Les caractères botaniques communs à toutes les sauges sont : un calice presque campanulé, strié, à deux lèvres ; la supérieure à trois dents, l'inférieure bifide ; une corolle, dont le tube est large à son entrée, dont le limbe est à deux lèvres, la supérieure voûtée et échancrée, l'inférieure à trois lobes, dont le moyen est grand et obrond ; deux filamens d'étamines pédiculés, transversalement articulés, versatiles, insérée sous la corolle, connés par un bout avec une anthère stérile, distincts par l'autre avec une anthère fertile ; deux rudimens d'étamines stériles, petits et glandiformes, interposés entre les filamens.

Ce genre est nombreux, puisqu'on y compte près de deux cents espèces. Nous nous bornerons à indiquer les plus utiles ou plus curieuses.

La SAUGE DE CRÊTE, *Salvia cretica*, à tige arborescente, dont les feuilles sont lancéolées, le calice à deux folioles, et

le style double. Originaire de Candie, et fleurissant chez nous en juin, juillet et août. Elle se multiplie par graines.

La Sauge lyrée, *Salvia lyrata*, dont les feuilles son dentelées et en lyre; les fleurs petites et verticillees; vivaces Originaire de la Virginie.

La Sauge officinale, *Salvia officinalis*. Feuilles lancéolées, ovales, entières, légèrement crénelées; à grandes fleurs bleues en épi. Cette plante, qui forme un petit arbuste, et qu'on met en bordure dans les jardins, présente plusieurs variétés, qui sont la *sauge tricolor* (*salvia tricolor*); la *sauge panachée* (*salvia variegata*); la *sauge à feuilles étroites* (*salvia angustifolia minor*); la *sauge à petites feuilles* (*salvia tenuior*), etc. Toutes ces variétés se multiplient par pieds éclatés ou par graines.

La Sauge pomifère, *Salvia pomifera*. Cette plante s'élève à la hauteur de quatre pieds; ses fleurs sont d'un bleu pâle; ses feuilles lancéolées, crénelées, ridées et cotonneuses, et ordinairement couvertes d'une excroissance végétale, qui est le produit d'un insecte. Elle est vivace et originaire de Candie. Elle se multiplie par pieds séparés et par semences.

La Sauge a épis pendans, *Salvia nutans*, Lamarck. Celle-ci s'élève à quatre pieds; ses tiges sont glabres, tétragones, vertes; ses feuilles ovales, ridées et pointues; les fleurs sont petites, nombreuses, en épis pendans au sommet des tiges; elle a les bractées violettes. Cette sauge, l'une des plus belles, se multiplie par semences.

La Sauge du Mexique, *Salvia mexicana*. Arbuste d'orangerie de huit à dix pieds, dont les grandes feuilles ovales et les tiges carrées sont accompagnées de fleurs bleues, nombreuses, en longs épis serrés.

La Sauge élégante, *Salvia formosa*. Arbuste de deux ou trois pieds, à feuilles en cœur, larges, pointues, dentées et d'un beau vert; les fleurs axillaires, grandes et d'un rouge vif, se succèdent toute l'année.

La Sauge écarlate, *Salvia coccinea*. Tiges de trois à quatre pieds, carrées et velues, très-droites; feuilles en cœur; fleurs écarlates. Cette plante est d'orangerie, et se multiplie par les graines.

Nous nous bornons à indiquer les autres, parce que ce sont des plantes de collection, qui intéressent plus les botanistes et les amateurs des plantes, que les arts et le commerce. Ces sauges sont la Sauge trilobée, *salvia triloba*; la Sauge effilée, *salvia virgata*; la Sauge sauvage, *salvia sylvestris*; la Sauge des bois, *salvia nemorosa*, la Sauge visqueuse, *salvia viscosa*; la Sauge des prés, *salvia pratensis*; la Sauge de l'Inde, *salvia indica*; la Sauge verbenacée, *salvia ver-*

*benacea;* la SAUGE D'AUTRICHE, *salvia austriaca;* la SAUGE A LONGS ÉPIS, *salvia disermas;* la SAUGE VERTICILLÉE, *salvia verticillata;* la SAUGE A FEUILLES DE RAVE, *salvia napifolia;* la SAUGE GLUTINEUSE, *salvia glutinosa;* la SAUGE DENTÉE, *salvia dentata;* la SAUGE DE SYRIE, *salvia syriaca;* la SAUGE A FEUILLES RUDES, *salvia scabra;* la SAUGE RIDÉE, *salvia rugosa;* la SAUGE DE NUBIE, *salvia nubia;* la SAUGE D'ABYSSINIE, *salvia abyssinica;* la SAUGE DES CANARIES, *salvia canariensis;* la SAUGE D'AFRIQUE, *salvia africana;* la SAUGE DORÉE, *salvia aurea;* la SAUGE PANICULÉE, *salvia paniculata;* la SAUGE D'EGYPTE, *salvia œgyptiaca;* la SAUGE ORMIN, *salvia hosminum;* la SAUGE CLANDESTINE, *salvia clandestina;* la SAUGE D'ESPAGNE, *salvia hispanica;* la SAUGE SCLARÉE, *salvia sclarea;* la SAUGE DE PERSE, *salvia ceratophylla;* la SAUGE PINNÉE, *salvia pinnata;* la SAUGE ARGENTÉE, *salvia argentea;* la SAUGE RAMEUSE, *salvia ceraphylloïdes;* la SAUGE A FEUILLES DE TILLEUL, *salvia tiliœfolia;* la SAUGE BICOLORE, *salvia bicolor;* la SAUGE TINGITANE, *salvia tingitana.*

La plupart des sauges sont originaires des pays chauds, et demandent par conséquent la serre, ou au moins l'orangerie dans le climat de Paris; quelques unes sont assez belles pour mériter d'être cultivées, indépendamment de leur utilité en médecine ou dans la parfumerie.

Toutes les parties des sauges répandent un arome délicieux, qu'elles conservent quand elles sont séchées avec soin, et qui se sépare des feuilles pour aromatiser des eaux simples ou des liqueurs spiritueuses, qu'on emploie en médecine et dans les arts qui s'occupent de la conservation de la santé et de la propreté du corps, comme bains, lotions et fomentations toniques. La sauge officinale est particulièrement employée à ces usages; on en prend aussi l'infusion intérieurement comme sudorifique, vulnéraire, cordiale et stomachique.

Les sauges distillées en grande quantité fournissent du camphre, qui se sublime et qu'il est facile de recueillir: cette propriété leur est commune avec toutes les labiées. D'après cela, il est évident que l'odeur pénétrante qui frappe l'odorat lorsqu'on se promène le long d'une bordure de sauge, est due à l'action des émanations camphoriques qui s'échappent de cette plante, surtout au temps des grandes chaleurs.

Cinquante-quatre espèces, la plupart nouvelles, sont énumérées dans l'important ouvrage de Humboldt, Bonpland et Kunth, sur les plantes de l'Amérique Méridionale. (TOLL.)

SAUGE AMÈRE. Variété de GERMANDRÉE à feuilles larges. (DESM.)

SAUGE D'AMÉRIQUE. Le TARCHONANTHE porte ce nom. (B.)

SAUGE EN ARBRE. *V.* PHLOMIDE FRUTESCENTE. (B.)

SAUGE DES BOIS. *V.* SAUGE SAUVAGE. (DESM.)

SAUGE DE SAINT-DOMINGUE. C'est la GRANDE CONISE. (B.)

SAUGE DE JÉRUSALEM. Nom vulgaire de la PULMONAIRE OFFICINALE. (B.)

SAUGE DE MONTAGNE. A Saint-Domingue, on donne ce nom au CAMARA. (B.)

SAUGE DU PORT DE PAIX. On prétend que c'est à Saint-Domingue la CASCARILLE. (B.)

SAUGE SAUVAGE. Quelques personnes donnent ce nom à la GERMANDRÉE D'EAU ou *scordium.* (B.)

SAUI-JALA (*Turdus saui-jala*, Lath.). Ordre des PASSEREAUX, genre du MERLE. *V.* ces mots. (V.)

SAUKI. Nom que les Russes ont imposé à un canard de la Sibérie, d'après son cri. *V.* CANARD SAUKI. (V.)

SAULAR (*Gracula saularis,* Lath.), est la *pie-grièche noire du Bengale*, de l'*Histoire Naturelle* de Buffon, d'Edwards et de Brisson. Plus récemment, les ornithologistes méthodistes ont rangé cet oiseau parmi les *mainates.* (S.)

SAULE, *Salix.* Genre de plantes de la dioécie diandrie, que Jussieu avoit placé dans sa famille des amentacées, mais pour lequel on en a établi dernièrement une particulière, qui, de son nom, a été appelée des salicinées. Il offre pour caractères: des chatons cylindriques composés d'écailles, dont chacune recouvre deux étamines, et une glande nectarifère dans les pieds mâles; un ovaire à style bifide dans les pieds femelles, lequel ovaire devient une capsule à deux valves, à une loge contenant des semences cotonneuses.

Les botanistes ont décrit plus de cent espèces de saules; mais ils sont encore loin de s'entendre sur les caractères qui les séparent. En effet, pour peu qu'on les ait étudiées, on est convaincu des difficultés de les fixer, par suite des variations qu'elles éprouvent, à raison du sol, du climat, de l'année, de l'âge, de la culture, etc. Tous les auteurs qui ont essayé de faire la monographie des saules, même seulement celle d'une contrée, ont échoué. Depuis Linnæus, *Flore de Laponie*, jusqu'à Siringe, *Saules de Suisse*, et des botanistes distingués, principalement Hoffmann et Smith, qui ont voulu les décrire, tous ont été forcés de renoncer à ce projet.

Dans l'impossibilité de débrouiller le chaos qui règne parmi ces espèces, je me contenterai, conformément au plan de ce Dictionnaire, de citer les espèces européennes les plus connues et les plus utiles.

Les saules sont des arbres ou des arbrisseaux qui croissent généralement dans les terrains humides de toutes les parties

du monde, même dans les pays les plus froids, puisqu'il s'en est trouvé aussi loin qu'on ait pu aller vers le cercle polaire, et sur le sommet des montagnes couvertes de neiges pendant huit mois de l'année. Ils ont tous les feuilles alternes et les fleurs axillaires. La végétation de la plupart est des plus rapides. Quelques-uns sont d'une culture avantageuse, soit par rapport à leur bois, soit par rapport à leurs feuilles que les bestiaux recherchent, soit enfin par rapport à leur élégance.

Linnæus a divisé les saules sous la considération de leurs feuilles, qui sont, ou glabres, ou velues, ou entières, ou dentées.

Decandolle, reconnoissant que ces caractères sont très-fautifs, a cherché à établir leurs subdivisions sur les capsules, qui sont ou velues ou glabres.

Comme on trouve rarement les saules en fruits, à raison du peu de temps que ces fruits subsistent, je préférerai, malgré ces incertitudes, la manière de les diviser indiquée par Linnæus.

*Saules à feuilles glabres et dentées.*

Le Saule triandre. Il a les feuilles lancéolées et acuminées ; les fleurs triandres ; son écorce, lorsqu'elle est vieille, s'enlève comme celle du platane ; sa hauteur est rarement de plus de quinze à vingt pieds. On le trouve abondamment le long des torrens, auxquels il résiste, lorsqu'il est tenu en buisson, à raison de la flexibilité de ses tiges et de la longueur de ses racines ; ainsi qu'au milieu des marais, dont il élève le sol. On ne peut trop le multiplier.

Le Saule amandier a les feuilles ovales, inégales à la base, fortement dentées, blanchâtres en dessous et accompagnées de très-larges stipules. Il se rapproche infiniment du précédent, et, comme lui, ses jeunes pousses servent, sous le nom d'*osier brun*, à faire des paniers, des liens, ce à quoi ils sont moins propres, par leur peu de flexibilité, que plusieurs autres espèces. On ne doit pas le confondre avec le *saule acuminé*, qui porte le même nom vulgaire dans quelques lieux.

Le Saule pentandre a les feuilles elliptiques, avec de grosses glandes au-dessus de leur pétiole. C'est un bel arbre qui n'est point rare en France, qui croît rapidement et qui répand, dans les montagnes élevées, une odeur musquée, très-agréable, odeur qu'il perd lorsqu'on le transporte dans la plaine, ainsi que je m'en suis assuré. On peut le multiplier avec avantage dans les jardins paysagers. Il varie sans fin, relativement à la forme et à la grandeur de ses feuilles.

Le Saule a feuilles de laurier a les feuilles elliptiques

et glauques en dessous. Il croît en Angleterre, et paroît peu s'élever. Je le cite, parce que la différence de la nuance de ses feuilles le rend très-propre à l'ornement des jardins.

Le Saule a feuilles aigues, ou *Saule violet*, a les feuilles lancéolées aiguës, blanchâtres en dessous, et l'écorce violette dans sa jeunesse. Il est originaire de Tartarie, et se cultive dans nos jardins. Je le cite, parce que la rapidité de sa croissance, la longueur de ses pousses et leur flexibilité, peuvent le faire préférer un jour aux Osiers les plus recherchés.

Le Saule-Osier jaune, dont les feuilles sont lancéolées, blanchâtres en dessous, et l'écorce jaune. On le cultive en grande abondance dans les pays vignobles et autour des grandes villes, à raison du peu de grosseur et de la flexibilité de ses jeunes pousses, qu'on emploie à faire des paniers, à lier les légumes, les espaliers, la vigne, et à une infinité d'autres usages. C'est dans un terrain léger et un peu humide qu'il prospère le mieux. On l'y plante en quinconce, à quatre ou cinq pieds de distance, sur un défoncement d'un à deux pieds de profondeur. Une oseraie est en rapport à trois ans, et augmente de valeur jusqu'à vingt, si on la laboure convenablement; on doit la détruire à trente. Ce n'est qu'après les premières gelées, c'est-à-dire, quand la végétation est complétement interrompue, qu'il convient de faire la récolte de l'osier, qu'on doit conserver en bottes dans un lieu frais exposé au nord.

Le Saule-Osier rouge a les feuilles linéaires lancéolées et l'écorce rouge. On le cultive comme le précédent, et pour les mêmes usages, mais avec un peu moins d'étendue, parce que ses rameaux sont moins longs et moins flexibles; il s'accommode cependant mieux des terrains secs.

Le Saule fragile a les feuilles lancéolées aiguës, de même couleur des deux côtés, et les pousses latérales si peu attachées à leur branche pendant l'hiver, qu'elles tombent sous le poids de l'oiseau qui se perche dessus. Il est très-commun tout le long de la Seine, même aux environs de Paris, et s'élève à plus de 60 pieds. On le confond généralement avec le *saule blanc*, auquel il ressemble en effet beaucoup lorsqu'il est vieux. C'est, je crois, l'espèce qui s'élève le plus et dont le bois est le meilleur. Tout ce que je dirai de l'espèce précédemment citée lui est applicable.

Le Saule de Babylone, ou *Saule pleureur*, a les feuilles lancéolées aiguës et les rameaux pendans. Il est originaire de l'Asie mineure, et se cultive depuis un demi-siècle dans nos jardins, qu'il orne infiniment par la beauté de son feuillage et la disposition de ses rameaux. C'est isolé sur le bord des eaux qu'il produit l'effet le plus pittoresque. Nous n'avons que la fe-

melle ; ainsi on ne peut le multiplier que de boutures, de marcottes et de racines. Sa hauteur surpasse rarement trente pieds.

Les Saules pourpre et Hélix sont monandres, ont les feuilles lancéolées et presque opposées. Ils croissent sur le bord des torrens dans les pays de montagnes, et le dernier, quelquefois le long des rivières, dans les plaines. Ce sont de petits arbres qui, lorsqu'ils sont tenus en buissons, servent encore plus puissamment que le saule triandre, à garantir les champs des désastreux effets des eaux courantes ; le premier surtout, dont les tiges sont naturellement étendues sur la terre et prennent racine sous tous leurs points.

Les Saules herbacé, a feuilles d'arbousier, couché, réticulé, et a feuilles de myrte, sont de très-petits arbustes, c'est-à-dire, qui ne s'élèvent souvent pas à plus de deux ou trois pouces, qui croissent des derniers vers le pôle et sur les plus hauts sommets des Alpes. Ils sont quelquefois neuf mois sous la neige, et n'en parcourent pas moins toutes les phases de leur végétation. Ils sont un fourrage excellent, recherché par tous les animaux pâturans.

*Saules à feuilles velues.*

Le Saule des sables, qui a les feuilles oblongues et soyeuses en dessous.

Le Saule argenté, dont les feuilles sont elliptiques et soyeuses en dessus et en dessous.

Le Saule rampant, dont les feuilles sont aiguës et velues en dessous.

Le Saule fauve, qui diffère fort peu du précédent, ces trois espèces sont de petits arbustes rampans propres aux terrains sablonneux, et d'un emploi très-avantageux lorsqu'on veut les fixer. On peut utiliser le second pour l'ornement des jardins paysagers.

Le Saule oreillé a les feuilles ovales, aiguës, veinées, rugueuses, velues en dessous, accompagnées de deux grandes stipules cordiformes dentées. Il croît dans les terrains argilo-sablonneux qui conservent l'eau des pluies, et s'élève à trente ou quarante pieds. On le distingue en tout temps à ses tiges en zigzag et souvent mal arrondies ; au printemps, à ses boutons plus gros et plus nombreux que ceux d'aucun autre. Il se rapproche beaucoup du suivant, et tout ce que je vais en dire lui convient.

Le Saule marceau, *Salix caprea*, Linn. ; a les feuilles ovales, aiguës, ondulées, ridées, velues en dessous. Il se voit dans presque toute l'Europe et dans presque tous les terrains. Sa hauteur surpasse souvent quarante pieds. Sa croissance est plus rapide que celle d'aucun autre arbre de nos

forêts. Son bois est de meilleure qualité que celui d'aucune des autres espèces de son genre. On en fait des cerceaux, des échalas; on en chauffe le four, etc., etc. Son écorce est propre au tannage des cuirs, et peut être substituée au quinquina dans beaucoup de cas. Tous les bestiaux, et principalement les chevaux, aiment passionnément ses feuilles; ses fleurs mâles fournissent, dès les premiers jours du printemps, une récolte abondante aux abeilles. Tant de qualités devroient le faire multiplier partout, surtout dans les mauvais sols. On peut le couper tous les deux ans.

Les Saules aquatique et a feuilles sphacellées se rapprochent infiniment du précédent, dont ils ne sont peut-être que des variétés. Ils croissent dans les marais bourbeux, et s'élèvent beaucoup moins; d'ailleurs, ils peuvent le suppléer, quoique avec désavantage, dans tous les usages précédemment indiqués.

Le Saule acuminé a été long-temps regardé comme une variété du *saule marceau*, et, en effet, on trouve des pieds qui lient ces deux espèces d'une manière embarrassante; mais ses feuilles plus lancéolées, plus aiguës, le distinguent ordinairement fort bien. Sa culture est fort étendue aux environs de Paris sous le nom de *vache brune* et d'*osier brun*, parce que ses jeunes pousses, quoique cassantes, suppléent les *osiers* pour faire des paniers communs, des vans, des carcasses de carioles, etc., et qu'il croît dans les plus mauvais sols. Ses feuilles peuvent être, comme celles du saule marceau, données avec avantage, soit fraîches, soit sèches, à tous les bestiaux, même aux cochons, pour ces derniers, après, cependant, les avoir fait cuire.

Le Saule a longues feuilles ou Osier blanc ou Osier vert, *Salix viminalis*, Linn., a les feuilles linéaires très-longues et argentées en dessous. Il croît sur le bord des grandes rivières, et s'élève à trente ou quarante pieds. On le cultive fréquemment aux environs de Paris et autres grandes villes, pour l'usage de la grosse vannerie à laquelle il est très-propre par la longueur de ses pousses qui surpassent ordinairement six pieds. Ce n'est que dans les meilleurs sols, surtout dans les îles placées au milieu des rivières, qu'il se plaît. Sa culture ne diffère point de celle des autres osiers. Ses feuilles sont très-recherchées des bestiaux, aussi doit-il être mis hors de leurs atteintes.

Le Saule blanc ou Saule commun, *le saule proprement dit*, a les feuilles lancéolées, aiguës, soyeuses en dessus et en dessous. Il croît naturellement en Europe, s'élève à plus de cinquante pieds, et se cultive très-abondamment en France, à raison de la rapidité de sa croissance, pour son bois qui est léger, et sert à un grand nombre d'usages d'économie rurale

et domestique. Ses rapports avec le saule cassant sont très-multipliés. On le plante ordinairement sur le bord des ruisseaux, et on le tient en têtards, élevés de six à huit pieds, pour mettre ses jeunes pousses à l'abri de la dent des bestiaux, qui les aiment beaucoup ; mais il est convenable de le laisser croître en liberté lorsqu'on veut employer son bois à faire des planches. Il remplit également bien son objet, dans ces deux dispositions, lorsqu'on le plante pour l'agrément dans les jardins paysagers. Le plus ordinairement sa multiplication a lieu par boutures de pousses de trois ans, qu'on appelle *plançons*, auxquelles on coupe la tête et qu'on introduit dans des trous faits avec un pieu ; mais il est plus avantageux, ainsi que j'en ai l'expérience, de former les arbres en pépinière avec des boutures de bois de l'année précédente, et de placer les pieds qui en proviennent, au bout de trois ans, dans des trous creusés à la bèche.

Les pousses du saule se coupent tous les trois ou quatre ans, et servent à faire des cercles de tonneaux, des échalas pour les houblonnières et pour la vigne, des rames pour les pois et les haricots ; on les emploie aussi pour chauffer le four, cuire la chaux, le plâtre, les briques, etc. ; sans elles, beaucoup de cantons manqueroient de chauffage, aussi ne peut-on trop les multiplier. *V.* SALIX. (B.)

SAULE MARIN, *salix marina*. On a donné ce nom à une GORGONE. (DESM.)

SAULENBASALT et SAULENSTEIN. Noms allemands des BASALTES PRISMATIQUES. (LN.)

SAULENSCHORL. Autrefois les minéralogistes allemands ont donné ce nom à la TOURMALINE NOIRE PRISMATIQUE. (LN.)

SAULENSPATH (*Spath en prismatique*, en Allemand). Bindheim nommoit ainsi la grammatite, variété de l'amphibole, et Gerhard la chaux sulfatée trapézienne. On a donné aussi ce nom à une variété de chaux carbonatée. Enfin Werner avoit cru devoir le donner à la baryte sulfatée, en prisme entrelacé, qu'on trouve à Freyberg en Saxe. (LN.)

SAULENZEOLITH. Le WAWELLITE a reçu ce nom en Allemagne, suivant Breithupt et Hoffmann. (LN.)

SAULET. Nom vulgaire appliqué au FRIQUET, parce qu'il se plaît dans les saules. *V.* MOINEAU FRIQUET à l'article FRINGILLE. (V.)

SAULX. *V.* SAULE. (S.)

SAUMERIO. Arbre du Pérou, que Jussieu rapporte au genre MYROSPERME, et dont l'écorce est dans le commerce confondue avec le QUINQUINA. C'est peut-être la même plante que le CROTON de l'article suivant. (LN.)

SAUMERIO. Espèce de CROTON (*Croton coriaceum*

Kunth), qui croît dans les hautes vallées de Quito, proche Turubamba et Uoa. C'est un arbre dont l'écorce et le bois répandent une odeur aromatique très-agréable, lorsqu'on les brûle ; l'écorce dépose dans l'alcool une résine transparente, un peu jaunâtre, d'une odeur suave quand elle brûle. (LN.)

SAUMON. Espèce de poisson du genre SALMONE, qui vit dans les mers du nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, et qu'on prend en grande quantité dans les rivières qu'il remonte pour y déposer son frai. *V.* au mot SALMONE.

Le corps du *saumon* est allongé et aplati latéralement ; sa tête est médiocre et noirâtre ; l'ouverture de sa bouche est très-fendue ; sa mâchoire supérieure avance un peu ; toutes deux, mais la supérieure principalement, sont garnies de dents pointues, entre lesquelles on en voit de plus petites qui sont mobiles ; outre celles-là, il y en a encore de chaque côté du palais, de chaque côté du gosier et sur la langue ; son dos est arrondi, noir ; ses côtes bleuâtres, quelquefois tachées de noir ; son ventre et sa gorge d'un rouge jaune ; ses nageoires pectorales sont de même couleur et soutenues par quatorze rayons ; les ventrales sont jaunes et ont dix rayons ; l'anale de même et avec treize ; la caudale forme un croissant, est bleue, et a vingt-un rayons ; la dorsale grise, tachetée et formée par quatorze rayons ; l'adipeuse noire ; les écailles sont de moyenne grandeur et se détachent aisément. Il y a douze rayons à la membrane des ouïes.

C'est d'insectes, de vers et de petits poissons que vivent les saumons : ils parviennent à une grosseur fort considérable ; ceux de quatre pieds de long ne sont pas très-rares, et on en cite de six pieds. Le poids de ceux qu'on met généralement dans le commerce est de douze à quinze livres.

En France, le saumon entre dans les rivières au commencement de l'automne, c'est-à-dire en septembre, et dans le nord de l'Europe, au commencement du printemps. Il paroît qu'en Amérique et au Kamtschatka, il quitte encore plus tard la mer. Il aime les eaux qui ont un fond de sable et de cailloux, et qui sont rapides ; voilà pourquoi il affectionne certains fleuves, et ne se rencontre presque jamais dans d'autres, Il surabonde dans la Loire, où il fait l'objet d'une pêche de première importance, et on est quelquefois plusieurs années sans en prendre un seul dans la Seine, qui en est si voisine.

C'est presque toujours par un vent fort et par une haute marée que les saumons entrent dans l'embouchure des fleuves, et plus le vent et la marée sont forts, et plus ils y arrivent en grande quantité. En conséquence, comme les fleuves coulent dans la mer de différentes directions, on peut prédire avec

assez de certitude si la pêche des saumons sera abondante pour tel ou tel pays. Plus tôt une rivière est débarrassée de glace, plus tôt ils y entrent,et s'il arrive que le concours d'une haute marée et d'un grand vent dans la direction de l'embouchure de cette rivière, n'ait lieu que fort tard, en maï par exemple, on doit s'y attendre à une mauvaise pêche parce que les saumons seront entrés dans d'autres. Il est cependant nécessaire d'observer que les saumons sont toujours déterminés par la nature à rentrer dans les fleuves où ils ont pris naissance, et que ce n'est que lorsqu'ils y sont forcés par des circonstances impérieuses, telles que le besoin de se débarrasser de leurs laites ou de leurs œufs, ou même, disent les pêcheurs, des LERNÉES qui les tourmentent, qu'ils se décident à entrer dans un autre. Ce fait est prouvé par une expérience positive de Deslandes, qui, ayant acheté douze saumons de pêcheurs de Châteaulin, leur mit un anneau de cuivre à la queue,et leur rendit la liberté.L'année suivante, cinq, la seconde trois, et la troisième trois de ces saumons furent repris.

On dit que lorsque le saumon entre dans les fleuves, il le fait ordinairement en troupes et en deux rangées, qui forment les côtés d'un triangle dans l'ordre suivant. Ordinairement le plus gros, qui est une femelle, ouvre la marche; ensuite, à la distance d'une brasse, deux autres, et ainsi de suite. Lorsque cet ordre est interrompu par un obstacle quelconque, il se rétablit aussi tôt que possible. Les plus petits mâles ferment la marche; de sorte que lorsque les pêcheurs les prennent, ils n'ont plus à espérer une pêche avantageuse. Ces troupes sont quelquefois si nombreuses, qu'en réunissant leurs forces, elles déchirent les filets et s'échappent: elles nagent ordinairement au milieu du fleuve, à sa surface, comme étant le lieu où l'eau est plus rapide, et elles font un grand bruit qui les indique aux pêcheurs.

Lorsque les saumons rencontrent une cascade ou une digue qui s'oppose à leur marche, ils font les plus grands efforts pour sauter par-dessus, et ce n'est qu'après s'être assures de l'impossibilité de réussir, qu'ils retournent d'où ils viennent, tant est grande la tendance que la nature leur a donnée pour remonter jusqu'à la source des rivières. Pour exécuter ce saut, ils recourbent leur queue d'un côté, autant qu'ils le peuvent, frappent ensuite avec violence la surface de l'eau en même temps qu'ils s'élancent en avant. Leurs sauts ordinaires dans l'eau douce, sont de cinq à six pieds au-dessus de la surface; mais près de la mer, l'eau salée leur donnant un point de résistance plus considérable, ils s'élèvent jusqu'à quatorze pieds, ainsi qu'on en a acquis la preuve à la pê-

cherie de Ballyshanon en Islande. Dans ces sauts, le poisson retombe toujours sur le côté, parce qu'il relève sa tête, de crainte qu'elle ne se blesse.

Les glaces, les bois, et en général tout ce qui flotte sur l'eau, effraie les saumons et les empêche de continuer leur route. Ils sont également déterminés à éviter les rivières dont l'embouchure est garnie d'édifices, celles sur les bords desquelles ils entendent un grand bruit, tel que le son des cloches, les coups de canon, etc.; mais ils aiment celles qui sont garnies d'arbres, dont l'ombre leur est agréable. En général, il est avantageux pour les pêcheurs que leur rivière ait les eaux troubles au moment de l'entrée des saumons, parce que cela diminue d'autant l'effet des causes qui les en repoussent.

Selon Giessler, le saumon ne fait qu'un mille dans l'espace de vingt-quatre heures, et même ordinairement la moitié : cela paroît bien peu, lorsqu'on considère les longs voyages qu'il fait dans l'espace d'un mois ou deux au plus, c'est-à-dire, près de cent milles qu'il y a de l'embouchure de la Loire et du Rhin, les deux plus longues rivières qu'il remonte en Europe, jusqu'à leur source. Quand il veut se reposer, il choisit une grosse pierre, contre laquelle il appuie sa queue, en présentant sa tête au courant; et comme ces pierres peuvent être souvent remarquées des pêcheurs, dans des rivières peu profondes, on sait profiter de cette habitude pour les prendre plus sûrement.

En France, c'est au commencement du printemps, c'est-à-dire, deux ou trois mois après leur entrée dans les rivières, que les femelles des saumons déposent leurs œufs sur les pierres ou sur le sable du bord, dans les endroits où le courant n'est pas très-rapide. Il n'y a pas de doute que ce sont les plus vieilles qui fraient les premières; et les plus jeunes, les dernières. Les mâles, toujours plus nombreux que les femelles, se pressent de répandre leur liqueur fécondante sur ces œufs, aussitôt qu'ils sont sortis du ventre de leur mère. On en a compté 27,850 dans une femelle de vingt livres; mais les inondations et les autres poissons qui s'en nourrissent, réduisent à bien peu les saumons qui en sortent. Les petits naissent dix ou douze jours après, plus ou moins, suivant la chaleur de la saison. Lorsqu'ils ont acquis la longueur du doigt, on les appelle *digitales*. Ils restent, la première année, dans l'eau douce, et ce n'est que lorqu'ils ont acquis une longueur de cinq à six pouces qu'ils gagnent la mer, pour ne plus revenir qu'à l'âge de trois ou quatre ans, lorsqu'ils sont aptes à perpétuer leur espèce. On pêche de grandes quantités de ces petits saumons

ou saumoneaux, dans le Rhin et dans la Loire, avec des filets semblables à ceux employés pour le saumon, tendus dans une direction contraire.

Le saumon n'a pas la vie dure : non-seulement il meurt peu après qu'il a été tiré hors de l'eau, mais même lorsqu'on le met dans des réservoirs dont l'eau n'est pas courante, ou dans des huches qui ne sont pas placées au milieu des rivières. On ignore la durée de sa vie; mais il y a tout lieu de croire qu'elle peut se prolonger un grand nombre d'années, d'après les comparaisons faites sur plusieurs individus de différentes tailles. Il n'y a pas de doute qu'il ne passe quelquefois naturellement l'été et l'hiver dans les rivières et dans les lacs; cependant, on n'a pas encore essayé de l'y conserver par force. Il est très-probable que les tentatives qu'on feroit pour cet objet, seroient suivies d'un heureux succès, surtout si on plaçoit les individus destinés à s'en assurer dans des eaux qui leur convinssent parfaitement, soit par leur pureté, soit par leur rapidité, soit par l'abondance de la nourriture qui s'y trouve.

On n'a jamais pris de saumons dans les rivières qui ont leur embouchure dans la Méditerranée, et ceux qui sont cités comme pêchés dans le Danube et le Rhône, appartiennent à quelque autre espèce du genre salmone. Aussi les Grecs ne les ont-ils pas connus, et Pline est-il le premier des Latins qui en ait parlé. On n'en prend aussi jamais dans la mer qu'à l'époque où ils entrent dans les rivières, ce qui prouve qu'ils se tiennent toujours loin des côtes et dans les profondeurs. C'est au commencement de l'été qu'ils y retournent : à cette époque, ils sont maigres, et on ne cherche plus à les prendre avec la même ardeur qu'à leur arrivée.

La pêche du saumon est une branche très-considérable d'industrie pour plusieurs pays, surtout pour ceux du Nord; elle est le fond de subsistance de quelques peuples, tels que ceux qui habitent sur ou non loin de la mer Glaciale. On en prend quelquefois d'immenses quantités. Bloch cite un coup de filet qui eut lieu en Angleterre, dans la Ribble, en 1750, et qui en amena trois mille cinq cents. Le nombre de ceux qu'on prend à la fois en Ecosse, en Norwége et autres endroits du Nord, est quelquefois encore plus élevé.

Non-seulement on prend le saumon avec des foennes, des hameçons et des filets de plusieurs espèces, que la main de l'homme dirige constamment, mais encore avec des engins placés à demeure, où il entre facilement, et dont il ne peut s'échapper. Dans la plupart des rivières, on se contente de tendre des nasses, ou de placer des cages de bois

qui en font l'office ; mais dans quelques-unes, on barre les rivières dans toute leur largeur, et on arrête ainsi la presque totalité du poisson qui les remonte.

Il y avoit en France, avant la révolution, plusieurs de ces pêcheries privilégiées, qui procuroient de grands revenus à leurs propriétaires, et qui empêchoient les pêcheurs qui se trouvoient plus haut de profiter des bienfaits de la nature, puisqu'aucun saumon ne pouvoit passer au-delà. Les deux plus célèbres de ces établissemens étoient ceux de Châteaulin, sur une petite rivière de la Bretagne, et de Pont-du-Château, sur l'Allier. Décrire l'une de ces pêcheries, c'est faire connoître toutes les autres, qui n'en diffèrent que fort peu.

A Châteaulin donc, on avoit établi deux rangs de pieux enfoncés à refus de moutons, consolidés par des traverses, et assez rapprochés pour empêcher les saumons de passer. Derrière cette estacade, on avoit placé, au plus fort du courant et près de la surface, une espèce de coffre de quinze pieds carrés, fait en grillage, et pourvu d'un trou garni en dedans de feuilles de fer blanc triangulaires, légèrement recourbées et convergentes par leurs pointes. Les saumons, arrivés à la chaussée et ne pouvant continuer leur route, cherchoient un passage, trouvoient le trou et entroient dans le coffre, ce que les feuilles de fer blanc leur permettoient facilement de faire par leur flexibilité ; mais une fois qu'ils y étoient, ils n'en pouvoient plus sortir. De temps en temps on alloit visiter la caisse, et on faisoit passer ceux qui s'y trouvoient, dans un petit réservoir d'où on les enlevoit avec des troubles.

Quand les saumons se suivoient de loin, ils se rendoient tous successivement dans le coffre; quand ils arrivoient en troupes, il en étoit quelques-uns qui s'échappoient; mais dans les bonnes années, la pêche étoit un objet d'une très-grande importance. Elle duroit régulièrement six mois, c'est-à-dire, depuis octobre jusqu'en avril, et sont fort étoit en janvier. Lorsqu'elle étoit terminée, on ouvroit la rivière pour donner la facilité à ceux qui avoient échappé de retourner à la mer.

La quantité de saumons que l'on prend, est, dans un grand nombre d'endroits, beaucoup plus considérable qu'il ne faut pour la consommation journalière ; en conséquence, on les sale, on les sèche, on les fume ou on les marine pour pouvoir les conserver et les envoyer au loin. Chaque pays a sa pratique particulière. En général, lorsqu'on veut les saler, on les vide, on les coupe par tranches que l'on lave dans l'eau, et qu'ensuite on met pendant quelque temps dans une saumure, un

mois par exemple ; après quoi on les ôte, on les fait égoutter, et on les remet dans des barils, avec du nouveau sel, où ils restent jusqu'au moment de la consommation.

Pour les fumer, on les fend dans leur longueur, on les vide, on leur ôte l'épine du dos, on les met pendant quelques jours dans la saumure, ensuite on les expose à la fumée dans des chambres faites exprès, et où ils sont suspendus par la queue à des perches. Il faut plus ou moins de temps pour faire cette opération, d'après la perfection des moyens qu'on emploie. C'est le bois de hêtre qu'on doit préférer, lorsqu'on le peut, parce que c'est celui qui contient davantage de cet acide appelé *pyro-ligneux*, qui concourt de plus à la bonne conservation des substances animales qui en sont imprégnées. Les poissons qui sont d'une taille moyenne, doivent être préférés pour subir cette opération.

Il en est de même des saumons séchés que l'on se contente d'exposer à l'air, après leur avoir fait prendre un peu de sel par un séjour de quelques jours dans la saumure ; mais ce n'est guère qu'en Laponie, en Amérique et dans le Kamtschatcka qu'on les prépare ainsi.

La meilleure manière de conserver le saumon, mais aussi celle qui est la plus coûteuse, et qui le conserve le moins, est de le mariner. Pour cela, après l'avoir vidé, coupé en tranches et bien lavé, on le fait cuire, soit sur le gril, soit dans un four, soit dans l'eau salée ; ensuite on le met dans de petits barils, et on le stratifie avec des feuilles de laurier, de thym, de romarin, etc. ; puis on remplit les barils de bon vinaigre qu'on a fait bouillir, et dans lequel on a mis des épices. Le poisson, ainsi déposé, est presque aussi bon et même meilleur, selon quelques personnes, au bout de six mois que lorsqu'il étoit frais ; mais souvent aussi il se gâte sans qu'on puisse savoir pourquoi.

Du saumon, d'abord préparé ainsi, et retiré de la marinade au bout d'un mois pour être mis à sec dans des vases de grès, et recouvert de saindoux, ou de beurre, ou d'huile d'olive, se conserve bien plus long-temps et bien plus certainement, ainsi que je m'en suis assuré. J'ignore pourquoi on n'emploie pas généralement ce dernier moyen, que je ne saurois trop recommander aux amateurs de poisson, pour une grande quantité d'espèces, et qui semble n'avoir contre lui que le haut prix des matériaux et de la main-d'œuvre.

Une des précautions les plus importantes à prendre dans ces deux dernières méthodes, c'est que la chair du saumon n'ait pas le contact de l'air, et qu'elle ne soit pas exposée à des variations de température trop considérables ; en conséquence, il faut la renfermer avec le plus d'exactitude possible,

et la laisser constamment dans une bonne cave. Un haut degré de chaleur est ce qu'ils ont le plus à redouter.

La chair du saumon est rougeâtre, épaisse, tendre, lamelleuse, d'un goût excellent. Elle est généralement estimée; aussi son débit est-il sûr. Cependant elle n'est pas également bonne dans tous les pays ni dans toutes les saisons. Les eaux et d'autres causes influent beaucoup sur sa qualité. Généralement c'est au printemps, un peu avant le frai, qu'elle jouit de toute la perfection de sa saveur, c'est-à-dire qu'elle est la plus grasse; mais c'est aussi alors qu'elle est la plus indigeste, qu'elle convient le moins aux estomacs délicats.

On peut la conserver fraîche pendant des mois entiers, et la transporter à des distances considérables du lieu de la pêche, pour peu que la chaleur ne soit pas trop forte. Elle gagne même toujours à être attendue.

Les manières de faire cuire et d'assaisonner le saumon ne varient pas autant que le grand usage et l'estime qu'on en fait semblent l'indiquer.

Ordinairement on le coupe en tranches, on le fait mariner avec un peu d'huile ou de beurre, et du sel et du poivre, et on le fait cuire sur le gril, en l'arrosant de sa marinade; ensuite on le sert avec une sauce grasse ou maigre.

Souvent aussi on le fait cuire, après l'avoir coupé en tranches et écaillé, dans un court-bouillon composé de vin blanc, de bouillon maigre, racines, ognons, bouquet de fines herbes, sel, poivre et beurre, et on le sert pour entrée, comme ci-dessus, avec une sauce grasse ou maigre; ou pour rôt, à sec, sur une serviette, avec du persil autour.

Le saumon mariné n'a besoin que d'être mis un instant dans de l'eau bouillante ou dans un court-bouillon, pour être propre à être servi comme le frais.

Quant au saumon fumé ou salé, on le fait ramollir ou dessaler en le mettant tremper vingt-quatre heures dans l'eau fraîche, et ensuite on le fait cuire dans l'eau simple, et on le sert avec des sauces grasses ou maigres, préparées séparément.

Le morceau le plus estimé du saumon, est la hure, et ensuite le ventre.

On a fréquemment confondu les saumons véritables avec d'autres poissons du même genre, tels que le Salmone salare, le Salmone fario, etc.

On n'est pas d'accord sur la cause qui rend les saumons bécards, c'est-à-dire, qui fait recourber la mâchoire inférieure; mais il ne faut pas confondre cette variété avec le Salmone illanken qu'on pêche dans le lac de Constance, et qui a toujours la mâchoire recourbée.

Le roi des saumons est une espèce de Truite que l'on

prend quelquefois avec eux, et que les pêcheurs supposent être leur conducteur. (B.)

SAUMONEAU. C'est le SAUMON qui n'a pas encore acquis toute sa croissance. (B.)

SAUMONELLE. On donne ce nom, dans quelques ports de mer, aux petits poissons, n'importe l'espèce, dont on se sert comme d'appât pour la pêche à la ligne. (B.)

SAUMURE. On donne quelquefois ce nom à la MUIRE ou MURIE, qui est l'eau saturée de sel qu'on fait évaporer pour en retirer le sel marin dans nos salines. (PAT.)

SAUPE. Poisson du genre SPARE. (B.)

SAUQUÈNE. On donne ce nom, sur les côtes de la Méditerranée, au jeune SPARE DORADE. (B.)

SAURAJE, *Sauraja.* Arbre de l'Amérique méridionale, à feuilles alternes, obovales, velues, à fleurs disposées en panicule axillaire, velues, lequel constitue un genre dans la polyandrie pentagynie et dans la famille des tiliacées, ou mieux des ternstromiées. Ses caractères sont : calice à cinq divisions obtuses; corolle en roue, à cinq divisions arrondies; étamines courtes, velues à leur base, insérées sur la corolle; ovaire supérieur, pentagone, à cinq styles persistans; capsule à cinq loges et cinq valves renfermant un grand nombre de semences lentiformes, attachées à un placenta pentagone, et noyées dans un mucilage.

Voyez pl. 4 du troisième volume des nouveaux Mémoires des Curieux de la nature de Berlin où il est figuré.

Il paroît que le genre SCAPHE doit être réuni à celui-ci. (B.)

SAURE, *Saurus.* Sous-genre introduit par Cuvier parmi les SALMONES. Ses caractères sont : museau court; bouche très-fendue; beaucoup de dents très-pointues, excepté sur le vomer; de huit à quinze rayons aux ouïes.

Le SALMONE SAURE sert de type à ce genre, qui contient plusieurs espèces. (B.)

SAURELLE. C'est le CARANX TRACHURE. (B.)

SAURIARIA. L'un des noms latins anciens du DRACUNCULUS. (LN.)

SAURIENS. Alexandre Brongniart a appelé ainsi une des quatre divisions qu'il a établies parmi les reptiles (*V.* au mot ERPÉTOLOGIE). Cette division comprend la famille des lézards ou le genre *lacerta* de Linnæus, moins les salamandres. Elle offre pour caractères communs : des pattes; des dents enchâssées; un corps couvert d'écailles. Elle renferme neuf genres; savoir : CROCODILE, IGUANE, DRAGON, STELLION, GECKO, CAMÉLÉON, LÉZARD, SCINQUE et CHALCIDE. *V.* ces mots et ceux SHELTOPUSICK, AGAME, DRAGONE, TUPINAMBIS, TAKIDROME, BASILIC et ANOLIS, introduits depuis.

Les sauriens ont, pour la plupart, les pattes assez hautes et assez fortes, pour que le ventre soit élevé au-dessus de la terre dans la marche; leurs doigts sont presque toujours garnis d'ongles, et ils ont tous une queue souvent fort longue. Leurs os sont plus solides, et leur squelette se rapproche davantage de celui des mammifères. Les branches de leur mâchoire inférieure sont osseuses et soudées antérieurement. Leurs dents sont droites et sortent beaucoup hors des gencives. Ils ont un larynx; un os hyoïde; une trachée artère à anneaux cartilagineux; des côtes nombreuses, longues et arquées, qui viennent se joindre en avant de la poitrine, sur un sternum. Leur cœur a deux oreillettes. Ils se fécondent réellement. La verge du mâle est simple. Leurs œufs, pondus à terre, sont enveloppés d'une coquille ordinairement solide. Les petits sortent de l'œuf organisés comme leurs parens.

Ces reptiles paroissent plus actifs que les autres; ils n'habitent guère que les pays chauds et très-tempérés, et vivent plutôt à te re que dans l'eau. Ils ne se nourrissent que de matières animales.

On trouve dans le dix-neuvième volume des Annales du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, une très-importante dissertation de Camper sur les ossemens fossiles de cette famille, qui ont été trouvés dans la montagne de Saint-Pierre de Maëstricht. (B.)

SAURITE. Nom spécifique d'une couleuvre. (B.)

SAURITIS. L'un des noms anciens de l'ANAGALLIS, selon Dioscoride. (LN.)

SAURITIS. Pierre qu'on trouvoit dans l'intérieur du corps du lézard vert. On l'enlevoit en fendant le ventre du lézard avec un jonc ou roseau; c'étoit sans doute un calcul, ou bien une pierre artificielle que les charlatans faisoient voir. (LN.)

SAUROTHERA. Nom tiré du grec, et générique du TACCO. *V.* ce mot. (V.)

SAURURE. *V.* LÉZARDELLE. (B.)

SAURURUS. Queue de lézard, en grec. Plumier avoit donné ce nom aux espèces de *poivre* qu'il a observées en Amérique, à cause de la forme de leur chaton. Linnæus les avoit d'abord distinguéés; mais depuis, il les a réunies au *piper*; maintenant la plupart rentrent dans le genre LACISETMA. (LN.)

SAUSARAI (*Anas alexandrina*), Lath. Ordre des palmipèdes, genre du canard, famille des sarcelles. *V.* ces mots. Forskaël qui a vu cette sarcelle à Alexandrie, nous apprend que son nom arabe est *sausurai*, qu'elle a le cou cendré et rayé de petits croissans blancs; le ventre blanchâtre sans taches; le bec et le bas-ventre noirs; les pieds d'un cendré jaunâtre, et les membranes des doigts brunes. (V.)

SAUSSURÉE, *Saussurea.* Genre de plantes établi par Decandolle pour placer quelques SARRETTES qui ne conviennent pas complétement à ce dernier. Il offre pour caractères : un involucre non épineux, à écailles extérieures aiguës et intérieures obtuses ; une aigrette composée de poils plumeux, les extérieurs très-courts et les intérieurs longs.

Quatre belles espèces de ce genre sont figurées pl. 10, 11, 12 et 13 du seizième volume des Annales du Muséum.

La SAUSSURÉE AMÈRE constitue aujourd'hui le genre THÉODORÉE. (B.)

SAUSSURIE, *Saussuria.* Genre établi par Moench pour placer les CHATAIRES à feuilles découpées et dont le calice, après la floraison, est fermé par des poils. Ce genre n'a pas été adopté par les botanistes. (B.)

SAUSSURITE. Théodore de Saussure et Karsten, ont donné ce nom au JADE TENACE. (LN.)

SAUSTEIN. Synonyme allemand de STINSKTEIN. *V.* ce mot. (LN.)

SAUTERELLE, *Locusta.* Genre d'insectes de l'ordre des orthoptères, famille des sauteurs, tribu des locustaires, distingué de tous les autres genres du même ordre par le nombre quatre des articles des tarses.

Les sauterelles ont deux antennes très-longues, sétacées, à articles nombreux, courts, peu distincts; quatre palpes inégaux, les antérieurs de cinq articles, les postérieurs de trois ; une lèvre supérieure, grande, presque circulaire en devant ; une lèvre inférieure, à quatre divisions, dont celles du milieu fort petites ; une tête grande, verticale ; deux yeux petits, ronds ; deux à trois petits yeux lisses, peu apparens ; un corselet comprimé sur les côtés, plan en dessus, sans écusson ; les élytres inclinées, dont le bord est spéculifère ou scarieux et transparent à la base dans les mâles ; l'abdomen terminé par une queue tranchante dans les femelles ; les pattes propres pour sauter, dont les antérieures paroissent naître de dessous la tête, et les postérieures très-grandes, à cuisses fort renflées; les tarses à pénultième article bilobé, sans pelote entre les crochets. Quelques espèces sont aptères.

Les sauterelles que Linnæus a placées dans son genre *gryllus*, ont quelque ressemblance avec les *criquets ;* mais les caractères qui les distinguent de ces insectes, sont leurs tarses de quatre articles, et leurs antennes longues, sétacées et formées d'un très-grand nombre d'articles peu distincts. Les criquets n'ont que trois articles aux tarses ; les antennes sont courtes, filiformes ou renflées à l'extrémité, de douze à vingt articles perceptibles.

Ces insectes, qu'on trouve fréquemment dans les prairies,

sautent assez loin, à l'aide de leurs pattes postérieures qui sont beaucoup plus longues que les autres. Les mâles font entendre un bruit plus ou moins fort, qu'on appelle communément le *chant des sauterelles;* il est toujours produit par le frottement des élytres l'une contre l'autre, à cette partie scarieuse, décolorée, spéculifère ou porte-miroir qui se voit à la base du côté interne.

Les femelles déposent leurs œufs dans la terre ; elles en pondent une assez grande quantité à la fois, rassemblés dans une membrane mince. Les larves qui sortent de ces œufs ne diffèrent de l'insecte parfait que parce qu'elles n'ont ni élytres ni ailes. Parvenues à l'état de nymphes, elles ont ces organes renfermés dans des espèces de boutons placés sur leur dos; mais, comme tous les autres insectes, elles ne sont propres à se reproduire qu'après l'entier développement de ces parties, et ce développement n'a lieu que lorsqu'elles quittent leurs dépouilles de nymphes.

Sous leurs différentes formes, les sauterelles se nourrissent d'herbes et de plantes, et mangent beaucoup : une observation de Degéer prouve qu'elles sont carnassières quand elles en trouvent l'occasion. Cet auteur ayant renfermé ensemble plusieurs sauterelles *ronge-verrues,* une d'elles, qui mourut, fut dévorée par les autres ; mais jusqu'à présent on ne les a point vues s'entre-tuer pour se manger.

Ces insectes, qui ont la faculté de sauter à une assez grande distance, volent aussi quelquefois fort haut et très-loin. Ceux qui sont étrangers à l'Europe ont des formes singulières ; leurs élytres ressemblent aux feuilles de différens arbres.

Dans un temps où l'histoire naturelle des insectes étoit à son enfance, où on n'avoit pas encore fait de distinction de criquets et de sauterelles, les voyageurs et les historiens dûrent mettre vaguement sur le compte de ces derniers insectes beaucoup de faits qui n'appartenoient qu'aux premiers. C'est pour cela qu'en traitant de ceux-ci, nous avons renvoyé à l'article Sauterelle. Nous verrons plus bas que ces prétendues sauterelles qui ont fait tant de ravages, que celles dont se nourrissent certains peuples, ne sont que des criquets. Je ne prétends pas dire néanmoins que les sauterelles ne soient nuisibles et qu'elles ne puissent, dans quelques circonstances, produire autant de mal que les criquets ; mais je m'attache aux faits, et tous ceux qui me sont connus tombent sur ces derniers animaux. On est donc prévenu qu'il faut substituer, dans ce que je vais raconter, le mot de criquet à celui de sauterelle, dont je me servirai avec les divers historiens.

Les pays orientaux sont exposés plus fréquemment que d'autres aux ravages de ces insectes. Ils arrivent en corps

d'armée innombrable, de manière qu'ils cachent la lumière de l'astre du jour, comme le pourroit faire un nuage des plus considérables. Il n'y a pas ici d'exagération ; tous les témoignages sont unanimes à cet égard. Ils dépouillent la campagne de sa verdure, et la rendent presque nue. Les sauterelles quittent de temps en temps la Tartarie, l'Arabie, lieux de leur berceau, se rassemblent par essaims, émigrent et viennent porter la désolation et la misère jusque dans l'Europe. Un vent d'est favorise ordinairement le vol de ces armées composées d'un nombre incalculable d'individus. Malheur à la contrée où elles se reposent des fatigues de leur voyage, celle qui voit terminer une de leurs journées, qu'on estime être de dix lieues! L'agitation de leurs ailes produit un bruit sourd qui se fait entendre au loin et annonce l'approche de ce fléau ; le soleil en est obscurci. A son coucher, ces insectes pleuvent comme une averse. Bientôt il ne reste plus sur la terre, et dans un espace de quelques lieues, une seule feuille, un seul brin d'herbe. Les arbres se brisent sous leur poids. La plus belle campagne n'est plus qu'un triste désert ; la faim et la peste sont à leur suite. Viennent-elles à périr subitement, l'air est empoisonné par l'infection que répandent leurs cadavres pourris ; il succède des maladies épidémiques, une sorte de peste, qui enlèvent avec la famine, des milliers de personnes. L'île de Formose éprouve souvent, à ce qu'il paroît, les effets de cet excès de calamités. « Le vaillant Charles XII se trouvant en Bessarabie, se crut assailli par un ouragan mêlé d'une effroyable grêle, lorsqu'un semblable nuage de sauterelles vint subitement à s'abattre, et couvrant hommes et chevaux, arrêta l'armée entière dans sa marche. La Russie, la Pologne et la Hongrie en sont fréquemment visitées : grâce à Dieu, l'Allemagne en a été épargnée depuis 1749, année où elles inondèrent presque toute l'Europe. Toutes les feuilles publiques en parlèrent alors, et nous pourrions citer, d'après des papiers que nous avons sous les yeux, une foule de preuves des maux qu'elles occasionèrent. Elles poussèrent même leur marche par-dessus la mer Baltique jusqu'en Suède. Il ne venoit de toutes parts que lamentations sur lamentations, et l'on comparoit leurs descentes de l'air à un orage subit, à une grosse chute de neige, à un ouragan, et même à un nuage de fumée qui s'étend avec rapidité. Depuis cette époque, on ne les trouve plus qu'isolées çà et là en Allemagne, et c'est un grand bonheur que la rudesse de notre climat ne soit pas favorable à leur propagation. La dernière fois qu'elles nous rendirent visite en nombreuses colonnes, elles commencèrent par dévorer les plantes les plus fines ; ensuite de quoi, la faim leur fit attaquer

les feuilles et l'écorce. Elles dévorent avec une vitesse incroyable ; mais elles peuvent aussi jeûner pendant fort long-temps. Grundler observa le premier point avec une grande exactitude. Il mit de ces sauterelles sous un poudrier de verre, dans lequel il y avoit de l'orge nouvellement levée : elles fendirent d'abord le tuyau en deux, dévorèrent du haut jusqu'en bas la partie restée debout, aussi promptement que si elle leur entroit dans le corps, et ensuite elles consommèrent la partie que la morsure avoit fait tomber à côté. Tout cela se fit avec une agilité qu'on ne peut décrire. Dans leur patrie, ce sont les étés chauds et abondans en herbe qui sont les plus favorables à leur multiplication, et un temps serein et sec à leurs voyages aériens. Leur fécondité est telle, que dans les endroits où elles s'arrêtent, l'on peut remplir des sacs entiers de leurs œufs, et qu'on en a recueilli treize muids dans un district d'une médiocre étendue. On peut se faire une idée bien plus frappante encore de leur fécondité, d'après le passage de sauterelles qui a eu lieu en France dans l'année 1613, et d'après un autre qui se fit du côté de Bontzhida en Transylvanie, en 1780. Le premier avoit entièrement moissonné, jusqu'à la racine, plus de quinze mille arpens de blé dans les environs d'Arles, et avoit même pénétré dans les granges e les greniers, lorsque, comme envoyés par la Providence, plusieurs centaines d'oiseaux, particulièrement des étourneaux, vinrent travailler à leur diminution ; et malgré cela, qui pourroit n'être pas saisi d'étonnement? Sur l'ordre émané du gouvernement, qui obligeoit de ramasser les œufs, on en recueillit plus de trois mille mesures, de chacune desquelles il seroit éclos près de deux millions de jeunes. Afin de prévenir les suites effroyables qui auroient pu résulter de l'autre passage de Bontzhida, on commanda quinze cents personnes, dont chacune devoit ramasser plein un sac de sauterelles, qui furent partie écrasées, partie brûlées, partie enterrées; et ce nonobstant, on remarqua peu de diminution jusqu'à ce qu'il survînt un froid aigu. Au printemps suivant, il y eut des millions d'œufs déterrés et détruits par le peuple qu'on fit lever en masse pour cette opération, et malgré tout cela, il se trouvoit encore bien des places assez étendues où le sol étoit couvert de jeunes sauterelles, au point de n'en rien laisser à nu. On se mit alors, à force de les balayer, à les pousser dans des fossés nouvellement creusés, dont on avoit garni le bord opposé de toiles bien tendues, et où elles furent écrasées. » *Récréations tirées de l'Histoire naturelle*, *Insectes*, traduct. franç., t. 1, p. 306.

La Providence oppose ordinairement un grand nombre d'ennemis à des insectes aussi redoutables. Un vent et une

pluie froide, une tempête, peuvent en détruire des millions en un instant. Les renards, les cochons, les oiseaux, les lézards et les grenouilles en dévorent une grande quantité. Ils se font eux-mêmes une guerre cruelle. Des peuples de l'Arabie, ceux de quelques autres contrées de l'Orient, en prennent beaucoup pour les faire sécher, moudre, et en faire une sorte de pain, lorsque les récoltes leur ont manqué. On les apporte à Bagdad au marché, et par-là, le prix ordinaire des autres viandes y baisse, dit-on, sensiblement. Les sauterelles, à ce que l'on prétend encore, ont un goût de pigeon; un seul homme peut en manger deux cents dans un repas. La manière de les apprêter varie. Les Bédouins de l'Égypte les font rôtir vivantes sur des charbons, et les mangent ensuite avec plaisir, après leur avoir ôté les ailes et les pattes. On enlève aussi, du moins dans quelques endroits, les intestins. Des femmes et des enfans de quelques parties de l'Arabie Heureuse les enfilent, et les vendent ensuite. Des Arabes font rôtir ces insectes et les trempent dans du beurre, et lorsqu'ils veulent pousser plus loin leur délicatesse, ils leur font éprouver un seul bouillon dans l'eau, et les font frire ensuite dans le beurre. Les habitans de Maroc les font sécher sur le toit ou terrasse de leurs maisons, et les mangent, soit fumés, soit grillés, soit bouillis. D'autres peuples de la Barbarie les mettent en saumure. Cette nourriture, suivant Forskaël, n'a pas grand goût, et si on en fait un trop grand usage, épaissit le sang, et devient contraire aux tempéramens mélancoliques. Ce voyageur nous dit qu'il en rencontroit des quantités infinies, à chaque pas; qu'on les chasse d'un champ à l'autre, par le moyen d'un morceau de toile attaché à un long bâton; que le bruit qu'ils font en l'air, dans leur vol par essaim, ressemble à celui d'une grande cataracte; qu'ils n'attaquent pas les plantes céréales parvenues à leur maturité, et qu'une espèce de *grive* de ce pays-là, *turdus grylliovora*, en détruit jusqu'à dix mille par jour. On a débité que les peuples acridophages étoient sujets, à certain âge, à une maladie extraordinaire, savoir: qu'il croissoit à l'extérieur de leur corps, des moucherons ailés qui leur dévoroient peu à peu les chairs. On sent toute l'absurdité de cette fable.

La superstition est venue ajouter ses malheurs aux maux que ces insectes entraînent à leur suite. Les élytres de ces *criquets* ont plusieurs taches noires. Les hommes ignorans ont cru y lire, chacun en leur langue, des caractères tracés par un dieu en colère, et annonçant sa terrible vengeance. C'est ainsi qu'on achevoit de décourager le malheureux cultivateur, gémissant de la ruine totale de ses champs.

Des auteurs épris du merveilleux, ont attribué ces émigrations aux rigueurs des femelles de ces insectes pour leurs mâles. Les femelles se mettant toutes à fuir, les individus de l'autre sexe les poursuivent avec ardeur, et de là ces armées innombrables qui vont de plus loin en plus loin, depuis l'orient jusqu'au couchant de l'Europe. Mais, comme le remarque agréablement l'auteur des *Récréations tirées de l'Histoire naturelle des Insectes*, on conviendra que les femelles ont une sévérité trop grande, que leur résistance n'est que de pure parade, et qu'elles auroient pu ménager bien des peines à leurs mâles, puisqu'elles finissent, après tout, par se prêter à leurs volontés, comme le prouve cette quantité d'œufs qu'elles déposent. Le défaut de vivres est plutôt la cause de ces funestes émigrations.

Quels sont maintenant ces sauterelles, ou plutôt ces criquets si dangereux? Il n'y a pas lieu à discussion sur l'espèce qui a ravagé plusieurs fois différentes contrées de l'Europe. Cette espèce est, d'après tous les témoignages, le *criquet de passage*, *gryllus migratorius*, Linn., Fab.; mais il n'est pas aussi facile de dire quelle est l'espèce dont les peuples de l'Orient, ceux de l'Arabie et de la Barbarie redoutent les essaims destructeurs, et dont ils se nourrissent. Des auteurs ont cru que c'étoit le *criquet à crête*, *gryllus cristatus* de Linnæus. Nous observerons à cet égard que ce grand naturaliste est tombé ici dans deux erreurs : 1.° il réunit sous ce nom deux espèces, dont la 1.ere est propre à Cayenne, à Surinam; c'est son *gryllus cristatus*, décrit et figuré dans le premier volume des *Aménités académiques*, décrit et figuré encore par Degéer, comme une espèce nouvelle, sous le nom de *criquet à ailes blanches*. Son corselet n'a pas de verrues, et ses ailes ont un fond bleuâtre. La seconde espèce est celle que Frisch a représentée tom. IX, tab. 1, fig. 1. Son corselet est verruqueux, et ses ailes ont un fond rouge. Cet insecte ne semble pas différer du *gryllus dux* de Fabricius, figuré par Drury, *tom. 2, pl. 44*. Ce dernier dit l'avoir reçu de la baie d'Honduras. Je présume aussi que cette seconde espèce est encore de l'Amérique. J'ai vu des collections nombreuses d'insectes des Grandes-Indes. J'ai vu celles qu'on a rapportées du Levant, et je n'y ai point remarqué cet insecte.

Linnæus s'est probablement trompé en indiquant l'Amérique, l'Arabie et l'Asie, pour patrie du criquet à crête.

Je pense que c'est le *criquet de Tartarie*, qui se trouve dans les Etats Barbaresques. Le professeur Desfontaines l'en a rapporté, et c'est peut-être de cette espèce dont a parlé Shaw dans son voyage, et qu'il dit servir de nourriture aux habitans du pays. L'Italie et le Levant nous offrent

autre espèce, qui ne diffère presque en rien de la précédente, qui n'en est même peut-être qu'une simple variété, le *criquet linéole* (1), *gryllus lineola*, Fab. L'arête du corselet est plus prononcée que dans l'autre, d'une couleur plus claire que le reste du fond; les cuisses des pattes postérieures ont des traits ou des raies noirs, et les jambes de ces mêmes pattes sont bleuâtres, et non pas rougeâtres, comme le *criquet de Tartarie* et le *criquet égyptien* de Linnæus (*Mus Ludov.* vol. 1, p. 138), observé par Hasselquist, en Egypte: le *gryllus gregarius* de Forskaël, est très-voisin du premier. L'espèce que M. Denon a figurée dans la relation de son voyage en Egypte, se trouve aussi au Sénégal et paroit être distincte des précédentes.

I. Elytres de la longueur de l'abdomen.

Sauterelle feuillé de citron, *Locusta citrifolia*, Fabr. Cette sauterelle, qui est verte, a environ un pouce et demi de long, les bords du corselet garnis de petites dentelures, les élytres du double plus longues que l'abdomen, avec des nervures qui ressemblent à celles des feuilles de citronnier. La tarière de la femelle est recourbée.

On la trouve à Cayenne, à Surinam.

Sauterelle feuille de camellia, *Locusta camellifolia*, Fab. Elle a la tête grande, verte; les élytres grandes, concaves, arrondies à l'extrémité, vertes, avec des nervures très-marquées; les ailes aussi grandes que les élytres, de la même couleur.

On la trouve en Amérique.

Sauterelle verte, *Locusta viridissima*, Fab.; la *Sauterelle à coutelas*, Geoffr.; elle a environ deux pouces de longueur; tout le corps et les élytres d'un beau vert; les antennes plus longues que le corps; les élytres étroites, plus longues que l'abdomen; la tarière de la femelle est longue, en forme de coutelas aplati.

Le mâle a, au-dessous de l'origine des élytres, une large ouverture fermée par une pellicule mince, qui lui sert à produire le bruit qu'il fait entendre.

On trouve cette sauterelle en Europe; elle est très-commune dans les prairies.

Sauterelle grise, *Locusta grisea*, Fab.; pl. P 24, 1 de cet ouvrage. Elle est brune, avec les antennes jaunâtres; le

---

(1) Cette espèce est figurée dans Fuesli, *Archiv. ins.*, tab. 54, fig. 2.

corselet caréné et arrondi postérieurement ; les élytres mélangées de brun et de cendré ; les ailes transparentes ; les pattes verdâtres ; la femelle a une tarière en faux. Cette espèce est commune aux environs de Paris.

Sauterelle ronge-verrue, *Locusta verrucivora*, Fab. ; la *Sauterelle à sabre*, Geoffr. Elle est un peu moins grande que la précédente, mais plus grosse ; elle a les antennes plus courtes que le corps ; les élytres vertes, avec des taches brunes ; une rangée de taches brunes de chaque côté de l'abdomen. La tarière de la femelle est d'un brun grisâtre, recourbée en forme de sabre.

Elle se trouve dans toute l'Europe.

II. Elytres sensiblement plus courtes que l'abdomen, ou très-courtes, quelquefois nulles.

Sauterelle porte-selle, *Locusta ephippiger*, Fab. Cette espèce a près d'un pouce de longueur. Elle est d'un cendré jaunâtre ou brun, mêlé de vert ; son corselet est très-élevé par-derrière, et recouvre deux élytres très-courtes, épaisses, en voûte, en recouvrement au côté interne, et dont le frottement de l'une contre l'autre produit un son aigu, qui se fait entendre d'assez loin.

On trouve cet insecte, sur la fin de l'été et en automne, dans les vignes, dans les bois du midi de la France. Il habite aussi les environs de Paris. (L.)

SAUTERELLE. Nom que Goedart donne à une espèce de *tenthrédine* qui s'élance, suivant lui, d'un lieu à un autre, à la façon des *sauterelles*, et dont la larve se plaît aux sommités des ormes. (L.)

SAUTERELLE (*chasse.*) *V.* Répenelle. (S)

SAUTERELLE DE MER. Nom vulgaire de la Squille mante. On l'applique aussi à d'autres crustacés. (B.)

SAUTERELLE-PUCE. Swammerdam nomme ainsi la Cercope écumeuse. (L.)

SAUTEUR. C'est, dans la traduction des voyages de Azara, le Jacarini. (V.)

SAUTEUR. *V.* Passevert. (V.)

SAUTEUR. On donne ce nom à trois espèces de poissons : le Cyprin gonorynche, le Spare sauteur de Lacépède, *Perca saltatrix*, Linn., et le Pomatome skib, *Gasterosteus saltatrix*, Linn. (B)

SAUTEUR A LA POITRINE. C'est le *gecko à tête plate*, qui se trouve à Madagascar, saute à la poitrine des hommes qui l'approchent, et s'y attache avec tant de force, qu'on ne

peut l'en séparer qu'à l'aide d'un instrument tranchant, dit le voyageur Flaccourt. *V.* l'article des GECKOS. (S.)

SAUTEUR DES ROCHERS. Espèce d'ANTILOPE. *V.* ANTILOPE KLIPPSPRINGER. (S.)

SAUTEURS, *Saltatores.* Vicq-d'Azyr désigne sous ce nom un groupe de rongeurs à longs pieds, qui correspond exactement au genre GERBOISE. *V.* ce mot. (DESM.)

SAUTEURS, *Saltatoria.* Nom sous lequel M. Cuvier, dans ses leçons d'*Anatomie comparée,* recueillies par M. Duméril, a désigné une famille d'insectes, de l'ordre des orthoptères, ayant pour caractères : pattes postérieures longues et propres pour sauter. J'ai adopté cette coupe dans le troisième volume du *Règne animal*, par M. Cuvier. Les orthoptères qui la composent ont ordinairement les élytres et les ailes en toit; les mâles, pour appeler leurs femelles, produisent avec leurs ailes une stridulation, qu'on a nommée d'une manière très-impropre, chant; tantôt c'est en frottant avec rapidité, l'une contre l'autre, une portion intérieure, plus membraneuse, en forme de talc ou de miroir, de chaque étui; tantôt ils l'excitent par une action semblable et alternative des cuisses postérieures sur les élytres et les ailes ; les cuisses faisant l'effet d'un archet de violon. Les femelles déposent leurs œufs dans la terre.

Cette famille est divisée en trois tribus, les GRYLLONES, les ACRYDIENS et les LOCUSTAIRES. *V.* ces mots. (L.)

SAUVAGEA. Adanson nomme ainsi le genre *sauvagesia*, Linn.; *Iron*, Brown, Jam. Ce genre doit être placé auprès des violacées, selon M. Auguste de Saint-Hilaire. (LN.)

SAUVAGEON. Jeune arbre venu sans culture. S'il s'agit d'arbre fruitier, c'est celui qui est venu de graine, et qui n'est pas greffé. *V.* ARBRE. (D.)

SAUVAGES. V. l'article HOMME. (VIREY.)

SAUVAGES (ANIMAUX). Le joug que l'homme impose aux espèces domestiques, dégrade, avilit leur caractère, ou même modifie leur conformation, en les faisant dégénérer. *V.* DÉGÉNÉRATION. Qui sait à quel état le bœuf, le chien, retourneroient, s'ils étoient abandonnés à la seule puissance de la nature? Toutes les variétés dans l'espèce de la poule, du pigeon, du chien, s'anéantiroient progressivement pour retourner au type fondamental et naturel. Elles reprendroient leur primitive énergie, leur noblesse, leur fierté, leur indépendance, au milieu des antiques forêts et des riches campagnes. Leur instinct, entravé par la contrainte de l'homme, leur intelligence comprimée par sa tyrannie, leurs membres asservis à ses volontés, se déploieroient en liberté, s'étendroient, sans crainte, sous les seules lois de la nature,

et ces animaux vivroient heureux, tranquilles, loin de notre présence et de notre despotisme.

Tous ces êtres que nous nommons *sauvages*, parce qu'ils nous fuient, ne trouvent-ils pas leur avantage à vivre seuls? S'ils se rassemblent, c'est sans contrainte, c'est pour leur propre utilité, pour se mieux défendre contre leurs ennemis, pour attaquer avec plus d'espérance de réussir. Tantôt ils forment des espèces de républiques, comme les castors, quelques oiseaux troupiales et caciques, les abeilles et les fourmis; tantôt des cohues, des attroupemens vagabonds, comme les rats lémings, les campagnols, les harengs, les saumons, les sauterelles; ou seulement des familles, des sociétés comme les singes, les quadrupèdes ruminans, les vols de grues, de cigognes, etc. Tels furent probablement les premiers essais de la sociabilité humaine, dont les hordes tartares et arabes et les peuplades américaines nous retracent encore aujourd'hui l'image.

Mais l'espèce humaine, à présent si nombreuse, pèse sur tous les animaux; elle détruit les uns, confine les autres dans les déserts, opprime les espèces domestiques, rend les autres farouches et sauvages, tandis que dans ces contrées vierges que l'homme n'a point encore asservies, les races innocentes et pacifiques se laissent approcher et même saisir sans défiance, parce qu'elles n'ont jamais éprouvé les effets de sa tyrannie. C'est ainsi que des oiseaux, dans des îles désertes, se laissent tellement prendre à la main, ou assommer à coups de bâton, que les marins les ont nommés fous, *noddies*, tant ces êtres ont de confiance et d'innocence naturellement. La présence de l'homme rompt l'équilibre des êtres, en diminuant les uns et multipliant les autres pour ses avantages. Les espèces les plus féroces elles-mêmes sont forcées de fuir ce nouveau dominateur, et de lui abandonner le sceptre du monde qu'elles avoient conquis avant lui par leur force et leur courage. Elles succéderoient à l'homme, si son espèce étoit anéantie.

Les mœurs des animaux sauvages sont constantes pour l'ordinaire; la seule puissance des climats, des nourritures et des sexes, en rompt l'uniformité. Les espèces les plus carnivores sont les plus sauvages, parce qu'elles sentent leur force et qu'elles se suffisent à elles seules; aussi la plupart sont solitaires, et livrent des combats à tous ceux qui veulent empiéter sur le domaine qu'elles se sont approprié. L'aigle ne souffre pas l'aigle dans son voisinage, et le tigre combat le tigre, parce qu'ils s'enlèvent mutuellement une proie rare et difficile à se procurer. Cet instinct empêche encore la trop grande multiplication des espèces carnivores. Mais les herbi-

vores, plus doux, plus tranquilles, ne fuient point la présence de leur espèce; au contraire, ils la recherchent, ils vivent de compagnie, ils deviennent même susceptibles d'amitié réciproque.

La naïve simplicité de la nature est plus belle dans les animaux que les vains ornemens dont l'homme les couvre. La démarche du cheval, la fierté du chien, la légèreté de la colombe, sont plus franches, plus libres lorsqu'ils sont abandonnés à eux-mêmes. C'est l'homme qui les déforme et les mutile en voulant les orner. Jamais les brillantes prisons qu'il leur prépare, ne vaudront pour eux les campagnes verdoyantes, les monts sourcilleux et les forêts antiques, asiles éternels de leur indépendance (VIREY.)

SAUVAGES NIVELEURS. Paulet a donné ce nom à une famille de champignons, établie dans le genre AGARIC, de Linnæus; elle renferme trois espèces, le CHAMPIGNON A LOBES, la SOURIS ROSE et la FEUILLE MORTE. (B.)

SAUVAGÈSE, *Sauvagesa.* Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des Violettes (nouvelle famille établie par A. de Saint-Hilaire, mais peu différente de celle des diosmées), dont les caractères consistent: en un calice partagé en cinq folioles lancéolées, pointues, concaves, ouvertes, persistantes; une corolle de cinq pétales; cinq écailles plus petites et alternes avec les pétales, environnés extérieurement de poils glanduleux; cinq étamines très-courtes; un ovaire supérieur ovale, à style simple et à stigmate obtus; une capsule ovale, acuminée, uniloculaire, trivalve, à bords des valves courbés en dedans.

Ce genre renferme des plantes à feuilles alternes, accompagnées de stipules linéaires et ciliées, et à fleurs solitaires sur des pédoncules axillaires. On en compte trois espèces, dont la plus connue est la SAUVAGÈSE ADIME, qui a la tige très-rameuse, et les feuilles ovales lancéolées. Elle est annuelle, et se trouve à Cayenne, où on mange ses feuilles, qui sont mucilagineuses, en guise d'épinards.

La SAUVAGÈSE DES MONTAGNES s'emploie comme fébrifuge à la Guadeloupe. (B.)

SAUVE-GARDE. Sous-genre établi par Cuvier, dans la famille des sauriens. Il renferme les LEZARDS TEGUIXIN, LEGARDET, et autres espèces. Ses caractères sont: toutes les écailles petites et sans carène; une rangée de pores peu marqués sous chaque cuisse; dents dentelées. (B.)

SAUVETERRE. Marbre qui forme une jolie brèche à taches jaunes et blanches, sur un fond noir. On le tire près du village de *Sauveterre*, dans le Comminge, au pied des Hautes-Pyrénées. (PAT.)

SAUVE-VIE. Nom vulgaire de la DORADILLE DES MURS. (B.)

SAVACOU, *Cancroma*, Lath. Genre de l'ordre des ÉCHASSIERS et de la famille des LATIROSTRES. *V.* ces mots. *Caractères:* Bec plus long que la tête, très-large, à bords tranchans, caréné en dessus et sillonné depuis les narines jusqu'à la pointe; mandibule supérieure en forme de cuiller renversée, arrondie et garnie d'un crochet à son extrémité; l'inférieure membraneuse dans le milieu, et terminée brusquement par une pointe aiguë; narines obliques, longitudinales, situées dans une rainure et couvertes d'une membrane à demi-voûtée; langue très-courte; poche membraneuse sous la gorge; lorum glabre; quatre doigts grêles, allongés, trois devant, un derrière; les antérieurs unis à leur base par une membrane; le postérieur articulé sur le côté du tarse, près de l'interne, et portant à terre sur toute sa longueur; ongles courts, étroits, peu crochus, pointus; l'intermédiaire pectiné sur son bord intérieur; les 1.ere et 6.e rémiges égales; les 2.e, 3.e, 4.e et 5.e, les plus longues de toutes.

Le SAVACOU proprement dit, *Cancroma cochlearia*, Lath.; pl. P. 17, n.° 3 de ce Dictionnaire. Cet oiseau s'éloigne de tous les autres par la conformation de son bec, large et singulièrement épaté; cette large forme lui a fait donner le surnom de *cuiller;* en effet, ce sont deux cuillers appliquées l'une contre l'autre par le côté concave; la mandibule supérieure porte sur sa convexité deux rainures profondes, qui partent des narines et se prolongent de manière que le milieu forme une crête élevée, qui se termine par une petite pointe crochue; elle s'emboîte sur l'inférieure, qui n'est, pour ainsi dire, qu'un cadre sur lequel est tendue la peau prolongée de la gorge; l'une et l'autre sont tranchantes par les bords, et d'une corne solide et très-dure; ce bec a quatre pouces des angles à la pointe, et vingt lignes dans la plus grande largeur.

Le savacou habite les savanes noyées, et se tient le long des rivières où la marée ne monte pas; c'est là que, perché sur les arbres aquatiques, il attend le passage des poissons dont il fait sa proie, et sur lesquels il tombe en plongeant, et se relevant sans s'arrêter sur l'eau.

Sonnini, qui a plusieurs fois observé les savacous vivans, dit, en parlant du *savacou gris huppé*, qu'il a l'iris noir, une membrane qui sort de l'angle intérieur de l'œil; qu'il peut le couvrir à volonté; il peut aussi redresser les plumes longues de la tête, surtout lorsqu'il est irrité; elles se redressent en forme de capuchon, et alors il s'élance avec fureur sur l'objet qui excite sa colère en frappant vivement les mandibules

de son bec l'une contre l'autre, de même que les cigognes.

Barrère distingue trois espèces de savacous, qu'il nomme, 1.° la *cuiller*, figurée pl. enl., n.° 38, sous le nom de *savacou de Cayenne ;* 2.° la *cuiller tachetée ;* 3.° la *cuiller brune*, figurée pl. enl., n.° 869, sous le nom de *savacou huppé de Cayenne ;* mais on a reconnu que ce ne sont que des variétés de sexe ou d'âge de la même espèce.

Le *savacou brun huppé*, qui est regardé comme le mâle, est à peu près de la grosseur d'une poule médiocre, et a dix-sept pouces de long ; le dessus de la tête noir ; cette couleur se propage sur le derrière du cou ; les plumes de l'occiput sont allongées, et forment une huppe assez grande dans certains individus ; dans celui de la pl. enl., n.° 869, elles ont sept à huit pouces de longueur, tombent sur le dos, et quelques-unes ont huit lignes de largeur, et sont fort petites; dans d'autres, ces plumes sont noires, molles, sans consistance et assez larges ; le bas du cou en arrière, le bas du dos et tout le reste du dessus du corps sont d'un gris plus ou moins clair ; le front, les joues, le devant et les côtés blancs ; le haut du dos est, dans des individus, d'un cendré foncé ; dans d'autres d'un beau noir ; la poitrine et le dessous du corps sont blancs, avec une plaque d'un beau noir de chaque côté de la poitrine ; le bord de l'aile est blanc ; les pennes et celles de la queue sont d'un gris-blanc ; la mandibule supérieure est noirâtre, l'inférieure blanchâtre ; le bas des jambes et les pieds sont d'un vert jaunâtre ; les ongles sont gris. Dans des savacous, le gris-roux domine sur le gris bleuâtre dans le manteau.

Le *savacou gris*, pl. enl. n.° 38, qui paroît être la femelle, a tout le manteau d'un gris-blanc bleuâtre, avec une petite zone noire sur le haut du dos ; le dessous du corps est noir, mêlé de roux; le devant du cou et le front sont blancs ; le panache est d'un noir bleuâtre.

Un autre, qu'a observé Sonnini, est entièrement roussâtre, excepté la tête, qui est noire. Il soupçonne que c'est une femelle ou un jeune.

Le *savacou tacheté* de Brisson ne diffère qu'en ce que son plumage est tacheté de brun. C'est probablement un jeune.

Ces oiseaux se trouvent au Brésil, à la Guyane et à Cayenne. (V.)

SAVALLE. C'est, à la Martinique, le CLUPÉE CYPRINOÏDE. (B.)

SAVANA. *V.* le genre TYRAN. (V.)

SAVANES. On donne ce nom, en Amérique, aux *prairies basses* et *marécageuses* qui sont au bord de la mer, et qui servent de retraite à des reptiles dangereux de toute espèce. Elles sont ordinairement couvertes de *roseaux*, de *palétuviers*

et de *manceniliers*, dont les fruits empoisonnent souvent les poissons qui fréquentent ces rivages. (PAT.)

SAVASTANIA. Scopoli donne ce nom au genre TIBOUCHINA d'Aublet. (LN.)

SAVASTÈNE, *Savastena*. Genre de plantes établi par Schranck dans la famille des graminées. Il a pour caractères : un calice commun de trois folioles carénées et presque égales, renfermant deux fleurons, mâle et femelle ; la première, à trois étamines libres ; et la dernière, a un ovaire surmonté de deux styles.

Ce genre ne diffère pas de celui appelé HIÉROCHLOÉ par Gmelin, TORÉSIE par Ruiz et Pavon, et DISARRHÈNE par Labillardière. (B.)

SAVATELLE. Synonyme d'ESCUDARDE. (B.)

SAVETIER. On donne vulgairement ce nom, aux environs de Paris, au GASTÉROSTÉE ÉPINOCHE. (B.)

SAVIE, *Savia*. Arbuste à feuilles alternes pétiolées, ovales-oblongues, aiguës, très-entières, glabres, à fleurs petites, réunies dans les aisselles des feuilles, qui croît à la Nouvelle-Espagne, que Swartz avoit réuni aux CROTONS, et que Willdenow croit devoir former un genre dans la dioécie pentandrie et dans la famille des tithymaloïdes, dont les caractères sont : un calice de cinq folioles ; une corolle de trois ou cinq pétales ; un nectaire charnu en ses bords ; dans les pieds mâles, trois ou cinq étamines ; dans les pieds femelles, un ovaire surmonté de trois styles bifides. Le fruit est une capsule à trois coques et à trois loges. (B.)

SAVI-JALA. Nom madegasse du MERLE DORÉ. (V.)

SAVINA de Pline. *V.* SABINA. (LN.)

SAVINIER. Un des noms de la SABINE. (B.)

SAVKI. Nom sibérien d'un petit CANARD A BEC BLEU. (V.)

SAVON DE MONTAGNE, (*Bergseife*, Werner, Reuss., Schlottheim, Stift., *moutain-soap*, James). Matière argileuse, qui paroît intermédiaire entre la lithomarge et la pierre à foulon. Wiedenmann et Napione pensent qu'elle n'est qu'une variété de cette dernière pierre. Stift et Schlotheim, qui l'ont fait mieux connoître que leurs prédécesseurs, persistent à la séparer des autres espèces minérales du même groupe.

Le savon de montagne est en masse, d'un noir de poix ou brunâtre, avec des taches d'un jaune d'ocre ou d'un brun enfumé, principalement dans les fissures. Il n'a pas d'éclat, mais lorsqu'on le racle la surface devient luisante, caractère qu'il partage avec l'argile-smectite et les stéatites. Il est doux et gras au toucher, c'est ce qui l'a fait comparer à du savon. Il happe très-fortement à la langue et est très-tendre et facile

à casser; il laisse des traces sur le papier. Sa cassure est terreuse, à grain fin, quelquefois imparfaitement conchoïde. Il n'est pas très-pesant.

C'est en Pologne, à Olkulzk, dans la Gallicie, que le savon de montagne fut découvert; mais depuis long-temps, on n'en trouve plus. On dit qu'il se rencontre en couche dans les basaltes du pays de Nassau; et, en couche, immédiatement sous le sol, avec la terre à potier et l'argile commune, près Waltershaus, en Thuringe. Il existe, dit-on, dans les trapps de l'île de Skie, en Ecosse. Je crois que l'on confond ici plusieurs substances, et j'ai lieu de penser que le savon de montagne, qui se trouve dans le basalte et dans les roches de trapp, appartient à la substance que j'ai nommée *céréolithe*, qui, aux caractères donnés ci-dessus (excepté ceux de tacher et d'être happant), joint ceux-ci : d'avoir la fragilité et l'aspect mat de la cire, d'offrir diverses couleurs, d'être très-fusible en verre blanc, très-bulleux, qui se réduit en un émail blanc de lait; en outre, de se dissoudre dans les acides sans faire gelée ni effervescence. Ses principes la rapprochent des substances zéolithiques. Dans la variété découverte auprès de Lisbonne par Dolomieu, M. Laugier, à qui j'en avois communiqué des fragmens pour les analyser, a trouvé :

| | |
|---|---|
| Eau. . . . . . . . . . . | 20 |
| Silice. . . . . . . . . . | 47,6 |
| Alumine . . . . . . . . . | 8,6 |
| Chaux. . . . . . . . . . | 12,3 |
| Fer oxydé. . . . . . . . | 7 |
| Perte . . . . . . . . . . | 4,5 |
| | 100 0 |

Je dois faire observer ici que la céréolithe des basaltes a été confondue avec la lithomarge et la stéatite, pierres infusibles. C'est près de la première pierre, qu'on rapproche le *savon de montagne* dans la méthode de Werner. Jameson fait observer qu'on le trouve associé à la lithomarge et au bol, c'est-à-dire, à l'argile bolaire, et que les peintres s'en servent en guise de crayon. M. Brochant dit que le savon de montagne se rapproche beaucoup de la pierre de lard (ou BILDSTEIN de Klaproth et Werner) et du schiste bitumineux. Le savon de montagne ne se délaie point, ni ne mousse point dans l'eau. (LN.)

SAVON NATUREL. On trouve à la Romanèche, près Mâcon, dans le manganèse oxydé, une argile d'une finesse extrême, variée de rouge et de bleu grisâtre, dont les ouvriers

et les paysans des environs se servent en guise de savon pour se raser. Elle se délaye aisément dans l'eau, et mousse jusqu'à un certain point. Cette propriété lui fait donner, dans le pays, le nom de *savon*. Elle ne happe point à la langue. Elle est assez consistante pour se soutenir sous le tour, et on peut en obtenir des vases de peu d'épaisseur, comme le prouvent les essais faits par M. Arthaud, directeur du Musée des arts, à Lyon. (LN.)

SAVON DU VERRE ou DES VERRIERS. Nom qu'on a donné quelquefois à l'*oxyde de manganèse*, qu'on mêle dans la matière du verre pour faire disparoître les couleurs qui en altèrent la transparence. *V.* MANGANÈSE. (PAT.)

SAVONETTE. Arbrisseau épineux de Madagascar, dont le genre ne m'est pas connu. (B.)

SAVONETTE DE MER. Assemblage de petites vessies de la grosseur d'un pois, jaunes, rondes, formant des boules pourvues d'un pédicule, qu'on rencontre à la surface de la mer Atlantique, et dont les matelots font usage pour se laver les mains.

Il est des navigateurs qui regardent les savonettes de mer comme appartenant au genre ALCYON, ce qui n'est rien moins que probable. On doit croire que ce sont des mollusques voisins du BÉROÉ, ou des œufs de COQUILLAGES. *Voyez* l'article suivant. (B.)

SAVONETTE DE MER. On appelle ainsi, sur nos côtes, des masses rondes d'œufs de coquillages que la mer rejette souvent sur ses bords, et qui, écrasés, moussent comme le savon. *V.* au mot COQUILLAGE. (B.)

SAVONIER, *Sapindus*. Genre de plantes de l'octandrie trigynie, et de la famille des SAPONACÉES, dont les caractères consistent : en un calice de quatre folioles colorées, dont deux extérieures; en une corolle de quatre pétales glanduleux à leur base; en huit étamines; en un ovaire supérieur triangulaire à trois styles à stigmate simple; en trois drupes bacciformes étroitement unis, dont deux sont sujets à avorter.

Ce genre renferme des arbres à feuilles ailées ou ternées, et à fleurs disposées en panicules terminales. On en compte une quinzaine d'espèces, qui croissent dans les parties les plus chaudes de l'Inde et de l'Amérique, et dont le plus important à connoître est le SAVONIER COMMUN, figuré pl. P. 21 de ce Dictionnaire, qu'on trouve dans les Antilles et dans le Brésil. C'est un arbre de moyenne grandeur, dont les folioles sont lancéolées et leur pétiole commun ailé. On emploie ses fruits en guise de savon pour laver le linge. Ils sont très-corrosifs, et ont besoin d'être écrasés dans une grande quantité d'eau pour ne pas gâter le linge. On s'en sert aussi pour

endormir le poisson, et par ce moyen, le prendre facilement avec la main. (B.)

SAVONIÈRE. *V.* Saponaire. (B.)

SAVORÉE. Nom vulgaire de la Sarriète. (B.)

SAVORREGIA. *V.* Coniella. (LN.)

SAWKI. Le canard à longue queue de Terre-Neuve porte ce nom chez les Kamtchadales. *V.* l'article des Canards. (S.)

SAXATILES. On donne généralement ce nom à tous les animaux et à toutes les plantes qui habitent de préférence parmi les rochers, dans les lieux pierreux; mais on l'applique plus particulièrement aux poissons de mer qu'on prend rarement au filet, parce qu'ils se tiennent constamment cachés dans les trous de rochers, sous les pierres, etc. (B.)

SAXICAVE, *Saxicava.* Genre de coquillages établi par Fleuriau-de-Bellevue. Il offre pour caractères: une coquille transverse, inéquilatérale, bâillante, sans dents, ni callosité, ni fossette, et dont le ligament est extérieur.

Ce genre contient cinq espèces, dont une se trouve dans les pierres aux environs de la Rochelle, où elle se creuse un trou qui est ovale comme elle, et que, par conséquent, elle ne peut augmenter par un mouvement de rotation à la manière des Pholades. Fleuriau-de-Bellevue croit qu'elle emploie pour cela un acide phosphoreux. *Voyez* Rupellaire.

Cette coquille est plate, allongée, à valves contournées et à stries grossières, plus fortes à la partie antérieure. Sa grandeur est d'environ un pouce. Des quatre autres, une est le *mytilus rugosus*, et l'autre le *mytilus pholadis* de Linnæus. *V.* Moule. (B.)

SAXIFRAGA. Peu de noms ont été appliqués à autant de plantes différentes que celui-ci, qui signifie en latin *brise-pierre.* On attribue en effet à ces diverses plantes les propriétés de dissoudre et chasser dehors les calculs de la vessie, et de provoquer la sortie des urines.

Dans presque tous les exemplaires anciens de Dioscoride, il y a un article *saxiphragon* qui paroît apocryphe, c'est-à-dire surajouté à l'exemplaire original; ce qui le fait soupçonner, c'est le titre de l'article, qui est plus latin que grec, car Dioscoride est dans l'usage de se servir d'un titre grec. Voici cet article:

« Les Grecs appellent le *saxiphragon, sarxiphragon* ou *sarxiphagon*, et les Latins *saxifraga.* C'est une herbe très-rameuse, semblable au thym (dans quelques exemplaires on lit: *epithymon* au lieu de *thymon*, ce qui a fait croire qu'il s'agissoit de la cuscute), et qui croît parmi les

rochers et dans les lieux arides. Sa décoction dans le vin, bue chaude, est fébrifuge. Cette plante sert à ceux qui ont des rétentions d'urine ; elle apaise le hoquet, brise les calculs et est diurétique. »

Gälien nous apprend que l'on nommoit *saxifraga*, le *betonica* ou *cestron*, notre betoine officinale, qui croissoit dans les Gaules ; c'est ce qui fait que Paul Æginet a pris le *betonica* pour le *saxifraga*.

Quoique Pline fasse connoître diverses plantes en usage pour guérir de la pierre, il ne donne à aucune le nom de *saxifraga*.

Matthiole et Daléchamp présument que le *satureia juliana* est le *saxiphragon* de Dioscôride. Mais presque tous les botanistes qui les ont précédés ou suivis ne sont pas de la même opinion ; beaucoup d'entre eux nomment *saxifraga* ou *saxifragia*, notre SAXIFRAGE COMMUNE (*Saxifraga granulata*, L.), ou notre GRAND BOUCAGE (*Pimpinella magna*), qui ne peuvent être la plante de Dioscoride, et qui ne ressemblent point au THYM. Le *saxiphragon* nous est donc inconnu. Les botanistes avant Linnæus ont donné ce nom, devenu collectif, à un grand nombre de plantes différentes ; et ce qu'il y a de remarquable, très-peu de ces plantes appartiennent au genre *saxifraga* des botanistes actuels. Le plus grand nombre appartient à la famille des ombellifères. Les plus remarquables sont les suivantes :

*Saxifraga* et *saxifragia*, le *pimpinella magna*.

*Sax. altera* (Lac., Cæsalp., Prosp. Alp., etc.), les *melilotus officinalis*, *asperula cynanchica*, *saponaria cretica*. L., etc.

*Sax. anglica* (Lob.), le *scleranthus annuus*, L. On a donné aussi ce nom à l'*aphanes arvensis*, L.

*Sax. annua* (Moris.), les *seseli ammoïdes*, *glaucum*, etc.

*Sax. antiquorum* (Lob.) ou *silene saxifraga*, L.

*Sax. aurea* (Dod., Lob.), les *chrysosplenium oppositifolium*, L. ou DORINE.

*Sax. bavarica* (Rai). C'est l'*arenaria bavarica*. L. J. Camerarius paroît indiquer sous ce même nom le *silene saxifraga*, L.

*Sax. cornubia* (Moris.). C'est le *ligusticum cornubiense*, L.

*Sax. graminea* (Rai) ou *sagina procumbens*, L.

*Sax. hircina* (Dod., J.B., etc.), *pimpinella nigra*, Willd., *magna*, L., etc.

*Sax. lutea* (Gesn., Fuchs.). Exemples : *thalictrum flavum*, *melilotus officinalis*.

*Sax. magna*. Matthiole nomme ainsi le *silene saxifraga*. Dodonée et plusieurs autres botanistes emploient ce nom pour désigner le *pimpinella magna*.

*Sax. major*, Lobel et Gesner ; c'est la même plante que celle citée à l'article précédent.

*Sax. minor* (Brunsfels., Geshan, Dod., etc.). Cette dénomination a été appliquée, 1.° à diverses fougères, à l'*adianthum capillus veneris*, aux *asplenium trichomanes*, *adianthum nigrum*, *ruta muraria* et *ceterac* ; 2.° à des boucages, *pimpinella nigra*, W. et *saxifraga*, L.

*Sax. montana*. Les *seseli montanum* et l'*æthusa bunius* ont été indiqués sous cette dénomination par Morison.

*Sax. pannonica* (Clus.). C'est le *seseli hippomarathrum*, L.

*Sax. parva* (Dod.). C'est le *pimpinella saxifraga*, L.

*Sax. romanorum*, Daléchamp. C'est le *sisymbrium polyceration*, Linn., selon C. Bauhin, qui fait observer que Daléchamp figure pour cette plante la DORINE, *chrysosplenium oppositifolium*, Linn.

*Sax. rubra* (Tab., Brunsfels.). Exemples : *asplenium trichomanes*, *physalis alkekengi*, L., et *spiræa filipendula*, L.

*Sax. venetorum* (Lob.). C'est l'*athamantha cervaria*, L.

*Sax. vera* (Matth., Dod.). C'est le *satureia juliana*, espèce de SARRIÈTE.

*Sax. vulgaris*. Clusius désigne ainsi et par *sax. pimpinella*, deux espèces de BOUCAGE (*pimpinella magna* et *saxifraga*).

Le *pimpinella dioïca*, l'*athamantha oreoselinum*. L., le *lithospermum officinale* L. ; le *satureia montana*, etc., etc., sont encore au nombre des anciens *saxifraga*.

Le genre *saxifraga* des botanistes modernes comprend les genres *saxifraga* et *geum* de Tournefort, dont le second contient les espèces à ovaire supérieur, tandis que dans le premier, il est semi-inférieur. Ce genre compte un grand nombre d'espèces, presque toutes d'Europe. De ces espèces, deux seules, les *saxifraga granulata* et *bulbifera*, forment conjointement avec le *chrysosplenium oppositifolium*, le *saxifraga* de C. Bauhin, *Pin.*, et presque toutes les autres espèces rentrent dans ses *cotyledon* et *sedum*. Medicus et Moench ont fondé leur genre *sekika* sur le *saxifraga stolonifera*. L. Borkhausen le nomme *diptera*. Le même Moench rétablit le *geum* de Tournefort, et il fait du *saxifraga crassifolia* un genre qu'il appelle *bergenia*, qui diffère du *saxifraga* par le calice ovale à cinq divisions obtuses, portant les étamines, et par l'ovaire entièrement libre. *V*. SAXIFRAGE. (LN.)

SAXIFRAGE, *Saxifraga*. Genre de plantes de la décandrie digynie, et de la famille de son nom, dont les caractères consistent en : un calice à cinq divisions; une corolle de cinq pétales ; dix étamines ; un ovaire supérieur ou demi-supérieur, ovale, surmonté de deux styles persistans ; une capsule uniloculaire et polysperme, s'ouvrant par un trou

situé entre les deux pointes, qui varie un peu dans sa structure, mais qui est d'une forme en général turbinée, terminée par deux pointes ou cornes réfléchies.

Ce genre, qu'on appelle aussi *rompt-pierre*, parce que les espèces qu'il contient viennent ordinairement dans les fentes des rochers, parmi les cailloux, renferme des plantes herbacées à feuilles alternes ou rarement opposées, souvent charnues, entières ou découpées, quelquefois toutes radicales, à fleurs tantôt disposées en thyrse, tantôt en corymbe, tantôt en panicule terminale, quelquefois même solitaires. On en compte près de quatre-vingts espèces, la plupart propres aux montagnes les plus élevées de l'Europe.

Les plus communes ou les plus remarquables de ces espèces sont :

La Saxifrage cotylédon, qui a les feuilles radicales réunies en rosettes, lingulées, cartilagineuses, dentées, la tige en panicule feuillée, et le calice garni de poils glanduleux. Elle est vivace, et se trouve dans les Alpes. C'est, lorsqu'elle est en fleur, une assez belle plante, qui s'élève quelquefois à un pied. Elle fournit plusieurs variétés.

La Saxifrage bryoïde a les feuilles lancéolées, mucronées, cartilagineuses en leurs bords et ciliées; sa tige est nue, pauciflore, et les divisions de son calice sont obtuses. Elle est vivace, et se trouve dans les Alpes, les Pyrénées et autres montagnes élevées. Elle forme sur les rochers de petits gazons fort denses, qui semblent être de mousse lorsqu'ils ne sont pas en fleur.

La Saxifrage a feuilles épaisses a les feuilles ovales, rétuses, un peu dentelées et pétiolées, la tige nue et les fleurs réunies en tête. Elle se trouve dans les Alpes de Suisse et de Sibérie. Elle ne s'élève que de quelques pouces. C'est une des dernières plantes que l'on rencontre avant la ligne des neiges éternelles. On la cultive dans nos jardins.

La Saxifrage des neiges a les feuilles ovales, crénelées, presque sessiles ; la tige nue et les fleurs ramassées en tête. Elle se trouve dans les mêmes endroits que la précédente. Peu de temps suffit pour compléter la révolution de son développement. Elle n'est souvent pas plus de quinze jours découverte, et pendant cet intervalle, elle pousse, fleurit et amène ses graines à maturité.

La Saxifrage a feuilles opposées a les feuilles opposées, imbriquées, ovales, celles du sommet ciliées. Elle est vivace et se trouve dans les Alpes de la Suisse, dans les Pyrénées et en Laponie. C'est une petite plante rampante, qui fournit plusieurs variétés, et dont les fleurs sont presque toujours solitaires.

La Saxifrage a feuilles rondes, qui a les feuilles réniformes, dentées, pétiolées ; la tige en panicule, et le germe semi-inférieur. Elle est vivace, et se trouve sur les montagnes des Alpes. C'est une de celles qui se conservent le plus aisément dans les jardins.

La Saxifrage granuleuse ou la Saxifrage blanche, qui a les feuilles réniformes, lobées ; la tige rameuse ; la racine tuberculeuse et le germe semi-inférieur. Elle est vivace, et se trouve par toute l'Europe, dans les lieux sablonneux et arides. Elle s'élève à plus d'un pied, et ses fleurs sont blanches. L'infusion de cette plante dans du vin blanc passe pour être apéritive, et pour provoquer les menstrues.

La Saxifrage penchée a les feuilles palmées et pétiolées ; la tige très-simple, uniflore et bulbifère. On la trouve dans les Alpes de la Laponie. Elle est vivace. Sa fleur est fort grande et recourbée.

La Saxifrage tridactylite qui a les feuilles cunéiformes, trifides, alternes ; la tige droite et rameuse. Elle est annuelle, et se trouve très-abondamment dans toute l'Europe, aux lieux arides et sablonneux, sur les vieux murs, etc. Elle ne s'élève qu'à deux ou trois pouces, et fleurit une des premières au printemps. On la regarde comme un spécifique dans la jaunisse et les écrouelles. On l'appelle la *saxifrage rouge*, parce que lorsqu'elle croît dans des lieux exposés au soleil, sa tige et ses feuilles se colorent en rouge.

La Saxifrage des rochers, qui a les feuilles cunéiformes, les radicales tantôt entières, tantôt tridentées ; celles de la tige à cinq dents, et celles du sommet à trois. Ses pédoncules sont triflores. Elle est annuelle, et se trouve dans les Alpes.

La Saxifrage musquée, qui a les feuilles radicales agrégées, entières ou trifides, aiguës, linéaires ; la tige visqueuse, presque rameuse, et les pétales de la longueur du calice. Elle est vivace et se trouve sur les Alpes de Suisse et d'Allemagne. Ses fleurs ont une odeur fort agréable.

La Saxifrage cymbalaire, qui a les feuilles en cœur, trilobées ou entières, et la tige rampante. Elle se trouve dans l'Orient.

La Saxifrage hypnoïde, qui a les feuilles linéaires, entières ou trifides ; les rejetons rampans ; les tiges droites et presque nues. Elle se trouve dans les Alpes et les Pyrénées. Un seul pied couvre quelquefois des espaces considérables d'un gazon très-dense. On la cultive dans quelques jardins à cause de cette propriété.

La Saxifrage dorée. C'est la Dorine. ( Le comte




Desève del.    J.ⁿ Tardieu Sculp.

1. Secrétaire.    2. Hirondelle Salangane avec son nid
3. Savacou.    4. Canard Sarcelle de la Chine.

de Sternberg a fait une monographie de ce genre, qu'il a enrichi d'un grand nombre d'espèces nouvelles et de figures d'une exécution médiocre).

La SAXIFRAGE DES PRÉS. C'est la LIVÈCHE DES PRÉS (*peucedanum silaus*, Linn.).

La SAXIFRAGE PIMPRENELLE. Espèce de BOUCAGE.

La SAXIFRAGE MARITIME. Nom qu'on donne, dans quelques ports de mer, à la CRISTE MARINE.

La SAXIFRAGE PYRAMIDALE. C'est la JOUBARBE.

La SAXIFRAGE TUBÉREUSE. C'est le SEPTAS, au Cap de Bonne-Espérance. (B.)

SAXIFRAGÉES. Famille de plantes dont les caractères sont d'avoir : un calice à quatre ou cinq découpures persistantes; une corolle rarement nulle, plus souvent formée de quatre à cinq pétales insérés au sommet du calice et alternes avec ses découpures; des étamines ayant la même insertion que la corolle, en nombre égal à celui des pétales ou en nombre double; un ovaire simple, supérieur ou inférieur dans une plus ou moins grande partie de son étendue, à deux styles et à deux stigmates persistans.

Le fruit est capsulaire, terminé par deux pointes bivalves au sommet, et s'ouvrant par un trou entre les deux pointes, uni ou biloculaire, à cloison formée dans les fruits biloculaires par les bords rentrans des valves, à semences nombreuses, portées sur la cloison ou insérées au fond de la capsule, à périsperme charnu, à embryon droit et à radicule inférieure.

Les plantes de cette famille ont une racine fibreuse ou rameuse, quelquefois tubéreuse; leurs feuilles, le plus souvent simples, charnues et succulentes dans quelques espèces, sont radicales lorsque la tige est scapiforme, et alternes ou plus rarement opposées lorsqu'elle est caulescente. Les fleurs, presque toujours hermaphrodites, affectent différentes dispositions.

Ventenat rapporte à cette famille, qui est la quatrième de la quatorzième classe de son *Tableau du Règne Végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 18, n.° 4, du même ouvrage, douze genre sous quatre divisions, savoir :

1.° Les *saxifragées herbacées*, dont la corolle est polypétale : TIARELLE, MITELLE, HEUCHÈRE et SAXIFRAGE.

2.° Les *saxifragées frutescentes* ou *arborescentes*, dont la corolle est polypétale : HYDRANGÉE, HORTENSE, TANROUGE et CUNONE.

3.° Les genres qui ont de l'affinité avec les *saxifragées*, et dont la corolle est double : DORINE et MOSCATELLE.

4.° Les genres qui tiennent le milieu entre les *saxifragées* et les *cactoïdes* : CERCODE et GROSEILLIER.

La famille des CUNONACÉES doit être établie aux dépens de celle-ci, au dire de R. Brown. (B.)

SAXIFRAGIA et SAXIFRAGUM. Synonymes de *saxifraga* dans les anciens ouvrages de botanique. (LN.)

SAXIN, *Mus saxatilis*, Pallas. Petit rongeur de Sibérie, qui appartient au genre CAMPAGNOL. *V.* ce mot. (DESM.)

SAXUM. Ce mot latin, qui signifie PIERRE BRUTE, a été employé par les naturalistes pour désigner les minéraux mélangés, comme les roches, et même des espèces de pierres qui se trouvent en masses amorphes. (LN.)

SAYACOU. Nom brasilien d'un TANGARA. *V.* TANGARA SYACOU. (V.)

SAYACU. C'est ainsi que, dans son *Ornithologie*, M. Salerne a écrit le nom du SYACOU. *V.* ce mot. (S.)

SAYAU. C'est, aux Philippines, le nom de la SALANGANE. *V.* ce mot. (S.)

SAYCOU. *V.* TANGARA SYACOU. (V.)

SAYRIS, *Sayris*. M. Rafinesque-Smaltz propose ce nom déjà employé par Rondelet, pour remplacer celui de SCOMBRÉSOCE donné par M. le comte de Lacépède à un genre de poissons. Il décrit deux nouvelles espèces de ce genre : 1.º son *sayris hians*, qui a cinq nageoires dorsales et six anales, les premières présentant dix-huit rayons ; et 2.º son *sayris bimaculatus*, qui a huit nageoires dorsales et huit anales, et dont le corps est marqué de deux taches bleues de chaque côté derrière l'anus.

Ces poissons sont des mers de Sicile, le premier est l'espèce de ce genre qui y abonde le plus. (DESM.)

SCABIEUSE (FAUSSE). C'est la JASIONE DES MONTAGNES. (B.)

SCABIEUSE, *Scabiosa*, Linn. (*tétrandrie monogynie*). Genre de plantes de la famille des dipsacées, qui a pour caractères : un calice commun, formé de folioles disposées sur une ou plusieurs rangées, multiflore ; des fleurs portées sur un réceptacle convexe, et muni souvent de paillettes ; un calice propre, double, adhérent, persistant, l'extérieur court, membraneux ou scarieux, plissé, l'intérieur rarement plumeux, ordinairement à cinq arêtes ; une corolle en tube oblong, avec un limbe à quatre ou cinq lobes souvent inégaux ; quatre étamines saillantes ; un stigmate obtus, échancré ; des semences ovales-oblongues, couronnées par le calice propre.

Les scabieuses sont des herbes ou sous-arbrisseaux qui ont les feuilles simples ou ailées ; les fleurs ordinairement terminales ; les corolles extérieures souvent plus grandes et irrégulières.

Ce genre, aux dépens duquel, ceux appelés ASTÉROCÉPHALE et LÉPICÉPHALE ont été établis, renferme plus de soixante espèces, dont les plus remarquables sont :

La SCABIEUSE DES CHAMPS, *Scabiosa arvensis*, Linn., dont le caractère est d'avoir la racine droite, longue; la tige ronde, velue, rude, creuse; les feuilles inférieures ovales, lancéolés, dentées, les supérieures comme pinnées; les fleurs quadrifides, placées au sommet des tiges, d'un pourpre pâle, et paroissent au mois de juin. Cette espèce, qui croît naturellement en Europe, présente plusieurs variétés.

« On fait avec cette plante un sirop qui est très-bon pour les maladies de la peau, pourvu qu'on bassine en même temps les parties malades avec sa décoction, à laquelle on aura associé un peu d'eau-de-vie camphrée : on recommande aussi cette décoction pour les dartres. » *Flor. écon. des env. de Paris.*

La SCABIEUSE NOIRE-POURPRE ou la VEUVE, *Scabiosa atropurpurea*, Linn. Dans cette espèce, les tiges sont rameuses, les feuilles disséquées, les fleurs quinquéfides; le réceptacle des fleurs allongé; les corolles d'un pourpre noirâtre; les anthères blanches. Elle produit un bel effet dans les jardins, par la touffe de ses fleurs d'une couleur peu commune. Elle est originaire des Indes, annuelle, et se sème au printemps.

La SCABIEUSE A FLEURS BLANCHES, *Scabiosa leucantha*, Linn. Plante glabre, lisse, des pays méridionaux. Calice court; paillettes du réceptacle obtuses; corolle à quatre divisions non rayonnantes; fleurs toujours blanches; feuilles très-découpées; tels sont ces caractères.

La SCABIEUSE MORS DU DIABLE, *Scabiosa succisa*, Linn.; racine vivace, courte, fibreuse, comme mordue et rongée dans le milieu; tiges de deux pieds, simples, rondes, fermes, velues, rameuses; les branches rapprochées, portant deux petites feuilles opposées à chaque articulation; les fleurs au sommet; les corolles à quatre divisions. Tous les bestiaux, excepté les cochons, aiment cette espèce, qui croît dans les pâturages argileux.

« On l'emploie pour la teinture (*Flor. écon. des env. de Paris.*). Le suc que ses feuilles contiennent est de la nature de celui du pastel, à l'exception qu'il est d'un vert pur et parfait. Les Suédois en font beaucoup d'usage pour teindre les étoffes de laine : on prépare ses feuilles comme celles du pastel; on doit les cueillir au mois de mai; elles contiennent pour lors le suc le plus riche et en plus grande abondance. »

La SCABIEUSE COLOMBAIRE, *Scabiosa columbaria*, Linn.; à feuilles radicales ovales et crénelées; celles de la tige pinnées. Les corolles sont rayonnantes et à cinq divisions.

Elle croît communément dans les prés secs; elle donne, en juillet et août, des fleurs bleues. (D.)

SCABIOSA. Ce nom dérive du latin *scabies*, gale, ou de l'adjectif *scabiosa*, galeuse, en sous-entendant herbe. Il a été donné anciennement à la scabieuse des champs, soit parce que cette plante est âpre et rude au toucher, soit parce qu'on dit qu'elle guérit de la gale. C'est sur cette qualité vraie ou supposée que l'on croit que c'est le *psora*, plante que Aetius ne fait que nommer, et qui devoit son nom grec à la même cause. Rien ne prouve que ce soit le *stoebe* de Dioscoride, comme beaucoup d'auteurs l'ont avancé (*V. stoebe*). Le *centaurea scabiosa* a été aussi pris pour le *psora*. Tragus paroît être le premier qui ait décrit la scabieuse des champs, sous le nom de *scabiosa*. Brunfelsius l'a appliqué à la *centaurea* que nous venons de citer. Depuis eux, jusqu'à C Bauhin, les botanistes ont désigné par *scabiosa* un petit nombre de centaurées (parmi lesquelles est la jacée), et surtout un grand nombre de scabieuses. Cæsalpin y comprenoit même le *scabiosa succisa*, Linn., ce que tous les botanistes de son temps n'avoient point fait (*V. succisa*), Lobel et Dodonée ont décrit aussi le *jasione montana*, Linn., sous l'épithète de *sabiosa*. Les botanistes qui ont succédé à C. Bauhin, jusque et non compris Tournefort, ont continué à n'être pas d'accord sur les plantes qu'il falloit considérer seulement comme des *scabiosa*. On voit, sous cette dénomination, dans leurs écrits, quelques espèces de *globularia* (Moris Pluk.); l'*echinops strigosus* (Herm.); l'*elephantopus carolinianus* (Sloan.); l'*eclipta erecta* (Pluk.); le *cephalanthus occidentalis* (Pluk.); et plusieurs nouvelles espèces de vraies scabieuses. Toutes ces plantes n'ont de commun que leurs fleurs ramassées en tête terminale, ronde ou hémisphérique. Tournefort ne laissa pas subsister un pareil désordre, et ne voulut donner le nom de *scabiosa* qu'au genre nommé encore ainsi, mais comprenant le *knautia*, Linn. Cependant Vaillant, quelques années après Tournefort, prit pour objet particulier de ses études, les scabieuses et la famille qui les contient; il fut conduit à établir les genres *scabiosa* où rentroit encore le *knautia* L.; le *succisa*, l'*asterocephalus* et le *pterocephalus*. Linnæus n'approuva point cette séparation, et en ôtant le *knautia*, il réunit tous les autres genres en un seul. Adanson se refusa à cette réunion, et redivisa ainsi les *scabiosa* en quatre : *knautia*, *scabiosa* (*succisa*, Vail.); *asterocephalus* et *pterocephalus*. Necker adopta les genres de Vaillant en désignant l'*asterocephalus* pour le *chetastrum*. Moench a cru devoir adopter quatre genres, le *succisa* d'Haller, où rentre l'*asterocephalus* et partie du *succisa* de Vaillant; le *scabiosa* d'Haller, le *pterocephalus* de Vaillant, et le *knautia*, Linn.,

de ce qui précède, il résulte que tous les botanistes séparent ce dernier genre, et que quant aux autres, on a persisté à les réunir jusqu'à Willdenow et Persoon. Dans ces derniers temps, Lagasca a voulu renouveler les anciennes idées de séparation et diviser les scabieuses en genres, savoir: *lepicephalus*, *asterocephalus*, Vaill.; *scabiosa*, Vaill.; *knautia*, Linn.; *pterocephalus*, Vaill., Rœmer et Schultes, dans le troisième volume de leur *Systema Vegetabilium*, présentent les scabieuses sous trois genres, avec Schrœder; savoir:

1.° *Cephalaria*, qui est le *cerionanthus*, Schott., et qui comprend le *lepicephalus* et le *pterocephalus* de Lagasca.

2.° *Trichera*, dénomination qui n'est point heureuse, puisque c'est dans ce genre, que rentre la plante qui a porté la première le nom de *scabiosa*; Lagasca avoit ainsi désigné ce genre.

3.° *Scabiosa*, qui est le *sclerostemma* de Schott, et qui comprend l'*asterocephalus*, Vaill.; le *succisa*, Vaill.; partie du *scabiosa*, et quelques espèces de *knautia*.

Ces trois genres comprennent cent dix espèces. Tous ces changemens sont extrêmement arbitraires dans un groupe qui est fort naturel, et il est probable que les naturalistes se refuseront à admettre de pareilles partages qui dégoûtent de la botanique, et qui ne font qu'embrouiller son étude. Cependant, il ne faut point repousser les changemens, lorsqu'ils deviennent très-nécessaires et qu'ils sont exigés par des caractères positifs; par exemple, c'est avec raison qu'on a ôté du genre *scabiosa*, Linn., le *scabiosa synpaganthera* de Ruiz et Pavon, type du genre *boopis* de Jussieu, et d'une famille particulière et qu'on y a mis quelques espèces de *knautia*. C'est encore avec raison qu'il faudra probablement adopter le genre *diototheca* de Rafinesque Schmaltz, qui a pour type la scabieuse décrite par le voyageur Robin, dans sa Flore de la Louisiane. Le *diototheca repens*, Raf., est une herbe qui croît dans les parties découvertes le long du Mississipi, dans la Louisiane, a huit pouces de hauteur et est rampante; ses caractères sont: tige tétragone; feuilles opposées, pétiolées, dentées, scabres; fleurs axillaires, composées: 1°. d'un calice commun à plusieurs folioles imbriquées, scarieuses; 2°. d'un réceptacle écailleux à écailles plus courtes, scarieuses et colorées; 3°. d'un calice propre, adhérent, bifide; 4°. d'une corolle irrégulière, quadrifide, à découpure supérieure plus courte, émarginée; et découpures inférieures plus longues; 5°. de deux étamines courtes insérées sur le tube de la corolle; 6°. d'un style à un stigmate simple; le fruit est un akène ovale, monosperme. Ce genre paroît avoir des affinités avec le *morina* et l'*allionia*,

dont il diffère par le port, et la forme du calice commun. *V.* Scabieuse. (ln.)

SCABRITE, *Scabrita.* Genre de plante qui n'est autre que la Nictante. (b.)

SCACK. *V.* Schach. (s.)

SCADAVALI-KELANGU. Nom malabar d'une espèce d'Asperge sarmenteuse (*asparagus sarmentosus*). (ln.)

SCADICCAALI. C'est l'Euphorbe tirucali, dont on fait usage dans l'Inde contre les maladies vénériennes. (b.)

SCÆVE, *Scæva.* Genre d'insectes diptères, établi par Fabricius, et dont les espèces sont placées par nous dans les genres Syrphe et Parague. (l.)

SCALAIRE, *Scalaria.* Genre de testacés de la classe des Univalves, qui offre pour caractères : une coquille subturriculée, garnie de côtes longitudinales élevées, tranchantes, décurrentes un peu obliquement dans toute la longueur de la spire, à ouverture arrondie, dont les deux bords sont réunis circulairement et réfléchis.

Ce genre, auquel Léach a donné le nom d'Acioné, faisoit partie des Sabots (*turbo*, Linn.), et avoit d'abord été réuni par Lamarck, qui l'a établi, avec ses Cyclostomes. Il renferme un petit nombre de coquilles, dont une est fameuse par les prix exorbitans auxquels elle a été portée il y a peu d'années : c'est la *scalata*.

Les naturalistes ont beaucoup varié sur la place que devoit avoir cette coquille dans l'ordre conchyliologique. Rumphius en faisoit un *buccin ;* Dargenville, une *vis ;* Gualtiéri, Favannes et autres, l'ont mise au nombre des *tuyaux*, parce qu'elle n'a pas de columelle, partie qu'ils regardoient comme essentielle aux coquilles proprement dites.

La scalaire figurée pl. B. 25, sous le nom de Cyclostome, est une coquille fort élégante, à sept tours de spire allongés et séparés par un intervalle vide ; avec dix à douze côtes longitudinales élevées, qui se réunissent pour former un bourrelet autour de la lèvre. Elle n'a point de columelle, les côtes en tiennent lieu.

On a cru, pendant long-temps, que la *scalata* venoit des Grandes-Indes et de la Chine. On rapportoit que sa rareté provenoit de ce qu'elle servoit d'ornement aux femmes riches de ces pays. On sait aujourd'hui qu'elle se trouve dans la Méditerranée, sur la côte de Barbarie, et on doute qu'il s'en trouve à Amboine, malgré l'autorité de Rumphius et de Valentin ; aussi est-elle beaucoup tombée de prix, puisqu'on a pour douze francs ce qui valoit cent louis il y a vingt ans.

L'animal qui habite la scalaire, au rapport de Plancus, est un Gastéropode à tête munie de deux tentacules, qui se

terminent chacun par un filet, et qui soutiennent des yeux placés à leur base; sa trompe est rétractile en forme de languette, et il est pourvu d'un petit opercule discoïde. Le même auteur a cru que c'étoit d'une espèce de ce genre, la *fausse scalata* (*turbo clathrus*, Linn.) (*V*. CYCLOSTOME.), dont les anciens retiroient la pourpre violette.

On connoît huit à dix espèces de scalaires, toutes de la Méditerranée, dont les deux plus remarquables sont :

La SCALAIRE SCALATE, qui est conique, dont les tours de spire sont distans, divisés par dix côtes longitudinales continues.

La SCALAIRE GRILLE, qui est turriculée, non ombiliquée, dont les tours de la spire sont contigus et divisés par quinze côtes longitudinales.

Trois espèces fossiles de ce genre sont figurées pl. 16 de la Conchyliologie minérale de la Grande-Bretagne, par Sowerby. (B.)

SCALARUS. Denys-de-Montfort substitue ce nom latin à celui de *scalaria*, donné par M. de Lamarck au genre SCALAIRE. (DESM.)

SCALATA. Coquille du genre SCALAIRE. (B.)

SCALATIER. Animal de la SCALAIRE. Il a deux tentacules portant les yeux au milieu, et un opercule discoïde. (B.)

SCALIAS de Théophraste est rapporté par Adanson à l'ARTICHAUT. (LN.)

SCALIE, *Scalia*. Genre de plantes établi par Curtis dans la syngénésie superflue, pour placer une plante vivace de la Nouvelle-Hollande, dont les feuilles sont alternes, lancéolées, entières; les fleurs jaunes et terminales. Ses caractères sont : rayons infundibuliformes, irréguliers; réceptacle nu; aigrette sessile, velue, hérissée.

Ce genre paroît différer fort peu du PODOLÈPE de Labillardière. (B.)

SCALIGERA. Adanson nomme ainsi le genre *aspalathus*, Linn. (LN.)

SCALIONE et ASCALONIA. Ces deux mots désignent, dans les anciens ouvrages de botanique, l'ECHALOTTE (*allium ascalonicum*, L.). (LN.)

SCALO-BARRI. Nom provençal du GRIMPEREAU DE MURAILLE. (V.)

SCALOPE, *Scalops*, Cuv., Geoff., Illig.; *Sorex*, Linn.; *Talpa*, Shaw. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des insectivores, et de la première tribu de cette famille,

c'est-à-dire, de celle qui comprend les insectivores à deux longues incisives en avant, suivies d'autres incisives et de canines, toutes plus courtes même que les molaires.

Les deux incisives supérieures sont larges, planes et tronquées en biseau à leur extrémité; les inférieures sont coniques, droites, assez longues, écartées l'une de l'autre; et, dans leur intervalle, et un peu en avant, il y en a deux très-petites. A la mâchoire supérieure, il y a un espace interdentaire après les incisives; à l'inférieure, les dents qui remplacent les canines suivent immédiatement; elles sont coniques, et vont graduellement en grandissant vers le fond de la mâchoire, où elles se changent en molaires à couronne garnie de tubercules aigus. Le museau est très-prolongé, en forme de trompe, cartilagineux à l'extrémité; les yeux sont très-petits, et les oreilles externes manquent tout-à-fait. Les pattes antérieures sont très-courtes et fort larges; les doigts, au nombre de cinq, sont réunis jusqu'à la dernière phalange; les ongles sont fort longs, aplatis, linéaires et propres à creuser la terre; ils vont en croissant depuis le pouce jusqu'au troisième, y compris les deux autres diminuent, et l'externe est le plus petit de tous. Les pieds de derrière sont très-petits, très-grêles, et à cinq doigts armés d'ongles fort minces et aigus. La queue est courte. Tout le corps, dont la forme générale est plus allongée que dans les taupes, est couvert d'un poil fort doux.

Le scalope vit à la manière des taupes, et se creuse, comme elles, des galeries souterraines. Il est particulier à l'Amérique septentrionale. On le trouve principalement le long des rivières.

On a placé pendant quelque temps cet animal avec la TAUPE A MUSEAU ÉTOILÉ d'Amérique, dont Illiger a formé son genre *condylure;* mais ses caractères l'en éloignent.

M. Frédéric Cuvier a décrit les dents du *desman* de Moscovie sous le nom de *scalope*, dans le tome 12, page 43, des Annales du Muséum; mais il est évident que cette méprise n'est due qu'à une faute typographique.

*Espèce unique.* — Le SCALOPE DU CANADA, *Scalops canadensis*, Cuv.; *Sorex aquaticus*, Linn., Syst. nat., éd. Gmel.; Schreber, *Saeugthière*, tab. 158; — *Talpa fusca*, Shaw., Gen. Zool., tome 1, part. II, page 524. — *Scalope de Virginie.*

Il est de la même grandeur que la taupe d'Europe, c'est-à-dire qu'il a près de six pouces un quart de longueur totale; sa tête est longue d'un pouce trois lignes, et sa queue de dix lignes. La couleur générale du pelage est un gris fauve lorsqu'on le considère généralement. Examiné séparément,

chaque poil est d'un gris de souris à sa base, et d'un fauve gris à sa pointe. (DESM.)

SCALOPE. Klein a donné ce nom de rat scalope (*Mus scalopes*) au DIDELPHE MARMOSE. *V.* ce mot. (DESM.)

SCALOPE A CRÊTE. *V.* TAUPE A MUSEAU ÉTOILÉ. (DESM.)

SCALPEL, *Scalpellus*, Lluid. C'est une sorte de GLOSSOPÈTRE. (DESM.)

SCALPELLE, *Scalpellum.* Genre établi par Léach dans la classe des CIRRHIPÈDES. Il se rapproche infiniment des ANATIFS. Ses caractères sont : treize écailles testacées à la tête ; pédicule écailleux et velu. Il a été appelé CAPITULE par Klein, et MITELLE par Ocken. Deux espèces que je n'ai jamais vues, s'y rapportent. (B.)

SCAMBONIA. Synonyme de SCAMMONIA, chez les anciens. *V.* ce mot. (LN.)

SCAMMONÉE, *Convolvulus Scammonia*, Linn. Plante du genre des LISERONS (*V.* ce mot), dont les racines fournissent une substance gommo-résineuse, connue et employée de tout temps en médecine, comme purgatif. Cette substance porte aussi le nom de *scammonée.* Elle nous vient sous forme concrète. C'est la *Scammonée d'Alep* des boutiques.

Cette *scammonée* est légère et friable ; quand on la brise, elle est d'un gris noirâtre et brillant ; et lorsqu'on la frotte ou qu'on la manie entre les doigts, elle se change en une poussière blanche et cendrée. Son odeur est virulente, et sa saveur amère est mêlée d'une certaine acrimonie. Elle est recueillie à Alep même, d'où on l'apporte en Europe.

Pour avoir de bonne *scammonée*, on choisit celle qui est brillante, facile à rompre et à réduire en poussière, presque insipide au goût, et qui, mêlée avec un peu de salive, blanchit et devient laiteuse. On rejette celle qui est noire ou d'une couleur brûlée, pesante et remplie de graviers, de petites pierres ou d'autres matières étrangères.

L'espèce de *liseron* qui fournit cette substance a des racines longues, épaisses, charnues comme celles de la *bryone*, et pleines d'un suc laiteux qui s'en échappe lorsqu'on y fait des incisions. Ces racines poussent des tiges cylindriques, grêles, très-peu velues, grimpantes et garnies de feuilles alternes, glabres, triangulaires, faites en fer de flèche, aiguës et pétiolées. Les pédoncules, qui portent communément trois fleurs, sont minces, et environ une fois plus longs que les feuilles. Les fleurs ont un calice à folioles obtuses, un peu échancrées à leur sommet, et une grande corolle en cloche bien ouverte et d'un blanc purpurin. Cette plante croît naturellement en Syrie, dans les campagnes de Mysie et

autres lieux du Levant. C'est le suc épaissi de ses racines qu'on débite dans le commerce sous le nom de *scammonée*.

La *scammonée* est très-sujette à varier dans ses effets, et demande à être administrée par des mains exercées. Elle occasione, par son usage inconsidéré, des superpurgations qui amènent des accidens graves, et même la mort. Elle entre dans plusieurs compositions, telle que la poudre *de tribus* ou *de cornachine*, le *magistère*, etc. On l'appelle *diagrède* lorsqu'elle est réduite en poudre.

Il est une autre espèce de *scammonée*, celle *de Smyrne*, qui est noire, plus compacte et plus pesante que celle d'Alep. Elle nous vient de Smyrne ; mais elle n'est point recueillie dans le territoire de cette ville ; elle y est apportée d'une ville de Galatie, nommée présentement *Orté*, et de la ville de *Cogni*, dans la province de Cappadoce, près du mont Taurus, où il s'en fait une récolte abondante. On la préfère à celle d'Alep. Elle est fournie par le PÉRIPLOQUE SCAMMONÉE. *V.* ce mot. (B.)

SCAMMONÉE. C'est la GOMME-GUTTE. *Voyez* CAMBOJE. (B.)

SCAMMONÉE D'ALLEMAGNE. C'est le GRAND LISERON, *Convolvulus sepium*, Linn. (B.)

SCAMMONÉE D'AMÉRIQUE. C'est la racine d'une espèce de LISERON du Brésil. *Voyez* au mot MÉCHOACAN. (B.)

SCAMMONÉE DE MONTPELLIER. *V.* au mot CYNANQUE. (B.)

SCAMMONIA. Théophraste et Dioscoride donnent ce nom à une plante herbacée, à racine grosse, épaisse, dont on retiroit un suc particulier, employé en médecine, comme purgatif. Cette plante, selon Dioscoride, poussoit, d'une même racine grosse comme le bras, plusieurs rameaux un peu gros, s'élevant à trois coudées, et garnis de feuilles pareilles à celles du lierre ou de l'HELXINE (le liseron des champs), molles, velues, et triangulaires. La fleur était blanche, ronde, en forme de cornet, et de mauvaise odeur. Dioscoride donne ensuite la manière de faire le *scammonion*, et de reconnoître le faux du vrai, et les diverses qualités de celui-ci, qui est notre scammonée d'Alep, de Smyrne, et de Syrie, espèce de LISERON (*convolvulus scammonia*, L.).

Pline s'accorde avec Dioscoride, quant à cette première scammonée ; mais il a une seconde espèce de scammonée qu'il place parmi ses *clematis*, en disant : « Outre la clematis ci-dessus, les auteurs grecs en établissent deux autres espèces, dont l'une, qu'ils appellent *echis*, *lagis* et *petite scammonée*, pousse des branches d'un pied de hauteur, assez

semblables aux branches de scammonée, excepté qu'elles sont plus feuillées, et à feuilles plus petites et plus noires. Elle croît parmi les vignes et les terres labourées; on la mange en soupe, avec de l'huile et du sel, comme les autres légumes, et elle est fort propre à lâcher l'estomac, etc. »

Matthiole pense qu'il s'agit du LISERON DES CHAMPS; Ruellius, du LISERON DES HAIES; Tabernœmontanus, du *convolvulus althaeoides*, etc. Les botanistes anciens ont rapporté sous le nom collectif de *scammonia* ou *scammonea* et *scammonium*, les *convolvulus*, *scammonia*, *arvensis*, *sepium*, etc., le *cynanchum acutum*, L., etc. *V.* SCAMMONÉE. (LN.)

SCANARIA. Synonyme de SCANDIX, chez les Romains. (LN.)

SCANDALIDA. Genre établi par Adanson, et adopté par Scopoli, et qui a pour type le *lotus tetragonolobus*, connu en Italie, selon Césalpin, sous le nom de *scandalida* de Crète. Moench le nomme *tetragonolobus*. Sa gousse cylindrique, munie de quatre angles ou ailes longitudinales, a les graines ovales, situées dans des loges particulières, qui forment les caractères de ce genre. *V.* LOTIER. (LN.)

SCANDEBEC. Rondelet donne ce nom à la MACTRE POIVRÉE. (B.)

SCANDELLA. Nom italien d'une espèce d'ORGE. (LN.)

SCANDIX, *Scandix*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des ombellifères, dont les caractères consistent : en un calice entier; en une corolle de cinq pétales inégaux et échancrés; en cinq étamines; en un ovaire inférieur, surmonté de deux styles persistans; en deux semences réunies et finement striées, glabres ou hérissées et terminées par une longue pointe.

Ce genre est fort peu distinct des CERFEUILS et des MYRRHIS. Il renferme des plantes à feuilles alternes, surdécomposées et à fleurs disposées en ombelles nues, et à ombellulles involucellées, dont celles du centre avortent souvent, c'est-à-dire, les *cerfeuils odorant*, *peigne*, *cultivé*, *anthrisque*, et autres espèces moins importantes.

Le SCANDIX DE CLAYTON, de Michaux, constitue le genre UROSPERME de Nuttall. (B.)

SCANDIX des Grecs et des Latins. Cette herbe, selon Dioscoride, étoit sauvage, et on la mangeoit cuite et crue. Elle étoit amère, un peu forte, stomachique, et excitoit les urines.

Ce que Pline rapporte de cette plante, est tiré des auteurs grecs. « Quant au *scandix*, dit-il, Opion, Erisistratus, et plusieurs autres auteurs grecs, le mettent au rang des herbes sauvages bonnes à manger. Cette herbe cuite, est fort pro-

pre pour resserrer l'estomac, etc. » Elle étoit utile, appliquée sur les brûlures, et pour provoquer les urines. Il paroît que cette herbe étoit nommée par le poëte grec Aristophane, qui disoit en raillant Euripide, que sa mère qui étoit jardinière, n'avoit jamais vendu d'autre herbe médicinale que le *scandix*. D'où il faut croire que cette plante n'étoit pas d'un usage journalier, et qu'elle coûtoit fort peu. Si l'on réfléchit que Dioscoride rapproche le scandix du *gingidium*, et Pline, de l'*anthirsus;* on peut croire que le scandix étoit aussi une plante ombellifère. Matthiole veut que ce soit notre cerfeuil (*scandix cerefolium*, L.), et réfute l'opinion de ceux qui prétendent que le cerfeuil est l'*anthriscus* de Pline et le *gingidium* de Dioscoride. Columna rapportoit le scandix, au *caucalis nodosa*, et Dodonée, Césalpin, V. Cordus, etc., au *scandix pecten veneris.* Adanson et Tournefort, sont de cet avis.

On a encore émis d'autres opinions, mais qui paroissent moins justes, et il est probable que si Matthiole n'a pas découvert ce qu'étoit le *scandix*, il ne se sera pas très-écarté de la vérité, car une plante seule des genres *scandix* ou *chærophyllum* nous paroît être l'ancien *scandix*, et le *pecten veneris* seroit alors seul cette plante.

Quant à l'emploi botanique du mot scandix, C. Bauhin est celui qui a commencé à le généraliser; car il réunit sous ce nom collectif plusieurs plantes, telles que les *scandix pecten veneris* et *australis*. Columna l'avoit déjà donné à un *caucalis*, comme nous l'avons dit, et Tabernæmontanus désignoit l'*aphanes arvensis*, par *scandix minor;* mais aucun botaniste, pas même Matthiole, ne l'ont donné fixement au cerfeuil, lequel étoit appelé par eux, *cerefolium* et *chærophyllum*.

Tournefort réserva seulement le nom de *scandix*, au genre dans lequel il plaçoit notre *scandix pecten veneris*, et fit du cerfeuil, son genre *chærophyllum*. Adanson fut de son avis. Quoique Linnæus ait réuni ces deux plantes à son genre *scandix*, il a établi cependant un genre particulier, sous le nom de *chærophyllum*. Lamarck crut devoir fondre en un seul les genres *scandix* et *chærophyllum*, L., parce que ces deux genres ont, en effet, beaucoup de rapports. Les botanistes varient beaucoup d'opinion sur ces deux genres. Les uns les réunissent à l'imitation de Lamarck; d'autres les séparent, et c'est le plus grand nombre, et même ils ont fait des genres à leurs dépens. Ceux fondés sur des espèces de *scandix*, sont appelés : *myrrhis*, *torilis*, *anthriscus*, *wendia*, *wihilia* et *urospermum*.

Ventenat écrit que scandix est un nom grec qu'on croit originaire d'un mot arabe qui signifie *acutus*, *attenuatus ;* et

en effet, dit ce botaniste, les semences des scandix sont terminées en pointe. Cette étymologie est, bien certainement, inventée après coup. *Voyez* CERFEUIL et SCANDIX ci-dessus. (LN.)

SCANDULACA. Quelques ornithologistes désignent ainsi le GRIMPEREAU, en latin. (S.)

SCANDULATIUM. L'un des noms du THLASPI des anciens. *V.* THLASPI. (LN.)

SCANSORES (*Grimpeurs*). Dénomination qu'Illiger donne à son premier ordre des Oiseaux du *Prodromus*, lequel correspond à celui des *picæ* de Linnæus, pour les espèces à deux doigts devant et deux derrière. (V.)

SCANSORIPÈDES. Oiseaux qui ont des pieds propres à grimper. (V.)

SCAPHANDRE, *Scaphander*. Genre de COQUILLES, établi par Denys de Montfort, pour placer les BULLES non ombiliquées. Il ne diffère pas des BULLES de Lamarck. (B.)

SCAPHE, *Scapha*. Genre établi par Noronha, et qui ne paroît pas différer du LAURANJA de Willdenow.

C'est un arbre de ce genre qui fournit les fruits appelés KOLKÓ, fruits qui se mangent, et qui ont le goût de la TOMATE. (B.)

SCAPHIDIE, *Scaphidium*, Oliv., Latr., Fab.; *Silpha*, Linn. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes, tribu des peltoïdes.

Les scaphidies sont de petits coléoptères qui ont des rapports avec les *boucliers*, les *cholèves*, et qui ont été ainsi nommés de ce que leur corps est en forme de bateau. Il est ovalaire, épais, rétréci aux deux bouts, avec la tête petite; le corselet est convexe et trapézoïde; les élytres sont tronquées à leur extrémité; l'anus est découvert; les pieds sont grêles et allongés; les jambes étroites, presque cylindriques, sans épines, et les tarses composés d'articles entiers; les antennes terminées brusquement par une massue allongée, composée de cinq articles, pour la plupart presque hémisphériques ou presque ovoïdes; les articles précédens sont grêles, allongés, presque cylindriques; les mandibules sont obtuses et bifides à leur extrémité; les palpes filiformes, terminés en pointe; les labiaux plus petits; les mâchoires bilobées, avec leur division interne petite et en forme de dent; le menton est grand, presque carré; la langue membraneuse, courte, transverse, un peu plus large et un peu concave au bord supérieur.

Ces insectes sont très-agiles et vivent dans les champignons.

Les uns ont un écusson, et tels sont les suivans : SCAPHIDIE QUADRIMACULÉ, *Scaphidium quadrimaculatum*, Oliv., *Col.*, tom. 2, n.° 20, pl. 1, fig. 1. Le corps est d'un noir luisant, avec les élytres vaguement ponctuées, marquées chacune de deux taches d'un rouge de sang, et les jambes striées. Le SCAPHIDIE IMMACULÉ, *Scaphidium immaculatum*, Oliv., *ibid.*, fig. 3,pl.P 114,de cet ouvrage. Son corps est entièrement noir, sans taches, avec les élytres chargées de points disposées en lignes ; les quatre jambes postérieures sont arquées dans l'un des sexes. Cette espèce est propre aux environs de Paris, et se trouve, au printemps, sous les feuilles, et en automne, dans les champignons des bois.

Les autres scaphidies n'ont point d'écusson ; le milieu du bord postérieur de leur corselet est dilaté postérieurement en manière d'angle ; les articles de la massue de leurs antennes sont presque ovoïdes, tandis qu'ils sont presque hémisphériques dans les deux espèces précédentes. La seule connue de cette seconde division, est le SCAPHIDIE AGARICIN, *Scaphidium agaricinum*, Oliv., *ibid.*, pl. 1, fig. 4. Son corps est très-petit, noir, très-lisse, avec les antennes, le bout des élytres et les pieds, d'un brun pâle. On le trouve dans le bolet versicolor.

On a décrit deux autres espèces de scaphidies, dont l'une le *S. concolor*, habite la Caroline, et l'autre, le *S. quadripustulatum*, est particulière à la Nouvelle-Hollande.

SCAPHITE, *Scaphites.* Genre de coquilles établi par Sowerby, pour placer deux fossiles d'Angleterre, voisins des AMMONITES et des SPIRULES, mais qui diffèrent parce que leur spire n'a lieu qu'à leur extrémité, et que le reste est seulement un peu recourbé.

Ces deux fossiles sont figurés pl. 18 du bel ouvrage de ce naturaliste, intitulé : *Conchyliologie minérale de la Grande-Bretagne.* Ils se trouvent, comme les ammonites,dans les terrains de transition. (B.)

SCAPHOIDE. C'est, selon Bertrand, une sorte de *bufonite* ou de dent de poisson pétrifiée, en forme de bateau. (DESM.)

SCAPOLITE. *V.* WERNERITE. (LN.)

SCAPULAIRES (*Ornithologie*). On appelle ainsi les plumes qui naissent vers le haut de l'aile, près de sa jonction avec le corps, qui s'étendent le long du dos sur chaque côté, en suivant la direction longitudinale du corps, et qui, quand les ailes sont déployées, restent toujours dans cette même direction. Les *scapulaires* sont plus nombreuses et beaucoup plus amples dans certains oiseaux que dans d'autres. (V.)

**SCAPULA VULGARIS.** Des oryctographes ont ainsi nommé les petits osselets qui appartiennent à la bouche des OURSINS, et qu'on trouve quelquefois pétrifiés. (DESM.)

**SCARABE**, (*Scarabus.* Genre de COQUILLES établi par Denys-de-Montfort pour placer quelques espèces d'HÉLICES de Linn. (AURICULES, Lamarck), qui s'écartent des autres. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, sans ombilic, à spire régulière, élevée, tranchante sur ses deux flancs ; ouverture en forme de faux, étroite, entière, dentée sur les deux lèvres ; lèvre extérieure tranchante.

L'espèce qui sert de type à ce genre est terrestre, et se trouve, avec plusieurs de ses congénères non décrites, dans l'île d'Amboine. Elle a plus d'un pouce de long, et se fait remarquer par la petitesse de son ouverture. On en voit une superbe figure pl. 42 des Mélanges de zoologie de Léach. On l'appelle dans le commerce, la *gueule de loup* et l'*aveline*. Sa couleur est brune, avec des taches blanches pointillées. (B.)

**SCARABÉE**, *Scarabœus.* Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides.

Pline et d'autres auteurs ont ainsi désigné et collectivement, diverses sortes de coléoptères et même quelques orthoptères, tels que les gryllons. Cette dénomination est, en partie, synonyme de celle de *cantharos*, employée par les Grecs. Les modernes, en conservant la première, ne l'ont plus assignée qu'à un seul genre d'insectes. Les scarabées avoient été confondus par Linnæus avec les hannetons, les cétoines, les trox. Geoffroy avoit simplement divisé tous ces insectes en deux genres ; il avoit conservé le nom de *scarabée* au premier, il avoit donné le nom de *bousier* au second ; mais ces deux genres, d'après les caractères que cet auteur leur avoit assignés, ne différoient l'un de l'autre que parce que le premier avoit un écusson, et que l'autre n'en avoit point. On sent bien que cette légère différence ne doit pas suffire pour l'établissement d'un genre, d'autant plus que la plupart des bousiers ont un écusson très-petit. Il y a, d'ailleurs, la plus grande analogie entre quelques scarabées à écusson et ceux qui en manquent. Tous les insectes rangés par Geoffroy dans le genre des bousiers, ont, à la vérité, une manière de vivre qui leur est propre ; ils ont une forme qui diffère de celle des autres scarabées, et qui les fait reconnoître au premier aspect ; ils vivent tous dans les bouses et les fientes des animaux ; mais les aphodies vivent de la même manière, se trouvent dans les mêmes lieux, ont la bouche presque conformée de même, et ne diffèrent bien

distinctement des bousiers que parce qu'ils ont un écusson, et que toutes leurs pattes sont insérées à égales distances; donc le manque de cette pièce ou son existence ne doit point entrer en considération pour la formation d'un genre.

Degéer a divisé en trois familles le genre de scarabée, tel que l'avoit établi Linnæus; la première famille comprend les scarabées, les oryctès, les synodendres, les géotrupes, les onthophages, les aphodies, les bousiers et les trox; la seconde comprend les hannetons, les rutèles; et la troisième, les cétoines et les trichies; il a distingué ces familles sous les noms de *scarabées de terre*, de *scarabées des arbres* et de *scarabées des fleurs*.

Voët a suivi à peu près les divisions de Geoffroy et celles de Degéer. Il a divisé le genre scarabée de Linnæus en scarabées et en bousiers. Les premiers sont subdivisés en trois familles; la première comprend les scarabées de fleurs; la seconde, les scarabées d'arbres; la troisième, les scarabées de terre proprement dits. Le second genre, celui des bousiers, est le même que celui de Geoffroy, et répond à notre division des scarabées ou bousiers sans écusson (*Coléop.*, tom. 1, genre, n.º 3). Schæffer a suivi l'exemple de Geoffroy; il a établi deux genres: l'un, sous le nom de *scarabœus*, et l'autre sous le nom de *copris*.

Fabricius sépara des scarabées, les hannetons, les cétoines et les trox. Mais le genre scarabée, tel que l'avoit établi ce célèbre naturaliste, présentoit des différences très-remarquables qui nous avoient engagé à en former trois genres ou trois grandes familles, dont la première comprenoit les scarabées qui ont des mandibules et qui n'ont point de lèvre supérieure; la seconde renfermoit les scarabées qui ont des mandibules et une lèvre supérieure; dans la troisième, étoient placés ceux qui n'ont ni mandibules, ni lèvre supérieure. Dans son entomologie systématique, Fabricius se borne à détacher de son genre scarabée, l'espèce nommée *cylindrique*, pour en faire celui de *synodendron*, mais auquel il rapporta, mal à propos, quelques espèces de bostriches, erreur qu'il n'a pas corrigée postérieurement. M. Latreille, dans son précis des caractères génériques des insectes, établit, avec les scarabées de notre seconde division, un genre propre qu'il nomma *géotrupe*, adopta celui de *bousier*, et ne conserva le nom générique de *scarabée* qu'aux espèces de notre première division. Ces genres et ceux qui avoient déjà été séparés des scarabées de Linnæus, composèrent sa seconde famille des coléoptères. Fabricius, dans le Supplément de son entomologie systématique, admit aussi le genre bousier; mais il le restreignit, en établissant à ses dépens

le genre *onitis*. Les géotrupes de M. Latreille furent pour lui des scarabées, tandis que les coléoptères, que le dernier désigne ainsi, furent transformés en géotrupes; renversement bizarre de nomenclature, et qui a, cependant, été reçu par les naturalistes allemands, tant en impose l'autorité d'un grand nom! Le même genre bousier subit, peu de temps après, une nouvelle modification. M. Weber en sépara les ateuchus, et Illiger les aphodies. Tel étoit, à cet égard, l'état de la science, lorsque M. Latreille publia le troisième volume de son histoire générale des crustacés et des insectes. Notre troisième division des scarabées y compose une famille propre, celle des coprophages et qui offre un nouveau genre, celui des *onthophages*. Ceux des léthrus et des géotrupes forment une autre famille, celle des géotrupines. Une troisième, celle des scarabéides, et à laquelle il réunit les lucanes et les passales, comprend, outre les scarabées de notre première division, nos hexodons et nos cétoines; mais ce dernier genre y est moins étendu, par l'adoption de celui des trichies et l'établissement d'une autre coupe générique, celle des rutèles, qui est formée des cétoines de notre troisième division. M. Latreille y divise les hannetons en plusieurs petites familles, d'après des considérations tirées des antennes, des ongles des tarses et de la forme du corps; on y voit aussi un nouveau genre, celui des glaphyres qu'il a détaché du précédent. Fabricius, dans son système des éleuthérates, ne s'est point écarté de la méthode qu'il avoit présentée dans le supplément de son entomologie systématique. M. Latreille a depuis (*Gener. Crust. et Insect.*, *Considérat. général sur l'ordre naturel des Crust.*, *des arachn.* et *des insect.*) fait quelques changemens dans cette partie des insectes, et proposé quelques autres nouveaux genres. (*V.* les articles LAMELLICORNES, SCARABÉIDES, LUCANIDES.)

Au moyen de l'ensemble des caractères que nous allons exposer, l'on distinguera aisément les scarabées des autres genres analogues : corps ovoïde-oblong, convexe; tête rétrécie en devant; son dessus ou celui du corselet, et quelquefois ces deux parties simultanément, différant selon les sexes, armés de cornes ou de tubercules dans les mâles; un écusson distinct; l'extrémité postérieure de l'abdomen découverte; antennes de dix articles, dont les trois derniers formant une massue lamellée; mandibules cornées, avec le côté extérieur saillant ou découvert, sinué ou crénelé; mâchoires entièrement écailleuses, droites, dentées, ou épineuses; menton ovale ou ovoïde, tronqué ou obtus au bout; lèvre supérieure membraneuse, cachée entièrement sous le chaperon.

On rencontre les scarabées courant sur la terre ou volant d'un endroit à l'autre : on les trouve ordinairement dans les endroits gras et humides, dans les couches ou dans les champs, vers la racine des vieux arbres. La plupart fréquentent les fumiers et les terres grasses et humides, pour y déposer leurs œufs ; mais aucun ne se trouve dans les bouses et les fientes des animaux.

C'est dans les terreaux, les fumiers, les terres grasses, qu'on rencontre la larve de ces insectes. Elle ressemble à un ver mou, gros, ordinairement courbé en arc ; sa tête est dure, écailleuse, munie de deux antennes filiformes courtes ; le corps est composé de treize anneaux assez distincts, dont neuf sont pourvus d'un stigmate de chaque côté. La nymphe est enfoncée dans la terre, et enfermée dans une espèce de coque que la larve a construite avant sa tansformation. La peau qui recouvre son corps laisse voir toutes les parties que l'insecte parfait doit avoir. Leur forme se dessine assez bien sous la peau qui les recouvre et qui les tient comme emmaillottées.

Nous ne répéterons pas toutes les puérilités que les plus grands hommes de l'antiquité, tels qu'Homère, Aristophane, Théocrite, Isidore, Aristote, Lucien et Pline, ont écrites sur les *scarabées* ou *canthares* relativement à leur origine, à leurs habitudes, à leur sexe ; la plupart d'elles sont rapportées dans Moufet et dans Jonston. Nous dirons seulement que les Egyptiens, croyant que les scarabées étoient tous mâles, et qu'il n'y avoit point entre eux de copulation, sculptoient ces insectes au bas des statues des héros, pour exprimer la vertu mâle et guerrière exempte de toute foiblesse, vertu qui n'appartenoit, selon eux, qu'aux âmes fortes, qu'aux hommes vraiment illustres ; mais ces faits doivent moins s'appliquer à nos scarabées proprement dits qu'aux *ateuchus*.

Ce genre est composé d'un grand nombre d'espèces, mais qui, à l'exception de deux, sont toutes exotiques.

Scarabée actéon, *Geotrupes actœon*, Fab. C'est un des plus gros de ce genre. Tout le corps du mâle est noir et luisant ; la tête est armée d'une corne avancée, un peu recourbée, bifide à son extrémité, munie à sa base interne d'une dent relevée, très-forte ; le corselet a deux cornes comprimées, avancées, pointues à sa partie antérieure, et une petite élévation au milieu du dos ; l'écusson est triangulaire ; les élytres sont lisses, sans stries ; les jambes antérieures sont terminées par trois dents de chaque côté. La femelle est noire, toute raboteuse en dessus ; le chaperon est bidenté ; la tête est munie d'une très-petite corne ; le corselet est très-raboteux, sans cornes. Ce scarabée se trouve à Cayenne et à Surinam.

Scarabée hercule, *Geotrupes hercules*, Fab.; pl. R. 11 de cet ouvrage. Le mâle est remarquable par la longueur de ses cornes; la tête est noire, luisante, armée d'une longue corne, avancée, recourbée, munie à sa partie supérieure de trois ou quatre dents; le corselet est noir, luisant, armé d'une corne très-longue, avancée, courbée, très-velue en dessous, échancrée à son extrémité, munie d'une dent de chaque côté; l'écusson est noir et luisant; les élytres sont d'une couleur cendrée, un peu glauque, avec des points et des taches noirs: elles sont quelquefois entièrement obscures; le dessous du corps et les pattes sont noirs; les jambes antérieures ont trois dents latérales. La femelle diffère beaucoup du mâle: la tête est noire, point luisante, munie d'un tubercule arrondi; le corselet est noirâtre, légèrement chagriné, point du tout luisant, un peu pubescent; l'écusson est noir, triangulaire et luisant; les élytres sont obscures à leur base, glauques à leur extrémité, raboteuses et munies chacune de deux ou trois lignes longitudinales élevées; le dessous du corps est noir et couvert de quelques poils ferrugineux. Ce bel insecte se trouve fréquemment aux Antilles.

Scarabée pointillé, *Scarabœus punctatus*, Oliv., *Coléopt.*, tom. 1, n.° 3, pl. 8, fig. 70. Il est d'un brun noirâtre et pointillé; sa tête est munie de deux petits tubercules; son corselet est convexe et uni; ses élytres ont chacune trois lignes longitudinales élevées, mais peu marquées. On le trouve dans les départemens méridionaux de la France, en Espagne et en Italie. Le *géotrupe monodon* de Fabricius est très-voisin du précédent. Sa tête offre un tubercule élevé et presque en forme de corne. Il habite la Hongrie. *V.* pour le *scarabée nasicorne*, mentionné dans la première édition de ce Dictionnaire, l'article Oryctès. (o. l.)

SCARABÉE AQUATIQUE. C'est ainsi qu'on a nommé vulgairement les grandes espèces de Dytiques et d'Hydrophiles. *V.* ces mots. (o.)

SCARABÉES DISSÉQUEURS. Nom donné aux insectes du genre Dermeste. *V.* ce mot. (o.)

SCARABÉE DES LYS. *V.* Criocère. (o.)

SCARABÉE DES MARÉCHAUX. On a donné ce nom au Méloé proscarabée. (desm.)

SCARABÉE PULSATEUR. *V.* Vrillette. (o.)

SCARABÉE A RESSORT. *V.* Taupin. (o.)

SCARABÉE TORTUE ou SCARABÉE HÉMISPHÉRIQUE. C'est sous ce nom que l'on désigne vulgairement les *coccinelles*. On les nomme aussi *bêtes à Dieu*, *vaches à Dieu*, *chevaux de Dieu*, *bêtes de la Vierge*. *V.* Coccinelle. (o.)

SCARABÉE A TROMPE. *V.* CHARANSONITES. (L.)

SCARABÉIDES, *Scarabœides.* Tribu d'insectes de la famille des lamellicornes, ordre des coléoptères, ainsi nommée du genre *scarabœus* de Linnæus dont elle est formée.

Plusieurs espèces de cette tribu sont remarquables par leur taille et les éminences en forme de cornes ou de tubercules que présentent, dans les mâles, la tête, le corselet ou ces deux parties simultanément. Le corps est, en général, ovale ou ovoïde ; les antennes, dont la longueur ne surpasse jamais celle de la tête et du corselet, sont ordinairement composées de neuf à dix articles, et quelquefois de onze, toujours terminées en une massue de trois à sept feuillets, formés par les derniers ; elles sont insérées dans une cavité, sous les bords latéraux de la tête ; l'extrémité antérieure de cette partie est avancée en chaperon; les yeux s'étendent plus en dessous qu'en dessus ; la bouche varie, mais la lèvre est le plus souvent couverte par le menton qui est grand et corné; les deux premières jambes, et même souvent d'autres, sont dentées extérieurement et propres à fouir; les articles des tarses sont le plus souvent entiers.

Ces insectes vivent de substances végétales; mais beaucoup d'eux préfèrent celles qui sont décomposées, telles que le fumier, les fientes, le tan, etc ; ceux qui se nourrissent de feuilles ou du miel des fleurs, sont ordinairement ornés de couleurs variées, agréables ou même très-éclatantes ; tandis que ceux qui vivent de l'autre manière sont uniformément d'une teinte noire ou brune : ces derniers paroissent encore craindre la lumière du jour, et ne quittent guère leurs retraites que le soir ou pendant la nuit. Tous ont des ailes, et une démarche lourde.

Leurs larves ont le corps long, presque demi-cylindrique, flexible, souvent ridé, blanchâtre, divisé en douze anneaux, avec la tête écailleuse, armée de fortes mandibules, et six pieds écailleux. Chaque côté du corps a neuf stigmates. Son extrémité postérieure est plus épaisse, arrondie et presque toujours courbée en dessous, de façon que ces larves ayant le dos convexe ou arqué, ne peuvent s'étendre en ligne droite, marchent mal sur un plan uni, et tombent à chaque instant à la renverse ou sur le côté. Selon les genres, elles ont pour alimens les bouses, le fumier, le terreau, les substances ligneuses altérées, les racines des végétaux, même de ceux que nous cultivons et qui sont nécessaires à nos besoins, d'où résultent souvent pour nous des pertes considérables. Elles ont toutes un estomac cylindrique, entouré de trois rangées de petits cœcums ; un intestin grêle, très-court ; un

colon énormément gros, boursoufflé, et un rectum médiocre. Quelques-unes de ces larves ne se changent en nymphes qu'au bout de trois à quatre ans ; elles se forment, dans leur séjour, avec la terre ou les débris des matières qu'elles ont rongées, une coque ovoïde ou en forme de boule allongée, dont les parties sont liées avec une substance glutineuse qu'elles font sortir du corps.

L'insecte parfait n'est souvent pas en état, immédiatement après sa naissance, de faire usage de ses organes. Il a besoin de se fortifier, ce qui exige souvent un temps assez long. L'organisation intérieure a subi de grands changemens. On ne voit plus qu'un long intestin, et qui est presque d'égale venue. Les trachées sont toutes vésiculaires.

Je partage cette sous-famille en six sections.

I. *Antennes n'ayant pas au-delà de neuf articles; mandibules et labre toujours membraneux et cachés; palpes labiaux presque toujours coniques, ou terminés brusquement par un article beaucoup plus grêle ou très-petit; lobe terminant les mâchoires, grand, membraneux, arqué, large et transversal.*

1. COPROPHAGES, *Coprophagi.*

*Nota.* Palpes labiaux, insérés aux angles supérieurs du menton, au devant des deux divisions membraneuses, saillantes et velues de la languette; les deux pieds postérieurs situés à peu de distance de l'anus; chaperon en demi-cercle; écusson nul; les deux pieds intermédiaires souvent plus écartés entre eux, à leur naissance, que les autres.

Les genres : ATEUCHUS, GYMNOPLEURE, ONITIS, BOUSIER, ONTHOPHAGE, APHODIE.

II. *Antennes de plusieurs ayant au-delà de neuf articles (dix à onze); mandibules et labre n'étant pas toujours membraneux et cachés; palpes labiaux filiformes ou plus gros à leur extrémité; mâchoires soit entièrement écailleuses, soit terminées par un lobe membraneux, mais droit et longitudinal.*

2. GÉOTRUPINS, *Geotrupini.*

Antennes de onze articles; mandibules cornées, saillantes, arquées autour du labre qui est pareillement extérieur; divisions de la languette saillantes.

Les genres : LETHRUS, GÉOTRUPE.

3. XYLOPHILES, *Xylophili.*

Antennes de neuf à dix articles; mandibules cornées et point en forme de lame ou d'écaille; languette cachée entièrement par le menton; mâchoires entièrement cornées et dentées, ou terminées par un lobe coriace; mandibules découvertes ou saillantes au côté extérieur, point renfer-

mées totalement entre les mâchoires et la face inférieure de l'extrémité antérieure de la tête.

Les genres : ÆGIALIE, TROX, ORYCTÈS, SCARABÉE, HEXODON, RUTÈLE.

4. PHYLLOPHAGES, *Phyllophagi*.

Antennes de neuf à dix articles; mandibules cornées, point en forme de lame ou d'écaille; languette entièrement cachée par le menton; mâchoires entièrement cornées et dentées; mandibules cachées entre les mâchoires et le côté inférieur de la partie antérieure de la tête; leur côté extérieur seul apparent.

Les genres : ANOPLOGNATHE, HANNETON, HOPLIE.

5. ANTHOBIES, *Anthobii*.

Antennes de neuf articles; mandibules cornées et point en forme de lame ou d'écaille; languette divisée en deux lobes saillans au-delà du menton.

*Nota*. Mâchoires terminées par un lobe membraneux et soyeux; corps ordinairement allongé, avec le chaperon avancé; corselet oblong ou rond; étuis écartés ou béans à leur extrémité.

Les genres : GLAPHYRE, AMPHYCOME, ANISONYX.

6. MELITOPHILES, *Melitophili*.

Antennes de dix articles; mandibules très-comprimées, en forme de lame ou d'écaille, ordinairement membraneuses.

*Nota*. Corps le plus souvent ovale, aplati, avec le corselet en trapèze ou rond; labre membraneux, caché sous le chaperon; mâchoires terminées par un lobe pénicilliforme; languette cachée par le menton.

Les genres : GOLIATH, TRICHIE, CRÉMASTOCHEILE, CÉTOINE. *V.* ces articles. (L.)

SCARB. Nom allemand du CORMORAN. (V.)

SCARCHIR. Nom égyptien d'un CANARD. (DESM.)

SCARCINE, *Scarcina*. Genre de poissons, fondé par Rafinesque Smaltz dans la division des osseux apodes, et se rapprochant des OPHIDIES et des AMMODYTES. Il se distingue néanmoins des premiers, parce que sa nageoire caudale n'est point réunie avec la dorsale et avec l'anale; et il diffère des derniers par la présence des dents sur ses mâchoires, par la forme très-comprimée de son corps, et parce que sa nageoire anale ne s'étend pas depuis la queue jusqu'à l'anus. La nageoire dorsale est très-longue, les mâchoires sont munies de dents.

Quatre espèces de ce genre se trouvent sur les côtes de Sicile; ce sont :

La SCARCINE ARGENTÉE, dont le museau est tronqué, la

mâchoire inférieure plus longue que la supérieure, le corps de couleur argentine uniforme, la dorsale naissant au-dessus des yeux, la caudale presque en croissant et formée de six rayons. Ce poisson, qui atteint jusqu'à six pieds de longueur, n'a que deux dents situées à la pointe de la mâchoire inférieure, et quatre à la supérieure. C'est le plus commun du genre. On le pêche et on le mange. Sa peau est couverte d'une couche de matière argentée, qui peut être employée dans la fabrication des fausses perles et dans la composition d'une encre.

La Scarcine ponctuée, *Scarcina punctata*, dont le museau est tronqué, la mâchoire inférieure plus longue que la supérieure; le corps blanchâtre, tacheté de points bruns; la nageoire dorsale naissant sur les ouvertures branchiales; la queue fourchue. Elle est plus petite que la précédente, et a été décrite sous le nom de *serpent de mer.*

La Scarcine a quatre taches, qui a le museau arrondi, les mâchoires presque égales; la couleur blanchâtre argentée avec deux taches brunes de chaque côté du dos; les nageoires dorsales naissant dessus les pectorales, la caudale presque en croissant et formée de quatre rayons, la mâchoire inférieure pourvue de plusieurs dents. Elle a deux pieds de longueur.

La Scarcine impériale, dont le museau est arrondi, les mâchoires égales, le corps argenté avec une bande longitudinale bleuâtre de chaque côté du corps, la dorsale naissant au-dessus des pectorales, la caudale presque fourchue, etc. (desm.)

SCARE, *Scarus*. Genre de poissons de la division des Thoraciques, dont les caractères consistent à avoir les mâchoires osseuses, très-avancées tenant lieu de dents; une seule nageoire dorsale.

Il ne faut pas confondre les espèces de ce genre avec le scare d'Aristote, et autres anciens écrivains. Ce dernier faisoit partie des labres de Linnæus, et a été placé par Lacépède dans un genre particulier, qu'il a appelé Cheline.

La conformation des mâchoires des *scares* est remarquable, en ce qu'elles sont toujours sans dents proprement dites, mais chacune composée d'un seul ou de deux os fort saillans, fort durs, tantôt tranchans et unis, tantôt dentelés. Ces mâchoires, analogues à celles des diodons et même des tortues, sont douées d'une force considérable, et propres à briser les coquillages, les crustacés, et les sommités des madrépores, des gorgones, et autres productions polypeuses dont ces poissons se nourrissent. Elles sont à plus forte raison également propres à couper les feuilles des varecs, des ulves, qu'ils mangent aussi.

Les espèces qui composent ce genre ne sont pas d'un grand

intérêt pour les peuples de l'Europe, attendu qu'elles vivent presque toutes dans la mer Rouge et dans celles des Indes; mais elles brillent par la beauté de leurs couleurs. Il ne paroît pas qu'aucune parvienne à une grandeur remarquable. Lacépède en énumère dix-neuf qu'il a divisées en trois sections.

La première de ces sections renferme les scares qui ont la nageoire de la queue fourchue ou en croissant. Ce sont:

Le Scare sedjan, *Scarus rivulatus*, Linn., qui a treize rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire du dos; sept rayons aiguillonnés et neuf rayons à celle de l'anus; les denticules des mâchoires filiformes, et d'autant plus courtes qu'elles sont plus éloignées du museau; des raies longitudinales et ondulées de chaque côté du corps. Il se trouve dans la mer Rouge.

Le Scare étoilé qui a treize rayons aiguillonnés et onze rayons articulés à la dorsale; sept rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à l'anale; point de ligne latérale visible; l'anus caché par les thoracines; un grand nombre de taches hexagones sur le corps. Il se trouve avec le précédent.

Le Scare ennéacanthe qui a neuf rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et neuf articulés à celle de l'anus; la caudale en croissant; la ligne latérale interrompue; les denticules des mâchoires très-distinctes et arrondies. Il habite les mers des Indes, où il a été observé par Commerson.

Le Scare pourpré qui a huit rayons aiguillonnés et quatorze articulés à la nageoire du dos; deux rayons aiguillonnés et douze articulés à l'anale; la ligne latérale rameuse; trois lignes latérales pourpres de chaque côté du corps. Il habite la mer Rouge.

Le Scare haride qui n'a point de rayons aiguillonnés, mais vingt articulés à la nageoire dorsale; treize rayons à celle de l'anus; quatre rayons à la membrane branchiale; deux lignes latérales; deux denticules plus saillantes que les autres à chaque mâchoire. Il se trouve dans la mer Rouge.

Le Scare chadei qui n'a point de rayons aiguillonnés, mais vingt articulés à la dorsale, douze à l'anale; deux denticules plus saillantes que les autres à la mâchoire supérieure; la couleur générale noirâtre et d'un beau bleu; des raies ou des points pourpres, ou d'un vert foncé ou bleuâtre sur la tête; les nageoires bordées de bleu ou de vert plus ou moins foncé. Il se trouve dans la mer Rouge et dans celles des Indes. Il vit de l'extrémité encore peu solide des madrépores et autres productions polypeuses. Il passe pour venimeux à l'Ile-de-France, d'après le témoignage de Commerson.

Le Scare perroquet, *Scarus psittacus*, qui n'a point de rayons aiguillonnés, mais vingt articulés à la nageoire du dos; onze

rayons à celle de l'anus; cinq rayons à la membrane branchiale; deux lignes latérales rameuses; deux denticules plus saillantes que les autres à la mâchoire inférieure, et six à la supérieure; la couleur générale verte; des traits bleus, et quelquefois mêlés de jaune sur la tête; les nageoires bordées de bleu. Il se pêche dans la mer Rouge.

Le Scare kakatoé, *Labrus cretensis*, Linn., qui n'a point de rayons aiguillonnés, mais vingt articulés à la dorsale; onze rayons à celle de l'anus; la ligne latérale très-rameuse; la caudale en croissant; la tête et les opercules couverts d'écailles semblables à celles du dos; la partie supérieure d'un vert foncé, et l'inférieure d'un vert jaunâtre sans taches. Il est figuré dans Bloch, pl. 220, dans l'*Histoire naturelle des Poissons*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville, vol. 3, pag. 139. Il se trouve dans la Méditerranée et dans la mer des Indes. Daubenton l'appelle le *labre aiolé*.

Le Scare denticulé, qui n'a point de rayons aiguillonnés, mais dix-huit rayons à la nageoire du dos; onze rayons à celle de l'anus; la caudale en croissant; les opercules couverts d'écailles semblables à celles du dos; les dentelures des os des deux mâchoires très-fines, très-séparées et égales. Il est figuré dans Lacépède, vol. 4, pl. 1. Il se trouve dans la mer des Indes, où il a été observé par Commerson.

Le Scare bridé, qui n'a point de rayons aiguillonnés, mais dix-neuf articulés à la nageoire du dos; dix rayons à celle de l'anus; une seule ligne latérale; la caudale en croissant; les premiers et les derniers rayons de cette caudale beaucoup plus longs que les autres; point de dentelures sensibles aux os des mâchoires; deux bandes placées l'une au-dessus et l'autre au-dessous du museau, réunies auprès de l'œil, et prolongées ensuite jusqu'au bord postérieur de l'opercule. Il est figuré par Lacépède, vol. 4, pl. 1. On le trouve avec le précédent.

Le Scare de Catesby, qui a trente-trois rayons à la dorsale; la caudale en croissant, la couleur générale verte; un croissant rouge sur la caudale. Il est figuré dans Catesby, v. 2, pl. 29. On le trouve dans les mers de la Caroline.

La seconde section des scares comprend ceux qui ont la queue tronquée ou arrondie. Ce sont :

Le Scare vert, qui a vingt rayons à la nageoire du dos, onze à celle de l'anus; la caudale tronquée; quatre rayons à la membrane branchiale; les écailles arrondies, rayonnées et bordées de vert. Il est figuré pl. P. 19. On le trouve dans la mer du Japon où il est très-commun.

Le Scare ghobban, qui a dix-neuf rayons à la nageoire dorsale; douze à celle de l'anus; quatre à la membrane bran-

chiale; la caudale rectiligne; deux lignes latérales de chaque côté; chaque écaille marquée de deux taches, l'une bleue et l'autre brune. Il habite la mer Rouge.

Le Scare ferrugineux, qui a vingt rayons à la nageoire du dos; douze à celle de l'anus; la caudale tronquée net; la ligne latérale double; chaque mâchoire séparée en deux os, et d'une couleur verte, ainsi que le bord des nageoires; la couleur générale d'un brun de rouille; le corps et la queue un peu hauts. Il habite avec le précédent.

Le Scare de Forskael, *Scarus sordidus*, qui a vingt rayons à la nageoire du dos; douze à celle de l'anus; la caudale tronquée; la ligne latérale double; chaque mâchoire séparée en deux os, et d'une couleur rougeâtre; le corps et la queue étroits et allongés. Il habite encore avec les précédens, et on doit sa connoissance, ainsi que celle de la plupart des autres, à Forskaël, qui a exploité avec tant d'avantages pour la science de la nature, les richesses de la mer Rouge.

Le Scare de Schosser, qui a quatre rayons aiguillonnés, onze articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et quinze articulés à celle de l'anus; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; la couleur générale d'un jaune doré; cinq taches brunes de chaque côté. Il se trouve dans la mer des Indes.

Le Scare rouge, qui a neuf rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire du dos; un rayon aiguillonné et dix rayons articulés à l'anale; la caudale arrondie; la ligne larale rameuse; la couleur générale d'un rouge mêlé d'argenté: quelquefois deux raies longitudinales blanches ou argentées. Il est figuré dans Bloch, pl. 221, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, pag. 139. On le pêche dans la mer des Indes et autour des Antilles.

La troisième section des scares renferme ceux qui ont la queue trilobée.

Le Scare trilobé, qui a deux rayons aiguillonnés et seize articulés à la nageoire du dos; trois lobes très-marqués à la nageoire de la queue. Plumier l'a observé dans les mers de l'Amérique méridionale.

Le Scare tacheté, qui n'a point de rayons aiguillonnés, mais vingt-un articulés à la nageoire du dos; neuf à celle de l'anus; point de dentelures sensibles aux os des mâchoires; l'opercule d'une pièce; une petite tache sur presque toutes les écailles. Il est figuré dans Lacépède, vol. 4, pl. 1. Commerson l'a observé, décrit et dessiné dans la mer des Indes. (B.)

SCARIOLA. Ce nom, qui paroît dériver du latin *scariosus*, a été donné anciennement à l'endive (*cichorium endivia*),

et puis à une espèce de laitue (*lactuca scariola*), qui en a retenu le nom. Ces deux plantes n'offrent rien de scarieux ; ce qui peut faire croire que le nom de *scariola* peut être corrompu de *seriola*, diminutif de *seris*, nom grec ancien de la chicorée. *V.* SERIS. (LN.)

SCARIOLE. Nom vulgaire de l'ESCAROLE ou CHICORÉE ESCAROLE. (B.)

SCARITE, *Scarites*, Fab., Oliv., Latr.; *Attelabus*, Deg. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des carabiques, distingué des autres genres de cette division, par les caractères suivans : jambes antérieures échancrées au côté interne, dentées extérieurement ou palmées; antennes moniliformes, et dont le second article aussi long ou plus long que le troisième; mandibules fortes, dentées; languette courte, large, évasée au bord supérieur; mâchoires crochues à leur extrémité; palpes filiformes.

Degéer avoit bien jugé que le *ténébrion fossoyeur* de Linnæus devoit former une coupe générique particulière. Il l'établit, lui donna le nom d'*attelabe* déjà consacré par ce naturaliste à un autre genre d'insecte, et associa au coléoptère précédent une espèce de notre genre *parandre*. Quoique celui des attelabes de Linnæus eût besoin d'être simplifié, ainsi que cet auteur le fait pressentir lui-même dans une note de son *systema naturæ*, il étoit cependant convenable que la coupe générique à laquelle on conserveroit le nom d'attelabe, offrît quelques-unes des espèces dont il avoit été primitivement formé. C'est ce qui n'a pas lieu par rapport au genre attelabe de Degéer; aussi ce renversement nominal n'a pas été reçu, et la plupart des naturalistes ont, avec Fabricius, désigné sous la dénomination de scarites, les coléoptères que Degéer avoit eus principalement en vue, en instituant son genre attelabe. Olivier et quelques auteurs allemands ont réuni aux scarites des insectes, qui en ont, à la vérité, le port extérieur, mais qui s'en éloignent par d'autres caractères. J'ai commencé cette réforme. Mais le naturaliste qui a le plus contribué à éclaircir ce sujet, est M. Bonelli, de l'académie des Sciences de Turin.

Les scarites de Fabricius forment, dans la méthode de M. Bonelli, une petite sous-famille, composée des genres : *scarite*, *pasimaque*, *carène*, *clivine*, *dischirie* et *apotome*. Les trois premiers sont distingués des autres, à raison des dentelures très-prononcées des mandibules et de la forme de la languette qui est courte, large, évasée au bord supérieur. Dans les carènes, les palpes extérieurs sont plus gros à leur extrémité. Les scarites ont leurs mâchoires terminées en

pointe arquée ou crochue, tandis que celles des pasimaques sont droites. Le corps de ces derniers insectes est d'ailleurs plus court et proportionnellement plus large, presque ovale, avec le corselet en forme de cœur tronqué, et fortement échancré ou concave à ses deux extrémités.

Les scarites sont propres aux pays chauds des deux mondes, et ne paroissent pas avoir les habitudes carnassières des autres insectes de la même famille. Ils se tiennent à terre, et souvent cachés dans les trous ou les crevasses que le sol leur présente. Les uns sont ailés et les autres aptères. Toutes les espèces connues sont d'un noir luisant et uniforme. On trouve, dans les départemens les plus méridionaux de la France, les trois suivantes :

Scarite pyracmon, *Scarites pyracmon*, Bonelli; *Scarites gigas*, Oliv., *Coléoptères*, tom. 3, nº. 36, pl. 1, fig. 1; long d'environ un pouce; sans ailes; déprimé; front strié, avec deux impressions; corselet large, unidenté de chaque côté; élytres unies avec des stries très-fines, à peine apparentes; une dent aiguë au rebord extérieur, près de la base; quatre ou cinq dentelures au côté extérieur des deux jambes antérieures, avant les trois dents fortes qui les terminent; le même côté des jambes intermédiaires offrant deux petites épines.

Scarite terricole, *Scarites terricola*, Bonelli; long de huit à neuf lignes; ailé; de petites rides sur la tête; des stries ponctuées sur les élytres; une petite épine au côté extérieur des jambes intermédiaires.

Scarite des sables, *Scarites sabulosus*, Oliv., *ibid.*, pl. 1, fig. 8; *Scarites lævigatus*, Fab.; semblable au précédent, mais sans ailes, et n'ayant, sur les étuis, que des lignes peu marquées. Voyez, pour les autres espèces, les observations entomologiques de M. Bonelli, imprimées dans le recueil des Mémoires de l'académie des Sciences de Turin. *Voyez* aussi l'article Clivine. (L.)

SCARITIS. Pierre citée par Pline, et qui avoit la couleur du poisson *scarus*, que l'on croit être notre Brème. (LN.)

SCARLATTE. *V.* Jacapa scarlatte. (V.)

SCAROGE. Nom vulgaire de l'Agaric élevé. Il se mange. (B.)

SCARUS. *V.* Scare. (DESM.)

SCARZAPEPE. Nom italien d'une espèce de Menthe dont le goût est poivré. (LN.)

SCARZERINE. *V.* Cini, article Fringille, page 185. (V.)

SCATOPHAGE, *Scatophaga*, Fab.; *Musca*, Linn., Geoff., Deg. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi par Fabricius

(*systema antliat.*); et qu'il signale ainsi : palpes relevés, plus gros vers leur extrémité, insérés sur le coude de la trompe ; antennes avancées, de trois articles ; le troisième presque triangulaire, pointu. On voit par ce dernier caractère et ceux qui, d'après ce naturaliste, distinguent la physionomie générale des scatophages, qu'il a pris pour type de cette coupe générique, les espèces nommées *marginata, reticulata, chærophylli*, et quelques autres analogues. Mais, bien antérieurement, M. Duméril, dans une nouvelle classification des muscides, avoit formé avec les mêmes espèces un genre propre, celui de *tétanocère*, que j'avois adopté, la plupart de ces insectes se trouvant plutôt sur les feuilles ou sur les fleurs, que sur les excrémens ; la dénomination de scatophage est d'ailleurs très-impropre.

Il m'a paru que les mouches nommées par Linnæus, *scybalaria, stercoraria*, ne pouvoient, sous le rapport de la forme générale de leur corps et de leurs habitudes, rester dans le genre *musca*, et qu'elles devoient former une coupe spéciale, celle que j'ai nommée scatophage. Le corps de ces insectes est proportionnellement plus long et plus étroit que celui des mouches proprement dites. Les balanciers sont presque entièrement nus, et les ailes se croisent ; la tête est plutôt ronde que transverse ; les antennes, plus courtes qu'elle, sont rapprochées à leur base, inclinées, avec le dernier article, ou la palette, beaucoup plus long que le second (le précédent), formant un carré ou un prisme allongé, et accompagné d'une soie simple ; les palpes sont presque filiformes ; les yeux sont arrondis ; l'abdomen est ovale ou oblong ; les pattes sont ordinairement très-hérissées de poils ; les deux dernières sont beaucoup plus fortes ; dans toutes, les tarses se terminent par des pelottes allongées.

SCATOPHAGE COMMUN, *Scatophaga vulgaris; Musca stercoraria*, Linn., Fab. ; Réaum., *Ins.*, 4, t. 27, fig. 1-3. Cette espèce a quatre lignes de long ; le mâle diffère de la femelle ; ils ont l'un et l'autre les yeux roux, le devant de la tête jaunâtre, le corselet gris, avec des poils d'un jaune verdâtre ; l'abdomen court, ovale, recourbé en dessous ; celui du mâle est couvert de poils d'un jaune fauve, celui de la femelle a des poils gris, en moindre quantité que celui du mâle ; les ailes, dans les deux sexes, sont beaucoup plus longues que l'abdomen ; elles ont une teinte d'un brun jaunâtre, surtout à l'origine, et un petit point brun vers leur milieu ; les cuisses et les jambes sont couvertes de poils courts de couleur jaune, parmi lesquels sont quelques poils noirs, longs et roides. Cet insecte est très-commun ; on le voit continuellement se poser sur les

excrémens des hommes et des animaux, dont il se nourrit et sur lesquels il dépose ses œufs. Chaque œuf a, vers l'un de ses bouts, deux ailerons qui s'écartent l'un de l'autre, comme deux cornes. Ces deux ailerons servent à la mouche à piquer son œuf dans la fiente, à mesure qu'il sort de son corps, et l'empêchent de l'y faire entrer trop avant, afin que la petite larve qui doit en sortir, ne soit pas suffoquée par la matière molle et humide dont l'œuf est environné.

On trouve cet insecte dans toute l'Europe. (L.)

SCATOPSE, *Scathopse*, Geoff., Oliv., Lath., Fab., Meig. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des némocères, tribu des tipulaires, ayant pour caractères : trompe très-courte, bilabiée ; antennes épaisses, cylindriques, de onze articles ; trois petits yeux lisses ; palpes très-courts, relevés, n'offrant, distinctement, qu'un seul article ; yeux lunulés.

Les *scatopses* (*mouches à ordure*) doivent leur nom et leur distinction générique à l'auteur de l'excellente *Histoire des Insectes des environs de Paris*. Ils ont des rapports avec les *bibions*, et ont été mis avec eux dans le genre des *tipules*, par Linnæus et Degéer. Scopoli, presque en même temps que Geoffroy, avoit distingué les scatopses sous le nom générique de *ceria*, que Fabricius a ensuite appliqué à un autre genre. Les scatopses ont le corps oblong ; la tête petite, ronde, avec les antennes une fois plus longues qu'elle, et trois petits yeux lisses ; le corselet allongé, convexe, comprimé latéralement ; les ailes grandes, couchées sur le corps ; l'abdomen gros, ovale, très-obtus ou arrondi au bout ; les pattes sans épines, avec les cuisses antérieures un peu renflées, les tarses cylindriques et munis au bout de deux crochets, petits, mais sensibles et d'une pelotte.

Le *scatopse noir* est très-commun dans les latrines, surtout à la fin de l'automne. On y en trouve fréquemment d'accouplés ; les deux sexes sont dans une même ligne, leurs têtes occupant chacune un de ses bouts. Ils marchent ainsi dans cette position sans se séparer, l'un étant entraîné par l'autre, quelquefois plus d'une semaine.

Les larves des scatopses ressemblent à de petits vers annelés et apodes. Elles se trouvent dans les latrines et les fumiers humides, et se changent en nymphes, dans lesquelles on découvre les membres extérieurs de l'insecte parfait qui en sortira.

SCATOPSE NOIR, *Scatopse nigra*, Geoffr., *Hist. des ins.*, tome 2, page 545 ; *Ceria decem-nodia*, Scop. ; *Tipula latrinarum*, Deg., *Insect.*, tome 6, pl. 28, fig. 1-2. Cet insecte n'a qu'une ligne de long. Il est d'un noir luisant, avec les ailes

blanches, transparentes, ayant au côté extérieur deux grosses nervures noires et parallèles. Les balanciers sont pâles; l'abdomen a, de chaque côté, à sa base, un point jaune.

Le dessous des feuilles du buis offre souvent de petites galles, servant d'habitation et de nourriture à de petites larves, de couleur jaune, avec deux points noirs, formés par les yeux. Il en sort une petite espèce de diptère, que Geoffroy nomme *scatopse du buis*. Mais il est aisé de voir, d'après la figure, ainsi que l'histoire des mœurs de cet insecte, données par ce naturaliste, qu'il appartient au genre *cécidomyie*. La piqûre que fait la femelle, aux feuilles du buis, pour y déposer ses œufs, occasione les tumeurs que l'on y remarque. (L.)

SCAURE, *Scaurus*, Fab., Oliv., Herbst., Latr., Lam. Genre d'insectes coléoptères, section des hétéromères, famille des mélasomes, tribu des piméliaires, distingué des autres genres de cette famille, par les caractères suivans: étuis soudés; palpes maxillaires presque filiformes ou légèrement plus gros à leur extrémité; menton de grandeur moyenne, ne recouvrant pas l'origine des mâchoires, en forme de carré transversal, entier; languette entière; antennes de grosseur égale ou filiformes, de onze articles, dont le huitième et les deux suivans presque ovales, et dont le dernier allongé, conique; corps ovale-oblong; corselet presque carré; abdomen fortement embrassé par les élytres, en forme d'ovale, tronqué à sa base; pattes antérieures grosses.

Le domaine de ces insectes a peu d'étendue, et paroît être borné aux contrées méridionales de l'Europe, à celles de l'Afrique, qui sont situées entre l'Océan et la Méditerranée, à l'Égypte et à la Syrie, de sorte que leur patrie semble être circonscrite par le bassin de cette mer intérieure. Ils vivent exclusivement à terre, dans le sable, parmi les décombres ou sous les pierres; ils grimpent quelquefois le long des murs. Leur démarche est pesante, ainsi que celle des *blaps*, des *akis*, des *ténébrions*, et autres coléoptères analogues. On n'en connoît qu'un petit nombre d'espèces, et dont quelques-unes diffèrent sexuellement par leurs pattes antérieures.

Fabricius, dans son système des éleutherates, en a mentionné quatre, mais dont la troisième (*sulcatus*) doit être placée dans le genre *ariste*, de la famille des carnassiers. Le *Scaure viennois* de Muhlfed, représenté dans la Faune d'Allemagne de M. Sturm, tome 2, pl. 41, paroît devoir former un genre propre.

Les couleurs ne peuvent servir à distinguer les espèces, ces insectes étant entièrement noirs; quelquefois, cependant,

leur teinte est accidentellement un peu cendrée ou terreuse. Les espèces que je vais décrire ne sont pas rares dans les départemens de la France, qui bordent la Méditerranée, ainsi qu'en Espagne, d'où mon ami M. Léon Dufour m'en a envoyé un grand nombre.

SCAURE TRISTE, *Scaurus tristis*, Oliv, *Col.*, tome 3, n.° 62, pl. 1, fig. 7. Cette espèce, que Fabricius avoit d'abord distinguée sous le nom de *calcaratus*, et qu'il a ensuite réunie à celle qu'il appelle *striatus*, a le troisième et le dernier articles des antennes allongés; le bord antérieur de la tête simplement arqué ou concave; les cuisses antérieures armées de deux dents, dans les deux sexes; les jambes antérieures échancrées à leur base interne; l'écusson transversal; et deux arêtes aiguës, outre la moitié d'une autre située postérieurement, sur chaque élytre; les intervalles sont lisses ou foiblement ponctués. Cette espèce se trouve, plus particulièrement, en Espagne et en Barbarie.

SCAURE STRIÉ, *Scaurus striatus*, Fab.; Oliv., *ibid*, fig. 2; pl. P, 14, 10 de cet ouvrage; distinct de tous les autres par l'échancrement aigu, ou en forme d'angle, du bord antérieur de sa tête. Ses antennes sont plus courtes que dans le précédent, mais plus allongées, néanmoins, que dans les espèces suivantes; le dernier article est en forme de cône allongé. Les cuisses antérieures ont en dessus, dans les deux sexes, une forte dent; on en voit une autre, dans la femelle, sur le dessous de la même partie, mais peu prononcée. Les jambes antérieures sont simples et arquées dans les deux sexes. Les élytres ont chacune trois carènes aiguës, fortes et complettes; chaque intervalle offre quatre rangées de points enfoncés, mais foibles. Le vertex de la tête n'a point d'impression.

SCAURE PONCTUÉ, *Scaurus punctatus*, Fab. Antennes courtes dans les deux sexes, avec le dernier article, en forme de cône peu allongé; le vertex de la tête rugueux et marqué d'une impression; cuisses antérieures des deux sexes unidentées en dessus; une autre dent en dessous, dans la femelle; jambes antérieures de ces derniers individus, ayant une dent forte et aiguë, au bord interne, entre le milieu et l'extrémité; les jambes simples dans l'autre sexe; trois arêtes écrasées, mais distinctes, à chaque élytre; quatre rangées de points très-marqués, dans les intervalles compris entre elles.

SCAURE NOIR, *Scaurus atratus*, Fab.; Oliv., *ibid.*, fig. 1. Antennes courtes dans les deux sexes; vertex moins rugueux que dans le précédent; cuisses antérieures n'ayant qu'une seule dent dans les deux sexes; côté interne des jambes antérieures de la femelle ayant, entre son milieu et l'ex-

trémité, une saillie, en forme de dent ; ces mêmes jambes simples ou n'ayant que de petites dentelures dans l'autre sexe; élytres n'ayant chacune qu'une arête écrasée, la latérale ; des rangées de points enfoncés, comme dans le précédent, mais point séparées par des côtes. (L.)

SCAVISSON. Nom de l'écorce du LAURIER CASSIE. (B.)

SCEAU DE NOTRE-DAME. C'est le TAMINIER COMMUN. (B.)

SCEAU DE SALOMON. Plante du genre des MUGUETS. (B.)

SCÉCACHUL ou SECACUL. Nom arabe d'une plante dont on regarde les graines, ainsi que les racines, comme très-propres, lorsqu'on en mange, à disposer aux plaisirs de l'amour. On a cru que c'étoit la GUNDELLE et l'ECHINOPHORE, mais Ventenat, dans l'ouvrage sur les plantes nouvelles du Jardin de Cels, a fait connoître, d'après le témoignage d'Olivier, que c'étoit une nouvelle espèce de PANAIS. (B.)

SCELERATA. Nom donné par les anciens, et par quelques botanistes, à une espèce de renoncule, à cause des qualités malfaisantes qu'on lui attribue. *V.* RANUNCULUS. (LN.)

SCÉLÉRI. *V.* CÉLERI. (S.)

SCÉLION, *Scelio*, Latr. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des pupivores, tribu des chalcidites.

Les scélions, ainsi que les téléades et les platygastres, ont un caractère commun qui les distingue des autres insectes de la même tribu. Leur abdomen est allongé, déprimé et en forme de spatule. Les antennes des mâles sont allongées et filiformes. Les mandibules, de même que celles des cléonymes, des spalangies et des encyrtes, n'offrent à leur extrémité qu'une ou deux dentelures, tandis que celles des leucospis, des chalcis, et des autres chalcidites, en ont de trois à quatre. Mais, dans les cléonymes, les spalangies et les encyrtes, l'abdomen est plus ou moins triangulaire ; les antennes des deux sexes forment, à partir de leur coude, ou du second article, une massue allongée, ou vont, du moins, en grossissant. Celles des scélions et des platygastres ne sont composées que de dix articles : caractère qui éloigne ces insectes des téléades, où ces organes ont deux articles de plus, c'est-à-dire, douze. Enfin, le premier et le troisième de ces articles sont peu allongés dans les scélions, tandis que ceux des téléades ont une longueur très-remarquable. Les ailes supérieures de ces insectes ne présentent aucune cellule complète ; on voit seulement, près du milieu de leur côte,

radiale. Nos scélions se rapportent, dans la méthode de M. Jurine, à son genre céraphron.

Ces hyménoptères sont très-petits, et vivent probablement à la manière des autres chalcidites. L'espèce que j'ai nommée Rugosule, *Rugosulus*, est noire, très-finement ridée, avec les ailes obscures, et la majeure partie des pattes d'un fauve noirâtre ; les cuisses, leur bout excepté, sont noires. Cet insecte se tient sur les graminées et sur d'autres plantes peu élevées au dessus de la terre. Il n'est pas rare aux environs de Paris. (L.)

SCELLAN. Poisson dont on faisoit cas, à Paris, dans le douzième siècle. J'ignore son nom actuel. (B.)

SCEMBRA-VALLI. Rhéède donne ce nom à la Vigne de l'Inde. (B.)

SCENICLE. *V.* Tarin à l'article Fringille, p. 171. (V.)

SCÉNOPINE, *Scenopinus*, Latr., Fab., Lam.; *Musca*, Linn.; *Nemotelus*, Deg.; *Cona*, Schellenberg. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des athéricères, tribu des muscides, distingué des autres genres de cette division, par les caractères suivans : antennes presque cylindriques, courtes, de trois articles, dont le dernier allongé, presque cylindrique, comprimé, un peu aminci vers son extrémité, sans soie latérale.

Les *scénopines* ont les caractères des *mouches*, avec lesquelles on les a placées; mais elles en diffèrent par leur palette mutique ou sans soie. Leur corps est presque cylindrique; leur tête, de la largeur du corselet, est occupée par les yeux ; leur corselet est allongé et cylindrique ; les ailes sont couchées l'une sur l'autre ; les balanciers sont découverts ; l'abdomen est allongé et plan en dessus ; les pattes sont de grandeur moyenne, glabres ou sans épines.

Le seul insecte de ce genre qui me soit connu, est la *mouche des fenêtres* de Linnæus et de M. Fabricius, la *némotèle des fenêtres* de Degéer. Son corps est long d'environ deux lignes. La tête et le corselet sont d'un noir bronzé ; les yeux sont bruns, contigus postérieurement dans les mâles. L'abdomen est plus court dans les individus de ce sexe, que dans ceux de l'autre ; il offre aussi, dans les uns, quelques raies étroites et transverses d'un blanc éclatant ; le dessus des anneaux paroît avoir des rides transverses ou des plis ; le second est plus grand, et a deux points rapprochés plus obscurs. Les ailes ont une légère teinte noirâtre. Les pattes sont d'un brun clair.

On rencontre assez souvent cet insecte sur les vitres des fenêtres. (L.)

SCEPTRON. Synonyme du *Lychnis stephanomatice* ou *coronaria* des anciens Grecs. *V*. LYCHNIS. (LN.)

SCEPTRUM CAROLINUM. Rudbeck a donné ce nom à une très-belle espèce de PÉDICULAIRE, qui l'a conservé comme nom spécifique. (LN.)

SCEURA. Il n'est pas constant, selon nous, que le *sceura maritima* de Forskaël soit le *horau* de Kæmpfer; mais il est vrai que la plante de Forskaël est l'*avicennia tomentosa*, L., et cette plante l'*œpata* des Malabares. Adanson en a fait le type de son genre *upata*, et il fait de l'*horau* un autre genre différent, et les deux sont dans des familles différentes. (LN.)

SCHAALEN BLENDE de Karsten, ou BLENDE TESTACÉE. *V*. ZINC SULFURÉ, L. (LN.)

SCHAALSTEIN. Les anciens minéralogistes allemands ont donné ce nom à des variétés de fer carbonaté en masse lamelleuse. Werner le donne au *spath en table*. *V*. ce mot. (LN.)

SCHABASIT des Allemands. *V*. CHABASIE. (LN.)

SCHACAL ou CHACAL. Quadrupède carnassier du genre des CHIENS. (DESM.)

SCHACH ou SCACK, *Lanius schach*, Lath.; PIE-GRIÈCHE de la Chine, décrite par Osbeck (*Iter*, pag. 3), et qui porte ce nom dans le même pays. Cet oiseau, qui est de la grosseur du *tyran*, a le dessus de la tête et du cou de couleur grise, le dessous du cou d'un blanc rougeâtre, le front et les ailes, noirs; le reste du plumage, jaunâtre, avec une teinte de rouge de brique au dos et au ventre. Osbeck ne nous a rien appris au sujet des habitudes naturelles à cette PIE-GRIÈCHE. *V*. ce mot. (S.)

SCHACHAL. *V*. SCHACAL. (DESM.)

SCHADAK. *V*. SADAJAK. (DESM.)

SCHADAVELI-KELANGU. Rhéede a figuré, sous ce nom, l'ASPERGE SARMENTEUSE. (B.)

SCHADIDA-CALLI. Nom brame d'une variété de l'*euphorbia antiquorum*, L. (LN.)

SCHAFAN ou SAPHAN. *V*. DAMAN. (DESM.)

SCHAGA-RAG. Le *rollier* porte ce nom en Barbarie. (S.)

SCHAGUI-COTTAM. Plante figurée par Rhéede, et qui se rapporte au GREUVIER A PETITS FRUITS. (B.)

SCHAHAU ou SCAHAU. Nom turc du BALBUZARD.

un petit rameau qui forme avec elle l'ébauche d'une cellule

SCHAITAN. Nom du Freux chez les Tartares des montagnes de la Sibérie. (v.)

SCHAKAL. *V.* Schacal. (desm.)

SCHAKTEN. Nom hébreu de l'Amandier. (ln.)

SCHALAC. Nom hébreu du Coucou. (s.)

SCHALACH. C'est le Héron en hébreu. (s.)

SCHALL. Poisson du genre Silure, observé dans le Nil par Sonnini, et figuré pl. 21 de son *Voyage en Egypte.* Il a six barbillons, dont les deux plus longs sont attachés à la lèvre supérieure. Sa première nageoire dorsale est composée de sept rayons, dont le premier est en forme de longue épine dentée. Sa seconde dorsale est charnue. Son anale est composée de dix rayons. Sa couleur est d'un gris-brun, avec des taches rouges sur la tête, et un demi-cercle de même couleur à la base de la queue. Il atteint plus d'un pied de longueur. Sa chair est peu estimée. *V. Voyage de Sonnini*, vol. 2, p. 278, et le mot Silure. (b.)

SCHALLAGAI. Nom que porte le Pika dans le canton d'Arinza en Sibérie. (s.)

SCHANGAMNAM PALLA. Nom malabare d'une espèce de *hedyotis*, qui est peut-être une variété de l'*hedyotis herbacea*, L., ou le *parpadagam* des Malabares. (ln.)

SCHARB. Nom employé par Albert pour désigner le Cormoran. (v.)

SCHARCHOESCHI. Nom de l'Antilope Tzeïran chez les Tartares mongoux. *V.* ce mot. (s.)

SCHASCHAP. Nom hébreu du Coucou. (s).

SCHATTENERZ. Au Hartz et en Suède, on donne ce nom au Plomb sulfuré compacte et au Plomb sulfuré grenu. (ln.)

SCHAUCH. L'un des noms arabes de la Pêche. (ln.)

SCHAUMERDE. *V.* Chaux carbonatée nacrée terreuse. (ln.)

SCHAUMKALK, de Werner, est la même substance que le schaumerde, c'est-à-dire, que la Chaux carbonatée nacrée terreuse. (ln.)

SCHAUM LAVA des Allemands. Ce sont les écumes que l'on trouve sur les courans de laves, espèces de scories encore en partie lithoïdes. (ln.)

SCHAUMSTEIN des Allemands. C'est la même pierre que leur *mehlzeolith. V.* Mésotype. (ln.)

SCHAUMTHON des Allemands. Ce sont les Argiles a foulon. (ln.)

SCHAW. Nom arabe d'un arbuste qui croît sur les limites du Darfour et de l'Egypte, entre Sweini et Bir-el-Malha. Les gens du pays ont coutume de frotter leurs dents avec un morceau de branche de *schaw ;* ils disent que le suc âpre de ce bois les blanchit. Cet arbre croît près des sources salées. Les chameaux le broutent avec répugnance. R. Brown présume que c'est le RACK de Bruce ; ses feuilles sont ovales oblongues et dures ; elles ont le goût piquant de la moutarde. (LN.)

SCHAWIE, et mieux SHAWIE, *Shawia.* Lamouroux, son bel ouvrage sur les polypiers coralligènes flexibles, propose de donner ce nom à la TUBULAIRE MAGNIFIQUE, que Shaw a figurée dans le cinquième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, et que Lamarck a rangé parmi les AMPHITRITES. (B.)

SCHÉ. Espèce d'ABSYNTHE, qui, dans le Darfour, sert comme parfum et comme remède. Le *sché* et le *rhéa* se transportent d'Egypte dans le Darfour, et s'y vendent avec avantage. (LN.)

SCHEA. Nom du pays de l'arbre qui donne le BEURRE DE GALAME ; arbre qui paroît appartenir au genre TLLIPÉ. (B.)

SCHEBER. Nom hébreu du BLÉ. (LN.)

SCHÊDONORE, *Schedonorus.* Genre de graminées établi par Palisot-de-Beauvois, pour placer quelques espèces de FÉTUQUES. Ses caractères sont : pédicelle des épillets, renflé, cunéiforme ; balle calicinale de deux valves très-courtes, renfermant de cinq à quinze fleurs, chacune de deux valves, dont l'inférieure est barbue, dentée et sétifère à son sommet, et la supérieure bifide ; écailles subulées, entières, glabres. Les FÉTUQUES TRÈS-ÉLEVÉE, ARONDINACÉE, FOLIACÉE, DES PRÉS, DES BOIS, TARDIVE, etc., en font partie. (B.)

SCHÉELIN ou TUNGSTÈNE. Ce métal est infusible même au feu le plus actif de nos meilleures forges ; il est très-dur, quoique cassant. La lime mord à peine dessus. Il est brillant, et d'un blanc-grisâtre, semblable à la couleur du fer. On ne l'a pas encore pu obtenir en régule parfait. Sa pesanteur spécifique est de 17,6 ; le schéelin est presque aussi difficile à fondre que le molybdène.

Lorsqu'on fait rougir le schéelin, à l'air libre ou à une température élevée, il s'oxyde et devient brun. L'oxyde de schéelin, lorsqu'il est combiné avec d'autres corps, joue tantôt le rôle d'oxyde, et tantôt celui d'acide.

L'acide schéelique est solide, jaune, inodore, insipide,

beaucoup plus pesant que l'eau, et sans action sur la teinture de tournesol. Il ne se décompose pas, ni ne se fond, lorsqu'on l'expose au feu. Mis en contact avec l'oxygène, peu importe à quelle température, il n'éprouve aucun changement. Il contient 25,0 d'oxygène, ou 26,43, sur 100 parties. D'après Bucholz, et suivant Berzelius, l'acide schéelique ou tungstique n'a pas une grande affinité avec les oxydes métalliques ; il se combine avec la soude, la potasse, l'ammoniaque, et donne des sels solubles dans l'eau, et très-fusibles. Les autres sels connus à base de schéelin, sont insolubles, et la plupart fixes et indécomposables au feu.

Schéele, en 1781, reconnut que le minéral appelé tungstène ou wolfram renfermoit un acide particulier uni à la chaux. Bergmann regarda cet acide comme ayant une base métallique : c'est ce qui fut prouvé par les frères d'Ellhuyart. Le schéelin a été l'objet de plusieurs travaux de Vauquelin, Hect, Berzelius, Chevreul. Les minéralogistes ont cru devoir lui donner le nom de Schéele, chimiste célèbre qui a tant concouru à l'avancement de la science.

Dans la nature, on trouve deux espèces de minerai à base de schéelin ; ces deux minerais sont le schéelin calcaire et le schéelin ferruginé, qui sont deux combinaisons acides de ce métal. On prétend avoir découvert aussi une troisième sorte de combinaison naturelle de l'acide schéelique ; c'est celle avec le plomb, en Saxe.

SCHÉELIN-CALCAIRE, Haüy ;—*Schwerstein*, Wern. ; — *Wolfram de couleur blanche*, R. D. ; — *Tungsten*, Kirw., James ; *Tungstate calcaire*, *mine d'étain blanche*, Deborn ; — *Scheelerz*, Reuss., Leonh., Karst., vulg. *tungstène*). Le schéelin calcaire est d'un blanc-jaunâtre, quelquefois grisâtre, et quelquefois aussi très-blanc, ou bien orangé, gris de perle ou plombé. Il est amorphe et cristallisé ; ses cristaux sont des octaèdres à triangle isocèle, égaux et semblables, tantôt purs, tantôt ayant des facettes additionnelles. Les faces d'une pyramide sont inclinées sur celles adjacentes de la pyramide opposée, de 130 degrés 20' ; elles sont lisses et brillantes. Sa cassure est lamelleuse, quelquefois vitreuse ou plutôt irrégulière, avec un coup d'œil gras.

Il est translucide, quelquefois demi-transparent ; on le casse aisément, car il est tendre et fragile. Sa pesanteur spécifique varie entre 5,80 et 6,028, selon Kirwan ; elle est de 6,066, d'après Brisson ; Gellert la porte à 6,000, et Klaproth, de 5,575, à 6,015.

Au chalumeau, le schéelin calcaire est infusible, se fendille et s'opacifie ; avec le borax, il donne un verre transpa-

rent ou opaque, selon la dose du borax, mais il ne se fond pas du tout; il ne fait pas effervescence avec les acides.

Il en existe plusieurs analyses que voici :

| | 1 *Schéel.* | 2 *Klaproth.* | 3 *id.* | 4 *Berzelius.* | 5 *Bucholz.* |
|---|---|---|---|---|---|
| Acide schéelique, | 65 | 77,75 | 75,25 | 80,41 | 78 |
| Chaux, | 31 | 17,60 | 18,70 | 19,40 | 19 |
| Silice, | 4 | 3,00 | 1,50 | 0 | 2 |
| Fer oxydé, | 0 | 0 | 1,25 | 0 | 0 |
| Manganèse oxydé, | 0 | 0 | 0,75 | 0 | 0 |
| Perte, | 0 | 1,65 | 2,55 | 0,19 | 1 |

1.° Schéelin calcaire de Bisberg, n.^os^ 2 et 5; — 2.° de Schlackenwald; — 3.° De Cornouailles; — 4.° De Nord-rivier.

Une variété de schéelin calcaire, de couleur brune, trouvée à Zinnwald, analysée par MM. Bucholz et Rudolph. Brandes, a donné :

| | |
|---|---|
| Acide schéelique | 76,50. |
| Chaux | 16,50. |
| Silice | 2,94. |
| Fer oxydé | 1,46. |
| Alumine avec une trace de chaux et d'alumine | 1,09. |
| Perte | 2,51. |

Les formes sous lesquelles le schéelin calcaire se présente le plus souvent, sont celles-ci :

1.° *Primitive*, — l'octaèdre primitif.

2.° *Unitaire*, Haüy, *Tabl. Comp.*, fig. 68. — C'est l'octaèdre rectangulaire, dans lequel l'incidence de deux faces voisines, sur une même pyramide, est de 113 degrés 36".

3.° *Dioctaèdre.* — La variété précédente, augmentée de huit facettes triangulaires, appartenant à la forme primitive, placées sur les arêtes des pyramides, et interceptant les angles solides de leur base commune, qui sont remplacées par une arête.

Les formes cristallines du schéelin calcaire ont fait le sujet d'un Mémoire de M. de Bournon, inséré dans le Journal des mines (f. 13, pag. 161). Ce savant y a ajouté des développemens, dans le Catalogue de sa Collection, et a donné la figure de ses formes cristallines, parmi lesquelles il y en a trois ou quatre autres différentes de celles que nous venons de citer.

Le schéelin calcaire est un minéral assez rare, qui a d'abord été découvert dans les mines de Saxe et de Bohème,

associé à l'étain oxydé. Ses cristaux sont communément petits ou moyens ; ils ont ordinairement de une à huit lignes de diamètre, et rarement plus ; ils sont épars ou groupés, ou recouverts d'autres substances. Ses gangues sont le quarz, le fer magnétique et le fer oxydé, le mica, l'étain, le schéelin ferruginé, etc. Ses principales localités sont les suivantes :

Marienberg et Altenberg, en Saxe, avec étain ; Shonfeld et Zinnwald, Schlakenwald, en Bohème, aussi avec étain; Rhydarrhytan et Bisberg, en Suède, avec fer oxydulé ; en Angleterre, dans le comté de Cornouailles, à Pengilly ; en France, à Saint-Léonhard, avec le schéelin ferruginé. M. de Bournon cite comme une grande rareté, un très-beau cristal de schéelin calcaire qu'il possédoit, et qui fut trouvé en sa présence, dans la montagne du Puy, près Saint-Christophe, dans l'Oisans en Dauphiné, et qui avoit près d'un pouce de longueur. On en cite en Tyrol, à Schellgaden.

Le schéelin calcaire a été nommé tungstène, pierre pesante, parce que, à une grande pesanteur, il joint l'aspect d'une pierre. On l'a nommé aussi mine d'étain blanche, parce qu'il accompagne ordinairement l'étain, qu'il est blanchâtre comme certaines variétés d'étain, et que ses cristaux, quoique de formes différentes, ont des pyramides à quatre faces, comme dans l'étain oxydé.

SCHÉELIN FERRUGINÉ, Haüy; *Wolfram*, Wern., Jam., etc.; *Eisen Scheel*, Suck. (*Scheelin martial*, Bourn.; *magnesia cristallina* et *spuma lupi*, Wall.; *mine de fer basaltique* Demeste; *mine de fer arsenicale*, Bucquet. *Tungstate manganésié*, de Born.; *Ferrugineos oxydè of tungsten*, Clevel; *spuma lupi* et *spuma jovis* des anciens minéralogistes, vulgairement le *Wolfram*). L'analyse chimique a pu seule faire réunir deux espèces aussi différentes à l'aspect que le schéelin calcaire et le schéelin ferruginé. Ce minerai est noir ou brun-noir, et a une structure lamelleuse à lames brillantes qui lui est propre ; il est amorphe ou cristallisé, et ses cristaux sont ordinairement d'un volume assez fort, difficile à déterminer, et souvent mâclés ou agrégés ; ces cristaux ont pour forme primitive un parallélipipède rectangle, dans lequel la hauteur, la longueur et la largeur sont dans les rapports des nombres 12, 8 et 7 environ. Ce parallélipipède est très-facilement divisible sur deux de ses pans opposés ; il l'est beaucoup moins sur les autres. Selon M. de Bournon, la forme primitive seroit un prisme quadrangulaire, à base rectangle inclinée de 65 d. et 115 d. environ, ce qui paroît prouvé par la nière dont se présentent les sommets des cristaux secondaires et par les angles rentrans, qu'on observe dans les formes

maclées. Ces formes secondaires sont des prismes aplatis avec des sommets cunéiformes; les pans sont communément striés en long. La cassure longitudinale est lamelleuse, très-éclatante, et d'un éclat métallique; la cassure transversale est raboteuse et inégale.

Il est opaque; sa poussière est d'un brun rougeâtre; il est fragile et lourd; sa pesanteur spécifique est de 6,835, selon Delhuyar; de 7,130, d'après Gellert; de 7,1195 suivant Brisson. Gmelin l'a trouvée de 5,705; Benhardi de 7,0; Haüy de 7,33; Kirwan de 7,006; Hatchett de 6,95, et Ullmann de 6,857.

Exposé à la flamme du chalumeau, il décrépite mais est complétement infusible sans addition. Il communique au verre de borax une couleur rougeâtre, lorsqu'il est exposé à la partie extérieure de la flamme produite par le chalumeau. Réduit en poudre, et mis dans l'acide muriatique, on obtient du schéelin oxydé jaune.

Le schéelin ferruginé est une combinaison de l'acide schéelique avec le fer, et un peu de manganèse.

Les substances qui entrent dans sa composition varient d'une manière assez notable, ainsi qu'on en peut juger d'après les analyses faites par Delhuyar, Wiegleb, Klaproth, Vauquelin, etc., dont voici les résultats :

| | Delhuyar. | Wiegleb. | Klaproth. *Cornouailles.* | Vauquelin. |
|---|---|---|---|---|
| Acide schéeliq. | 64. | 35,75. | 46,9. | 67. |
| Ox. de mang. | 22. | 32. | 0. | 6,25. |
| Ox. de fer. | 13,5. | 11. | 31,2. | 18. |
| Silice. | 0. | 0. | 0. | 1,50. |
| Perte. | 0,5. | 21,25. | 21,9. | 7,25. |
| | 100. | 100. | 100. | 100. |

M. Berzelius indique dans le schéelin ferruginé du Cumberland : acide schéel., 74,666; fer oxydulé, 17,594; manganèse oxydulé, 5,64; et silice, 2,10.

Les formes cristallines du schéelin ferruginé ne sont pas très-nombreuses; les cristaux sont tantôt prismatiques, tantôt sous forme de tables ou de lames. Les variétés les plus connues sont les suivantes :

1. *Primitive.* Le parallélipipède rectangle, ou le prisme à base rectangulaire (un peu incliné selon M. de Bournon).

2. *Épointé*, Haüy, Trait., pl. 85, fig. 227. Prisme à quatre pans terminé par quatre faces, qui interceptent de biais les

angles solides, de manière qu'elles se trouvent géminées et que le sommet du cristal est remplacé par une facette.

3. *Unibinaire*, Haüy, Trait., pl. 85, fig. 228, la même, que la précédente, mais le prisme a huit pans.

4. *Progressif*, Haüy, Trait., pl. 85, fig. 229. Prisme à huit pans et rhomboïdal, produit par le développement des quatre faces secondaires du prisme de la forme précédente; sommet à deux faces réunies en coin de 98,12', et dont l'arête terminale est dans le sens de la plus petite diagonale. En outre, les quatre arêtes communes au sommet et au prisme, interceptées par quatre facettes linéaires.

5. *Maclé*, Bourn., Catal., p. 437, fig. 339; produit par la réunion, en sens contraire, de deux cristaux de la forme primitive; ce qui donne un angle rentrant à un bout. Nous avons observé très-fréquemment des mâcles de schéelin ferruginé, produites par presque toutes les formes précédentes, et nous osons même avancer qu'il n'y a rien de plus fréquent dans les cristaux de Wolfram.

6. *Lamelliforme*. Les lames sont quelquefois tellement pressées, que le cristal ou la masse paroît strié.

M. de Bournon a fait connoître d'autres variétés de forme, dans le Catalogue de sa collection minéralogique.

Le schéelin ferruginé appartient, comme le schéelin calcaire, aux terrains primitifs et de transition, et lui est souvent associé; il est beaucoup plus abondant et se rencontre en veines ou disséminé. Il est communément associé à l'étain oxydé, avec les substances qui l'accompagnent : le quarz, le mica, la chaux fluatée; et moins fréquemment dans des roches, avec le plomb sulfuré, le cuivre gris, le fer spathique, la baryte, etc.

On le trouve principalement dans les roches primitives à Ehrenfriedersdorf, Altenberg et Geyer en Saxe; à Zinnwald et Schlackenwald en Bohème. Les beaux cristaux de cette substance proviennent de Saxe, de Bohême et de Westphalie.

En France, on a découvert le schéelin ferruginé en veines de 10 pouces d'épaisseur, dans du quarz à Puy-les-Vignes, à environ trois quarts de lieue de Saint-Léonard, département de la Haute-Vienne; il y a été observé par MM. Alluaud et Picot Lapeyrouse. Il se rencontre en grande quantité à Kaëtanos en Basse-Bretagne, suivant Sage.

Il est très-commun en Angleterre, dans le comté de Cornouailles, à Herland, Pednandre, Huel-Fanny, Poldice, Cliqga et Kit-hill.

Il a été découvert, dans le gneiss, dans l'île de Rona, l'une des Hébrides.

Il existe en veines dans une sorte de wacke grise au Hartz.

On l'observe dans le granite, en Suède, dans la province de Wermanland; il est massif, sublaminaire, accompagné de mica et de quarz, à Westanfors en Westmannie.

En Asie, il a été découvert dansles montagnes de la Daourie. « En 1783, pendant que je voyageois en Sibérie, rapporte Patrin, mon ami Hoppe, l'un des plus habiles officiers des mines, découvrit dans plusieurs parties de la montagne Odon-Tchélon, près du fleuve Amour, des gîtes où le wolfram servoit de matrice aux émeraudes et aux topazes que fournit cette montagne. Lorsque je la visitai moi-même en 1785, j'y trouvai plusieurs beaux échantillons de cette substance; j'en possède un surtout de la grosseur des deux poings, où le wolfram est en tables rhomboïdales de plusieurs pouces d'étendue sur un demi-pouce d'épaisseur. Les cavités du morceau sont tapissées d'une multitude de petites topazes sur une gangue quarzeuse, mêlée de canons d'aigue-marine. »

Le schéelin ferruginé se trouve aussi en Amérique: on en cite à la Martinique.

Cette substance métallique a été associée successivement à divers minéraux d'espèces différentes. Henckel l'avoit d'abord prise pour une mine d'antimoine, puis pour de l'étain arsenical ferrugineux; Wallerius et Cronstedt n'y voyoient qu'un manganèse mêlé de fer et d'étain; Sage et Romé de l'Isle, qu'une combinaison de fer et de schorl. D'autres l'ont considérée comme une mine de fer arsenical intraitable; d'autres encore, comme un schorl, nom sous lequel on comprenoit un grand nombre de substances pierreuses diverses, mais notamment la tourmaline et l'amphibole. Nous avons vu plus haut que Schéele, en 1781, commença à fixer l'attention sur la nature de cette substance, et que depuis, Bergmann et M. Delhuyar l'ont complétement reconnue. Les alchimistes désignoient l'antimoine par le mot *loup*, *wolf* en allemand. Le mot allemand *ram* ou plutôt *rham*, veut dire suie, ou toute substance spongieuse feuilletée; d'où il s'ensuit que le schéelin ferruginé a été nommé *Wolfram*, parce qu'on l'a pris d'abord pour de l'antimoine noir feuilleté.

Le schéelin ferruginé ressemble on ne peut pas plus au tantale oxydé ferrifère, et il est assez difficile de les distinguer à l'extérieur; mais la structure feuilletée du schéelin est un de ses caractères les plus évidens. Il ressemble aussi à quelques variétés d'étain oxydé; mais un léger examen le fait reconnoître bientôt. Il en est de même avec le fer oxydulé; celui-ci est magnétique. (LN.)

SCHÉELATÉ DEPLOMB. *V.* PLOMB SCHÉELATÉ. (LN.)

SCHEELERS de Karsten. *Voyez* SCHÉELIN CALCAIRE. (LN.)

SCHEFFÈRE. *V.* SCHOEFFÈRE. (B.)

SCHEFFIELDE, *Scheffieldia.* Genre de plantes établi par Forster, dans la pentandrie monogynie et dans la famille des primulacées. Il offre pour caractères : un calice à cinq divisions ; une corolle campanulée, à cinq lobes ; cinq étamines entremêlées de cinq filets alternes stériles ; une capsule uniloculaire à cinq valves polyspermes. (B.)

SCHEFFLÈRE, *Schefflera.* Genre de plantes établi par Forster, dans la pentandrie décagynie, et dans la famille des araliacées. Il a pour caractères : un calice à cinq dents ; une corolle de cinq pétales ; cinq étamines ; un ovaire inférieur surmonté de dix styles ; une capsule à huit ou dix loges monospermes.

Ce genre ne renferme qu'une espèce, qui a été trouvée à la Nouvelle-Zélande. Il se rapproche beaucoup des ARALIES. (B.)

SCHEHA des Arabes. C'est l'ARMOISE DE JUDÉE, *Artemisia judaica*, W., dont les graines, connues sous le nom de SEMENTINE, sont un puissant *vermifuge.* (LN.)

SCHEHITERIG. L'un des noms arabes de la FUMETERRE. (LN.)

SCHEILAN. Nom arabe d'un poisson du genre SILURE, *Silurus clarias*, Linn., qui se pêche dans le Nil ; c'est un PIMELODE dans Lacépède. (B.)

SCHEILEN. L'un des noms arabes de l'IVRAIE. (LN.)

SCHELAMERIA. Ce genre, établi par Heister sur une espèce de giroflée (*cheiranthus*), n'a pas été adopté. (LN.)

SCHELAU. Nom hébreu de la CAILLE. (V.)

SCHEL-FISCH. Nom anglais d'une préparation de la MORUE. (B.)

SCHELHAMMÈRE, *Schelhammeria.* Genre de plantes établi par R. Brown, pour placer deux plantes vivaces de la Nouvelle-Hollande, à feuilles amplexicaules, et à fleurs solitaires et terminales. Il est de l'hexandrie monogynie et de la famille des mélanthacées. Les caractères de ce genre sont : calice de six folioles pétaloïdes, campanulées, égales ; six étamines ; un ovaire à un style terminé par trois stigmates recourbés ; une capsule à trois loges, à trois valves, contenant des semences ventrues.

Ce genre est fort voisin de l'UVULAIRE. (B.)

SCHEMAM (Forsk.). *V.* CHEMAM. (LN.)

SCHEMBU. Nom brame de plusieurs JAMBOSIERS, et

notamment de celui que les Malabares désignent par *nati-schambu*. *V.* ce mot. (LN.)

SCHEM-PARITI. Nom d'une très-belle espèce de KETMIE (*hibiscus rosa sinensis*, Linn.), sur la côte Malabare. (LN.)

SCHENANTHE. Nom spécifique d'un BARBON (*andropogon schenanthus*, Linn.), qui est très-aromatique, et qu'on emploie dans la thériaque et autres préparations officinales. Il est alexipharmaque, provoque les menstrues, les urines, arrête le hoquet et le vomissement. (B.)

SCHENNA. Nom que les Grecs modernes donnent au HENNÉ (*lawsonia inermis*). (LN.)

SCHEORAH. Nom hébreu de l'ORGE, selon Jean Bauhin. (LN.)

SCHERAPANCA des Brames. C'est le KOLINIL des Malabares, dont Adanson fait un genre particulier qui rentre dans le *galega* (*galega villosa*, Linn.). (LN.)

SCHERBENSTEIN des Allemands. C'est la SERPENTINE OLLAIRE. (LN.)

SCHERMAN. Buffon a donné mal à propos ce nom au CAMPAGNOL appelé *schermauss* par Hermann, et qui n'est qu'un RAT D'EAU. (DESM.)

SCHERMAUSS. *V.* SCHERMAN et l'article du CAMPAGNOL RAT D'EAU. (DESM.)

SCHERUBALA des Malabares. C'est l'*achyranthes lanata*, L., dont Adanson a fait son genre OURET. Le *scheru cadelari* est l'*achiranthes prostrata*, L. *V.* CADELARI. (LN.)

SCHERUNAM-COTTAM. Il paroît que c'est, dans Rhéede, le CLUSIER A FEUILLES RÉTUSES. (B.)

SCHERU-PADAVALAM des Malabares. Selon Rhéede (Mal. 8, tab. 16), c'est une plante de la famille des cucurbitacées. C'est le *trichosanthes caudata*, L., qu'il ne faut pas confondre avec le *padavalam*, qui est le *trichosanthes cucumerina*, L. (LN.)

SCHERU-PARITI. Rhéede appelle ainsi la KETMIE ROSE. (B.)

SCHERU-SCHUNDA et SINSARATI. Deux nom malabares d'une espèce de morelle (*solanum indicum*, Lam.), qui croît dans toute l'Inde. Il doit être distingué du *schunda* ou *dolari* des habitans du Malabar, qui est le *solanum undatum*, Lam., et encore plus du *schunda-panna*, qui est un palmier. (LN.)

SCHERU-VALLI-CANIRAM. C'est, dans Rhéede, une variété de la LAURELLE (*cansjera*). (LN.)

SCHET, SCHET-ALL, SCHET-VOULOULOU. *V.* PLATYRHYNQUE SCHET. (V.)

SCHET-BÉ. *V.* BATARA SCHET-BÉ. (V.)

SCHET DE MADAGASCAR. *Voyez* PLATYRHYNQUE SCHET. (V.)

SCHETOULOU. Nom du BEURRE DE GALAAM, en langue mandingue. (B.)

SCHETTI. Nom donné par Adanson au genre IXORA. Les Malabares l'appliquent spécialement à l'*ixora coccinea*, L. (LN.)

SCHETTI BLANC. Nom que Plukenet, Alm., t. 109, t. 2, donne à l'*ixora alba*, L., qui croît dans l'Inde. Ce nom est la traduction de *bem-schetti*, nom malabare de la même plante dont les fleurs sont blanches. (LN.)

SCHETTI-CODIVELI. Nom malabare d'une espèce de DENTELAIRE (*plumbago rosea*, L.). (LN.)

SCHEUCHZERIE, *Scheuchzeria*. Plante des marais des Alpes, qui a complétement l'apparence d'un jonc articulé. Ses racines sont épaisses et traçantes; sa tige sort d'une touffe d'écailles chevelues, qui sont les restes des anciennes feuilles. Elle s'élève à environ un pied, et a deux ou trois nœuds, d'où naissent des feuilles cylindriques, recourbées et pointues. On voit, à son sommet, un épi de fleurs porté sur des pédoncules ramifiés et inégaux.

Cette plante forme un genre dans l'hexandrie trigynie et dans la famille des alismoïdes, aussi appelé TOFIELDE et HEBÉLIE, qui offre pour caractères : un calice divisé en six parties colorées; point de corolle; six étamines à anthères plus longues que les filamens; trois ovaires supérieurs (quelquefois six) à stigmates qui leur sont adnés extérieurement; autant de capsules comprimées, renflées, bivalves, à une ou deux semences. (B.)

Scopoli rapportoit à ce genre l'*anthericum caliculatum*, L., dont Willdenow fait une espèce d'*helonias*, et qui est pour la plupart des botanistes un genre distinct, *Tofieldia*, L. (LN.)

SCHEURL. *V.* SCHORL. (PAT.)

SCHIANZA. L'un des noms italiens des MASSETTES. (*Typha*). (LN.)

SCHICKMACH. Nom hébreu du MURIER. (LN.)

SCHIECH. Plante d'Arabie, avec laquelle on remplace l'AMADOU, après l'avoir battue et séchée. Le genre auquel elle se rapporte ne nous est pas connu. (B.)

SCHIEFER des Allemands. C'est le SCHISTE ou l'ARDOISE. Il se prend aussi pour désigner une structure feuilletée comme celle de l'ardoise. (LN.)

SCHIEFER ALUN. Les minéralogistes allemands ont donné anciennement ce nom à des variétés laminaires de chaux sulfatée, puis à des pierres aluminaires et même à l'alun. (LN.)

SCHIEFER GLIMMER. Synonyme allemand de MICA SCHISTEUX ou de ROCHE MICACÉE SCHISTEUSE. (LN.)

SCHIEFER KOHLE de Werner. C'est la HOUILLE FEUILLETÉE. *V.* HOUILLE. (LN.)

SCHIEFER-SPATH. *V.* CHAUX CARBONATÉE NACRÉE. (LN.)

SCHIEFERTON. *Argile schisteuse* qui se trouve dans les houillères, où elle forme des couches de couleur grise, placées au-dessus des couches noirâtres de schiste bitumineux. Il y a un passage insensible de l'un à l'autre. *V.* SCHISTE, HOUILLE et ARGILE. (PAT.)

SCHILBÉ, *Schilbe*. Sous-genre établi par Cuvier aux dépens des SILURES, dont il diffère par un corps comprimé verticalement et par une épine forte et dentelée à la dorsale. Les espèces qui y entrent ont huit barbillons.

Les SILURES MYSTE et OREILLÉ, figurés par Geoffroy, pl. 2 des Poissons du grand ouvrage sur l'Egypte, entrent dans ce sous-genre. (B.)

SCHILLER QUARZ, SCHILLERSTEIN et SCHILLERSPATH. Les minéralogistes allemands donnent ces noms au LABRADOR ou FELDSPATH, à l'HYPERSTÈNE OPALIN, et surtout à la DIALLAGE. (LN.)

SCHILLER QUARZ de Karsten. C'est le QUARZ HYALIN CHATOYANT ou ŒIL DE CHAT. (LN.)

SCHINAU. Nom arabe d'une plante avec la cendre de laquelle on fabrique le savon. Il est probable que c'est la SALICORNE D'ARABIE. Peut-être est-ce une SOUDE ou l'ANABASE SANS FEUILLES ? (B.)

SCHINDEL. Nom du CENTRO POME SANDAT. (B.)

SCHINOIDES. Linnæus avoit d'abord fait, sous ce nom, un genre particulier du FAGARA TRAGODES, qu'il porta ensuite dans le genre SCHINUS, d'où Jacquin et Miller l'ont retiré. (LN.)

SCHINOS. Ce nom est aussi, chez les anciens, synonyme de *Schœnus*. *V.* ce mot.. (LN.)

SCHINUS des Latins, SCHINOS et SCHNIDA des Grecs, *V.* LENTISQUE. Linnæus a donné ce nom à un genre qui comprend des plantes exotiques, et dans lequel il avoit d'abord rapporté quelques espèces de FAGARIER (*F. pterotes* et *tragodes*, et le *limonia acidissima*). *V.* SCHREBERA. (LN.)

SCHIA SCHUNA. Espèce de MORELLE (*Solanum milleri*, L.) qui croît au Cap de Bonne-Espérance. (LN.)

SCHIRDEL des Allemands, ou SCHORL NOIR. C'est la TOURMALINE NOIRE. (LN.)

SCHIRL. Synonyme allemand de SCHORL. Gmelin l'a donné au SCHÉELIN FERRUGINÉ. (LN.)

SCHISANDRE, *Schizandra*. Arbuste grimpant, à feuilles alternes, pétiolées, ovales, lancéolées, quelquefois dentées, luisantes et succulentes ; à fleurs rouges ; qui forme un genre dans la monoécie syngénésie, et dans la famille des ménispermes.

Ce genre, qui a été établi par Michaux, *Flore de l'Amérique septentrionale*, et qui est figuré pl. 47 du même ouvrage, offre pour caractères : fleurs mâles, calice de neuf folioles presque rondes, concaves, colorées, caduques, disposées sur trois séries, et solitaires sur de longs pédoncules axillaires ; point de corolle ; disque pédiculé, coloré, élargi à son sommet, et dont les bords sont excisés par cinq sinus couverts de pollen : fleurs femelles, sessiles et réunies à l'extrémité d'un long pédoncule axillaire, ayant un calice semblable à celui des mâles ; un ovaire supérieur, ovoïde, surmonté d'un stigmate aigu et court ; une baie monosperme, inégalement ovoïde et rouge.

Cette plante se rapproche des MÉNISPERMES ( *Voyez* ce mot ). Elle est d'un aspect fort agréable, et peut servir à faire des tonnelles. Je l'ai cultivée dans le jardin de botanique de Charleston. Il y en a quelques pieds dans les jardins de Paris, où on la multiplie très-facilement de marcottes. (B.)

SCHISÉE, *Schizœa*. Genre de plantes cryptogames, de la famille des FOUGÈRES, dont les caractères consistent : en des follicules operculées, disposées en deux séries parallèles sur la face interne de deux rangées de dents redressées au sommet des feuilles.

Ce genre a été établi par Smith pour placer quelques ACROSTIQUES de Linnæus. Ce sont des plantes qui s'élèvent de terre en feuilles linéaires, simples ou rameuses, et dont le sommet se termine par un appendice courbé en arc et velu, où est placée la fructification, qui est saillante, et représente de petits tubes divergens.

Les plus communes de ces espèces sont : l'une, la SCHISÉE PECTINÉE, en Ethiopie, et l'autre, la SCHISÉE DICHOTOME, en Chine. Mirbel a ôté une espèce de ce genre, pour former son genre BELEVISIE.

Le genre LOPHIDIE de Richard ne paroît pas suffisamment distinct de celui-ci. (B.)

SCHISMATOPTÉRIDES, *Schismatopterides*. Famille de plantes établie par Willdenow, aux dépens des FOUGÈRES. Elle rassemble les genres ANGIOPTÈRE, GLECHENIE, MER-

TENSIE, TODÉE, MOHRIE, HYDROGLOSSE, SCHISÉE, ANEMIE et OSMONDE. (B.)

SCHISME, *Schismus*. Genre de plantes établi par Palisot-de-Beauvois, pour placer la FESTUQUE CALICINE, laquelle diffère des autres.

Ses caractères sont : balle calicinale renfermant de trois à six fleurs ; balle florale de deux valves ; l'inférieure en cœur, émarginée, avec une pointe intermédiaire ; la supérieure entière. (B.)

SCHISME. Graine noire, dure, plate, luisante, de la grosseur d'un pois, qu'on apporte d'Égypte pour l'usage de la médecine. Elle est en même temps émétique et purgative. (B.)

SCHISMUS. Nom latin de la FOUINE. (S.)

SCHISTE, *Schistus*, Wall. Les schistes sont des pierres à texture feuilletée et à feuillets parallèles, droits ou courbés ; leur éclat est mat ou luisant ; ils sont assez tendres pour se laisser rayer par le cuivre. Exposés à l'action du chalumeau, ils sont plus ou moins fusibles en un émail brun terne rempli de bulles, ou en scorie brune. Leur raclure est grise. Ils ne font point pâte avec l'eau. Ils répandent l'odeur argileuse, lorsqu'on les humecte avec l'haleine. Il y en a de toutes les couleurs, mais ces couleurs sont ternes et sans éclat, et quelquefois, quoique rarement, elles sont mélangées.

Les schistes ne sont, au fond, que des roches mélangées dont les élémens sont imperceptibles, et qui leur donnent l'apparence de corps homogènes. M. Daubuisson s'est assuré, par une analyse mécanique, que les schistes primitifs sont essentiellement composés de paillettes indiscernables de mica, disposées en couches sur le même plan, et les unes au-dessus des autres. On peut concevoir donc aisément qu'entre ces paillettes de mica peuvent être interposées d'autres matières, et même que le mica soit remplacé par une autre substance, et c'est ce qui arrive. La cassure, perpendiculaire aux feuillets, est ordinairement grenue à grain fin et terne. L'analyse chimique nous fait connoître que ces roches sont formées d'un mélange intime de silice, d'alumine et de fer ; mais, selon les variétés, on y trouve, aussi d'autres principes : la magnésie, la chaux, le manganèse et même du bitume.

Il ne faut pas oublier que le mot schiste est souvent une épithète qui indique une roche ou une pierre d'une structure feuilletée ; par exemple, le *schiste micacé* ou *mica schisteux*, qui est une roche de mica ; le *schiste corné*, qui est un pétrosilex feuilleté ou *schisteux*, et plusieurs autres qui seront cités plus

bas. Nous avons cru devoir admettre ici l'espèce schiste, à peu près telle que Wallerius l'a circonscrite, et qui ne comprend que des pierres argileuses, formant dans la méthode de Werner et de Jameson une petite famille à part.

Dans la méthode de M. Haüy, les schistes ne sont que des argiles schisteuses.

Voici les variétés qu'on peut admettre.

I. Schiste luisant, Brong. (*Thonschiefer*, W., en partie). Ce schiste est luisant et comme satiné ou soyeux dans le sens de ses lames; celles-ci sont plissées et comme gaufrées; elles sont rarement planes, et le plus souvent courbes. Il y a des variétés d'un gris bleu plus ou moins foncé, d'un gris de perle, d'un jaune verdâtre, de rougeâtres, etc. Il ne fait pas effervescence avec les acides. Au chalumeau, il se fond avec assez de facilité en un émail gris ou jaunâtre et très-bulleux.

Ce schiste tient le milieu entre les schistes ardoise et argileux les plus purs, et le micaschiste ou roche micacée schisteuse, d'avec laquelle même il est très-difficile de le distinguer. Il ne se trouve que dans les terrains primordiaux, et est souvent même la gangue de filons métalliques très-puissans et de toute nature.

Un *schiste* luisant, brun et satiné, et à feuillets presque planes, s'observe dans les environs de Servoz, et sert de gangue à des filons de plomb et de cuivre sulfurés. Près de Cherbourg, on observe un schiste satiné verdâtre, à feuillets planes. Celui de Hornmersdorf, près de Freyberg, en Saxe, est brun et comme gaufré. Celui de Hartestein, en Saxe, est gris brunâtre et esquilleux. A Schneeberg, encore en Saxe, il y en a de gris rougeâtre, avec des taches oblongues et d'un brun rougeâtre. Cette variété a été établie par M. Brongniart.

II. Schiste ardoise, Brong. (*Argile schisteuse tabulaire* et *Argile schisteuse tégulaire; Schiste tégulaire*, Haüy; *Schistus mensalis* et *tegularis*, Wall.; *Argillite*, Kirw.; *Thonschiefer*, Wern., en partie; *Clay slate*, James., en partie; *Schiste ardoise* et *Schiste argileux*, Brong.). Son caractère essentiel est d'être en grandes feuilles minces, droites, qui se séparent aisément et qui sont sonores lorsqu'on les frappe avec un corps dur. Ses couleurs sont variables entre le gris bleuâtre, le brun et le rouge terne; il est beaucoup plus dur que le schiste argileux, et même assez pour retenir des traces de cuivre. Il ne fait pas effervescence avec les acides. Au chalumeau, il fond en une scorie luisante. L'ardoise se casse en fragmens à arête vive; en grand, elle présente des pièces ou des masses rhomboïdales.

Kirwan a trouvé, par l'analyse, dans une ardoise de l'île d'Anglesey:

| | |
|---|---|
| Silice. . . . . . . . . . . . . . | 38 |
| Alumine. . . . . . . . . . . | 26 |
| Magnésie . . . . . . . . . . . | 8 |
| Chaux. . . . . . . . . . . . . | 4 |
| Fer oxydé au *maximum*, peut-être mêlé d'un peu de nickel. . . . . . . | 14 |
| | 90 |

L'ardoise gît en grandes couches inclinées et même perpendiculaires à l'horizon. On en trouve dans les terrains primitifs et dans les terrains de transition ou secondaires.

Les ardoises primitives offrent, dans leur sein, des substances diverses telles sont : des veines et des rochers de quarz, de chaux carbonatée, du fer sulfuré, du mica ; les secondaires offrent différentes empreintes de corps organisés, dont quelques-unes leur sont particulières, par exemple, les schistes d'Angers qui présentent ces singulières impressions dites autrefois trilobites, et qui forment le genre que M. Brongniart a nommé *ogygie*. Les ardoises de Glaris sont célèbres par les empreintes de poissons qu'elles présentent (*Voyez* POISSONS FOSSILES). Des empreintes d'ammonites se voient dans les ardoises des Ardennes.—Les ardoises servent depuis long temps, comme on sait, à couvrir les maisons ; elles ont maintenant un autre emploi tout différent, et non moins utile. On en fait de petites tables qui servent dans les écoles d'enseignement mutuel. A l'aide d'un crayon tendre, on peut écrire dessus et effacer à volonté ce que l'on a écrit. On peut obtenir des feuilles d'ardoise de plusieurs pieds d'étendue (*V.* ARDOISE). Nous ajouterons à cet article que l'ardoise abonde en France, dans le département de la Lozère, auquel elle a donné son nom ; qu'elle se trouve en Ecosse, à Easdale et dans quelques-unes des îles de la côte de Lorn, dans l'Argyleshire; et à Ballihulish, dans l'Appin, même province. Les carrières d'Easdale et de ses environs manufacturent environ cinq millions d'ardoises par an, et elles emploient trois cents hommes. Les carrières de Ballihulish en fournissent annuellement un demi-million. Les ardoises que l'on consomme à Londres, se tirent principalement de Bangor, dans le Caernarvonshire.

III. SCHISTE ARGILEUX (*Tonschiefer*, W. en partie ; *Schistus fragilis*, Wall ; *Killas*, Kirw. ; *Claye-slate*, Jam. en partie). Quoique ce schiste et le précédent se lient par des nuances insensibles, on peut dire qu'il s'en distingue généralement en ce qu'il est plus tendre, que ses feuillets sont épais, peu étendus et peu solides. Il se divise en petits fragmens rhomboïdaux qui ont quelquefois une très-grande régularité ;

il absorbe l'eau promptement et en assez grande quantité ; répand une odeur d'argile assez sensible, et ne fait pas effervescence avec les acides. Le cuivre le raye complètement et n'y laisse pas la moindre parcelle métallique ; sa raclure est terne. Il se présente avec les couleurs gris-bleuâtre, brune, brun foncé, rouge, jaune, fauve-verte, etc., et quelquefois il est panaché de plusieurs couleurs ; par exemple, rougeâtre et vert; il y en a de primitif et de secondaire ; du reste, ses gisemens sont les mêmes que ceux du *schiste ardoise.* L'un et l'autre sont la base de plusieurs roches primitives feuilletées. Ils passent graduellement au micaschiste, à la chlorite schisteuse, au talc feuilleté, au feldspath compacte feuilleté, et aux autres variétés du schiste.

Le *schiste argileux* secondaire s'observe particulièrement dans les mines de houille; il les recouvre et offre un grand nombre d'empreintes végétales, et notamment des fougères. (*V.*au mot PHYTHOLITHE.)Les schistes des houillères passent au *schiste bitumineux* et au grès qui appartiennent à la même formation ; ils sont plus grossiers que les autres, et quelquefois bitumineux.

Ce que l'on connoît, à Paris, dans les arts, sous le nom de *pierres à l'eau tendre*, est un schiste argileux, d'une apparence homogène, de couleur grise, verdâtre ou brunâtre, et qui se délaye assez vite dans l'eau par suite du frottement qu'on lui fait éprouver lorsqu'on s'en sert pour préparer les métaux à recevoir le poli ; sa poussière est fine, douce entre les doigts, et, cependant, assez dure pour remplir parfaitement le but qu'on se propose lorsqu'on veut polir les métaux, qui est d'user leur surface. Les *pierres à l eau* se tirent d'Allemagne.

Les *schistes argileux* primitifs sont la base de quelques espèces de roches particulières ( *V.* PHYLLADE ) qui rentrent dans le *tonschiefer* mélangé des Allemands.

Le *schiste argileux* de la Magdelaine, près Moustiers, en Savoie, si remarquable par les veines calcaires qui le traversent, est le type d'une espèce de roche appelée *calschiste* par Brongniart.

Les *schistes argileux* de transition servent aussi de ciment, ou entrent dans la composition de certains agrégats. (*Voy.* PSÉPHITE.)

IV. SCHISTE BITUMINEUX, *Schistus pinguis*, Wall.; *Schistus carbonarius*, Wall. ; *Brandschiefer*, Wern., etc. ; *Bituminous*, *Sclate*, Kirw., James.; *Argillite bitumineux*, Laméth. Quelques minéralogistes ne font pas de distinction entre le schiste bitumineux et le schiste argileux ci-dessus. Il est d'un noir

un peu brunâtre ; lorsqu'on le raye, sa raclure est de même couleur, et luisante comme de la résine. Ses feuillets sont un peu lustrés, quelquefois assez minces, se séparant aisément, et sont fragiles et tendres. Sa pesanteur spécifique varie entre 1,991 et 2,049, selon Kirwan ; elle est portée à 2,060 par Karsten, c'est-à-dire, qu'elle est beaucoup moins forte que celle des variétés précédentes. Klaproth ayant analysé un schiste bitumineux, l'a trouvé composé, sur deux cents grains, de :

| | |
|---|---|
| Gaz hydrogène carboné . . . . | 80 pouces cubes. |
| Huile empyreumatique. . . . . | 30 grains. |
| De pétrole ou bitume épais . . . | 5 |
| Eau ammoniacale. . . . . . . . | 4 |
| Carbone . . . . . . . . . . | 20 |
| Silice . . . . . . . . . . . | 87 |
| Alumine . . . . . . . . . . | 6 |
| Chaux . . . . . . . . . . . | 10 |
| Magnésie . . . . . . . . . . | 1 |
| Fer oxydé. . . . . . . . . . | 3 |

D'où l'on voit que le schiste bitumineux est extrêmement mélangé. Le bitume y est quelquefois en si grande quantité, qu'on peut se servir de ce schiste en guise de combustible.

Il se trouve spécialement dans les mines de houille, et dans les terrains de même formation. Il y alterne avec des schistes argileux, les psammites, la houille elle-même, et passe de l'un à l'autre. Il offre souvent des impressions animales et végétales, et principalement des coquilles.

Il s'observe en couches puissantes dans les montagnes de mines de fer hydraté ; il abonde en Angleterre, en Bohème, en Pologne, en Silésie, en Flandre, en France, etc. Il se distingue essentiellement du schiste argileux par sa raclure luisante et résinoïde ; elle est terne dans l'ardoise comme dans le schiste argileux ; de plus, il a un éclat luisant et résineux que ces deux derniers n'ont jamais. Il se distingue du *schiste alumineux* ou du *schiste à dessiner* par la présence du bitume, et comme il ne fait pas effervescence avec les acides, on ne peut le confondre avec le *schiste marno-bitumineux*.

V. SCHISTE COTICULE, *Schistus coticula*, Wall. ; *Wetzschiefer*, Wern., etc. ; *Novaculite*, Kirw., et *Honestone*, Kid. ; *Argile schisteuse novaculaire*, Haüy ; *Cos*, de Lamèth ; *Whet-Slate*, James. ; vulgairement la *Pierre à aiguiser*, *à rasoir*, *à lancette*, *à l'eau dure*, etc. Celui-ci est plus dur, plus compacte et moins feuilleté que le schiste précédent. Il est gris-verdâtre, ou d'un vert plus ou moins vif, quelquefois violet-

brun, jaune, ou même noir; il se laisse rayer par le fer, et quelquefois par le cuivre. Sa cassure, considérée en grand, est à feuillets épais et petits; elle est écailleuse, à fragmens lamelliformes, raboteux, translucides sur les bords; sa raclure est terne; sa pesanteur spécifique est de 2,677, selon Kirwan. Il ne fait pas effervescence avec les acides, et au chalumeau, il fond en un émail brun, un peu boursoufflé.

Le *schiste coticule* forme des lits dans les terrains primitifs et dans ceux de transition; associé aux schistes argileux, au talc, il offre quelquefois des efflorescences de magnésie sulfatée.

On en trouve à Seifersdorf, près Freyberg en Saxe; en Bohème, en Styrie; on en exploite à Lauenstein et Sonnenberg, canton de Meinengen, dans le margraviat de Bareith. On en apporte de très-belles variétés de la Turquie.

On taille et on polit le schiste coticule, pour servir de pierre à aiguiser. Pour cet effet, on choisit dans la carrière les morceaux les plus purs, ceux qui ont un grain fin, égal, et qui ne contiennent point de parties étrangères et grossières, comme des noyaux de quarz. On estime de préférence la pierre à aiguiser, verdâtre, qu'on apporte du Levant; après, ce sont celles de Bohème, qui sont les plus prisées. Le schiste coticule du Levant arrive à Marseille en gros blocs que l'on débite après; c'est ce qui a lieu également pour la *pierre* dite du *Levant*, qui est très-différente. On scie ces blocs avec du grès, et on unit les surfaces des pierres taillées avec de la pierre ponce. Ces pierres sont nommées queue, sans doute à cause de la forme allongée qu'on leur donne. Elles doivent être gardées dans des lieux humides et frais, pour conserver leur qualité, la chaleur et la sécheresse les rendant trop dures. Leur poussière est employée pour polir les métaux, et considérée par les artistes, comme une espèce d'émeril.

A Paris, on trouve trois sortes de pierres à aiguiser; elles sont désignées de la manière suivante :

1.° La *Pierre à rasoir*, formée de deux lits, jaune sur noirâtre ou blanc-grisâtre, ou violet-brun. Sa cassure, dans le sens des feuillets, est striée. On la tire des environs de Namur. On est dans l'usage d'ajouter la couche brune, aux pièces qui en manquent, la présence des deux couleurs étant un caractère de commerce pour cette pierre.

2.° La *Pierre à lancette*; gris-verdâtre; texture à peine schisteuse; cassure conchoïde et écailleuse. Se tire d'Allemagne.

3.° La *Pierre à l'eau*; dure, verdâtre, plus pâle que la précédente, compacte, à cassure écailleuse. Se tire de Marseille, et par conséquent du Levant.

VI. SCHISTE MARNO-BITUMINEUX, *Bituminoser mergeleschiefer*, Wern.; *Bitouminous marlslate*, James.; *schiste marneux*, Brongn. Son caractère essentiel est de faire effervescence avec les acides. Il est gris-noirâtre ou brun et même noir, avec un éclat mat ou peu luisant; il est opaque, à feuillets planes ou courbes; il fond, au chalumeau, en une scorie brune, et en exhalant d'abord l'odeur de bitume. Sa râclure est luisante et résinoïde.

Le *schiste marno-bitumineux* est formé de chaux carbonatée unie à de l'alumine, au fer et au bitume.

Il appartient aux terrains secondaires et de transition; il compose ordinairement les couches inférieures du calcaire de transition, et contient fréquemment des minerais de cuivre de plusieurs espèces, et notamment du cuivre pyriteux. On y trouve aussi du fer sulfuré, et plus rarement du mercure sulfuré; mais ce qu'il contient de plus remarquable, ce sont de nombreuses empreintesde poissons et de végétaux qu'on croit être celles d'espèces qui ont vécu dans des eaux douces. On dit aussi y avoir trouvé des restes de lézards, des coquilles, des coraux ainsi que des plantes cryptogames; ce qui annonce qu'il y en auroit de formations diverses.

Ces schistes abondent dans les montagnes du Hartz, aux environs de Magdebourg; à Riegeldorf, en Hesse; à Sangerhausen, Ilmenau, et surtout Eisleben en Thuringe, et dans plusieurs lieux de la Haute et de la Basse-Saxe; en Bavière, en Silésie, en Souabe, dans le pays de Hesse-Cassel, en Suisse. Les *schistes marno-bitumineux* de Munster-Appel, dans le Palatinat, sont accompagnés de mercure sulfuré et de pyrite.

M. Brard a découvert des schistes marneux, avec empreintes de poissons, à Muse, près d'Autun.

L'on dit qu'il en existe aussi dans les Cordilières, dans l'Amérique méridionale.

En Saxe et ailleurs, lorsque le schiste marno-bitumineux est riche en cuivre, on l'exploite pour ce métal, et on le fond. Il s'appelle alors *schiste cuivreux*. Ce schiste et les marnes bitumineuses sont liés par une multitude de variétés intermédiaires; aussi les minéralogistes étrangers ne le classent pas avec les schistes proprement dits, mais bien avec les pierres calcaires marneuses.

VII. SCHISTE A DESSINER, ou NIGRICA, *Schistus pictorius nigrica*, Wall.; *Zeichenschiefer*, Wern.; *Drawing-slate or Black-chalk*, James.; *Schwarze kreide*, Estn.; *Melantherite* ou *crayon noir*, Laméth.; *Argile schisteuse graphique*, Haüy; *Ampelite graphique*, Brong.; vulg. *crayon noir*, *craie de charpentier*, *pierre d'Italie*, *melantherite* des anciens. Cette va-

riété est assez tendre pour laisser des traces sur le papier, et servir à dessiner; elle est noire, quelquefois grise ou bleue; son aspect est mat ou luisant. Elle est schisteuse en grand; mais en petit, elle l'est à peine. Sa cassure est alors conchoïde. Au chalumeau, elle blanchit ou jaunit: elle se décompose quelquefois par la simple action de l'air, et se couvre d'efflorescences de fer et d'alumine sulfatée, comme le schiste alumineux, duquel elle se rapproche beaucoup. Elle est plus légère que le schiste argileux; sa pesanteur spécifique étant de 2,11.

Elle est composée, selon Wiegleb, de

| | |
|---|---|
| Silice . . . . | 64,06 |
| Alumine . . . | 11,00 |
| Carbone . . . | 11, |
| Eau . . . . . | 7,20 |
| Fer . . . . | 2,75 |
| Perte . . . . | 3,99 |
| | 100,00 |

Ce schiste présente une variété onctueuse, brillante et à cassure conchoïde, qui ressemble au graphite, et qui diffère encore du schiste à dessiner, proprement dit, par son gisement; car elle se rencontre avec les schistes primitifs, tandis que le crayon noir se trouve en couche dans les terrains de transition, et associé au schiste argileux, au schiste bitumineux et à la houille.

Le crayon noir se trouve à Morilla en Espagne, et en Italie surtout; en Allemagne, dans les montagnes de Ludwigstadt, pays de Bareuth; en France, à Séez (Orne), Vatteville et Cherbourg (Manche), etc.

Les maçons, les menuisiers et les charpentiers s'en servent pour tracer; ils l'emploient en pierre brute; lorsqu'il est fin, pur, ou homogène et tendre, on s'en sert pour dessiner sur le papier, ou pour en composer des couleurs pour peindre. Dans le premier cas, on le taille en petits prismes quadrangulaires, pointus d'un bout, et on enfile ce bout dans des porte-crayons; on prend à cet effet le crayon le plus noir et le plus moelleux: on doit le conserver en un lieu frais. Quelques personnes entourent les petits prismes de crayon d'une couche de gomme, qui empêche leur humidité de s'évaporer; mais c'est une mauvaise méthode qui ne pourroit être justifiée que dans l'emploi d'une substance difficile à se procurer, et qu'on seroit forcé de ménager.

Pour l'employer en peinture, on le réduit en poudre et on le broie avec de l'huile. Le crayon noir devient quelque-

fois rouge ou bruni, par la calcination; alors on l'emploie aussi dans la peinture, et de la même manière. On estime particulièrement les crayons noirs d'Italie, puis ceux d'Espagne et de France. Le schiste à dessiner se distingue essentiellement de quelques variétés du schiste alumineux, en ce que le trait qu'il laisse sur le papier est pur, régulier et noir; dans l'autre schiste, au contraire, il est brunâtre, grossier et interrompu.

VIII. Schiste alumineux (*Schistus aluminaris*, Wall.; *Alaun schiefer*, Wern.; *Alum slate*, James.; *Ampelite alumineux*, Brong.; *Ampelite et pierre à vigne*, des anciens; *pierre atramentaire*, *rusma.*) Il est d'un noir bleuâtre ou grisâtre; mais par son exposition à l'air il se couvre d'efflorescences blanchâtres ou jaunâtres de sulfates de fer et d'alumine mélangés, qui écartent les feuillets dont il est composé, et qui finissent par le faire tomber en poussière; il ne fait point effervescence avec les acides. Il est infusible au chalumeau, mais il rougit par l'action du feu. Sa raclure conserve la couleur de la pierre. Le schiste alumineux terreux de Freyenwald, dans le Brandebourg, analysé par Klaproth, a présenté:

| | |
|---|---|
| Soufre . . . . | 8,85 |
| Carbone . . . . | 19,65 |
| Alumine . . . . | 16 |
| Silice . . . . | 40 |
| Fer oxydé noir et trace de manganèse . . . | 0,40 |
| Fer sulfaté . . . . | 1,80 |
| Chaux sulfatée . . . | 1,50 |
| Magnésie . . . . | 0,25 |
| Potasse sulfatée . . . | 1,50 |
| — — muriatée . . | 0,50 |
| Eau . . . . . | 10,75 |
| | 101,20 |

Cette analyse démontre que le schiste alumineux contient en lui les principes nécessaires pour former de l'alun. Klaproth fait remarquer que le soufre n'est point uni au fer, mais au charbon, et d'une manière inconnue jusqu'ici.

Il y a deux sortes de schistes alumineux, qui sont:

1.° Le schiste alumineux terne ou commun (*Gemeiner alaunschiefer*, W.; *Common alum slate*, James.; *Schiefriger aluminit*, Bert.; *Alaunschiefer*, Mohs. Hausm.). Il est massif et en blocs arrondis, enchâssés dans la même subs-

tance; sa structure est feuilletée, mais ses feuilles ne sont pas parfaitement droites ou planes; il se brise aisément; sa pesanteur spécifique varie de 2,017 à 2,384, selon Karsten et Kirwan.

2.° Le schiste alumineux éclatant (*Glanzender alaunschie'er*, W.; *Glassy alum slate*, James.; *Alanuschiefer*, Estner. Ses feuillets ont l'éclat métallique à leur surface, mais leur cassure perpendiculaire est terne; ils sont en partie droits, et en partie courbés. Leur éclat paroît dû à une matière charbonneuse, analogue à l'anthracite, qui enduit leur surface, et est interposée entre eux; la pesanteur spécifique est de 2,588.

Le schiste alumineux se trouve dans les terrains primitifs et secondaires, avec les schistes ardoise et argileux, dans lesquels il forme aussi quelquefois des veines. Il contient, comme eux, des veines de quarz, de la chaux carbonatée, du fer sulfuré, etc. Il existe aussi, dit-on, dans les terrains secondaires les plus anciens.

En Hongrie, à Telkobanya, il forme des veines de plus de dix pieds d'épaisseur: il en est de même en Saxe, près de Freyberg, à Reichenbach, à Limbach, à Erlenbach, à Schwemsal, près Leipzig; en France, dans l'Auvergne; à Duthweiler, près de Sarrebruck. En Belgique, près de Liége, les couches de schiste alumineux sont recouvertes de calcaires coquillers en couches, qui sont quelquefois traversés par des filons de galène et de calamine: quelquefois ces lits sont recouverts d'une couche de mine de fer. Toutes ces stratifications diverses suivent les mêmes inclinaisons. En Angleterre, dans le Yorkshire (Whitby), dans le Lancashire (Preston), aux environs de Moffat, dans le Dumfreshire; dans un terrain de transition, dans le Lanarkshire. Il y en a aussi à Christiana, en Norwége; à Andrarum en Scanie; en Espagne, dans le royaume d'Aragon.

Ce schiste est exploité, pour l'alun qu'il renferme. Pour en retirer ce sel, on fait griller le schiste, et puis on le lave; on fait ensuite évaporer les eaux, en ajoutant la quantité d'alkali nécessaire pour la cristallisation de l'alun. On en retire aussi du fer sulfaté, et même de la soude sulfatée. Les premières fabriques de cette espèce qui aient été établies en Allemagne, paroissent être celles de Commotau, en Bohème, et de Schwemsal, en Saxe.

Telles sont les variétés qu'on peut admettre dans l'espèce du schiste, si toutefois on peut considérer des pierres mélangées, qui n'offrent point de caractères fixes, comme pouvant former une espèce, dans toute la rigueur du mot. Quant au rôle que

les schistes jouent dans la composition du globe, *Voyez* ARDOISE, ROCHE et TERRAIN. (LN.)

SCHISTE A AIGUISER. *V.* SCHISTE COTICULE. (LN.)

SCHISTE BITUMINIFÈRE, Haüy. *V.* SCHISTE BITUMINEUX, à l'article SCHISTE. (LN.)

SCHISTE BLEU. On a donné quelquefois ce nom à l'*ardoise*. *V.* SCHISTE ARDOISE. (LN.)

SCHISTE BRUN et GRIS-BRUN. L'on a donné ce nom à des variétés feuilletées de la CHAUX CARBONATÉE BITUMINIFÈRE ou PIERRE PUANTE. (LN.)

SCHISTE CALCAIRE ou CALCARIFÈRE. C'est le SCHISTE ARGILEUX, intimement uni à la chaux carbonatée, qui fait partie des terrains de transition. On a également appliqué ce nom à des *pierres calcaires* fissiles, et à des marnes feuilletées. (LN.)

SCHISTE CARBONEUX ou CHARBONNEUX. On a donné ce nom au SCHISTE BITUMINEUX qui accompagne les houilles. (LN.)

SCHISTE COMMUN. Linnæus a nommé *schistus communis*, le SCHISTE BITUMINEUX. (LN.)

SCHISTE CORNÉ (*Horn Schieffer*, W.). Ce nom désigne les PETROSILEX à structure feuilletée, et dans divers auteurs les phonolithes schisteuses ; ce qui explique pourquoi il y a des schistes cornés primitifs, et des schistes cornés secondaires. (LN.)

SCHISTE COTICULAIRE (Wall.). *V.* SCHISTE COTICULE. (LN.)

SCHISTE CUIVREUX. *V.* SCHISTE MARNO-BITUMINEUX. (LN.)

SCHISTE DUR. Le SCHISTE ARDOISE et quelques variétés du SCHISTE ARGILEUX ont été appelés ainsi par quelques anciens auteurs. (LN.)

SCHISTE A ÉCRITURE. Plusieurs *schistes* et plusieurs marnes sont susceptibles de présenter une couleur différente de celle qui leur est propre, lorsqu'on les raye. Ainsi les *schistes blanc*, ou *brun*, ou *vert*, *à écriture blanche ou grise*, sont des marnes feuilletées. Les *schistes noirs*, *à écriture blanche ou grise*, sont des schistes argileux et l'ardoise. Le *schiste à écriture rouge* est une marne de couleur plus foncée. Le *schiste à écriture luisante* est le schiste bitumineux. Linnæus et Schreber ont principalement fait usage de ces expressions (*Schistus scriptura alba*, *cana*, *rubra*, *atra*, etc.). (LN.)

SCHISTE EFFERVESCENT. On a nommé ainsi le

*schiste marno-bitumineux*, et quelques pierres calcaires ou marnes fissiles. (LN.)

SCHISTE FLORENTIN. Wallerius a nommé *schistus florentinus variegatus*, etc., la PIERRE DE FLORENCE. *V.* ce mot et MARNE. (LN.)

SCHISTE FRIABLE, SCHISTE TENDRE. Wallerius donnoit ce nom aux variétés du *schiste argileux* qui sont tendres et plus fragiles que les autres. (LN.)

SCHISTE GRAPHIQUE. *V. Schiste à dessiner* à l'article de SCHISTE. (LN.)

SCHISTE GRAS (*Schistus pinguis*, W.). C'est le SCHISTE BITUMINEUX. (LN.)

SCHISTE HAPPANT ou KLEBSCHIEFER. C'est la *marne feuilletée* qui sert de gangue à la ménilite de Ménil-Montant. *V.* KLEBSCHIEFER, MARNE et ARGILE FEUILLETÉE. (LN.)

SCHISTE HORNBLENDIQUE. C'est une variété d'AMPHIBOLE en masse feuilletée. (LN.)

SCHISTE DE HOUILLÊRE. Sous ce nom l'on comprend les *schistes argileux* et *bitumineux* impressionnés, et les grès schisteux qui accompagnent les houilles. (LN.)

SCHISTE A L'HUILE ou *Pierre à l'huile. V.* SCHISTE COTICULE. (LN.)

SCHISTE INFLAMMABLE. C'est le *schiste bitumineux*, quelquefois tellement imbibé de bitume, qu'il peut servir de combustible. (LN.)

SCHISTE JASPOÏDE de Lamétherie. *V.* JASPE SCHISTEUX. (LN.)

SCHISTE MARNEUX. *V.* SCHISTE MARNO-BITUMINEUX. On donne aussi ce nom aux marnes feuilletées ou schisteuses qui appartiennent à l'espèce que nous avons désignée par le nom de marne bitumineuse, parce qu'elle répand une odeur de bitume, soit par le frottement, soit par le feu. *V.* MARNE BITUMINEUSE, vol. 19, p. 326. (LN.)

SCHISTE MARNEUX ROUGE. C'est, dans Linnæus, une variété de marne à râclure rouge, ou qui peut servir à tracer des caractères rouges. (LN.)

SCHISTE MARTIAL. C'est, dans Reuss, l'HÉMATITE ROUGE. (LN.)

SCHISTE MELANOGRAPHE (*Schistus melanographus*, Forst.). Ce schiste, qui doit son nom à sa propriété de pouvoir servir à tracer des caractères noirs, doit être naturellement le SCHISTE A DESSINER. (LN.)

SCHISTE MICACE. *V.* MICASCHISTE et ROCHE. (LN.)

SCHISTE NIGRICA. *V.* SCHISTE A DESSINER. (LN.)

**SCHISTE NOIR DUR.** C'est proprement un *schiste argileux.* Le SCHISTE NOIR TENDRE est le *schiste à dessiner;* le SCHISTE NOIR TABULAIRE (*Schistus niger mensalis*, W.) est une sorte de *schiste ardoise;* le SCHISTE NOIR A RACLURE BLANCHE est le *jaspe schisteux;* le SCHISTE NOIR POLISSABLE est le *schiste argileux* à raclure luisante, etc. (LN.)

**SCHISTE NOIR TRAÇANT.** *V.* SCHISTE A DESSINER. (LN.)

**SCHISTE NOVACULAIRE.** *V. Schiste coticule*, à l'article SCHISTE. (LN.)

**SCHISTE OLLAIRE.** C'est la *pierre ollaire schisteuse. V.* SERPENTINE OLLAIRE. (LN.)

**SCHISTE A POLIR.** *V.* POLIERSCHIEFER. (LN.)

**SCHISTE PRIMITIF.** On donne ce nom aux vrais *schistes de formation primitive*, et aussi à des roches primitives d'une structure très-feuilletée, par exemple au *micaschiste* ou *schiste micacé*, et aux *pétrosilex feuilletés. V.* ROCHE et TERRAIN. (LN.)

**SCHISTE RÈNIFORME.** On a appelé ainsi des rognons compactes de SCHISTE MARNO-BITUMINEUX, et même de *schiste argileux*, ou plutôt de *fer carbonaté argilifère compacte*, qui s'observent dans les houillères. (LN.)

**SCHISTE RHOMBOÏDE.** C'est le SCHISTE ARGILEUX qui se brise en fragmens rhomboïdaux. (LN.)

**SCHISTE SABLONNEUX.** C'est le GRÈS MICACÉ feuilleté et sablonneux qui accompagne les grès secondaires colorés ou bigarrés. (LN.)

**SCHISTE SECONDAIRE.** Il se trouve dans les terrains secondaires, et c'est presque toujours une marne ou une pierre calcaire feuilletée. (LN.)

**SCHISTE SILICEUX.** *V.* JASPE SCHISTEUX, vol. 16, pag. 542. (LN.)

**SCHISTE SOLIDE** (*Schistus solidus*, Wall.). Ce nom désigne des variétés de *schistes argileux* et de *schistes bitumineux* qui ne se divisent point par feuillets, ou que très-difficilement. (LN.)

**SCHISTE STEATITEUX ou TALQUEUX.** *Voyez* STÉASCHISTE et ROCHE. (LN.)

**SCHISTE EN TABLE.** *V.* SCHISTE ARDOISE et ARDOISE. (LN.)

**SCHISTE TÉGULAIRE.** *V.* SCHISTE ARDOISE et ARDOISE. (LN.)

**SCHISTE TRAÇANT**, *Schistus scriptorius. V.* SCHISTE A DESSINER et SCHISTE ARGILEUX. (LN.)

SCHISTE DE TRANSITION. C'est le *schiste* qui se trouve dans les terrains de transition, et qui, le plus souvent, est un vrai SCHISTE ARGILEUX, soit ardoise ou bitumineux, ou marno-bitumineux, et plus rarement pétrosiliceux. (LN.)

SCHISTE VERT. Variété de MARNE ENDURCIE, dans Linnæus. (LN.)

SCHISTIDION, *Schistidium*. Nouveau genre de plantes de la famille des mousses, proposé par M. Bridel, composé de six espèces détachées du genre GYMNOSTOME. Ses caractères différentiels sont : péristome nu; coiffe pyramidale, fendue latéralement, persistante. (P. B.)

SCHISTOS. Pline dit que c'est le nom de la cinquième espèce d'*hœmatites*, selon Sotacus; d'après ses noms elle devoit être rouge et écailleuse. On l'employoit surtout pour réprimer le sang des hémorroïdes; elle avoit les mêmes vertus que toutes les *hœmatites*. Pline ajoute, encore d'après Sotacus, qu'il y a un autre *schistos*, nommé *anthracites*. Le premier *schistos* se trouvoit, selon Dioscoride, en Espagne : on estimoit celui qui étoit couleur de safran, friable et fissile. Il fait remarquer, comme Pline, que ces qualités sont inférieures à celles des autres *hœmatites*. On falsifioit même le véritable *hœmatite* avec le *schistos*; mais celui-ci se distinguoit par sa consistance et par ses veines rougeâtres. L'auteur de la minéralogie des anciens pense que les *schistos* ont été des variétés schisteuses du fer hématite. (LN.)

SCHISTOSTAGE, *Schistostager*. Genre de plantes de la famille des mousses, proposé par Weber et Mohr, et formé du *gymnostomnus pennaturus* V. GYMNOSTOME.. (P. B.)

SCHISTURE, *Schisturus*. Genre de vers intestins établi par Rudolphi, pour placer un animal que Redi avoit observé dans les intestins du TÉTRODON MÔLE, et qu'il a figuré pl. 20 de son ouvrage sur les animaux qui vivent dans les autres animaux.

Les caractères de ce genre sont : corps allongé, cylindrique, fourchu à son extrémité; bouche inconnue.

Ce ver a besoin d'être étudié de nouveau. (B.)

SCHISTUS. Ce nom, qui dérive d'un mot grec qui signifie feuillet et feuilleté, est rendu en français par SCHISTE, et en allemand par *schiefer*; il désigne, dans les ouvrages de minéralogie, en latin, les *ardoises*, les *pierres argileuses feuilletées*, etc. *V.* les articles SCHISTES. (LN.)

SCHIT-ELU. On trouve figuré dans Rhéede, sous ce nom, le SÉSAME D'ORIENT. (B.)

SCHIZANTHE, *Schizanthus*. Plante herbacée du Chili, garnie de longs poils glandifères, à feuilles alternes, à peine pétiolées, pinnées, à pinnules alternativement grandes et

petites, pinnatifides et lancéolées; à fleurs violettes, tachées de rouge, disposées en panicules et portées sur des pédoncules solitaires, accompagnés de deux bractées.

Cette plante forme, dans la diandrie monogynie et dans la famille des rhinanthoïdes, un genre qui offre pour caractères : un calice divisé en cinq parties linéaires; une corolle à tube comprimé, à limbe à deux lèvres, dont la supérieure est divisée en cinq parties, quatre bifides, et l'intermédiaire plus grande, entière et lancéolée; la lèvre inférieure divisée en trois parties, les latérales recourbées, et l'intermédiaire carinée et tronquée; deux étamines insérées à la lèvre inférieure, et les rudimens de deux autres insérés à la supérieure; un ovaire supérieur à style et stigmate simple; une capsule ovale, biloculaire, bivalve, et contenant plusieurs semences réniformes et hérissées. (B.)

SCHIZOLÈNE, *Schizolæna*. Genre de plantes établi par Dupetit-Thouars dans la monadelphie polyandrie, et dans la famille nommée par lui CHLÉNACÉES. Il se rapproche des LEPTOLÈNES. Ses caractères sont : involucre frangé, renfermant deux fleurs; calice persistant, à trois folioles; cinq pétales; étamines nombreuses, réunies par la base sur un urcéole très-court; style à stigmate à trois lobes; capsule à trois loges renfermées dans l'involucre, devenu plus grand et visqueux.

Ce genre ne renferme qu'une espèce, qui est un arbre de Madagascar à feuilles alternes, munies de stipules, et à fleurs disposées en grappes, que le botaniste précité a figuré dans son ouvrage sur les plantes des îles de l'Afrique. (B.)

SCHIZOPODES, *Schizopoda*. Tribu de crustacés, ordre des décapodes, famille des macroures, distinguée des autres tribus de cette famille par les caractères suivans: tous les pieds divisés jusqu'à leur base ou jusque près de leur milieu en deux branches très-grêles, uniquement propres à la natation; pieds-mâchoires extérieurs servant aussi au même usage.

Ces crustacés ont le corps mou, d'une forme généralement analogue à celle des salicoques, avec les antennes extérieures ou inférieures, accompagnées à leur base d'une écaille, et les mitoyennes bifides. Ils sont marins et de très-petite taille. Plusieurs femelles portent leurs œufs dans une capsule bivalve, à l'extrémité postérieure de la poitrine.

Cette tribu est composée des genres MYSIS, ZOÉ et NÉBALIE (*Mysis*, Risso). (L.)

SCHKIKA. Nom japonais de la SAXIFRAGE SARMENTEUSE, suivant Kæmpfer. (LN.)

SCHKUHRIE, *Schkuhria*. Genre de plantes établi par

Roth pour le *pectis pinnata* de Lamarck, qui diffère des autres espèces par ses semences surmontées d'écailles et non de poils. *V.* au mot PECTIDE.

Le genre FLORENTINE de H. Cassini s'en rapproche beaucoup. (B.)

SCHLACKE. Nom allemand qui signifie SCORIE. *V.* ce mot. (LN.)

SCHLACKENSAND. Nom allemand du SABLE VOLCANIQUE, composé de laves scorifiées arénacées. (LN.)

SCHLANGENSTEIN. Nom allemand qui signifie littéralement PIQURE DE SERPENT; il a été donné à la SERPENTINE, et à l'OPHITE ou SERPENTIN, sorte de porphyre antique. (LN.)

SCHLECHTENDALE, *Schlechtendalia*. Plante du Mexique, qui seule constitue, dans la syngénésie superflue et dans la famille des corymbifères, un genre appelé WILLDENOVIE, et que divers auteurs réunissent aux genres BŒBÈRE, DYSODE, PTERONIE et ADENOPHYLLE.

Les caractères de ce genre sont : réceptacle garni de paillettes extérieures ; les écailles linéaires ; calice double ; l'aigrette composée de cinq poils.

La *schlecthendale* a été réunie aux TAGETS par Ventenat, et aux ATRACTYLIDES par Jussieu. (B.)

SCHLEICHÈRE, *Schleichera*. Arbre de Ceylan, à feuilles alternes, ternées, qui seul forme un genre, selon Willdenow, dans la polygamie dioécie, et qui, selon d'autres botanistes, doit être réuni aux KNÉPIERS.

Il offre pour caractères, dans les pieds hermaphrodites : un calice à six divisions ; huit étamines ; un ovaire surmonté d'un seul style ; un drupe monosperme. (B.)

SCHLEIFSTEIN des Allemands. C'est la PIERRE A AIGUISER. *V.* SCHISTE COTICULE. (LN.)

SCHLICH. Les mineurs allemands donnent ce nom au minerai bocardé ou brisé, écrasé et lavé, et préparé pour être porté au fourneau de fusion. (LN.)

SCHLONGA-CUSPI. Nom malabare, selon Rhéede (Mal. 8, tab. 38), du *clitoria ternatea*, L. (LN.)

SCHLOSSER. Poisson du genre GOBIE. (B.)

SCHLOSSERIA de Miller. Ce genre, formé sur une espèce de RAISINIER (*coccoloba*), n'a pas été adopté. (LN.)

SCHLOT. *Stalactite gypseuse* qui se forme sur les rameaux des fagots de buissons, dans les bâtimens de graduation établis près des salines. L'eau, en tombant sur ces buissons, se divise, s'évapore, et dépose la sélénite qu'elle contient, qui forme ainsi les stalactites de SCHLOT, dont la structure intérieure est rayonnée du centre à la circonférence, et marquée de zones concentriques, de même que

les stalactites qui se forment naturellement dans les grottes. (PAT.)

SCHLOTHEIMIE, *Schlotheimia*, Brid. Genre de plantes de la famille des mousses, quatrième tribu ou section, les diplopogones.

Il se compose de quelques espèces d'ORTHOTRIC, dont il ne diffère que par les dents du péristome renversées, et roulées en forme de bourrelet, et par les formes du péristome interne droit et disposé en cône. Les premiers de ces caractères paroissent n'être dus qu'à une cause hygrométrique, qui, néanmoins, ne s'exerce pas sur les autres espèces d'ORTHOTRIC. (P. B.)

SCHLUCK. Nom que le succin sans transparence, mêlé de terre et de sable, porte à Kœnisberg, à Dantzick et à Stolpe, où l'on travaille le succin recueilli sur les bords de la Baltique. (LN.)

SCHMALTZIA. Rafinesque Schmaltz établit ce genre, qu'il nomme *arrostia*, dans la famille des caryophyllées, et lui assigne les caractères suivans : calice campanulé à cinq divisions ; cinq pétales sessiles entiers, nus ; dix étamines égales ; deux styles filiformes ; capsule globuleuse, uniloculaire, bivalve, contenant un petit nombre de graines presque ailées.

Ce genre est rapproché par Rafinesque, du *gypsophila*, dont il diffère par sa capsule bivalve, par ses graines ailées, par ses pétales entiers, et par son calice qui n'est pas anguleux. La seule espèce de ce genre est l'*arrostia dichotoma*, dont le port est celui des gypsophiles ; sa tige est dichotome ; ses feuilles sont linéaires, sessiles, et ses fleurs axillaires dans les divisions de la tige. La plante entière est glabre. Elle croît en Sicile, dans les champs et les haies, aux environs de Polizzi, Nicosia, Traina et Bronte. (LN.)

SCHMALTZIE, *Schmaltzia*. Genre établi par Rafinesque Schmaltz, *Medical Repertory* de New-Yorck, sous le nom de TURPINIE, pour placer les SUMACHS AROMATIQUES ET ODORANS. Desvaux lui a donné le nom sous lequel je le cite. (B.)

SCHMARAGDE des Allemands. *V.* EMERAUDE. (LN.)

SCHMEERSTEIN des Allemands. C'est la SERPENTINE OLLAIRE. (LN.)

SCHMEELSTEIN de Werner. *V.* DIPYRE. (LN.)

SCHMERGEL. Synonyme allemand d'ÉMERIL. *V.* ce mot et CORINDON ÉMERIL. (LN.)

SCHMEY. Sur le Rhin, c'est le *canard siffleur*. *V.* l'article des CANARDS. (S.)

SCHMIEDEKOHLE. Nom allemand de la variété de

houille, que les maréchaux emploient de préférence. *Voyez* HOUILLE MARÉCHALE, HOUILLE PICIFORME. (LN.)

SCHMIEDELIE, *Schmiedelia.* Arbrisseau à rameaux flexueux; à feuilles alternes, pétiolées, ternées; à folioles pétiolées, ovales, oblongues, aiguës, un peu dentées et nues; à fleurs disposées en grappes axillaires, qui forme un genre dans l'octandrie digynie.

Ce genre a pour caractères: un calice de deux folioles; une corolle de quatre pétales; huit étamines; un ovaire supérieur, pédicellé et surmonté de deux styles; un drupe contenant une seule semence.

La *schmiedélie* se trouve dans les Indes orientales. Elle a été réunie aux ORNITROPHES par Willdenow, et aux ALLOPHYLLES par Poiret, sous le nom d'USUBE. (B.)

SCHMIRGELERZ de Brunnich. *V.* SCHMERGEL. (LN.)

SCHNARLACH du Tyrol. Variété de CHAUX CARBONATÉE qui est en pyramides hexaèdres, spiculaires et verdâtres. (LN.)

SCHNARRER. Nom allemand et générique, dans Meyer, des RALE DE GENÊT et MAROUETTE. (V.)

SCHNECKENSTEIN. Kirwan donne ce nom, qui signifie en allemand *pierre de limace*, à une roche composée de MICA et de STÉATITE. (LN.)

SCHNEIDESTEIN. Ce nom a été donné par les Allemands à diverses variétés de roches stéatiteuses ou talqueuses, contenant le plus souvent du mica, et quelquefois du feldspath et des tourmalines. (LN.)

SCHNEPFE. Nom allemand des BÉCASSINES et des BÉCASSES. (V.)

SCHNOT ou DOBULE. Espèce de CYPRIN. *V.* ce mot. (S.)

SCHOEFFÈRE, *Schœfferia.* Genre de plantes de la dioécie tétrandrie, qui offre pour caractères: un calice de quatre à cinq folioles, et quatre étamines dans les pieds mâles; un calice divisé en quatre ou cinq parties, et un ovaire surmonté de deux styles dans les pieds femelles; une corolle de quatre pétales, ou point de corolle dans les unes et dans les autres; une baie à deux loges et à deux semences.

Ce genre renferme deux arbustes de la Jamaïque, à feuilles alternes, ovales, aiguës, et à fleurs axillaires ou latérales, dont on ne fait aucun usage, mais dont les fruits sont fort recherchés par les oiseaux.

On soupçonne que le genre DRYPÈTE de Poiteau doit être fondu dans celui-ci. (B.)

SCHOEGHAGHA. Nom d'un oiseau d'Egypte, indiqué par Forskaël, et que Latham donne pour une variété du *gué-*

*pier* proprement dit, quoique Forskaël dise que le bec est convexe, au lieu d'être en arête, et que ses doigts ne sont point joints à leur première articulation. (V.)

SCHOENANTHUS de Dioscoride. C'est la même plante que son NARD INDIEN. *V.* NARDUS. Linnæus a donné ce nom à une espèce de BARBON (*andropogon schœnanthus*), que l'on croit fournir le nard indien. Adanson désigne par cette même dénomination le genre ISCHŒMUM. (LN.)

SCHOENICLOS. C'est, dans Aristote, l'ALOUETTE DE MER, et, de ce mot grec, quelques ornithologistes ont fait *schœniclus*, pour désigner en latin le même oiseau. (S.)

SCHOENOBOENUS. La FAUVETTE DES JONCS, en latin de nomenclature. (S.)

SCHOENODE, *Schœnodum*. Plante vivace à tiges droites, cylindriques, sans feuilles, mais pourvue de graines acuminées et coriaces, et à fleurs disposées en épis paniculés, qui forme, selon Labillardière, un genre dans la dioécie monadelphie et dans la famille des joncoïdes.

Ce genre, fort voisin des RESTIOLES, présente pour caractères : des épillets imbriqués d'écailles coriaces ; un calice de six folioles glumacées et persistantes. Dans les mâles, trois étamines réunies en tube par leurs filets ; dans les femelles, un ovaire supérieur à style trifide. Le fruit est une capsule ovale, oblongue et uniloculaire. *V.* l'ouvrage sur les plantes de la Nouvelle-Hollande, de l'auteur précité, pl. 229.

Il y a lieu de croire que les LEPTOCARPES, les LYGENIES et les ANARTRIES doivent être réunies à ce genre. (B.)

SCHOENOLAGUROS, c'est-à-dire, en grec, jonc à queue de lièvre. Scheuchzer a donné ce nom à la LINAIGRETTE VAGINÉE (*Eriophorum vaginatum*, L.). (LN.)

SCHOENOPRASON, *Schœnoprasum*. Genre de plantes établi aux dépens des AILS de Linnæus. Il offre pour caractères : un calice divisé en cinq parties ouvertes, égales et caduques ; six étamines à filamens subulés ; un stigmate entier ; une capsule presque globuleuse, à trois loges renfermant un petit nombre de semences.

Les espèces de ce genre, auquel l'AIL CIVETTE sert de type, ont les racines bulbeuses ; les feuilles fistuleuses ou planes ; la tige simple ; les fleurs en ombelles et la spathe renflée. (B.)

SCHOENOPRASON de Dioscoride. On rapporte cette plante à notre civette, espèce d'ail qui a les feuilles jonciformes. (LN.)

SCHOENOS. Dioscoride, en traitant de ces plantes, s'exprime ainsi : « Il y a deux genres de *schœnos* : dans l'une ils sont lisses, et dans l'autre aigus et en forme de pointe.

Ces derniers sont de deux espèces, les uns stériles et les autres ayant une graine noire et ronde, et le chaume plus épais et plus charnu. Un troisième genre de *schœnos*, appelé *holoschœnos*, est plus âpre et plus charnu que les autres, et produit, à sa cime, un fruit analogue à celui des *schœnos* précédens. »

Les graines des deux dernières espèces passoient pour astringentes, céphaliques et diurétiques; on les employoit pour telles en médecine. Les feuilles radicales et tendres appliquées, étoient utiles sur les piqûres des *phalangium*, sorte d'araignées.

La graine du *schœnos* d'Ethiopie étoit narcotique; on l'employoit avec précaution.

Selon Galien, il y avoit deux espèces de *schœnos* lisses; l'une appelée *oxyschœnos*, plus grêle et plus dure, et l'*oligoschœnos*, plus grosse et plus flasque ou molle. La graine de cette dernière provoquoit le sommeil. L'*oligoschœnos*, toujours selon Galien, étoit inutile en médecine, et se divisoit en deux variétés, l'une stérile et l'autre fertile. Il considère tous ces *schœnos* comme astringens et narcotiques.

Pline, qui traduit les noms de *schœnos* ou *schoinos*, et *schenus*, par *juncus*, admet les mêmes variétés, *V.* JUNCUS, et attribue les mêmes vertus à ces plantes. Quoique ce mot *juncus* soit affecté maintenant au jonc proprement dit, et celui de *schœnus* à un autre genre, il est bon de rappeler que les *schœnos* des Grecs sont des plantes marécageuses des genres *scirpus*, *juncus*, *schœnus*, et probablement de quelques autres. Il paroît qu'alors, comme à présent, on nommoit encore vulgairement JONC, c'est-à-dire *schœnos* ou *juncus*, des plantes marécageuses, dont la tige, longue et flexible, ainsi que les feuilles, servoient à faire des liens; alors les *scirpus lacustris* et *holoschœnus*, les *juncus acutus*, *effusus* et *conglomeratus*, ont pu être des espèces de *schœnos* et de *juncus*. Chez les modernes, le nom de *schœnos* a été employé par Linnæus pour désigner un genre qui vient d'éprouver un grand nombre de modifications. *V.* CHOIN. (LN.)

SCHOENOSTROPHOS. Dans diverses éditions de Dioscoride, on trouve que ce nom a été donné au *cannabis* et à l'*hippuris* des Grecs, c'est-à-dire au CHANVRE et à la PRESLE. (LN.)

SCHOEPFIE, *Schœpfia*. Arbuste des îles de l'Amérique, à feuilles pétiolées, alternes, ovales, très-glabres et entières, et à fleurs solitaires ou géminées sur des pédoncules axillaires, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des caprifoliacées.

Ce genre, qui a été établi par Wahl sous le nom de *co-*

*donium*, offre pour caractères : un calice double ; l'extérieur inférieur et à deux divisions ; l'intérieur supérieur et très-entier ; une corolle campanulée ; quatre ou cinq étamines ; un ovaire surmonté d'un style à stigmate en tête ; un drupe monosperme. (B.)

SCHŒRL. *V.* SCHORL. (LN.)

SCHOKARI. Nom spécifique d'une COULEUVRE. (B.)

SCHOLLERE, *Schollera.* Nom donné par Rhote à un genre de plantes fait pour placer l'AIRELLE CANNEBERGE, dont les divisions de la corolle sont si profondes, qu'on peut la considérer comme polypétale. *V.* MICROTÉE. (B.)

SCHOLLIE, *Schollia.* Genre de plantes établi par Jacquin dans la décandrie monogynie et dans la famille des apocinées. Il offre pour caractères : calice inférieur à cinq divisions persistantes ; corolle en roue à cinq parties ; nectaire double, le supérieur à cinq angles, l'inférieur en couronne ; dix étamines entourant le stigmate ; deux follicules à semences aigrettées.

Ce genre renferme trois espèces, deux de la Chine, et une de la Jamaïque ; l'une d'elles, la SCHOLLIE A FEUILLES ÉPAISSES, est figurée pl. 2 des *Eclogae plantarum* de Jacquin. (B.)

SCHOMERLIN. La LITORNE porte ce nom dans la Lorraine allemande. (S.)

SCHONGA-CUSPI. Espèce de CLITORE, figurée par Rhéede. (B.)

SCHORA. Nom malabare de plusieurs espèces de COURGES ou de CUCURBITACÉES, qui sont distinguées entre elles par une épithète particulière, telle par exemple que le *caipa-schora* (Rhéede, 8, pl. 5) ou *culivo dudi* des brames, ou la calebasse ? (LN.)

SCHORIGERAM. Rhéede a figuré sous ce nom la TRAGIE INVOLUCRÉE. (B.)

SCHORL (on prononce CHEURL en allemand). Nom qui désignoit d'abord spécialement la TOURMALINE NOIRE chez les Allemands, et que les minéralogistes allemands et d'autres pays ont bientôt appliqué à un grand nombre d'autres substances pierreuses très-différentes, et qui se distinguent par une épithète particulière, comme on le peut voir par les articles suivans. Les minéralogistes ont abandonné sagement le nom de *schorl*, qui a jeté autrefois beaucoup de confusion dans la minéralogie. (LN.)

SCHORL AIGUE-MARINE. Saussure a donné ce nom à l'EPIDOTE du Saint-Gothard. (LN.)

SCHORL ARGILEUX. Romé-de-l'Isle appelle ainsi une variété d'AMPHIBOLE. (LN.)

SCHORL BASALTIQUE. On a donné ce nom aux cristaux d'amphibole noir prismatique et au pyroxène volcanique. (LN.)

SCHORL BLANC d'Altemberg. C'est la PYCNITE, variété de topaze. (LN.)

SCHORL BLANC du Baïkal. C'est une variété de grammatite qui se trouve dans les montagnes proche du lac Baïkal, et qu'il ne faut pas confondre avec la baïkalite, qui est du PYROXÈNE. *V.* ce mot. (LN.)

SCHORL BLANC hexagonal du Vésuve. Ferber a donné ce nom à la NEPHELINE. (LN.)

SCHORL BLANC prismatique de Romé-de-l'Isle. C'est la TOPAZE PYCNITE. *V.* à l'article TOPAZE. (LN.)

SCHORL BLANC-VERDATRE. On a donné ce nom au BÉRYL d'un blanc verdâtre, comme celui du Limousin. (LN.)

SCHORL BLENDE. Variété de l'AMPHIBOLE. (LN.)

SCHORL BLEU. De Lamétherie avoit d'abord nommé ainsi le disthène, qu'il appela ensuite *cyanite* avec Werner. Romé-de-l'Isle avoit nommé *schorl bleu* l'ANATASE. *V.* TITANE. (LN.)

SCHORL EN COLONNE, SCHORL BASALTIQUE. C'est, le plus souvent, le PYROXÈNE VOLCANIQUE, et plus rarement l'amphibole noir cristallisé. (LN.)

SCHORL COMMUN. C'est la *tourmaline noire*, et quelquefois l'*amphibole.* (LN.)

SCHORL CRISTALL. Nom allemand qui a été donné à la TOURMALINE et à l'EPIDOTE. (LN.)

SCHORL CRISTALLISÉ OPAQUE de Deborn. C'est l'*amphibole cristallisé.* (LN.)

SCHORL CRUCIFORME de Romé-de-l'Isle. *V.* STAUROTIDE. (LN.)

SCHORL ÉLECTRIQUE. *V.* TOURMALINE. (LN.)

SCHORL FELS. Roche composée de quarz et de tourmaline, dans une espèce de ciment en décomposition, qui se trouve sur les côtes d'Angleterre. (LN.)

SCHORL FEUILLETÉ de Deborn. *V.* DIALLAGE. (LN.)

SCHORL FEUILLETÉ CHATOYANT. *V.* DIALLAGE. (LN.)

SCHORL FEUILLETÉ GRISATRE. *V.* AXINITE. (LN.)

SCHORL FIBREUX BLANC. C'est la *grammatite fibreuse blanche*, maintenant comprise dans les amphiboles. (LN.)

SCHORL EN GERBE. *V.* PREHNITE CRISTALLISÉE. (LN.)

SCHORL GRANATIQUE. Les minéralogistes ont di-

versement appliqué ce nom à l'AXINITE, à l'AMPHIGÈNE et à la TOURMALINE. (LN.)

SCHORL LAMELLLEUX et SCHORL SPATHIQUE de Romé de-l'Isle. Ces noms ont été donnés à des variétés laminaires de l'amphibole noir ou vert. (LN.)

SCHORL LAMELLEUX CHATOYANT. C'est la DIALLAGE MÉTALLOÏDE. (LN.)

SCHORL EN MACLE. *V.* STAUROTIDE et PREHNITE CRISTALLISÉE FLABELLIFORME. (LN.)

SCHORL DE MADAGASCAR. Ce sont les TOURMALINES NOIRES qui ont été découvertes dans cette île. (LN.)

SCHORL NOIR. C'est la TOURMALINE NOIRE, substance minérale, à laquelle Werner conserve le nom de SCHORL. (LN.)

SCHORL OCTAÈDRE RECTANGULAIRE. Autrefois M. de Bournon nomma ainsi l'ANATASE du Dauphiné. *V.* TITANE ANATASE. (LN.)

SCHORL OLIVATRE. *V.* PÉRIDOT-PYROGÈNE. (LN.)

SCHORL OPAQUE NOIR. *V.* AMPHIBOLE. (LN.)

SCHORL OPAQUE RHOMBOIDAL de Romé-de-l'Isle. C'est l'AMPHIBOLE NOIR cristallisé. (LN.)

SCHORL POURPRE EN AIGUILLES de Romé-de-l'Isle. C'est le TITANE OXYDÉ en AIGUILLES ROUGES. (LN.)

SCHORL RADIÉ. C'est l'EPIDOTE. On désigne ainsi l'ACTINOTE, variété de l'amphibole. (LN.)

SCHORL RHOMBOIDAL. *V.* AXINITE. (LN.)

SCHORL ROUGE. On a donné ce nom au TITANE OXYDÉ rouge, et notamment à celui de Hongrie. (LN.)

SCHORL SPATHEUX. On a donné ce nom au TRIPHANE. (LN.)

SCHORL SPATHIQUE. *V.* SCHORL LAMELLEUX. (LN.)

SCHORL DE SIBÉRIE d'Hermann. C'est la TOURLINE apyre rouge de Sibérie. (LN.)

SCHORL TRANSPARENT LENTICULAIRE de Romé-de-l'Isle. C'est l'AXINITE. (LN.)

SCHORL TRANSPARENT RHOMBOIDAL. Romé-de-l'Isle donne ce nom aux variétés de transparence de TOURMALINE VERTE du Brésil et de Ceylan. (LN.)

SCHORL TRICOTÉ. Variété d'EPIDOTE en prismes entrelacés. (LN.)

SCHORL VERT DU TALC. C'est l'*actinote*, variété d'AMPHIBOLE. (LN.)

SCHORL VERT DU DAUPHINÉ. C'est l'EPIDOTE de cette même contrée. (LN.)

SCHORL VERT DU VÉSUVE. C'est la variété verte du PYROXÈNE VOLCANIQUE. (LN.)

SCHORL VERT DU ZILLERTHAL. C'est l'ACTINOTE, variété d'amphibole. (LN.)

SCHORL VIOLET de Mongez. C'est l'AXINITE. (LN.)

SCHORL VITREUX. *V.* AXINITE et EPIDOTE. (LN.)

SCHORL VOLCANIQUE. On a donné ce nom au PYROXÈNE VOLCANIQUE. (LN.)

SCHORLITE. Kirwan a donné ce nom à la TOPAZE PYCNITE. *V.* cet article. (LN.)

SCHOTE, *Schotia.* Arbre de moyenne grandeur, touffu, toujours vert; à feuilles ailées, dont le pétiole commun est dilaté sur ses bords, canaliculé antérieurement, les folioles alternes et opposées, et les stipules caduques; à fleurs rouges, disposées en épis ou fasciculées sur les rameaux, qui faisoit partie des GAYACS, sous le nom de *gayac d'Afrique* (*gajacum afrum*, Linn.), et qui forme aujourd'hui un genre dont les caractères consistent : en un calice turbiné, coloré, divisé en cinq lobes caducs; en une corolle de cinq pétales rapprochés, connivens en un tube ventru, et insérés au calice; en dix étamines, à filamens subulés, droits, inégaux, un peu plus longs que la corolle; en un ovaire supérieur, stipité, surmonté d'un style recourbé, à stigmate obtus; en un légume oblong, mucroné, comprimé, contenant des semences oblongues et ombiliquées.

Le *schote* vient du Sénégal, et se cultive au Jardin du Muséum d'histoire naturelle de Paris, où il fleurit quelquefois. Son bois est dur et blanchâtre; son feuillage ressemble à celui du LENTISQUE, et toutes les parties de sa fructification sont d'un rouge vif. (B.)

SCHOTOR. Nom persan du DROMADAIRE, ou du CHAMEAU A UNE BOSSE. (S.)

SCHOUALBE. *V.* SCHWALBÉ. (B.)

SCHOUINQUE. *V.* SCHWINKIE. (B.)

SCHOUKIE. Poisson du genre des RAIES. (B.)

SCHOUSBŒA. Nom qui dérive de celui d'un voyageur danois qui a donné une flore de Maroc. Il a été donné, par les botanistes, au CACOUCIA d'Aublet, dont le nom avoit été déjà changé par Scopoli en celui d'HAMBERGERA. *V.* CACUCIE. (LN.)

SCHOVANNA ADAMBOE. C'est le nom sous lequel le LISERON PIED DE CHEVRE (*Convolvulus pes capræ*, L.) est figuré dans Rhéede. Cette plante est remarquable par la forme de ses feuilles bilobées, qui ressemblent à un pied de chèvre. (B.)

SCHOVANNA MUDELA-MUCCU (Rhéede, Mal. 12, tab. 76.). Nom malabare de la PERSICAIRE d'Orient (*Polygonum orientale*, L.), plante cultivée pour l'ornement dans

tous les jardins de l'Inde et en Europe. Il ne faut pas la confondre avec le *vellutta modela-muccu*, qui est le *polyg. barbatum*, L. (LN.)

SCHRADERA. Ce nom, qui rappelle celui de M. Schrader, célèbre botaniste, avoit été donné par Willdenow à un genre qu'il a depuis réuni au *croton*. La plante qui le composoit étoit la même que le *croton trilobatum*, Forsk. Le genre *schradera* de Vahl est différent; il est adopté par Willdenow et Persoon; c'est l'*urceolaria* de Cothenius et de Gmelin : il a pour type le *fuchsia involucrata*, Sw. M. de Jussieu le croit voisin des CHÈVREFEUILLES. *V.* ci-après. (LN.)

SCHRADÈRE, *Schradera*. Genre de plantes, établi par Vahl, dans l'hexandrie monogynie, et dans la famille des onagres, dont les caractères consistent en un involucre universel, uniflore; un calice urcéolé; une corolle campanulée, à cinq ou six divisions, et à ouverture velue; cinq à six étamines; un ovaire inférieur, surmonté d'un style simple; une baie à plusieurs semences.

Ce genre, qui a été appelé URCÉOLAIRE, et qui se rapproche beaucoup des FUCHSIES, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées, pétiolées, elliptiques et entières, et à fleurs en tête terminale, dont l'un, le SCHRADÈRE EN TÊTE, est parasite et grimpant, et l'autre, le SCHRADÈRE CÉPHALOTE, a été placé par Swartz parmi les *fuchsies*, sous le nom de *fuchsia involucrata*. Tous deux viennent des îles de l'Amérique.

Un autre genre du même nom a été réuni aux CROTONS. (B.)

SCHRADERIA. Heister s'est servi de ce nom pour désigner un genre qui a été adopté par Médicus et Moench, et qui a pour type le *salvia canariensis* Linn. Il diffère du *salvia*, 1.° par son calice campanulé bilabié, à lèvre supérieure réfléchie, presque bidentée, obtuse; à lèvre inférieure bifide, à découpures lancéolées, aigües; 2.° par sa corolle à deux lèvres, la supérieure en forme de faux, et l'inférieure à trois découpures, dont les deux latérales réfléchies, et celle du milieu plane et émarginée. (LN.)

SCHRAISTER. Poisson du genre des HOLOCENTRES. (B.)

SCHRANKE, *Schrankia*. Genre de plantes, établi par Willdenow, pour placer quelques espèces d'ACACIES, *mimosa*, Linn., qui diffèrent des autres en ce que leur légume a quatre valves. Ce genre renferme trois espèces, l'une desquelles j'ai fréquemment observée en Caroline, la SCHRANKIE HORRIDULE de Michaux. *V.* ACACIE. (B.)

SCHRANKE, *Schrankia*. Genre de plantes, établi par

Scopoli, mais qui ne diffère pas du GOUPI. *V.* ce mot. (B.)

SCHRANKIE, *Schrankia.* Genre établi par Moench, pour placer une plante qui a été successivement mise parmi les CAMÉLINES et les KAKILES. Il rentre dans le RAPISTRE d'Allioni. (B.)

SCHREBERA. La plante qui servoit de type à ce genre de Linnæus, étoit composée, selon Willdenow, du *myrica æthiopica*, sur lequel étoit attachée une espèce de cuscute, *cuscuta africana*, L. Cette plante est le *schrebera schinoïdes* de Linnæus (Sp. pl., 162), et son *schinus myricoïdes* (Sp. pl., 21, p. 388). On a donc supprimé avec raison ce genre. Thunberg a transporté ce nom à un arbuste du Cap de Bonne-Espérance, qui est son *sch. schinoïdes ;* mais depuis, il a été reconnu pour être l'*hartogia capensis* de Linnæus, *Suppl.* 128.

C'est donc un second genre *schrebera* détruit. Il y en a un troisième qui a été établi par Retzius, et adopté par les botanistes. Il a pour type le *mangifera glauca* de Rottboll, que Wahl dit être une espèce de celastrus, *cœlastrus glaucus. V.* SCHREBÈRE, ci-après. (LN.)

SCHREBÈRE, *Schrebera.* Arbre qui a été placé parmi les MANGLES, par Rottbol ; parmi les CÉLASTRES, par Vahl, et qui a servi à Retzius pour établir un genre dont les caractères consistent : en un calice divisé en cinq parties ; une corolle de cinq pétales ; un tube court, entourant le germe ; cinq étamines portées sur le tube ; un ovaire surmonté d'un style simple ; une noix à demi biloculaire. *V.* MAYTEN et SENACIE.

Cet arbre a les feuilles opposées, oblongues, glauques, et les fleurs portées sur des pédoncules dichotomes et axillaires. Il vient dans l'Inde.

Thunberg avoit aussi donné le même nom à un genre qui a depuis été appelé HARTOGE. (B.)

SCHRECKSTEIN. (*Pierre contre la peur, en allemand.*) Ce nom a désigné une pierre verte qu'on tailloit en cœur, et qu'on suspendoit au cou des enfans, comme un talisman contre la peur. C'est du JADE NÉPHRITE. (LN.)

SCHREIBEBLEY. Nom allemand donné au GRAPHITE et au MOLYBDÈNE SULFURÉ. (LN.)

SCREIBGOLD. *V.* SCHRIFTERZ. (LN.)

SCHRIFTSTEIN. A Wielickzsa, on donne ce nom à la variété de CHAUX ANHYDRO-SULFATÉE CONTOURNÉE, ou PIERRE DE TRIPES. (LN.)

SCHRIFTERZ de Werner. C'est le TELLURE GRAPHIQUE. *V.* TELLURE NATIF AURO-FERRIFÈRE. (LN.)

SCHTCHALBISCH. Nom de l'ESTURGEON, en Sibérie. (B.)

SCHUBERTIE, *Schubertia*. Genre de plantes, établi par Mirbel pour placer le CYPRÈS DISTIQUE, qui diffère des autres par son fruit. Richard l'a appelé TAXODION. (B.)

SCHUFFLER. Nom suisse de la SPATULE (V.)

SCHULLI. Ce nom est donné, au Malabar, à plusieurs arbrisseaux différens, et qui sont distingués chacun par une épithète particulière. Tels sont : le *Cara-schulli*, *barleria buxifolia*, L.; le *bahel-schulli*, *barleria longifolia*, qu'il ne faut pas confondre avec le *bahel-tsjulli* ( *achimenes sesamoïdes*, Wahl ); le *nir-schulli*, *ruellia difformis*, L.; le *pagina-schulli*, qui ne nous est pas connu, etc. (LN.)

SCHULPDOORN. Nom que les Hollandais donnent, dans l'Inde, au TICANTO des Malabares. *V.* ce mot. (LN.)

SCHULTESIA. Ce nom a été donné par Sprengel au genre de graminées que Desvaux avoit nommé *eustachys*, adopté par Roemer et Schultes, mais que les botanistes n'ont pas cru devoir conserver, le laissant réuni au genre *chloris* aux dépens duquel il avoit été formé. (LN.)

SCHULTZIA. Genre de plantes de la didynamie angiospermie et voisin de l'*obolaria*. Ses caractères consistent : dans son calice bipartite, dans sa corolle tubulée, bilabiée, à lèvre supérieure bifide, et à lèvre inférieure entière; dans son stigmate sessile et dans sa capsule uniloculaire, bivalve et polysperme.

Une seule espèce rentre dans ce genre, établi par Rafinesque Schmaltz; c'est le *schultzia obolaroïdes* qui croît en Pensylvanie, dans le comté de Berks; ses feuilles sont opposées, ovales, sessiles; ses fleurs en épi garni de bractées triflores. (LN.)

SCHUNDA PANA. Nom malabare du *caryota urens*, palmier de l'Inde, dont le fruit est remarquable par sa saveur amère et brûlante. *V.* CARYOTE. (LN.)

SCHUPPENSPATH de Gmelin et Gerhard. C'est la BARYTE SULFATÉE CRÉTÉE. (LN.)

SCHUPPENSTEIN des Allemands. *V.* LÉPIDOLITHE. (LN.)

SCHUSCH. Suivant Browne, dans le Dar-Four, royaume d'Afrique, c'est le nom d'une plante qui ressemble à l'IVRAIE, et qui porte des graines dures, luisantes, écarlates, noires dans le point ombilical, et dont les femmes font des colliers, des bracelets et d'autres ornemens pour les cheveux. (LN.)

SCHUSCHAN et SUSAN. Noms hébreux du lis. Smith croit que l'*iris susiana* leur doit son nom; voici ce que rapporte Clusius sur l'introduction de cette plante en Europe :

« Etant à Vienne, en 1573, je reçus une racine de cet *iris*

« de l'ambassadeur impérial, à Constantinople, sous les « noms de *Alaja Susani* et de *Alaga Susam*, avec cette note, « en italien. — La fleur est très-élégamment pointillée de noir « et de blanc et a une bonne odeur. Ses noms semblent in- « diquer qu'elle a été apportée de Suze, capitale de la « Susiane, dans les jardins de Constantinople, de l'autre « côté du Bosphore, et je l'ai nommée *iris susiana.* » On peut en conclure aussi qu'elle ne doit pas son nom à la ville de Suse, en Italie; on peut croire, avec plus de raison, que les noms de *susani* et de *susam*, donnés à l'*iris*, dérivent des anciens noms hébreux du lis blanc. (LN.)

SCHUSSELERZ des Allemands. C'est le FER HYDRATÉ LIMONEUX ou *Rasen eisenstein.* (LN.)

SCHUTZIT. *V.* STRONTIANE SULFATÉE. (LN.)

SCHWALBE. Nom allemand des HIRONDELLES. (V.)

SCHWALBÉE, *Schwalbœa.* Plante vivace, à tige simple, tétragone, pubescente; à feuilles alternes, lancéolées, pubescentes, appliquées contre la tige; à fleurs rougeâtres, sessiles dans les aisselles des feuilles supérieures, qui forme un genre dans la didynamie angiospermie, et dans la famille des personnées.

Ce genre offre pour caractères : un calice campanulé, ventru, à limbe oblique et à quatre divisions inégales, la supérieure courte et l'inférieure plus grande, échancrée; une corolle tubuleuse, bilabiée, à lèvre supérieure entière et en voûte; à lèvre inférieure trilobée, à lobes égaux; un ovaire supérieur oblong, surmonté d'un style à stigmate simple; une capsule ovale, acuminée, bivalve, à cloison double.

La *schwalbée* croît dans l'Amérique septentrionale. Je l'ai observée plusieurs fois en Caroline, dans les terrains sablonneux et découverts. Elle s'élève à environ deux pieds, et fleurit en été. (B.)

SCHWALEN. Nom qu'on donne, en Allemagne, aux masses terreuses ou pierreuses, qui se trouvent dans les couches de houille. (LN.)

SCHWAN. Nom allemand du CYGNE. (V.)

SCHWARZBRAUNER HABICHT. *V.* FAUCON NOIR. (V.)

SCHWARZ GULTIGERZ de Hausmann. C'est le CUIVRE GRIS ANTIMONIFÈRE. (LN.)

SCHWARZERZ des Allemands. C'est l'ARGENT SULFURÉ CARIÉ NOIR. On donne aussi ce nom au MANGANÈSE SULFURÉ et à des minerais de cuivre gris argentifère en décomposition. (LN.)

SCHWATZER. Nom allemand du MERLE D'EAU ou AGUASSIÈRE. (V.)

SCHWEDERLE. Nom allemand du SERIN. (V.)

SCHWEFEL. Nom allemand du SOUFRE. (LN.)

SCHWEFEL BLAU. Gmelin donne ce nom au CUIVRE CARBONATÉ BLEU TERREUX. (LN.)

SCHWEFELKIES de Werner. *V.* FER SULFURÉ. (LN.)

SCHWEFELSTEIN. A Wielickza, en Pologne, on donne ce nom à une sorte de grès composé de petits grains quarzeux liés entre eux par un ciment de chaux carbonatée fétide. (LN.)

SCHWENKFELDIA. C'est le nom générique imposé par Schreber au *sabicea* d'Aublet. Il a été adopté par Willdenow. *V.* SABICE. (LN.)

SCHWENKIE, *Schwenkia.* Plante annuelle, à feuilles alternes, qui se trouve dans l'Amérique méridionale, et qui forme dans la diandrie monogynie, et dans la famille des personnées, un genre fort voisin des BROWALES et des CHÆTOCHILES.

Ce genre offre pour caractères : un calice monophylle, tubulé, strié, droit, à cinq dents et persistant ; une corolle monopétale à limbe presque régulier, à gorge plissée et garnie de glandes ; cinq étamines, dont trois sont stériles ; un germe globuleux à style simple et à stigmate obtus ; une capsule comprimée, lenticulaire, glabre, biloculaire et bivalve, qui renferme un grand nombre de semences petites et anguleuses.

Quatre espèces de ce genre sont figurées dans le bel ouvrage de MM. de Humboldt, Bonpland et Kunth, sur les plantes de l'Amérique méridionale. (B.)

SCHWERD-FISCH. Selon M. Lacépède, c'est le nom, donné par Anderson, au dauphin gladiateur, notre *grampus.* *V.* DAUPHIN. (DESM.)

SCHWERERDE. Synonyme de BARYTE, en allemand. SCHWERSPATH, c'est le nom de la BARYTE SULFATÉE ou SPATH PESANT. (LN.)

SCHWERFELS. Nom donné par Stutz à une variété de BARYTE SULFATÉE mêlée d'argile. (LN.)

SCHWERMETAL. *V.* SCHÉELIN. (LN.)

SCHWERSPATH.. *V.* BARYTE SULFATÉE. (LN.)

SCHWERT. Nom d'une espèce commune de HARICOT, en Hollande. (D.)

SCHWEYCKHERTE, *Schweyckherta.* Genre établi par Gmelin sur le MÉNYANTHE NYMPHOÏDE, et qui ne diffère pas de celui appelé WALDSCHMIDIE, VILLARSIE et LIMNANTHÈME. (B.)

SCHWIMMSTEIN de Werner. C'est le SILEX NECTIQUE de Saint-Ouen. (LN.)

SCHYMUM de Dioscoride. Selon Rauwolfius, c'est le *Gundelia Tournefortii*, L., plante que Serapion nommoit *hacub alcardeg*. (LN.)

SCHYTE. Nom spécifique d'une VIPÈRE. (B.)

SCIÆNA. *V.* SCIÈNE. (DESM.)

SCIARE. On croit que l'herbe qui étoit ainsi désignée par les Daces, étoit notre CARDÈRE ou CHARDON A FOULON (*dipsacus sylvestris*). (LN.)

SCIARE, *Sciara*. Nom donné par M. Meigen, à un genre d'insectes de l'ordre des diptères, et le même que celui que j'avois nommé *molobre* (*V.* ce mot). Fabricius, dans son Système des antliates, a réuni aux sciares, les *mycétophiles*, les *anisopes*, de M. Meigen, et quelques autres diptères, qu'il plaçoit auparavant avec les rhagions, et qui nous paroissent être des *macrocères* de ce dernier. *V.* ces mots. (L.)

SCIE, *Pristis*. Genre de poissons de la division des CHONDROPTÉRYGIENS, dont les caractères consistent: à avoir quatre ou cinq ouvertures branchiales de chaque côté du corps; deux évents derrière les yeux; point de nageoire anale; la tête se prolongeant en une saillie osseuse, aplatie, très-longue, et garnie d'épines sur les côtés.

Ce genre faisoit partie des SQUALES de Linnæus et de tous les ichthyologistes. Jean Latham, le premier, l'en a séparé, sous la considération du prolongement de la tête osseux et dentelé comme une scie, des espèces qu'il contient, considération, en effet, de première importance, et qu'il n'est pas possible de se refuser d'admettre. *V.* son Mémoire, vol. 2, page 273 du second volume des *Actes de la Société Linnéenne de Londres*.

Les *scies* ont le corps allongé, cylindrique, couvert d'une peau coriace et rude au toucher, comme celle de la plupart des *squales*, surtout lorsqu'on la frotte à rebours; leur tête est plate par-devant; leurs yeux sont gros, et ont une prunelle noire dans un iris jaune d'or; derrière sont les évents, et en dessous, en avant de la bouche, on voit les narines à demi couvertes d'une membrane lobée; leurs ouvertures branchiales sont placées sur le côté, tout près des nageoires pectorales; l'ouverture de leur bouche est située en dessous, très-près du tronc, transversale et garnie de dents aplaties de haut en bas, ou un peu convexes, serrées les unes contre les autres, et formant une sorte de pavé. L'extension de la partie antérieure de leur tête, ou la scie, est à peu près du tiers de la longueur du corps, couverte d'une peau unie, et armée latéralement de dents qui font partie de sa substance, c'est-à-

dire, qui n'y sont pas enchâssées comme celles des quadrupèdes. On doit en conséquence les appeler, avec Lacépède, des appendices dentiformes. Elles sont pointues dans les jeunes individus, émoussées dans les vieux. Leur nombre et leur grandeur varient non-seulement dans les espèces, mais même dans les individus de la même espèce. Quelquefois il y en a moins d'un côté que de l'autre; mais en général elles sont en nombre égal et opposées les unes aux autres. Cependant, il n'en faut pas conclure, avec Lacépède et autres, que toutes les scies appartiennent à la même espèce. Le caractère que fournit leur nombre combiné avec leur longueur, leur écartement, leur forme, etc., peut très-bien servir à les caractériser, comme l'a prouvé Jean Latham. Mais pour en revenir à l'os qui produit ces dents, il est, comme on l'a dit, très-aplati, un peu bombé longitudinalement, avec deux ou trois dépressions, à peine sensible sur l'animal vivant, quoique très-appréciable sur le squelette. La partie par laquelle il tient à la tête est plus large et plus épaisse. Son extrémité est émoussée ou mieux arrondie.

On trouve dans les scies deux nageoires dorsales, comme dans la plupart des squales, mais ici elles sont très-écartées; les nageoires pectorales présentent une grande surface; celles du ventre, entre lesquelles est l'anus, sont petites, et celle de la queue très-courte.

Les scies ont été placées, par plusieurs auteurs anciens et modernes, au nombre des *cétacés*, et en effet, elles ont extérieurement beaucoup de rapports avec le NARWAL; mais aujourd'hui il est bien prouvé que ce sont des poissons de l'ordre des *cartilagineux*. Leur organisation interne est presque la même que celle des SQUALES, et surtout du REQUIN. La plus grande longueur qu'on ait observée parmi elles, ne surpasse pas quinze pieds, quoique Pline, sans doute sur des rapports mensongers, leur en ait attribué trois cents.

La force et la hardiesse caractérisent ces poissons, qu'on trouve dans toutes les mers, sous les glaces du pôle, comme sous les feux de la ligne équinoxiale, et qui vivent de poissons et de gros crustacés. Il y a une haine invétérée entre eux et les baleines ou autres cétacés. Ils se livrent, chaque fois qu'ils se rencontrent, de terribles combats, dont les scies sortent le plus souvent vainqueurs. La baleine n'a d'autre défense que sa queue, dont un seul coup peut anéantir la scie; mais cette dernière sait l'éviter par la prestesse de ses mouvemens. Elle enfonce son arme redoutable dans les flancs de son monstrueux ennemi, et redouble jusqu'à ce qu'il soit mort. Martens dit avoir été témoin d'un de ces combats. Quelquefois, prenant un vaisseau pour une baleine, la scie y en-

fonce sa scie, qui se brise et y reste enchâssée. On ne devine pas trop les motifs qui déterminent les combats entre la scie et la baleine ; car ni l'un ni l'autre ne gagnent à leurs résultats. Les matelots prétendent bien que la scie mange la langue de la baleine, mais sa conformation ne permet pas de le croire.

L'accouplement et ses suites ont lieu dans les scies comme dans les squales. Elles font leurs petits vivans, à différentes époques. Ces petits ont, en naissant, la lame de la scie molle et dépourvue de dents.

Les nègres de la côte occidentale d'Afrique regardent les scies comme des fétiches, et se gardent bien de les tuer. Si la tempête en a jeté une sur la grève, ils lui coupent la tête, et la portent religieusemeut dans un temple.

Jean Latham mentionne cinq espèces de scies dans son mémoire précité, et donne la figure de leur bec ou scie, dans la planche qui y est jointe.

La Scie commune, *Squalus pristis*, Linn., que Latham appelle *pristis antiquorum*, à laquelle il donne pour caractères : d'avoir la scie armée de dix-huit à vingt-quatre grosses dents de chaque côté. *V*. pl. P 28, où elle est figurée. On la trouve dans toutes les mers. Elle est connue sous le nom de *poisson-scie*, d'*épée de mer dentelée*, de *héron de mer* et d'*espadon dentelé*. Sa chair est dure et de mauvais goût. On la mange très-rarement, et seulement lorsqu'on est privé de tout autre moyen de subsistance.

La Scie pectinée, qui a la scie armée de trente-quatre dents aiguës de chaque côté. On la trouve dans l'Océan. Elle diffère beaucoup de la précédente ; sa queue est plus longue ; sa nageoire du dos plus excavée, et les dents de son bec sont plus longues et moins grosses.

La Scie cuspidée a la scie armée de chaque côté de vingt-huit dents larges et pointues. Elle se trouve dans la grande mer. Son bec est presque de même largeur dans toute sa longueur ; ses dents sont courtes, larges, plates, et terminées par une pointe aiguë.

La Scie microdon a la scie garnie, de chaque côté, de petites épines à peine saillantes. On la trouve dans le grand Océan. Son corps a seulement dix-huit pouces de long, et ses épines sont au nombre de dix-huit de chaque côté. Cette espèce peut être considérée comme un jeune individu de la première.

La Scie amisodon, *Squalus cirratus* a la scie garnie, de chaque côté, de dents très-inégales, et un long filament, en dessous, également de chaque côté. Elle se trouve autour de la Nouvelle-Hollande. Elle a vingt longues épines aiguës de

chaque côté de la scie, et entre elles, trois à six plus courtes. Ses filamens sont du quart de la longueur totale. (B.)

SCIÈNE, *Sciæna.* Genre de poissons de la division des THORACIQUES, dont les caractères consistent à avoir un ou plusieurs aiguillons, et point de dentelures aux opercules ; un seul barbillon, ou point de barbillons aux mâchoires ; deux nageoires dorsales.

C'est à Linnæus qu'on doit l'établissement de ce genre ; mais il l'avoit caractérisé d'une manière si vague, et y avoit introduit des espèces si disparates, qu'il devenoit indispensable de le réformer. Lacépède a entrepris ce travail, et l'a exécuté avec supériorité. Il a composé aux dépens des sciènes de Linnæus, qui montoient à trente espèces dans l'édition de Gmelin, les genres CENTROPOME, CHÉLIDOPTÈRE et POMADASYS, et a porté plusieurs des espèces qui n'entroient pas dans ces nouveaux genres, dans d'autres genres voisins ; de sorte qu'il n'est resté que onze espèces sous l'expression caractéristique ci-dessus, et encore quelques-unes de ces onze appartenoient-elles à d'autres genres. On peut voir au mot PERCHE la marche que ce naturaliste a suivie pour refondre cette nombreuse famille de poissons, sans contredit la plus difficile de toute l'ichthyologie, et qui, on le répète, ne présentoit que désordre et confusion.

Lacépède a divisé les sciènes en deux sections.

La première comprend celles qui ont la nageoire de la queue fourchue ou en croissant, telles que :

La SCIÈNE ABUSAME, *Sciæna murdjan*, qui a dix rayons aiguillonnés à la première dorsale ; trois rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à l'anale ; des dents molaires arrondies ; des dents antérieures fortes et coniques ; un aiguillon à la pièce postérieure de chaque opercule ; la couleur générale verte ; un grand nombre de petites taches blanches. On la trouve dans la mer Rouge.

La SCIÈNE CORO, qui a dix rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos ; deux rayons aiguillonnés et neuf articulés à la seconde ; onze à celle de l'anus ; la caudale en croissant ; la tête et les opercules dénués de petites écailles ; les dents petites et pointues ; un aiguillon à la seconde pièce de chaque opercule ; la couleur générale argentée ; huit bandes transversales étroites et brunes. Elle est figurée dans Bloch, pl. 307, et dans l'*Histoire naturelle des Poissons*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville, vol. 4, pag. 61. Elle habite la mer du Brésil, et atteint un pied de long. Sa chair est dure et sèche, et par conséquent peu estimée.

La SCIÈNE CILIÉE qui a un rayon aiguillonné et six rayons articulés à la première dorsale ; huit rayons à la seconde ; sept

rayons à l'anale; la mâchoire supérieure arrondie et plus avancée que l'inférieure; deux aiguillons à la pièce postérieure de chaque opercule; presque toutes les écailles divisées en deux portions par une arête transversale; la seconde portion finement striée et ciliée. On ignore son lieu natal.

La Scière heptacanthe qui a sept rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos; neuf rayons à la seconde; sept rayons à la nageoire de l'anus; la mâchoire supérieure un peu plus avancée que l'inférieure; des dents fortes à chaque mâchoire; deux aiguillons, dont un très-petit, à la dernière lame de chaque opercule. On ignore aussi son lieu natal.

La seconde division des scièncs comprend celles dont la nageoire de la queue est tronquée ou arrondie. Ce sont:

La Scière chromis, *Labrus chromis*, Linn., qui a dix nageoires à la première dorsale; un rayon aiguillonné, et vingt-un rayons articulés à la seconde; deux rayons aiguillonnés et cinq rayons articulés à l'anale; un aiguillon à chaque opercule; le second rayon aiguillonné de l'anale long, épais, comprimé et très-fort; des bandes transversales brunes. On la trouve dans les mers de la Caroline, où je l'ai vue, et où elle parvient à un pied de long. Sa chair est bonne, mais cependant peu recherchée, parce qu'on en a de meilleure.

Ce poisson fait entendre, sous l'eau, un bruit qu'on a comparé au son sourd du tambour, et qui lui a valu le nom de cet instrument. Je ne pouvois croire avant de l'avoir vu, que ce fût un aussi petit poisson qui le produisoit.

La Scière croker, *Perca undulata*, Linn., qui a dix rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos; un rayon aiguillonné et vingt-huit rayons articulés à la seconde; deux rayons aiguillonnés et dix-huit rayons articulés à l'anale; cinq petits aiguillons à la pièce antérieure de chaque opercule; le corps ondulé de brun. Elle est figurée dans Catesby, vol. 2, pl. 3, n.° 1. On la pêche dans les mêmes lieux que la précédente.

La Scière umbre qui a dix rayons à la première nageoire du dos; vingt-quatre à la seconde; deux rayons aiguillonnés et huit articulés à celle de l'anus; la caudale arrondie; deux aiguillons à la pièce postérieure de chaque opercule; le dos noir; le ventre argenté. *V.* pl. P. 19 où elle est figurée. On la trouve dans toutes les mers d'Europe, principalement dans la Méditerranée. Elle est connue sous les noms de *sciène noire*, *corbeau de mer*, *coracin*, *corp*, *durdo*, *vergo* et *umbrine*. Les naturalistes l'ont souvent confondue avec la Perche umbre, quoiqu'elle soit fort différente. On doit à La-

cépède d'avoir établi avec un grand soin leur synonymie respective.

Ce poisson a la tête courte, couverte d'écailles; chacune de ses narines est double; chaque mâchoire est garnie de dents, mais il y en a davantage à celle d'en bas, et elles sont plus petites; ses écailles sont finement dentelées. Il parvient à un pied et demi de long.

Les anciens l'ont connu. Aristote le regardoit comme un de ceux qui croissent le plus vite; Pline, comme un des meilleurs de la côte d'Egypte. Il vit en troupe dans les fonds pierreux et sablonneux, et ne paroît qu'au printemps sur les côtes; il remonte même les rivières, et principalement le Nil; mais il ne fraie qu'à la fin de l'été ou au commencement de l'automne. Il vit de coquillages, de crustacés, de vers, etc. On le prend à la ligne et au filet.

Les anciens estimoient les sciènes umbres prises dans l'eau douce, préférables à celles prises dans la mer, les jeunes plus que les vieilles. Ils les saloient, en faisoient du *garum*, c'est-à-dire une espèce de saumure propre à assaisonner les autres mets. Aujourd'hui, qu'on en pêche encore beaucoup plus qu'on n'en peut consommer fraîches, on les sale et on les confit dans le vinaigre épicé, après les avoir vidées, lavées et légèrement grillées. C'est le Maigre de quelques ports de mer.

La chair de ce poisson est agréable au goût. On la mange en friture ou au court-bouillon, ou simplement cuite dans l'eau, et ensuite assaisonnée avec du vinaigre et de l'huile. Les anciens lui attribuoient la vertu de guérir de la piqûre des scorpions, du charbon pestilentiel, et croyoient que son foie pouvoit fortifier la vue.

La Sciène cylindrique qui a cinq rayons aiguillonnés à la première nageoire dorsale; vingt-un rayons articulés à la seconde; un rayon aiguillonné et dix-sept rayons articulés à l'anale; la caudale arrondie; deux aiguillons à la pièce postérieure de chaque opercule; la forme générale cylindrique; la tête, le dos, onze bandes transversales et deux raies longitudinales, d'un brun plus ou moins foncé. Elle est figurée dans Bloch, pl. 299, n.° 1, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, pag. 26. On ignore sa patrie.

La Sciène samara qui a dix rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos; un rayon aiguillonné et quatorze rayons articulés à la seconde; quatre rayons aiguillonnés et huit articulés à l'anale; un aiguillon à la première pièce de chaque opercule; deux aiguillons à la pièce postérieure; le dos d'un rouge de cuivre; un grand nombre de taches rondes, blanches et bordées de noir. On la pêche dans la mer Rouge.

La Sciène pentadactyle qui a sept rayons à la première dorsale ; dix rayons à la seconde et à l'anale ; cinq rayons à chaque thoracine ; la caudale arrondie; un aiguillon recourbé à la pièce antérieure de chaque opercule ; les pectorales très-larges ; la ligne latérale insensible. Commerson l'a observée à l'embouchure des rivières de l'Ile-de-France.

La Scième rayée qui a six rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos; quinze rayons articulés à la seconde ; dix rayons à la nageoire de l'anus ; la caudale est peu arrondie; trois aiguillons à la première et à la dernière pièce de chaque opercule; la couleur générale noirâtre ; des raies longitudinales blanches. Elle se trouve avec la précédente. (B.)

SCILLA. Plante bulbeuse, très-usitée en médecine chez les anciens. On faisoit usage de son bulbe, seulement à l'intérieur, comme stimulant, échauffant, stomachique, et diversement préparé, principalement après l'avoir fait rôtir ; et pour cela, on prenoit certaine précaution. On la faisoit aussi bouillir, et on lui enlevoit, par ce moyen, toute son âcreté. Coupée par rouelles et desséchée, on s'en servoit pour composer une huile, un vin et un vinaigre scillitiques, qu'on employoit en cataplasme ou en breuvage, selon leur nature et selon le genre de maladie. On en composoit avec du miel des locks contre la toux invétérée, la jaunisse, les tranchées, les vomissemens de sang. Cuite avec du miel ou simplement bouillie, on la faisoit manger pour exciter la sortie des urines, guérir l'hydropisie et opérer la digestion des alimens, lorsque l'estomac se refuse à ses fonctions. Dioscoride développe encore d'autres propriétés du scilla; mais il en passe plusieurs sous silence, qui sont rapportées par Pline. Selon ce dernier, le vinaigre scillitique étoit si exquis, qu'il éclaircissoit la vue de ceux qui en faisoient usage ; mais il ne falloit point en prendre trop; le scilla mâché raffermissoit les gencives et les dents ; avec du vinaigre, il étoit vermifuge; appliqué seul ou avec du miel sur les ulcères, les verrues, etc., il les guérissoit. Pline et Dioscoride terminent la description des propriétés du scilla par un passage tiré des écrits de Pythagore, qui prouve qu'ils ont puisé ce qu'ils en disent, à la même source. Ce passage rappelle l'opinion ancienne, que la plante scilla toute entière, suspendue à l'entrée d'une chambre ou d'une maison, empêchoit les effets de tous sortiléges. Hippocrate, Théophraste et Galien attribuent les mêmes vertus au scilla.

Pline fait remarquer que, parmi les plantes bulbeuses, le scilla tient le premier rang, et qu'on ne s'en sert que comme

médicament. Il en admet trois sortes : l'une mâle, qui a les feuilles tirant sur le blanc ; la seconde, femelle, dont les feuilles tendent au noir; et la troisième, l'*epimedia* des Grecs, qui est bonne à manger, qui a les feuilles plus étroites et moins rudes que celles des autres scilla, dont il compare les feuilles à celles de l'aloës, en traitant de cette dernière plante. Autant en avoit fait Dioscoride. Les scilla produisoient beaucoup de graines. Pour faire croître le bulbe, on couchoit et enterroit les feuilles, et l'on recouvroit le bulbe lui-même. Les meilleures scilla se tiroient des côtes des îles Baléares. Le bulbe atteignoit la grosseur d'une tête d'enfant. On préféroit, avant tout, celui du scilla à feuilles blanches, et plus celles-ci étoient blanches et plus on l'estimoit. Théophraste dit que le scilla appelé *epimedion*, développe sa tige et ses fleurs avant les feuilles, et qu'il fleurit trois fois par an.

On ne sauroit douter que notre squille ou scille maritime, ne soit le scilla des anciens. Cette plante offre en effet deux variétés que l'on distingue par leur bulbe blanc ou rouge. Quant à l'épimédion, est-ce encore un scille (*s. italica*)? ou bien un pancrais (*p. maritimum* ou *illyricum*)? Sa description, d'après Pline, ne peut la faire considérer comme une variété de la squille. Dioscoride, immédiatement après avoir traité du scilla, traite du pancration, que selon lui on appeloit également scilla. Cette plante est-elle l'épimedia de Pline? c'est ce qui est peut-être, mais on ne peut l'affirmer. *V.* PANCRATION.

Le nom de scilla n'a été donné par les botanistes anciens qu'à la squille maritime. Linnæus a fait ensuite de cette plante le type d'un genre qui comprend en outre une partie des *hyacinthus stellaris* de C. Bauhin. *Voyez* SCILLE. Ce genre a beaucoup d'affinité avec les hyacinthes et les ornithogales. (LN.)

SCILLE, *Scilla.* Genre de plantes à fleurs polypétalées, de l'hexandrie monogynie et de la famille des liliacées, dont les caractères offrent : une corolle de six pétales ouverts et caducs; point de calice; six étamines à filamens filiformes ; un ovaire supérieur surmonté d'un style à stigmate simple ; une capsule presque ronde, légèrement anguleuse, à trois valves et à trois loges, contenant plusieurs semences ovales. *V.* BELLEVALIE, genre qui a beaucoup de rapports avec celui-ci.

Ce genre renferme des plantes à racines bulbeuses, à feuilles toutes radicales, longues, lancéolées, un peu charnues, et à fleurs bleues disposées en épis sur des hampes plus ou moins élevées. On en compte une trentaine d'espèces, dont les plus importantes sont :

La Scille maritime, vulgairement appelée la *grande scille rouge*, *scille femelle*, *ognon marin*, *charpentaire*, *scipoile*. Elle a les fleurs nues, et les bractées réfléchies. Elle se trouve sur les côtes de la mer, dans les parties méridionales de l'Europe. Sa racine est grosse comme la tête d'un enfant, composée de tuniques épaisses, rougeâtres et visqueuses.

La Scille d'Italie, qui a les fleurs disposées en grappes coniques et oblongues. Elle se trouve sur les côtes maritimes des parties méridionales de l'Europe. C'est la *grande scille blanche* ou la *scille mâle*, au dire de quelques personnes ; et en effet, elle ne diffère de la précédente que parce que sa racine est blanche ou grise.

Ces scilles sont également incisives et apéritives. On donne leurs racines en poudre dans les maladies putrides, ou pour exciter les règles. On en tire dans les boutiques des apothicaires un vin, un miel, et un oxymel dont on fait surtout usage dans les hydropisies commençantes, dans l'asthme pituiteux, dans les fièvres putrides et bilieuses, dans la pleurésie et la péripneumonie bilieuse et inflammatoire.

Ces deux plantes, qui s'élèvent de plusieurs pieds et dont les fleurs sont blanches, se cultivent dans quelques jardins éloignés de la mer ; mais elles n'y subsistent pas long-temps. Ordinairement leurs ognons pourrissent la seconde ou la troisième année, et donnent rarement des cayeux. On fait venir tous les hivers, des environs de Montpellier, les ognons dont on a besoin dans les pharmacies de Paris, et on les conserve dans les caves, où ils végètent un peu, mais sans se détériorer.

La Scille des jardins, *Scilla amœna*, Linn., a la tige anguleuse, les pédoncules alternes, plus courts que la fleur, les bractées obtuses et très-courtes. Elle vient en Orient et se cultive en Europe dans les jardins d'ornement, à raison de la beauté de ses fleurs qui sont d'un bleu très-vif avec le centre jaune, et disposées en épis très-denses. Elle s'élève à six pouces. Sa culture n'est point dispendieuse. On enterre les ognons assez profondément, pour qu'ils ne soient pas atteints par les labours ordinaires, et on se contente de leur donner quelques binages. En général, il y a une demi-douzaine de tiges, c'est-à-dire d'ognons réunis ; mais quand leur nombre devient trop considérable, il convient de les diviser. C'est par cette division des touffes qu'on multiplie cette scille, car sa graine lève rarement.

La Scille double feuille, qui a les fleurs en grappes, les feuilles linéaires, lancéolées, ordinairement au nombre de deux sur la hampe. Elle se trouve très-abondamment dans quelques parties de la France, dans les bois qu'elle embellit

de ses jolies fleurs bleues dès les premiers jours du printemps. Elle ne s'élève pas à plus de trois à quatre pouces.

La SCILLE D'AUTOMNE, qui a les feuilles filiformes, linéaires, les fleurs en corymbes, les pédoncules nus, relevés et de la longueur des fleurs. Elle se trouve dans les bois sablonneux. Elle fleurit à la fin de l'automne. C'est la moins intéressante de celles qui viennent d'être mentionnées, mais l'époque de sa floraison la rend remarquable.

La SCILLE DU PÉROU qui a la tige cylindrique, les feuilles larges et légèrement ciliées en leurs bords, les fleurs en thyrse. Elle est originaire des côtes de Barbarie. On la cultive fréquemment dans les jardins, où elle varie en violet et en blanc. C'est une très-belle plante qui mérite d'être plus connue.

La SCILLE ESCULENTE a les feuilles longues et carénées, les fleurs en grappes, accompagnées de bractées linéaires, cinq pétales relevés et un réfléchi. Elle est originaire de l'Amérique septentrionale, sur les bords du Missouri, où sa racine, sous le nom de *quamash*, sert de nourriture aux sauvages pendant l'hiver. On la dit d'un excellent goût, soit crue, soit cuite.

La SCILLE FAUSSE JACINTHE, *Scilla lilio-hyacinthus*, qui a le bulbe écailleux, les feuilles lancéolées, appliquées sur la terre, et la hampe peu garnie de fleurs et sans bractées. Elle croît dans le midi de la France. Son bulbe, desséché et réduit en poudre, sert de purgatif dans les Pyrénées.

Desfontaines a augmenté ce genre de quatre espèces nouvelles, dans sa *Flore atlantique*.

La *petite scille blanche* est le PANCRAIS D'ILLYRIE.

SCILLE DE MONTAGNE. On donne ce nom, au Cap de Bonne-Espérance, à l'HÉMANTHE ÉCARLATE, qui remplace la scille d'Europe dans les emplois médicinaux. (B.)

SCINCOIDIENS. Famille de reptiles sauriens, établie par Cuvier, et qui est constituée par les genres SCINQUE, SEPS, BIPÈDE, CALCIDE et BIMANE. Ses caractères sont : pieds courts, langue non extensible, écailles égales. (B.)

SCINCUS. *V.* SCINQUE. (DESM.)

SCINCUS. L'un des noms de l'ancien *ruscus*, qui est le fragon épineux. (LN.)

SCINDALEURE. Kill a donné ce nom aux champignons, tubuleux et disposés par étages comme le BOLET VERSICOLORE. (B.)

SCINPHE et SCHINPHE. Noms anciens du LAURIER ROSE (*nerium oleander*), chez les Africains. (LN.)

SCINQUE, *Scincus*. Genre de reptiles de la famille des lézards, dont les caractères consistent en quatre pattes apparentes, courtes, à cinq doigts libres et onguiculés ; en un

corps allongé, couvert partout d'écailles égales, imbriquées, et dont les bords sont arrondis ; en un cou de la largeur de la tête, en une langue courte un peu échancrée à son extrémité.

Ce genre a été établi par Brongniart, dans son *Mémoire sur la classification des Reptiles*, aux dépens des *lézards* de Linnæus (*V.* au mot ERPÉTOLOGIE et au mot SAURIENS.). Il a été adopté par Latreille, et renferme une vingtaine d'espèces fort bien distinguées par Daudin, dans son *Histoire des Reptiles*, faisant suite au *Buffon* de Sonnini.

Le SCINQUE commun est remarquable par ses rapports avec les ANGUIS. En effet, son corps est allongé, presque cylindrique, et ses pattes si petites, qu'à peine peuvent-elles lui servir à marcher. Sa queue courte et conique se casse avec la plus grande facilité. Il se trouve en Egypte et en Arabie, où, selon Bruce, il se creuse un trou dans le sable avec tant de promptitude, qu'il disparoît en un instant, et qu'on croit qu'il a trouvé une retraite plutôt qu'il n'a eu le temps de la faire. Il aime à sortir le jour, à s'étendre au soleil ; et lorsqu'il aperçoit quelqu'un, au lieu de rentrer dans son asyle, il se réfugie contre les pierres ou les racines des plantes. Il semble ramper quand il court. Il ne mord point la main qui le touche.

Ce *scinque* est d'un roux blanchâtre, comme argenté en dessus, avec des bandes brunes sur le dos. Sa mâchoire supérieure avance au-delà de l'inférieure, et sa queue est comprimée. Il a un demi-pied de longueur totale. Il est fameux de temps immémorial, dans toute l'Arabie, l'Egypte et les contrées voisines, même en Europe, à raison des vertus remarquables qu'on lui a attribuées. En effet, sa poudre, prise intérieurement, passe pour ranimer les forces éteintes, et rallumer les feux de l'amour, malgré les glaces de l'âge et les suites funestes des excès. On croit de plus, en Arabie, qu'il peut guérir les plus horribles de toutes les maladies, l'éléphantiasis, ainsi que les maladies cutanées et la cataracte. Pline dit qu'on le regardoit comme un spécifique contre les blessures des flèches empoisonnées : aussi lui fait-on une rude guerre dans le midi de l'Egypte où il est commun. Les habitans des déserts le prennent pour le faire sécher, et l'aller vendre au Caire ou à Alexandrie, d'où on le répand dans tout l'Orient, et même en Europe.

On n'adopte pas ici l'opinion exagérée qu'on a en Arabie et contrées voisines, des vertus du *scinque ;* mais cette espèce vivant dans un pays très-chaud, peut, et même doit avoir à un plus haut degré que le *lézard* et la *vipère* de France, par exemple, les propriétés communes à presque tous les *sauriens*

et les *serpens*, c'est-à-dire, d'être sudorifique, de rendre le sang et les humeurs plus fluides, les purifier, comme disoient les médecins d'autrefois.

On a prétendu que le *scinque* vivoit dans l'eau aussi bien que sur terre; mais c'est une erreur fondée sans doute sur quelque confusion d'animaux. *V*. pl. P. 12, où il est figuré.

Le SCINQUE MABOUYA a les mâchoires de longueur égale et la queue courte. Il se trouve dans l'Amérique, ressemble beaucoup au précédent par la grandeur et les couleurs. Il se loge la nuit dans les crevasses des arbres pourris, court pendant la chaleur du jour, vivant d'insectes et de vers. Sloane dit qu'il n'est pas venimeux, mais qu'il se jette avec assez de hardiesse sur les personnes qui l'irritent, et les mord avec ténacité. On le connoît dans nos colonies sous les noms de *brochet de terre* et de *mabouya*.

Daudin distingue, comme espèce, celui figuré par Sloane, et celui figuré par Lacépède. Ce dernier lui rapporte, comme variétés, deux autres *scinques* qui, par la distance de leur pays natal, semblent devoir être plutôt regardés comme des espèces. L'un est celui que Thunberg a trouvé dans l'île de Java, et qu'il appelle *lacerta lateralis*. L'autre est le *tiligugu* de Sardaigne, qui sera mentionné ci-après.

Le SCINQUE DORÉ est d'un gris argenté, tacheté; a les mâchoires de longueur égale, et la queue plus longue que le corps. On le trouve en Amérique. Sa grandeur surpasse celle de l'espèce précédente, et ses couleurs sont brillantes. Il vit principalement de petits crabes. *V*. pl. P. 12.

Le SCINQUE TILIGUGU est noirâtre en dessus, avec des groupes nombreux de points noirs. Sa queue est conique, de longueur moyenne et ses doigts sont bordés. Il se trouve en Sardaigne, et a été mentionné par Cetti, dans son *Histoire naturelle* de cette île. Il n'est pas bien certain qu'il ne doive pas plutôt faire partie des *lézards*.

Le SCINQUE ALGIRE est brun en dessus, avec deux raies jaunes de chaque côté; sa queue est verticillée et un peu plus longue que le corps. Son pays natal est le littoral de la Barbarie. Il est douteux que les *scinques de la Louisiane* et *de Sibérie* que Lacépède lui rapporte, lui appartiennent réellement. On doit croire que ce sont des espèces distinctes, à raison de la distance des lieux.

Le SCINQUE A CINQ RAIES est d'un noir bleuâtre en dessus, avec cinq raies blanches, dont celle du milieu est fourchue sur le cou. Sa queue est d'une longueur moyenne. Il se trouve en Caroline, sous les écorces d'arbres. J'ai fréquemment observé, pendant mon séjour dans cette contrée, qu'il court avec autant d'agilité que le *lézard* d'Europe, dont il ne diffère

pas par les mœurs. *V.* pl. P. 12. Il a sept pouces de longueur totale. Les *lézards tête bleue*, *queue bleue* et *fascié* des auteurs, ne sont que de légères variétés de celui-ci. Je m'en suis assuré un grand nombre de fois.

Le *lézard strié* de Daubenton est encore le même animal.

Le SCINQUE ENSANGLANTÉ est brun en dessus, avec plusieurs raies blanches sur la tête et sur le dos; a un pli sur le cou; une queue verticillée, cendrée en dessus, rouge en dessous, et blanchâtre à l'extrémité. Il se trouve dans la Sibérie australe, où il a été observé par Pallas.

Le SCINQUE OCELLÉ est gris-verdâtre en dessus, avec de petites taches brunes cerclées de blanc, et la queue courte et mince. Il se trouve en Egypte et dans l'Europe australe, et est figuré pl. 56 de l'ouvrage de Daudin, d'après un individu que j'ai reçu de Montpellier. Il préfère se réfugier dans les trous de *taupe* ou de *mulot*, plutôt que dans les trous de rochers ou sous les pierres. Il a, du reste, positivement les mêmes mœurs que le *lézard gris*, avec lequel il a été confondu, quoique très-différent. Sa longueur est d'environ deux pouces. (B.)

SCIODAPHYLLE. Synonyme d'ACTINOPHYLLE. (B.)

SCIOLEBINA. Selon Dioscoride, les Romains qui habitoient les îles proche Marseille, donnoient ce nom au *stœchas*, plante qui y croissoit particulièrement. *V.* STŒCHAS. (LN.)

SCIONGHE. Nom générique des PIES GRIÈCHES, en Piémont. (V.)

SCIPOULE. Nom de pays de la SCILLE MARITIME. (B.)

SCIRE, *Scirus.* Hermann fils désigne ainsi le genre d'Arachnides que j'avois établi sous la dénomination de BDELLE. *V.* ce mot. (L.)

SCIRPE, *Scirpus.* Genre de plantes de la triandrie monogynie et de la famille des cypéroïdes, dont les caractères consistent : dans des paillettes faisant fonction de calice, conniventes et disposées en épis; trois étamines insérées sous le pistil; un ovaire supérieur, surmonté d'un style terminé par deux stigmates; une semence nue, entourée de poils plus ou moins longs qui naissent de sa base ordinairement au nombre de six.

Les genres ISOLEPIS, DICHROMÈNE, DICHOSTYLE, ELEOPHYLAX, LIMNOCHLOA, ELÉOCHARIS, HYPAELYTRE, TRICHOPHORE, ECHINOLYTRE et FIMBRISTYLE, ont été établis aux dépens de celui-ci.

Ce genre ne diffère des LINAIGRETTES que par le peu de longueur des poils qui entourent ses semences, c'est-à-dire, qu'il n'en diffère réellement pas. Il renferme des plantes, la plupart vivaces, naissant dans, ou sur le bord des eaux; à tiges simples et dépourvues de nœuds; à feuilles graminées,

engaînantes. On en compte près de deux cents espèces qui se divisent en cinq sections, savoir :

1.° Les scirpes qui ont un seul épi, parmi lesquels les plus communs sont :

Le SCIRPE DES MARAIS, qui a la tige cylindrique, nue ; l'épi terminal et presque ovale. Il est vivace, et se trouve très-communément et très-abondamment dans certains marais, et sur le bord des rivières, où il se confond avec les joncs dont il a l'aspect. Ses racines sont charnues et fort recherchées des cochons. En Suède, on les arrache pour les donner pendant l'hiver à ces animaux.

Le SCIRPE AIGUILLE, qui a la tige cylindrique, nue, sétiforme; l'épi ovale et bivalve; les semences nues. Il se trouve dans les marais où l'eau est pure, sur le bord des rivières. Il ne s'élève qu'à deux pouces, et forme souvent des gazons très-serrés et d'un vert très-agréable.

Le SCIRPE FLOTTANT, qui a les tiges cylindriques, nues, alternes, feuillées et molles. Il se trouve dans les mares d'eau vive, qu'il couvre de ses feuilles et de ses tiges. Quelques personnes croient qu'il n'est qu'une variété de position du précédent.

2.° Les scirpes qui ont la tige cylindrique et qui portent plusieurs épis, dont les plus importans sont :

Le SCIRPE DES LACS, qui a la tige cylindrique, nue, et plusieurs épis ovales, pédonculés et terminaux. Il se trouve très-abondamment dans les lacs, les étangs, et sur les bords des rivières dont le cours est lent. C'est la plus importante des espèces de ce genre, sous les rapports économiques. On le coupe pour en faire des paniers, pour en garnir les chaises, pour en couvrir les chaumières, etc., etc. Il s'élève quelquefois à douze ou quinze pieds, avec près d'un pouce de diamètre à sa base. Il est certains pays où il est l'objet d'un commerce de quelque importance. Les Tartares, au rapport de Gmelin, en font des nattes, dont ils se servent pour se garantir du froid. La base de ses jeunes tiges est tendre, agréable à manger, et recherchée des enfans dans plusieurs endroits.

Le SCIRPE HOLOSQUÈNE, qui a la tige cylindrique et nue ; les épis presque globuleux, portés sur des pédoncules diphylles, inégalement mucronés. Il se trouve dans l'Europe méridionale.

Le SCIRPE SÉTACÉ, qui a la tige nue, sétacée; l'épi terminal et sessile. Il se trouve sur le bord des eaux stagnantes et de la mer. Il n'est pas rare dans les lieux qui lui conviennent, et y forme même quelquefois des gazons fort étendus. Il ne s'élève qu'à un ou deux pouces.

Le SCIRPE COUCHÉ, qui a la tige cylindrique, nue ; les épis

sessiles et réunis au milieu d'elle. Il se trouve dans les eaux vives aux environs de Paris, et ailleurs.

3.° Les scirpes dont la tige est triangulaire et les épis disposés en panicule nue, parmi lesquels il faut remarquer:

Le Scirpe triquètre, qui a les épis, les uns sessiles, les autres pédonculés, et de la longueur des mucrons. Il se trouve dans les marais de l'Europe méridionale. J'ai observé en Caroline, en immense quantité, une espèce qui en diffère fort peu.

Le Scirpe mucroné, qui a les épis rapprochés, sessiles et latéraux. Il se trouve dans les eaux stagnantes, principalement dans les parties méridionales de l'Europe.

4.° Les scirpes à tiges triangulaires et à panicules foliacées, où on doit noter principalement:

Le Scirpe maritime, dont la panicule est serrée et foliacée; les écailles des épis trifide. Il se trouve sur les bords de la mer, et dans les marais, où il forme des touffes assez grosses et d'un à deux pieds de haut.

5.° Le Scirpe des bois, dont l'ombelle est foliacée; les pédoncules nus, plusieurs fois rameux, et les épis réunis plusieurs ensemble. Il se trouve très-communément dans les bois marécageux, qu'il orne par son élégance. Il ressemble, du reste, beaucoup au précédent.

6.° Les scirpes qui ont la tige triangulaire et les épillets en tête terminale, parmi lesquels il n'en est aucun d'Europe.

Le Scirpe capsulaire de Loureiro, qui a la tige cylindrique, nue; la panicule dense et latérale; le fruit en capsule. Il se trouve fréquemment en Chine et en Cochinchine. Il paroît devoir former un genre particulier. On emploie ses tiges à faire des mèches pour les lampes et les chandelles, et leur décoction passe pour diurétique et réfrigérante.

Sept espèces nouvelles de ce genre sont mentionnées dans l'ouvrage de MM. Humboldt, Bonpland et Kunth, sur les plantes de l'Amérique méridionale.

Les scirpes sont presque tous repoussés, comme nourriture, par les bestiaux, à raison de la dureté et de l'insipidité de leurs feuilles. Ils forment souvent la majorité des plantes des marais, c'est-à-dire de ces foins qu'on n'emploie que pour faire de la litière. S'ils ne sont pas très-utiles à l'homme d'une manière directe, ils lui rendent de grands services, d'une manière indirecte, par leur immense multiplication. Ceux qui vivent absolument dans l'eau, se changent en tourbe; et ceux qui ne croissent que dans les endroits sujets à être desséchés pendant l'été, élèvent annuellement la surface du terrain, et tendent à le rendre un jour propre à la culture. (B.)

SCIRPEAIRE, *Scirpearia*. Genre établi par Cuvier, pour placer la Pennatule admirable, figurée pl. 4 de la

pl. 19 du *Museum Adolph. Freder.* de Linnæus, qui diffère des autres par un stipe très-long et très-grêle, sur lequel les polypes sont isolés et rangés alternativement des deux côtés. (B.)

SCIRPÉES. Famille de plantes établie par Lestiboudois, aux dépens de celle des CYPÉRACÉES. Ses caracteres sont : fleurs hermaphrodites, gamophylle imbriqué des deux côtés.

Les genres qui se rangent dans cette famille sont : FIMBRISTYLE, DICHOSTYLE, DICHROMÈNE, TRICHELOSTYLE, ISOLÈPE, ELÉOCHARIS, ELÉOPHYLAX, LIMNOCHLOA, SCIRPE, TRICHOPHORE, ÉRIOPHORE, HYMNOCHATE, BÉERE, DIPLASIE, FUIRENE, ORÉOBOLE et LÉPIDOSPERME. (B.)

SCIRPO-CYPERUS. Scheuchzer applique cette dénomination à quelques espèces de *scirpus* et de *cyperus*, dont il fait un groupe distinct, caractérisé par sa tige qui est triquètre comme dans les *cyperus* de Scheuchzer, et moelleuse à l'intérieur et sans nœuds, comme dans le *scirpus*; en outre les fleurs forment des têtes latérales surmontées par le bout de la tige qui forme une pointe. Micheli avoit adopté ce genre; il comprenoit les *scirpus mucronatus et triqueter*, ainsi qu'une variété du *scirpus maritimus*. (LN.)

SCIRPOIDES. Scheuchzer a formé sous ce nom un groupe des *scirpus holoschœnus* et *romanus*, caractérisé par les fleurs réunies en petite tête ronde, latérale, solitaire, ou réunies plusieurs ensemble. Vaillant a donné le même nom aux espèces de *carex* dont les épis sont composés de fleurs mâles et femelles entremêlées. (LN.)

SCIRPUS. Chez les Latins, ce nom désignoit les joncs employés à faire des liens, des paniers, des nasses. Ces joncs n'avoient point de nœuds, aussi étoit-il passé en usage de dire de quelqu'un qui élevoit de mauvaises difficultés, ou opposoit de mauvaises raisons dans une affaire, qu'il cherchoit des nœuds dans un jonc, comme nous dirions chercher des poils sur un œuf. Les Latins avoient le verbe *scirpare*, qui signifioit, lier avec des joncs; *scirpetum* désignoit les lieux où les joncs croissoient en abondance.

Le nom de *scirpus* convenoit parfaitement à notre SCIRPE DES ÉTANGS (*scirpus palustris*), qui n'offre point de nœuds, et qui, par sa hauteur et sa flexibilité, est très-propre à faire des liens : aussi a-t-il été une des premières plantes qui aient reçu ce nom chez les botanistes, et est-il devenu le type d'un genre nombreux en espèces. Ce genre a beaucoup d'affinité avec les *schœnus* et les *cyperus*; et, dans le nombre des espèces qui le composent, il y en a qui ont été placées tantôt dans l'un de ces genres, et tantôt dans l'autre. Tournefort même, créateur du genre *scirpus*, y plaçoit quelques espèces de *cyperus* (SOUCHET); Adanson réunissoit en un seul genre le *scirpus* et le *schœnus*, Linn.; enfin les botanistes modernes on

établi plusieurs genres particuliers sur des espèces de *scirpus*. Ces genres sont : *Echinolythrum*, *hypœlythrum*, *fimbristylis*, *dulichium*, *trichophorum*, *eleocharis*, *dichostylis*, *eleophylax*, *dichromena*, *isolepis* et *machœrina*. Quelques espèces de *killingia*, d'*eriophorum*, de *fuirena*, de *mariscus*, de *juncus*, etc., faisoient partie des *scirpus*, Linn.

Parmi les plantes que les botanistes antérieurs à Tourneforts, ont désignées par *scirpus*, outre quelques scirpes ou joncs, on y voit le *aira cœrulea*, L. (LN.)

SCIRTE, *Scirtes*. Genre d'insectes coléoptères, formé par Illiger, avec les *cyphons* de Fabricius ou nos *élodes*, dont les pattes postérieures sont propres pour sauter, ou qui ont leurs cuisses très-renflées, avec les jambes terminées par une longue épine. Tel est le *cyphon hémisphérique* ; il est petit, noir, orbiculaire, pubescent, avec la base des antennes et les jambes pâles. Il est très-commun, aux environs de Paris, sur les plantes des bords des mares. (L.)

SCISSIMA de Gaza. C'est le HÊTRE. (LN.)

SCITAMINÉES, *Musœ*, Juss. Famille de plantes dont les caractères consistent : en une corolle (calice, Juss.) à deux divisions simples ou lobées ; six étamines portées sur l'ovaire, quelques-unes stériles ou sujettes à avorter ; un ovaire inférieur à style simple et à stigmate simple ou divisé ; un fruit triloculaire, à loges à une ou plusieurs semences, dont l'embryon est placé dans la cavité d'un périsperme farineux.

Les plantes de cette famille ont une tige herbacée ou arborescente, souvent couverte par les gaînes des pétioles ; leurs feuilles sont alternes, engaînantes, convolutées dans leur jeunesse, traversées par une nervure longitudinale, et striées sur les côtés ; leurs fleurs, munies chacune d'une spathe, sont disposées par paquets alternes, et autour d'un axe ou spadix qui sort du milieu des feuilles.

Ventenat rapporte deux genres à cette famille, qui est la première de la quatrième classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 5, n.° 1 du même ouvrage ; savoir : BANANIER et STRELITZ. (B.)

SCITE. L'un des noms de la CARDÈRE (*Dipsacus fullonum*, L.), chez les Grecs, selon Adanson. (LN.)

SCIURIENS, *Sciurii*. Famille de rongeurs formée seulement des genres ECUREUIL et POLATOUCHE, que nous avons admise dans les tables méthodiques qui terminent la première édition de cet ouvrage. Nous l'avons ainsi caractérisée : incisives simples et comprimées, en biseau ; queue longue, garnie de poils distiques ; extrémités postérieures plus allongées que les antérieures ; quatre doigts aux pieds de devant ; cinq à ceux de derrière ; des clavicules complètes ; oreilles droites, yeux grands, etc. (DESM.)

SCIURIS, *Sciuris*. Genre de plantes qui a fourni quelques espèces à celui des SCLÉRIES. (B.)

SCIURUS. Nom latin des ÉCUREUILS. Ce nom a été donné aussi à d'autres quadrupèdes, notamment aux POLATOUCHES et à l'AYE-AYE. (DESM.)

SCIZANTHE, *Scizanthus*. Plante du Chili, qui seule constitue un genre dans la didynamie angiospermie. Ses caractères ne me sont pas connus. (B.)

SCLAFIDON. Nom vulgaire du CUCUBALE BEHEN dans les Pyrénées. (B.)

SCLAREA, *Sclarea*. L'espèce de sauge qui porte ce nom dans beaucoup d'ouvrages de botanique anciens, n'est pas l'*horminum* des jardins, décrit par Pline et par Dioscoride, comme quelques auteurs l'ont cru. Le *sclarea* est néanmoins une plante qui est trop remarquable pour n'avoir pas été remarquée par les anciens; mais nous ignorons sous quel nom ils la connoissoient.

Tournefort, Boerhaave, Buxbaum, Miller, Moench, ont fait de cette plante le type d'un genre qui comprend plusieurs autres sauges, et dont les caractères essentiels consistent: dans les filamens des étamines attachés par un pédicelle fixé au-delà de leur milieu; la lèvre supérieure est en outre comprimée et falciforme. (LN.)

SCLERANTHE. Moench a donné ce nom au fruit des NYCTAGINÉES. (B.)

SCLERANTHÉES. Famille de plantes proposée par Auguste de S.-Hilaire. Elle est si voisine des PARONYCHIÉES, qu'on doit l'y réunir. On peut la regarder comme faisant liaison entre les CARYOPHILLÉES, les PORTULACÉES et les AMARANTHACÉES. (B.)

SCLERANTUS. Ce genre, établi par Linnæus, étoit compris dans les *alchimilla* de Tournefort. Adanson lui a donné le nom de KNAVEL; il est décrit à l'article GNAVELLE. *V.* ce mot et KNAVEL. (LN.)

SCLÉRIE, *Scleria*. Genre de plantes établi par Bergius, pour placer quelques espèces de LAICHES qui ne conviennent pas parfaitement avec les autres.

Ce genre, qui est de la monoécie triandrie, et de la famille des cypéracées, a pour caractères: des épis mâles composés de plusieurs fleurs à trois pétales et à trois étamines; des fleurs femelles solitaires et composées d'une corolle divisée en trois parties arrondies; et d'un ovaire supérieur surmonté d'un stigmate trifide; une noix globuleuse, brillante.

Les scléries paroissent être nombreuses dans les pays chauds et arides: mais n'ayant pas été étudiées avec le soin convenable, elles sont encore confondues dans les auteurs et dans les herbiers avec les laiches. Ce sont des plantes

à feuilles engaînantes, coupantes sur leurs bords, dures sous la dent des bestiaux, et à fleurs disposées en épis ou en panicules, avec des semences toujours saillantes dans leur maturité, et d'un blanc de porcelaine.

On en connoît une quarantaine d'espèces, dont les deux plus communes sont :

La SCLÉRIE LITHOSPERME, qui a la tige triangulaire, droite, les feuilles rudes en leurs bords. Elle est vivace et se trouve dans l'Inde.

La SCLÉRIE FOUET, qui a les tiges hérissées, les fleurs disposées en panicule et pédicellées. Elle se trouve dans l'Inde.

J'ai trouvé, décrit et dessiné, dans la Caroline, trois nouvelles espèces de ce genre, qui ont cela de particulier, que leurs semences seules les distinguent complétement : la première, la NITIDE, les a unies; la seconde, l'EXARATE, les a couvertes de trous superficiels; la troisième, la RUGUEUSE, les a chargées de tubercules peu saillans. Toutes, trop dures pour être mangées par les bestiaux, sont une peste pour les cantons où elles sont abondantes.

Cinq espèces nouvelles ou mal connues sont mentionnées dans l'ouvrage de MM. Humboldt, Bonpland et Kunth, sur les plantes de l'Amérique méridionale. (B.)

SCLERNAX, *Sclernax*. Genre de plantes marines, formé par Rafinesque Smaltz, qui diffère de son genre PEXISPERME (*V.* ce mot), parce qu'il a les semences isolées dans les capsules, celluleuses, au lieu d'être éparses dans la substance même.

Le SCLERNAX TRONQUÉ est allongé, tronqué, difforme et violet. Ses capsules sont arrondies, blanchâtres, et ses semences roussâtres. Il naît sur les écueils.

Le SCLERNAX JAUNÂTRE est oblong, obtus, attaché par un côté et jaunâtre. Ses capsules et ses semences sont jaunes. (DESM.)

SCLÉROBASE, *Sclerobasis*. Plante de l'Inde, à feuilles sessiles alternes, semi-amplexicaules, ovales, sinuées, dentées, rudes au toucher; à fleurs jaunes, disposées en panicule terminale, qui seule, selon H. Cassini, constitue, dans la syngénésie superflue et dans la famille des synanthérées, un genre voisin du SENEÇON.

Les caractères de ce genre sont : fleurs radiées; calice commun cylindrique, composé de folioles égales, oblongues, membraneuses en leurs bords, disposées sur un seul rang; fleurons du disque réguliers, androgynes; demi-fleurons de la circonférence ligulés, femelles; réceptacle plane, alvéolé, ayant des côtes subéreuses confluentes au centre, en nombre égal aux folioles du calice; semences striées, surmontées d'une aigrette plumeuse. (B.)

SCLÉROCARPE, *Sclerocarpus*. Plante d'Afrique, à tige

branchue, velue, à feuilles ovales, aiguës, dentées, pétiolées, hérissées, et à fleurs composées, terminales, accompagnées de bractées semblables aux feuilles, qui forme un genre dans la syngénésie polygamie frustranée, et dans la famille des corymbifères.

Ce genre offre pour caractères : un calice simple, composé de folioles bossues et velues en dehors, canaliculées en dedans ; un réceptacle couvert de paillettes et d'un grand nombre de fleurons tubuleux hermaphrodites, avec quatre ou cinq demi-fleurons en cœur à la circonférence ; des semences sans aigrettes. (B.)

SCLÉROCARPE. Ordre de champignons, établi par Persoon. Il renferme ceux qui sont solides à l'extérieur et mous à l'intérieur ; savoir les genres : SPHÉRIE, STILBOSPORE, NAEMASPORE, TUBERCULAIRE, HYSTÉRIE, XYLOME et VERMICULAIRE. (B.)

SCLÉROCHLOÉ, *Sclerochloa*. Genre de plantes établi par Palisot de Beauvois, dans la famille des graminées, pour placer le PATURIN DUR. Il offre pour caractères : balle calicinale de deux valves obtuses et courtes, à deux ou cinq fleurs, chacune composée de deux valves dont l'inférieure est émarginée et la supérieure entière ; écailles émarginées ; graine en bec et bifide. (B.)

SCLERODERME, *Sclerodermus*. Nom donné, par M. Klüg, à un genre d'hyménoptères, famille des aptérogynes, tribu des mutillaires, distingué des autres genres de cette division par les caractères suivans : femelles ayant l'abdomen conique, et le tronc divisé par deux sutures transverses, en trois segmens, dont le dernier allongé ; l'autre sexe est inconnu. M. Klüg a nommé l'insecte sur lequel il a établi ce genre, *scléroderme domestique*, parce qu'on le trouve dans les maisons ; il est très-petit, brun, et ressemble à une fourmi. (L.)

SCLÉRODERME, *Scleroderma*. Genre de CHAMPIGNON, établi aux dépens des VESSELOUPS. Le VESSELOUP ORANGÉ de Linnæus lui sert de type. Depuis, il a été subdivisé par Devaux, pour l'établissement de son genre CALOSTOME. (B.)

SCLÉRODERMES. Famille de poissons qui a aussi été appelée PLECTOGNATHES. (B.)

SCLÉROLÆNE, *Sclerolæna*. Genre de plantes, établi par R. Brown, pour placer trois arbustes de la Nouvelle-Hollande, à feuilles alternes, linéaires, et à fleurs axillaires, tantôt solitaires et tantôt agglomérées.

Les caractères de ce genre, qui est de la pentandrie digynie et de la famille des chénopodées, sont : calice à cinq

divisions ; utricule renfermé dans le calice, qui est devenu osseux et épineux, et recouvre une semence aplatie.

On ne croit pas que le genre ANISACANTHE du même botaniste puisse être séparé de celui-ci. (B.)

SCLÉROLÈPE, *Sclerolepis.* Genre de plantes, établi par H. Cassini, pour placer le SPARGANOPHORE VERTICILLÉ de Michaux. Son caractère consiste : dans l'aigrette formée de cinq squamules paléiformes, arrondies, concaves, épaisses et cornées. (B.)

SCLÉROSTOMES ou HAUSTELLÉS. Nom donné par M. Duméril (*Zool. anal.* et *Leçons d'anat. comp.* de M. Cuvier), à une famille d'insectes de l'ordre des diptères, caractérisée ainsi : suçoir saillant, allongé, sortant de la tête, souvent coudé.

Cette famille est composée des genres suivans : *cousin*, *bombyle*, *hippobosque*, *conops*, *myope*, *stomoxe*, *rhingie*, *chrysopside*, *taon*, *asyle*, *empis.* (L.)

SCLÉROTE, *Sclerotium.* Genre de plantes de la famille des champignons, établi par Tode, et qui offre des fongosités solides, souvent irrégulières, qu'on suppose se diviser pour répandre leurs semences.

La MORT DU SAFRAN (*tuber parasiticum*), Bull., faisoit partie de ce genre ; mais Decandolle l'en a retirée pour en composer, avec une autre espèce qui vit aux dépens des racines de la LUZERNE, un nouveau genre qu'il a appelé RHIZOSTOME.

Aujourd'hui donc, ce genre reste composé d'une vingtaine d'espèces vivant sur l'écorce, les feuilles et autres parties des plantes. La seule qui soit dans le cas d'être citée, est la SCLEROTE ERGOT, *sclerotium clavus*, Decand., qui vit sur le SEIGLE et autres graminées, et dont la nature n'a été reconnue que dans ces derniers temps.

L'ergot se montre le plus communément en forme de grain allongé et légèrement recourbé, de couleur de lie de vin. Il est d'autant plus abondant que la saison a été plus pluvieuse, ou que le grain est plus voisin des marais ou des bois. C'est en arrachant, avant leur maturité, les épis qui en montrent, qu'on peut s'en débarrasser. Laissé dans le pain, en certaine proportion, il donne lieu à la gangrène sèche, maladie affreuse, dans laquelle les membres se détachent successivement du corps.

Une espèce qui vit sur les haricots, et qui a été observée par Palisot de Beauvois, nuit souvent dans les années ou dans les sols humides, aux récoltes de ce légume.

Le genre XYLOGLOSSE se rapproche infiniment de celui-ci. (B.)

SCLÉROTHAMNE, *Sclerothamnus.* Arbrisseau de la

Nouvelle-Hollande, qui seul, selon R. Brown, constitue un genre dans la décandrie monogynie. Ses caractères sont : calice à deux lèvres, à cinq divisions, et accompagné de deux bractées ; corolle papilionacée, à carène plus longue que les ailes ; ovaire pédicellé, à style relevé et à stigmate simple ; légume ventru.

Cet arbuste se cultive dans les jardins de Londres. Il se rapproche du GASTROLOBE. (B.)

SCLÉROTION. *V.* SCLÉROTE. (B.)

SCLÈROTOME. Nom que M. Haüy avoit primitivement donné au CORINDON LAMELLEUX. (LN.)

SCLEROXYLON, *Scleroxylum.* Genre de plantes, qui diffère des ARGANS par un calice à cinq dents ; une corolle campanulée, à cinq divisions ; point d'écailles ; un stigmate simple ; un drupe monosperme. *V.* BUMÉLIE et SERSALISIE. (B.)

SCLIROLITHUS. Stutz donne ce nom au CORINDON LAMELLEUX. (LN.)

SCOBIEN. Nom celtique du SUREAU. *Voyez* SAMBUCUS. (LN.)

SCOBON. Les habitans de l'île de Ténériffe donnent ce nom au CYTISE PROLIFÈRE de Linnæus. (LN.)

SCOLECTI LAPIDES. L'un des noms latins des DENTALES. (DESM.)

SCOLEX, *Scolex.* Genre de vers intestins, établi par Muller. Ses caractères sont : corps mou, aplati, atténué à son extrémité ; bouche à l'extrémité antérieure, située entre deux ou quatre tubercules ou oreilles.

Ce genre renferme six espèces, dans l'ouvrage de Rudolphi sur les animaux de cette famille.

La première, la plus anciennement connue, qui est figurée *pl.* 8, n.° 1 à 15 de l'ouvrage précité, change autant de forme que le ver infusoire appelé PROTÉE. Elle a quatre tubercules. On la trouve dans les intestins des PLEURONECTES.

Les autres vivent dans ceux du SALMONE LAVARET, de la BAUDROIE, du CYCLOPTÈRE, etc. (B.)

SCOLÉZITE. Gehlen et Fuchs ont fait sur l'espèce MÉSOTYPE, telle que M. Haüy l'a considérée, un travail très-intéressant, qui les a conduits à répartir cette espèce en quatre groupes qui appartiennent à des espèces connues, ou bien qui en constituent de nouvelles, ce sont :

1. L'Apophyllite ou Ichthyophthalme,
2. La Scholézite.
3. La Mésolithe.
4. La Natrolithe.

1. L'analyse chimique, et surtout la structure cristalline, confirment cette division.

1. Apophyllite. Nous avions fait remarquer à l'article Mésotype, que les mésotypes primitive, épointée, octoduodécimale et déciduodécimale étoient considérées comme des variétés d'apophyllite, par les minéralogistes étrangers : ce n'est qu'après la publication du vol. 20 de ce Dictionnaire, que nous avons pu nous procurer les mémoires de l'Académie de Stockholm, parmi lesquels il en est un de M. Léopold Gmelin, concernant cette substance aportée du Groënland, et l'apophyllite d'Uto, que ce savant a analysée comparativement. Gehlen et Fuchs ont donné, de leur côté, l'analyse comparative de cette prétendue mésotype et de l'apophyllite du Tyrol, et ont été conduits, ainsi que M. Léopold Gmelin, à réunir ces deux substances. Voici leurs analyses :

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|---|---|---|---|---|
| Silice | 53,90 | 60, | 51,56 | 53,38 | 54,64 |
| Chaux | 25 | 15,79 | 23,36 | 24,86 | 23,46 |
| Potasse | 6,13 | 5,18 | 5,18 | 5,27 | 5,22 |
| Eau | 15,70 | 17,20 | 16,66 | 16,19 | 16,86 |
| Alumine | 0 | 0 | 2,55 | Trace | 0 |

N.° 1. Analyse de l'apophyllite de Karrarnt près Diskoeiland au Groenland, dite *Brunnikit* (*mésotype primitive et épointée*), par Léopold Gmelin. *Pes. sp.* 2,21.

N.° 2. D'une variété de la précédente, plus légère. *Pes. sp.* 2,00.

N.° 3. De la mésotype épointée, de Féroë, par Gehlen et Fuchs.

N.° 4. De l'apophyllyte du Tyrol, par les mêmes.

N.° 5. De l'apophillite d'Uto, par Léopold Gmelin.

M. Berzelius a publié aussi une analyse de l'apophyllite d'Uto, postérieure à celles que nous rapportons. Il y trouve sensiblement les mêmes proportions, savoir : silice 52,900 ; chaux, 25,207 ; potasse 5,266 ; eau 16. Il a reconnu aussi presque les mêmes proportions dans l'apophyllite de Fassa.

On peut lire à l'article apophyllite, trois autres analyses de cette substance, par Vauquelin, Riemann et Rose. Ces analyses coïncident parfaitement avec celles que nous rapportons ci-dessus, et donnent la preuve que toutes les substances qui en ont fait le sujet appartiennent à une seule et même espèce minérale. Ceci est encore confirmé par la cristallisation, qui est la même dans les deux. La présence de la potasse et l'absence de l'alumine forment un caractère qui distingue l'apophyllite des substances suivantes. L'*albin* de

Werner lui doit être joint, ayant la même influence sur la lumière, d'après M. Brewster, et les mêmes formes cristallines.

2. La SCOLÉZITE avoit été confondue jusqu'ici avec la mésotype et la natrolithe ; mais elle s'en distingue et par sa cristallisation et par son analyse chimique. Werner l'avoit nommée *nadelstein*. La scolézite cristallise en cristaux aciculaires ou prismatiques, qui ont pour forme primitive un prisme droit à base rhombe de 88 d. 40' et 91 d. 20'. Ce prisme offre des facettes additionnelles sur deux de ses arêtes longitudinales. Sa pesanteur spécifique est de 2,214. Exposée au chalumeau, elle devient aussitôt opaque, puis se courbe et se voûte comme un ver (d'où son nom grec de *scolézite*), et se change en une écume éclatante qui se réduit en un globule bulleux, un peu transparent. Elle perd au feu, en se boursoufflant, 13 pour $^0_0$ de son poids.

L'acide oxalique ne la dissout que partiellement, et son résidu est blanc ; avec l'acide nitro-muriatique, elle se comporte de-même que la natrolithe : voici les analyses qu'en ont faites Gehlen et Fuchs.

| | 1 | 2 |
|---|---|---|
| Silice . . . | 46,19 . . . | 46,75. |
| Chaux . . . | 13,86 . . . | 14,20. |
| Alumine . . | 25,88 . . . | 24,82. |
| Eau . . . . | 13,62 . . . | 13,64. |
| Soude . . . | 0,48 . . . | 00,39. |
| | 10,003. | 99,80. |

N.° 1. Analyse d'une variété aciculaire de Féroë.

N.° 2. Analyse d'une variété fibreuse de Staffa.

On peut joindre à ces analyses, les cinq premières que nous avons citées à l'article de la mésotype.

La *scolézite* se trouve dans les anciennes laves et dans les trapps. Elle est plus brillante et d'un aspect plus vitreux que la mésolithe, de laquelle elle ne paroît pas devoir être distinguée, selon nous, son caractère essentiel étant pris dans la très-petite quantité de soude qu'elle présente.

3. MÉZOLITHE. Gehlen et Fuchs proposent de nommer ainsi une nouvelle espèce qu'ils forment sur la mésotype de M. Haüy, dont ils semblent vouloir bannir le nom. Cette espèce rentre principalement dans le *faser zeolith* et le *nadelstein* de Werner. Sa cristallisation est la même, ainsi que ses autres caractères, à quelques légères modifications près. Son caractère essentiel consiste dans les proportions de ses principes.

Voici les analyses de plusieurs variétés, d'après Gehlen et Fuchs.

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|---|---|---|---|
| Silice | 47,00 | 46,78 | 47,46 | 46,04. |
| Chaux | 9,35 | 10,06 | 10,40 | 9,61. |
| Alumine | 26,13 | 26,66 | 25,35 | 37,00. |
| Soude | 5,47 | 4,75 | 4,87 | 5,20. |
| Eau | 12,25 | 12,31 | 12,41 | 12,36. |
| Fer | 0 | 0 | 0 | trace. |

N.º 1. Mésolithe en petits cristaux aciculaires, de Féroë.
— 2. *Idem*, en fragmens fibreux d'Islande.
— 3. La même plus compacte.
— 4. Variété fibreuse du Tyrol.

La mésolithe ne diffère donc qu'en ce qu'elle offre un vingtième de soude. Quant à la quantité de la chaux, elle est ici plus forte que dans certaines variétés de mésotype, analysées par Klaproth et Vauquelin, et qui rentrent dans la scolézite.

4. La Natrolithe se distingue de toutes les pierres précédentes par sa forme primitive, qui est le prisme droit carré, et par son analyse qui indique la soude, mais point de chaux. La mésotype pyramidée rentre dans cette espèce, qui paroît particulière aux basaltes et aux trapps analogues. La belle mésotype pyramidée du Puy-de-Marmant, en Auvergne, appartient à la natrolithe. Cette substance forme aussi dans les basaltes des noyaux compactes et soyeux.

La natrolithe, exposée à l'action du feu du chalumeau, devient d'abord opaque, puis se gonfle sensiblement, et ensuite fond paisiblement en un globule vitreux limpide, à peine bulleux. Elle se dissout aisément dans l'acide oxalique, en produisant de légers flocons. Plusieurs de ses variétés ont offert à l'analyse les principes suivans, selon Gehlen et Fuchs.

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|---|---|---|---|
| Silice | 48,17 | 47,76 | 47,21 | 48,63 |
| Chaux | 0,17 | 0,13 | 0,00 | 0,0 |
| Alumine | 26,51 | 25,88 | 25,60 | 24,82 |
| Soude | 16,12 | 16,21 | 16,12 | 15,69 |
| Eau | 9,13 | 9,31 | 8,88 | 9,60 |
| Fer oxydé | 0,00 | 0,00 | 1,35 | 0, 2 |

N.º 1. Analyse de la mésotype cristallisée d'Auvergne, par Gehlen et Fuchs.
— 2. *Idem*, d'une variété de la même.
— 3. De la natrolithe jaune de Roegau en Souabe.
— 4. De la mésotype fibreuse rougeâtre, du Tyrol.

A ces analyses, on peut joindre les deux dernières des sept exposées à l'article mésotype.

De tout ce qui précède, on peut conclure :

1.º Que quelques variétés de la mésotype de M. Haüy

rentrent dans l'apophyllite, et c'est ce que M. Haüy vient de reconnoître lui-même, comme nous l'avons appris.

2.° Que la *scolézite* et la *mésolithe* ne paroissent pas devoir être séparées, et qu'elles doivent être réunies et nommées *scolézite*. Leur forme primitive à base rhomboïdale et la présence de la chaux ou de la soude, ou de l'une et l'autre à la fois, peuvent avoir lieu dans cette espèce, puisqu'on connoît d'autres pierres cristallisées, par exemple, le feldspath, qui présente tantôt l'un, tantôt l'autre de ces alkalis, sans que sa forme cristalline en soit altérée.

3.° Que la *natrolithe* doit former une espèce distincte, caractérisée par sa forme primitive, en prisme droit carré, et par la présence d'une quantité considérable de soude; de plus qu'on peut la nommer *mésotype*, puisque c'est sa cristallisation qui a suggéré ce nom.

4.° Que la *scolézite* et la *natrolithe* ont des caractères communs qui doivent les rapprocher et les faire placer l'une auprès de l'autre; et que la place de la *scolézite* n'est pas auprès de la tourmaline, comme elle est indiquée dans la Nouvelle Méthode chimico-minéralogique de M. Berzelius. (LN.)

SCOLIE, *Scolia*, Fab.; *Elis*, ejusd.; *Sphex*, Linn., Schæff, Scop. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des aptérogynes, tribu des scoliètes, distingué des autres genres de cette sous-famille, par les caractères suivans: antennes épaisses, formées d'articles courts et serrés, insérées près du milieu de la face antérieure de la tête, droites, presque cylindriques, de la longueur de la tête et du corselet dans les mâles, plus courtes et arquées dans les femelles; le second article entièrement découvert ou point renfermé dans le premier; celui-ci le plus grand de tous, presque obconique; mandibules fortes, arquées, étroites, pointues, croisées, et sans dents notables au côté interne; palpes courts, filiformes, presque égaux; languette divisée, jusqu'à sa base, en trois petits filets, presque égaux, divergens, à la manière d'un trident; corps allongé, velu; yeux échancrés; pattes courtes; cuisses des femelles comprimées, contournées en S; leurs jambes très-épineuses; corselet presque cylindrique, tronqué postérieurement; abdomen ovale, tronqué à sa base, plus étroit et presque en fuseau, et terminé par trois épines dans les mâles; cellule radiale unique, petite; deux ou trois cellules cubitales, dont les deux antérieures grandes; l'antérieure placée au-devant de la cellule radiale, sur une même ligne longitudinale, détachée de la côte; la seconde cellule cubitale en forme de triangle allongé, placée sous la précédente, s'étendant jusqu'à son

extrémité postérieure et même jusque sous la cellule radiale, lorsque le nombre des cubitales n'est que de deux ; une ou deux nervures récurrentes (ailes souvent colorées de noir, de violet ou de jaunâtre).

Dans la méthode de Linnæus et des naturalistes qui l'ont suivie, ces insectes font partie du genre *sphex*. Mais ils s'en éloignent sous bien des rapports, et forment un genre très-naturel. Schæffer, dans ses Élémens d'entomologie, a représenté, avec détails, une scolie, comme type du genre *sphex*. Les antennes, les organes de la manducation et la forme générale du corps sont identiques dans toutes les espèces ; mais il n'en est pas ainsi des nervures des ailes, et l'on voit qu'à cet égard, la méthode de M. Jurine est purement artificielle : « Les nervures des ailes des scolies, nous dit-il, présentent dans leur distribution des anomalies remarquables, qu'on ne trouve dans aucun autre hyménoptère ; il semble que la nature, en circonscrivant l'étendue des cellules cubitales, se soit fait un jeu d'en varier de plusieurs manières, et le nombre et la forme, en suppléant à ce qu'elle retranchoit d'une part, par des additions de l'autre. » Mais, abstraction faite du nombre des cellules cubitales et des nervures récurrentes, la position et la forme de la première de ces cellules cubitales, fournissent un caractère constant et que nous avons employé. Ces anomalies peuvent même nous être très-utiles, pour diviser ce genre, qui se compose d'une assez grande quantité d'espèces. Nous avons développé ses autres caractères dans le troisième volume de notre *Genera Crustac.* et *Insect.*, et nous renvoyons à cet ouvrage. M. Jurine prétend que nous avons commis une erreur en donnant quatre articles aux palpes labiaux de ces insectes, puisque, suivant lui, ces palpes n'en ont que trois. Mais il se trompe certainement, et l'analogie est même contraire à son opinion.

Les scolies sont généralement de grande taille et habitent exclusivement les pays chauds et tempérés des deux Mondes. On ne commence à trouver, en Europe, les plus grandes espèces, que vers le 43.e degré de latitude; leurs métamorphoses sont inconnues ; mais je suis porté à croire que leurs larves sont parasites ; car, quoique j'aie observé sur le vivant, et très-souvent, ces insectes, je ne les ai jamais vus porter, ainsi que le font les sphégimes femelles, des chenilles, des araignées, etc. ; ils fréquentent les lieux secs, sablonneux, et sucent les sucs mielleux des fleurs composées ou agrégées et des liliacées ; quelques espèces se tiennent plus particulièrement dans les forêts, et leurs métamorphoses, d'après quelques observations que j'ai recueillies à ce sujet, parois-

sent s'opérer dans le bois. Celles de quelques autres ont lieu dans la terre.

Les mâles, ont le corps beaucoup plus étroit et plus long que les femelles, et en diffèrent aussi par leurs antennes, leurs pattes plus grêles et les trois pointes cornées qui terminent l'abdomen. Fabricius s'est souvent mépris à cet égard, et a fait des deux sexes autant d'espèces. C'est ainsi, par exemple, que sa scolie des jardins doit être réunie à celle qu'il nomme *flavifrons*, la première étant le mâle de la seconde. Cette espèce, que l'on trouve en France, dans le voisinage de la Méditerranée, et qui est commune dans le royaume de Valence, en Espagne, a été, pour M. Léon-Dufour, un sujet d'observations anatomiques intéressantes, et qu'il nous a fait connoître dans le Journal de Physique (septembre 1818), comparativement avec d'autres faits analogues, recueillis sur divers autres hyménoptères. Le système nerveux du mâle de cet insecte est placé le long de la ligne médiane du corps, tout-à-fait au-dessous des organes, et séparé de ceux qu'enferme la cavité abdominale, par une toile mince et membrano-musculeuse. Il consiste en un cordon principal, formé de l'adossement de deux nerfs contigus, mais bien distincts et offrant sept ganglions, dont cinq abdominaux, émettent chacun trois nerfs, savoir : deux latéraux et un postérieur récurrent; les deux ganglions qui terminent postérieurement le cordon sont presque confondus, et le dernier, sensiblement plus grand que l'autre, fournit plusieurs filets divergens, qui se distribuent principalement aux organes générateurs. Le tronc de ce système nerveux et dont M. Dufour n'a pu découvrir l'origine, est accompagné, de chaque côté, d'une trachée assez forte. Le thorax offre deux stigmates, situés, un de chaque côté, derrière l'insertion des ailes; ils sont étroits, transverses et bilabiés. Chaque segment de l'abdomen en a aussi une paire; mais leur ouverture est bien moins allongée et placée dans une petite dépression ovale. Ceux des premiers anneaux sont habituellement à découvert, et situés sur la portion pointillée et velue de leur surface; mais les suivans sont recouverts et placés sur la portion lisse et glabre de ces anneaux. Les trachées ont plus de perfection que celles, en général, des insectes des autres ordres; elles offrent des dilatations constantes, des vésicules bien déterminées, favorables à un séjour plus ou moins long de l'air et susceptibles, selon la quantité qu'elles en reçoivent, de se distendre ou de s'affaisser. Deux vésicules, placées une de chaque côté, à la base de l'abdomen, fixent plus particulièrement l'attention; elles sont grandes, ovales, oblongues, d'un blanc mat lacté,

et jettent, de divers points de leur surface, des faisceaux rayonnans de trachées vasculaires très-fines, qui se répandent sur les organes voisins. En avant de ces deux vésicules et en pénétrant dans le corselet, chacune de ces deux trachées s'étrangle, puis se dilate de nouveau, et dégénère insensiblement en un tube dont les subdivisions se perdent dans la tête; au côté opposé, ou en arrière des deux vésicules abdominales, elle prend encore une forme tubulaire ; ces tubes sont filiformes, et fournissent un nombre d'arbuscules aériens, qui, vers l'anus, deviennent confluens et se ramifient ensuite. L'épiploon, de même que dans la plupart des hyménoptères, consiste en petites granulations adipeuses, rares, tantôt collées sur les muscles des parois ventrales, tantôt soutenues par un lacis de trachées capillaires. Les vaisseaux hépathiques sont des tubes filiformes, blanchâtres ou jaunâtres, simples, plus longs que le corps, entortillés, insérés autour du bourrelet qui termine le second estomac, et au nombre environ de vingt. La longueur du tube alimentaire n'excède pas deux fois celle du corps de l'insecte ; il est maintenu dans sa position par quelques trachées, etalant à sa surface leurs ramifications nacrées. L'œsophage, sous la forme d'un tube très-délié, se dilate postérieurement et forme un premier estomac membraneux, demi-transparent, plus ou moins ovoïde et lisse à l'extérieur. Le second estomac, essentiellement musculeux et séparé du premier par un étranglement, qui est le siége d'une valvule pylorique, est cylindrique ou conoïde, allongé, contourné sur lui-même, et formé de bandelettes transversales, dont la saillie est plus ou moins grande, selon l'état de contraction ou de dilatation de l'organe. Outre les rides annulaires, il est encore hérissé de papilles, mais qui sont d'une telle petitesse qu'on ne les découvre qu'avec la loupe. Lorsque le premier estomac est vide, la valvule pylorique devient très-apparente, et se présente sous la forme d'un bouton saillant, marqué d'une fente cruciale. Le second estomac est terminé, comme nous l'avons dit, par un bourrelet où s'insèrent les vaisseaux hépatiques. L'intestin, brusquement distinct de cet estomac, est filiforme, grêle, glabre, flexueux et un peu plus court que dans d'autres hyménoptères. Avant de se terminer par le rectum, qui est à peine long d'une ligne, il offre une dilatation plus ou moins prononcée, un cœcum renfermant des excrémens, et parcouru, dans sa longueur, par six rubans musculeux, tantôt presque effacés, tantôt formant des cannelures profondes.

Les organes de la génératiou peuvent être divisés, à raison de leurs usages, en préparateurs et copulateurs. Les premiers se composent des testicules et des vésicules séminales,

et sont placés dans l'anse de la partie inférieure du second estomac, où un lacis de trachées et de vaisseaux hépatiques les maintient comme agglomérés. Chaque testicule est un corps, plus ou moins arrondi, formé par les nombreux replis d'un vaisseau spermatique unique, fort délié, et dont la continuation produit un canal déférent, très-court, et qui s'abouche au côté interne de la vésicule correspondante. Les vésicules séminales sont au nombre de deux, plus grandes que les testicules, et constituées chacune par un corps ovoïde oblong, qui finit en manière de pédicule tubuleux et rempli d'une liqueur transparente ou blanchâtre, suivant son degré d'élaboration. Ces vésicules aboutissent postérieurement dans un conduit spermatique commun, qui s'enfonce dans l'armure de la verge, faisant partie des organes capsulaires. Ainsi que dans la plupart des autres hyménoptères, l'armure de la verge consiste dans un assemblage de six lames cornées, partant d'un support commun, annulaire et de même consistance; deux de ces pièces forment une tige centrale, tubulaire ou canaliculée, sous laquelle la verge glisse; les quatre autres, opposées par paires, composent une sorte d'étui qui enveloppe la tige ou l'axe de l'appareil. Ici, ou dans les scolies, les bords du demi-tube ou du canal inférieur, formé par la réunion des deux pièces centrales, sont plus cornés que le reste, et armés de dents crochues. Les deux lames extérieures et enveloppant le tout se prolongent et se terminent en une tige déprimée et velue; à la base interne de chacune d'elles est articulée une autre petite pièce, de forme lancéolée. Le dernier demi-segment du ventre est terminé par trois pointes, en forme d'épines, mais qui ne sont que des prolongemens de son bord postérieur.

Les organes générateurs des femelles sont aussi de deux sortes; les ovaires, ou si l'on veut les tubes ovigères, et un corps particulier, qui paroît destiné à lubréfier les œufs à leur entrée dans l'oviductus, composent les organes préparateurs. Les tubes ovigères sont au nombre de six, trois de chaque côté, et réunis en un faisceau: ce sont des boyaux membraneux, diaphanes, allongés, conoïdes, très-effilés par leur extrémité antérieure. Leurs bouts convergent de part et d'autre, pour se fixer tous ensemble à un ligament capillaire, dont le point d'attache paroît être vers le milieu du corselet. Le tube alimentaire est engagé dans l'anse que forment, par leur convergence, les extrémités supérieures des tubes ovigères. Ces tubes ont une suite d'étranglemens, qui sont d'autant plus grands, qu'ils sont plus près de l'oviductus; les germes des œufs qui y sont renfermés suivent, dans leur développement, la même progres-

sion. Chaque faisceau de tubes ovigères (trois de chaque côté) aboutit, en arrière, à un conduit un peu renflé, destiné à recevoir les œufs parvenus à terme, et les deux conduits se confondent en un oviductus commun, s'enfonçant sous le rectum, et transmettant les œufs à l'époque de la ponte. Le corps particulier, qui paroît fournir une matière visqueuse, dont les œufs sont enduits à leur passage dans l'oviductus, est un tube long, cylindrique, et fermé par son bout flottant. Il s'abouche dans l'oviductus. Il ne nous reste plus qu'à parler des organes copulateurs et de ceux du venin. La vulve s'ouvre au-dessous de l'anus, entre deux appendices oblongs, cornés, biarticulés, velus en dehors, et susceptibles d'un assez grand écartement. Ils sont désignés dans mes ouvrages sous la dénomination de *stylets*.

L'organe sécréteur du venin consiste en deux tubes filiformes, flexueux, flottans, s'ouvrant isolément dans le réservoir, et qui sont deux glandes déroulées. Le réservoir du venin que M. Dufour nomme organe conservateur, est vésiculeux et membraneux. Il reçoit, vers le milieu de sa largeur, les organes sécréteurs, et dégénère postérieurement en un tube presque capillaire. Le tube, avant de s'enfoncer dans l'armure du bord ou de l'aiguillon, aboutit à une bourse musculo-membraneuse, que cet observateur n'a point vue dans les autres hyménoptères. Elle est placée entre le rectum et l'oviductus, et paroît appartenir plutôt à l'organe du venin qu'à ce dernier conduit. Elle est plus ou moins arrondie, comme lobée dans son contour, et sa tunique extérieure, qui est assez épaisse et musculeuse, enveloppe une vessie membraneuse, remplie d'une substance presque gélatineuse et d'un vert bleuâtre. Si on comprime légèrement entre les doigts l'armure de l'aiguillon, on aperçoit la liqueur vénéneuse s'écouler, ou peut-être s'éjaculer avec cette même nuance.

L'aiguillon ou dard est une tige cornée, brunâtre, sétacée, arquée, dont la pointe très-acérée offre, sur les côtés, de petites dents, dirigées d'arrière en avant. La base de cet aiguillon se bifurque et se fixe à différens muscles, qui s'attachent à des pièces mobiles, et qui favorisent ses mouvemens de projection et de rétraction. Il est composé de deux lames adossées, et laissant entre elles une gouttière par où filtre le venin.

I Trois cellules cubitales (la dernière petite, en forme de triangle renversé).

A. *Seconde cellule cubitale recevant deux nervures récurrentes.*

Scolie interrompue, *Scolia interrupta; Elis interrupta*, Fab., le mâle. Noire, avec un duvet gris; des bandes jaunes

sur l'abdomen, dont les premières, ou du moins l'antérieure, interrompues dans leur milieu, et formant sur les anneaux où elles sont placées, deux taches rondes; ailes ayant des nervures roussâtres, avec le limbe postérieur bleuâtre; éperons des jambes postérieures des femelles allongés, élargis et arrondis à leur extrémité. Le mâle a le chaperon et plusieurs taches sur l'extrémité postérieure du corselet, jaunes; cette couleur domine aussi davantage sur son abdomen. La tête de la femelle offre, autour des yeux, plusieurs taches de la même teinte.

Dans les départemens méridionaux de la France, en Espagne et en Italie.

B. *Seconde cellule cubitale ne recevant qu'une nervure recurrente.*

Scolie front-jaune, *Scolia flavifrons*, Fab., la femelle; Ejusd., *Scolia hortorum*, le mâle. Elle a environ un pouce et demi de long; son corps est noir, avec le dessus de la tête, le devant et le bord postérieur exceptés, d'un jaune un peu roussâtre; le second et le troisième anneaux de l'abdomen ont chacun, en dessus, une bande jaune, interrompue au milieu, ce qui forme quatre taches; les ailes supérieures sont d'un roussâtre foncé, avec le limbe postérieur d'un noir bleuâtre; la tête du mâle est entièrement noire.

On la trouve dans les départemens les plus méridionaux de la France, en Italie, en Espagne, en Barbarie, etc.

Fabricius dit que la couleur des antennes varie du noir au fauve; mais les individus où les antennes sont de cette dernière couleur appartiennent à une autre espèce, celle dont il a distingué le mâle sous le nom de *bimaculata*; c'est le *sphex bidens* de Linnæus.

II. Deux cellules cubitales.

A. *Seconde cellule cubitale recevant deux nervures récurrentes.*

Scolie noire, *Scolia atrata*, Fab.; Réaumur, *Mém. Insect.*, tome VI, pl. XXVI, fig. 19. Elle est très-grande, velue, noire, sans taches; elle a les ailes ferrugineuses, d'un violet brillant à l'extrémité; les antennes longues, cylindriques dans le mâle, courtes, recourbées, épaisses dans la femelle. On la trouve dans l'Amérique méridionale.

Scolie a quatre marques, *Scolia quadrinotata*, Fab. Elle a les antennes noires; la tête et le corselet noirs, légèrement velus; l'abdomen ovale, noir, avec deux grandes taches d'un jaune rougeâtre sur les deux premiers anneaux; les ailes d'un violet foncé luisant. On la trouve à la Caroline.

La *scolie ciliée* de Fabricius, et dont celle qu'il a nommée *aura* n'est que le mâle, appartient à cette division. M. Dufour l'a trouvée en Espagne, dans les environs de Tudéla.

B. *Seconde cellule cubitale recevant une nervure récurrente.*

SCOLIE NOTÉE, *Scolia notata*, Fab. Elle est noire, avec le dessus du second et du troisième anneaux de l'abdomen d'un jaune citron, qui y forme deux grandes bandes ; chaque bord latéral de la première a une échancrure arrondie, imitant un point ; les ailes sont d'un noir bleuâtre luisant.

On la trouve dans les départemens méridionaux de la France, et même aux environs de Paris.

SCOLIE A QUATRE POINTS, *Scolia quadripunctata*, Fab. ; pl. R, 1, 2, de cet ouvrage, la femelle. Elle est à peu près de la grandeur d'une *guêpe* noire, légèrement velue ; l'abdomen a deux taches ovales, d'un jaune pâle sur le second et le troisième anneaux ; le premier et le quatrième ont aussi, dans quelques individus, deux points de la même couleur ; les ailes supérieures sont d'un jaune roussâtre, avec l'extrémité et le côté interne, d'un noir un peu bronzé.

On la trouve en Espagne, aux environs de Paris, sur les fleurs, particulièrement sur les chardons, dans les lieux arides et sablonneux.

On rapportera encore à cette division la *scolie érytrocéphale* de Fabricius, que M. Dufour a observée dans le royaume de Valence, en Espagne.

M. Antoine Coquebert a représenté, dans ses Illustrations iconographiques des insectes, plusieurs scolies de Fabricius, qui ne l'avoient pas encore été. (L.)

SCOLIÈTES, *Scolietæ*, Lat. Tribu d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des sphégimes, distinguée des autres tribus que cette famille comprend, par les caractères suivans : segment antérieur du tronc prolongé latéralement jusqu'à la naissance des ailes; antennes femelles composées d'articles courts et serrés ; pieds courts; ceux des gros, avec les cuisses arquées près des genoux ou en *s*, les jambes très-épineuses et les tarses très-ciliés ; antennes droites, de la longueur de la tête et du corselet dans les mâles, plus courtes et arquées dans les femelles ; mandibules fortes, étroites, arquées, rétrécies en pointe vers leur extrémité ; ailes supérieures des femelles ayant leur cellule radiale, lorsqu'elle existe, tantôt fermée par une nervure distincte du bord extérieur, tantôt incomplète.

Cette tribu est composée des genres : TIPHIE, MYZINE, MÉRIE, SCOLIE. *V.* aussi PLÉSIE. (L.)

SCOLLERA. Ce genre, établi par Roth, est le même que l'*oxycoccus* de Tournefort, fait aux dépens du genre VACCINIUM ou AIRELLE. (LN.)

SCOLOPAX. Des ornithologistes ont appelé ainsi une

division d'oiseaux de rivages à bec long et effilé, comme celui de la Bécasse dont le nom grec est *scolopax*. (s.)

SCOLOPAX. C'est, en grec et en latin, le nom de la Bécasse. (s.)

SCOLOPAX MARINA. *V.* Centrisque. (desm.)

SCOLOPENDRE, *Scolopendra*. Genre d'insectes, de notre ordre des myriapodes, famille des chilopodes.

Sous cette dénomination générique et empruntée des anciens, Linnæus comprit des insectes sans ailes, dont le corps est long et linéaire, déprimé, formé d'un grand nombre d'anneaux, portant tous des pattes ; dont la tête est distincte, pourvue de deux antennes sétacées, avec deux palpes articulés à la bouche. Ce genre, relativement à ses limites, fut long-temps stationnaire. Je formai d'abord, avec l'espèce nommée *lagura*, celui de *pollyxène*. La scolopendre à étuis (*coleoptrata*) devint, dans la classification de M. Lamarck, le type d'une autre coupe générique, celle de *scutigère*, et qu'il plaça avec les précédentes, dans son ordre des *arachnides antennistes*. Malgré ces retranchemens, le genre scolopendre avoit peu perdu sous le rapport de sa circonscription primitive, et n'étoit amélioré qu'à l'égard de ses caractères distinctifs.

Tel étoit l'état de la science, lorsque le docteur Léach publia sa Nouvelle Distribution générale des insectes aptères, de Linnæus : il a formé une classe particulière de notre ordre des myriapodes, qui étoit alors le second de notre classe des arachnides ; il l'a divisée en deux ordres, correspondans aux deux familles, *chilognathes* et *syngnathes*, qui composoient nos myriapodes, et dont la première embrasse le genre *julus*, de Linnæus, et la seconde celui de *scolopendra*, du même auteur. L'ordre des syngnathes de M. Léach comprend trois familles, celle des *cermatides*, celle des *scolopendrides* et celle des *géophilides*. La première n'offre qu'un seul genre, celui de *cermatie* d'Illiger, ou de *scutigère* de M. Lamarck. La seconde est composée des suivans : *lithobie*, *scolopendre*, *crytops*. Celui de *géophile* occupe seul la troisième. M. Léach, dans le troisième volume de ses Mélanges de Zoologie, publié en 1817, a supprimé ces distinctions des familles. En rendant témoignage à la véracité des caractères qu'il a observés, nous n'avons pas cependant cru devoir adopter entièrement l'emploi qu'il en fait; et de ces nouvelles coupes génériques, celle des *lithobies* a été la seule que nous ayons admise (*Règ. anim.*, par M. Cuvier, tom. 3, pag. 157). Notre famille des chilopodes ne se compose ainsi que des genres : *scutigère*, *lithobie* et *scolopendre*. Celui-ci a pour caractères : corps divisé, tant en dessus qu'en dessous, en un

pareil nombre de segmens, égaux, ou peu différens, et tous découverts. L'appareil masticatoire de ces insectes étant essentiellement le même que celui des autres chilopodes, on consultera ce que nous en avons dit dans notre exposition de cette famille. Par la structure de leur corps, sa forme linéaire, leurs yeux formés de petits yeux lisses rapprochés et quelquefois peu apparens, leurs pattes courtes, presque égales (à l'exception des deux dernières qui sont ordinairement un peu plus longues, et rejettées en arrière, comme en forme de queue), composées d'articles peu nombreux (sept), décroissant presque insensiblement, pour se terminer en pointe; enfin, par leurs antennes et leurs palpes beaucoup plus courts, les lithobies et les scolopendres sont très-distinctes des scutigères. Leurs lieux d'habitation, et probablement leurs manières de vivre, sont d'ailleurs différens.

Les scolopendres varient beaucoup par leurs dimensions; les plus grandes de celles qu'on trouve en Europe, n'ont guère plus de deux pouces de long: celles de l'Inde ont jusqu'à huit pouces. Elles sont connues sous les noms de *mille-pieds* et de *scolopendres terrestres* : quelques auteurs les ont aussi appelées *malfaisantes*, parce qu'elles pincent assez fort avec leurs crochets. Elles vivent dans la terre, dans le vieux bois pourri, sous les pierres et dans d'autres lieux humides. Elles se nourrissent de vers de terre et d'insectes vivans. Quelques espèces répandent une lumière phosphorique.

Ces insectes sont, depuis long-temps, réputés venimeux, parce qu'ils écartent, lorsqu'on les saisit, leurs crochets, avec lesquels ils tâchent de mordre, et que, dans l'endroit qu'ils ont mordu, il survient une enflure assez douloureuse. Mais, au rapport des voyageurs, la douleur que cause la morsure des grandes *scolopendres des Indes*, quoique beaucoup plus violente que celle que produit la piqûre du scorpion, n'est cependant pas mortelle. Leeuwenhoek, qui a examiné les crochets de ces insectes, a trouvé, près de leur pointe, une ouverture communiquant à une cavité qui s'étend jusqu'à l'extrémité des crochets; il croit que c'est par-là que sort la liqueur âcre que la scolopendre introduit dans la plaie, où elle cause la douleur vive qu'on ressent après la morsure. J'ai vu aussi cette ouverture : c'est un rapport qu'ont ces insectes avec le araignées.

Les scolopendres sont très-vives et courent avec beaucoup d'agilité. M. Veiss (*Dict. d'Hist. nat.* de Valmont de Bomare) compare la marche de la *scolopendre fourchue* (*V. Lithobie*), ou la plus commune, à celle de l'escargot, et suppose que le mécanisme de leurs mouvemens s'exécute à peu près de même; il y a, suivant lui, cette différence, que la scolopendre,

au lieu de marcher, fait mouvoir successivement un grand nombre de pattes. Les unes agissent suivant le plan de position, et les autres sont relevées; celles-ci posent bientôt à terre, tandis que les dernières de chaque division se relèvent. Tous ces divers mouvemens qui suivent le corps, depuis la tête jusqu'à son extrémité postérieure, produisent des espèces d'ondulations. L'insecte varie ses mouvemens et leur force selon le besoin; chaque patte appuyant sur le plan où il marche, transporte, ainsi que le font les muscles de l'escargot, le corps à la même distance qu'il agit.

Les anciens croyoient que les scolopendres se reproduisoient à la manière des *tænia*; mais, en nous élevant contre une telle opinion, nous sommes cependant forcés d'avancer que le mode de génération de ces insectes est encore, pour nous, un mystère : il nous a paru que les organes sexuels étoient situés à l'extrémité de leur corps. On sait que ces insectes muent et quittent leur peau à peu près de la même manière que les cloportes. Les pays étrangers en fournissent plusieurs espèces.

I. Deux yeux distincts, composés chacun de quatre petits yeux lisses.

*Nota.* Antennes sétacées, de dix-sept articles; vingt ou vingt-une paires de pattes proprement dites (vingt-trois, les quatre pieds-mâchoires compris); celles de la dernière paire plus longues.

Les Scolopendres, *Scolopendra*, de M. Léach.

Scolopendre aplatie, *Scolopendra complanata; Scolopendra morsitans*, Vill., *Entom*; Linn., tom. 4, tab. 11, fig. 17, 18.

Cette espèce, qui se trouve dans les départemens méridionaux de la France, en Espagne et en Italie, et dont les plus grands individus ont environ quatre pouces de longueur, est très-distincte du *S. morsitans*, avec laquelle on l'a confondue. Son corps est plus étroit, très-aplati, d'un jaunâtre roussâtre, avec une bande d'un vert foncé sur les intersections des segmens; tous ces segmens, à commencer au second, sont presque aussi longs que larges, et de la même grandeur, avec les bords latéraux un peu arqués et arrondis postérieurement; les antennes sont fortement comprimées. Le nombre de pattes est de quarante-deux, comme dans la *S. mordante*, mais elles sont plus courtes; leur longueur égale au plus celle de deux segmens.

Scolopendre mordante, *Scolopendra morsitans*, Linn., Fab.; *Scolopendra alternans*, Léach, *Zool. miscell.*, tom. 3, tab. 138.

Les individus de moyenne grandeur sont longs de près de

quatre pouces. Le corps est brun, proportionnellement plus large que celui de l'espèce précédente, cette largeur étant à la longueur comme un est à dix, tandis que dans l'autre scolopendre, elle est dans le rapport d'un à treize ; les segmens sont sensiblement plus larges que longs, surtout en arrière ; le premier est très-court, transverso-linéaire ; le troisième est évidemment plus court que le second et le quatrième ; les pattes sont au nombre de quarante-deux ; leur longueur égale presque celle de trois segmens réunis ; les deux dernières sont moins comprimées que les mêmes de la *S. aplatie*, avec le premier article épineux le long de son côté interne.

On la trouve aux Antilles et dans l'Amérique méridionale.

II. Yeux oblitérés.

Les espèces qui, par la forme et la composition des antennes et le nombre des pattes, se rapprochent des précédentes, forment le genre CRYPTE, *Cryptos*, de M. Léach. Il en décrit deux espèces, et qui sont l'une et l'autre propres à l'Angleterre. Celle qu'il nomme *hortensis* est figurée dans le troisième volume de ses Mélanges de Zoologie, pl. 139.

Les scolopendres dont les yeux ne sont point ou ne sont presque point apparens, dont les antennes ont une forme cylindracée et n'offrant que quatorze articles, et dont les pieds sont beaucoup plus nombreux, composent son genre GÉOPHILE, *geophilus* ; la planche 140, du même volume, en représente deux espèces, le *g. maritime* et le *g. longicorne* ; la scolopendre suivante est de cette division.

SCOLOPENDRE ÉLECTRIQUE, *Scolopendra electrica*, Linn., Geoff., Fab. Elle a huit à neuf lignes de long ; le corps est de couleur fauve, avec une ligne noire au milieu ; il est divisé en soixante-dix anneaux et a cent quarante pattes.

On la trouve en Europe, sur la terre, dans laquelle elle s'enfonce souvent. La nuit, son corps paroît quelquefois lumineux.

La *scolopendre fourchue*, pl. R, 1, 3, de cet ouvrage, est une LITHOBIE. *V.* ce mot. (L.)

SCOLOPENDRE, *Scolopendrium*. Plante du genre des DORADILLES, que quelques botanistes ont cru dans le cas de servir de type à un genre distinct. (B.)

SCOLOPENDRE DE MER. Les naturalistes du dernier siècle donnoient ce nom aux NÉRÉIDES qui ont les plus grands rapports d'organisation extérieure avec les insectes appelés SCOLOPENDRES. (B.)

SCOLOPENDRE DE MER. On a aussi donné ce nom à la TÉREBELLE. (DESM.)

SCOLOPENDRE À PINCEAU (*insecte*). *V.* POLYXÈNE. (L.)

SCOLOPENDRIA-LEGUMINOSA. Cortœsus a désigné ainsi la Pélecine (*biserrula pelecinus*, L.), à cause de la forme de ses gousses. (ln) *

SCOLOPENDRIDES. *V.* Scolopendre. (l.)

SCOLOPENDROIDE. On a donné ce nom aux Astéries de la seconde division, à celles qui forment le genre Ophiure de Lamarck. *V.* ces mots. (b.)

SCOLOPIE, *Scolopia.* Genre de plantes de l'icosandrie monogynie et de la famille des orangers, qui a pour caractères: un calice de trois ou quatre parties; une corolle de trois ou quatre pétales; dix à trente étamines insérées au calice; un ovaire supérieur, surmonté d'un style persistant; une baie uniloculaire contenant six semences arillées.

Ce genre est figuré dans les *Illustrations* de Lamarck, sous le nom erroné de *scopolia*, et dans l'ouvrage de Gærtner, sous celui de *limonia.* Il ne renferme qu'une espèce qui est un petit arbuste de Ceylan, dont le feuillage ressemble à celui du Lentisque. (b.)

SCOLOPSIS, *Scolopsis.* Genre de poissons établi par Cuvier. Il se rapproche des Lutjans. Ses caractères sont: corps comprimé, couvert de grandes écailles; bouche petite et armée d'une multitude de petites écailles; le bord du préopercule dentelé; le sous-orbitaire dentelé et épineux en arrière.

Le Kurite et le Botch, de Russel, poissons de la mer des Indes, en font partie. Les autres espèces ne sont point décrites. (b.)

SCOLOSANTHE, *Scolosanthus.* Arbrisseau épineux des Antilles, à feuilles opposées, presque sessiles, presque rondes, à fleurs solitaires dans les aisselles des feuilles, dont les unes à l'extrémité des jeunes épis, avortent, et les autres sont fertiles.

Cet arbrisseau, figuré par Lamarck, sous le nom de Catesbé a petites fleurs, forme, selon Vahl, un genre qui a pour caractères: un calice très-petit à quatre divisions; une corolle tubuleuse, à limbe recourbé et quadridenté; quatre étamines; un ovaire supérieur, surmonté d'un style bifide; un drupe blanc et monosperme. (b.)

SCOLYME, *Scolymus.* Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des chicoracées, dont les caractères offrent: un calice imbriqué d'écailles roides, acuminées, piquantes, conniventes; un réceptacle couvert de paillettes ciliées ou tridentées, et garni de demi-fleurons hermaphrodites et dentés; plusieurs semences ovales, comprimées, surmontées d'aigrettes caduques et très-fragiles.

Ce genre renferme des plantes à feuilles décurrentes, al-

ternes, épineuses, roides, veinées de blanc, sinuées et inégalement dentées, à fleurs axillaires, sessiles, munies de bractées pinnatifides, épineuses, placées en petit nombre à l'extrémité des tiges. On en compte trois ou quatre espèces, dont Desfontaines a le premier éclairci la synonymie, et donné une bonne description dans sa *Flore atlantique*.

La plus commune de ces espèces est le SCOLYME D'ESPAGNE, dont les rameaux sont écartés, les fleurs réunies plusieurs ensemble, et les bractées dentées. Elle se trouve en Espagne et sur les côtes de Barbarie, dans les champs en jachère et sur le bord des chemins. Elle est bisannuelle, et s'élève à environ deux pieds. J'ai observé, dans le royaume de Léon, que ses tiges subsistent encore en hiver après leur dessiccation, et que les vents les entraînent et les amoncèlent dans certains endroits en grande quantité. Cette plante est si commune dans cette partie de l'Espagne, qu'on pourroit la brûler pour en tirer de la potasse. Henri Cassini l'a séparée des autres, pour en constituer le genre MYSCOLE. (B.)

SCOLYMOCÉPHALE, *Scolymocephalus.* Genre de plantes établi par Wensmann, mais qui rentre dans celui appelé LEUCADENDRE, par R. Brown. *V.* PROTÉ. (B.)

SCOLYMOS. Théophraste donne ce nom à une plante à feuilles épineuses, qui fleurissoit tard, mais qui restoit longtemps en fleurs; sa racine étoit remplie d'un suc laiteux. On mangeoit ses jeunes pousses naissantes. L'on croît qu'il s'agit d'une de nos espèces de *scolymes*, le *scolymus maculatus* ou *grandiflorus*.

Dioscoride s'exprime ainsi sur le *scolymos* des Grecs. « Il a les feuilles semblables à celles du *chamæleon* et du *leucacantha*, mais cependant plus noires et plus épaisses. Il pousse une grande tige chargée de feuilles, et qui produit des têtes épineuses. Sa racine est grosse et noire; elle provoque fortement les urines, auxquelles elle communique une odeur fétide; l'herbe étant jeune et tendre se mange comme les asperges. » Les commentateurs pensent que cette plante est notre artichaut ou le cardon.

« Le *scolymus*, dit Pline, se nomme aussi *limonion;* les habitans de l'Orient en sont très-friands. Cette plante n'a jamais plus d'une coudée de hauteur, et a les feuilles découpées en forme de crêtes; elle produit une racine qui est douce et bonne à manger; aussi, Eratosthène dit que les pauvres gens s'en servent quelquefois pour la table. On rapporte que le scolymus est fort propre à provoquer les urines; appliqué avec du vinaigre, il guérit les dartres et la gale. Hésiode et Alénus assurent qu'il est aphrodisiaque, et que lorsqu'il est en fleurs, les cigales chantent fort et opiniâ-

trement. Ils rapportent aussi que le *scolymus* excite les femmes à l'amour, tandis qu'il refroidit les hommes, en sorte que la nature créa le *scolymus* pour venir au secours des dames. » Pline décrit ici la même plante que Dioscoride. Mais en traitant des *carduus*, il fait remarquer que le *scolymus* fleurit tard, mais qu'il demeure long-temps en fleurs et sans interruption, pendant toute l'année, et qu'il se distingue par là du chardon, ainsi que par l'usage qu'on fait de sa racine. C. Bauhin pense que, dans ce passage, Pline a voulu parler du *scolymus* de Théophraste, ce qui n'est pas probable, mais bien de la même plante que ci-dessus, et dont il donne aussi la manière de la cultiver. Quant à Théophraste, il distingue le *scolymus* de son *cactos*, qui est une espèce du genre des artichauts. Il paroît que chez les anciens, ce n'est point le réceptacle des têtes de fleurs de cette plante qu'on mangeoit, mais les jeunes feuilles, comme nous usons des cardons ou cardes. Le *cactos* se trouvoit seulement en Sicile, au dire de Théophraste, tandis que le *scolymus* croissoit en Grèce. Mais ce naturaliste indique plusieurs espèces de *cactos*, qui paroissent être nos *cinara scolymus*, *humilis*, *cardunculus*, etc.

Tournefort, Vaillant, Linnæus, ont donné ce nom à un genre de plantes qui paroît contenir le *scolymus* de Théophraste. *V.* Scolyme. Adanson, toutefois, y rapporte aussi le *scolymus* de Dioscoride, et pense que l'artichaut est le *cirsion* de Dioscoride. (ln.)

SCOLYMOS. Les anciens ont donné aussi ce nom à la Cynoglosse, ou langue de chien. (ln.)

SCOLYTAIRES, *Scolytarii*, Latr. Tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des xylophages, distinguée des autres tribus de cette famille, par les caractères suivans : antennes de six à dix articles distincts, et terminées par une massue, ordinairement solide, soit d'un seul article, soit de plusieurs, mais très-serrés; celui de la base, allongé ; extrémité antérieure de la tête un peu prolongée; palpes très-petits, coniques; corps toujours cylindrique; jambes comprimées, ordinairement terminées extérieurement par un fort crochet.

De tous les xylophages, ceux-ci sont les plus destructeurs. Leurs larves rongent et sillonnent en divers sens, souvent en manière de rayons, les premières couches du bois, et quelquefois même pénètrent plus avant. Lorsqu'elles sont très-multipliées dans certaines forêts, celles particulièrement de pins et de sapins, elles font périr, en peu d'années, une grande quantité d'arbres, ou les mettent hors d'état de servir utilement pour les arts. Quelques-unes font beaucoup de tort

à l'olivier. Le scolyte destructeur nuit beaucoup au chêne et à l'orme.

I. Antennes terminées en une massue solide, guère plus longues que la tête ou plus courtes.

A. *Tous les articles des tarses entiers.*

Les genres : Platype, Tomique.

B. *Pénultieme article des tarses bifide.*

Les genres : Hylurgue, Scolyte, Hylésine.

II. Antennes notablement plus longues que la tête, terminées en une massue de trois feuillets.

*Nota.* Pénultième article des tarses bifide.

Le genre Phloïothribe. *V.* ces articles. (L.)

SCOLYTE (1) *Scolytus.* Genre d'insectes coléoptères, de la section des tétramères, famille des xylophages, tribu des scolytaires, distingué des autres genres de cette division, par les caractères suivans : antennes guère plus longues que la tête, terminées en une massue solide, comprimée, presque ovoïde, obtuse, et formée par le neuvième article ; pénultième article des tarses bilobé.

Geoffroy avoit établi ce genre sur un insecte qui vit sous les écorces des arbres, et auquel il trouve des rapports avec les becmares et les dermestes. C'est effectivement dans ce dernier genre que Linnæus a placé d'autres coléoptères très-analogues au scolyte de Geoffroy, mais que Degéer en a séparé, pour en former un genre propre, celui des ips. L'historien des insectes des environs de Paris avoit établi une autre coupe générique, avoisinant, dans l'ordre naturel, les scolytes, et qu'il avoit distinguée sous la dénomination de bostriche. Fabricius, en appliquant quelques-uns de ces noms à d'autres genres, a tout brouillé (*V.* ces articles.). Ses scolytes sont des coléoptères de notre famille des carnassiers. et le genre, ainsi nommé par Geoffroy, fait partie de celui d'*hylesinus*. Pour réparer ce désordre, et ramener la nomenclature à ses types primitifs, nous avons désigné le genre *scolytus* de Fabricius, sous la dénomination d'omophron. Nos scolytes sont ceux des naturalistes français. Le même genre est appelé *eccoptogaster* par Herbst et M. Gyllenhal. Olivier (*Coléopt.*, tome 4) lui donne beaucoup plus d'étendue que nous ; car ses scolytes embrassent notre tribu des scolytaires, composée de six genres.

---

(1) Geoffroy écrit *Scolite;* mais la dénomination latine offrant un *y* à la place de l'*i*, nous n'approuvons point cette substitution.

Les scolytes ont le corps ovale oblong, ou plutôt presque cylindrique ; leur tête est presque globuleuse, et se retire dans le corselet, à l'exception de la partie antérieure qui se montre sous la forme d'un petit museau conique ; les antennes sont fort courtes et composées de neuf articles, mais dont plusieurs, savoir, ceux du milieu, ne se distinguent bien qu'à l'aide d'une forte loupe ; le neuvième forme une massue solide, comprimée et arrondie au bout ; son extrémité paroît être plus membraneuse, et pourroit bien être formée d'un article de plus, qui seroit alors le dixième, mais enveloppé par le neuvième ; les ailes sont grandes et repliées sous des étuis très-durs ; le ventre est tronqué brusquement et obliquement, de la base à l'anus ; l'angle extérieur de l'extrémité des jambes forme un crochet ; le pénultième article des tarses est bilobé.

Les scolytes vivent dans le bois carié et vermoulu, non-seulement sous la forme de larve, mais encore sous celle d'insecte parfait. Ce sont eux qui, conjointement avec les vrillettes, le percent dans tous les sens, et le détruisent peu à peu en le convertissant en une poussière très-fine. Cette poussière n'est autre chose que la substance du bois dont ils se sont nourris, et qu'ils ont rendue en excrément ; mais les vrillettes n'attaquent que le bois mort, tandis que les scolytes se nourrissent le plus souvent du bois vivant. Ceux-ci parviennent quelquefois à faire périr des rameaux, des branches, et même des arbres, en détruisant leurs fibres, en extravasant ou altérant les sucs qui leur donnent la vie. La larve est courte, molle, munie de six pattes et d'une tête écailleuse, dure ; elle est armée de deux fortes mâchoires, au moyen desquelles elle ronge et détruit les bois les plus durs ; elle subit ses métamorphoses dans le bois même qui l'a nourrie, et n'en sort que lorsqu'elle est pressée par le besoin de se reproduire.

Scolyte destructeur, *Scolytus destructor*, Oliv., *Col.*, tome 4, n.° 78, pl. 1, fig. 4 ; *Hylesinus scolytus*, Fab. Cet insecte a environ deux lignes de long. Il est d'un noir luisant, avec les antennes, les pattes et les élytres d'un brun marron ; le dessus de la tête est garni d'un duvet jaunâtre ; le corselet est grand ; les élytres ont chacune six à sept stries élevées et ponctuées. Il se trouve dans toute l'Europe.

Le Scolyte pygmée, *Scolytus pygmæus*. Quoique très-voisin du précédent, il en diffère par sa taille constamment plus petite, et en ce que les intervalles des stries des élytres ont des points plus prononcés et rangés en lignes. Il est très-commun dans les départemens du Midi de la France. (L.)

SCOMBER. *V.* Scombre. (desm.)

SCOMBÉROÏDE, *Scomberoïdes.* Genre de poissons établi par Lacépède, dans la division des THORACIQUES, et qui présente pour caractères : de peties nageoires au-dessus et au-dessous de la queue ; une seule nageoire dorsale, mais plusieurs aiguillons au-devant d'elle.

Ce genre qui, comme l'observe Lacépède, semble tenir le milieu entre les SCOMBRES et les GASTÉROSTÉES, se réunit, selon Cuvier, avec le genre LICHE. Il renferme trois espèces, dont aucune n'étoit connue des naturalistes.

Le SCOMBÉROÏDE NOEL a dix petites nageoires au-dessus, et quatorze au-dessous de la queue ; sept aiguillons recourbés au-devant de la nageoire du dos. On ignore son pays natal. Il a deux aiguillons en avant de la nageoire de l'anus ; sa queue est fourchue.

Le SCOMBÉROÏDE COMMERSONNIEN a douze petites nageoires au-dessus et au-dessous de la queue, et six aiguillons en devant de la nageoire dorsale. On le pêche autour de Madagascar, où Commerson l'a observé. Ses deux mâchoires sont garnies de dents égales et aiguës ; l'inférieure est plus avancée que la supérieure ; on voit des taches rondes sur son dos ; sa nageoire caudale est très-fourchue.

Le SCOMBÉROÏDE SAUTEUR a sept petites nageoires au-dessus et huit au-dessous de la queue ; quatre aiguillons au-devant de la nageoire du dos. Il est figuré dans Lacépède, vol. 2, pl. 19. On le trouve dans les mers d'Amérique, sur la surface desquelles il saute continuellement, au rapport de Plumier. *V.* pl. P. 19, où il est figuré. (B.)

SCOMBÉROÏDES. Famille de poissons qui répond à celle appelée ATRACTOSOMES, par Duméril. (B.)

SCOMBEROMORE, *Scomberomorus.* Genre de poissons établi par Lacépède, dans la division des THORACIQUES, dont les caractères consistent à avoir une seule nageoire dorsale ; de petites nageoires au-dessus et au-dessous de la queue ; point d'aiguillons isolés au-devant de la nageoire du dos.

Ce genre diffère des SCOMBRES, uniquement par la privation d'une nageoire dorsale ; encore celle qu'il a, est-elle divisée en deux portions si distinctes, qu'on suppose, au premier coup d'œil, qu'il en a deux. Il ne renferme qu'une espèce, le SCOMBÉROMORE PLUMIER, qui a huit petites nageoires au-dessus et au-dessous de la queue, et les deux mâchoires également avancées. Son dos est couleur d'azur, et son ventre est argenté, avec une bande dorée longitudinale, et quelques taches irrégulières le long de la ligne latérale. Ce poisson se pêche dans les mers d'Amérique, où il a été observé par Plumier. (B.)

**SCOMBRE**, *Scomber.* Genre de poissons de la division des THORACIQUES, qui présente, pour caractères : deux nageoires dorsales ; une ou plusieurs petites nageoires au-dessus et au dessous de la queue ; les côtés de la queue carénés ; une petite nageoire composée de deux aiguillons réunis par une membrane au-devant de la nageoire de l'anus.

Ce genre a été légèrement modifié par Lacépède, qui en a séparé plusieurs espèces pour former ses genres SCOMBÉROÏDE, CARANX, CARANXOMORE et TRACHINOTE. Actuellement, il ne comprend plus que treize à quatorze espèces; mais c'est parmi elles que se trouvent celles qui intéressent le plus les hommes par l'utilité qu'ils en retirent, et dont les mœurs sont les plus connues.

Ces espèces sont :

Le SCOMBRE COMMERSON, qui a le corps très-allongé ; dix petites nageoires très-séparées l'une de l'autre, au-dessus et au-dessous de la queue ; la première nageoire du dos, longue et très-basse ; la seconde courte, échancrée, et presque semblable à celle de l'anus ; la ligne latérale dénuée de petites plaques. Il est figuré dans Lacépède, vol. 2, pl. 20. On le trouve dans la mer des Indes, où Commerson l'a observé, décrit et dessiné.

Le SCOMBRE GUART, qui a dix petites nageoires au-dessus et au-dessous de la queue ; la ligne latérale garnie de petites plaques. On le pêche dans les mers du Brésil. Il est figuré dans Bloch, pl. 346, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, pag. 232, sous le nom de *scombre rotter.*

Le SCOMBRE THON, *Scomber thynus*, Linn., qui a huit ou neuf petites nageoires au-dessus et au-dessous de la queue; les nageoires pectorales n'atteignant pas l'anus, et se terminant en dessous de la première dorsale. On le trouve dans toutes les mers des pays chauds. Il entre en grandes troupes, chaque année, dans la Méditerranée, et fait l'objet d'une pêche importante. Cuvier le regarde comme le type d'un sous-genre. *V.* au mot THON.

Le SCOMBRE GERMON, qui a huit ou neuf petites nageoires au-dessus et au-dessous de la queue; les nageoires pectorales assez longues pour dépasser l'anus. On le trouve dans la grande mer. Il a été confondu avec le *scombre thon* et le *scombre bonite*, dont il diffère cependant, et dont les matelots savent le distinguer, puisqu'ils lui ont donné des noms particuliers, tels que *germon*, *albacou*, *longue oreille.* Sa grandeur est de trois ou quatre pieds ; sa couleur est d'un bleu foncé sur le dos, et d'un bleu argentin sous le ventre ; un seul rang de dents garnit chaque mâchoire, dont l'inférieure est plus avancée ; sa chair est bonne et saine. On prend

quelquefois, à la ligne, de si grandes quantités de ce poisson, que les navigateurs s'en dégoûtent. Selon Cuvier, il est dans le cas de devenir le type d'un sous-genre de son nom.

Le Scombre thazard, qui a huit ou neuf petites nageoires au-dessus et sept au-dessous de la queue; les pectorales à peine de la longueur des thoracines ; les côtés de la partie inférieure du corps sans taches. On le trouve dans les mers Antarctiques, auprès de la Nouvelle-Zélande, où il a été observé par Commerson. Sa chair est jaunâtre et savoureuse. Les matelots l'appellent *albacore*.

Le Scombre de la roche, qui est une nouvelle espèce, fort voisine de cette dernière, que Risso a observée dans la mer de Nice.

Le Scombre bonite, *Scomber pelamis*, Linn., qui a huit petites nageoires au-dessus et sept au-dessous de la queue; les pectorales atteignant à peine la moitié de l'espace compris entre leur base et l'ouverture de l'anus ; quatre raies longitudinales noires sur le ventre. On le trouve dans la haute-mer, entre les tropiques, où sa chair agréable et saine fait la consolation des navigateurs. (*V*. au mot Bonite.) Il ne faut pas le confondre avec le *scombre germon*, comme l'a fait Bloch.

Le Scombre sarde, qui a sept petites nageoires au-dessus et six au-dessous de la queue; une grande plaque d'écailles autour des nageoires pectorales, qui sont très-courtes; le corps presque nu, argenté, avec plusieurs fascies noires, très-courtes et courbées sur le dos. On l'appelle aussi *boniton* et *germon ;* mais il ne faut pas le confondre avec les poissons qui portent ces noms, comme l'a fait Bloch. On le trouve dans les mers méridionales de l'Europe, où il est l'objet d'une pêche importante. *V*. à la fin de l'article.

Le Scombre alatunga, qui a sept petites nageoires au-dessus et au-dessous de la queue ; douze rayons à chaque nageoire du dos. On le trouve dans l'Océan et dans la Méditerranée, où on le confond avec le thon et le germon. Cetti est le premier qui l'ait bien distingué. Il est constamment plus petit que le thon, mais, du reste, il a des mœurs analogues ; sa chair est blanche et agréable au goût.

Le Scombre chinois, qui a sept petites nageoires au-dessus et au-dessous de la queue ; les pectorales courtes; la ligne latérale saillante, descendant au-delà des nageoires pectorales, et sinueuse dans tout son cours; point de raie longitudinale. On le trouve dans les mers de la Chine. Il est d'un violet argenté en dessus, et rougeâtre en dessous.

Le Scombre maquereau, *Scomber scomber*, Linn., qui a cinq petites nageoires au-dessus et au-dessous de la queue :

douze rayons à chaque nageoire du dos. On le pêche dans presque toutes les mers, et surtout dans celles d'Europe, où il est un moyen de richesse pour quelques ports de mer. Un sous-genre est dans le cas d'être établi pour lui, selon Cuvier. *V.* au mot MAQUEREAU.

Le SCOMBRE JAPONOIS, qui a cinq petites nageoires au-dessus et au-dessous de la queue, et huit rayons à chaque nageoire dorsale. Il vit dans les mers du Japon, où il parvient rarement à un pied de long.

Le SCOMBRE DORÉ, qui a cinq petites nageoires au-dessus et au-dessous de la queue; le dos couleur d'or. On le trouve avec le précédent. Il y a lieu de croire qu'il se rencontre aussi dans les mers d'Amérique.

Le SCOMBRE ALBACOU, qui a deux arêtes couvertes d'une peau brillante au-dessus de chaque opercule. Il se trouve autour de la Jamaïque, où il ne parvient qu'à un pied de ong, et où il a été observé par Sloane. (B.)

SCOMBRÉSOCE, *Scombresox.* Genre de poissons établi par Lacépède dans la division des ABDOMINAUX. Ses caractères sont: corps et queue très-allongés; mâchoires très-longues, très-minces et très-étroites; nageoire dorsale opposée à l'anale; beaucoup de petites nageoires entre la dorsale, l'anale et la queue.

Ce genre ne contient qu'une espèce, que Rondelet a mentionnée sous le nom de *bécasse*, et dont l'organisation est remarquable. Elle tient le milieu entre les SCOMBRES et les ESOCES, et paroît propre aux mers d'Europe; mais elle est fort rare. (B.)

SCOOPER. Nom anglais de l'AVOCETTE. (V.)

SCOPAIRE, *Scoparia.* Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, et de la famille des scrophulaires, dont les caractères consistent en un calice quadrifide; une corolle en roue, à tube court et à limbe à quatre lobes égaux; quatre étamines égales; un ovaire supérieur surmonté d'un style à stigmate simple; une capsule sphérique, bivalve, à valves entières et à cloison simple.

Ce genre renferme des plantes à feuilles verticillées et à fleurs axillaires. On en compte trois espèces, dont la plus anciennement connue et la seule cultivée dans nos jardins de botanique, est la SCOPAIRE DOUCE, qui a les feuilles ternées et les fleurs pédonculées. Elle est annuelle, et vient aux Antilles et dans le Brésil.

Cette plante passe pour avoir les mêmes vertus que la GUIMAUVE, et en conséquence on l'emploie dans tous les cas où il s'agit d'adoucir l'âcreté des humeurs, soit en boisson, soit en lavement, soit en cataplasme. (B.)

SCOPA-REGIA. Nom donné à la Barbarée (*sisymbrium barbarea*, L.) par Fuschsius. (ln.)

SCOPARIA. Gesner, Lobel et d'autres anciens botanistes, ont donné ce nom au *belvedère*, espèce de Chénopode (*ch. scoparia*, L.). (ln.)

SCOPÈLE, *Scopelus.* Sous-genre introduit par Cuvier parmi les Salmones. Il renferme les Serpes de Risso, qui ne sont pas celles de Lacépède. Ses caractères sont : bouche et ouïes extrêmement fendues ; mâchoire garnie de très-petites dents ; une seconde nageoire dorsale très-petite. (b.)

SCOPION. Selon Dioscoride, ce nom est un de ceux qu'on donnoit à l'*Elaterium. V.* ce mot. (ln.)

SCOPOLIA. Plusieurs genres de plantes ont été donnés sous ce nom, qui rappelle celui de Scopoli, célèbre naturaliste italien. Il y a : le *scopolia* d'Adanson, fondé sur le *cardamine lunaria*, L., qui se distingue par son long calice à deux oreillettes, et par sa silique elliptique à deux ou trois graines orbiculaires ;

Le *scopolia* de Jacquin qui a pour type le *hyoscyamus scopolia*, L. ;

Le *scopolia* de Willdenow et de Smith, qui est le *toddallia* de Jussieu ou *vepris* de Commerson et *crantzia* de Schreber ;

Enfin, le *scopolia* de Linnæus fils, qui est décrit à l'article Scolopie.

L'on a écrit par *lapsus linguæ*, *scopolia* au lieu de *scolopia*, pour le genre de ce dernier nom. *V.* Scolopie. (ln.)

SCOPOLIE, *Scopolia.* Arbre de Java, à feuilles alternes, pétiolées, oblongues, entières, glabres, et à fleurs solitaires dans les aisselles des feuilles, qui forme un genre dans la polygamie monogynie.

Ce genre offre pour caractères : un involucre de deux feuilles et multiflore ; une corolle à quatre divisions ; huit étamines constituées par des anthères géminées sur quatre filamens ; un germe supérieur droit, terminé par des soies, à style nul et à stigmate court et aigu.

Smith a aussi donné ce nom à la Paullinie asiatique, qui est la Toddalie de Jussieu et de Lamarck.

On voit pl. 423 des *Illustrations* de Lamarck, un autre genre figuré sous le même nom ; mais c'est par erreur typographique. Il faut lire Scolopie. (b.)

SCOPOLIE, *Scopolia.* Genre établi par Jacquin aux dépens des Jusquiames, dont il diffère par un calice renflé et une corolle campanulée : les botanistes ne l'ont pas adopté. Il ne renferme qu'une espèce, originaire de l'est de l'Alle-

magne. On la cultive dans nos jardins. Elle est vivace. (B.)

SCOPS. Moering a mal à propos appliqué ce nom à la *demoiselle de Numidie*. (S.)

SCOPS. *V.* le genre CHOUETTE, section des HIBOUX. (V.)

SCOPS DE LA CAROLINE. *V.* HIBOU ASIO. (V.)

SCOPULA LITTORALIS, Lluid. Ce sont des dents fossiles de raie, de forme hexagonale, et très-aplaties. Jussieu en a décrit de pareilles, trouvées près de Montpellier, dans les Mém. de l'Académie des Sciences de Paris, année 1721. (DESM.)

SCOPUS. Nom tiré de *exia*, *umbra*, que Brisson a imposé à l'OMBRETTE, d'après sa couleur de terre d'ombre. (V.)

SCORANZE. Petit poisson du lac de Scutari, dont on prend d'immenses quantités, et qu'on sale pour exporter. Il est probable que c'est le CYPRIN AGONE, appelé *sardine* sur le lac de Côme. (B.)

SCORBION de Dioscoride. *V.* TEUCRION. (LN.)

SCORDION des Grecs, *Scordium* des Latins. Selon Dioscoride, le *scordion* croissoit sur les montagnes, dans les lieux marécageux; il avoit les feuilles semblables à celles du *teucrium*, mais plus grandes et moins découpées (dentées) à l'entour, et qui sentoient un peu l'ail (*scorodon* en grec); elles étoient astringentes et amères au goût. Sa tige avoit une forme carrée, et sa fleur étoit rouge. Le *scordion* étoit échauffant et diurétique, on l'employoit frais et desséché. On préféroit le *scordion* de Crète et celui qui croissoit dans le royaume de Pont. On en faisoit usage, après l'avoir diversement préparé, pour calmer la toux invétérée, les convulsions, les inflammations d'entrailles, les douleurs d'estomac, pour exciter l'expectoration, pour guérir les ulcères, réprimer les excroissances de chair, etc.

« Pomponius Lœneus, traducteur des Mémoires et des recettes de Mithridate sur la médecine, rapporte que ce prince découvrit le *scordium*, et Lœneus assure avoir vu la description de cette plante de la main même de Mithridate, dans laquelle il est dit que ce *scordium* est une herbe haute d'une coudée, qu'elle pousse une tige carrée, rameuse, garnie de feuilles tomenteuses, découpées comme celles du chêne. Cette plante croît dans le Pont, dans les plaines grasses et humides; elle a un goût amer. » (Plin., l. 25, cap. 6.) Il y avoit, selon Pline, une seconde espèce de *scordium*. Ses feuilles étoient plus grandes que celles du *scordium* précédent, et assez semblables aux feuilles du *menthastrum*. Cette plante avoit de grandes vertus, surtout lorsqu'elle entroit dans la composition des préservatifs et des contre-poisons. Du reste, chez Dios-

coride, Pline, Galien, les propriétés accordées au *scordium* sont les mêmes.

Les botanistes croient que notre *teucrium scordium* est l'ancien *scordium*, et l'un de ceux de Pline, celui qu'il décrit d'après Lœneus. Cette plante devoit son nom de *scordion* à son odeur d'*ail*. On sait que celui-ci est le *scorodon* des Grecs, et nous devons faire remarquer ici que chez Pline *scordium*, *scordotis* et *scorodotis* sont synonymes. Cette ressemblance dans les noms a fait que, dans des temps postérieurs, on a pris une plante pour l'autre, et qu'on a fait entrer l'ail dans la composition de la thériaque, au lieu du *scordium*, parce que des copistes inexacts ont substitué *scorodon* au lieu de *scordium*, dans les copies qu'ils ont faites de Dioscoride et de Galien.

Le second *scordion* de Pline est peut-être notre *teucrium scorodonia* ou le *teucrium scordioïdes*, Willd., ou bien une autre espèce du même genre. Quelques auteurs veulent que le *scorodonia* soit le premier *scordium* de Pline.

Les botanistes avant Tournefort ont appelé *scordium* diverses plantes du genre *teucrium*, *molucella*, *stemodia*, etc.

Le *scordion* avoit aussi d'autres noms. Il a été appelé *scorbion*, *pleuritis*, *dysosmon*, *calamintha-agria*, *chamœpitys*, *mithridation*, etc. (LN.)

SCORDIUM. Plante du genre des GERMANDRÉES. (B.)

SCORDOTIS. *V.* SCORDIUM. (LN.)

SCORIES VOLCANIQUES. On donne ce nom, en général, à toutes les matières volcaniques qui sont boursoufflées à peu près comme le mâchefer : telles sont les masses isolées lancées par le volcan dans ses explosions, et qu'on voit rouler sur les flancs de la montagne. La superficie des courans eux-mêmes est à l'état de *scories* par le développement des gaz que favorise l'action de l'atmosphère : la partie inférieure des courans est au contraire composée de lave compacte. Parmi les *scories des courans*, il y en a aussi de compactes, mais qui sont remarquables par les formes bizarres qu'elles prennent : les unes ressemblent à des pommes-de-pin ou à des artichauts; d'autres à des calottes empilées; d'autres sont tordues comme de gros câbles; d'autres sont plates, minces, et contournées en spirales comme des rubans, etc. Les matières volcaniques, parvenues au dernier degré de scorification, forment ces menues parcelles de lave qui tombent comme une grêle autour du cratère, et qu'on nomme *rapillo*. Dolomieu dit que la montagne de l'Etna en est presque entièrement formée. Au reste, il ne faut pas confondre les *scories* avec la *pierre ponce*. Elles n'ont de commun que leur légèreté. *V.* LAVES et PIERRE PONCE. (PAT.)

SCORILLUS ou PETIT SCHORL, traduit en italien par

*scorillo.* On a donné ce nom principalement au PYROXÈNE DES VOLCANS. (LN.)

SCORLUS. Nom latin du SCHORL. *V.* les articles sous ce nom. (LN.)

SCORLUS AUGITES de R. Forster. C'est le PYROXÈNE. (LN.)

SCORODITE. Ce minéral est ainsi décrit par Breithaupt, dans le IV.e volume du Manuel de Minéralogie de Hoffmann.

« Il a une couleur vert-poireau foncée, qui, d'un côté, tire sur le vert céladon et le vert noirâtre, même sur le noir, et de l'autre sur le brun de foie.

On le trouve compacte, en petites parties, disséminé, mais plus fréquemment cristallisé. Sa cristallisation est un prisme court quadrilatère, rectangulaire, avec quatre faces à chaque extrémité, lesquelles sont posées sur les bords latéraux, et réunies au sommet presque à angles droits.

*Première variété.* Sans plus amples altérations.

*Deuxième variété.* Quelquefois aussi :

(*a*) Les arêtes latérales sont tronquées, et même deux faces de troncature se voient obliquement posées sur un bord latéral plus étroit (indiquant un prisme rhomboïdal).

(*b*) Les coins ou angles triangulaires tronqués entre les larges faces de côté et de pointement (le tranchant fort aigu).

Les cristaux sont petits et très-petits, et superposés.

Les faces latérales les plus étroites sont striées en longueur, mais toutes les autres sont unies.

Eclatant jusqu'au très-éclatant, tenant le milieu entre l'éclat vitreux et l'éclat nacré.

La cassure est lamelleuse en partie; les joints des lames répondent aux arêtes latérales des pyramides et dans le sens de la courte diagonale d'un prisme rhomboïdal; dans tout autre sens, elle tient le milieu entre le conchoïde inégal et le petit et imparfait conchoïde.

Les fragmens sont indéterminément anguleux, mais à bords pas trop aigus.

Lorsqu'il est compacte, il montre de la tendance à donner des pièces séparées, petites, anguleuses et grenues ;

Il est transparent sur les bords et même (dans les petits cristaux isolés) jusqu'au demi-diaphane ;

Demi-dur dans le degré le plus foible ; il ne raie que foiblement le spath calcaire ; il n'est pas très-cassant, et cependant aisé à briser.

Il n'est pas pesant.

Il se fond promptement sur le charbon, à la flamme du chalumeau, avec un fort dégagement de vapeurs arsénicales, et il en résulte une masse d'un brun rougeâtre tout-à-fait som-

bre, qui devient sensible à l'aimant après qu'elle a été bien rougie au feu, et qu'elle a perdu ce qu'elle contient d'arsenic.

Cette manière d'être prouve que ce fossile est *un fer oxydulé arsenical* vraisemblablement avec un peu de manganèse, ce qui lui donne de la ressemblance avec l'*olivenerz* et le *wurfelerz* (le cuivre arseniaté et le fer arseniaté). Cependant j'en ai essayé, continue Breithaupt, une petite portion pour y chercher le cuivre, et je n'y en ai trouvé aucun indice. Il seroit possible qu'outre l'acide arsénique, il y en existât encore un autre (peut être l'acide sulfurique). Toujours est-il que le premier est le caractéristique.

Le juré des mines de Schneiberg, M. Scheidhauser, m'a communiqué ce qui suit sur le scorodite, découvert tout récemment en Saxe. Ce fossile a été rencontré à Stammasser (dans le district de Schneiberg, en Saxe), à 12 toises au-dessous du jour (dans une montagne primitive), sur un banc de quarz et de hornstein, épais de 10 pouces, et comme une masse sous la forme d'un gros pain enveloppé d'une croûte argileuse de trois pouces d'épaisseur. Sur ce même banc se trouve aussi une terre ou poussière grasse de manganèse, d'une demi toise d'épaisseur. Il étoit accompagné de pyrites arsenicales et sulfureuses.

Le même fossile a été rencontré aussi plus anciennement à Lœling, en Carinthie, dans une montagne primitive, avec le fer spathique, une substance semblable à la pyrite arsenicale, le bismuth natif, etc. »

La conclusion de M. Breithaupt est assez singulière, car après avoir reconnu que le scorodite ne contient pas de cuivre, il croit devoir le placer avec les minerais de ce métal. La cristallisation l'a engagé à le rapprocher du cuivre arséniaté. (LN.)

SCORODON des Grecs et *Allium* des Latins. Ces noms sont ceux de l'AIL et de plusieurs autres espèces voisines et du même genre.

« Il y a, rapporte Dioscoride, le *scorodon des jardins*, et que l'on sème. Celui d'Egypte n'a qu'une seule tête (bulbe), comme le *prason* (poireau), laquelle est douce, petite, et tirant sur le pourpre. Les *scorodon* qui croissent ailleurs, sont gros et blancs, et ont plusieurs côtes ou cayeux que les Grecs appellent *aglythes* ou *aglydas*. Il y a aussi le *scorodon sauvage*, que les Grecs appellent *ophioscorodon* (c'est-à-dire *ail serpentin*). Le *scorodon* est très-âcre, il est chaud et piquant, fait aller à la selle, trouble l'estomac, il altère, etc. » Dioscoride ajoute qu'il fait naître des boutons et des ulcères sur la peau, qu'il trouble la vue de ceux qui en font un usage continu.

L'*ophioscorodon* étoit aussi nommé *elaphoscorodon* (*ail de*

*cerf*). Lorsqu'on en mangeoit, il chassoit la vermine; il étoit diurétique et avoit les mêmes vertus que le *scorodon*, sur lequel Dioscoride revient assez longuement. Ce botaniste a encore un *scorodoprasum*. Il étoit gros comme le *prason*, et il participoit à la fois du *scorodon* (ail), et du *prason* (poireau) par ses qualités. On le mangeoit comme le poireau, après l'avoir fait cuire.

Théophraste distingue, dans les *scorodon*, ceux qui sont précoces de ceux qui sont tardifs, ensuite ceux qui sont plus grands, comme le *scorodon de Chypre*, qui n'ont qu'un bulbe, de ceux qui ont des cayeux, qu'on nommoit *geleis*. Théophraste fait observer qu'on multiplie le *scorodon* par écailles et cayeux. Galien nomme le scorodon *aglydas*; Æginet, *scellidas*; Ætius, *onychias*.

Æginet et Galien mentionnent aussi le *scorodoprason*.

L'*allium* avoit, selon Pline, plusieurs cayeux contenus dans une pellicule propre. Ce naturaliste en distingue plusieurs: les précoces, qui ne mettoient que soixante jours à mûrir, et les tardifs. Il y en avoit à bulbes plus gros les uns que les autres, tels que le gros *allium*, que les Grecs appeloient *antiscorodon* ou *scorodon de Chypre*, et les Latins *allium vulpicum*, et qui étoient fort estimés sur la côte d'Afrique. Pline donne des renseignemens sur la culture et les propriétés des *allium* et sur la manière de conserver leurs bulbes. Il continue ainsi: « quant à l'*allium sauvage*, il croît naturellement dans les champs; on l'appelle *alum*. » En jetant sur des terres ensemencées une grande quantité de ses bulbes cuits, il avoit la propriété d'enivrer les oiseaux qui venoient en manger. Il y avoit encore l'*allium ursinum*, à feuilles plus grandes, à bulbes plus petits et d'une odeur plus agréable.

L'on doit faire observer que l'*antiscorodon* de Pline est l'*aphroscorodon* de Columelle. Ce dernier nom convient parfaitement à cette plante, qui étoit effectivement échauffante et excitante, tandis que l'on ne sait sur quel fondement on l'auroit nommée *antiscorodon*; d'où les commentateurs croient que le texte de Pline se trouve altéré ici.

Maintenant, il nous reste à faire remarquer que notre ail commun (*allium sativum*, L.) est très-certainement le *scorodon cultivé des jardins*, des Grecs, et l'*allium cultivé des jardins* des Latins; mais l'on doit dire aussi qu'ils ont connu plusieurs autres espèces que le défaut de description ne nous permet pas de reconnoître d'une manière sûre. L'*ophioscorodon* de Dioscoride étoit peut-être l'*allium ursinum*, L, ou l'*allium victoriale*. Ce que Pline dit de son *allium ursinum* s'applique bien à l'*allium ursinum*, L.

Le *scorodoprasum* de Dioscoride est sans doute notre ro-

cambole (*allium scorodoprasum*). L'*aphroscorodon* ou *allium vulpinum* est considéré comme une grosse variété de l'ail cultivé.

On lit dans C. Bauhin (Pinax) que le nom d'*allium* dérive peut-être d'un mot grec qui signifieroit *s'élancer*, ce qui s'appliqueroit à la tige de l'ail, qui, en croissant, devient très-grêle. D'autres auteurs croient qu'il dérive du même mot, qui signifie haleine, parce que l'ail rend forte l'haleine des personnes qui en mangent. Le nom grec dérive de *scaion rhodon* (*rudis rosa*), et auroit été donné à l'ail à cause de son odeur véhémente, ou bien parce qu'étant mangé, il fait naître des boutons sur la peau, ou bien excite le bâillement et l'envie de s'étendre les bras. (LN.)

SCORODONIA. Nom donné anciennement à une espèce de germandrée; elle est le type d'un genre établi par Tournefort et adopté par Moench, et qui comprend, selon Adanson, les *teucrium sibiricum*, *canadense*, *virginicum* et *scorodonia*, L. Il diffère du *teucrium* par ses fleurs spiciformes, ayant un calice bilabié à cinq dents. (LN.)

SCORODOPRASON. L'une des espèces d'AIL décrites par Dioscoride, et qui paroît avoir été notre ROCAMBOLE (*allium scorodoprasum*). On trouve plusieurs espèces d'ail décrites sous ce nom, dans les vieux ouvrages de botanique. (LN.)

SCORODO-THLASPI d'Aldrovande. C'est une espèce de THLASPI qui sent l'ail lorsqu'on le froisse entre les doigts (*thlaspi alliaceum*, L.). (LN.)

SCORPÈNE, *Scorpæna*. Genre de poissons de la division des THORACIQUES, dont les caractères consistent à avoir la tête garnie d'aiguillons, ou de protubérances, ou de barbillons, et dépourvue de petites écailles; une seule nageoire dorsale.

Ce genre, aux dépens duquel Schneider, a établi le genre SYNANCÉE, et Cuvier le sous-genre PTÉROÏS, est très-remarquable par la forme extraordinaire de la plupart des espèces qu'il contient. Plusieurs sont hideuses à voir, et peuvent, comme l'observe Lacépède, servir de modèle aux êtres fantastiques que l'imagination de l'homme se plaît à créer pour peupler les enfers; mais quelque baroques qu'elles soient, elles rentrent toujours dans l'ordre naturel; on ne les appellera jamais que des poissons voisins des COTTES, dans l'ordre des rapports.

Lacépède a décrit seize espèces de scorpènes qu'il divise en scorpènes qui n'ont point de barbillons, et scorpènes qui ont des barbillons.

Les premières sont:

La Scorpène horrible, qui a le corps garni de tubercules gros et calleux. V. pl. P. 19 où elle est figurée. On la pêche dans la mer des Indes. Elle est connue en français sous le nom de *crapaud de mer* et de *pythonisse*. Sa tête est très-grande et très-inégale. On y voit nombre de protubérances, de sillons et d'épines, et en dessus deux enfoncemens profonds. Ses mâchoires, susceptibles d'une large ouverture, sont garnies de petites dents, sont articulées de manière que, lorsqu'elles sont fermées, l'inférieure s'élève verticalement et clôt la bouche comme une sorte de trappe, ayant en devant l'apparence d'un fer-à-cheval. Ses yeux sont petits et placés presque au sommet de deux protubérances. L'ouverture de ses ouïes est très-large. Sa membrane branchiale a cinq rayons; ses narines sont allongées; sa ligne latérale se courbe par en bas vers l'anus. Toutes ses nageoires sont pourvues de forts rayons et recouvertes d'une membrane épaisse, les trois ou quatre premiers rayons de la dorsale sont surtout très-gros et très-difformés; on peut les appeler des tubérosités branchues, aussi bien que des rayons.

Le corps de ce poisson est aussi garni de tubercules calleux, mais n'a point d'écailles; il est varié de brun et de blanc. Ses nageoires pectorales sont très-longues, et sa caudale est arrondie.

On croit que la scorpène horrible vit de coquillages et de crustacés, d'après la forme de ses mâchoires; mais on ne sait rien de positif sur ses mœurs. On ignore même la grandeur à laquelle elle peut parvenir, car on n'apporte en Europe que de petits individus, sur lesquels on ne peut asseoir une opinion précise.

La Scorpène africaine, *Scorpœna capensis*, Linn., qui a quatre aiguillons auprès de chaque œil, et la nageoire de la queue presque tronquée net. Elle se trouve dans les mers voisines du Cap de Bonne-Espérance. Elle est revêtue de petites écailles. Sa tête est grande et convexe, recouverte par une prolongation transparente de la peau. Elle parvient à une grandeur de deux à trois pieds.

La Scorpène épineuse, qui a des aiguillons le long de la ligne latérale. Son corps est comprimé; sa nageoire dorsale est très-longue. On ignore sa patrie.

La Scorpène aiguillonnée, qui a quatre aiguillons recourbés et très-forts au dessous des yeux; les deux lames de chaque opercule garnies de piquans. On ignore son pays natal.

La Scorpène marseillaise, *Cottus massiliensis*, Linn., qui a plusieurs aiguillons sur la tête; un sillon ou enfoncement entre les yeux. On la pêche dans la Méditerranée. Elle fait le passage entre le genre des *cottes* et celui-ci.

La SCORPÈNE DOUBLE FILAMENT, qui a la mâchoire inférieure repliée sur la supérieure; un filament double et long à l'origine de la nageoire dorsale. On la trouve dans la mer des Indes, où Commerson l'a observée. Elle est figurée dans Lacépède. Son corps est couvert d'écailles; sa tête est grosse, un peu aplatie par dessus, et garnie de protubérances. Ses deux mâchoires sont arrondies.

La SCORPÈNE BRACHION, qui a la mâchoire inférieure repliée sur la supérieure; point de filament; les nageoires pectorales basses, larges, attachées à une grande prolongation charnue, et composées de vingt-deux rayons. Elle est figurée dans Lacépède, vol. 3, pl. 12. On la trouve avec la précédente, à laquelle elle ressemble par plusieurs de ses parties.

La seconde division, ou les scorpènes qui ont des barbillons, offre:

La SCORPÈNE BARBUE, qui a deux barbillons à la mâchoire inférieure, et des élévations sur la tête. On ignore son pays natal.

La SCORPÈNE RASCASSE, *Scorpœna porcus*, Linn., qui a des barbillons auprès des narines et des yeux, et la langue lisse. Elle est figurée dans Bloch, pl. 181, dans le *Buffon* de Deterville, vol. 2, pag. 125, n.° 3, et dans d'autres ouvrages. On la pêche dans la Méditerranée et dans plusieurs autres endroits des mers d'Europe; on l'appelle *diable* et *crapaud de mer*. C'est la plus ancienne et la mieux connue de son genre. Aristote en fait mention, exagère le danger de la piqûre de ses épines, et indique la chair crue du mulet appliquée sur la plaie, comme le seul remède à employer. Hippocrate pense que son fiel facilite beaucoup les menstrues et la délivrance de l'arrière-faix; Dioscoride assure qu'il détruit les verrues, les excroissances des ongles; Pline recommande le vin dans lequel on fait mourir ce poisson, comme un remède contre les douleurs du foie, les maladies de la vessie, la chute des cheveux, et contre les taches de la cornée; Galien vante ses cendres comme un bon lithontriptique, etc. Aujourd'hui on n'en fait plus d'usage en médecine. Sa chair est maigre et coriace; il n'y a que les pauvres qui en mangent. Elle se tient sur les côtes, en troupes nombreuses, et se cache sous les varecs et autres productions marines, où elle attend les petits poissons, les crustacés et autres animaux marins, dont elle fait sa proie. On la prend au filet ou à l'hameçon, auquel on attache un morceau de crabe. Lorsqu'elle est prise, elle relève sa nageoire dorsale et cherche à piquer avec ses aiguillons. Sa tête est grosse; l'ouverture de sa bouche large; ses mâchoires garnies de plusieurs rangs de

petites dents pointues ; son palais est rude ; sa langue lisse et pointue ; ses yeux sont grands, rapprochés et placés sur le sommet ; l'ouverture de ses ouïes est large, et sa membrane branchiale soutenue par sept rayons. Sa ligne latérale voisine du dos est droite ; son anus plus près de la queue que de la tête ; sa couleur est un brun de plusieurs nuances, et tacheté de noir, de jaune et de blanc ; ses nageoires sont rougeâtres ; la dorsale a douze rayons aiguillonnés, la ventrale un, et l'anale trois. Sa longueur totale est d'environ un pied.

La Scorpène mahée, qui a cinq ou six barbillons à la mâchoire supérieure, et deux barbillons à chaque opercule. Commerson l'a observée dans la mer des Indes.

La Scorpène truie, *Scorpæna scrofa*, Linn., a des barbillons à la mâchoire inférieure et le long de chaque ligne latérale ; la langue hérissée de petites dents. On la pêche dans les mers d'Europe et d'Amérique. Elle est surtout commune dans la Méditerranée. Les anciens l'ont connue, et Aristote dit qu'elle fraie deux fois l'an. On mange sa chair en Italie, mais dans le Nord on la dédaigne. C'est un poisson très-fort et très-vorace, de plusieurs pieds de long, qui vit d'autres poissons, d'oiseaux de mer et autres animaux. Ses piqûres sont à redouter comme celles de la scorpène rascasse. Le fond de sa couleur est d'un brun rouge tirant sur le blanc, et marqué de taches brunes, ses écailles sont plus grandes que celles des autres espèces du genre, et de plus, rudes au toucher.

La Scorpène dactyloptère, qui se trouve dans la Méditerranée. Elle a été observée par de la Roche, et décrite et dessinée par lui dans son mémoire sur les poissons des îles Baléares, inscrit dans les Annales du Muséum.

La Scorpène Plumier, qui a quatre barbillons frangés à la mâchoire supérieure ; quatre autres entre les yeux ; d'autres encore le long de chaque ligne latérale ; des piquans triangulaires sur la tête et les opercules. On la trouve dans les mers d'Amérique, où elle a été observée, décrite et dessinée par Plumier.

La Scorpène américaine, qui a deux barbillons à la mâchoire supérieure, cinq à six à l'inférieure ; la partie postérieure de la nageoire du dos, la nageoire de l'anus, celle de la queue et les pectorales, très-arrondies. Elle est figurée dans le *Traité des Pêches* de Duhamel, vol. 3, pl. 2, n.° 3, sous le nom de *diable de mer*. On la pêche dans les mers d'Amérique.

La Scorpène didactyle, qui a deux rayons séparés l'un de l'autre auprès de chaque nageoire pectorale. Elle est figurée dans Pallas, *Spicileg. zoolog.* 7, tab. 4, n.° 1-3. On la pêche

dans la mer des Indes. C'est l'espèce dont la forme est la plus bizarre. Sa peau est dénuée d'écailles, brune avec des raies jaunes sur le dos, et des taches sur les côtés ; des bandes noires sont distribuées sur la nageoire de la queue ainsi que sur les pectorales.

La Scorpène antennée, qui a des appendices articulées placées auprès des yeux ; les rayons des nageoires pectorales de la longueur du corps et de la queue. Elle est figurée dans Bloch, pl. 185, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 2, pl. 140. On la trouve dans la mer des Indes. Sa chair est blanche et de bon goût.

La Scorpène volante, qui a les nageoires pectorales plus longues que le corps. On la trouve dans les rivières d'Amboine et du Japon, où elle vit de petits poissons, et où elle échappe aux gros en s'élevant de quelques pieds au-dessus de la surface de l'eau, par des vols, ou mieux des sauts analogues à ceux des Trigles et des Exocets. Sa peau est revêtue de petites écailles, et fasciée par des bandes orangées et blanches ; ses nageoires sont variées de jaune, de brun et de noir ; des points blancs marquent la ligne latérale ; sa grandeur ne surpasse jamais un pied. Sa chair est blanche, ferme, de bon goût et fort recherchée. (B.)

SCORPIO. Nom latin des Scorpions. (DESM.)

SCORPIO de Rondelet. C'est la Scorpène. *V.* ce mot. (DESM.)

SCORPIOCTONON. L'un des noms grecs de l'*heliotropion* des anciens. *V.* ce nom. (LN.)

SCORPIOÏDES. « Le *scorpioïdes* est une petite herbe qui jette peu de feuilles, et qui a la graine faite comme la queue des scorpions. Appliquée sur les piqûres faites par ces animaux, elle soulage beaucoup, et donne un prompt remède. » Voilà tout ce que Dioscoride rapporte de ce végétal. Pline dit de plus que Dioscoride, qu'on appelle aussi cette plante *scorpius*.

Matthiole regarde comme erronée l'opinion de ceux qui donnent le souci pour le *scorpioïdes*, qu'il croit être l'*ornithopus scorpioïdes*, ce que ne pense pas C. Bauhin, car il rapporte cet *ornithopus* à son *telephium Dioscoridis seu scorpioïdes* (C. B. Pin.) ; et avec Dodonée et Gesner il prend pour le *scorpioïdes* de Dioscoride le *scorpiurus sulcata*, L. Cæsalpin et F. Columna prétendent que le *scorpiurus sulcata* est le *clymenos* de Dioscoride, ce qui est d'autant plus surprenant que la description du *clymenos*, telle qu'elle est donnée par Dioscoride ne peut être applicable à cette plante, car le *clymenos* (ou *clymenon*) avoit la tige carrée et semblable à celle de la fève, et les feuilles comme celles du plantain, etc. ;

de plus, le *clymenos* étoit une plante à tiges volubles, et c'est ce que le nom grec de *clymenos* rappelle. Le *scorpiurus sulcatans* n'a rien de semblable; comment donc un botaniste moderne de Dijon a-t-il pu renouveler l'opinion de Fabius Columna, qui est si évidemment fausse? Comment a-t-il pu surtout la renouveler sans consulter l'article *clymenon* de Dioscoride, ce qu'il n'a point fait, puisque autrement il auroit reconnu son erreur. Observons même que Fab. Columna ne donne pas son assentiment comme le véritable; car il avoit cru auparavant que le souci étoit le *scorpioïdes* des anciens, à cause seulement de ses graines recroquevillées qui, malgré cela, ne ressemblent pas du tout à la queue des scorpions, non plus que les gousses du *scorpiurus sulcata*.

Les gousses articulées et tortillées de l'*ornithopus scorpioïdes* rappelleroient mieux la queue des scorpions; mais nous devons avouer que le *scorpioïdes* nous est encore inconnu, à moins que ce ne soit une espèce de CORONILLE.

Plusieurs anciens botanistes ont appliqué le nom de *scorpioïdes* à l'*heliotropium europœum*, aux *myosotis arvensis* et *scorpioïdes*, aux *ornithopus compressus* et *scorpioïdes*, et aux *scorpiurus*, etc.

Le genre *scorpioïdes* de Tournefort et d'Adanson est le même que le *scorpiurus* de Linnæus. *Voyez* ce mot. (LN.)

SCORPION. Nom spécifique d'une TORTUE. (B.)

SCORPION. Coquille du genre des STROMBES. On l'étend même, chez plusieurs marchands, à la plupart des espèces de ce genre, qui ont des saillies digitées. (B.)

SCORPION, *Scorpio*, Linn., Fab., Deg., Oliv., Lam., etc. Genre d'arachnides, de l'ordre des pulmonaires, famille des pédipalpes, distingué des autres genres que cet ordre comprend, par les caractères suivans : abdomen intimement uni au tronc, par toute sa largeur, offrant à sa base inférieure deux lames mobiles, en forme de peignes, et terminé par une queue noueuse, armée d'un aiguillon à son extrémité; stigmates au nombre de huit, découverts et disposés quatre par quatre, de chaque côté de la longueur du ventre; dessus du tronc recouvert de trois plaques, dont la première très-grande, en forme de corselet, portant six à huit yeux, dont deux situés au milieu du dos, rapprochés et plus grands; les autres situés près des bords latéraux et antérieurs, trois ou deux de chaque côté; mandibules en pince.

Les scorpions ont le corps allongé et terminé brusquement par une queue longue, composée de six nœuds, dont le dernier, plus ou moins ovoïde, finit en pointe arquée et très-aiguë, une sorte de dard, sous l'extrémité duquel sont deux

petits trous, servant d'issue à une liqueur vénéneuse, contenue dans un réservoir intérieur. Les palpes, ou plutôt les pieds-palpes, sont très-grands, en forme de serres, avec une pince au bout, imitant par sa figure, une main didactyle ou à deux doigts, dont l'un mobile. A l'origine de chacun des quatre pieds antérieurs, est un appendice triangulaire, et ces pièces présentent, étant rapprochées, l'apparence d'une lèvre à quatre divisions. Les peignes situés près de la naissance du ventre sont composés d'une pièce principale, étroite, allongée, articulée, mobile à sa base, et garnie, le long de son côté inférieur, d'une suite de petites lames, réunies avec elle par une articulation, étroites, allongées, creuses intérieurement, parallèles et imitant des dents de peigne. Leur nombre est plus ou moins considérable selon les espèces, et varie quelquefois d'une certaine quantité, peut-être même avec l'âge. L'usage de ces appendices n'est pas encore bien connu. Tous les tarses sont semblables, de trois articles, avec deux crochets au bout du dernier.

MM. Cuvier, Tréviranus, Léon Dufour et Marcel de Serres, se sont occupés de l'anatomie du scorpion. Nous ne connoissons les observations de M. Cuvier que par un résumé très-succicnt, qu'il en a donné dans un de ses comptes annuels des travaux de l'académie des Sciences. Les faits les plus importans y sont néanmoins présentés, et ce sont les premiers que nous ayons eus à cet égard; les observations antérieures de Muralto ne méritant guère notre confiance Les scorpions ont huit stigmates, situés sous le ventre, quatre de chaque côté. Ils donnent dans autant de bourses blanches, renfermant chacune un grand nombre de petites lames très-déliées, entre lesquelles il est probable que l'air se filtre. Un vaisseau musculeux règne le long du dos, et envoie à chaque bourse une artère et une veine. Le canal intestinal est droit et grêle. Le foie se compose de quatre grappes glanduleuses, qui versent leur liqueur dans quatre points de l'intestin. Le mâle a deux verges, sortant près des peignes, et la femelle deux vulves. Ces dernières donnent dans une matrice composée de plusieurs canaux, communiquant les uns avec les autres, et que l'on trouve au temps du part, remplis de petits vivans; les testicules sont aussi formés de quelques vaisseaux anastomosés ensemble. Ces recherches ont été faites sur le scorpion d'Europe. Une espèce plus grande, et qui peut acquérir jusqu'à deux pouces et demi de long, le scorpion roussâtre, *scorpio occitanus*, de M. Amoreux, a fourni à M. Léon Dufour un grand nombre d'observations qui ont été le sujet d'un excellent Mémoire inséré dans le Journal de Physique, mois de juin 1817, et dont je vais présenter un extrait.

Quoique M. Dufour confesse, avec cette franchise qui distingue les amis sincères de la nature, que quelques points d'anatomie lui ont échappé, et qu'il en est d'autres sur lesquels il lui reste des doutes, ce beau travail, par la multitude et l'ensemble des faits nouveaux, n'en mérite pas moins l'hommage de notre reconnoissance, et grâces au zèle de cet infatigable naturaliste et de M. le baron Dejean, l'entomologie de l'Espagne sortira de l'oubli, et sa botanique recevra une nouvelle illustration, qui nous consolera de la perte des Cavanille, des Ortéga, etc.

M. Dufour décrit d'abord, d'une manière très-étendue et fort exacte, le scorpion roussâtre. Une partie de cette description est commune à toutes les espèces du genre; les caractères distinctifs qu'il assigne à celle-ci seront exposés plus bas, ou dans le tableau des espèces que nous citerons. Ce scorpion est l'espèce dont Rédi et Maupertuis se sont servis, dans leurs expériences sur l'effet de son venin. Le dernier l'a distinguée sous le nom de *souvignargues*, canton du Languedoc où elle se trouve plus particulièrement. Mais elle étoit connue bien antérieurement, puisqu'elle est mentionnée dans Mouffet, Matthiole et Jonston. Elle est très-commune dans le royaume de Valence et la Basse-Catalogne, provinces où M. Dufour n'a pu découvrir aucun individu du scorpion d'Europe. Ces deux espèces paroissent s'exclure réciproquement des mêmes localités. Ainsi vainement chercheroit-on la seconde, ou le scorpion d'Europe, dans les montagnes ou collines arides des environs de Narbonne; sur celles de nature schisteuse ou désertes, qui forment, du nord au sud, une lisière maritime de huit à dix lieues au plus de largeur, entre Barcelone et Saint-Philippe, ainsi que sur les confins de la Basse-Catalogne avec l'Arragon, pays où l'on trouve le scorpion roussâtre, et souvent en grande quantité. Sa patrie, en Espagne, est absolument celle du caroubier (*ceratonia siliqua*, Linn.). C'est ainsi, par exemple, qu'un peu au-delà de Barcelone, où l'on rencontre les premières plantations de cet arbre, l'on commence aussi à trouver les premiers individus de ce scorpion. Cette concomitance tient uniquement à l'identité de la température et du sol. Le caroubier, ainsi que cette arachnide, ne peuvent prospérer que dans des terrains secs, exposés à une chaleur assez forte, et situés à peu de distance de la mer. M. Dufour présume que ce scorpion ne s'avance pas dans les terres au-delà des limites indiquées plus haut, et ne pense pas qu'on le rencontre à une hauteur de plus de 150 toises au-dessus du niveau de la mer, puisque les montagnes de *Porta-Cœli*, situées à six lieues à l'ouest de Valence, quoique dans la zone du scorpion roussâtre, mais

d'une élévation favorable à la propagation des plantes sous-alpines, ne lui ont offert, malgré les plus soigneuses recherches, aucune trace de cet animal. L'habitation du scorpion d'Europe est soumise aussi à l'influence du sol et de la température.

Notre observateur n'a pu découvrir aucun individu de cette espèce et de la précédente, dans la campagne de Madrid, les deux Castilles, le Guipuscoa, les environs de Tudéla et ceux de Tafalla, en Basse-Navarre, et quoiqu'il fît ces recherches dans la belle saison. Mais en France, le scorpion d'Europe commence à se montrer à une latitude supérieure, vers le quarante-quatrième degré, ou sous la zone propre à la culture de l'amandier, du grenadier, et se rapprochant des limites septentrionales de celle des oliviers. Je présume que s'il n'habite pas les contrées de l'Espagne, la raison en est que les hivers y sont plus longs ou plus rigoureux que dans le climat de la France dont je viens de parler. D'autre part, l'habitation du scorpion roussâtre est elle-même déterminée par la nature des insectes dont il se nourrit, et qui ne sont propres qu'à certaines localités.

Le scorpion roussâtre se tient sous les pierres, dans les montagnes des contrées méridionales, exposées à une vive chaleur. Il fuit les lieux humides, et ne pénètre ni dans les habitations, ni dans les souterrains. M. Dufour n'en a jamais rencontré plus de deux sous le même abri; le plus souvent ils vivent solitaires, et se creusent dans le sol une cavité conchoïde, où ils se blottissent. Lorsqu'ils quittent leur retraite pour chercher leur nourriture, et c'est ordinairement le soir ou pendant la nuit, ils portent en avant leurs palpes, et ont la queue traînante. Mais irrités ou menacés de quelque danger, ils rejettent les palpes en arrière et recourbent la queue sur le corps, de manière que l'aiguillon protége la tête, et devient une arme essentielle que l'animal dirige en tous sens, pour l'attaque ou la défense. Les scorpions se battent entre eux à outrance, et finissent par s'entre-dévorer. Divers insectes, soit en état parfait, soit en état de larves, qu'ils saisissent avec leurs pinces et qu'ils broient entièrement, leur servent de nourriture. Mais ils peuvent supporter de longues diètes, et M. Dufour en a gardé pendant six mois, privés de tout aliment, sans qu'ils parussent en avoir souffert. Rédi avoit déjà fait la même observation. Ils muent plusieurs fois, à la manière des autres arachnides. Les femelles transportent leurs petits sur le dos, ainsi que le fait la tarentule. Le mâle ne diffère de l'autre sexe que parce qu'il est un peu plus petit, et que son abdomen est moins gros.

La fonction respiratoire s'exerce, dans ces animaux, au moyen des poumons et des stigmates.

Les poumons sont au nombre de huit, et situés sur les côtés des quatre premières plaques ventrales. Chacun de ces derniers segmens en offre une paire. Ils s'annoncent, à l'extérieur, par autant de taches ovales, blanchâtres, ayant près d'une ligne de diamètre. Ils sont situés au-dessous d'une toile musculeuse qui revêt la surface interne du derme corné, ou la peau de l'animal. Mis a nu, le poumon paroît être d'un blanc laiteux mat et d'une forme presque semblable à celle de la coquille d'une moule. Il est formé de la réunion d'environ trente à quarante feuillets, fort minces, étroitement imbriqués, taillés en demi-croissant, et qui confluent tous, par leur base, en un sinus commun, membraneux, et où s'abouche le stigmate. Le bord libre est d'un blanc plus foncé que le reste; d'où M. Dufour présume qu'il est lui-même composé de plusieurs lames superposées, et que c'est là que s'opère essentiellement la fonction respiratoire. Il pense aussi que chaque feuillet est formé de deux lames. Ces bourses pulmonaires, auxquelles je donne le nom de *pneumobranches*, offrent, selon cet observateur, la même structure, que celles des arachnides, et particulièrement de la tarentule.

Les stigmates sont des ouvertures linéaires, transversales, munies d'un léger rebord corné et qui, dans l'acte respiratoire, présentent un mouvement presque insensible de contraction et de dilatation. Il y en a un pour chaque bourse pulmonaire.

Les recherches de M. Dufour sur l'organe de la circulation, qu'il appelle vaisseau dorsal, mais qu'il faut, d'après les observations de M. Cuvier, considérer comme un véritable cœur, sont incomplètes. Les parois de ce vaisseau lui ont paru plus fermes et plus musculeuses que celles que le même organe offre dans les insectes. Il est logé dans la rainure médiane qui divise le foie en deux lobes, et présente des dilatations et des étranglemens successifs. Les rameaux qu'il fournit par ses côtés sont très-difficiles à suivre, avec les instrumens ordinaires de dissection, les seuls dont M. Dufour a pu, dans la circonstance où il se trouvoit, faire usage. En pénétrant dans la queue, cet organe devient d'une ténacité extrême; ouvert longitudinalement, il n'a offert qu'une seule cavité.

Les observations que M. Marcel de Serres a faites nous permettent de remplir la lacune que M. Dufour, faute d'instrumens convenables, a laissée dans cette partie anatomique.

Le cœur (*Observ. sur le vaisseau dors. des insect.*, *Mém. du*

*Mus. d'Hist. nat.*), est allongé, presque cylindrique, et s'étend d'une extrémité du corps à l'autre, en y comprenant la queue de l'animal. Il fournit de chaque côté du corps quatre paires de vaisseaux vasculaires principaux qui se rendent dans les poches pulmonaires et s'y ramifient. On peut les assimiler à des veines. Il existe encore quatre autres vaisseaux, qui croisent les premiers, en formant avec eux un angle assez aigu, et qui, avec quatre branches moins considérables, reprennent le sang des poches pulmonaires et vont le répandre dans les différentes parties du corps; ce sont les artères. Avant que de s'étendre dans la queue, le cœur jette encore deux rameaux vasculaires, qui ne se rendent pas dans les poches pulmonaires, mais qui, distribuant le sang dans diverses parties, doivent être considérés encore comme des artères.

Le système nerveux a son siége principal sous le tube alimentaire, le long du milieu du corps. Le cordon médullaire est formé de deux filamens contigus, mais distincts, et de huit ganglions lenticulaires. Le premier de ces ganglions, ou le céphalique, est placé justement au-dessus de la base des mandibules, vers l'origine de l'œsophage; il est comme bilobé en devant, et semble être produit par deux ganglions réunis. Chacun de ces lobes fournit deux nerfs optiques, dont l'un, plus court, va s'épanouir sur le bulbe du grand œil correspondant, et dont l'autre, plus long et plus antérieur, va se distribuer aux trois autres yeux latéraux. Un autre nerf part de chaque côté du bord postérieur du même ganglion, en se dirigeant en arrière dans le voisinage du premier poumon. Le cordon médullaire s'engage ensuite sous une espèce de membrane tendineuse qui se continue jusqu'à l'extrémité de la queue. Dans ce trajet, il présente sept autres ganglions, dont trois dans la cavité abdominale, et quatre dans la queue. Ceux de la cavité abdominale, plus distans entre eux que les autres, émettant chacun trois nerfs, dont deux, latéraux, pénètrent dans le panicule musculeux, envoient des filets aux poumons correspondans, et dont le troisième qui est inférieur rétrograde un peu à son origine, et va se distribuer aux viscères. Les quatre derniers ganglions correspondent aux quatre premiers nœuds de la queue, et ne fournissent chacun, de chaque côté, qu'un seul nerf. Les deux filets des cordons s'écartent ensuite, en divergeant, se bifurquent et se ramifient dans les muscles du dernier nœud, ou de l'article à aiguillon. Selon M. Marcel de Serres, qui, dans sa description du système nerveux, est d'ailleurs d'accord avec M. Dufour, et, à ce qu'il paroît, avec Tréviranus, le dernier ganglion de la queue se termine par quatre filets

principaux, dont les deux supérieurs se portent sur les muscles moteurs de la vésicule du venin, et les inférieurs pénètrent dans la vésicule même, en se distribuant probablement dans les glandes de cet organe. M. Dufour observe que le cordon nerveux, à son trajet de l'abdomen, est constamment accompagné de petits corps allongés, cylindracés, ou fusiformes, blanchâtres, d'apparence graisseuse, accolés à sa surface et liés les uns à la file des autres.

M. Dufour n'a pu compléter ses recherches myologiques sur le même animal; elles se réduisent à quelques faits isolés. Ses muscles sont assez robustes, formés de fibres simples (1) et droites, et d'un gris blanchâtre. Une toile musculeuse, assez forte, revêt intérieurement les parois de l'abdomen, et enveloppe tous les viscères, à l'exception des poumons, et peut-être du vaisseau dorsal. Elle n'adhère point, dans la plus grande partie de son étendue, à ces parois; la région dorsale de cette toile donne naissance à sept paires de muscles filiformes, qui traversent le foie par des trous ou conduits pratiqués dans la substance de cet organe, et vont se fixer à un ruban musculeux qui règne le long des parois ventrales, en passant au-dessus des poumons. Ces muscles, mis à découvert, ressemblent à des cordes tendues. Le cinquième anneau de l'abdomen, ou celui qui précède immédiatement le premier nœud de la queue, et qui n'a point de poches pulmonaires, est rempli par une masse musculaire très-forte, et qui sert à imprimer à la queue les divers mouvemens dont elle est susceptible. Les nœuds de cette queue ont un panicule charnu, dont les fibres disposées sur deux côtés opposés se rendent obliquement à la ligne médiane, comme les barbes d'une plume sur leur axe commun. On voit de chaque côté de la base du dernier nœud, ou celui de l'aiguillon, un muscle robuste.

Les organes de la digestion ont la plus grande analogie avec ceux des aranéides, et consistent dans le foie et le tube alimentaire. Le foie, d'une consistance pulpeuse, et d'une couleur brunâtre plus ou moins foncée, remplit toute la capacité du corselet et de l'abdomen, et sert de réceptacle au canal intestinal. Une rainure médiocre, où se loge le cœur, partage superficiellement le foie en deux lobes égaux. Sa partie antérieure se divise en plusieurs prolongemens irréguliers qui s'enfoncent dans les anfractuosités du corselet; il se termine à l'autre extrémité par deux digitations aigües, qui pénètrent dans le premier anneau de la queue. Sa face supérieure est

---

(1) Dans le grand hydrophile et d'autres insectes, les fibres sont tordues sur elles-mêmes et paroissent raboteuses.

légèrement convexe, lisse, et présente une sorte de réticulation très-fine, semblable à celle de certains madréporites polis, et que l'on voit, au moyen de la loupe, être le résultat du rapprochement de lobules polygones, très-manifestes, surtout lorsque l'animal a jeûné, ou lorsqu'on déchire la substance de l'organe. L'intérieur de cette substance est un tissu de glandes infiniment petites, et présente à la surface externe une apparence réticulaire. La face inférieure offre une structure analogue, mais bien plus distincte. On y compte une quarantaine environ de lobules pyramidaux, détachés les uns des autres, et dont les sommets forment, par leur réunion, des grappes, ayant leurs canaux excréteurs. Saisis avec une pince, et surtout dans l'eau, ces lobules s'attachent aisément, et conservent leur forme. Les conduits destinés à verser la bile dans le tube alimentaire sont plus nombreux que ceux que M. Cuvier a observés dans le scorpion d'Europe.

Ce dernier ne mentionne que quatre paires de grappes glanduleuses. M. Dufour, dans l'espèce soumise à sa dissection, a mis en évidence six paires principales de canaux hépatiques, savoir : trois dans le corselet, et trois autres dans l'abdomen. Il en a remarqué, en outre, près de l'origine de la queue, une ou deux paires plus longues et presque capillaires.

Le tube alimentaire est grêle, et se porte directement, sans aucune inflexion, de la bouche à l'origine du dernier nœud de la queue, en traversant le foie, avec lequel il a de nombreuses connexions, au moyen des vaisseaux hépatiques. Son diamètre est à peu près égal dans toute son étendue ; cependant il présente assez souvent une dilatation informe dans le corselet, et même une autre semblable avant l'anus. Les tuniques dont il est formé sont membraneuses, lisses, d'un blanc laiteux, presque diaphanes, et ont paru, à M. Dufour, être partout d'une contexture identique.

M. Marcel de Serres nous donne, à cet égard, quelques autres renseignemens, mais qui ont pour objet une autre espèce de scorpion, celui d'Europe.

Le tube intestinal est ramifié et composé, 1.° d'un œsophage très-court ; 2.° d'un estomac cylindrique, très-allongé, et dans les branches duquel viennent se rendre les vaisseaux hépatiques ou les glandes conglomérées, qu'on peut considérer comme des foies ; les branches transverses de l'estomac sont au nombre de huit, c'est-à-dire, quatre de chaque côté, et disposées par paires ; ce sont les troncs ou conduits principaux des quatre paires de grappes de vaisseaux hépatiques dont nous venons de parler ; un nombre infini de glandes

arrondies, ordinairement remplies d'une humeur brune et épaisse, constitue ces vaisseaux ; 3.° d'un duodénum plus large et plus court que l'estomac, séparé de cet organe, ainsi que du rectum, par une valvule assez distincte ; on voit, vers la base du duodénum, deux branches qui sont probablement des vaisseaux chylifères ; du moins, l'humeur qui y est contenue, n'est point la même que celle des glandes du foie ; je présume que ce sont les mêmes vaisseaux que M. Dufour a observés près de l'origine de la queue du scorpion roussâtre ; 4.° d'un rectum cylindrique, s'étendant jusqu'à l'extrémité de la queue, venant s'ouvrir à l'anus placé au-dessous de l'insertion de la vésicule qui sécrète le venin. Nous devons conclure de ces faits, que les nœuds de la queue des scorpions sont réellement des segmens abdominaux.

M. Dufour passe ensuite à l'examen des organes de la génération, qui sont doubles dans chaque sexe. Il décrit d'abord ceux du mâle, qui sont de deux sortes ; les uns préparent et recèlent la semence, et ont reçu le nom de préparateurs ; les autres servent à l'acte de la copulation, et seront, dès-lors, les organes copulateurs.

Les testicules du scorpion présentent une conformation singulière, et qui n'a, avec celle que nous observons dans les mêmes organes des insectes, qu'une analogie très-indirecte. Chaque testicule est un vaisseau spermatique formé de trois grandes mailles, à peu près semblables, anastomosées entre elles, et couchées le long du foie. Ces mailles sont constituées par un conduit filiforme, demi-transparent, ne communiquant que rarement avec celles de l'autre organe préparateur, et aboutissant, par son extrémité postérieure, à un canal déférent, long de quelques lignes, et qui s'abouche à la base d'une vésicule spermatique insérée au côté externe de l'organe copulateur. Les vésicules spermatiques sont au nombre de deux, d'une nature identique, et remplies d'un sperme plus ou moins blanchâtre ; l'une, plus petite, conico-cylindrique, longue de deux à trois lignes, est celle qui reçoit à sa base le canal déférent ; l'autre, de forme cylindrique, droite, est adhérente à l'organe copulateur, et couchée sur lui. Au rapport de M. Marcel de Serres, ces vésicules, qu'il désigne sous le nom de glandes, sont triangulaires, et ont des tuniques membraneuses et cartilagineuses, considération qui lui fait repousser une conjecture préalablement émise, que ces glandes soient des testicules. Les vaisseaux spermatiques formés par des canaux longs et cylindriques, naissent d'une des branches des glandes, descendent sur les parties latérales de l'abdomen, en passant sous le réseau des vaisseaux hépatiques, et communiquent ensemble

par des branches latérales assez multipliées. Lorsque la fécondation est sur le point d'avoir lieu, les vaisseaux sont remplis d'une humeur blanchâtre et épaisse, et leur diamètre paroît alors assez considérable.

Ainsi, les organes mâles préparateurs, quoique doubles, ne sont, néanmoins, formés chacun que d'un seul testicule, ou d'un vaisseau spermatique, réticulé, sans entortillement ou agglomération, et divisé simplement en plusieurs branches étalées et confluentes. Dans les animaux à sang rouge, et dans la plupart des animaux invertébrés, la liqueur spermatique, pour recevoir une élaboration suffisante, a besoin de circuler dans des replis nombreux et compliqués qu'offre, pour ce motif, leur organe masculin préparateur. Ici, ou dans le scorpion, cette liqueur a bien moins de trajet à faire; mais pour que les conditions, malgré cette simplicité, soient aussi favorables, peut-être se croise-t-elle dans toutes les directions, avant d'arriver au conduit extérieur. Mais, sans rejeter cette hypothèse, nous pensons que la nature supplée aux moyens ordinaires par la longueur du temps ou le retard qu'elle met à développer la faculté productrice.

Deux verges bien distinctes accolées à droite et à gauche, le long du bord externe du foie, et qu'il seroit plus prudent, selon M. Dufour, de nommer, d'après les lois de l'analogie, des armures sexuelles, constituent les organes copulateurs mâles. Chacun d'eux, essentiellement destiné à transmettre au dehors la liqueur fécondante, se présente sous la forme d'une tige effilée, ou d'un étui mince, presque droit, de consistance cornée, d'un brun pâle, et enveloppé d'une substance comme gélatineuse. Son extrémité antérieure, ou la plus interne, est bifurquée. La branche extérieure est courte, conoïde, pointue, d'un brun foncé, tandis que l'interne se prolonge en un cordon filiforme, blanchâtre, courbé sur lui-même, de manière à former une anse, et revenant, en sens contraire de sa première direction, se coller contre le corps de l'organe. M. Dufour compare cette courbure à celle que forme une cravache, dont on ramène l'extrémité ou fouet sur le manche. La macération rend cette disposition évidente. L'issue de l'organe copulateur au-dehors du corps, a lieu par l'ouverture bilabiée, située à la base de l'abdomen, entre les lames pectinées; la partie supérieure, qui doit saillir hors du corps, est très-mince et sétacée.

On divise aussi les organes générateurs de la femelle en préparateurs et copulateurs. Les ovaires et les œufs sont l'objet des premiers. Les ovaires sont pareillement doubles et placés, à droite et à gauche, dans l'intérieur du foie. Chacune de ces singulières matrices est un conduit membra-

neux, formé de quatre grandes mailles quadrilatères, anastomosées entre elles, ainsi qu'avec celles de l'ovaire opposé. Lorsque les germes ne sont point apparens, cet organe ressemble beaucoup à l'organe préparateur mâle : mais, outre qu'il offre une maille de plus, il en diffère encore par sa connexion intime et constante avec l'ovaire correspondant. Les mailles aboutissent à un conduit simple, peu allongé, au véritable oviductus qui, avant sa réunion avec celui de l'ovaire opposé, offre constamment une légère dilatation. Un col, extrêmement court et commun aux deux matrices, débouche dans la vulve.

Selon Redi, le nombre des œufs n'excéderoit pas celui de quarante; mais M. Dufour en a compté jusqu'à soixante, et cette évaluation est conforme à celle de Maupertuis. Ces œufs sont ronds et blanchâtres. Leur disposition, ou celle des germes dans la matrice, est, suivant l'époque de la gestation, très-différente. Dans les premiers temps, ils sont logés chacun dans une bourse sphérique, pédiculée, flottante hors du conduit. Vers la fin de la gestation et devenus plus gros, ils rentrent dans la matrice, se placent à la file les uns des autres, séparés par des étranglemens bien marqués, et les bourses s'oblitèrent.

La vulve constitue l'organe copulateur; elle est placée entre les deux peignes, unique, et formée de deux pièces ovales, plates, séparées par une ligne médiocre enfoncée, et susceptibles de s'écarter l'une de l'autre. M. Dufour a toujours observé dans cet organe un corps oblong, corné, brun, long d'environ une ligne, caréné sur une face, et creusé en gouttière sur l'autre. L'une de ses extrémités est libre, largement tronquée, et comme finement dentelée; l'autre, fixée au moyen de deux muscles assez longs, et qui paroissent insérés dans la partie dilatée de chaque oviductus, est terminée par trois lobes, dont les deux latéraux plus petits, courbés en crochets, et dont l'intermédiaire plus grand, en pointe mousse, donnent attache aux muscles précédens.

M. Marcel de Serres suppose l'existence de deux vulves, d'où partent deux branches, formant l'oviductus commun, qui se divise ensuite en deux canaux ou en deux ovaires. Ces ovaires sont assez distincts, lorsque les œufs ne sont pas très-développés; mais ils se réunissent vers leurs extrémités, quand les œufs sont près d'éclore; la largeur des canaux des ovaires n'étant plus assez spacieuse pour les contenir, les œufs éclosent dans l'intérieur, en sorte que les petits sortent vivans du corps, ce qui avoit été observé depuis longtemps; le nombre ordinaire des œufs est de vingt-cinq à trente.

M. Marcel de Serres a cependant vu une femelle mettre au monde quarante-neuf petits. On ne doit pas oublier que ce naturaliste parle du scorpion d'Europe, et que sa gestation peut différer de celle du scorpion roussâtre.

La situation et la forme des organes copulateurs nécessitent un mode particulier d'accouplement, mais dont M. Dufour n'a pas été témoin ( *V.* plus bas). Il présume que les amours, dans ces arachnides, sont nocturnes. La pièce interne et mobile de la vulve doit servir à diriger vers chaque oviducte les deux verges acérées du mâle, à l'aide des deux crochets et de la cannelure qui y aboutit. Des dissections cent fois répétées n'ont pu éclairer notre observateur sur l'existence du conduit spermatique commun, qui, dans les insectes, est placé entre les vésicules séminales et la verge. Ses recherches sur la conformation de la verge ne l'ont pas amené à cette évidence rigoureuse qu'il désiroit obtenir. Dans le mois de février 1812, ayant arraché les deux verges d'un scorpion, il aperçut, au bord externe de l'une d'elles, une petite grappe oblongue, d'une ligne et demie de longueur, jaunâtre, pédiculée, et qui, vue à la loupe, lui parut composée de vésicules sessiles, rangées, de part et d'autre, sur un centre commun. Ce corps faisoit-il partie des organes préparateurs de la semence, ou n'est-il qu'un muscle prolateur ou rétracteur? c'est ce qu'il n'ose décider.

La gestation des scorpions est beaucoup plus longue que celle des insectes. Dès le commencement de l'automne, toutes les femelles adultes sont fécondées. Leurs œufs sont alors latéraux, petits et pédiculés; ils augmentent de volume pendant l'hiver, de sorte qu'au printemps leur grosseur est quatre fois plus grande que celle qu'ils avoient en automne. Ils sont, à cette époque, entièrement dans la matrice. La gestation du scorpion dure ainsi près d'un an, ce qui est fort extraordinaire, comparativement même aux animaux à sang rouge. Les germes fécondés d'un grand nombre d'insectes et d'arachnides, ont cela de commun avec ceux du scorpion, qu'ils sont placés dans des tubes particuliers, et qu'ils ne passent dans la matrice, que lorsqu'ils sont à terme, et sur le point d'être pondus. Mais les tubes ovigères des insectes sont conoïdes, polyspermes, tandis que les bourses du scorpion sont globuleuses et monospermes. Son utérus a, d'ailleurs, une forme dont on ne voit pas ailleurs d'autre exemple. M. Dufour ayant ouvert, dans l'été de 1810 et dans celui de 1811, deux femelles du scorpion roussâtre, dont l'abdomen étoit fort étendu, trouva au milieu des œufs bien près de leur maturité, un petit scorpion, qui lui sembla être libre dans la cavité abdominale ou extra-utérine. Il avoit trois lignes de lon-

gueur sur une et demie de largeur. Tous ses membres étoient emmaillotés, de manière qu'il n'exécutoit aucun mouvement. La queue, conformée du même nombre de nœuds que celle de la mère, étoit repliée le long du ventre, et l'aiguillon étoit caché entre les pattes; les palpes rejetés en arrière se confondoient avec elles; deux gros points noirs fort rapprochés indiquoient les deux yeux lisses les plus grands. Le volume de ce fœtus est si disproportionné avec l'ouverture de la vulve, et celle-ci, à raison de sa consistance cornée, est si peu susceptible de dilatation, que ce naturaliste ne peut concevoir la possibilité de l'accouchement, sans une opération extraordinaire.

La liqueur vénéneuse que le scorpion distille par les deux pores de l'aiguillon de sa queue, et qui, lorsqu'on l'irrite, s'y accumule sous la forme de deux gouttelettes, a une couleur blanchâtre, analogue à celle de la sérosité du lait; répandue sur du papier blanc, cette liqueur y produit une tache semblable à celle qu'y feroit de l'huile ou de la graisse, et cette partie du papier devient, par la dessiccation, plus consistante et transparente. M. Dufour a vainement cherché à découvrir, dans le dernier nœud de la queue, les glandes qui sécrètent le venin. Mais nous trouverons dans le Mémoire de M. Marcel de Serres la solution de cette difficulté. Ayant été une fois piqué au doigt, mais peu profondément, par un de ces scorpions, M. Dufour, malgré le soin qu'il eut de comprimer immédiatement les environs de la piqûre, et de laisser couler un peu de sang, éprouva un sentiment local de cuisson assez vif, semblable à celui qui résulte de la présence d'une épine ou d'une substance âcre. Ce léger accident se dissipa de lui-même après un quart d'heure. Ayant placé, au mois de décembre, dans un bocal de verre clos, un scorpion mâle, bien adulte et vigoureux, avec un stellion commun, ce reptile fut aussitôt piqué avec force, et à deux ou trois reprises. L'aiguillon du scorpion étoit tout humecté de venin. Au bout de quatre heures, la couleur du stellion passa au noir, sans que cependant sa santé en parût sensiblement altérée. Le lendemain, sa robe devint d'un cendré uniforme. Une nouvelle piqûre ne produisit sur lui aucun changement, et ces deux animaux habitèrent plusieurs jours dans le même vase, sans chercher à se nuire. J'aurois désiré que M. Dufour eût réitéré cette expérience en été, saison où le venin doit être plus actif.

Pour compléter enfin l'anatomie de ces singulières arachnides, je citerai le passage suivant du Mémoire de M. Marcel de Serres: « L'rgane destiné à sécréter l'humeur vénéneuse contenue dans la vésicule de la queue, est revêtu extérieurement d'une membrane cornée et assez épaisse. Cet

organe offre, dans son intérieur, deux glandes jaunâtres, très-adhérentes à la substance cornée, et se prolongeant par un canal qui s'étend jusqu'à l'extrémité de l'aiguillon. Ce canal est élargi vers sa base, offrant une sorte de réservoir pour l'humeur sécrétée par les glandes jaunâtres. Quant aux glandes, on les voit composées d'une infinité de glandules arrondies, très-serrées les unes contre les autres, et communiquant ensemble. Ce seroit peut-être le lieu de parler d'un organe particulier et propre aux scorpions, qu'on appelle peigne; mais comme cet organe nous paroît servir uniquement au mouvement, nous n'avons pas cru devoir le comprendre parmi ceux qui ont une influence directe sur les fonctions vitales. On sait que les scorpions rampent plutôt qu'ils ne marchent, à cause de la disproportion de leurs pattes antérieures; leur corps étant très-aplati, et leurs jambes peu propres à l'élever au-dessus du sol, dans la marche, il étoit nécessaire cependant qu'il ne touchât pas à terre, et les peignes sont les organes qui remplissent cet usage. On les voit, en effet, lorsque l'animal se met en mouvement, prendre une direction oblique et inclinée, en soutenant le corps au-dessus du sol, et leurs mouvemens ont lieu en même temps que ceux du corps. Munis d'un appareil musculaire assez compliqué, ces organes ont une mobilité assez grande, et les lames déliées dont ils sont formés sont très-avantageuses pour servir d'appui à l'animal. » M. Marcel de Serres ne nous dit point par quelle voie la liqueur vénéneuse arrive aux glandes qui en sont le réservoir, et comment elle y est entretenue. Mais je pense qu'elle dérive principalement de ces vaisseaux, situés près de l'origine de la queue, qu'il présume être chylifères, et que M. Dufour place au nombre des vaisseaux hépatiques.

L'opinion de M. Marcel de Serres, relativement à l'usage des parties appelées peignes, me semble au moins douteuse. J'ai vu beaucoup d'individus vivans du scorpion d'Europe; et loin de ramper, ils m'ont paru très-agiles à la course. Si les peignes les favorisent à cet égard, il seroit aisé de s'en assurer, en suspendant leur action avec un lien qui les fixeroit contre le corps. On pourroit voir alors si leurs mouvemens seroient plus gênés, ou s'ils marcheroient plus difficilement. Je regrette que M. Marcel de Serres n'ait pas tenté une expérience aussi simple. Il seroit bien étonnant que la nature, si tel a été son unique but, n'eût pas accordé à d'autres animaux, peu favorisés pareillement, sous le rapport de la faculté locomotrice, un adminicule semblable.

La composition et la consistance de cet organe, la diversité qu'il nous présente dans le nombre de ses lames ou de ses

dents, sa position, me paroissent indiquer d'autres fonctions, mais qu'il ne m'est pas possible de déterminer, n'ayant pas de scorpions vivans, que je puisse soumettre à des expériences propres à m'éclairer. Ne sortant de leurs retraites obscures, que pour satisfaire les premiers besoins, ces peignes sont peut-être un instrument hygrométrique, qui leur fait connoître l'état de l'atmosphère, et qui leur évite des courses inutiles, ou même dangereuses.

Les scorpions vivent exclusivement dans les pays chauds des deux hémisphères, et sont si multipliés dans certains cantons, qu'ils sont, pour leurs habitans, un sujet continuel de crainte, et que, suivant même quelques témoignages, on s'est vu forcé de leur abandonner le terrain. La constellation zodiacale du scorpion nous annonce que la connoissance de cet animal remonte à la plus haute antiquité; son effigie est devenue le symbole Typhon du génie malfaisant; sur des pierres gravées antiques, qui nous retracent des traits de la mythologie égyptienne, Anubis est représenté en face du scorpion, comme s'il vouloit conjurer et anéantir l'influence de ce mauvais principe. Toutes les fables que la superstition et l'ignorance avoient enfantées, pendant un grand nombre de siècles, sur le compte de cet animal, sont exposées dans l'Histoire naturelle de Pline. On avoit cependant observé qu'il s'accouploit, qu'il étoit vivipare, que son aiguillon étoit percé, afin de donner passage au venin, et que ce venin étoit blanc. On avoit encore remarqué que les femelles portoient leurs petits; mais l'on supposoit qu'il n'y en avoit qu'un par mère; qu'il avoit échappé, par ruse, à la destruction qu'elle avoit faite de sa postérité, et qu'il la vengeoit en dévorant l'auteur de ses jours. Selon d'autres, cette mère étoit la proie de sa famille; mais il n'en est pas moins vrai que leur voracité étoit reconnue. On ne peut ranger au nombre de ces fables l'existence de scorpions à double queue, puisque la collection du Muséum d'histoire naturelle en possède un de cette sorte. Il est encore possible qu'on ait trouvé des individus dont la queue étoit composée de sept nœuds, au lieu de six qu'elle a communément. Je soupçonne que les scorpions ailés, dont quelques-uns, tels que ceux que Mégasthènes disoit se trouver dans l'Inde, chez les Prasiens, étonnoient par la grandeur de leur taille, sont des orthoptères du genre *phasme* ou *spectre*, ou quelques hémiptères du genre *nepa* de Linnæus. N'avons-nous pas donné nous-mêmes le nom de *scorpion aquatique* à un insecte de ce dernier genre, très-différent des arachnides ainsi désignées? Pline dit que les psylles avoient essayé de naturaliser en Italie des scorpions d'Afrique, mais que

ces tentatives avoient été infructueuses. Il en distingue, sur l'autorité d'Apollodore, neuf espèces. Nicander (*Alexipharmaca*) qui en compte une de moins, présente à cet égard quelques détails particuliers, mais sous des considérations purement médicales. Puisons dans les écrits modernes, et particulièrement dans un mémoire du docteur Maccary, des connoissances plus positives sur les habitudes de ces animaux.

Les scorpions vivent à terre, se cachent sous des pierres ou d'autres corps, le plus souvent dans les masures ou dans les lieux sombres et frais, et même dans l'intérieur des maisons. On en a même trouvé dans les lits; ils courent vite, en recourbant leur queue, en forme d'arc, sur le dos; ils la dirigent en tout sens, et s'en servent comme d'une arme offensive et défensive; ils saisissent, avec leurs serres, les cloportes et différens insectes, tels que des carabes, des charansons, des orthoptères, les piquent avec l'aiguillon de leur queue, en la portant en avant, et les dévorent ensuite, en les faisant passer entre leurs mandibules et leurs mâchoires; ils sont friands des œufs d'aranéides et d'insectes. Ils attaquent même des aranéides beaucoup plus grosses qu'eux, et paroissent leur faire une guerre particulière.

Ils varient beaucoup par la grandeur; ceux d'Europe n'ont guère plus d'un pouce de long, au lieu que dans l'Inde il y en a qui ont jusqu'à cinq pouces. On croit qu'ils sont très-venimeux, et que la piqûre qu'ils font avec leur aiguillon donne souvent la mort, en introduisant dans la plaie une liqueur empoisonnée.

C'est une erreur de croire que tous ces animaux sont venimeux pour nous; on a la preuve que ceux de la Toscane ne le sont pas, car les paysans de cette contrée les touchent et se laissent piquer par eux, sans en ressentir aucune incommodité. Les essais de Rédi et de Maupertuis prouvent cependant qu'il ne faut pas généraliser. Ces auteurs, qui ont fait plusieurs expériences sur l'effet du venin d'une autre espèce de scorpion, plus grande que la commune, celle dont nous avons parlé plus haut, sous le nom de roussâtre, *occitanus*, et qui se trouve en Languedoc, à Tunis, en Espagne, etc., ont vu de jeunes pigeons mourir dans des convulsions et des vertiges, cinq heures après avoir été piqués, et d'autres qui n'ont donné aucun signe de douleur des blessures qu'ils avoient reçues. Rédi attribue cette différence à l'épuisement du scorpion, qui, selon lui, semble avoir besoin de reprendre des forces pour empoisonner une seconde fois; ce dont il a eu la preuve dans une nouvelle expérience qu'il a faite, après avoir laissé reposer le scorpion pendant une nuit.

Dans ses expériences, Maupertuis fit piquer plusieurs

chiens et des poulets, par des scorpions du Languedoc; mais, de tous ces animaux, il ne mourut qu'un seul chien, qui avoit reçu, à la partie du ventre dépourvue de poils, trois ou quatre coups d'aiguillon d'un scorpion qu'on avoit irrité; tous les autres chiens, même les poulets, malgré la fureur et les coups multipliés des scorpions récemment pris à la campagne, n'en souffrirent aucunement.

L'auteur de cette dernière expérience dit, qu'une heure après que le chien, victime de l'expérience, fut piqué, il devint très-enflé et chancelant; il rendit tout ce qu'il avoit dans l'estomac et dans les intestins, et continua, pendant trois heures, de vomir, de temps en temps, une espèce de bave visqueuse; son ventre, qui étoit fort tendu, diminuoit après chaque vomissement, et ensuite s'enfloit de nouveau; les alternatives d'enflures et de vomissemens durèrent environ trois heures, au bout desquelles le chien eut des convulsions, il mordit la terre, se traîna sur les pattes de devant, et mourut enfin cinq heures après avoir été piqué.

Le docteur Maccary a eu le courage de faire sur lui-même, et avec la même espèce de scorpion, des expériences qui prouvent que son venin peut produire des accidens assez graves, et qu'il est d'autant plus actif, que l'animal est plus âgé. Il m'a été dit que plusieurs de nos soldats étoient morts, en Espagne, de la piqûre de ce scorpion. Des circonstances accidentelles, comme un état maladif, peuvent augmenter le danger.

« La morsure des couleuvres d'étang ou même des champs, dit d'Opsonville (*Essais philosoph. sur les mœurs de divers animaux étrangers*), telles que celles que nous voyons en Europe, est communément aussi peu dangereuse en Asie. Une légère scarification et l'application d'un peu de chaux vive, ou d'une pièce de cuivre rouillée de vert-de-gris, que l'on fixe sur la plaie, peuvent suffire pour opérer la guérison. Ces deux recettes sont aussi employées contre la piqûre du scorpion (*agrab*, en persan; *gargouali*, en indostan) blanchâtre (*australis*, Linn.) qui, dans diverses parties de l'Asie, est presque aussi commun que l'araignée. Quelques personnes se servent d'huile où l'on a rassemblé et laissé digérer plusieurs de ces insectes; d'autres préfèrent d'écraser sur-le-champ l'animal même, et de l'assujettir sur la plaie; ou bien de faire l'application d'une sorte d'humeur sébacée, qui suinte entre le prépuce et le gland de la verge. Quant au scorpion noir (*afer*, Linn.), qui vit dans des fentes de rochers ou des creux d'arbres, et qui, quatre ou cinq fois plus gros que le précédent, peut causer la mort en moins d'une couple d'heures, les seuls remèdes sûrs sont les mêmes que ceux reconnus tels contre les serpens les plus venimeux. » L'alkali volatil, des cataplasmes de *bouillon blanc* et des sudorifiques sont, en

effet, les moyens curatifs que l'on peut employer. Olivier (*Voyage en Perse*) dit que la piqûre du scorpion qu'il nomme *crassicauda*, et qui est très-commun dans le Levant, n'est jamais dangereuse pour la vie, et qu'on dissipe aisément les effets de son venin par des remèdes analogues.

D'après les observations de M. Maccary, les scorpions s'accoupleroient presque à la manière des crabes; la femelle seroit renversée sur le dos. Elle change de peau avant de mettre bas ses petits. Le mâle en fait autant à la même époque. Nos espèces indigènes produisent, dit-on, deux générations chaque année. Nous avons vu plus haut que M. Dufour avoit trouvé, en été, des femelles dont les œufs étoient à terme, et qu'en automne il en avoit observé d'autres n'ayant que des germes très-petits, et dont le développement intégral n'avoit lieu qu'au printemps suivant. Ces faits et ceux recueillis par le docteur Maccary, paroissent établir qu'il y a effectivement deux générations, l'une en cette dernière saison, et l'autre en été. La femelle fait ses petits à diverses reprises; elle les porte sur son dos pendant les premiers jours, ne sort pas alors de sa retraite, et veille à leur conservation l'espace d'environ un mois, époque à laquelle ils sont assez forts pour s'établir ailleurs et pourvoir à leur subsistance. Ce n'est guère qu'au bout de deux ans qu'ils sont en état d'engendrer.

On a dit que le scorpion, lorsqu'on le renferme dans un cercle de charbons allumés et qu'il se voit hors d'état d'échapper à l'action de la chaleur, se pique lui-même et se donne ainsi la mort.

Maupertuis, d'après quelques expériences, a combattu cette opinion.

D'autres observations, néanmoins, que M. Léman m'a fait l'amitié de me communiquer viennent à son appui. M. le comte de Senneville, grand référendaire de la chambre des pairs, a fait, à cet égard, et en présence d'un grand nombre de personnes, plusieurs expériences dont le résultat confirmeroit l'opinion populaire.

Les scorpions, du moins dans quelques circonstances, tuent et dévorent leurs petits à mesure qu'ils naissent. Maupertuis en ayant renfermé ensemble environ une centaine, n'en trouva plus, au bout de peu de jours, que quatorze. Nous avons un exemple récent d'une destruction encore plus considérable. Un envoi de plus de quatre cents scorpions que M. Cuvier avoit reçu d'Italie fut réduit, au bout de peu de temps, à quelques individus.

Les uns ont huit yeux et forment le genre *buthus* de M. Léach, tels sont:

Le SCORPION D'AFRIQUE, *Scorpio afer*, Linn., Fab. Ce

scorpion a jusqu'à deux pouces et demi de long ; le corps d'un brun marron luisant, avec les articulations des pattes et des antennes blanches ; huit yeux et treize dents à chaque peigne ; les quatre premiers articles de la queue sont gros, courts, garnis de dentelures ; le cinquième est long, ainsi que le dernier ; celui-ci est simple, recourbé, couvert de tubercules. Le dernier article des palpes est large, presque en cœur, et comprimé. On le trouve dans l'Inde.

Le SCORPION ROUSSÂTRE, *Scorpio occitanus* ; pl. R, 1, 4, de cet ouvrage ; Amoreux, *Journ. de phys.* 1787 ; Dufour, *ibid.*, juin 1817. C'est le *scorpion de Souvignargues*, d'après lequel Maupertuis a fait différentes expériences. Il a deux pouces de long; il est d'un blanc jaunâtre ; son corselet et sa queue ont plusieurs arêtes graveleuses. Il a huit yeux; les bras terminés par une main petite, ovale, et dont les doigts sont longs ; les peignes ont chacun vingt-sept à vingt-huit dents; la queue est un peu plus longue que le corps ; le dernier article est simple.

Cette espèce, dans le troisième volume du Règne animal de M. Cuvier, a été placée, par inadvertance, avec celles qui n'ont que six yeux.

Les espèces qui n'ont que six yeux composent le genre *scorpion* proprement dit de M. Léach. Telles sont les suivantes :

Le SCORPION MAURE, *Scorpio maurus*, Linn., Fab. Il a la queue plus courte que le corps ; l'aiguillon simple ; dix dents à chacune des lames en forme de peigne ; le dernier article de ses palpes est presque en cœur. On le trouve au nord de l'Afrique.

Le SCORPION D'EUROPE, *Scorpio europæus*, Linn., Fab. Il a environ un pouce de longueur ; son corps est d'un brun très-foncé, noirâtre ; ses bras sont anguleux, avec la main presque en cœur, et l'article qui la précède unidenté ; la queue est plus courte que le corps, menue ; le cinquième nœud est allongé, le dernier est simple, d'un brun jaunâtre, ainsi que les pattes ; les peignes ont chacun neuf dents.

Il se trouve dans l'Europe méridionale, vers le 43.e degré de latitude et au-delà, jusque dans les maisons.

On observera, par rapport à cette espèce : 1.° que la phrase spécifique de Linnæus et de Fabricius est équivoque sous un point, celui du nombre des dents des peignes ; ces auteurs, dans les autres espèces, considèrent isolément chaque lame ; ici on a pris la somme des dents des deux peignes : ainsi ces dents ne sont pas de dix-huit pour chaque, mais de neuf ; 2.° que Degéer, trompé probablement par une fausse indication, a donné un *scorpion* qui se trouve à Cayenne, pour le *scorpion d'Europe*.

Voyez, pour les autres espèces, la monographie de ce genre, donnée par Herbst. (L.)

SCORPION (MOUCHE). *V.* PANORPE. (L.)

SCORPION AQUATIQUE. *V.* NÈPE et RANATRE. (L.)

SCORPION ARAIGNÉE. *V.* PINCE. (L.)

SCORPION GOUTTEUX. C'est un des noms vulgaires d'un PTÉROCÈRE, *Pterocerus scorpius.* (DESM.)

SCORPION DE MER. Nom du COTTE SCORPION et des SCORPÈNES RASCASSE et TRUIE. (B.)

SCORPION DE MER. Le ZÉE GAL porte ce nom dans le nord de l'Europe. (B.)

SCORPIONE. Plante du genre des MYOSOTES. (B.)

SCORPIONIDES, *Scorpionides*, Latr. Famille d'arachnides pulmonaires, ayant pour caractères : six ou huit yeux ; mandibules terminées en pince, ou par deux doigts ; tronc de trois segmens, dont l'antérieur beaucoup plus grand, en forme de corselet ; abdomen sessile, toujours annelé, ayant en dessous huit stigmates, quatre de chaque côté ; deux lames pectinées situées à sa base, et terminées par une queue formée de six nœuds, dont le dernier finissant en une pointe très-aiguë, servant d'aiguillon, et renfermant un venin qui sort par deux petites ouvertures.

Cette famille est composée du genre scorpion, *scorpio* de Linnæus, dont M. Léach a séparé les espèces qui ont huit yeux, pour en former celui de *buthus. V.* SCORPION. Dans la première édition de cet ouvrage, elle comprenoit, en outre, les genres : *théliphone*, *phryne* et *pince* (*Voyez* PÉDIPALPES et FAUX-SCROPIONS.). (L.)

SCORPIONS-D'EAU, *Nepariæ.* Nom que j'avois donné à une division de la famille des *punaises-d'eau*, insectes de l'ordre des hémiptères, et qui comprend les *scorpions aquatiques* de Geoffroy. Cette division forme dans cet ouvrage la tribu des *ravisseurs*, de la famille des *hydrocorises. V.* ces mots. (L.)

SCORPIONS-FAUX ou FAUX-SCORPIONS, *Pseudo-scorpiones.* Nom sous lequel je désigne une famille d'arachnides, de l'ordre des trachéennes, qui a pour caractères : tronc de trois segmens, dont l'antérieur plus grand, en forme de corselet ; abdomen distinct et annelé ; pieds-palpes très-grands ; huit pieds dans les deux sexes ; mandibules en pince ; des mâchoires sciatiques ; une langue sternale. Cette famille est composée des genres GALÉODE, PINCE et OBISIE. (L.)

SCORPITIS. La pierre que Pline désigne ainsi paroît avoir reçu son nom, soit de sa forme, soit de sa couleur semblable à celle du *scorpion.* Elle nous est demeurée inconnue. (LN.)

SCORPIURE, *Scorpiura.* Genre de plantes, établi par Stackhouse (*Nér. britan.*), aux dépens des VARECS de Linnæus. Ses caractères sont : fronde cylindrique, gélatineuse, poreuse, presque diaphane ; rameaux alternes, en zig zag, les plus petits capillaires et recourbés à leur extrémité, après la maturité.

Ce genre rentre dans celui appelé PLOCAMION par Lamouroux. Il renferme deux espèces, dont la plus connue est le VAREC AMPHIBIE. *V.* pl. 14 du grand ouvrage du même Stackhouse sur les VARECS. (B.)

SCORPIUROS. Dioscoride cite ce nom parmi ceux qu'on donnoit à l'*heliotropium. V.* ce mot. (LN.)

SCORPIURUS, c'est-à-dire, *queue de scorpion*, en grec. Linnæus a donné ce nom au genre *scorpioïdes* de Tournefort, comme rappelant mieux la forme des gousses de ces plantes. *V.* CHENILLETTE. (LN.)

SCORPIUS. Pline, après avoir parlé du SCORPIOÏDES (*V.* ce mot), dit : « Il y a encore une herbe qui s'appelle aussi *scorpio* ou *scorpius*, laquelle a les mêmes propriétés que la précédente. Cette herbe ne pousse point de feuilles, mais produit des tiges comme les asperges, qui ont à leur cime des piquans, d'où lui vient son nom. »

Théophraste décrit également le *scorpios*, qui, selon lui, est une plante entièrement couverte d'épines à la manière de l'*asparagus acutifolia ;* même dans l'âge adulte, elle n'avoit pas de feuilles, mais des épines a leur place. Sa racine étoit fort courte. Elle ne bourgeonnoit point avant l'été ; son épanouissement continuoit en automne, et elle portoit même des fleurs après l'équinoxe d'automne ; la fleur sortoit d'une exubérance charnue, placée presque à l'extrémité des épines. Les botanistes pensent que notre AJONC (*Ulex europœus*) est le *scorpius* de Théophraste, dont le nom a été changé en celui de *nepa* par Gaza.

Plusieurs botanistes ont désigné ensuite par *scorpius*, la plante ci-dessus et diverses espèces de *genista* et de *spartium*.

Dans ces derniers temps, Moench a créé, sur le *genista germanica*, un genre *scorpius*, qui n'a pas été adopté. Ses caractères étoient : calice campanulé, bilabié, à lèvre supérieure bidentée, l'inférieure tridentée ; corolle papilionacée, à étendard ovale droit, rabattu sur les côtés, plus long que les ailes, mais plus court que la carène ; celle-ci à deux pétales ; légume égal 2—3 spermes. *Voyez* SCORPIOÏDES et TRAGUM. (LN.)

SCORPIUS-MARITIMUS. Dalechamp a désigné ainsi l'UVETTE A DEUX ÉPIS, *Ephedra distachya.* (LN.)

SCORTIME, *Scortimus.* Genre de COQUILLES établi par Denys-de-Montfort. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, droite, à sommet spiré, ayant une

veine carénée sur ses deux flancs; dos arrondi, caréné et armé en molette d'éperon; ouverture allongée, recouverte par un diaphragme fendu dans sa longueur, et terminé par un siphon figuré en sphincter; cloisons unies.

La seule espèce qui constitue ce genre se trouve dans la mer des Canaries et dans l'Adriatique. Elle fait le passage entre les coquilles droites et les coquilles contournées; et ce qui est fort remarquable, la veine carénée de ses flancs divise ses concamérations en deux séries distinctes. (B.)

SCORTIO. Nom italien du KURTE. (DESM.)

SCORZONÈRE, *Scorzonera*, Linn. (*Syngénésie polygamie égale.*) Genre de plantes à fleurs composées, de la famille des chicoracées de Jussieu, qui présente pour caractères: un calice ovoïde, oblong, imbriqué, formé d'écailles inégales, membraneuses sur les bords et pointues; un réceptacle nu; des semences à aigrettes sessiles et plumeuses. Ces aigrettes ressemblent en quelque sorte à des volans. Les genres PICRÉDIE, GALÉSIE, PODOSPERME et HYMÉNOMÈNE ont été établis aux dépens de celui-ci.

Dans ce genre, dont toutes les parties sont laiteuses, les feuilles sont ordinairement entières et quelquefois dentelées, sinuées ou laciniées. Il comprend une cinquantaine d'espèces, dont une seule est intéressante.

C'est la SCORZONÈRE D'ESPAGNE ou SALSIFIS NOIR, *Scorzonera hispanica*, Linnæus, plante potagère bisannuelle, originaire d'Espagne et de Sibérie, qui est cultivée dans les jardins pour sa racine, laquelle est longue, faite en fuseau, noire en dessus, blanche en dedans, et se mange cuite. Sa tige est haute d'environ deux pieds, ronde, cannelée, creuse, un peu velue. Ses feuilles sont alternes, amplexicaules, entières, ondulées et dentées; ses fleurs terminales pédonculées et composées de demi-fleurons dont les extérieurs sont les plus longs, et dont la languette offre quatre ou cinq petites dents.

Cette plante se multiplie de graines qu'on sème en mars ou avril, selon le climat. On doit semer épais, et ne pas épargner les arrosemens jusqu'à ce que la germination ait eu lieu, même jusqu'à ce que les premières feuilles couvrent la terre. On peut semer en mai et août; mais les racines provenues de ce dernier semis sont trop foibles pour être mangées l'hiver suivant. Quand on sème tard, la racine peut passer deux hivers en terre, et le second hiver elle est très-belle et très-bonne à manger. Il est inutile de dire que la scorzonère étant très-pivotante, exige une terre défoncée profondément, qui soit douce, friable, bien ameublie et naturellement humide ou rendue telle par des arrosemens. Dans les cailloux, elle se tord ou se bifurque. Sa graine est assez long-temps à germer.

Quand les jeunes plantes ont acquis quelque force, on doit les éclaircir à différentes reprises, et sans endommager les racines de celles qu'on conserve, lesquelles doivent être espacées de quatre à six pouces, si on veut qu'elles deviennent belles.

La graine de scorzonère ne conserve que pendant deux ans la faculté de germer, et la bonne graine ne se recueille pas sur les fleurs de la première année, mais sur celles de la seconde, ou encore mieux sur les fleurs de la troisième année. Comme cette graine est couronnée par une aigrette plumeuse, et qu'elle est par conséquent très-légère, il faut la surveiller pour la cueillir avant qu'elle ne soit emportée par le vent, ou même par les oiseaux qui l'aiment beaucoup.

Dans les pays où les hivers sont tempérés, on enlève successivement les racines de scorzonère, et au moment seulement où on veut les manger. Dans les climats où l'hiver est rude et long, on prend la précaution d'enlever à la fois toute la quantité de ces racines qu'on a besoin de vendre ou de consommer pendant cette saison, et on les enterre dans une serre à légumes. La scorzonère est plus délicate que le salsifis; mais sa culture est moins avantageuse, parce que le salsifis reste moins long-temps en terre. On mange la scorzonère depuis la Toussaint jusqu'à Pâques. (D.)

SCORZONÉROIDES. Ce genre de plantes, établi par Vaillant, comprenoit les espèces de *scorzonère* de Linnæus, à feuilles laciniées. (LN.)

SCOTANUM. Césalpin donne ce nom au FUSTET, *Rhus cotinus*. Adanson le donne au genre *ficaria* de Dillen. (LN.)

SCOTIAS. Nom donné par Schranck à un genre d'insectes, dans lequel il fait entrer le *ptinus scotias*. *V.* GIBBIE. (O.)

SCOTIE. *V.* SCHOTIE. (B.)

SCOTINO, SENATANO, ROSSOLA. Différens noms italiens du FUSTET (*Rhus cotinus*, Linn.) (LN.)

SCOTTIE, *Scottia*. Arbuste de la Nouvelle-Hollande, qui a des rapports avec les PLATYLOBIONS, et qui constitue seul, d'après R. Brown, un genre dans la diadelphie décandrie, et dans la famille des légumineuses.

Les caractères de ce genre sont : calice à cinq dents presque égales, entouré de bractées imbriquées ; corolle papilionacée, à étendard plissé, plus court que les ailes; une gousse pédicellée, comprimée, épaisse en ses bords, contenant trois à quatre semences. (B.)

SCOURJON. C'est l'*escourgeon*. *V.* au mot ORGE. (B.)

SCOUT. Nom écossais du PINGOUIN. (V.)

SCRAPTIE, *Scraptia*. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des trachélides, tribu des anthicites, que j'ai établi sur le serropalpe

brunâtre, *serropalpus fusculus*, d'Illiger. Par la forme de sa tête et quelques autres caractères, cet insecte tient des *notoxes* (*anthicus*, Fab.), et des autres trachélides ; mais il avoisine, sous d'autres rapports, les *melandryies* et les *dircées* de Fabricius, celle spécialement qu'il a nommée *ruficollis*, ainsi que le *conopalpus flavicollis* de M. Gyllenhal. Les palpes labiaux sont terminés par un article très-grand, presque semi-lunaire, et le corselet forme un demi-cercle. Ces caractères distinguent ce genre de celui des notoxes.

La Scraptie brunette, *Scraptia fusca*, est un petit insecte dont le corps est oblong, mou, d'un brun-noirâtre, pubescent, avec les jambes et les tarses plus clairs, et les élytres lisses. On le trouve aux environs de Paris, sur les plantes et les troncs d'arbres. (L.)

SCRIBÉE, *Scribœa*. Genre établi pour placer la Cucubale baccifère. Il a aussi été appelé Lychnanthe. (B.)

SCROFANELLO. Nom italien des Scorpènes. (Desm.)

SCROPHULAIRE, *Scrophularia*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, et de la famille de son nom, qui offre pour caractères : un calice court, à cinq lobes ; une corolle tubuleuse, bilabiée, renversée, à tube globuleux, renflé, à lèvre supérieure, droite, bilobée, munie souvent d'une squamule dans son intérieur, à lèvre inférieure trilobée, plus courte, à lobes latéraux ouverts, et le moyen réfléchi ; quatre étamines, dont deux plus courtes, et toutes penchées sur la lèvre inférieure ; un ovaire supérieur ovale, surmonté d'un style à stigmate simple ; une capsule presque ronde, acuminée, bivalve, à valves entières, à cloison double, et renfermant une grande quantité de petites semences.

Ce genre réunit des plantes herbacées ou frutescentes, à tiges quadrangulaires ; à feuilles ordinairement opposées ; à fleurs peu brillantes, disposées en épi ou en panicule terminale, et portées sur des pédoncules bifides ou multifides, accompagnés de deux bractées. On en compte une cinquantaine d'espèces, dont les plus intéressantes à connoître sont :

La Scrophulaire noueuse, qui a les feuilles entières, trinervées, et la tige en angle obtus. Elle est vivace, et se trouve en Europe, dans les terrains gras et un peu humides, sur la berge des fossés qui entourent les villages et dans les bois. Elle est commune. Son goût est amer, et son odeur fort désagréable ; sa racine est grosse, blanche, noueuse et traçante ; ses tiges sont hautes de deux pieds. Elle est émolliente, résolutive et adoucissante. Sa racine, réduite en poudre et infusée dans du vin, se donne aux personnes attaquées d'hémorroïdes internes et douloureuses ; ses semences sont vermifuges ; ses feuilles, pilées et appliquées sur les écrouelles

ouvertes, et autres ulcères, produisent beaucoup de bien; mais il n'est pas vrai, comme on l'a cru long-temps, que ces maladies soient guéries par son usage interne. On fait, avec cette plante, dans les pharmacies, un beurre qui est recommandé contre toutes les espèces de gale.

La Scrophulaire aquatique, qui a les feuilles entières, pétiolées, décurrentes, obtuses, et la tige membraneuse sur ses angles. Elle est vivace, et se trouve dans les marais, sur le bord des fossés et des rivières. Son odeur approche de celle de la précédente, dont elle passe pour avoir les vertus; elle a, de plus, la propriété d'être vulnéraire et consolidante à un haut degré. On l'appelle vulgairement l'*herbe du siége*, parce qu'au siége de la Rochelle, soutenu par les protestans, contre les papistes commandés par le cardinal de Richelieu, on ne se servit que de ses feuilles pour panser les blessures des soldats qui la défendoient.

La Scrophulaire du Brésil, qui est fort peu différente de celle-ci, et qui nous a donné occasion d'apprendre que toutes font disparoître le mauvais goût du Séné, sans nuire à ses propriétés purgatives. *V.* Le Mémoire de Marchant, parmi ceux de l'Académie, année 1701.

La Scrophulaire orientale, qui a les feuilles lancéolées, dentelées, pétiolées; celles de la tige ternées, et les rameaux opposés. Elle est vivace, et vient de la Syrie et de l'Asie mineure. C'est une des belles espèces du genre.

La Scrophulaire frutescente, qui a les feuilles charnues, les supérieures sessiles, dentées, glabres, recourbées à leur pointe, et la panicule rameuse. Elle se trouve en Portugal et sur la côte d'Afrique. Ses tiges sont plus dures que celles des autres espèces, et subsistent toujours.

La Scrophulaire printanière, qui a les feuilles en cœur, pubescentes, doublement dentées, les panicules axillaires et dichotomes. Elle se trouve dans les parties méridionales de l'Europe, et est bisannuelle. C'est une des premières plantes qui fleurissent, et son feuillage est fort beau. Elle peut, sous ces deux considérations, entrer dans les jardins d'ornement.

La Scrophulaire mellifère, qui a les feuilles glabres, les inférieures pinnées, et les supérieures ternées; les folioles oblongues et les fleurs axillaires. Elle est vivace, se trouve sur les côtes de Barbarie. Ses fleurs sont très-grosses, comparativement à celles des autres espèces, et ont toujours, dans le fond, une goutte de miel très-remarquable. Il est bon d'observer, à cette occasion, que toutes les scrophulaires fournissent beaucoup de miel aux abeilles, mais qu'il est de très-mauvaise qualité.

La SCROPHULAIRE CANINE, qui a les feuilles pinnées, les grappes terminales nues, et les pédoncules bifides. Elle est annuelle, et se trouve dans les parties méridionales de la France, sur les montagnes les plus arides. (B.)

SCROPHULARIA. Bien que ce nom ait été spécialement donné à nos SCROPHULAIRES, on voit cependant qu'il a été appliqué encore à des plantes qui en sont très-différentes. Par exemple, le *sedum telephium*, L., est le *scrophularia media* de Brunfelsius. Tragus plaçoit avec les *scrophularia*, la grande variété à fleurs rouges, de cette même plante. La RENONCULE FICAIRE est le *scrophularia minor* de Brunfelsius, etc. (LN.)

SCROPHULARIÉES. Famille de plantes, autrement appelée des PERSONNÉES. Quelques botanistes y réunissent les PÉDICULARIÉES. (B.)

SCROSENO. Nom du SQUALE PANTOUFLIER, à Nice. (DESM.)

SCROTUM. C'est la double BOURSE dans laquelle sont renfermés les testicules des animaux. Elle est formée, en effet, de deux sacs distingués extérieurement par le raphé ou cette sorte de couture qui passe au milieu. Il y a un testicule logé dans ses tuniques, en chaque loge. Les enveloppes *scrotales* sont d'abord extérieurement, l'épiderme, et au-dessous la peau ou derme, puis une tunique celluleuse, et ensuite le dartos, membrane pourvue d'une irritabilité très-contractile, laquelle, en se resserrant, rend toute rugueuse la peau extérieure du scrotum. Sous ce dartos existe un tissu celluleux assez mollet, puis les tuniques vaginales, distinguées en trois lames, l'extérieure commune au testicule et au cordon spermatique; le muscle crémaster ou suspenseur s'y attache; les tuniques vaginales plus intérieures, enveloppent immédiatement chaque testicule adhérent à son fond, le plus souvent, et secrètent une sérosité, comme le péricarde le fait pour le cœur. Ces tuniques vaginales sont, en effet, un prolongement du péritoine, membrane séreuse qui s'étend, lorsque les testicules, d'abord situés dans l'abdomen près des reins, passent l'anneau inguinal, pour descendre dans ces bourses. *V.* TESTICULES.

Au reste, les animaux n'ont pas tous un *scrotum*. Parmi les mammifères rongeurs, les testicules demeurent dans la cavité abdominale; ce qui rend, dit-on, ces animaux plus ardens et lascifs, parce que ces organes sont toujours tenus chaudement. Les oiseaux n'ont aussi jamais de *scrotum*, ni les reptiles et les poissons; enfin, tous les invertébrés ne portent jamais à l'extérieur leurs testicules; ils n'ont donc pas de scrotum. Celui-ci se ride plus ou moins par le froid, ou par la contraction spontanée du dartos, dans le coït. (VIREY.)

SCULFISH. Nom donné, par les pêcheurs de la mer du Nord, aux BALEINEAUX qui ont plus de deux ans. (DESM.)

SCURAPOLA. C'est ainsi que les Grecs modernes nomment le CRAVE. (S.)

SCURRULA. Genre établi sur une plante de la Chine, par Linnæus, dans la première édition de son *Species plantarum*. Il avoit été augmenté d'une seconde espèce de la Jamaïque (*scurrula parasitica*, James., 197). Depuis, Linnæus l'a réuni au *loranthus*, ou plutôt lui a donné ce nom. Adanson le réunit au *viscum*. (LN.)

SCUTELLARIA. Cortusus a donné ce nom au *scutellaria peregrina*, à cause de l'écaille en forme de bouclier (*scutum*), qui accompagne le calice, et qui lui donne aussi l'aspect d'un casque. J. Bauhin, Rivin et Plukenet se sont servis du nom de *scutellaria*, pour désigner des espèces congénères, et Linnæus l'a donné au genre qui comprend ces plantes. Tournefort et d'autres botanistes ont préféré employer le nom de *cassida*; cependant, Tournefort a fait aussi usage de la même dénomination. Le genre *caranga* de Jussieu a pour type le *scutellaria indica*, Linn.

Le *scutellaria bleu*, à feuilles de marjolaine et d'Amérique, mentionné par Rai, est le *trichostema dichotoma*, Linn., genre très-voisin du *scutellaria*, L.

Rumphius, dans l'Herbier d'Amboine, décrit et nomme *scutellaria*, trois plantes, dont une, le *scutellaria* 3, est le *panax fruticosum*, L.; les deux autres sont inconnues aux botanistes. *V.* TOQUE. (LN.)

SCUTELLE, *Scutella*. Genre établi par Lamarck, parmi les ECHINIDES. Ses caractères sont: corps aplati, elliptique ou suborbiculaire; légèrement convexe en dessus, plane en dessous; à bord mince, presque tranchant, et garni de très-petites épines; à ambulacres bornés, courts, imitant une fleur à cinq pétales; bouche inférieure, centrale; anus, entre la bouche et le bord, rarement dans le bord.

Ce genre, qui a été appelé ECHINODISQUE par Leske, renferme une vingtaine d'espèces, toutes appartenant aux mers des pays chauds, ou fossiles. *V.* OURSIN. (B.)

SCUTELLE. Sorte de CUPULE ou de CONCEPTACLE, dans les LICHENS. C'est d'abord un simple tubercule qui s'élargit et forme un petit disque corné et legèrement bordé.

Les PATELLAIRES sont toutes garnies de *scutelles*. (B.)

SCUTELLÈRE, *Scutellera*. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des géocorises ou punaises terrestres, tribu des longilabres, établi par M. de Lamarck, et que Fabricius a, depuis, nommé *tetyra*. Linnæus l'avoit in-

diqué, en formant avec ces insectes une division particulière, celle des *punaises à écusson* ( *cimices scutellati* ).

Les scutellères ont, ainsi que les pentatomes, les antennes composées de cinq articles; mais elles sont distinguées par la grandeur de leur écusson, qui occupe tout le dessus de leur abdomen et leurs ailes. Leur corps est plus ou moins ovale, et quelquefois presque rond. Ces insectes se trouvent sur les plantes. Leurs habitudes et leurs métamorphoses sont les mêmes que celles des pentatomes et de la plupart des autres géocorises. Les différences de la forme générale du corps ou de sa coupe, celles que présentent le chaperon et les antennes considérés sous le rapport des proportions relatives de leurs articles, pourront être employées pour diviser ce genre qui est assez nombreux.

SCUTELLÈRE NOBLE, *Scutellera nobilis; Tetyra nobilis*, Fab. Elle est oblongue, d'un bleu doré, tacheté de noir en dessus; rouge, avec des bandes d'un bleu doré, sur les côtés, en dessous. Elle se trouve aux Indes Orientales.

SCUTELLÈRE MARQUÉE, *Scutellaria signata; Tetyra signata*, Fab. Elle est oblongue, bleuâtre en dessus. Le corselet a trois points noirs plus grands, réunis à leur base; il est bordé extérieurement de rouge; l'écusson a trois paires de taches, et son extrémité, noires. Le ventre est d'un roux clair, avec une ligne de taches d'un bleu de ciel de chaque côté.

Cette belle espèce a été rapportée du Sénégal par M. Roussillon.

SCUTELLÈRE SIAMOISE, *Scutellera nigro-lineata; Tetyra nigro-lineata*, Fab.; la *Punaise siamoise*, Geoffr.; *pl.* M, 29, 4, de cet Ouvrage. Elle est ovale, rouge, avec cinq lignes noires, longitudinales, sur le corselet, et trois sur l'écusson; l'abdomen est ponctué de noir.

Cette belle espèce se trouve dans l'Europe tempérée et méridionale. Elle est commune dans le Midi de la France, sur les fleurs de cerfeuil et sur d'autres plantes.

La SCUTELLÈRE SEMI-PONCTUÉE se rapproche de la précédente. Elle est rouge, avec dix points noirs sur le corselet, et cinq lignes noires sur l'écusson. Elle ne se trouve que dans les cantons les plus méridionaux de la France, en Italie et en Espagne.

SCUTELLÈRE HOTTENTOTE, *Scutellaria hottentota; Tetyra hottentota*, Fab.; la *Punaise porte-chape brune*, Geoff. Elle est partout d'un brun couleur de suie ou fuligineux, avec les pattes jaunâtres. On la trouve souvent sur les seigles, à l'époque de leur maturité.

SCUTELLÈRE SCARABÆOÏDE, *Scutellera scarabœoïdes; Tetyra scarabœoïdes*, Fab.; la *Punaise cuirasse*, Geoff. Elle est fort

petite, presque hémisphérique, d'un noir bronzé. Le second article de ses antennes est très-court. (L.)

SCUTELLITES. Nom donné par Denys-de-Montfort aux PATELLES FOSSILES, qui doivent être rangées dans son genre PAVOIS. *V.* ce mot. (DESM.)

SCUTELLUM. *V.* ECUSSON. (DESM.)

SCUTIGER. Nom latin des champignons appelés ESCUDARDE, en français. (B.)

SCUTIGÈRE, *Scutigera.* Genre établi par M. de Lamarck, dans son Système des animaux sans vertèbres, qu'il place avec les arachnides antennistes, et qui appartient, dans ma méthode, à la classe des insectes, ordre des myriapodes, famille des chilopodes. Illiger a désigné le même genre sous la dénomination de *cermatia*, que M. Léach a adoptée.

Par la généralité des caractères, les scutigères ont les plus grands rapports avec les *scolopendres*, et c'est effectivement avec elles que Linnæus a rangé la seule espèce qu'il a connue (*coleoptrata*). Les segmens de leur corps, en les comptant du côté du dos, portent chacun deux paires de pattes, et sous une telle considération, ces insectes avoisinent les *iules*; aussi Pallas leur a-t-il associé une espèce de ce genre, qu'il a décrite et figurée dans ses Fascicules de Zoologie, sous le nom d'*aranéoïde.* Mais il est évident que ces insectes constituent un genre propre, qui doit ouvrir la famille des chilopodes.

Illiger, dans sa continuation de l'édition de la *Faune d'Etrurie*, de Rossi, commencée par Hellwig, observe (tom. 2, pag. 199) qu'il avoit donné à ce genre le nom de *cermatia*, long-temps avant que M. Lamarck l'eût établi sous celui de scutigère, qu'il trouve impropre, et que je me suis trompé en prenant la *scolopendre à étuis* (*coleoptrata*), de Linnæus, pour la scutigère d'Europe; il ajoute que cet insecte, de Linnæus, est une véritable *scolopendre.* J'ai souvent rendu justice à la judicieuse critique de ce célèbre naturaliste; mais elle me paroît être ici en défaut.

Selon Linnæus, la *scolopendre à étuis* a les antennes de la longueur du corps; quatorze paires de pattes, terminées par un tarse composé d'un très-grand nombre d'articles, et dont les dernières sont presque aussi longues que l'animal. Son corps a la forme de celui de la *scolopendre fourchue*; mais il est plus long, divisé en huit segmens, et qui sont couverts chacun d'un petit bouclier demi-orbiculaire, échancré postérieurement. Ce naturaliste fait, en outre, mention d'un élytre simple, ou comme formé de deux élytres réunis, qui commence au quatrième segment, recouvre un ou deux

de ces segmens, et sous lequel sont des ailes étroites et simples. Ces derniers caractères sont bien propres à nous dérouter, et dans le cas qu'il n'y eût pas d'erreur, cet insecte ne seroit pas plus une scolopendre qu'une scutigère; il devroit former un genre, qui seroit le plus anomale de tous ceux que nous connoissons. Mais, trompé probablement par quelque illusion optique, ce naturaliste a désigné sous de fausses dénominations quelques parties de cet animal, ou peut-être a-t-il cru en apercevoir qui n'existent pas. Toujours est-il constant que les caractères antérieurs ne conviennent à aucune scolopendre, mais bien aux scutigères. Cet insecte avoit été observé en Espagne, et notre *scutigère aranéoïde* ou la *cermatie rayée*, d'Illiger, synonyme de la *scolopendre à vingt-huit pattes* de Geoffroy, s'y trouve aussi. M. le comte de Hoffmansegg l'a encore observée en Hongrie. Elle a la forme de la scolopendre la plus commune de notre pays, celle que Linnæus a nommée *forficata* (*V.* LITHOBIE); mais elle est moins aplatie, et s'en éloigne d'ailleurs essentiellement sous plusieurs points de vue.

Le corps des scutigères est presque cylindrique, long, moins déprimé que celui des scolopendres, un peu rétréci en pointe à son extrémité postérieure et un peu plus large au bout opposé, le diamètre transversal de la tête étant un peu plus grand. Cette partie est presque carrée, avec les angles postérieurs obtus, et son extrémité antérieure un peu avancée et arrondie; les yeux sont un peu élevés, presque orbiculaires et à facettes très-nombreuses; les antennes sont insérées au-devant d'eux, sétacées, presque aussi longues que le corps, et composées d'une multitude de petits articles; les palpes maxillaires sont saillans, filiformes et épineux; les pieds-mâchoires extérieurs, ou les crochets, m'ont paru proportionnellement plus longs et plus courbés que ceux des scolopendres; les deux divisions de la fausse lèvre, comprise entre eux, ont leur bord supérieur entier et garni d'épines. Je renvoie, pour les autres détails de la bouche, au recueil des Mémoires sur les animaux sans vertèbres de M. de Savigny, où les organes sont représentés avec cette exactitude scrupuleuse qui distingue éminemment toutes les observations de ce naturaliste. Vu en dessous, le corps présente, dans sa ligne médiane, une série de quinze petites lames ou demi-segmens, presque carrées, un peu plus étroites au bord postérieur, qui est arrondi à ses angles et foiblement échancré dans son milieu; de chaque côté de chacune de ces lames, sous leurs bords latéraux, est insérée une patte; ainsi chaque demi-segment en porte une paire, de sorte que le nombre total de ces organes du mouvement

est de trente, et non de vingt-huit. Ces insectes sont ainsi plus rapprochés des *lithobies* que des *scolopendres* proprement dites.

Le dessus du corps est recouvert longitudinalement par une suite de huit autres plaques, plus épaisses, formant autant de petits boucliers ou écussons, presque carrés, un peu carénés dans le milieu de leur longueur, avec le bord postérieur arrondi aux angles, échancré au milieu, et offrant, dans le sinus, une petite fissure élevée sur ses bords, en manière de lèvre, représentant une espèce de stigmate. Ces fissures sont, en effet, destinées au passage du fluide nécessaire à la respiration. Celle de la dernière plaque, ainsi que son échancrure est moins sensible; cette plaque est la plus petite de toutes; la quatrième est presque une fois plus longue que les autres, et a été désignée par Linnæus sous le nom d'*élytre*. Comme il la distingue ainsi des autres, le nombre des plaques n'est, dans sa supputation, que de sept; l'étendue de la dernière correspondant exactement à la cinquième plaque ventrale, cet anneau du corps n'est censé avoir qu'une paire de pattes, tandis que les précédens en portent une de plus.

Ainsi les scutigères, par les divisions supérieures de leur corps et le nombre des pattes, sont des *iules*, tandis que par la face opposée et d'après les mêmes rapports, elles sont des *scolopendres*. Un segment anal, venant immédiatement à la suite des précédens, termine le corps; il est composé de deux petites valvules, formant, par leur courbure et leur réunion, un tube très-court qui renferme cinq appendices, dont trois supérieurs, très-petits, peu saillans, simples, presque triangulaires, et dont les deux autres inférieurs, beaucoup plus longs, saillans, un peu relevés, et contigus parallèlement dans leur portion inférieure; ils sont composés de trois articles, dont les deux derniers beaucoup plus grêles que le radical; le troisième ou le terminal finit en pointe, et présente l'apparence d'une épine. Je n'ai pu vérifier si ces parties sont communes à tous les individus; peut-être ne sont elles propres qu'à l'un des sexes. Les plaques du corps, tant supérieures qu'inférieures, et les tégumens de la tête, sont d'une consistance un peu coriace et qui garantit les parties plus foibles.

Les pattes diffèrent essentiellement par leur composition, les coudes qu'elles forment, et leur longueur, de celles des *scolopendres*, et se rapprochent, à cet égard, des pattes des *faucheurs*. Elles tiennent au corps par deux articles correspondans à la hanche, et dont le second très-court; viennent ensuite deux autres articles plus gros que les suivans (le premier surtout), allongés, formant un angle à leur point de

réunion, et qui représentent la cuisse. Une quatrième pièce, plus allongée que la précédente, mais plus menue, sera dès-lors la jambe, ou du moins son second article, dans la supposition que l'article précédent, dont la forme est également plus cylindrique que celle du troisième, en fasse partie. Enfin ces pattes sont terminées par un tarse plus grêle que la jambe, beaucoup plus long, sétacé, composé d'un très-grand nombre d'articles, susceptible de se contourner un peu en spirale, finissant insensiblement en pointe, avec un ongle petit et simple au bout. Ce tarse est garni de petits poils qui, vus à son extrémité inférieure, sont réunis en très-petits faisceaux; le premier article est le plus long de tous, et les deux derniers sont très-courts; ceux de la cuisse et de la jambe sont généralement cylindriques, mais un peu comprimés, avec des arêtes longitudinales et des piquans assez forts à leur extrémité; les six dernières paires de pattes, et surtout les deux postérieures, sont brusquement plus longues que les précédentes; ces organes sont très-caducs, et rarement saisit-on l'animal sans qu'il en perde un certain nombre. Il se tient, pendant le jour, dans les greniers ou les lieux peu fréquentés des maisons, le plus souvent entre les poutres, les vieilles planches, quelquefois sous les pierres, et ne se montre que la nuit. On le voit alors courir sur les murs, avec une grande vitesse, et y chercher sa nourriture qui consiste en insectes, cloportes, etc.; il les pique avec les crochets de sa bouche; le venin qu'ils distillent dans la plaie, agit très-promptement sur ces petits animaux, ainsi que je m'en suis assuré par plusieurs expériences. C'est principalement dans les temps pluvieux que les scutigères paroissent en plus grand nombre. Les habitans de la Hongrie, au rapport d'Illiger, les redoutent beaucoup.

J'avois d'abord rapporté l'*iule aranéoïde* de Pallas, *Spicil. Zool.*, *fasc.* 9., tab. 4, fig. 16, à notre scutigère de France, ou la *scolopendre à vingt-huit pattes* de Geoffroy; mais je pense aujourd'hui que ce sont deux espèces. L'insecte de Pallas, qui avoit été pris en mer, sur des fucus, par un de ses amis, est gris, avec deux bandes noirâtres et longitudinales sur le dos. Notre scutigère, que je nommerai dorénavant avec Illiger, RAYÉE, *lineata*, est d'un jaunâtre roussâtre ou couleur de cire, avec trois lignes d'un noir bleuâtre sur le dessus du corps, dont une au milieu, et les deux autres latérales; les pattes ont aussi des bandes transverses de cette couleur. Cette espèce est d'ailleurs plus petite que celle de Pallas, à laquelle je conserverai la dénomination d'ARANÉOÏDE, *araneoïdes*.

La *scolopendre longicorne* de Fabricius est encore une

scutigère. Le dessus de son corps est brun, avec une ligne roussâtre. On la trouve aux Grandes-Indes.

M. Léach a figuré, dans le troisième volume de ses Mélanges de Zoologie, pl. 136, une quatrième espèce, qu'il appelle *cermatia livida*, parce que telle est sa teinte générale. Les pattes sont jaunâtres. On la trouve à Madère, dans les maisons.

L'Ile-de-France nous offre une autre espèce (*virescens*), très-voisine de la précédente. Son corps est d'un verdâtre obscur, avec les pieds plus pâles.

Péron et M. Lesueur ont apporté de leur voyage aux Terres-Australes, une autre scutigère, dont le corps est entièrement brun. (L.)

SCUTULE, *Scutula*. Genre de plantes établi par Loureiro dans l'octandrie monogynie et dans la famille des myrtes. Il offre ponr caractères: un calice tronqué, ouvert, scutiforme, charnu, coloré, garni intérieurement de huit cellules; une corolle de cinq pétales connivens, insérés au bord du calice; huit étamines; un ovaire supérieur à style filiforme, stigmate simple; une baie à huit loges monospermes, formée par le calice qui s'est accru.

Ce genre renferme deux espèces, qui sont des arbustes de la Cochinchine, à feuilles opposées et à fleurs réunies sur des pédoncules connivens et presque terminaux. Leurs fruits sont astringens. (B.)

SCUTUS. Denys-de-Montfort donne ce nom au genre qu'il appelle, en français, PAVOIS. (DESM.)

SCYDMÈNE, *Scydmœnus*, Latr., Schon., Gyllenh.; *Anthicus*, Fab.; *Pselaphus*, Illig., Payk. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes, tribu des palpeurs, qui diffère du genre *mastige*, de la même tribu, par les caractères suivans: antennes presque droites ou peu coudées, sensiblement plus grosses vers leur extrémité; palpes maxillaires ayant leur troisième article fort grand, et le suivant ou le dernier aciculaire, peu distinct.

Ces insectes sont très-petits, et ressemblent à des *psélaphes;* mais ils s'en éloignent par leurs tarses composés de cinq articles, et par leurs élytres qui recouvrent entièrement l'abdomen; ils ont aussi des rapports avec les ptines. On les trouve à terre, sous les pierres ou dans le sable, en France, en Allemagne, etc.

On en connoît trois espèces.

SCYDMÈNE D'HELLWIG, *Scydmœnus Hellwigii; Anthicus Hellwigii*, Fab.; *Notoxus minutus*, Panz., *Faun. insect. Germ.*, fasc. 23, tab. 5. Il est d'un brun marron, luisant, un peu

pubescent; les antennes se terminent brusquement par trois articles plus gros et formant presque la massue; le corselet est presque globuleux, avec quelques petites impressions postérieures; les élytres sont presque lisses.

Scydmène hirticolle, *Scidmœnus hirticollis*, Gyll.; *Pselaphus hirticollis*, Illig., Payk. Il est noir, luisant, un peu velu, particulièrement sur le corselet; les quatre derniers articles des antennes sont plus gros; le corselet est plus étroit en devant; les élytres sont lisses.

Scydmène de Godart, *Scydmœnus Godarti*, Latr., *Gener. Crust* et *Insect.*, tom. 1, tab. 8, fig. 6; *S. minutus*, Gyll.; *Antichus minutus*, Fab. Cette espèce est noire, ou d'un brun très-foncé. Le quatrième article des palpes maxillaires est apparent; les antennes sont insensiblement plus grosses vers leur extrémité; le corselet est en forme de carré long, rétréci postérieurement; les élytres ont des points enfoncés, assez distincts.

J'ai dédié cette espèce à mon ami Godart, ancien proviseur du lycée de Bonn, rédacteur de l'article *papillon* de l'Encyclopédie méthodique, et l'un des meilleurs de cet ouvrage. (L.)

SCYDMÉNIDES, *Scydmœnidea*. Nom donné par M. Léach à une petite famille d'insectes coléoptères, qu'il place immédiatement à la suite de celle des *psélaphidés*. Celle-ci fait le passage de la précédente à celle des *staphylinidés*. *V.* les articles Palpeurs et Psélaphe. (L.)

SCYLIORHIN, *Scyliorhinus*. Sous-genre établi par Blainville aux dépens des Squales.

Le Squale roussette lui sert de type. (B.)

SCYLLARE, *Scyllarus*, Fab.; *Cancer*, Linn. Nom donné par Aristote au crustacé que l'on croyoit être le gardien de la pinne marine, *pinnophylax*, et appliqué par Fabricius à un genre de crustacés, de l'ordre des décapodes, famille des macroures, tribu des homards.

Ces crustacés, que l'on nomme sur nos côtes de la Méditerranée *cigales de mer*, forment un genre très-naturel et bien caractérisé. Leurs antennes latérales sont dépourvues de ce filet sétacé et pluriarticulé qui les termine dans les autres crustacés décapodes; leur pédoncule se présente, en avant du corselet, sous la forme d'un grand feuillet presque ovale, ordinairement dentelé et velu sur ses bords, et imitant une sorte de crête. Il est composé de quatre articles dilatés latéralement, aplatis, en forme d'écailles, et dont le second et le dernier très-grands : celui-ci a la figure d'un triangle renversé, avec la base ou le bord terminal, arqué et arrondi; le troisième est beaucoup plus petit, et renfermé au

côté extérieur, entre le précédent et le second ; celui-ci est un peu échancré pour le recevoir. Les antennes mitoyennes sont rapprochées au milieu de l'extrémité antérieure du test, semblables aux mêmes des brachyures, mais avec un pédoncule bien plus long. Il est composé de cinq articles, la plupart cylindriques, et terminé par deux petits appendices, dont le supérieur un peu plus long, en cône allongé, pluriarticulé, et dont l'inférieur plus court, mais plus gros, presque ovoïde, très-finement strié transversalement, finissant brusquement en une pointe divisée en petits articles. Le côté supérieur forme, avant cette pointe, une gouttière garnie d'une double frange de cils. Ces antennes intermédiaires sont plus longues que les latérales, avancées, mais en faisant un coude à l'extrémité du second article et à celle du quatrième. Le dessus du test est ordinairement raboteux, et quelquefois anguleux ou garni d'une multitude d'impressions qui représentent une apparence de sculpture. Le corselet est presque carré, un peu plus large en devant, avec deux fossettes arrondies ou ovales, une de chaque côté, le plus souvent situées près des angles antérieurs, et destinées à loger les yeux. Ces organes sont ainsi très-écartés l'un de l'autre ; ils sont posés sur un pédicule assez gros, mais très-court. Les nageoires qui terminent la queue sont crustacées à leur base, et demi-membraneuses ensuite. Les pattes sont courtes, et leurs points d'insertion forment deux lignes qui divergent de devant en arrière, de sorte que l'intervalle pectoral, compris entre elles, forme un triangle allongé. Si l'on en excepte les femelles, où l'avant-dernier article des deux pattes postérieures se prolonge à l'angle inférieur de son extrémité, en manière de dent ou de doigt, les pattes des scyllares sont adactyles et sans pince ; leur tarse, ou le dernier article, est conique comprimé, et finit en une pointe très-aiguë et un peu courbée en crochet ; elles ont toutes la même forme, mais les deux premières sont plus grosses ; vers le milieu de leur longueur, elles se replient intérieurement en faisant un coude, et dans une direction oblique, de manière que leur écart forme un angle aigu : leur troisième article est grand et canaliculé le long de sa face interne, pour recevoir le côté correspondant des deux articles précédens ; les tarses de ces pattes sont ainsi rapprochés l'un de l'autre, immédiatement au-dessus du sternum, dont l'extrémité supérieure est même fourchue dans quelques-uns. Les deux pieds-mâchoires extérieurs, abstraction faite des palpes flagelliformes, ressemblent aux deux pattes antérieures, et sont pareillement courbés en dedans, mais appliqués l'un contre l'autre dans toute leur étendue. La longueur

des pattes, à partir de la seconde paire, diminue graduellement. Le dessous de la queue n'offre, dans les deux sexes, que huit appendices, quatre de côté; ils sont petits et couchés transversalement sur le dessous des anneaux. Ils sont composés, dans les deux sexes, d'une lame membraneuse presque en forme de spatule ou elliptique, bordée de cils, portée sur un article court et servant de pédoncule. Cette lame est double aux deux premiers appendices du mâle, et peut-être aussi aux autres. La femelle diffère sous ce rapport de l'autre sexe, en ce que ces appendices sont accompagnés d'un filet membraneux, long, de trois articles, cilié ou velu au bout, et servant à retenir les œufs. Nous avons vu plus haut que les individus de ce sexe étoient encore distingués des mâles à raison de leurs pattes postérieures, qui sont terminées en une petite pince didactyle, l'avant-dernier article s'avançant en manière de doigt sous le suivant. M. Léach, ne sachant pas que cette différence fût purement sexuelle, l'a employée dans les caractères de son genre *ibacus*.

Les scyllares, dit M. Risso, sont assez communs dans nos mers, et ne se plaisent, le plus souvent, que dans les terrains argileux, à demi-noyés, où ils creusent des tanières un peu obliques, de la grandeur de leur corps, pour y établir leur demeure. Quand ils sortent pour aller à la recherche de leur nourriture, ils préfèrent de parcourir les endroits où règne le plus de calme dans les eaux, et ils y restent même pendant le jour, en se cachant sous les pierres. La natation de ces crustacés s'exécute par bonds; elle est aussi bruyante que celle des palinures. Les scyllares s'approchent, pendant la saison de leurs amours, des endroits tapissés d'ulves et de fucus. Il paroît que les femelles n'abandonnent leurs œufs qu'après qu'ils sont développés. Sous le point de vue d'utilité économique, le scyllare oriental est celui dont la chair égale, par sa bonté, celle des meilleurs crustacés de la Méditerranée. »

Les œufs sont d'un rouge vif.

1. *Yeux situés près des angles antérieurs et latéraux du test; second article des pieds-mâchoires extérieurs sans divisions transverses ni dentelures, imitant une crête, le long de son côté extérieur.* Les SCYLLARES de M. Léach.

A. *Une pièce crustacée et avancée au milieu du front.*

SCYLLARE LARGE, *Scyllarus latus*, Latr.; *Scyllare oriental*, Bosc, pl. M, 10 bis, 7, de cet ouvrage, la femelle; *Scyllare oriental*, Risso; *Squille large* ou *orchetta*, Rond., *Hist. des Poiss.*, liv. 18, chap. 5. Cette espèce est une des plus grandes connues, et longue de près d'un pied. Le dessus de son test

est très-chagriné ou tuberculeux, mais sans arêtes angulaires; ses bords latéraux sont crénelés; le dernier article des antennes extérieures est entier, ou presque entier. Ce scyllare est très-voisin de celui que Fabricius a nommé *australis*. On le trouve dans la Méditerranée. Gesner en a donné une bonne figure, *Hist. des Anim.*, tom. 3, pag. 1097.

Scyllare oriental, *Scyllarus orientalis*, Fab.; Rumph. *Mus.*, tab. 2, fig. D; Herbst., *Crust.*, tab. 30, fig. 1. Long de huit à neuf pouces; corselet presque plane, sensiblement plus large en devant, chargé de petits tubercules, garni de duvet, avec une carène le long du milieu du dos, offrant trois ou quatre petites épines; yeux tout-à-fait situés aux angles antérieurs; la pièce frontale est bidentée en devant; les antennes extérieures ont des dents grandes et peu nombreuses. Dans les mers des Indes orientales.

B. *Point de pièce crustacée et saillante au milieu du front.*

Scyllare ours, *Scyllarus arctus*, Fab.; *Scyllare ours* et *Scyllare petit ours*, Bosc; la *Cigale de mer*, Rond., *ibid*, liv. 15, chap. 6.; Herbst., *Crust.*, tab. 30, fig. 3. Corselet graveleux, avec trois arêtes; des dents aiguës sur les arêtes, au bord antérieur et aux extrémités antérieures des côtés; antennes extérieures très-dentées et ciliées; une arête terminée en pointe aiguë, sur leur second article; segmens de la queue sculptés; les bords de leurs côtés entiers ou foiblement crénelés. Très-commun dans la Méditerranée.

Le scyllare que je viens de décrire est bien certainement la *cigale de mer* de Rondelet, le *scyllarus arctus* de Fabricius, et celui que j'ai donné comme tel dans mon *Genera. Crust. et Insect.* M. Risso cependant fait une espèce particulière de ce crustacé de Rondelet, sous le nom de *scyllare cigale*, et dit qu'elle est distinguée de la précédente ou du *S. ours*, parce que son corps est lisse et d'un rouge de corail. Il suffit de jeter un simple coup d'œil sur la figure de Rondelet, pour se convaincre que le corps de ce crustacé n'est nullement lisse. M. Risso est d'ailleurs en contradiction avec lui-même, lorsqu'il dit plus bas que son corselet est traversé par trois rangées de pointes obtuses.

II. *Yeux situés à peu de distance du milieu du front et de l'origine des antennes intermédiaires; second article des pieds-mâchoires extérieurs divisé par des lignes enfoncées et transverses; son côté extérieur dentelé en manière de crête.* Les Ibacus de M. Léach.

Scyllare incisé, *Scyllarus incisus*, Péron; *Ibacus Peronii*, Léach, *Zool. Misc.*, tom. 1, tab. 119. Cette espèce se rapproche, pour la forme et la grandeur, du *S. oriental*; mais elle

est très-distinguée par la position des yeux, les pieds-mâchoires extérieurs, dont le palpe flagelliforme est pourvu d'un filet terminal et articulé, qui manque dans la plupart des autres scyllares, et par les caractères propres au second article de ces pieds-mâchoires. Les bords latéraux du corselet sont fortement dentés, et ont chacun, en devant, une entaille très-profonde. Ce scyllare a été apporté des mers australasiennes par Péron et Lesueur.

Le scyllare *antarctique* de Fabricius a été figuré par Marcgrave sous le nom brésilien de *potiquiquyixe.* (L.).

SCYLLÉE, *Scyllea.* Genre de mollusques nus, qui présente pour caractères: un corps gélatineux et demi-transparent, comprimé latéralement, se terminant en pointe aux deux bouts, creusé d'un sillon en dessous; une tête fort petite, pourvue en avant d'une bouche et de deux tentacules très-larges et très-minces; sur chaque côté deux ailes minces, et sur la queue une crête de même nature. Ces trois derniers organes, ainsi que le dos, sont parsemés de houppes, de filamens, qui sont des branchies; l'anus latéral.

Ce genre, établi par Linnæus sur un animal précédemment observé par Séba, étoit mal caractérisé. Cuvier l'a fixé le premier, de manière à ne pouvoir plus le méconnoître, dans le trente-sixième cahier des *Annales du Muséum.*

J'avois cru, d'après la phrase de Linnæus, que l'animal que j'ai décrit sous le nom de SCYLLÉE, dans mon *Histoire naturelle des vers*, faisant suite au Buffon, édition de Deterville, ainsi que dans la première édition de ce dictionnaire, devoit lui être réuni; mais Cuvier prouve indubitablement qu'il doit former un genre voisin, qu'il est le même que celui appelé GLAUCUS par Forster et Blumenbach, le *doris radiata* de Gmelin, etc. Je le restitue dans cet article au véritable animal de Linnæus. *V.* au mot GLAUCUS.

On trouve la *scyllée pélasgique* dans la plupart des mers des pays chauds. Osbeck l'a décrite dans son Voyage à la Chine. Forskaël a figuré, planche CC. 34 de ses *Icones*, un individu provenant de la mer Rouge. Elle nage sur la surface de la mer lorsqu'elle est calme, et se fixe aux varecs nageans, qui en couvrent quelquefois des espaces considérables par le moyen du sillon indiqué, lorsqu'elle est agitée. Dans ce dernier cas, elle relève ses lames latérales. Cuvier l'a figurée dans ces deux positions. Il en donne une savante anatomie, dont les caractères les plus saillans sont : deux mâchoires tranchantes et qui se recouvrent; un estomac cylindrique renfermant douze lames longitudinales, écailleuses, très-dures, tranchantes comme un couteau.

Je dois ajouter que les tentacules sont doubles à leur ex-

trémité, et que dans la duplicature il y a un tubercule saillant. Toutes ces parties peuvent changer de forme, au gré de l'animal.

Ce genre se rapproche, au reste, beaucoup des TRITONIES. (B.)

SCYLLION. L'un des noms anciens du *limonium* des Grecs, d'après Mentzel. (LN.)

SCYLLIUM. Nom latin, donné par M. Cuvier au sous-genre de SQUALES, qui renferme les ROUSSETTES. (DESM.)

SCYMNUS. M. Cuvier donne ce nom latin au sous-genre des LEICHES parmi les SQUALES. (DESM.)

SCYNOPOULLOS. En grec moderne, c'est la GRIVE DRAINE. (V.)

SCYPHIPHORE, *Scyphiphorus.* Genre de plantes cryptogames, de la famille des algues, établi par Ventenat aux dépens des LICHENS de Linnæus. Il offre pour caractères : une croûte écailleuse ou foliacée, produisant des tiges presque simples et dilatées à leur sommet en forme d'entonnoir, dont les bords sont souvent tuberculifères. Il renferme les *lichens* de la division des *scyphifères* du botaniste suédois, c'est-à-dire, les *lichens pyxidate*, *coccifère*, *frangé*, etc.

Ce genre, réuni à ceux appelés CLADONIE et HÉLOPODIE, constitue celui nommé CÉNOMYCE. (B.)

SCYPHOFILIX, *Scyphofilix.* Fougère de Madagascar, que Dupetit-Thouars regarde comme le type d'un genre qui auroit pour caractères : fructification recouverte d'une enveloppe en forme de cupule ; des capsules en anneau.

Cette fougère, dont les feuilles sont surdécomposées, paroît se rapprocher des DORADILLES. (B.)

SCYRRIA. Les Africains donnoient anciennement ce nom à l'*anethum* des Latins, c'est-à-dire, à l'ANETH. (LN.)

SCYTALE, *Scytale.* Genre de reptiles de la famille des SERPENS, dont les caractères consistent à avoir : le dessous du corps et de la queue garni d'une suite de plaques ou de bandes transversales; des crochets à venin; la queue nue.

Ce genre a été établi par Latreille, dans son *Histoire naturelle des Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville, pour placer ceux des BOAS, de Linnæus, qui ont des crochets à venin ; ainsi, il a, avec eux, les mêmes rapports que les VIPÈRES ont avec les COULEUVRES ; c'est-à-dire, qu'il n'en diffère que par les attributs dangereux.

Depuis, Daudin a fait à leurs dépens le genre LACHESIS.

Le genre BONGARE, du même naturaliste, se rapproche infiniment de celui-ci.

Les *scytales* font très-bien le passage entre les BOAS et les CROTALES. Il ne leur manque que des sonnettes au bout de la queue, pour être placés au nombre des seconds.

Comme on avoit confondu les *scytales* avec les *boas* ou avec les *crotales*, on n'a point sur eux d'observations qu'on puisse dire convenir à toutes les espèces. Je suis donc obligé de me réduire à la description des espèces. Au reste, il y a lieu de croire que leurs mœurs ne diffèrent pas beaucoup de celles des *vipères*.

Latreille, dans l'ouvrage précité, compte cinq espèces de *scytales*; savoir :

Le SCYTALE A GROIN, *Boa contortrix*, Linn. Il a la tête arrondie en dessus; le museau relevé et terminé par une grande écaille; cent cinquante plaques ventrales, et quarante caudales. Il a un à deux pieds de longueur au plus; sa couleur est d'un brun roussâtre, avec des taches noires nombreuses, qui forment deux lignes sur le dos et la queue, alternativement maculées de jaune et de noir. Il se trouve dans la Caroline.

Le SCYTALE A TÊTE PLATE a la tête aplatie; le museau formant avec elle un angle droit, et terminé par une grande écaille. Il a cent trente-six plaques ventrales, et quarante-six caudales; sa longueur est près de quatre pieds; sa couleur est brune sur le dos, verdâtre sur les côtés, et blanchâtre sous le ventre, avec trente fascies noires qui se perdent dans la couleur du dos et du ventre, et la queue noire; ses écailles sont relevées en carène, avec deux points transparens à leur base. Il se trouve en Caroline, où il a été tué par moi, à la fin de l'été. Je l'avois cru être le précédent, avec lequel il a de très-grands rapports; mais il a été reconnu différent par Latreille. Sa tête devient d'une largeur effrayante lorsqu'il est en colère, et sa mâchoire est armée de deux crochets à venin, redoutables par leur grandeur. Cette tête a neuf grandes écailles à sa partie antérieure. Ce reptile m'a paru devoir être plus dangereux que le *serpent à sonnettes*.

Le SCYTALE A CHAÎNE, *Crotalus mutus*, Linn., a sur le dos des taches noires, rhomboïdales, réunies les unes aux autres. Ses plaques ventrales sont au nombre de deux cents dix-sept, et ses plaques caudales au nombre de trente-quatre. Il se trouve à Surinam. Cette espèce est très-grande, et d'un aspect effrayant. C'est le type du genre LACHESIS de Daudin.

Le SCYTALE PISCIVOIRE est brun en dessus, avec des fascies transversales jaunes sur les côtés; sa queue est terminée par une corne longue d'un demi-pouce. On le trouve en Caroline, où il porte, dit Catesby, le nom de *serpent à sonnettes*, quoiqu'il n'ait pas de sonnettes à la queue. Il forme, par la corne qui les remplace, parfaitement bien le passage entre les *scytales* et les *crotales*. Catesby rapporte que la corne de sa queue passe pour aussi dangereuses que ses crochets;

qu'elle pouvoit également donner la mort, et que même, lorsqu'elle perçoit l'écorce d'un jeune arbre, il se fanoit dans le même instant, et mouroit peu après.

Ce *scytale* a cinq à six pieds de longueur. Il est très-agile et très-adroit à prendre le poisson dont il fait sa principale nourriture. On le voit souvent l'été, étendu autour des branches d'arbres qui pendent sur les rivières, et se jeter avec rapidité sur les poissons qu'il aperçoit à la surface de l'eau; les poursuivre, et les venir avaler sur le bord lorsqu'ils sont d'un trop gros volume pour l'être aisément dans l'eau. Il mange aussi des oiseaux, et se jette même, dit-on, sur les hommes.

C'est peut-être à cette espèce que je dois rapporter un serpent venimeux, d'un énorme volume, que je ne pus tuer, dans un marais de la Caroline, qu'après un long combat; combat où j'ai couru un grand danger, à raison de la localité et de la foiblesse de mon bâton, et dont je ne serois peut-être pas sorti vainqueur, si on ne fût pas venu à mon secours. Ce *serpent* fut porté chez moi; mais lorsque je rentrai pour l'examiner, quelques heures après, il répandoit une si affreuse infection, qu'à peine pus-je l'enlever de ma chambre. Il me parut que c'étoit moins la décomposition de son corps, que celle de la masse de matières digérées qu'il avoit dans son estomac et dans son ventre, qui en rendoit l'approche si difficile. On ne peut pas se former une idée de la violence de l'action de cette matière sur les sens. C'est un alkali volatil concentré, uni à une odeur nauséabonde, impossible à définir comme à soutenir.

Le Scytale ammodyte a le corps cendré, avec de grandes taches polygones brunes sur le dos; la tête pourvue, de chaque côté, de raies noires; la queue tachetée de brun, et terminée par une corne. Il se trouve à Ceylan. On en voit un exemplaire au Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

On donne aussi le nom de *scytale* à une espèce du genre Boa. (B.)

SCYTALIE, *Scytalia.* Nom donné par Gærtner au genre du Litchi. (B.)

SCYTHION. L'un des noms de la Réglisse, chez les anciens. *V.* Glycyrrhiza. (ln.)

SCYTHROPS, *Scythrops*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux Sylvains, de la tribu des Zygodactyles, et de la famille des Imberbes. *V.* ces mots. *Caractères :* bec plus long que la tête, robuste, convexe en dessus, comprimé latéralement, entier, crochu à sa pointe; mandibule supérieure sillonnée sur les côtés; narines arrondies, bordées d'une membrane, situées à la base et sur les bords du bec; langue car-

tilagineuse, épaisse à son origine, plate, bifide à son extrémité; orbites nues; ailes à penne bâtarde courte; la deuxième rémige la plus longue de toutes; dix rectrices; quatre doigts, deux devant, deux derrière; les antérieurs réunis à leur base. Ce genre, établi par Latham, n'est composé que d'une seule espèce.

Le SCYTHROPS GOERANG, *Scythrops Novæ-Hollandiæ*, Lath.; pl. M. 16, n.° 3 de ce dictionnaire. Il a la tête, le cou, le dessous du corps, d'un gris cendré; le dos, le dessus des ailes, bleuâtres, et chaque plume terminée de noir; cette teinte est plus foncée sur les pennes qui ont leur extrémité noire; les ailes pliées couvrent les trois quarts de la queue; celle-ci est en forme de coin, et composée de dix pennes d'un cendré-foncé, et frangées de blanc à leur extrémité, après une bande noire; toutes, excepté les deux intermédiaires, ont des raies transversales blanches, ainsi que les jambes, le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue; les pieds n'ont que deux pouces du genou aux doigts; ceux-ci sont de la même longueur. Leur couleur est d'un noir-bleuâtre.

Cet oiseau habite la Nouvelle-Hollande, où il porte le nom de *goe-re-e-gan*, dont j'ai fait par abréviation celui de *goerang*. Il paroît au port Jackson vers le mois d'octobre, et disparoît en janvier; l'on croit qu'il se retire et niche à la Nouvelle-Galles du Sud. Sa nourriture favorite sont les graines de certains arbres (en anglais *red-gan* et *peppermint*). Il mange aussi les gros scarabées. Soit qu'il vole, soit qu'il se repose, il étend souvent sa queue en éventail, et fait entendre un cri fort, aigu, et vraiment effroyable, tel que celui du *coq*, lorsqu'il aperçoit l'oiseau de proie. On ne voit ces oiseaux que le matin et le soir, quelquefois au nombre de sept à huit, mais plus souvent par paire; leur apparition et leurs cris sont, disent les natifs, un indice certain de vent ou d'orage. D'un naturel sauvage et méchant, on ne peut les adoucir; ils refusent toute nourriture, et pincent rudement ceux qui les approchent. Cet oiseau est décrit dans l'édition de *Buffon*, par Sonnini, sous le nom de *perroquet-calao*. (V.)

SCYTODE, *Scytodes*, Latr., Walckenaër. Genre d'arachnides, ordre des pulmonaires, famille des aranéides, tribu des inéquitèles ou des filandières, ayant pour caractères: six yeux, disposés par paires, une de chaque côté, dans une direction oblique, et dont les yeux sont contigus; la troisième intermédiaire, antérieure, et dans une direction transverse.

J'ai établi ce genre sur une petite espèce d'aranéide que l'on trouve assez souvent à Paris, dans les armoires et les parties de nos maisons plus solitaires ou moins visitées




Desevé del. V^e Tardieu Sculp.

1. Falconelle à front blanc. 2. Perruche narcisse. 3. Scythrops.

que les autres. Je l'ai encore observée aux environs de Marseille, sous des pierres. Son corselet est grand et très-bombé, et c'est pour cette raison que je l'ai nommée Thoracique, *thoracica* ( *Gen. Crust. et Insect.*, tome 5, page 58, table 5, figure 4, Walck. *Histoire des aranéides,* fasc. 1, tab. 10, fem., et fasc. 2, suppl. ). Elle est d'un rougeâtre pâle, tacheté de noir ; le crochet des mandibules est très-petit ; le corselet offre deux lignes noires et opposées ; l'abdomen est globuleux, avec des points noirs, disposés longitudinalement; les pattes sont fines, avec des anneaux bruns.

Sa toile est grande, et composée de fils lâches et flottans. Elle fait sa ponte en juillet ; son cocon est globuleux et formé d'une soie compacte. Quelques individus passent l'hiver dans quelques retraites qu'ils se sont choisies, et se montrent au commencement du printemps.

Mon ami M. Léon Dufour m'a envoyé d'Espagne un aranéide qui, par le nombre et la disposition des yeux, paroît appartenir au même genre, mais dont le corps a la forme de ceux des *théridions ;* il est d'un brun roussâtre ou livide, sans taches. (L.)

SCYTONÈME, *Scytonema.* Genre de plantes de la famille des algues, quatrième section ( les confervoïdes ) de la nouvelle méthode d'Agardh. Il se compose de plusieurs espèces de conferves (*conferva*, Roth, *Dissert.*), dont les filamens sont continus, un peu coriaces, libres, non gélatineux, remplis d'organes annuliformes, transversaux et parallèles.

La Scytonème comoïdes, figurée par Dillen, tab. 27, sert de type à ce genre. (B.)

SDENTATO. C'est ainsi que Volta nomme un poisson fossile de Monte-Bolca, qu'il rapporte au *salmo cyprinoïdes* de Bloch. (DESM.)

SEAFORTHIE, *Seaforthia.* Palmier de la Nouvelle-Hollande, à feuilles pinnées, à folioles lacérées, qui, selon R. Brown, constitue seul un genre fort voisin des Caryotes, qui auroit pour caractères : fleurs polygames; une femelle placée entre deux hermaphrodites; toutes composées de trois pétales externes et de trois internes; des étamines nombreuses; un ovaire surmonté de trois stigmates obtus; une baie ovale à semences striées. (B.)

SEA-HEN. Nom anglais du Guillemot, dans la province du Northumberland. (V.)

SEAL. Nom anglais des Phoques. (DESM.)

SEALA. Adanson désigne ainsi le genre Pectis, L. (LN.)

SEA-SHORE. Les Américains qui habitent la Louisiane donnent ce nom au *Jatropha stimulosa*, Mich.,

dont Rafinesque fait un genre particulier, qu'il nomme *bivona*. (LN.)

SEA-SWALLOW. Nom anglais de la *perdrix de mer* ou GLARÉOLE. *V.* ce mot. (V.)

SEBA. Nom qui, chez les Daces, indiquoit le SUREAU. *V.* SAMBUCUS. (LN.)

SEBADILLO et SEBADILLÉ. Noms espagnols de la CÉVADILLE. (LN.)

SEBANAKH. Nom arabe de l'EPINARD (*spinacia oleracea*, Linn.). (LN.)

SEBÉE, *Sebaea*. Genre établi par R. Brown, pour placer une plante de la Nouvelle-Hollande, que Labillardière avoit placée parmi les GENTIANELLES (*exacum ovatum*). Ses caractères sont : calice à quatre ou cinq divisions carénées ou ailées ; corolle à quatre ou cinq divisions ; étamines saillantes, recourbées après la fécondation ; capsule à bord des valves rentrans et à placenta central. (B.)

SEBESTE. Fruit du SÉBESTIER. *V.* ce mot. (S.)

SEBESTEN. Nom arabe du SÉBESTIER SÉBESTE.

De ce nom dérive celui de *sebestena*, donné par C. Bauhin au SÉBESTIER MYXA, et par Dillenius au SEBESTE. Ces deux plantes sont le type du genre *cordia*, L., qu'Adanson a préféré désigner par *sebesten*. *V.* MYXA. (LN.)

SÉBESTENIERS. Famille de plantes dont les caractères consistent : en un calice à cinq divisions plus ou moins profondes, ordinairement persistant ; une corolle régulière ; ordinairement cinq étamines, rarement quatre ; un ovaire simple, ou bilobé, ou multiple ; un péricarpe charnu ou capsulaire, renfermant un petit nombre de semences dont la membrane intérieure est un peu renflée, qui ont l'embryon droit ; les cotylédons semi-cylindriques ou planes, rarement plissés ; la radicule souvent supérieure.

Les plantes de cette famille sont toutes exotiques, communément arborescentes et frutescentes, rarement herbacées ; leurs feuilles, qui sortent de boutons coniques dépourvus d'écailles, sont alternes, quelquefois rudes au toucher. Les fleurs, ordinairement terminales, affectent différentes dispositions.

Ventenat rapporte à cette famille, qui est la onzième de la huitème classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 9, n.° 61 du même ouvrage, sept genres sous deux divisions, savoir :

1.° Les *sebesteniers* qui ont une capsule : HYDROPHYLLE et ELLISIE.

2.° Les *sébesteniers* qui ont une baie ou un drupe : SÉBES-

TIER, CABRILLET, VARRONE, TOURNEFORTIE et ARGUSE.

Cette famille n'est pas reconnue par tous les botanistes, qui continuent de placer les genres qu'elle contient parmi les BORRAGINÉES. (B.)

SEBESTIER, *Cordia.* Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des sébesteniers, dont les caractères consistent : en un calice tubuleux, denté à son sommet; une corolle infundibuliforme, à limbe divisé en cinq parties, quelquefois en quatre ou en huit; cinq étamines, quelquefois quatre ou huit; un ovaire supérieur, à style deux fois bifide et à quatre stigmates; un péricarpe charnu, renfermant un noyau à quatre loges et à quatre semences, dont deux ou trois sont sujettes à avorter.

Ce genre, qui se rapproche beaucoup des CARMONES de Cavanilles, et aux dépens duquel on a établi le genre PATAGONULE, renferme des arbres ou des arbrisseaux qui portent des feuilles alternes, rudes au toucher, ordinairement parsemées de quelques points blanchâtres; des fleurs disposées en panicules ou en corymbes axillaires et terminaux, sujets à varier dans le nombre et la forme des parties. On en compte une trentaine d'espèces, dont les plus importantes à connoître sont :

Le SÉBESTIER MIXA, qui a les feuilles ovales, glabres en dessus; les corymbes de fleurs latéraux, et le calice garni de dix stries. Il croît en Egypte et sur la côte de Malabar. C'est un petit arbre, dont les fleurs sont d'une odeur agréable, et dont les fruits sont bons à manger. On le cultive, ou mieux on le plante à raison de ces deux avantages, autour des maisons dans les pays où il croît.

Le SÉBESTIER SÉBESTE a les feuilles ovales-oblongues, festonnées et rudes au toucher. Il se trouve dans les mêmes pays que le précédent. Ses fleurs sont inodores, et ses fruits se mangent.

On fait une excellente glu avec les fruits de ces deux arbres, en les pilant lorsqu'ils sont mûrs, et en les lavant dans de l'eau. Le mucilage qui reste dans cette eau est très-propre à guérir les tumeurs squirrheuses, et on en fait un grand usage en Egypte. On le mêle avec du sucre et de la poudre de réglisse, pour guérir les rhumes, la difficulté de respirer, dans la pleurésie, la péripneumonie, l'ardeur d'urine, etc. On le fait entrer dans les tisanes pectorales, adoucissantes et humectantes. Ceux de ces fruits qu'on apporte en Europe, sont sujets à être moisis ou altérés par les insectes. On doit, en conséquence, bien les examiner avant de les acheter. Bruce, qui a observé cet arbre en Abyssinie, et qui l'a figuré sous le nom de *vanzay*, rapporte qu'il est regardé comme

sacré dans cette partie de l'Afrique, et qu'on le plante devant toutes les maisons.

Le Sébestier a feuilles rondes a les feuilles presque rondes, crénelées, rudes, et les pédoncules en corymbes dichotomes. Il croît au Pérou, et est figuré pl. 148 de la *Flore* de ce pays. Il est fort différent du précédent. On emploie la décoction de ses feuilles pour guérir les fluxions et la jaunisse des yeux.

Le Sébestier géraschante a les feuilles lancéolées, ovales, rudes au toucher; la panicule terminale, et le calice à dix stries. Il se trouve à la Jamaïque, et sert de type à un genre établi par Brown.

Le Sébestier collocque a les feuilles oblongues, ovales, entières; les fleurs en corymbe et le calice velu intérieurement. Il se trouve à la Jamaïque, et comme le précédent, il sert de type à un genre de Brown.

Le Sébestier patagonule est mentionné à l'article Patagonule.

Vingt-six espèces de ce genre, la plupart nouvelles, sont décrites dans le troisième volume du bel ouvrage de MM. Humboldt, Bonpland et Kunth, sur les plantes de l'Amérique méridionale. (B.)

SEBIFÈRE, *Sebifera*. Grand arbre à feuilles alternes, pétiolées, ovales-oblongues, très-entières, glabres, et à fleurs portées sur des pédoncules rameux presque terminaux, lequel forme, selon Loureiro, un genre dans la dioécie polyadelphie.

Ce genre offre pour caractères : un calice à quatre folioles presque rondes, concaves, velues et ouvertes; point de corolle; dans les fleurs mâles, environ cent étamines réunies en dix faisceaux; dans les fleurs femelles, environ dix ovaires pédicellés, à stigmate presque sessile et entier; environ dix baies globuleuses et monospermes.

Le *sébifère* se trouve dans les forêts de la Chine et de la Cochinchine. On emploie son bois, qui est uni et blanc, à la construction des maisons; on tire de ses feuilles, en les écrasant dans de l'eau, une liqueur visqueuse qui sert à vernir et coller les objets exposés à l'air, et de ses fruits, par expression, une grande quantité d'huile épaisse et blanche, semblable à de la cire ou à du suif, et dont on fait co munément des chandelles dans la contrée. Ces chandelles brûlent bien, mais répandent une odeur qui n'est pas agréable.

Jussieu a réuni ce genre au Litsée. (B.)

SEBIO. Nom de la plus grosse des Baleines qui vit dans les mers du Japon. (B.)

SEBUM. *V.* Suif. (desm.)

SECACUL. *V.* aux mots Shécacul et Panais. (b.)

SECAL. *V.* Sacal. (ln.)

SECALE. L'on croit que Pline a voulu désigner sous ce nom notre seigle, que quelques auteurs rapportent a l'*olyra* des anciens, qui paroît être une plante différente, c'est-à-dire, l'Épeautre. Le seigle n'étoit pas connu des Egyptiens, ni l'avoine, ni l'olyra. Selon Matthiole, le seigle étoit appelé, de son temps, *olyra* en Italie, et c'est ce qui lui fait croire que c'est l'olyra des anciens, bien que Pline ait traité séparément de l'*olyra* et du *secale.*

Que le *secale* des Latins soit notre seigle, c'est probable; et ce que Pline en a écrit est applicable au seigle.

Pline, après avoir fait remarquer que le *fenu-grec* vient presque sans culture, dit: « Mais quant à ce qu'on nomme *secale* ou *farrago*, il a besoin d'être hersé. Dans les montagnes de Turin on le nomme *asia*; il est de mauvaise qualité et ne peut servir qu'à apaiser la faim; il est très-productif, quoique son chaume soit grêle; il est d'une noirceur désagréable et surtout pesant; on mêle le *far* avec, pour en corriger l'amertume; néanmoins il est toujours mauvais à l'estomac. Il croît partout, et produit cent grains pour un (pl. 18, cap. 16). »

Dans les temps modernes, *secale* et *rogga* sont devenus les noms latins du *seigle*; notre mot français dérive même du latin *secale*, moins altéré dans l'italien *segale. V.* Seigle, Olyra, Siligo. (ln.)

SÉCALIS-MATER. On a donné autrefois ce nom, et celui de *secale luxurians*, à l'Ergot, fléau qui attaque le seigle. (ln.)

SECAMONE, *Secamone.* Genre de plantes établi par R. Brown aux dépens des Périploques de Linnæus. Ses caractères sont: corolle en roue; couronne des étamines de cinq folioles, supportant vingt masses de pollen; stigmates rapprochés par leur sommet; deux follicules.

Le Périploque émétique de Retz, et trois ou quatre autres espèces de l'Inde et de la Nouvelle-Hollande, entrent dans ce genre. (b.)

SÈCHE, *Sepia.* Genre de vers mollusques nus, dont les caractères sont: corps charnu, contenu dans un sac également charnu, terminé en haut par deux tentacules et huit bras verruqueux.

Le genre Cranchie de Léach se rapproche un peu de celui-ci.

Les espèces de ce genre sont connues de tout temps, et se trouvent dans toutes les mers. Il y en a qui atteignent une

grandeur gigantesque. Ce fameux craken, que les marins du Nord disent capable de faire chavirer un navire, ne paroît être autre chose qu'une sèche. Les rapports des pêcheurs peuvent faire croire qu'il y a des sèches assez fortes pour pouvoir prendre, avec leurs bras, un homme dans une chaloupe, et l'entraîner au fond de la mer; mais on pourra difficilement se résoudre à croire qu'il s'en trouve qui puissent engloutir un navire, etc., etc.

Les sèches, qui paroissent difformes à ceux qui en voient pour la première fois, sont ceux de tous les mollusques dont l'organisation est la plus compliquée, la plus approchante de de celle des poissons; aussi ont-elles été placées par Cuvier et Lamarck à la tête de leur classe. Elles ont la partie inférieure du corps enveloppée d'un fourreau membraneux et charnu, qui n'est autre que le manteau, organe commun à tous les vrais mollusques, mais dont les bords sont, chez les sèches, réunis par-devant dans toute leur longueur, et fermés par le bas, ce qui le transforme en un véritable sac.

La partie supérieure des sèches présente une grosse tête, munie, sur les côtés, de deux gros yeux fort remarquables, presque entièrement conformés comme ceux des animaux à vertèbres, et qui voient aussi bien la nuit que le jour. Cette tête est couronnée de huit bras coniques, pointus, un peu comprimés sur les côtés, et garnis, en leur surface interne, de plusieurs rangées de verrues concaves, qui leur servent à s'attacher au corps des animaux qu'elles veulent saisir, et qui agissent comme des ventouses en faisant le vide. La plupart des espèces, outre ces huit bras, en ont encore deux autres beaucoup plus longs, et hors de rang; ces bras sont comme pédonculés, puisqu'ils sont nus dans la plus grande partie de leur longueur, et dilatés et garnis de ventouses seulement vers leur sommet. Ils servent aux sèches à saisir leur proie, et ensuite à se fixer sur les rochers, pendant qu'elles la retiennent avec les autres et sont occupées à la manger. Tous ces bras sont susceptibles de se dilater dans tous les sens, et de prendre toutes les positions imaginables.

Au centre des bras, sur le sommet même de la tête, est la bouche, dont l'orifice circulaire, membraneux, et plus ou moins frangé, présente, dans son intérieur, deux mâchoires dures, cornées, semblables, pour la forme ou la substance, à un bec de perroquet, auquel Rondelet les a justement comparées. Ces mâchoires sont crochues et s'emboîtent l'une dans l'autre. On observe dans leur cavité une langue épaisse, épineuse, d'une organisation très-compli-

quée, comme on peut le voir dans Swammerdam, qui en a donné une description anatomique très-exacte. C'est avec cette arme redoutable que la sèche dévore les poissons, les crabes, même les coquillages qu'elle achève de broyer dans son estomac musculeux, qui ressemble presque à un gésier d'oiseau.

Les sèches ont un cerveau très-petit, renfermé dans une boîte cartilagineuse, et leur circulation s'effectue par le moyen de trois cœurs. Celui du milieu, qui est le principal, et qui est placé vers le fond du sac, pousse le sang dans tout le corps par les artères. Ce sang revient dans la veine cave, qui se partage en deux branches, pour le porter dans les deux autres cœurs placés sur les côtés, et qui chacun le poussent dans les branchies, d'où il revient ensuite dans le cœur du milieu. Cette conformation très-singulière étoit connue, mais elle a été mise dans un nouveau jour par les dissections de Cuvier.

Dans le ventre, près les cœurs, est une vessie qui renferme une liqueur très-noire, à laquelle on donne le nom d'*encre de la sèche*. Cette liqueur, qui est évacuée par un petit canal qui aboutit à l'anus, sert à la sèche à obscurcir l'eau lorsqu'elle se voit poursuivie par un ennemi, et par-là à lui échapper. Quelques espèces l'ont odorante, musquée.

La plupart des sèches ont, sur le côté de leur corps, deux espèces de nageoires membraneuses, plus ou moins larges, qui s'étendent tout le long du sac qui les porte, et qui leur servent à nager et à se diriger. Toutes ont une espèce d'os plane en dedans de leur corps, plus ou moins grand, plus ou moins calcaire. Il est, dans la sèche officinale, ovale, un peu épais dans son milieu, aminci et tranchant sur les bords, opaque, très-léger, spongieux, friable, blanchâtre et composé, selon la remarque de Cuvier, de lames minces dans les intervalles desquelles sont une multitude de petites colonnes creuses, perpendiculaires à ces lames. Il est, dans la sèche octopode, cartilagineux et à peine visible, d'après la remarque du même anatomiste. Les autres espèces l'ont corné.

Les verrues concaves dont les bras de toutes ces sèches sont garnis, varient non-seulement par leur nombre et leur grandeur, mais encore par leur conformation. Dans la sèche officinale, le bord interne de ces verrues est muni d'un anneau cartilagineux et même corné, dont le bord extérieur est armé de dents nombreuses, au moyen desquelles la ventouse se cramponne aux corps sur lesquels l'animal l'applique. Dans les espèces à huit bras, sans tentacules, telles

que la *sèche octopode*, chaque ventouse présente un mamelon à double cavité, et ouvert en soucoupe. La première cavité, ou l'antérieure, offre un limbe concave, rayonné par des plis en étoile. Au fond de ce limbe, on voit une cavité intérieure, arrondie, entourée par un rebord annulaire, saillant et crénelé. Dans toutes les espèces, ces ventouses sont plus petites à la pointe qu'à la base, et croissent en grandeur avec l'animal: les bras sont susceptibles de repousser lorsqu'ils ont été coupés; mais les nouveaux sont plus foibles que les autres.

Les sèches ne sont pas hermaphrodites, comme la plupart des autres mollusques; elles ont des sexes séparés sur des individus différens. Les femelles font des œufs mous, réunis et disposés en grappe, comme des raisins. Ils augmentent en grosseur par l'effet du développement du fétus, et leurs formes varient selon les espèces.

Un grand nombre de poissons se nourrissent de sèches; les baleines mêmes, ne les dédaignent point, et on est presque assuré aujourd'hui que l'AMBRE GRIS (*V.* ce mot) est le résultat de la digestion, par ce cétacé, des sèches musquées; c'est-à-dire que la baleine, après avoir digéré les parties membraneuses ou charnues, rejette, soit par le haut, soit par le bas, une matière résineuse indigestible, probablement faisant partie constituante de l'encre des sèches.

Il y a tout lieu de croire que l'encre dont se servent habituellement les Chinois, et dont on nous apporte de grandes quantités pour l'usage des dessinateurs, est fournie par une espèce de sèche. J'ai avancé qu'à raison de son odeur musquée, la sèche que j'ai décrite dans les *Actes de la Société d'Hist. nat. de Paris*, sous le nom de *sepia rugosa*, et que Lamarck a confondue avec une autre espèce qu'il a appelée *sepia granulata*, pouvoit être celle qui la donnoit. Mais Denys-de-Montfort assure que les seules sèches à os celluleux ont de la liqueur noire, et que celles des sèches à corps privés d'os, ou POULPES (*V.* ce mot), n'ont qu'une liqueur brune, liqueur que les habitans de l'Inde recueillent également, et dont on se sert quelquefois à Paris dans la peinture en détrempe.

Toutes les espèces de sèches se mangent; mais elles passent pour être coriaces, d'assez mauvais goût, et difficiles à digérer; la plus délicate est la sèche sépiole. Elles étoient beaucoup plus estimées des anciens, comme on le voit dans *Athénée*, liv. 4.

L'os de la sèche officinale est recherché pour polir les corps peu durs, et pour mettre dans les cages des petits oiseaux, afin qu'ils y usent ou aiguisent leur bec. On emploie

aussi ces os en médecine; mais ils n'y présentent pas d'autre indication que celle de la craie la plus commune. On dit qu'on fait aussi usage de la liqueur noire de cette même espèce dans quelques maladies.

Lamarck a divisé les sèches en trois genres, savoir: SÈCHE, POULPE et CALMAR. Cuvier les subdivise en trois sous-genres, et de plus les POULPES en deux, en en séparant, avec Aristote, les ELÉODONS. Rafinesque a encore fait à ses dépens son genre OCYTHOÉ.

Pline, Aldrovande, Lister, d'Argenville, Bruguière, etc., avoient émis l'opinion que les animaux des ARGONAUTES et des NAUTILES étoient des sèches; d'autres naturalistes ont soutenu qu'ils étoient parasites de ces coquilles. J'ai penché pour cette dernière opinion, dans mon Histoire des coquilles, faisant suite au Buffon, édition de Deterville; mais ayant été vivement attaqué sur ce doute par Denys-de-Montfort, qui m'a paru avoir fortifié ses preuves de nouvelles considérations, je suis revenu à la manière de penser des premiers. Aujourd'hui, Blainville, Cranch et Léach affirment qu'il résulte de leurs observations que la sèche est véritablement parasite. J'ai vu, à différentes fois, des centaines d'argonautes voguer sur la surface de la mer, dans les jours de calme, pendant ma traversée de France en Amérique, et j'ai pu observer la manœuvre de leurs habitans à une très-petite distance du navire, à trois ou quatre toises par exemple, mais il ne m'a pas été possible d'en prendre un seul. Ceux que j'ai possédés avoient été pris dans l'estomac d'un CORYPHÈNE DORADE, et c'est d'après eux que j'ai composé la figure qu'on voit pl. B. 20., n.° 7.

Le même Denys-de-Montfort soutient également que les animaux qui construisent les coquilles des HELENIDES, des ARACHIDES, des THEMÉONES et des DISCOLITES, sont aussi des sèches vivant en société, et construisant leurs coquilles en commun. *V.* POLYPIER.

L'opinion de Blainville est que les sèches déposent leurs œufs ou dans les cavités des rochers, ou dans celles des coquilles univalves.

Les espèces de sèches connues sont au nombre de vingt, parmi lesquelles il faut principalement remarquer:

La SÈCHE OFFICINALE, qui a le corps uni des deux côtés et d'une seule couleur brune rougeâtre, et les bras pédonculés, très-longs. Elle se trouve dans les mers d'Europe.

La SÈCHE CALMAR, *Sepia loligo*, L., qui a les ailes demi-rhomboïdales, et le bord du sac à trois lobes. Elle se trouve dans les mers d'Europe. C'est le type du genre CALMAR de Lamarck.

On avoit confondu plusieurs espèces sous ce nom; Denys-de-Montfort les a distinguées dans son ouvrage précité, auquel on renvoie, ces espèces étant trop rares pour être mentionnées ici.

La Sèche truitée, qui a le corps uni des deux côtés et de couleur grise rougeâtre, variée de brun de diverses nuances; les bras pédonculés, courts. Elle vient des mers des Indes-Orientales. Elle se rapproche beaucoup de la précédente; mais en les comparant, la différence est très-sensible.

La Sèche pélagienne, qui est conique et a les ailes parfaitement rhomboïdales. Je l'ai trouvée en pleine mer, dans l'estomac d'une dorade, et l'ai décrite dans l'Histoire des vers, faisant suite au Buffon, édition de Deterville. C'est dans l'Argonaute qu'elle se tient. *V.* sa fig. pl. P. 18.

La Sèche noire, *Sepia tunicata*, Gm., qui est noire, avec des ailes demi-circulaires, et le corps enveloppé dans un réseau membraneux et transparent. Elle se trouve dans les mers du Chili. Cette espèce est fort extraordinaire, et demande encore à être étudiée; car Denys-de-Montfort n'a fait que l'entrevoir, et son dessin paroît fait de réminiscence.

La Sèche sepiole, dont l'extrémité du corps est obtuse, et les ailes presque rondes. Elle se trouve dans les mers d'Europe.

La Sèche octopode, dont le corps est arrondi, et qui n'a ni bras pédonculés ni ailes. Elle se trouve dans les mers d'Europe. C'est le poulpe commun, le type du genre de ce nom, le polype d'Aristote. Ses ventouses alternes sont sur deux rangées, ce qui suffit, selon Cuvier, pour établir un sous genre.

La Sèche musquée, dont le corps est allongé et uni, dont les verrues sont sur un seul rang, et qui n'a point de bras pédonculés ni d'ailes. Elle est figurée dans les *Mém. de la Société d'Histoire nat. de Paris*, pl. 2. Elle se trouve dans les mers d'Europe, d'Asie et d'Afrique. C'est probablement elle qui fournit aux baleines la matière de l'ambre gris. Les habitans des îles de la Grèce la font sécher pour la manger pendant leur carême. Elle sert de type au genre Eleodon de Cuvier. Aristote l'a connue.

La Sèche rugueuse, qui a le corps couvert de tubercules, qui n'a point de tentacules pédonculés, et dont les verrues sont très-rapprochées. Je l'ai décrite et figurée dans les *Actes de la Société d'Hist. nat. de Paris*, pl. 5. On la trouve sur les côtes voisines du Sénégal. Elle avoit été confondue par Lamarck, avec une autre espèce que Denys-de-Montfort a figurée sous le nom de *poulpe fraisé*.

M. Rafinesque a observé, sur les côtes de Sicile, neuf es-

pèces nouvelles de ce genre, confondues avec celles-ci par tous les auteurs. (B.)

SÈCHE. Mouvement de flux et de reflux qu'éprouve le lac de Genève en certaines occasions. J'ai donné des détails sur ce phénomène, au mot LAC. (PAT.)

SÈCHE-TERRINE. Un des noms vulgaires de l'ENGOULEVENT. (V.)

SÈCHE-TRAPPE. C'est, en Bourgogne, l'ENGOULEVENT. *V.* ce mot. (V.)

SÈCHES FOSSILES. *V.* OS DE SÈCHES FOSSILES. (DESM.)

SECHION, *Sechium.* Genre de plantes établi par Pierre Browne et Schreber, pour séparer des SICYOS une espèce qui en diffère par le nombre des étamines des fleurs mâles, qui n'est que de trois, et par le style qui est à cinq divisions. *V.* au mot SICYOS.

On mange les fruits du sechion comme ceux de la TOMATE, c'est-à-dire qu'ils servent à l'assaisonnement des mets.

Ce genre est nommé CHOCHO par Adanson. (B.)

SECOUASCOU. CHEVREUIL de l'Amérique, selon de Lery. (S.)

SECRÉTAIRE, *Ophiotheres*, Vieill.; *Vultur*, Lath.; *Falco*, Gm. Genre de l'ordre des oiseaux ÉCHASSIERS et de la famille des UNCIROSTRES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec robuste, plus court que la tête, droit et garni d'une cire à sa base, épais, comprimé latéralement, crochu vers le bout de sa partie supérieure; narines oblongues, obliques, ouvertes; lorum et orbites glabres; langue charnue, pointue; bouche très-fendue; sourcils saillans; gorge extensible; jambes et devant des talons emplumés; quatre doigts courts, verruqueux sous leurs phalanges; les antérieurs réunis à leur base par une membranne; les latéraux égaux; le postérieur court, articulé, un peu plus haut que les autres, et ne portant à terre que sur le bout; ailes armées de trois éperons obtus, les cinq premières rémiges les plus longues de toutes, et presque égales entre elles.

Latham, comme on vient de le voir dans la synonymie, a rangé parmi les *vautours* l'espèce qui compose ce genre, et Gmelin en fait un *falco*, d'après I. F. Miller. Illiger l'isole sous le nom de *gypogeranus*, ainsi que M. Cuvier, sous celui de *messager* ou *secrétaire*, et la classe à la suite des oiseaux de proie diurnes, d'après ses jambes entièrement couvertes de plumes, son bec crochu et fendu, ses sourcils saillans, et tous les détails de son anatomie. Quant à moi,

J'ai suivi l'exemple de plusieurs naturalistes, en la plaçant parmi les ÉCHASSIERS, d'après la grande longueur de ses tarses.

Le SECRÉTAIRE proprement dit, *Ophiotheres cristatus*, Vieill. ; *Vultur serpentarius*, Lath. ; *Falco serpentarius*, Gm. ; pl. P. 17, fig. 1 de ce Dictionnaire. Cet oiseau, qu'on ne trouve qu'au Cap de Bonne-Espérance, est remarquable par ses longs pieds qui le rapprochent de la *grue;* par son bec robuste, pareil à celui d'un oiseau de proie, par ses sourcils formés d'un seul rang de cils noirs, longs de 15 à 16 lignes, placés très-près les uns des autres, élargis par la base et par sa huppe, composée d'un double rang de plumes longues, dures, étroites à leur origine, placées vers le bas de l'occiput, deux à deux, à distances inégales, jusqu'aux deux tiers du dessus du cou; par ses ailes armées de trois proéminences osseuses et arrondies; par la grandeur de sa bouche fendue jusqu'aux yeux; par la peau de sa gorge susceptible d'une grande extension; par l'ampleur considérable de son jabot, et enfin par ses doigts gros, courts, et armés d'ongles crochus et presque émoussés. La réunion de tous ces attributs fait de cet oiseau, comme dit Buffon, un être mixte, extraordinaire, qu'on ne peut classer dans aucun groupe connu; aussi l'a-t-on, depuis peu, isolé génériquement.

Comme plusieurs *secrétaires* ont été vus vivans par M. Levaillant, c'est d'après ce savant naturaliste que nous donnerons la description de leur plumage et de leurs habitudes.

Le *Secrétaire* a tout au plus trois pieds deux pouces de hauteur; la peau nue qui entoure le bec n'est pas rouge, comme dit Buffon, mais d'un jaune plus ou moins orangé; il peut hérisser à volonté l'espèce de crinière pendante sur le derrière du cou; la queue est très-étagée; les deux pennes du milieu sont du double plus longues que les deux suivantes, et traînent à terre, pour peu qu'il les tienne obliquement.

Le mâle, dans son état parfait, a la tête, le cou, la poitrine et tout le manteau, d'un gris bleuâtre; les couvertures des ailes, dont les pennes sont noires, de la même couleur, plus ou moins nuancées de brun roux; la gorge et la poitrine nuancée de blanc, et les couvertures inférieures de la queue, de roussâtre très-clair; le bas-ventre d'un noir mêlé et comme rayé de roux ou de blanc; enfin d'un beau noir, rayé imperceptiblement de brun sur les jambes; les pennes de la queue sont noires en partie; elles prennent toujours plus de gris à mesure qu'elles s'allongent, et elles sont terminées par du brun; les deux du milieu sont d'un gris bleuâtre, nuées de brun vers le bout qui est blanc, avec une tache noire; mais il arrive quelquefois que le blanc de

l'extrémité disparoît entièrement par l'effet du frottemen que ces pennes éprouvent en traînant à terre.

La femelle diffère du mâle par sa couleur grise, moins nuancée de brun ; par sa huppe moins longue et plus mêlée de gris ; par les plumes de son ventre et de ses jambes qui ont un plus grand nombre de rayures brunes ou blanches, et enfin par moins de longueur dans les deux pennes du milieu de la queue.

Dans le premier âge, la couleur grise est nuancée d'une forte teinte roussâtre ; chaque plume des jambes est terminée par un liseré blanc, et le bas-ventre est entièrement de cette couleur ; la huppe est courte et d'un gris roussâtre, et les deux pennes du milieu de la queue ne sont pas plus longues que les autres ; on ne voit point de proéminences osseuses des ailes ; elles ne sont pas même fort apparentes dans l'oiseau adulte, et il faut soulever l'aile pour les sentir. Ce ne sont absolument que les apophyses du métacarpe.

A ces descriptions très-détaillées d'oiseaux qui n'étoient guère connus qu'en domesticité, Levaillant ajoute quelques détails sur leurs mœurs et leur genre de vie, qui doivent différer de ceux que nous devons à Querhoënt et Sonnerat, puisqu'il les a observés dans leur état sauvage.

L'amour excite, entre les mâles, des combats longs et opiniâtres ; il se frappent naturellement de leur ailes, pour se disputer une femelle, qui est toujours le partage du vainqueur. Ces oiseaux entrent en amour vers le mois de juillet, construisent un nid en forme d'aire, plat comme celui de l'aigle, de trois pieds de diamètre, et garni, en dedans, de laine et de plumes ; ils le placent dans le buisson le plus haut et le plus touffu, et quelquefois sur de grands arbres. Le même nid sert très-long-temps au même couple, qui, comme les aigles, habite seul un domaine assez étendu ; la ponte est de deux ou trois œufs, blancs, pointillés de roussâtre et de la forme de ceux de l'oie, mais un peu moins allongés. Les petits sont long-temps avant de prendre leur essor ; ils ne peuvent même bien courir qu'à l'âge de quatre à cinq mois. En revanche, lorsqu'ils ont pris tout leur accroissement, ils courent d'une vitesse extrême ; quand ils se voient poursuivis, ils préfèrent la course au vol, et ils font des pas d'une grandeur démesurée ; lorsque rien ne les effraie, leur démarche est lente et grave ; ils sont défians et rusés ; on les approche difficilement ; le mâle et la femelle se séparent rarement ; ils se trouvent dans toutes les plaines arides des environs du Cap, et particulièrement dans le Swartland. On les rencontre aussi très-fréquemment sur oute la côte de l'est, même jusque chez les Cafres et dans

l'intérieur des terres; ils sont plus rares à la côte occidentale, et surtout vers le pays des Namaquois.

« Lorsque le *secrétaire*, dit de Querhoënt, rencontre ou découvre un serpent, il l'attaque d'abord à coups d'aile, pour le fatiguer; il le saisit ensuite par la queue, l'enlève à une grande hauteur en l'air, et le laisse retomber; ce qu'il répète jusqu'à ce que le serpent soit mort.... Lorsqu'on l'inquiète, il fait entendre un croassement sourd; il n'est ni dangereux ni méchant; son naturel est doux. » Cet observateur en a vu vivre paisiblement, dans une basse-cour, au milieu de la volaille; on les nourrissoit de viande, et ils étoient avides d'intestins et de boyaux qu'ils assujettissoient sous leurs pieds en les mangeant, comme ils eussent fait d'un serpent. Ces oiseaux, armés comme les carnassiers, n'ont rien de leur férocité; leur bec n'est point pour eux une arme offensive, ni même défensive; ils fuient au lieu d'attaquer, évitent l'approche, et pour échapper à un ennemi même foible, on les voit faire des sauts de huit ou neuf pieds de hauteur. Le secrétaire, pris jeune, s'apprivoise facilement, s'habitue fort bien avec la volaille, et ne lui fait aucun mal, si on a soin de ne pas le laisser jeûner; mais s'il souffre de la faim, il fait sa proie des poulets et des jeunes canards. D'un naturel doux et gai, il devient aisément familier et paroît aimer la paix; car s'il voit quelque combat parmi les animaux de basse-cour, il accourt aussitôt pour les séparer. Aussi les habitans du Cap de Bonne-Espérance en élèvent dans leurs basse-cours, pour y maintenir la paix et y détruire les lézards, les serpens et les rats, qui souvent s'y introduisent pour dévorer la volaille et les œufs.

Cet oiseau d'Afrique s'accommode assez bien du climat d'Europe, car il a vécu dans quelques ménageries d'Angleterre et de Hollande, et on a observé que pour se reposer et dormir, il se couche à terre sur le ventre et la poitrine; que pour manger à son aise, il s'accroupit sur ses talons, et couché à moitié il avale ainsi sa nourriture; qu'il tue, soit un poulet, soit un rat, en le frappant d'un violent coup de pied et l'abattant du second. Il préfère les animaux vivans à ceux qui sont morts, ce qui le distingue des vautours, et la chair au poisson, ce qui l'éloigne des oiseaux d'eau. Il mange aussi de petites tortues, qu'il avale tout entières; après leur avoir brisé le crâne; il détruit une grande quantité de sauterelles et d'autres insectes; il a un cri analogue à celui de l'aigle, marche ordinairement à grands pas de côté et d'autre, et long-temps, sans se ralentir ou s'arrêter; ce qui apparemment lui a fait donner le nom de *messager*, VOSMAER. Les Hollandais du Cap de Bonne-Es-

pérance l'ont appelé *secrétaire*, au rapport de Levaillant, à cause de la touffe de plumes qu'il porte derrière la tête, attendu qu'en Hollande, les gens de cabinet, quand ils sont interrompus dans leurs écritures, passent leur plume dans leur perruque, derrière l'oreille droite, ce qui a quelque ressemblance avec la huppe de l'oiseau. (V.)

L'Oiseau a quatre ailes, figuré par le père Labbat, paroît devoir être rapporté à ce genre. (B.)

SÉCRÉTIONS. Chez les animaux à double système nerveux et à squelette articulé (ou les vertébrés), le sang est le fluide commun, duquel toutes les autres humeurs semblent être extraites par sécrétion (ou séparation), au moyen de certains appareils appelés glandes; ainsi, la salive, les sucs gastrique et pancréatique, la bile, l'urine, les sucs muqueux qui abreuvent les cavités intestinales, qui lubréfient les voies génitales; enfin le sperme, le lait, les sécrétions particulières des glandes, pour le cérumen des oreilles, pour les larmes, pour le smegma du prépuce de l'homme et du vagin de la femme; les substances oléagineuses odorantes de l'inguen et de plusieurs autres parties du corps chez les animaux; les follicules du castor, du musc, de la civette, du tajacu, etc.; toutes ces sécrétions et beaucoup d'autres, sont tirées de la masse commune, par des glandes.

Il y a des humeurs sécrétées que la nature destine à servir au corps, comme les sucs gastriques, le lait, la bile, etc. On les appelle *récrémens*, tandis que les humeurs destinées à être rejetées au dehors, comme superflues, l'urine, le mucus nasal, le cérumen des oreilles, le smegma ou la pommade odorante de certaines glandes de la peau, sont des *excrémens*, ou des matières d'*excrétions*.

Mais rien n'a plus embarrassé les physiologistes que l'explication du mode des sécrétions; car comment trouver les élémens de tant de substances diverses dans un seul fluide, le sang? Contient-il de la bile, du sperme, du lait, de l'urine, de la salive tout faits? Les glandes ne seroient-elles plus que des espèces de cribles, dont les pores, plus ou moins étroits et diversement configurés, ne laisseroient filtrer que certaines substances; ici du mucus; là, une cire, là, une matière oléagineuse, etc.? mais le sang ne peut contenir, tout faits, tant de principes contradictoires, et qui se combattroient mutuellement; il n'en peut contenir que les élémens primitifs. Alors il y auroit donc un travail particulier, une élaboration propre en chaque glande, pour transformer le sang ou les humeurs qui y aboutissent, en telle ou telle substance, ici en lait sucré, là en bile amère. Quel est donc ce travail mystérieux? S'opère-t-il par une sorte de fermentation,

comme nous voyons le vin doux se transformer en une liqueur spiritueuse ou en vinaigre? Mais, de plus, le travail des glandes n'est pas continuel ; il est subordonné à l'état de la sensibilité nerveuse. Une mauvaise nouvelle tarit, sur-le-champ, la mamelle d'une mère, ou transforme subitement son lait en liquide nuisible au nourrisson. Il faut une excitation amoureuse pour solliciter la sécrétion abondante du sperme ; autrement l'appareil de cette sécrétion se refroidit et se flétrit. Donc il existe une coopération nerveuse spéciale, qui travaille les fluides qui se rendent aux glandes, et les transforme en telle ou telle humeur. Que les glandes soient de petites granulations spongieuses, comme le veut Malpighi, ou que plutôt ce soient une infinité de tubes, comme l'a fait voir Ruysch ; il n'en est pas moins nécessaire que cette coopération nerveuse ait lieu. Si l'on coupe, en effet, les nerfs qui se rendent aux glandes, celles-ci ne peuvent plus rien sécréter ; elles se flétrissent. C'est ainsi que l'âge flétrit les mamelles de la femme.

Les insectes, quoique dépourvus de glandes, ont des tubes pour des sécrétions particulières ; par exemple, pour la soie dans le ver à soie, ou pour le venin chez les scorpions, les abeilles, etc., ou pour le sperme des mâles.

On peut dire aussi que les végétaux possèdent des tubes, ou canaux, pour des sécrétions particulières ; ainsi la gomme, les résines, les huiles volatiles et divers sucs propres, sont sécrétés séparément dans différentes parties des arbres ou des plantes. Il y a des glandules nectarifères, d'autres pour les odeurs, pour les liquides vénéneux, comme dans l'ortie, etc.

Le travail de l'organisation animale ou végétale se compose ainsi d'une multitude d'élaborations particulières, subordonnées à une direction générale. *V.* Glande. (virey.)

**SECURIDACA**, *Securidaca.* Genre de plantes de la diadelphie octandrie, et de la famille des légumineuses, qui présente pour caractères : un calice persistant à trois divisions colorées, dont une supérieure et deux inférieures ; une corolle papilionacée à étendard diphylle, oblong, droit, un peu plus court que la carène avec laquelle il est conné à sa base, à ailes planes, obtuses, grandes, très-ouvertes, écartées, à carène entière, condupliquée, appendiculée à son sommet, un peu plus grande que les ailes ; huit étamines réunies en un tube fendu en dessus ; un ovaire supérieur oblong, surmonté d'un long style à stigmate dilaté, presque denté ; un légume ovoïde, renflé et monosperme à sa base, terminé par une aile membraneuse, oblongue, obtuse, très-grande ; la semence est oblongue.

Ce genre renferme des arbres de moyenne grandeur ou des arbrisseaux grimpans, à feuilles alternes, simples, munies de stipules, à fleurs disposées en épis axillaires ou terminaux. On en compte trois ou quatre espèces, dont les deux plus communes sont celle qui a la tige droite, et celle qui a la tige voluble. Elles se trouvent l'une et l'autre à la Jamaïque et dans les Antilles.

La dernière passe pour un des plus puissans antisyphilitiques de nos colonies. (B.)

SECURIDACA. Le genre que Jacquin et Linnæus ont nommé ainsi, est l'*ecastaphyllum* d'Adanson. Ce dernier naturaliste conserve, le *securidaca* de Tournefort, fondé sur le *coronilla securidaca*, L., appelé *bonaveria* par Scopoli et Necker, *securigera* par Decandolle; et *securilla* par Persoon. Ce genre diffère du *coronilla* par la forme aplatie, carrée et tranchante aux deux bouts de ses graines, qui par-là sont fort remarquables. Les botanistes qui ont précédé Tournefort, ont appelé *securidaca* diverses espèces de CORONILLE, la PÉLÉCINE, un ASTRAGALE, etc. *V.* HEDYSARUM. (LN.)

SECURIFERA. *V.* PORTE-SCIE. (DESM.)

SECURIGERA. *V.* SECURIDACA. (LN.)

SECURILLA. *V.* SECURIDACA. (LN.)

SECURINEGA, *Securinega.* Genre établi par Jussieu dans la dioécie monadelphie et dans la famille des euphorbes. Il a pour caractères: un calice divisé en cinq parties; point de corolle; cinq étamines réunies et entourées d'une couronne dans le mâle.

La seule espèce qui compose ce genre est un grand arbre de l'Ile-de-France, où il est connu sous le nom de THÉSÉ, dont le bois est extrêmement dur. (B.)

SECUTES des Arabes. C'est une espèce d'ASTRAGALE (*astragalus densifolius*, Lamk.), selon Rauwolfius. (LN.)

SEDAD des Arabes. C'est la RUE. (LN.)

SEDENEGI. Nom arabe du GRENADIER. (LN.)

SEDENETTE. Nom vulgaire des DAUPHINS ou SOUFFLEURS en Saintonge, selon Sonnini. *V.* SENEDETTE. (DESM.)

SÉDENTAIRES. M. Walckenaër donne ce nom aux aranéides qui se forment une toile, où elles se tiennent immobiles. Il les divise en TUBITÈLES, ORBITÈLES, NAPITÈLES et RETITÈLES, d'après la forme de cette toile. (DESM.)

SEDROU Nom provençal du CÉDRAT, espèce de CITRON. (LN.)

SEDUM. C'étoit, chez les Latins, le nom de la JOUBARBE DES TOITS (*sempervivum tectorum*). On l'appeloit aussi *sedum*, *sempervivum*, *sesuvium*. Elle est la première espèce des *aizoon* de Pline et de Dioscoride, dont nous traiterons au mot *sem-*

*pervivum*. Chez les botanistes actuels l'on nomme, avec Linnæus, *sedum*, le genre des ORPINS. *V.* ce mot. Tournefort, qui l'avoit établi avant Linnæus, y rapportoit le *sempervivum*, L., où rentre l'ancien *sedum*, et il en avoit distrait quelques espèces qu'il désigne par le nom collectif d'*anacampseros*. Tournefort rapportoit à ce dernier genre le *rhodiola* que Decandolle réunit au *sedum*. C'est parmi les *sedum* que Vaillant a placé le genre *tillæa*. Les autres botanistes, contemporains de Vaillant ou de Tournefort, ou leurs prédécesseurs, ont, du reste, appliqué ce nom de *sedum* à nombre de plantes grasses des genres *sedum*, *saxifraga*, *cotyledon*, *crassula*, *sempervivum*, *reaumuria*, et aussi à des plantes de genres très-différens de ceux que nous venons de citer; savoir : *salsola*, *bupleurum*, *androsace*, *aretia*, *cherleria*, *stratiotes*, *chrysosplenium*, etc. (LN.)

SEERZ, des Allemands. C'est le FER HYDRATÉ LIMONEUX. (LN.)

SEEIGEL et SEEIGELSTEIN. Noms allemands des ECHINITES. (LN.)

SEETAUCHER. Nom allemand du PLONGEON. (V.)

SEETUF. Les Allemands désignent ainsi les concrétions calcaires qui se forment dans l'eau, sur les végétaux et autres corps qui y sont plongés. (LN.)

SEFARGEL. Nom Arabe du COGNASSIER (*prunus cydonia*, Linn.). (LN.)

SEGAIROI. L'un des noms languedociens de la CRESSERELLE. (DESM.)

SEGAL. Le SEIGLE en languedocien. (DESM.)

SEGALA et SEGALE. Noms italiens du SEIGLE. (LN.)

SEGE. C'est le CYPRIN DOBULE. (B.)

SEGELSTEIN. L'un des noms allemands de la PIERRE d'AIMANT (fer oxydulé aimantaire). (LN.)

SEGESTRIE, *Segestria*, Latr., Walck.; *Aranea*, Linn., Deg., Oliv., Rossi. Genre d'arachnides, ordre des pulmonaires, famille des aranéides, tribu des tubitèles ou tapissières, dont les caractères sont : mâchoires élargies au côté extérieur, près de leur base, droites; six yeux, dont quatre plus antérieurs, forment une ligne transverse, et les deux autres situés, un de chaque côté, derrière les latéraux précédens; la première paire de pattes et la seconde ensuite les plus longues de toutes; la troisième la plus courte.

Des deux seules espèces connues qui composent ce genre, l'une d'elles, la ségestrie *senoculée*, avoit été décrite, depuis long-temps, par Lister, et il avoit bien jugé qu'elle formoit une division particulière (*Cap. VI, de araneo linteario, anomalo, sive sui generis, an senoculo?*). L'*araignée des caves* de Homberg, *Mém. de l'Acad. des Sciences*, 1707, m'a paru se rapporter

à la seconde espèce de ségestrie, celle qui est figurée par Rossi, dans sa Faune de Toscane, sous le nom d'*araignée de Florence.* Degéer, cependant, présume que cette araignée de Homberg est la même que celle de Lister, mentionnée ci-dessus.

Ces aranéides sont nocturnes et font leur séjour dans les fentes des vieux murs ou sous les écorces des arbres. « Elles filent, dit M. Walckenaër, des tubes allongés, cylindriques, très-étroits, où elles se tiennent ayant en avant les six pattes antérieures, dont les extrémités sont appuyées sur autant de fils divergens, qui aboutissent au tube comme à un centre commun. »

Ce tube occupe l'intérieur de leur retraite et la tapisserie qui s'étend circulairement tout autour de son entrée, embarrasse et arrête la marche des insectes, des cloportes et autres petits animaux; avertie par les mouvemens qu'ils impriment à la toile, formant la tenture de son habitation, l'aranéide sort aussitôt, saisit sa proie et l'emporte au fond de sa grotte où elle la dévore.

Degéer, *Mém.*, tom. 7, p. 260, nous a donné quelques détails intéressans sur la ségestrie *senoculée.* « Les tenailles de cette araignée, qu'elle tient très-étendues en avant, sont extrêmement grosses, longues et massives, à proportion de la grandeur du corps; munie d'instrumens si forts et si redoutables, il n'est pas étonnant qu'elle ait le courage d'attaquer les plus grosses mouches, même les guêpes, comme M. Homberg l'a observé, ajoutant que quand on la prend, elle se défend et mord l'instrument qui la tient. Elle est vive et très-méchante; dès qu'elle s'est saisie d'une mouche ou autre insecte, elle ne lâche jamais prise; je lui ai même vu attaquer d'autres araignées avec fureur et les tuer. Elle n'est point peureuse; l'ayant enfermée dans un petit couvercle de boîte, sur lequel j'avois placé un morceau de verre, pour pouvoir l'observer à mon aise, au travers du verre, je lâchai auprès d'elle une mouche, qu'elle attaqua dans l'instant, et la suça sans s'embarrasser de la gêne où elle se trouvoit dans le couvercle. M. Homberg a encore observé que cette araignée résiste plus long-temps à la mort que celles des autres espèces; qu'ayant été percée par le ventre, elle continue de vivre quelquefois plus de deux fois vingt-quatre heures, au lieu que toutes les autres araignées, dit-il, meurent promptement, quand on leur a percé le ventre. »

« Cette araignée fait sa demeure dans les cavités des vieux murs et dans les fentes qui se trouvent dans les lambris des fenêtres. Une araignée que j'observai au mois d'avril, ayant choisi une telle demeure, elle y avoit filé un long tuyau de

soie blanche, à peu près cylindrique, ouvert par les deux bouts, mais dont l'ouverture antérieure étoit surtout fort grande; aux environs et tout près de cette ouverture, elle avoit tendu des fils de soie sur la fenêtre et sur le lambris, mais sans y mettre de régularité, pour que les insectes qui s'approcheroient de son nid, s'y attachassent. J'ai vu une grosse mouche bleue être prise dans ces fils, et dans l'instant l'araignée sortit avec beaucoup de vitesse de la grande ouverture de son nid, et se saisit de la mouche. C'est apparemment de ce tuyau de soie dont Lister a voulu parler quand il dit, qu'en hiver ces araignées se tiennent cachées dans des toiles blanches. Notre araignée sait donc tapisser les environs de sa demeure de plusieurs fils de soie, comme M. Homberg l'a aussi remarqué; elle attaque les insectes qui ont le malheur de s'y attacher, mais elle ne les enveloppe point de soie; elle les mord seulement et les retient fortement de ses tenailles, ce qui les fait bientôt mourir. »

Les pattes du mâle sont beaucoup plus longues que celles de la femelle. Le cinquième article de ses palpes, auxquels Degéer donne le nom de bras, est allongé, gros à son origine, cylindrique et un peu courbé dans le reste de son étendue, et se termine en pointe mousse. Tout près de son origine, en dessous et au côté interieur, est attaché un corps de la forme d'une petite bouteille, à col long et délié, et dont le bout semblable à une queue, est courbé en manière de S; il est écailleux, roussâtre, très-lisse, luisant, sans poils, placé perpendiculairement au bras, et dirigé vers la tête; quand le palpe est à demi-courbé, sa longueur égale celle des trois derniers articles des palpes, et les surpasse aussi en grosseur. Il pend à un col délié, sur lequel il est mobile, mais qui n'est apparent que lorsqu'on cherche à éloigner ce corps du bras. C'est dans l'intérieur de ce corps que sont renfermées les parties sexuelles masculines. La ségestrie des caves, mâle, offre à cet égard les mêmes particularités.

Ségestrie des caves, *Segestria cellaria; Segestria perfida*, Walck.; *Aranea florentina,* Ross., *Faun. etrusc.*, tom. 2, p. 133, tab. 9, fig. 3. Corps long d'environ deux centimètres, velu, d'un noir tirant sur le gris de souris, avec les mandibules vertes ou d'un bleu d'acier, et une suite de taches triangulaires, noires, le long du milieu du dos et de l'abdomen. En France et en Italie.

Ségestrie sénoculée, *Segestria senoculata*, Latr.; Walck., *Hist.* des *Aran.*, fasc. 5, tab. 7, fig. 1, la femelle; fig. 2 et 4, le mâle; *Aranea senoculata,* Linn., Deg., Oliv; List., *Aran.* tit. 22, fig. 24. De moitié plus petite que la précédente, moins velue, cylindracée, brune, avec l'abdomen gris, et

ayant sur le dos une bande brune, longitudinale et découpée; pattes d'un brun noir, avec des bandes plus obscures. Dans toute l'Europe.

L'araignée *senoculata* de Fabricius est une espèce de *théridion*. Cet auteur mentionne encore une aranéide à six yeux, celle qu'il nomme *scopulorum*; mais elle m'est inconnue. (L.)

SEGETELLA. Genre proposé par Persoon et Desvaux, pour placer l'*alsine segetalis*, qui n'a pas du tout le port des autres plantes du genre alsine, et que Lamarck avoit réuni à l'*arenaria*. (LN.)

SEGETTEMAM. Nom donné, en Nubie, au POURPIER (*portulacca oleracea*, L.), selon Browne. (LN.)

SÉGHIO, SEGHIOU, SIO, SEGHEL, SEGAL ou SIAL. Différens noms du SEIGLE ORDINAIRE ou SEIGLE D'HIVER, en Languedoc. (DESM.)

SEGHIOL et SEGHIO. Autres noms du SEIGLE dans le même pays. (DESM.)

SÈGLE. *V.* SEIGLE. (DESM.)

SEGLER. Nom allemand des MARTINETS. (V.)

SEGUASTER MAJOR. C'est, dans Rumphius, le CARYOTE BRULANT (*caryota urens*). (LN.)

SEGUIÈRE, *Seguiera*. Arbre épineux de l'Amérique méridionale, à feuilles alternes, pétiolées, elliptiques, émarginées, à fleurs blanches et fétides, réunies en grappes, qui forme un genre dans la polyandrie monogynie.

Ce genre a pour caractères: un calice divisé en cinq parties; point de corolle; un grand nombre d'étamines insérées au réceptacle; un ovaire supérieur, surmonté d'un style simple; une capsule monosperme, terminée par une grande aile et accompagnée latéralement par deux petites. (B.)

SEGUINE. Espèce de GOUET de la Martinique, qui passe pour un puissant antisyphilitique. (B.)

SEHIME, *Sehima*. Genre de plantes établi par Forskaël, dans la polygamie triandrie et dans la famille des graminées. Il a pour caractères: une balle calicinale de deux valves et à deux fleurs, dont l'une est hermaphrodite et l'autre mâle; une balle florale de deux valves aristées.

Ce genre ne contient qu'une espèce, qui se trouve en Arabie. Il est fort voisin du CALAMINE de Palisot-de-Beauvois. (B.)

SEHU. Synonyme de SUREAU. (B.)

SEHUNDA. Synonyme, dans Rhéede, du SEGUASTER MAJOR. (B.)

SEIBA. *V.* CEIBA ou plutôt FROMAGER. (S.)

SEICHE. Synonyme de SÈCHE (*Sepia*). (B.)

SEID. Ancien nom du GUI dans le nord de l'Europe, principalement en Danemarck. (B.)

SEIDENASBEST. Nom de l'AMIANTHE dans quelques ouvrages allemands sur la minéralogie. (LN.)

SEIDENERZ des Allemands. C'est la MALACHITE, d'après Reuss. (LN.)

SEIDENSCHWANZ. Nom allemand du JASEUR. (V.)

SEIDENSTEIN. Gmelin donne ce nom à l'AMIANTHE. (LN.)

SEIFENERDE (Terre savonneuse). Ce nom est donné par les Allemands à la TERRE A FOULON ou SMECTITE et à la STÉATITE, qui ont, au toucher, l'onctuosité du savon, ou qui moussent dans l'eau. (LN.)

SEIFENGESTEIN. Les mineurs Allemands désignent ainsi le MINERAI D'ÉTAIN retiré des terrains d'alluvion par le lavage. (LN.)

SEIFENSTEIN. Nom allemand de la STÉATITE et quelquefois de la *terre à foulon* ou *argile à foulon*, et de *l'écume de mer*. (LN.)

SEIFENTHON. Nom allemand de la TERRE A FOULON ou SMECTITE. *V*. ARGILE A FOULON. (LN.)

SEIGAC ou SAIGA. *V*. ANTILOPE SAIGA. (DESM.)

SEIGAR. Nom de la NOIX MUSCADE en Perse. (LN.)

SEIGESTEIN. Nom allemand du GRÈS A FILTRER et de toute pierre poreuse propre à filtrer. (LN.)

SEIGLE, *Secale*, Linn. (*triandrie digynie.*) Genre de plantes à un seul cotylédon, de la famille des graminées, qui a des rapports avec les fromens, et dans lequel les feuilles sont alternes et engaînées à leur base, et les fleurs disposées en épis allongés et très-barbus. Sur chaque dent de l'axe de l'épi est un seul calice formé de deux balles opposées et renfermant deux fleurs; chaque fleur particulière a deux valves qui lui tiennent lieu de corolle; l'intérieure est plane et lancéolée; l'extérieure roide, renflée, aiguë, ciliée à ses bords inférieurs, et terminée par une longue barbe ou arête. Entre ces valves sont placées trois étamines à filets capillaires, et dont les anthères, oblongues et fourchues, sortent hors de la fleur: au centre est un ovaire supérieur, qui soutient deux styles velus et réfléchis; la semence est oblongue, presque cylindrique et un peu pointue; elle mûrit dans la corolle et s'en détache aisément.

On ne conno t que trois espèces de SEIGLES, dont le COMMUN, *secale cereale*, Linn., est le seul digne d'attention.

Il paroît que les anciens faisoient peu de cas de ce grain; car, excepté Pline, aucun auteur n'en a parlé avec quelques détails: on ignore même le pays natal du seigle; mais il est cultivé aujourd'hui dans toute l'Europe, surtout dans les

pays froids et élevés; les terrains légers où le froment a peu de réussite, sont précisément ceux qui conviennent le mieux à sa végétation.

On distingue dans le seigle, comme dans le blé, différentes nuances de qualité; il y a des seigles d'hiver et des seigles de mars ou printaniers; ceux-ci sont les plus usités dans les cantons montagneux; mais la récolte, quoique favorisée par la saison, est presque toujours médiocre, et le grain peu abondant en farine, par la raison que cette variété demeure trop peu de temps en terre : aussi la nomme-t-on communément le *petit seigle*, par opposition au *seigle ordinaire*, qui est appelé *gros seigle*.

Les semailles de seigle demandent les précautions qu'on observe pour les autres grains de la même famille; elles doivent se faire de bonne heure, soit dans les cantons élevés, soit dans les plaines, afin que la plante et ses racines aient le temps de se fortifier avant l'apparition des gelées. On peut se dispenser de chauler les semences, attendu qu'elles ne sont pas susceptibles d'être affectées, dès leur premier développement, de la carie, maladie contagieuse seulement pour le froment; mais il est sujet à l'Ergot, champignon parasite du genre des Sclérotes (*sclerotium clavus*, Decand.). Il faut un froid assez considérable pour en suspendre la végétation; mais une fois l'épi sorti du fourreau, il se gèle facilement. La récolte et le battage sont absolument les mêmes que pour le froment. Plus il reste en meule, et plus il se bonifie; ainsi conservé jusqu'à la seconde année, le seigle est supérieur à celui de la première.

La paille de seigle est longue, flexible; soignée dans le battage, elle sert à attacher la vigne, les jeunes arbres, à faire des liens, empailler des chaises, couvrir les habitations. Pour rendre ces couvertures plus solides, plus unies, et les mettre à l'abri du feu, on trempe la paille verticalement dans de la terre glaise délayée, et après l'avoir placée, on fait un enduit général avec la même terre.

Le seigle le plus estimé à Paris, est celui qui croît dans les plaines de la Champagne. On doit le choisir clair, peu allongé, gros, sec, pesant, absolument exempt d'*ergot*; car il a été reconnu par beaucoup d'agronomes, entre autres par Tessier, que l'usage du pain dans lequel il en entre en certaine proportion, est fort dangereux; qu'il est la cause de la gangrène sèche, maladie affreuse, à la suite de laquelle les parties saillantes du corps sont séparées les unes après le autres par le plus petit effort.

Le seigle sert de nourriture aux habitans du Nord; mais comme ce grain diffère du froment en ce qu'il

est plus abondant en matière extractive, moins riche en amidon, et qu'il ne contient pas de substance glutineuse, les procédés de meunerie et de boulangerie qu'on doit suivre pour sa conversion en farine et en pain, doivent nécessairement un peu varier.

Avant de porter le seigle au moulin, il faut que ce grain soit encore plus sec que le froment, parce que, naturellement plus humide, il engrapperoit les meules et graisseroit les bluteaux. Ainsi, trop nouveau ou récolté dans une saison humide, il doit subir une dessiccation préalable; mais dans tous les cas il faut tenir les meules plus rapprochées, parce qu'il ne s'échauffe pas autant que le blé, et que d'ailleurs on ne fait ordinairement qu'un seul mélange.

Cependant, au moyen d'une bluterie bien montée, le meunier peut en retirer plusieurs espèces de farines, une blanche et une bise, avec lesquelles on fait différentes qualités de pain; mais comme il a l'écorce assez épaisse, il fournit plus de son et de farine bise que le froment.

Parfaitement moulue et blutée, la farine de seigle n'a pas le coup d'œil jaunâtre de celle du froment; la matière qui colore cette dernière n'y existe point, mais elle est douce au toucher; sa couleur est d'un blanc jaunâtre et exhale une odeur de violette qui caractérise sa bonté. Si on en fait une boulette avec de l'eau, la pâte qui en résulte n'est ni longue, ni tenace.

Pour préparer le levain du seigle, on doit employer la pâte, mise en réserve, de la dernière fournée, et le délayer dans une *fontaine* formée avec la cinquième partie de la farine destinée au pétrissage : on rafraîchit ce levain en y ajoutant le double de nouvelle farine que l'on renferme pareillement dans une *fontaine* : ce levain doit être plus avancé que le levain de tout point composé de farine de froment.

Le levain étant parvenu à son point d'apprêt, il convient de songer au pétrissage; et toutes les parties de cette opération, doivent être conduites suivant les règles que nous avons prescrites, excepté pour l'eau qu'il faut employer moins froide, et tenir la pâte plus ferme, afin que la fermentation s'établisse plus promptement, et qu'il en résulte une pâte parfaitement levée.

Le sel, dont on peut se passer pour le pain de froment, devient d'un usage indispensable dans celui de seigle, non pour ajouter à sa saveur, mais pour donner à la pâte de la tenacité et de la viscosité, dont elle manque naturellement.

Aussitôt que la pâte est faite, on la pèse, on la tourne et on la met dans des panetons, dont l'usage est indispensable pour contenir cette pâte qui s'étend, et pour favoriser le

mouvement de fermentation, qui, sans produire autant de gonflement, s'opère cependant presque aussi vite ; il convient donc de donner à la pâte de seigle moins d'apprêt qu'à celle de froment, de l'exposer à l'air en été, et dans un lieu chaud pendant l'hiver.

Lorsqu'il s'agit de mettre au four, il faut que la chaleur saisisse sur-le-champ la pâte de seigle, parce que n'ayant pas de glutinosité, elle tend plutôt à s'étaler qu'à gonfler ; dès que le pain a pris suffisamment de couleur, il est bon de laisser le four débouché, afin que la cuisson s'achève par degrés, que le pain se ressuie sans qu'il brûle : il doit demeurer plus long-temps dans le four que le pain de froment, puisque ce dernier durcit avec le temps, tandis que l'aûtre se ramollit.

Le pain de seigle tient le premier rang après le pain de froment et de méteil ; il a un avantage qu'on ne peut lui contester, c'est de rester frais long-temps sans presque rien perdre de l'agrément qu'il a dans sa nouveauté ; avantage précieux pour les habitans de la campagne, qui n'ont pas le temps de cuire souvent. Ce pain savoureux porte avec lui un parfum qui plaît à tout le monde, et si jusqu'à présent les préjugés l'ont fait regarder comme lourd, indigeste et propre seulement aux estomacs vigoureux, c'est quand il est dans un état mat, gras et peu cuit ; mais bien fabriqué, il se digère très-aisément.

Nous avons déjà manifesté le vœu que nous formions depuis long-temps de voir le pain méteil devenir en France, même dans nos cantons à blé, la subsistance principale des habitans des campagnes. On sait que le seigle pur est l'aliment ordinaire de presque toutes les classes, et que dans le commerce il y en a de différentes qualités.

Le seigle est encore d'un grand usage dans le nord pour les bouilleries et les brûleries. Sa farine est la base du pain d'épice. Trop abondant, à la vérité, en matière extractive, on ne sauroit en préparer un biscuit de mer bien conditionné, ni l'employer dans les amidoneries ; mais ce n'est pas seulement pour la nourriture de l'homme qu'on cultive le seigle, il est possible d'en faire des prairies momentanées, et d'en obtenir au printemps un fourrage aussi abondant que salubre. Cette ressource intéresse trop essentiellement l'économie rurale, pour ne pas donner ici une idée des avantages qu'on pourroit retirer de l'emploi des jachères, pour augmenter la masse de subsistance des bestiaux.

Si les anciens faisoient peu de cas du seigle comme grain, ils employoient beaucoup de terre à le cultiver comme fourrage ; c'est surtout pendant l'hiver, lorsque toute autre nourriture étoit interdite, que cette ressource devenoit précieuse.

Les champs ainsi semés n'en donnoient pas moins une bonne récolte de grains, moyennant l'attention d'en retirer les animaux dans le courant de mars. On les y laissoit jusqu'en mai, lorsqu'on négligeoit la récolte du grain.

Il seroit d'autant plus utile au cultivateur d'employer le seigle-fourrage, que, faute de cette ressource, il est obligé de tenir au sec ses bestiaux, non-seulement l'hiver, mais encore tout le printemps; à cette époque, l'herbe est très-courte, tandis que le seigle qui a atteint deux pieds et plus de hauteur, fournit une nourriture succulente, la seule qui puisse subvenir à la disette des fourrages verts au retour de la belle saison.

Combien de motifs devroient engager à cette culture! Le seigle n'est point cher, un seul labour lui suffit. Les seules précautions utiles pour celui qu'on destine à servir de fourrage, sont de semer plus dru qu'à l'ordinaire, de rendre le terrain bien uni avec la herse : il résiste aux hivers les plus rigoureux, prospère sur toutes sortes de terrains; et fauché avant la floraison, il n'a pas le temps de les épuiser. Il donne le temps en outre de faire les labours suffisans pour les semailles de froment. Enfin, on ne peut refuser au seigle-fourrage d'être par sa propriété rafraîchissante une nourriture salutaire aux bestiaux, et un remède aux inconvéniens qui résultent d'un très-long usage du fourrage sec. Dans plusieurs endroits de la ci-devant généralité de Paris, on cultive avec un très-grand avantage le seigle-fourrage; souvent on le sème avec la vesce : cette pratique est excellente. Les plantes sarmenteuses ont besoin d'un appui pour s'élever, et surtout pour donner beaucoup de gousses et de graines. Lorsqu'on les laisse ramper, ce n'est jamais qu'à l'extrémité que se trouvent leurs gousses; les vrilles, ces espèces de mains que leur a données la nature, indiquent le besoin qu'elles ont d'un appui. Rien ne nous paroît donc plus propre à leur en servir que le seigle.

Il existe une autre variété de seigle plus propre encore que le seigle ordinaire pour remplir cet objet : on la connoît sous le nom de *seigle de saint Jean*, de *seigle de Sibérie*, d'*Allemagne*, du *Nord*, etc. On en voit plusieurs champs très-considérables dans quelques cantons d'Allemagne, et spécialement dans le margraviat de Bade. Il se sème dans les premiers jours de juin, ou les premiers de juillet; on le fauche une première fois en automne et une seconde au printemps, si on n'aime mieux le faire paître par les troupeaux pendant l'hiver; on en retire les bestiaux à la fin de mars, et il donne une très-belle récolte à la fin de juin.

On a fait en 1785, dans les environs de Saint-Germain-

en-Laye, quelques essais de ce grain, qui ont eu le succès le plus satisfaisant. Le résultat a été qu'un champ semé le 26 juin, fauché une première fois le 1.er septembre, une seconde fois le 28 septembre, a donné l'été suivant une récolte plus abondante qu'un champ de seigle ordinaire, voisin du premier, et qui a été semé en automne. La même expérience a eu lieu, mais en petit, sur un terrain de seize pieds de long sur quatre de largeur. Le seigle de saint Jean, semé le 9 juillet, a été coupé le 10 septembre suivant; il avoit de quinze à vingt pouces de haut : le 14 septembre il a été coupé une seconde fois ; il avoit de dix à douze pouces.

D'après des avantages aussi intéressans, on doit être curieux de savoir pourquoi cette variété de seigle n'est pas plus répandue, pourquoi elle n'a pas banni partout le seigle ordinaire. Des informations prises en Allemagne, ont prouvé que les motifs d'indifférence dépendoient de ce que ce grain est généralement plus petit que le nôtre, que le temps de semer est précisément celui où le cultivateur est occupé aux travaux de la moisson ; qu'il est rare qu'à cette époque on ait des terres préparées à recevoir ce grain; enfin que sa farine étoit moins blanche, et le pain beaucoup moins bon que celui du seigle ordinaire.

L'usage de semer des plantes dans un champ pour les enterrer ensuite à l'époque de la floraison et les faire servir d'engrais, s'est perpétué jusqu'à nous. Pline parle d'une espèce de seigle qui croissoit dans le Piémont, et qu'on semoit exprès pour fumer les terres. Cette pratique mériteroit bien d'être plus généralement adoptée. (PARM.)

SEIGLE BATARD. C'est la FÉTUQUE et le BROME. (B.)

SEIGLE DE LA SAINT-JEAN. Variété de SEIGLE. (DESM.)

SEIJONE. Variété de HARICOT, dont on fait une grande consommation au Brésil. (B.)

SEILEM. Nom arabe des IVRAIES, selon Avicenne cité par Mentzel. (LN.)

SEILLETTE. Variété barbue de FROMENT. (B.)

SEISEFUN. Nom de l'*elæagnus spinosa*, en Orient, selon Rauwolfius. (LN.)

SEISENZINN des Allemands. C'est l'ETAIN OXYDÉ GRANULIFORME. (LN.)

SEISOPYGIS. La SITTELLE en Grec, selon quelques auteurs. (S.)

SEISSETO. Gros froment cultivé en Languedoc, et qui est originaire de Sicile et de Barbarie. (DESM.)

SEJÉ. PALMIER des bords de l'Orénoque, encore peu

connu, qui paroît devoir former un genre. Son régime supporte plus de huit mille fruits dont on tire du beurre. (B.)

SEJTUN. Nom de l'OLIVIER en Egypte, selon Forskaël. (LN.)

SEKIKA. Genre établi par Moench sur le *saxifraga sarmentosa*, L., qui croît en Chine, et surtout au Japon, où il est appelé *sekika* ou *schkika*, d'après Kæmpfer. Cette plante diffère des autres saxifrages par sa corolle composée de cinq pétales, dont deux lancéolés et plus longs. (LN.)

SEL. Le nom de sel n'appartenoit originairement qu'à la soude muriatée, ou muriate de soude, sel de cuisine, sel marin ou sel gemme. Il s'étendit ensuite à toutes les substances minérales dissolubles dans l'eau, et à quelques autres préparations pharmaceutiques.

Aujourd'hui l'on donne le nom de sel à tous les composés qui résultent de la combinaison d'un oxyde métallique, d'une terre ou d'un alcali, avec un acide quelconque; et comme les nouvelles découvertes de plusieurs célèbres chimistes français et étrangers tendent à prouver que les terres et les alcalis ne sont que des oxydes métalliques, on peut dire, en généralisant la définition, qu'un sel est toujours le résultat de la combinaison d'un oxyde avec un acide.

Cette combinaison est susceptible de varier dans ses proportions, et produit des sels qui ont des propriétés différentes : on les partage sous ce point de vue en trois classes.

Les sels neutres ;

Les sels acides ou sur-sels ;

Et les sels avec excès de bases ou sous-sels, ou sel-oxydes.

On peut dire en général que les sels neutres sont ceux qui ne rougissent ni ne verdissent les teintures bleues végétales (le sel marin); que les sels acides rougissent ces mêmes teintures (l'alun); et que les sels oxydes les verdissent (le borax).

Pour qu'un métal se dissolve dans un acide, il faut indispensablement qu'il passe au préalable à l'état d'oxyde; ce qui s'opère souvent à mesure que la dissolution a lieu; mais l'on a observé que la combinaison étoit d'autant plus aisée, que le métal étoit oxydé d'une manière convenable; s'il l'est trop, il s'approche de l'état acide et a peu de disposition à s'unir à un autre acide. On remarque, en général, que le protoxyde d'un métal a plus de tendance à se combiner avec un acide que le deutoxyde, et que ce dernier en a encore plus que le tritoxyde, etc. (1).

Si l'on suivoit la nouvelle nomenclature, à toute rigueur, en ayant égard aux nouvelles découvertes, on seroit obligé,

(1) Thénard, Traité de Chimie, tom. 2, pag. 292.

pour désigner la combinaison du fer à l'état de deutoxyde avec un excès d'acide sulfurique, d'employer l'expression longue et incommode de sur-deuto-sulfate de fer; il en seroit de même de la combinaison du deutoxyde de mercure avec l'acide sulfurique, qu'il faudroit appeler deuto-sulfate-acide de mercure. L'on dira simplement, avec M. Thénard, sulfate de fer, de potasse, de baryte, etc., au lieu de protosulfate de barium, de potassium, etc.

On ne trouvera ici que les généralités qui sont propres aux trois grandes familles des sels minéraux, végétaux et animaux; que les caractères les plus saillans de chacun des genres, et une simple énumération des espèces. On insistera davantage sur les sels qui s'emploient dans les arts, la médecine ou l'économie domestique.

On sait que toutes les fois qu'un sel résulte de la combinaison d'un acide dont la terminaison est en *eux*, par suite de la proportion d'oxygène qu'il renferme, le nom du sel se termine en *ite;*

Que s'il doit son existence à un acide en *ique*, le sel se termine en *ate.*

Dans le langage minéralogique, le nom de l'acide se termine en *té* ou *tée*, et suit le nom de la substance, exemple: *soude muriatée.*

En général, tous les sels sont solides et cristallisables. Cette faculté d'affecter des formes régulières se trouve très-détaillée à l'article *Théorie de la Cristallisation.* Toutes les fois que les sels résultent de la combinaison d'un oxyde ou d'un acide sans couleur, ils sont eux-mêmes incolores.

Quand ils sont dus à un oxyde coloré en excès et à un acide incolore, ils sont eux-mêmes colorés; quand ils sont neutres, ils sont souvent incolores.

Les acides nitreux et muriatique qui sont colorés, donnent naissance à des sels qui ne le sont point; mais l'acide chromique produit des sels jaunes ou rougeâtres, à moins qu'il ne soit en minorité, car les sous-sels produits par l'acide chromique et un oxyde incolore, sont blancs.

L'odeur, la saveur, la pesanteur spécifique et la cohésion des sels, sont extrêmement variables. On peut dire cependant encore, que tous les sels insolubles dans l'eau n'ont point de saveur, que tous ceux qui s'y dissolvent sont plus ou moins sapides; et l'on remarque généralement que c'est plutôt la base ou l'oxyde qui influe sur la saveur, que l'acide; car on observe à peu près le même goût dans la série des sels qui ont la même base; tous les sels magnésiens sont amers, tous ceux à base de glucine sont sucrés, etc.

Tous les sels, excepté le fluate acide de silice qui est ga-

zeux, sont spécifiquement plus pesans que l'eau, et ils augmentent d'autant plus de pesanteur, qu'ils renferment davantage d'oxyde. Néanmoins, lorsque l acide est métallique, il influe à son tour sur la pesanteur spécifique du sel.

La cohésion des sels, ou cette propriété qui tend toujours à s'opposer à leur désunion, est également très-variable ; mais elle joue un assez grand rôle dans leur histoire, en raison de son influence sur leurs propriétés.

Tous les sels d'un même genre et au même état de saturation, sont formés d'une telle quantité d'acide et d'oxyde, que la quantité d'acide est proportionnelle à la quantité d'oxygène de l'oxyde.

Il existe des sels qui sont solubles dars un poids d'eau moindre que le leur, d'autres qui en exigent deux, trois, quatre fois autant; d'autres quatre à cinq cents fois, et d'autres enfin qui sont absolument insolubles.

Plus ils ont d'affinité pour l'eau, plus ils sont solubles; plus ils ont de cohésion, moins ils sont solubles, et l'on peut dire :

1.° Que la solubilité d'un sel est subordonnée à la solubilité de sa base ; c'est ainsi que tous les sels de potasse, de soude et d'ammoniaque, quel que soit leur acide, sont tous solubles, parce que ces trois bases le sont elles-mêmes avec facilité, et que les acides sont généralement assez solubles ;

2.° Que tous les sur-sels sont dissolubles dans l'eau, quelle que soit l'insolubilité de leur base.

3.° Que tous les sous-sels sont plus ou moins insolubles.

Quant aux sels neutres dont les bases sont peu ou point solubles, il n'y a point de règle générale à leur égard.

4.° Les sels sont, en général, plus solubles à chaud qu'à froid, ou du moins l'eau chaude hâte toujours leur solution.

Outre la quantité d'eau qui entre comme partie constituante des sels, et qu'on nomme eau de cristallisation, plusieurs d'entre eux ont la propriété d'en enfermer entre leurs molécules des portions qui n'y sont qu'interposées. Le sel marin est dans ce dernier cas, et c'est à cette eau surabondante qu'il doit la propriété de décrépiter au feu.

D'autres sels, et le borax en particulier, exposés à la chaleur, se fondent dans leur eau de cristallisation.

Quand on mêle de la glace pilée, ou mieux encore de la neige, à un sel soluble dans l'eau, ils se fondent ensemble et donnent naissance à un froid d'autant plus vif, que la dissolution a été plus rapide, et la quantité de matière dissoute, plus grande. Ce phénomène tient à ce que tous les corps qui passent d'un état dense à un état moins dense, absorbent le calorique de tous les corps environnans. C'est en produisant ainsi un

froid artificiel excessif, qu'on parvient à congeler le mercure.

Il y a des sels qui attirent l'humidité de l'air, et qui se résolvent en liqueur. On les nomme sels déliquescens (le muriate de chaux).

Il y en a d'autres, au contraire, qui perdent leur eau de cristallisation, qui se dessèchent à l'air, perdent leur transparence, deviennent farineux, friables, et tombent bientôt en poussière. On dit alors qu'ils s'effleurissent à l'air (le sulfate de soude).

On a remarqué que ces deux sortes de sels, ceux qui attirent l'humidité et ceux qui se dessèchent, contiennent toujours au moins près de moitié de leur poids d'eau de cristallisation; aussi, lorsqu'on les expose à l'action du feu, ils se fondent dans cette eau et se dessèchent ensuite (l'alun calciné). Poussés à un plus haut degré de température, ces mêmes sels éprouvent la fusion ignée, et quelques-uns même se subliment sans se décomposer (ammoniaque muriatée).

Les substances animales n'ont aucune action sur les sels à froid; mais à chaud, elles agissent sur eux comme les substances végétales, en raison de l'hydrogène et du carbone qu'elles contiennent.

Tous les sels sont susceptibles d'être décomposés par un courant voltaïque, si toutefois ils sont humides en dessous; tantôt c'est l'oxyde qui se rassemble au pôle négatif et l'acide au pôle positif; tantôt c'est le métal réduit qui se rend au pôle négatif, tandis que l'oxygène, qui provient de la réduction de l'oxyde, vient se joindre à l'acide vers le pôle positif, et s'unît avec lui. Si le sel que l'on a soumis à l'expérience étoit un muriate, un sulfite, un nitrite ou un phosphite, comme il y a toujours un peu d'eau décomposée dans le courant de l'opération, l'hydrogène se rend, comme on le sait, au pôle négatif, et l'oxygène au pôle positif.

La lumière n'agit que sur un très-petit nombre de sels; celui qui est le plus sensible à son influence est le muriate d'argent. M. Berthollet a trouvé qu'en changeant du blanc au violet il perdoit une partie de son acide, et devenoit un sous-muriate.

L'hydrogène sulfuré décompose une partie des sels métalliques, et leur communique des teintes qui leur sont étrangères.

L'avidité du potassium et du sodium pour l'oxygène est telle, qu'ils décomposent à chaud tous les sels métalliques proprement dits, ou, si l'on veut, les sels formés par les anciens métaux, le fer, etc.; ils en réduisent les oxydes à

l'état métallique, et enlèvent aussi l'oxygène aux acides, excepté à l'acide borique, muriatique et fluorique : ces décompositions sont ordinairement accompagnées de chaleur et de lumière.

Le potassium, le sodium, le calcium, le barium, en contact avec des dissolutions salines, décomposent l'eau de préférence au sel.

Les oxydes métalliques agissent sur les sels généralement en les décomposant; rarement ils se combinent; quelquefois ils n'ont aucune action sur eux. Il résulte de cette action un nouveau sel fait aux dépens de l'acide du premier, avec précipitation de la base du sel persistant, s'il est insoluble. Quelquefois la décomposition n'est pas complète, le nouvel oxyde n'a point la force de s'emparer de tout l'acide du sel qu'il décompose, et il en résulte alors deux sels, dont le premier devient sous-sel ou sel neutre, suivant qu'il étoit sel acide ou sel neutre.

Les chimistes ne peuvent point encore établir la série des bases salifiables dans l'ordre de leur plus grande tendance à se combiner avec les acides, par l'intermède de l'eau, afin d'en déduire quels sont les sels que chaque oxyde est susceptible de décomposer. Nos connoissances à cet égard ne sont point encore assez avancées.

On sait seulement que les bases salifiables qui tiennent le premier rang, sont les oxydes de la seconde section, qui sont la potasse, la soude, la baryte, la strontiane, la chaux; car, employées en excès, elles décomposent complétement tous les autres sels métalliques et les sels ammoniacaux; et si elles sont en moindre quantité, elles s'emparent toujours d'une certaine quantité de l'acide du sel avec lequel on les met en contact, et le font passer à l'état de sous-sel ou de sel neutre.

Ces bases n'ont point la même affinité pour tel acide. On remarque l'ordre suivant, par exemple, pour l'acide sulfurique :

Baryte.
Strontiane.
Potasse et soude.
Chaux.

L'*ammoniaque*, dans l'ordre des bases qui ont le plus de tendance à s'unir avec les acides, suit immédiatement la seconde section des oxydes métalliques nouveaux, car il décompose tous les sels, excepté ceux qui sont formés par la potasse, la soude, la baryte, la chaux et la strontiane.

La *magnésie* vient ensuite ; elle décompose même les sels ammoniacaux.

La *glucine* et l'*yttria* suivent la magnésie, car on assure qu'elles décomposent les sels solubles d'alumine et de zircone et tous les autres sels métalliques.

Quant à la silice, la zircone et l'alumine, on ne les a point soumises à des expériences assez précises pour qu'on puisse leur assigner un rang dans la série des bases salifiables.

L'action des acides sur les sels est analogue à celle des oxydes métalliques; l'oxyde décompose le sel en s'emparant en tout ou en partie de l'acide, et l'acide le décompose en s'emparant en tout ou en partie de l'oxyde et en chassant l'acide du sel. Ce changement s'opère souvent avec effervescence ; il résulte de cette action soit un sel nouveau, soit deux sels, dont un nouveau, et l'autre modifié en sur-sel, etc., etc.

On n'est pas plus avancé jusqu'à présent, à l'égard de la connoissance de l'ordre suivant lequel on pourroit ranger les sels, en raison de la facilité avec laquelle les acides peuvent les décomposer, qu'on ne l'est à l'égard des oxydes par rapport à la même propriété.

L'action des sels les uns sur les autres s'exerce de deux manières, soit en les calcinant ensemble, soit en les mettant en contact par l'intermède de l'eau. Quand on calcine deux sels réunis, et qu'ils sont susceptibles d'échanger leurs bases et leurs acides, et de donner, par suite de cette mutation, naissance à un sel fixe et à un sel volatil, ils se décomposent constamment. Tels sont les effets de la calcination du muriate de soude et du sulfate acide de mercure, qui donnent pour résultat du sulfate de soude fixe et du deutomuriate de mercure volatil. On a fait peu d'expériences sur ce mode de décomposition; mais en revanche on en connoît une suite nombreuse, relatives à la décomposition avec l'intermède de l'eau. Et comme les résultats en sont fort importans, M. Thénard, dans son Traité de Chimie, s'est beaucoup étendu sur ces actions diverses des sels les uns par rapport aux autres (1).

L'action des sels solubles les uns sur les autres se manifeste lorsqu'on mêle deux dissolutions différentes dans un même vase ; alors il se forme quelquefois un sel soluble et un sel insoluble, ou deux sels insolubles, parce qu'il y a décomposition, c'est-à-dire qu'il y a échange réciproque de base et

(1) Thénard, Traité de Chimie, tom. 2, pag. 349.

d'acide : il peut arriver néanmoins que l'action soit nulle ou qu'il y ait production d'un sel double soluble. On appelle sel double celui qui est formé de deux autres sels ; dans ce dernier cas, l'échange a lieu tout comme lorsqu'on produit un ou deux sels insolubles ; mais il n'y a alors aucun signe extérieur de décomposition, et il faut opérer l'évaporation pour que la liqueur commence à se troubler en laissant déposer d'abord le sel qui est le moins soluble.

Les sels solubles sont susceptibles d'échanger, dans certains cas, leurs principes avec certains sels insolubles, et de donner naissance, par suite de cet échange, à un autre sel insoluble. M. Dulong, dans un mémoire imprimé dans les Annales de Chimie, a donné les bases sur lesquelles on pourroit établir la théorie de ces décompositions; nous y renvoyons ainsi qu'au Traité de Chimie de M. Thénard, dans lequel on en trouve l'analyse.

L'action des sels insolubles, les uns par rapport aux autres, est absolument nulle.

Plusieurs sels, au lieu de se décomposer, contractent ensemble une union parfaite ; mais on remarque que cet effet n'a lieu qu'entre certains sels du même genre ; ces associations, qui sont peu nombreuses jusqu'à présent, n'ont lieu que deux à deux et se nomment sels doubles.

Généralement les sels doubles sont moins solubles que ceux qui les constituent.

M. Berzelius pense qu'il existe un rapport simple entre les quantités d'oxygène contenues dans les deux bases de ces sels doubles. Dans l'alun du commerce, qui est un sulfate d'alumine et de potasse, l'alumine contient, d'après ce chimiste, trois fois autant d'oxygène que la potasse, et par conséquent la quantité d'acide unie à l'alumine est trois fois aussi grande que celle qui est unie à la potasse. (Annales de Chimie, tome 82.)

M. Thénard termine l'histoire des propriétés chimiques des sels, dont on présente ici un simple extrait, en examinant la singulière propriété qu'ont certains sels de réduire les oxydes de plusieurs autres sels.

Les sels, dont les oxydes sont susceptibles de se réduire ainsi, appartiennent aux cinquième et sixième sections, ou ont pour base l'or, le palladium, le mercure, le rhodium et l'iridium. La réduction s'en opère par le proto-sulfate de fer et par le proto-muriate d'étain pour les sels à base de mercure.

On ne connoît encore dans la nature que cinquante-sept sels, et l'art parvient à en créer plus de mille. Nous citerons plus particulièrement les premiers, quoiqu'on en ait

déjà décrit les caractères, soit au mot minéralogie, soit aux différens articles qui leur sont spécialement consacrés. Quant à ceux qui sont les produits de la chimie proprement dite et dont le nombre est énorme, comme on vient de le voir, ceux qui intéressent les arts ou la médecine ont été également décrits; mais quant aux autres on ne fera, pour ainsi dire, que les nommer.

Tous les sels qui se trouvent dans la nature peuvent être préparés directement, et pour ainsi dire de toutes pièces, en combinant leurs bases ou oxydes avec les acides.

On remarque qu'au moment de la combinaison, il y a dégagement de chaleur, et qu'il est d'autant plus considérable que la combinaison est plus intime; c'est absolument le phénomène inverse de celui qui a lieu dans la solution d'un sel avec la neige.

Souvent, au lieu d'employer une base pure pour la combiner avec un acide, on agit sur un carbonate; alors il y a effervescence produite par l'acide carbonique qui est chassé.

On se procure les sels insolubles par la voie des doubles décompositions, et en ayant soin d'agir de manière à produire un sel soluble qui reste en dissolution dans la liqueur, tandis que celui qu'on cherche à obtenir se précipite au fond du vase et n'a plus besoin que d'être lavé à grande eau.

Les sous-sels ou ceux qui contiennent un excès de base, s'obtiennent au moyen d'une addition ménagée d'un des sels à base soit de potasse, soit de soude ou d'ammoniaque, qui, comme on le sait, ont une grande avidité pour les acides, et qui, si l'on en ajoutoit une quantité convenable, décomposeroient totalement les premiers.

Enfin, on se procure encore certains sels, et particulièrement plusieurs sulfates, plusieurs muriates et beaucoup de nitrates, en traitant à froid ou à chaud les métaux par les acides sulfuriques, nitriques, muriatiques, nitro-muriatiques ou muriatiques oxygénés.

On a donné les propriétés générales des sels et les moyens de les préparer; nous allons maintenant passer rapidement en revue les genres qui ont été établis par M. Thénard, suivant l'ordre qu'il les a décrits dans son Traité de chimie.

A. *Tableau des genres des sels terreux, alkalins ou métalliques.*

1. Sous-borates et borates neutres.
2. Sous-carbonates.
3. Carbonates neutres ou saturés.
4. Sous-phosphates.
5. Phosphates neutres et acides.
6. Phosphites.
7. Sulfates neutres.
8. Sulfates doubles.

9. Sous-sulfates et sulfates acides.
10. Sulfites.
11. Sulfites sulfurés.
12. Nitrates et sous-nitrates.
13. Nitrites.
14. Muriates.
15. Muriates suroxygénés.
16. Fluates.
17. Fluo-borates.
18. Arséniates.
19. Arsénites.
20. Molybdates.
21. Chrômates.
22. Tungstates.
23. Colombates.
24. Antimonites et antimoniates.
25. Hydro-sulfures ou oxydes hydro-sulfurés.
26. Sulfures hydrogénés.
27. Hydro-sulfures sulfurés.

Les bases salifiables avec lesquelles les acides sont susceptibles de se combiner, sont : 1.° les vingt-sept métaux qui ont été décrits au mot *métaux* de ce Dictionnaire ;

2.° Les terres qui sont : la silice, l'alumine, la chaux, la magnésie, la zircone, la baryte, la strontiane, la glucine, l'yttria et la thorine ;

3.° La potasse, la soude, l'ammoniaque, la lithine, qui sont les quatre alkalis minéraux.

Nous terminerons l'énumération des sels minéraux par celle des hydrates et des iodures, iodates et hydriodates.

### Les sous-borates (1).

*Caractères :* indécomposables au feu, même à la plus haute température, excepté le borate de mercure et ceux d'or, d'argent, de palladium, de platine, de rhodium et d'iridium.

Quand il n'y a point décomposition, l'action de la chaleur les vitrifie, et cet effet a lieu d'autant plus facilement que l'oxyde qu'ils renferment est plus fusible ; aussi les sous-borates de soude et de potasse sont les plus fusibles. Ils sont décomposables en partie par l'action des combustibles.

Peu ou point solubles, à l'exception de ceux de potasse, de soude et d'ammoniaque.

La baryte, la strontiane et la chaux, sont les trois bases qui ont le plus de tendance à se combiner avec l'acide borique ; l'ammoniaque et la magnésie viennent ensuite.

A une haute température il n'y a que les acides fixes, tels que l'acide phosphorique, qui puissent décomposer les borates ; car à cette température, l'acide borique décompose tous les sels dont l'acide est volatil ; mais à une température plus modérée au degré de l'ébullition et même au-des-

(1) L'acide boratique qui n'avoit été trouvé dans la nature qu'en très-petite quantité et dans une ou deux localités, vient d'être découvert dans la tourmaline et l'axinite dont on a rappelé l'analyse.

sous, tous les borates sont décomposés par tous les acides, excepté l'acide carbonique, l'acide muriatique oxygéné.

Deux borates se trouvent dans la nature.

*Le borate de magnésie*, qui est remarquable par ses propriétés électriques.

*Le sous-borate de soude* ou le *borax du commerce*, dont toutes les propriétés et les usages dans les arts, ont été décrits ailleurs, se retire en abondance des bords de quelques lacs salés, situés dans différentes parties de l'Inde. A l'état brut, il se nomme *tinkal*, on le purifie en le vitrifiant et en le dissolvant ensuite pour le refaire cristalliser; cette opération le dégage d'une matière grasse qui altère sa transparence. Son principal usage est de servir à faciliter les soudures des pièces métalliques.

*Le sous-borate de potasse et le sous-borate d'ammoniaque* sont des produits de l'art, et ne sont en usage que dans les laboratoires de chimie.

### Les Borates neutres.

Jusqu'ici, on ne s'est point occupé de l'étude de ces sels; on sait seulement, d'après Bergmann, que le *sous-borate* de soude exige deux fois son poids d'acide borique pour devenir neutre.

### Les Sous-Carbonates.

*Caractères.* Tous les sous-carbonates, excepté ceux de baryte, de potasse et de soude, sont décomposés par un feu plus ou moins vif. La cuisson de la pierre à chaux n'est autre chose que la décomposition du sous-carbonate de chaux dont l'acide s'évapore. Tous les carbonates sont insolubles, excepté ceux de potasse, de soude et d'ammoniaque; quelques-uns aussi se dissolvent dans l'eau à l'aide d'un excès d'acide carbonique, tels que les carbonates de chaux, de fer et de magnésie. C'est en raison de cette propriété que le carbonate de chaux se trouve en dissolution dans certaines fontaines; mais comme le simple contact de l'air suffit pour réduire l'excès d'acide à l'état de gaz, ces eaux, au sortir du sein de la terre, perdent leurs propriétés dissolvantes, et laissent précipiter le carbonate de chaux qu'elles ne sont plus en état de tenir en dissolution, ce qui produit ces incrustations naturelles ou factices, dont les plus connues sont celles des bains de Saint-Philippe, en Toscane, et de Saint-Allyre à Clermont. C'est à la même propriété incrustante que sont dus certains agglomérats naturels de galets que l'on remarque dans plusieurs contrées; telle est, entre autres, la digue naturelle qui se forme journellement à travers la rivière d'Ardèche, près de Meyras, et que l'on est forcé de

briser assez souvent : il en existe aussi en Corse et sur les côtes de la Sicile.

On connoît, dans la nature, onze carbonates tout formés, savoir :

1. Les carbonates de chaux.
2. De protoxyde ou deutoxyde de fer.
3. De soude.
4. De potasse.
5. De deutoxyde de cuivre.
6. De plomb.
7. De zinc.
8. De baryte.
9. De strontiane.
10. De magnésie.
11. De manganèse.

Les cinq derniers ne se trouvent qu'en petites masses, et sont même assez rares.

*Le carbonate de chaux* ayant été décrit ailleurs, il seroit inutile de rappeler qu'il constitue à lui seul des chaînes de montagnes entières, qu'il est la matière de toutes les coquilles vivantes, des madrépores, des coraux, etc., qu'il est employé dans une infinité de circonstances, soit comme pierre à bâtir, comme marbre ou simplement à l'état de chaux, de craie, et qu'il renferme souvent des corps organisés, soit à l'état fossile, soit à l'état de pétrification, et qu'on peut enfin le considérer comme étant la substance minérale la plus abondante de toutes celles qui forment les montagnes et les plaines de la surface de la terre, et qu'en le considérant par rapport à la propriété qu'il a de présenter des cristaux réguliers, c'est peut-être encore de tous les sels celui qui est susceptible d'en offrir le plus grand nombre de variétés.

*Le carbonate de fer*, connu sous le nom de *fer spathique*, est composé de tritoxyde de fer, de chaux, de magnésie, d'oxyde de manganèse et d'acide carbonique, en proportion très-variables. On l'exploite comme minerai de fer, en France, dans les départemens de l'Isère et des Basses-Pyrénées, en Styrie, en Saxe, etc. Il produit un fer excellent, et même de l'acier naturel, ce qui lui a valu le nom de *mine d'acier*.

*Le sous-carbonate de potasse.* Il a la saveur âcre et même un peu caustique de la potasse, et est très-soluble dans l'eau, il verdit fortement les teintures bleues végétales, et attire l'humidité de l'air. On le retire par incinération des plantes ligneuses et de la lixiviation de leurs cendres ; ces lessives évaporées à siccité donnent pour résidu un magma très-impur que l'on nomme *salin*, et qui s'emploie dans les verreries. Le salin calciné dans des fourneaux à réverbère, donne la potasse du commerce qui est loin d'être pure, mais qui est susceptible néanmoins de servir dans beaucoup de circonstances sans être purifiée.

Les potasses les plus répandues dans le commerce viennent de Russie, d'Amérique, de Trèves, de Dantzick et des Vosges.

On les fabrique dans les pays où le bois est à vil prix. En Savoie, par exemple, aux environs d'Annecy, on fabrique du salin pour le service de la verrerie de Thorens; les propriétaires de l'établissement fournissent le bois et payent le salin qui en provient, à raison d'environ dix francs le quintal.

On emploie la potasse dans différens arts chimiques; mais son usage le plus journalier est celui de contribuer à blanchir le linge dans les lessives domestiques; en effet, les cendres que l'on place au-dessus du linge à blanchir et sur lesquelles on verse, pendant une journée entière, de l'eau très-chaude, fournissent toute la potasse qu'elles contiennent; cette potasse se porte sur les parties grasses, forme un savon dissoluble qui rend la lessive onctueuse au toucher, et contribue puissamment au blanchissage. Les ménagères connoissent parfaitement la différence qui existe entre telle ou telle cendre; elles savent très-bien, par exemple, que les cendres des fours, et les cendres de sarment, sont les meilleures, et ce n'est point un préjugé, car on sait maintenant que ce sont les petites branches des végétaux ligneux qui renferment le plus de potasse, et l'on sait aussi qu'on chauffe ordinairement les fours de la campagne avec des fagots ou des broussailles.

Certaines plantes, et les fougères en particulier, renferment plus de potasse que d'autres; aussi brûle-t-on beaucoup de fougère pour les salins qui sont employés dans les verreries, ce qui explique ce vers de Boileau qui semble un peu énigmatique :

« La nuit baisse la vue, et du haut du clocher,
« Observe les guerriers, les regarde marcher.
« Elle voit le barbier qui d'une main légère
« Tient un verre de vin, qui rit dans la *fougère*. »

Le Lutrin. *Ch.* III.

Le *sous-carbonate de soude* (natron). Ce sel est âcre et caustique comme le précédent, et il est très-soluble et cristallise par refroidissement, ce qui indique évidemment qu'il est plus soluble à chaud qu'à froid. Sa forme est un prisme rhomboïdal ou un octaèdre à base rhombe. Au lieu d'attirer l'humidité de l'air, comme le précédent, ce sel se dessèche et s'effleurit à l'air. Exposé à la chaleur, il commence à se fondre dans son eau de cristallisation, et par une chaleur forte, il subit la fusion ignée.

Le natron se forme naturellement dans plusieurs lacs d'Egypte, situés dans le désert de Thaïat, ou de Saint-

Marcaire, à l'ouest du Delta. En hiver, on remarque qu'il s'élève, du fond de ces lacs, une eau violâtre qui semble transsuder de cette partie, et pendant la saison des chaleurs, qui dure dans cette contrée environ neuf mois, cette eau s'évapore complétement, et laisse à sa place une couche de natron que l'on brise et qu'on enlève.

M. Berthollet, qui a visité les lacs de natron, en Egypte, pense que la formation de ce sel est due à la décomposition du muriate de soude par le carbonate de chaux à l'état de craie ; car il a observé que partout où il existe des efflorescences de natron, ces deux sels sont en contact et mêlés ensemble. Plusieurs lacs de Hongrie fournissent aussi du natron.

La plupart des plantes qui croissent sur les bords de la Méditerranée fournissent des sous-carbonates de soude par leur incinération ; mais ce qu'il y a de remarquable dans cette opération, c'est qu'au lieu d'obtenir par la combustion de ces plantes, d'abord de la cendre, comme cela arrive pour la potasse, il se forme de suite, au fond des fosses où l'on fait brûler ces herbes, une masse saline dure et demi-fondue que l'on concasse, et qui est versée directement dans le commerce, avec le nom du lieu où elle a été fabriquée. Celles de Malaga, d'Alicante et de Carthagène sont les plus estimées; elles sont loin d'être pures.

Le salicor ou soude de Narbonne, le varec ou soude de Normandie, et la blanquette ou soude d'Aiguemorte, sont les trois soudes les plus estimées de France.

La soude artificielle du commerce se fabrique en calcinant un mélange de 18 parties de sulfate de soude, 18 de carbonate de chaux à l'état de craie, et 10 de poussière de charbon.

Le principal usage du sous-carbonate de soude du commerce est d'entrer dans la fabrication des savons durs. On l'emploie aussi dans les verreries, les lessives et dans quelques opérations de teinture. On assure que ces différens arts en consomment, en France, de 18 à 20 millions de kilogrammes (1).

Le *sous-carbonate d'ammoniaque* est caustique ; il a une odeur d'ammoniaque très-sensible, se fond dans l'eau froide seulement, verdit le sirop de violette, et s'évapore à l'air libre et à la simple température de l'air ; il s'emploie comme réactif en chimie et comme excitant en médecine; aromatisé de différentes manières, il remplit souvent les flacons de poche dont les dames font usage. Il ne se trouve point dans la nature.

---

(1) Thénard, Traité de Chimie, tom. 2, pag. 406.

Le *carbonate de cuivre* ( cuivre azuré et malachite ). Il s'exploite comme mine de cuivre, quand il se trouve en quantité suffisante. Il y a peu d'années qu'on en a découvert aux mines de Chessy, près Lyon, une masse extrêmement riche, qui s'exploite avec avantage. Avant cette découverte, les plus beaux échantillons de carbonate bleu provenoient des Monts-Ourals, en Sibérie. La variété verte, qui porte le nom de *malachite*, nous est apportée presque exclusivement de Sibérie. On l'emploie dans la bijouterie. ( *V.*, pour les détails, l'article qui est relatif à cette espèce minérale. )

Le *carbonate de plomb* ( plomb blanc ). Ce sel est assez commun dans les mines de plomb ; mais il ne s'y trouve ordinairement qu'en petites masses, et il n'est l'objet d'aucune exploitation spéciale. On le mêle avec les autres minerais de plomb qu'il accompagne. Le blanc de céruse ou blanc de plomb que l'on emploie dans la peinture à l'huile, est un carbonate de plomb artificiel. On l'a long-temps préparé exclusivement en Hollande; mais aujourd'hui, il se fabrique en France, et l'établissement de MM. Roard, à Clichi près Paris, en produit d'une qualité supérieure.

Le *carbonate de zinc* a été long-temps confondu avec le zinc oxydé ( calamine ), et se trouve en concrétions, à Raibel en Carinthie, dans le Sommerset et le Derbyshire, en Angleterre.

Le *carbonate de baryte* ( witherite ) est encore extrêmement rare. MM. Clément et Desormes, qui l'ont analysé, l'ont trouvé composé de 78 de baryte, et de 22 d'acide carbonique ; il ne s'est trouvé, jusqu'à présent, qu'à Anglesarck et dans le Lancashire, en Angleterre, en Styrie et en Sibérie. Il forme des masses radiées-jaunâtres ; il est d'une grande pesanteur.

Le *carbonate de strontiane* a été découvert à Strontiane en Ecosse, ce qui a donné le nom à la terre qui lui sert de base. M. de Humboldt en a rapporté de Pisope, près de Popayan, au Pérou. On le trouve en masses transparentes, ou d'un vert pistache et radiées. Klaproth y a trouvé 69,5 de strontiane, 30 d'acide carbonique, et 0,5 d'eau.

Le *carbonate de magnésie* qui est toujours amorphe et terreux. Il n'est pas rare dans la nature.

Le *Carbonate de manganèse* se trouve à Kapnic et à la mine de Nagyag en Transylvanie ; il est blanc, rose ou jaune, et a l'aspect d'une pierre.

### LES CARBONATES NEUTRES OU SATURÉS.

Ces sels qui ne sont, jusqu'à présent, qu'au nombre de trois, résultent des sous-carbonates de *potasse*, de *soude* et

d'*ammoniaque*, à travers la dissolution desquels on a fait passer très-lentement et pendant plusieurs jours, des bulles de gaz acide carbonique. A mesure que la combinaison s'opère, les sels deviennent moins solubles, se précipitent, et on les recueille aisément. Ils ne sont employés que comme réactifs.

## Les Sous-Phosphates.

*Caractères* : Les sous-phosphates se comportent au feu comme les borates, en raison de la fixité de l'acide phosphorique, dont on opère difficilement la volatilisation.

Calcinés avec du charbon, les sous-phosphates terreux ne cèdent qu'une partie plus ou moins foible de leur acide, et cela en raison de sa plus grande affinité avec ses bases. Les phosphates métalliques, calcinés avec le même combustible, se décomposent; l'oxyde se réduit, et l'on obtient en sus du gaz acide carbonique, du gaz oxyde de carbone, un phosphure métallique et du phosphore carburé.

Les sous-phosphates de soude, de potasse et d'ammoniaque, sont les seuls dissolubles dans l'eau.

Presque tous les acides les décomposent, excepté ceux qui sont extrêmement foibles; mais aucun sous-phosphate ne résiste à l'acide nitrique et à l'acide fluorique.

On trouve dans la nature huit sous-phosphates, mais un seul est véritablement abondant; les autres y sont rares ou n'existent qu'en très-petite quantité.

*Le phosphate de chaux* constitue près de moitié de la partie solide des os des animaux; il se trouve, en outre, dans les différentes parties liquides ou molles de l'organisation animale, et il abonde quelquefois tellement dans l'urine, qu'il se dépose dans la vessie de l'homme, et des animaux, sous la forme de masses plus ou moins grosses, qui sont composées de couches concentriques. On le trouve aussi dans les végétaux, et particulièrement dans les céréales.

Enfin, il constitue des collines, à Logrosan en Estramadure, et y sert de pierre à bâtir. On le trouve aussi en petits cristaux transparens, en différens lieux, et particulièrement dans les filons d'étain. Une phosphorescence plus ou moins éclatante, quand on le projette dans l'obscurité, sur des charbons ardens, est son caractère le plus saillant.

C'est particulièrement des os, que l'on extrait le phosphore du commerce, que l'on conserve dans des vases bouchés et remplis d'eau pure.

*Le phosphate de plomb* accompagne les autres minerais de plomb; on le traite conjointement avec eux; il se trouve particulièrement en beaux cristaux prismatiques et hexaèdres, ou en masses rayonnées, aux mines du Huelgoët en Breta-

gne. On en trouve une variété du plus beau vert-pré, aux environs de Fribourg en Brisgaw.

Le *phosphate de fer* est d'un bleu sombre, et fort rare dans la nature. Il se trouve sous la forme d'une poudre fine, dans les argiles qui ont renfermé des plantes qui se sont décomposées. On en a rapporté de l'Ile-de-France, qui est en petites masses. Il s'en est trouvé de cristallisé à la Bouiche, près Moulins où il accompagne des ossemens de poissons fossiles (Boirot); en Bavière; en Angleterre, etc.

Le *phosphate de manganèse* s'est trouvé aux environs de Limoges, dans des roches granitiques. Il est brun-rougeâtre.

Le *phosphate de cuivre* est d'un vert sombre, et n'est connu que depuis quelques années.

Le *phosphate de cobalt* (bleu de Thénard) ne se trouve point dans la nature; il résulte d'une préparation dont la découverte est due au savant chimiste français qui a attaché son nom à tant de procédés ingénieux et de découvertes utiles. En offrant à la peinture un bleu aussi brillant qu'inaltérable, M. Thénard l'a affranchie des difficultés qu'elle éprouvoit à se procurer de bel outremer.

Le *phosphate de soude* existe particulièrement dans l'urine de l'homme.

Le *phosphate ammoniaco-magnésien* se trouve plus particulièrement sous la forme de gros calculs, dans les intestins des chevaux et des mulets. J'en ai vu deux de la grosseur de la tête, provenant de deux mulets de Saint-Etienne.

Le *phosphate de magnésie* se rencontre dans le sang, les os et les graines céréales.

Le *phosphate de potasse* existe exclusivement, jusqu'à ce jour, dans les céréales.

Le *sous-phosphate de soude* existe dans le sang et l'urine de l'homme. Il cristallise en prismes rhomboïdaux, et s'effleurit à l'air. Il est dissoluble dans l'eau, plus à chaud qu'à froid; il s'emploie en chimie et en médecine.

Le *sous-phosphate de potasse* se trouve dans les graines céréales, est très-déliquescent, et par conséquent très soluble; il éprouve la fusion ignée, à une chaleur rouge cerise.

Le *sous-phosphate* d'*ammoniaque* se trouve combiné avec d'autres phosphates, dans l'urine humaine. Il a une saveur piquante et point d'odeur.

### Des Phosphates neutres et acides.

On n'a obtenu jusqu'à présent, à l'état de phosphate neutre acide, que ceux de chaux, de soude, de potasse et d'ammoniaque. Ils sont déliquescens, se vitrifient, et donnent quelquefois naissance à un verre insipide et insoluble.

## Des Phosphites.

Il n'existe point de phosphites dans la nature ; on les prépare de toutes pièces, en versant de l'acide phosphoreux sur des terres ou des oxydes métalliques.

Ceux de potasse, de soude, d'ammoniaque, sont solubles.

Ceux de baryte, de strontiane, de magnésie, ne le sont pas.

Ces six phosphites, exposés au feu, laissent échapper une portion de leur phosphore, et passent à l'état de sous-phosphates.

Leur usage est nul jusqu'à ce jour.

## Des Sulfates neutres.

*Caractères*. Une partie des sulfates neutres, c'est-à-dire, ceux de chaux, de baryte, de magnésie, de soude et de potasse, ne se décomposent point au feu, en raison de la grande adhérence de leur acide et de leur base. Les autres sulfates sont susceptibles de décomposition, et donnent naissance à deux parties d'acide sulfureux, et une d'oxygène. D'une part et de l'autre, son oxyde, suivant sa nature, se réduit à l'état métallique, ou s'oxyde davantage encore, ou bien enfin ne change point de nature, s'il ne peut s'oxyder, ni se désoxyder.

Tels sont les sulfates de zircone, d'alumine, d'yttria, et tous les sulfates des anciens métaux.

Les sulfates d'or et de platine ont cela de remarquable qu'ils se décomposent à une chaleur plus basse que le rouge cerise, et que leur acide, qui a peu d'affinité avec leur base, s'en dégage à l'état d'hydrate.

Le carbone, à une température élevée, décompose l'acide de tous les sulfates, et réduit tous les oxydes des anciens sulfates métalliques.

L'hydrogène, le phosphore et le bore agissent de différentes manières sur les sulfates, et donnent des résultats qui sont amplement décrits dans le Traité de chimie de M. Thénard, t. II, p. 435 et suiv.

Une partie des sulfates sont très-solubles dans l'eau ; d'autres le sont peu, et quelques-uns sont absolument insolubles. On renvoie à l'ouvrage déjà cité, pour toutes les autres propriétés des sulfates, et l'on passe à l'énumération des principaux sels de ce genre, qui intéressent les arts ou la minéralogie.

Le *sulfate d'alumine*, qu'il ne faut pas confondre avec l'alun, est blanc, styptique, déliquescent et très-soluble ; il ne se trouve point dans la nature, mais il est susceptible de se combiner avec le sulfate de potasse et d'ammoniaque, et de

donner ce sel si précieux pour les teinturiers, que l'on nomme alun, et sur lequel on reviendra bientôt.

Le *sulfate de zircon* n'existe point dans la nature ; c'est un produit chimique qui résulte de la combinaison de l'acide sulfurique avec la terre qui est particulière au zircon ou hyacinthe des bijoutiers. Il est blanc et insoluble.

Le *sulfate de glucine* est blanc et sucré ; il n'existe point dans la nature ; il est le produit de la terre qui fait la base de l'émeraude avec l'acide sulfurique.

Le *sulfate d'yttria* est encore un produit chimique qui a pour base cette terre qu'on a découverte dans la gadolinite. Il est blanc, sucré et soluble dans trente ou quarante fois son poids d'eau froide.

Le *sulfate de magnésie* (sel d'epsom). On en connoît toutes les propriétés médicinales. On le retire, par évaporation, des eaux qui le tiennent en dissolution, ou par la lixiviation de certains schistes qui s'effleurissent à l'aide de la décomposition des pyrites qu'ils renferment.

Le *sulfate de baryte* (spath pesant) est absolument insoluble, blanc et d'une pesanteur très-remarquable.

Quelques fabricans frauduleux ont tenté d'en introduire dans du blanc de céruse, et l'on s'en est servi quelquefois, comme fondant, dans quelques opérations métallurgiques, à Birmingham en Angleterre, et aux mines de cuivre de Servoz en Savoie. Il est très-commun dans la nature, ne forme pas de grandes masses à lui seul, mais il accompagne souvent les substances métalliques.

Le *sulfate de strontiane* se trouve en très-beaux cristaux aux vals di Noto et de Mazzara en Sicile ; on le rencontre aussi à Montmartre près Paris, à Frankstown en Pensylvanie, etc. Il est ordinairement blanc, toujours insipide et insoluble. On ne l'emploie qu'en chimie.

Le *sulfate de chaux* (pierre à plâtre). Ce sel existe en grandes masses dans la nature ; celui des environs de Paris est remarquable par l'excellente qualité du plâtre qu'on en retire par la cuisson, et en raison des beaux ossemens fossiles qu'il renferme. L'albâtre gypseux dont on fait de si jolis ornemens, la sélénite, le gypse soyeux ou transparent qui accompagnent le sel gemme, ne sont que de simples variétés du sulfate dechaux.

La cuisson du sulfate de chaux, dont le résultat est le plâtre, n'apporte d'autre changement dans ce sel, que d'en chasser son eau de cristallisation. Il existe en dissolution dans la plupart des eaux de puits de Paris, et c'est sa présence qui s'oppose à la cuisson des légumes et à la dissolution du savon.

Le *sulfate de potasse* (sel duobus ou de glauber). Ce sel accompagne le carbonate de potasse, et sert principalement

dans la fabrication de l'alun; quelques praticiens l'emploient comme léger purgatif.

Le *sulfate de soude* se trouve en dissolution dans les eaux de quelques fontaines salées et dans les cendres des plantes qui croissent au bord de la mer, et dont on retire le carbonate de soude. On l'emploie en médecine et dans la fabrication de la soude artificielle.

Le *sulfate d'ammoniaque* ne se trouve qu'en petite quantité dans la nature, et encore est-il toujours uni au sulfate d'alumine; il est incolore, amer, piquant et soluble dans son poids d'eau bouillante; une chaleur modérée le fait passer à l'état de sulfate acide, et le rouge cerise le décompose en entier.

Le *sulfate de manganèse* est un produit chimique dont on ne fait aucun usage dans les arts; c'est un deuto-sulfate. On connoît aussi un trito-sulfate et un persulfate acide de manganèse, qui sont également de simples préparations chimiques.

Le *sulfate de zinc* (vitriol de goslard). Il est le produit du grillage du sulfure de zinc (blende), traité par la voie humide et évaporé. Il se cristallise en une infinité de petites aiguilles blanches, que l'on foule dans des moules de bois, et dont on forme ainsi des espèces de pains. On emploie ce vitriol dans la teinture et un peu en médecine. Il est astringent et styptique.

Le *sulfate de fer* (vitriol vert ou de mars, couperose verte des teinturiers) éminemment styptique, soluble dans trois quarts de son poids d'eau bouillante, cristallisant en prismes rhomboïdaux, verts et transparens, mais qui tombent, à l'air, en efflorescence.

On fabrique ce sel en grand en aidant la décomposition du sulfure de fer blanc radié, en le lessivant et en rapprochant la dissolution par l'évaporation. Dans les laboratoires, on le prépare avec du fer métallique sur lequel on verse de l'acide sulfurique étendu.

Le principal usage du sulfate de fer est d'entrer dans la composition de l'encre à écrire, dans les teintures noires en général, dans la préparation du bleu de Prusse, etc.

Notre sulfate de fer est rigoureusement parlant un proto-sulfate; on connoît aussi un deuto et un trito-sulfate de fer, mais ils ne sont point employés dans les arts.

Le *sulfate d'étain* n'a presque point été examiné, on sait seulement qu'il est blanc et insoluble dans l'eau; il n'est d'aucun usage.

Le *sulfate de cuivre* (couperose ou vitriol bleu). Ce sel, qui est un deuto-sulfate, est d'un blanc très-brillant, d'une saveur stiptique et soluble dans deux fois son poids d'eau bouillante; le simple contact d'une lame de fer humide le décom-

pose, et il en résulte des traces ou une couche de cuivre rouge.

Il existe souvent dans les eaux qui sortent des mines de cuivre, telles qu'à Sainbel près Lyon. On le retire donc, en partie par l'évaporation des eaux qui le contiennent naturellement ; mais on l'obtient aussi par le grillage du sulfure de cuivre que l'on lessive comme à Marienberg.

En France, on le prépare de toutes pièces en faisant brûler du soufre sur des lames de cuivre. On forme ainsi un sulfure artificiel, que l'on lessive comme à l'ordinaire, et dont la liqueur évaporée donne naissance à des cristaux de sulfate plus pur que celui qui provient des autres procédés.

On emploie ce sel dans la teinture et en chirurgie, comme narcotique.

Le *sulfate de plomb* est très-rare dans la nature, mais s'obtient facilement par la combinaison de l'acide sulfurique avec le plomb, au moyen de l'intermède d'une dissolution de sulfate de soude ou de nitrate de plomb. On le trouve à l'île Anglesey en Angleterre.

Le *sulfate de mercure* ou plutôt le proto et le deuto-sulfate de mercure, se préparent dans les laboratoires, et sont peu employés en médecine ; ils sont blancs, insolubles, insipides et inaltérables à l'air.

Le *sulfate d'argent*, blanc et insipide ; usage nul.

Le *sulfate d'or*, jaune, très-soluble, styptique et facile à décomposer par la chaleur ; usage nul.

Le *sulfate de platine* a les mêmes propriétés que le sulfate d'or ; il est seulement d'un jaune plus foncé.

## Sulfates doubles.

Le seul sulfate double qui intéresse les arts, est le sulfate d'alumine et de potasse ou d'ammoniaque qui est l'alun du commerce. Il est astringent, blanc, soluble dans son poids d'eau bouillante et dans quatorze ou quinze fois autant d'eau froide. L'octaèdre régulier est sa forme la plus ordinaire. Il se fond dans son eau de cristallisation, et finit par se calciner.

On trouve peu d'alun tout formé dans la nature ; mais il n'est point rare d'en rencontrer les élémens séparés, et il ne s'agit que de les combiner ensemble par des procédés plus ou moins simples, qui ne peuvent trouver place ici.

La pierre de la Tolfa est la mine d'alun la plus célèbre.

On connoît l'usage de l'alun dans la teinture des étoffes, où il est employé comme mordant pour fixer les couleurs qui sont dissolubles dans l'eau.

## Des Sous-sulfates et Sous-sulfates acides.

*Caractères :* Tous les sous-sulfates sont insolubles ; ils ne sont

d'aucun usage, si ce n'est le sulfate de deutoxyde de mercure, qu'on nomme en médecine, turbith minéral.

### Des Sulfites.

*Caractères :* les sulfites de chaux, de baryte, de soude, de potasse et de magnésie, exposés à l'action du feu, perdent une partie de leur soufre, et se convertissent en sulfate.

Les sulfites métalliques proprement dits, exposés à l'action du même agent, se décomposent complétement, et leurs bases se réduisent ou restent à l'état d'oxyde. On ne connoît que les sulfites de soude, de potasse et d'ammoniaque, qui soient solubles.

Les acides sulfuriques, muriatiques, phosphoriques, phosphoreux et arseniques liquides, décomposent les sulfites avec effervescence; mais, en revanche, ils décomposent à leur tour l'acide nitrique.

On ne connoît point de sulfites naturels; on les prépare dans les laboratoires, par la voie de la double décomposition ou par des moyens directs. Ils ne sont d'aucun usage. Nous ne ferons donc que les nommer.

Le *sulfite de potasse* est blanc, transparent, piquant et comme sulfureux; il cristallise en petites aiguilles, et fond dans son poids égal d'eau froide; il décrépite au feu.

Le *sulfite de soude* ressemble beaucoup au précédent; mais, au lieu de décrépiter, il se fond dans son eau de cristallisation, et est moins facile à se dissoudre.

Le *sulfite d'ammoniaque* a une saveur fraîche et sulfureuse; il cristallise en prismes à six pans, terminés par deux pyramides à six faces; il se ramollit à l'air, et passe à l'état de sulfate.

### Des Sulfites sulfurés.

On appelle ainsi les composés qui résultent de l'union des sulfites avec le soufre; leur usage est nul.

### Des Nitrates.

*Caractères :* tous les nitrates se décomposent à une température plus ou moins élevée, et à plus forte raison par le contact d'un corps combustible. Tous les métaux, excepté l'or, l'argent, le platine, le rhodium et l'iridium, sont susceptibles d'être attaqués par tous les nitrates, à l'aide de la chaleur. Tous les nitrates sont solubles dans l'eau, et sont décomposés par les acides sulfurique, phosphorique, fluorique, arsénique, muriatique liquides.

Les nitrates de chaux, de potasse et de magnésie sont les seuls qui se trouvent dans la nature, et le plus ordinairement, ils sont réunis dans le même lieu; c'est particulièrement dans les bâtimens qui servent de demeure aux animaux domestiques, qu'on rencontre des nitrates; c'est dans le sol des écu-

ries, des étables, de certaines caves, à la surface des murs et dans les déblais des vieux édifices, qu'on peut espérer d'en récolter; aussi ce sont les lieux qui sont fouillés par les salpêtriers.

Les *nitrates de baryte*, *de strontiane*, *de zircone*, *de glucine*, *d'alumine* et *d'yttria* sont des produits de l'art, et ne sont employés que comme réactifs dans les laboratoires des chimistes.

Le *nitrate de magnésie* se trouve dans la nature; on le convertit en nitrate de potasse pour la fabrication du salpêtre.

Le *nitrate de chaux* se trouve, avec le précédent, parmi les efflorescences des matériaux salpêtrés, et se convertit en nitrate de potasse.

Le *nitrate de potasse* (nitre ou salpêtre) est blanc, d'une saveur très-fraîche, et cristallise par refroidissement, en cristaux hexaèdres pyramidés; il fuse sur les charbons; mais, simplement exposé à la chaleur, il se fond dans son eau de cristallisation; il active la combustion de tous les combustibles et de son feu en particulier. La poudre de guerre est composée de 75 parties de nitre, 12,5 de soufre et 12,5 de charbon, et c'est à cette fabrication que la plus grande partie de ce sel est employée; néanmoins, on en retire aussi l'acide nitrique dont on fait un usage journalier, et on l'administre, en médecine, comme diurétique et rafraîchissant.

C'est dans les lieux où se putréfient des matières animales et végétales réunies, qu'on trouve particulièrement les terres et les plâtras salpêtrés : certaines contrées, et surtout l'Egypte, offrent le nitre en efflorescence sur leur sol; et, dans l'un et l'autre cas, on l'en extrait par des lessivages réitérés et des évaporations successives, qui tendent à le purifier, et il ne prend véritablement le nom de nitre que lorsqu'il est raffiné, jusque-là ce n'est que du salpêtre, un sel de pierre comme l'exprime ce mot.

Le *nitrate de soude* est un produit chimique dont l'usage est nul; il cristallise en prismes rhomboïdaux, et a une saveur fraîche et amère.

Le *nitrate d'ammoniaque* est le nitre inflammable de l'ancienne chimie; il ne se trouve point dans la nature; sa saveur est âcre et piquante à l'excès; il cristallise en longs prismes à six pans brillans et soyeux.

Le *nitrate de manganèse* n'existe point dans la nature, et ses usages sont nuls; ce métal ne se combine avec l'acide nitrique qu'à l'état de deuto et de tritoxyde.

Le *nitrate de zinc* est incolore, styptique, un peu déliquescent, très-soluble dans l'eau, et cristallise en prisme à quatre pans pyramidés; usage nul.

Le *nitrate de fer* est dû à la combinaison factice du deuto

ou du tritoxyde de fer avec l'acide nitrique étendu ; on le prépare, dans quelques pharmacies, pour en obtenir l'*ethiops martial* ou la *teinture de Sthal.*

Le *nitrate d'étain* ne cristallise point, n'est d'aucun usage ; mais comme sa formation donne naissance à une petite quantité d'ammoniaque, ce phénomène en rend la préparation intéressante.

Le *nitrate de cobalt* est rouge ou violet, un peu déliquescent ; son usage est nul.

Le *nitrate d'urane* est d'un jaune citron, très-soluble dans l'eau et d'un usage nul.

Le *nitrate de cerium.* Le cerium se combine avec l'acide nitrique, à l'état de proto et de deutoxyde. Il produit deux sels distincts, mais dont les usages sont absolument nuls.

Le *nitrate de titane* cristallise en lames hexagonales; usage nul.

Le *nitrate de bismuth* est limpide, styptique et caustique, l'eau le décompose et lui fait précipiter son oxyde sous la forme de flocons blancs. Ce précipité est le blanc du fard ordinaire ; mais il a l'inconvénient de rendre la peau rude et celui de noircir, par l'émanation des mauvaises odeurs, ce qui n'est pas fort aimable pour les femmes qui en font usage.

Le *nitrate de cuivre* est bleu, âcre, caustique, légèrement déliquescent et plus soluble à chaud qu'à froid. Il cristallise en parallélipipèdes allongés, et s'emploie dans la fabrication des couleurs dites *cendres bleues.*

Le *nitrate de tellure* cristallise en longues aiguilles blanches qui ressemblent à des barbes de plumes.

Le *nitrate de nickel* est vert-pomme, sucré, astringent, et cristallise en prismes à huit pans; usage nul, excepté en chimie.

Le *nitrate de plomb* est légèrement sucré, âpre, inaltérable à l'air, et cristallise en tétraèdres dont les angles solides sont tronqués ; usage nul.

Le *nitrate de mercure.* Le mercure se combine avec l'acide nitrique, à l'état de proto et de deutoxyde, et donne naissance à des sels que l'on calcine ensuite pour en obtenir d'une part, ce que l'on nomme en pharmacie le *précipité,* et de l'autre, la pommade citrine, dont on fait usage pour le feutrage, et qui devient funeste aux ouvriers qui en font long-temps usage.

Le *nitrate d'argent* est limpide, âcre, amer et très-caustique, inaltérable à l'air et soluble dans son poids d'eau chaude; il se précipite en lames blanches qui perdent leur eau de cristallisation par une légère chaleur.

La dissolution de ce sel est un puissant réactif fort employé en chimie.

Les *nitrate de palladium* et de *rhodium*, sont à peine connus

Le *nitrate de platine* est d'un jaune orangé, très-soluble et toujours acide. Il est peu connu.

Le *nitrate d'or* est semblable, pour la couleur, au nitrate de platine. Il est aussi styptique à l'excès; le feu le décompose en vaporisant son acide et en réduisant son oxyde.

## Des Sous-nitrates.

Les oxydes insolubles sont seuls susceptibles de former des sous-nitrates ; ces sels sont insolubles eux-mêmes, et ont été jusqu'à présent fort peu étudiés.

## Des Nitrites.

Jusqu'à présent, l'on n'a fait que dix nitrites, savoir : le nitrite de potasse, de soude, de baryte, de strontiane, de chaux, d'ammoniaque, de magnésie, de plomb, de mercure et de cuivre. On ne connoît point les propriétés de ces sels; mais on peut les pressentir en raison de celles des nitrites. Ainsi, l'on peut être à peu près certain que le feu les décomposera et qu'ils se décomposeront, comme les nitrates, avec les corps combustibles, etc. On ne trouve aucun nitrite dans la nature, et l'on ne fait aucun usage de ceux que l'on prépare.

## Des Muriates. (1)

*Caractères*. Les muriates qui ne se décomposent point au feu sont fusibles, au-dessous ou au-dessus de la chaleur rouge. Deux d'entre eux sont toujours liquides ( muriates d'arsenic et d'étain ), et plusieurs autres coulent à la manière des graisses, par l'action de la chaleur la plus douce; ce qui leur avoit fait donner dans le langage de l'ancienne chimie, le nom de *beurres*. D'autres enfin sont volatils; ce sont les muriates secs, qui sont les plus difficiles à décomposer par le feu.

Mais parmi ceux qui sont humides, il en est un grand nombre qui sont susceptibles de l'être. On remarque cependant que les muriates d'argent, de mercure, de manganèse, de zinc, abandonnent très-difficilement leur acide.

Le gaz hydrogène agit sur les muriates des anciens métaux, dont il réduit l'oxyde. Le carbone bien sec n'a aucune

---

(1) Les chimistes conviennent maintenant d'appeler 1.° *chlore*, le gaz acide muriatique oxygéné, et ses sels métalliques, *chlorures*; 2.° *acide hydrochlorique*, l'acide muriatique formé de parties égales en volume, de gaz hydrogène et de gaz muriatique oxygéné : les sels résultans sont des *hydrochlorates* ; 3.° *acide chloreux*, l'acide muriatique suroxygéné : ses sels seroient donc des *chlorites*; 4.° *acide chlorique*, l'acide muriatique hyperoxygéné, et ses sels, par conséquent, *chlorates*. Pour éviter la confusion que feroient naître toutes ces nouvelles dénominations, nous avons préféré suivre les anciennes dénominations, sauf à renvoyer les lecteurs qui désirent de plus amples renseignemens, au Traité de Chimie de M. Thénard.

action sur les muriates bien secs eux-mêmes ; mais à l'aide de l'eau et d'une chaleur plus ou moins forte, il les décompose et les réduit à l'état métallique. On présume que le bore se comporteroit à leur égard d'une manière analogue à celle du carbone. Le phosphore et le soufre, ayant la propriété de se combiner avec l'oxygène de l'acide muriatique, il est très-probable qu'ils ont aussi la faculté de décomposer les muriates.

Tous les muriates neutres ou légèrement acides, sont solubles dans l'eau, excepté ceux d'antimoine, de bismuth, de protoxyde de mercure et d'argent; l'eau s'empare de l'acide des muriates d'antimoine, de bismuth et de tellure, et en précipite l'oxyde à l'état de sous-muriate.

La potasse et la soude en dissolution, décomposent tous les muriates qui n'ont pas l'un de ces alkalis pour base ; c'est dire, en d'autres termes, que la potasse et la soude sont les deux bases connues qui ont le plus d'affinité pour l'acide muriatique.

Les acides les plus forts, sans la présence de l'eau, ne décomposent aucun muriate; mais avec cet auxiliaire, ils sont tous attaqués plus ou moins facilement, si l'on en excepte cependant le muriate d'argent qui résiste à tout.

On trouve neuf muriates dans la nature, qui sont le muriate de soude, de chaux, de potasse, de magnésie, de cuivre, d'argent, d'ammoniaque, de plomb et de mercure; les autres sont des produits chimiques.

Le *muriate de zircone* est incolore, astringent, très-soluble et sans usage.

Le *muriate d'alumine* est déliquescent, très-soluble, incolore, astringent, non cristallisable et sans usage.

Le *muriate d'yttria* est sucré, incolore, déliquescent, très-soluble, se prend en gelée et n'est d'aucun usage.

Le *muriate de glucine* est sucré, incolore, cristallisable, très-soluble et sans usage.

Le *muriate de magnésie* est amer, incolore, très-soluble, et se trouve dans les eaux de quelques fontaines et dans les déblais salpêtrés.

Le *muriate de baryte* est âcre, très-piquant, vénéneux, soluble, cristallisable en lames carrées. On l'emploie en médecine contre les scrophules, et en chimie comme réactif.

Le *muriate de strontiane* est incolore, âcre, piquant, soluble dans une fois et demie son poids d'eau froide, et dans les 4/5 d'eau bouillante. Il communique une belle couleur pourpre à la flamme des combustibles, sa forme cristalline est le prisme hexaèdre régulier.

Le *muriate de chaux* est éminemment déliquescent, très-

âcre, piquant et amer. Exposé au feu, il commence par se fondre dans son eau de cristallisation, puis il éprouve la fusion ignée. Refroidi et porté dans l'obscurité, il y jouit d'une légère phosphorescence.

Ce sel est rarement pur, on le trouve parmi les matériaux salpêtrés, et en dissolution dans l'eau de quelques fontaines; il est antiscrophuleux et employé en chimie comme l'un des meilleurs frigorifiques connus.

Le *muriate de potasse* est incolore, piquant et amer; il est soluble dans trois fois son poids d'eau froide, et se trouve à l'état naturel dans quelques végétaux et dans quelques fluides de l'économie animale. On l'employoit autrefois comme fébrifuge sous le nom de *sel de Silvius.*

Le *muriate de soude* (sel marin), est très-répandu dans la nature, puisqu'il existe en dissolution dans l'eau de mer, dans une infinité de sources et en masses solides et très-considérables en Espagne, en Pologne, en Allemagne et surtout en Amérique, en Asie et en Afrique.

Tout le monde en connoît la saveur, et bien des gens ne connoissent point d'autre sel que lui. Il n'est pas toujours blanc; car on en rencontre d'un assez beau bleu, de lilas, de rouge orangé, de brun, etc. Il cristallise en cubes réguliers plus ou moins parfaits, et décrépite quand on le jette sur des charbons embrasés.

On l'extrait: par évaporation naturelle, des eaux de la mer, dans les lieux destinés à cette préparation, qui portent le nom de marais salans;

Par évaporation, partie naturelle et partie artificielle, des sources souterraines et salées qui existent particulièrement dans le pays de Saltzbourg;

Enfin à l'état solide, des terrains qui en renferment d'énormes masses, tels qu'en Pologne et au Pérou.

Dans les différens procédés d'évaporation, l'on a toujours en vue l'économie des combustibles, et par conséquent la concentration préliminaire de la liqueur, par des moyens peu coûteux, et c'est là le but des bâtimens de graduation, formés le plus souvent de fascines empilées à une grande hauteur, de cordes tendues perpendiculairement, comme à Moutiers en Savoie, de tablettes inclinées, etc., à travers lesquelles ou le long desquelles on fait pleuvoir ou glisser l'eau de la source, telle qu'elle sort du sein de la terre ou des cavités souterraines, dans lesquelles on la retient à dessein de la saler davantage, et qu'on nomme *salons.*

L'utilité de ce sel est si connue, qu'il seroit superflu d'entrer dans les détails relatifs à ce sujet; on sait qu'on l'emploie journellement pour assaisonner nos alimens, pour conser-

ver ceux que l'on expédie au loin, et que l'on nomme salaisons; mais on l'emploie aussi pour en extraire, tantôt la soude, tantôt l'acide muriatique qui le composent. On en fait usage aussi pour la couverte de cette excellente poterie qu'on nomme grès, et l'on en donne souvent aux moutons et aux vaches laitières. Employé à petite dose, il est l'un des meilleurs engrais connus.

Le *muriate d'ammoniaque* est d'un blanc un peu grisâtre, extrêmement piquant, soluble dans un peu moins de trois fois son poids d'eau froide, et dans beaucoup moins d'eau chaude. Il cristallise rarement en cristaux réguliers. On ne le trouve dans le commerce qu'en pains, dont la structure intérieure est fibreuse. Exposé au feu, il se fond d'abord dans son eau de cristallisation, et se sublime ensuite.

Ce sel existe dans l'urine humaine, dans la fiente du chameau, et en efflorescence aux environs des cratères des volcans brûlans.

En Égypte, on l'extrait de la fiente du chameau; mais en Europe, on l'obtient en distillant des matières animales sans valeur, dans des tuyaux de fonte de fer, en décomposant par le sous-carbonate d'ammoniaque qui en résulte, le sulfate de chaux qui fait passer le sous-carbonate à l'état de sulfate, et en mettant ce dernier en contact avec le muriate de soude, dans des pots de grès, dont toute la partie inférieure est engagée dans un fourneau à galère, tandis que l'ouverture est couverte par un autre pot de grès renversé; et c'est dans ce dernier que le muriate d'ammoniaque est sublimé.

Les usages de ce sel ne sont pas très-variés; on l'emploie principalement à décaper la surface des métaux qu'on veut souder, braser, ou étamer; il entre quelquefois dans les teintures, et on le donne comme stimulant en médecine.

Le *muriate de manganèse*, provenant du tritoxyde de ce métal, est rose, styptique et déliquescent; son usage est nul. Celui qui provient du deutoxyde est blanc.

Le *muriate de zinc* est blanc, très-styptique, déliquescent et émétique à petite dose.

Le *muriate de fer* est vert pâle, très-styptique, très-soluble dans l'eau, susceptible de se sublimer à une chaleur élevée. Usage nul.

Le *muriate d'étain* est blanc, styptique, plus soluble à chaud qu'à froid, et s'emploie dans la teinture des toiles, dans la couleur écarlate, et dans la préparation du muriate d'or ou pourpre de Cassius, dont on fait usage dans la peinture sur porcelaine.

Le *muriate d'antimoine* est blanc-grisâtre, demi transpa-

rent, caustique, a l'aspect gras, est très-volatil, et est employé en médecine.

Le *muriate d'arsenic* est le résultat de la combinaison du deutoxyde d'arsenic avec l'acide muriatique; il est liquide, très-vénéneux et très-volatil; sans usage.

Le *muriate de chrôme* est vert et soluble.

Le *muriate de molybdène* est à peine connu.

Le *muriate de colombium* ou *tantale* est à peine connu.

Le *muriate de cobalt* est très-styptique, déliquescent et par conséquent soluble. Ses dissolutions concentrées sont bleues, et celles qui sont étendues sont roses. Cette dernière est employée comme objet de curiosité; c'est une encre sympathique très-jolie.

On trace des caractères sur le papier, avec cette liqueur d'un rose tendre, et en séchant ils disparoissent complétement. Si l'on approche le papier du feu, ce que l'on a écrit prend une teinte vert céladon, et disparoît de nouveau en refroidissant, si toutefois l'on n'a pas trop chauffé. Ce phénomène tient à ce que le muriate de cobalt, en attirant l'humidité de l'air, s'affoiblit et perd sa teinte bleue, et que la chaleur le rapproche et lui rend momentanément sa concentration. (1).

Le *muriate d'urane* est vert-jaunâtre, très-soluble, un peu déliquescent, et sans usage.

Le *muriate de cerium* est sucré, déliquescent, très-soluble, et rougit le tournesol; sans usage.

Le *muriate de titane* est d'un blanc-jaunâtre, incristallisable, et rougit la teinture de tournesol.

Le *muriate de bismuth* est incolore, caustique et cristallise aisément; une chaleur peu élevée le fait couler à la manière des graisses.

Le *muriate de cuivre*. Le deuto muriate de cuivre est bleu verdâtre, styptique, et cristallise en petites aiguilles; il attire l'humidité de l'air. M. Robinson, chimiste américain, l'a découvert dans les produits du Vésuve.

Le proto-muriate est blanc et insipide.

Il existe dans la nature un muriate de cuivre, que Dombey avoit rapporté du Chili, sous la forme d'un sable vert, qui communique cette couleur à la flamme du papier on en connoît aussi qui est en masses.

Le *muriate de tellure* est incolore, cristallise difficilement, et rougit la teinture bleue de violette. Sans usage.

Le *muriate de nickel* est vert-pomme, sucré et soluble. Sans usage.

---

(1) Thénard, Traité de Chimie, tom. 4, pag. 580.

Le *muriate de plomb* est blanc, sucré, astringent, inaltérable à l'air et peu soluble. Il cristallise en prismes hexaèdres réguliers, brillans et satinés. Au feu, il se fond et se prend en masse grisâtre : il porte alors le nom de plomb corné.

Le *muriate de mercure* se trouve en petites masses dans la nature : il accompagne le mercure sulfuré, le mercure natif et l'amalgame naturel d'argent et de mercure. On le rencontre plus particulièrement dans les mines de mercure du duché de Deux-Ponts. Il est rare dans les collections.

Le *deuto-muriate de mercure* (ou sublimé corrosif) est blanc, inaltérable à l'air, styptique et d'un goût très-désagréable; son action vénéneuse est tellement active sur l'économie animale, qu'il est dangereux d'en prendre la plus légère dose; il est plus soluble à chaud qu'à froid dans la proportion de 20 à 3 d'eau.

La médecine l'emploie avec les plus grandes précautions, mais avec un succès constant dans les maladies syphilitiques.

Le *proto-muriate de mercure* (ou mercure doux) est blanc, sans saveur, insipide, indécomposable au feu, volatil, insoluble et inaltérable à l'air.

Il est employé en médecine comme antisyphilitique et purgatif; ses effets sont infiniment plus doux que ceux du sel précédent.

Le *muriate d'argent* est blanc, insoluble et insipide; il se fond par une chaleur beaucoup plus basse que le rouge; il est susceptible de se couper à la manière de la corne, ce qui lui a fait donner le nom d'*argent corné*. On le prépare dans les laboratoires, mais il existe aussi dans la nature, et particulièrement aux mines du Pérou, à Freyberg en Saxe et ailleurs. Il est rare dans les collections. Le contact du fer revivifie l'argent qu'il renferme.

Le *muriate de palladium*. Ce sel, dont on doit la connoissance au D.r Wollaston, est susceptible de se combiner avec les muriates de soude, de potasse et d'ammoniaque, et de former ainsi des sels doubles qui sont verts dans le sens transversal de leurs cristaux prismatiques, et rouges dans le sens de leur axe. Ils sont très-solubles dans l'alcool. Sans usage connu.

Le *muriate de rhodium* est rouge, soluble dans l'eau, incristallisable, et rougit la teinture de tournesol; il forme, comme le précédent, des sels doubles avec les mêmes muriates. Sans usage.

Le *muriate d'or* est jaune foncé, très-styptique, colore en violet l'épiderme de la peau et les substances végétales; se réduit au feu en se décomposant, attire l'humidité de l'air et est très-soluble.

On en précipite la dissolution par le sulfate de fer ou le muriate d'étain, et l'on obtient pour résultat le pourpre de Cassius qui produit ces belles couleurs roses et violettes qu'on ramarque sur les porcelaines.

Le *muriate de platine* est brun-rougeâtre, styptique, et rougit le tournesol. Il est assez facilement dissoluble dans l'eau, et se comporte au feu comme le muriate d'or; usage nul.

Le *muriate d'iridium* s'obtient en traitant le minerai de platine tel qu'il se trouve en Amérique, et renfermant, comme on le sait, plusieurs autres métaux, entre autres de l'*iridium*; usage nul.

Des Sous-Muriates ou Muriates acides.

Excepté le sous-muriate de plomb qui, étant fondu et pulvérisé, est d'un jaune assez beau pour être employé dans les manufactures de papiers peints, on ne connoît point d'usage à ces sels, qui s'obtiennent, au reste, comme les sous-nitrates.

Des Muriates suroxygénés.

*Caractères :* décomposables au feu; quelques-uns même, par l'action d'un simple choc, s'enflammant et détonnant avec fracas. Tous sont solubles dans l'eau, et tous les acides paroissent avoir la propriété de les décomposer; aucun ne se trouve dans la nature, et un seul est employé. C'est à M. Berthollet qu'on doit la connoissance de ce genre de sels.

Le *muriate suroxygéné de potasse,* qui est la seule espèce du genre dont on fasse usage, est blanc, acerbe et frais; il cristallise en lames rhomboïdales, ne s'altère point à l'air et se dissout plus facilement à chaud qu'à froid dans le rapport de 2 1/2 à 18 d'eau.

Mêlé à un corps résineux, il s'enflamme par le contact de l'acide sulfurique, et c'est sur cette propriété que sont fondées les allumettes oxygénées qui s'allument quand on les trempe dans un flacon d'acide sulfurique.

On l'administre dans certaines maladies syphilitiques.

Mêlé à 55 parties de nitrate de potasse, 33 de soufre, 17 de poussière de bois de bourdaine tamisée, et à 17 de lycopode, il forme une poudre dont on a proposé l'usage pour amorcer les armes à feu. Au moyen d'un simple choc, et sans le secours de la pierre, l'arme ainsi amorcée, part comme avec la poudre ordinaire. On avoit proposé, pendant la révolution, de substituer le muriate suroxygéné au nitrate de potasse, dans la fabrication de la poudre de guerre; mais la facilité avec laquelle elle s'enflamme, par le simple choc, l'a fait rejeter, malgré qu'elle eût véritablement plus de force pour chasser les projectiles.

Le *muriate suroxygéné de soude* jouit, sans doute, d'une partie des propriétés du précédent. Il n'est point employé.

Le *muriate suroxygéné de baryte* a une saveur âcre ; il cristallise en tables rhomboïdales ; est plus soluble à chaud qu'à froid. Usage nul.

Le *muriate suroxygéné de strontiane* est âcre, très-soluble, et même déliquescent ; il cristallise en aiguilles.

Le *muriate suroxygéné de magnésie* est amer et déliquescent.

Le *muriate suroxygéné de chaux* cristallise difficilement ; il est soluble et déliquescent, et a une saveur amère.

Le *muriate suroxygéné d'ammoniaque* est presque toujours mêlé de muriate d'ammoniaque.

Le *muriate suroxygéné d'argent* a été découvert par M. Chenevix, chimiste anglais, et est blanc, âcre, caustique, et cristallise en cristaux rhomboïdaux, décomposables au feu. Mêlé à moitié son poids de soufre et frappé légèrement, il détonne avec violence et dégagement de lumière vive.

Le *muriate suroxygéné de mercure* est incolore, très-soluble, déliquescent, se refuse à la cristallisation ; sa saveur est insupportable. Il n'a point d'odeur à la température ordinaire ; mais, légèrement chauffé, il en acquiert une repoussante.

## DES FLUATES.

*Caractères :* tous les fluates entrent en fusion à une température plus ou moins élevée, ou se décomposent ; tous sont indécomposables par le feu, quand ils sont secs ; mais plusieurs le sont par l'intermède de l'eau, avec laquelle l'acide fluorique a une grande affinité. L'hydrogène et le bore sont les seuls combustibles non-métalliques qui soient susceptibles d'agir sur les fluates secs. Tous les fluates connus sont insolubles dans l'eau à l'état neutre, excepté ceux de potasse, de soude, d'ammoniaque et d'argent ; mais tous, en revanche, sont solubles dans un excès d'acide. La chaux paroît être la base salifiable qui a le plus d'affinité avec l'acide fluorique.

Le *fluate de silice* est tantôt gazeux, tantôt solide, suivant que l'acide fluorique est plus ou moins prédominant.

A l'état gazeux, il est incolore, a une odeur piquante, il éteint les corps enflammés et rougit la teinture de tournesol ; il ne se dissout dans l'eau que par un excès d'acide plus grand que celui qu'il contient à l'état de gaz ; usage nul.

Le *fluate de potasse* est très-piquant, très-soluble, difficilement cristallisable. On doit préparer tous les fluates dans des vases de platine ou d'argent, en raison de la propriété dont jouit cet acide d'attaquer le verre et la porcelaine, etc.

Le *fluate de chaux* existe en assez grandes masses dans la nature ; on le trouve dans les filons métalliques sous la forme de cristaux cubiques ou octaèdres, avec des couleurs vives et variées de bleu, de violet, de jaune, de vert, de rose ou

de blanc. C'est principalement en Angleterre, dans le Derbyshire, qu'on trouve le plus beau; mais il en existe aussi en France. Il est très-fusible, et, en raison de cette propriété, il peut servir de fondant pour le traitement de certains minerais. Réduit en poussière et projeté sur les charbons, il répand, dans l'obscurité, une lueur violette. Il n'a aucune saveur, résiste à l'air, et l'on en fait des objets d'agrément, tels que des vases, des plaques, etc. C'est le *spath fluor* de l'ancienne minéralogie.

Le *fluate de soufre* décrépite au feu et entre en fusion au-dessous de la chaleur rouge. Il est sans usage.

Le *fluate d'ammoniaque* a une saveur très-piquante, cristallise difficilement, et est très-soluble. L'acide sulfurique le décompose. Sans usage.

Le *fluate d'argent* est très-âcre et styptique, déliquescent, tache la peau comme la pierre infernale.

Les autres fluates n'offrent absolument rien de remarquable.

L'alumine fluatée alkaline ou cryolithe qui est composée de soude, d'alumine et d'acide fluorique, se trouve à l'état naturel au Groënland. Il paroît qu'elle fait partie d'un ou de plusieurs filons métalliques.

### DES FLUO-BORATES.

Ils ont été fort peu étudiés; on sait seulement que le gaz fluo-borique se combine en trois proportions avec le gaz ammoniaque, et qu'il donne naissance à trois sels différens : l'un est solide et les deux autres sont liquides.

### DES ARSÉNIATES.

*Caractères :* tous les arséniates se fondent, ou commencent à se fondre, à une température plus ou moins élevée, à moins qu'ils ne soient décomposables. Quand on calcine un arséniate quelconque avec le charbon, l'acide est toujours réduit. Il n'y a que trois arséniates neutres qui soient solubles dans l'eau, mais presque tous le sont dans un excès d'acide arsénique.

L'acide sulfurique décompose les arséniates à une température ordinaire, ou peu élevée ; mais à une grande chaleur, c'est, au contraire, l'acide arsénique qui détruit les compositions les plus intimes de l'acide sulfurique.

L'*arséniate de fer* existe en petite quantité à l'état naturel. On l'a trouvé à Saint-Léonard, près Limoges, aux mines de Mutzel en Cornouailles, etc.

L'*arséniate de cobalt* se trouve à l'état naturel, en petites efflorescences qui se font reconnoître à leur belle couleur fleur de pêcher.

L'*arséniate de cuivre* se trouve dans la nature et se présente

sous des aspects et des couleurs très-variables. On en connoît de vert d'émeraude, de vert olive, de vert foncé, de bleu céleste, de gris, de brun clair, de blanc; les uns sont cristallisés, les autres lamelleux, les autres présentent des masses radiées et soyeuses. Les mines de Cornouailles, et particulièrement celles de Huel-Gorland, fournissent les beaux échantillons qui se font remarquer dans les collections. On en a décrit les caractères ailleurs.

L'*arséniate acide de potasse* est vénéneux, cristallise en prismes à quatre pans pyramidés. Le feu lui enlève son excès d'acide. Sans usage.

L'*arséniate neutre de soude* est vénéneux, très-soluble, et cristallise en prismes hexaèdres.

L'*arséniate acide de soude* se refuse à la cristallisation et est déliquescent.

L'*arséniate d'ammoniaque* est vénéneux, piquant, cristallise en rhombes, et est plus soluble à chaud qu'à froid.

### Des Arsenites.

Les arsenites se comportent avec les corps combustibles comme les arséniates, et ils se décomposent même plus facilement qu'eux.

On ne trouve qu'un seul arsenite naturel, les autres sont des produits de l'art et ne sont d'aucun usage si l'on en excepte un.

L'*arsenite de plomb* est d'un jaune très-clair et friable. On le trouve à la mine de plomb de Saint-Prix, département de Saône-et-Loire, et à la mine de Baden-Weiler, près deBâle.

L'*arsenite de deutoxyde de cuivre* (ou vert de Schéele) s'emploie dans les fabriques de papier peint. Il passe au bleu par une longue exposition à l'air.

### Des Molybdates.

Un seul molybdate se trouve dans la nature; et les autres sont des produits chimiques sans usage, et qui n'ont pas même été très-étudiés.

Le *molybdate de plomb* se trouve à l'état naturel en petites lames d'un jaune clair ou en octaèdres, à Bleyberg en Carinthie.

Le *molybdate de potasse* est styptique, cristallise en lames rhomboïdales luisantes, aisément fusibles et indécomposables même à une haute température.

Le *molybdate de soude* jouit des mêmes propriétés que le précédent, et est comme lui sans usage connu.

Le *molybdate d'ammoniaque* est styptique, piquant, se refuse à la cristallisation et se décompose au feu. Il est très-soluble et d'un usage nul.

### Des Chromates.

*Caractères*: on a remarqué que les chromates dont l'oxyde

est blanc, sont jaunes à l'état de sous-sel et rougeâtres à l'état acide. Ces sels sont décomposés par l'acide sulfurique à une température peu élevée. C'est à M. Vauquelin que l'on doit la découverte du chrome et des chromates. Il la fit en 1797.

Le *chromate de potasse* est jaune et très-soluble.

Le *chromate de soude* cristallise facilement, est jaune et plus soluble à chaud qu'à froid.

Le *chromate d'ammoniaque* est encore peu connu.

Le *chromate de chaux* est jaune et soluble dans l'eau. Il cristallise.

Le *chromate de strontiane* ressemble beaucoup à celui de chaux.

Le *chromate de silice*, examiné par M. Godon, est rouge, insoluble et inaltérable même au feu de porcelaine.

Le *chromate de plomb* se trouve en petite quantité dans la nature; il est d'un rouge orange, très-brillant, cristallise en longues aiguilles qui sont des prismes; se rencontre à la mine de Bérézof en Sibérie. Les peintres russes l'emploient dans la peinture à l'huile; mais comme il est extrêmement rare, on le prépare artificiellement en France, où l'on commence à en faire grand usage particulièrement pour peindre le fond des caisses de voiture.

### Des Tungstates ou Schéelates.

Ces sels sont diversement colorés; ceux qui ont pour base des terres ou des alkalis sont blancs; les tungstates métalliques, au contraire, sont colorés.

Le *tungstate de chaux* (schéelin calcaire des minéralogistes) se trouve en Suède, en Saxe et en Bohème. Il cristallise en octaèdres; sa poussière jaunit dans l'acide nitrique; son aspect est un peu gras.

Le *tungstate de fer et de manganèse* (schéelin ferruginé des minéralogistes) est le moniteur des mines d'étain. On lui doit la connoissance de l'étain en France. Il est noir, a l'éclat métallique et est d'une grande pesanteur. C'est le wolfram des anciens minéralogistes.

Le *tungstate de potasse* est styptique, difficile à faire cristalliser, très-soluble et fusible à une température peu élevée.

Le *tungstate de soude* est âcre, caustique, et cristallise en lames hexaèdres.

Le *tungstate d'ammoniaque* est styptique et inaltérable à l'air, mais décomposable au feu, et très-soluble dans l'eau.

### Des Colombates ou Tantalates.

L'acide colombique ne se combine point avec l'ammoniaque, mais bien avec la *soude* et la *potasse*. On en doit la découverte à M. Hatchette.

Le *colombate de potasse* a une saveur âcre et désagréable. Il

cristallise en écailles brillantes, et ne s'altère point à l'air. Usage nul.

### Des Antimonites et des Antimoniates.

Ces sels sont insolubles, excepté ceux de potasse, de soude ou d'ammoniaque. Ceux qui ont les anciens métaux pour base et qu'on chauffe fortement dans un creuset de platine, s'enflamment avec un grand dégagement de lumière et de calorique. M. Berzelius s'est particulièrement occupé de l'étude de ces nouveaux sels, dont jusqu'à présent les usages sont nuls.

### Des Hydrosulfures ou Oxydes hydro-sulfurés.

L'hydrogène sulfuré agissant à la manière des acides, en neutralisant les bases salifiables, nous considérerons, avec M. Thénard, les hydrosulfures comme de véritables sels, et nous en ferons de même à l'égard des hydrates.

Ceux qui sont solubles dans l'eau, ont une odeur semblable à celle des œufs pourris, et une saveur âcre et amère. On ne connoît jusqu'à présent que deux hydrosulfures colorés, celui de fer et celui d'antimoine. Tous sont décomposés par le feu. Tous les hydrosulfures solubles décomposent, par l'intermède de l'eau, tous les sels métalliques solubles ou insolubles.

Les *hydrosulfures* de *potasse*, de *soude* et d'*ammoniaque* s'emploient dans les laboratoires comme réactifs propres à dénoter, dans une dissolution, la présence d'un sel métallique quelconque.

Les *hydrosulfures* de *baryte*, de *strontiane*, de *chaux* et de *magnésie* ne sont d'aucun usage.

### Des Oxydes hydro-sulfurés insolubles.

Ils sont au nombre de cinq, savoir : ceux de manganèse, de zinc, de fer, d'étain et d'antimoine. Ce dernier, qui est connu en pharmacie sous le nom de *kermès minéral*, est employé en médecine.

### Des Sulfures hydrogénés.

Il y a autant de sulfures hydrogénés que d'hydrosulfurés.

Tous ceux qui sont solubles sont jaunes, ont une saveur âcre, amère, et portent, à l'état liquide, une légère odeur d'œufs pourris.

On administre en médecine les sulfures hydrogénés de *soude*, de *potasse* et d'*ammoniaque* sous forme de bains. Celui de soude se trouve dans les eaux thermales sulfureuses naturelles.

### Des Hydrosulfures sulfurés.

Ils varient beaucoup dans leur composition, et s'approchent alternativement des hydro-sulfures simples ou des sul-

sures hydrogénés. Peut-être même ne sont-ils que des mélanges de l'une et de l'autre espèce.

*De l'Hydrosulfure d'Ammoniaque.*

Ce sel est blanc, en aiguilles ou en lames cristallisées, très-volatil même à la température ordinaire; il refroidit l'eau dans laquelle on le fait dissoudre. Il s'emploie comme réactif.

*Du Sulfure hydrogéné d'Ammoniaque.*

Il a la consistance d'un sirop; sa couleur est brune ou rougeâtre. Le feu la décompose. Il répand des vapeurs blanches quand on le met en contact avec l'air.

Des Hydrates.

La plupart des oxydes métalliques sont susceptibles de s'approprier et de solidifier une certaine quantité d'eau, et de former des composés qui jouissent de propriétés particulières; ce sont les *hydrates* de M. Proust.

Ces sels, dans lesquels l'eau joue le rôle d'acide, se décomposent facilement au feu, en laissant échapper avec facilité une portion de leur eau. Les hydrates de potasse, de soude et de baryte font cependant exception à cette règle générale.

L'*hydrate de potasse* ou de deutoxyde de potassium n'existe point dans la nature. Il résulte d'une préparation chimique. Il est solide, sec, blanc, très-caustique, attire l'eau et l'acide carbonique de l'air à la température ordinaire, tandis qu'à la chaleur rouge il en attire l'oxygène, l'acide carbonique, et cède une partie de son eau. Le carbone, le bore et les métaux agissent diversement sur cet hydrate, qui est employé comme réactif par les chimistes.

L'*hydrate de soude* jouit absolument des mêmes propriétés que l'hydrate de potasse.

L'*hydrate de baryte* est solide, gris-blanc, caustique; n'existe point dans la nature, et est sans usage.

L'*hydrate de chaux* est blanc, pulvérulent, moins caustique que la chaux vive, abandonne une partie de son eau à une haute température, et attire l'acide carbonique de l'air. Il n'existe point dans la nature.

L'*hydrate de magnésie* jouit de la plupart des propriétés de la magnésie. Il existe dans la nature.

L'*hydrate d'alumine* abandonne l'eau qu'il contient avec beaucoup plus de facilité que les précédens. Il existe dans la nature.

L'*hydrate de strontiane* n'a point encore été étudié. Il n'existe point dans la nature.

L'*hydrate de silice*. L'analyse ayant démontré l'existence d'une quantité d'eau notable dans le quarz concrétionné

qu'on trouve près de Francfort, à la surface de certaines laves, ainsi que dans l'opale de Hongrie, on doit considérer ces deux variétés de quarz comme étant des hydrates de silice.

Enfin l'on trouve encore dans la nature plusieurs hydrates métalliques, tels que l'ocre ou l'hydrate de fer, la calamine ou l'hydrate de zinc, et une variété du manganèse oxydé métalloïde, que l'on a reconnu tout nouvellement comme étant un véritable hydrate de manganèse.

### Des Iodures, Iodates et Hydriodates.

L'iode paroît susceptible de se combiner, à l'aide de la chaleur, avec tous les métaux, et de donner des *iodures* analogues aux sulfures. Quelques iodures ne décomposent point l'eau : tels sont ceux de plomb, d'argent, de mercure, qui sont insolubles ; mais, en général, ceux de métaux faciles à oxyder, comme le fer, l'étain, le zinc, etc., la décomposent surtout à une haute température, et donnent naissance à des *hydriodates*, ce qui est une suite de l'affinité que l'iode a pour l'hydrogène, et qui le rend susceptible d'enlever ce corps à un grand nombre d'autres. De tous les iodures, celui qu'on a le plus étudié, est celui de mercure.

L'acide iodique forme, avec la potasse, la soude, la baryte, la strontiane et l'ammoniaque, des iodates, dont un des caractères est d'être insolubles, ou presque insolubles. Le nitrate d'argent forme, avec les iodates alcalins, un précipité très-soluble dans l'ammoniaque, et qui est un iodate d'argent. Tous ces sels, comme tout ce qui concerne l'iode (*V.* ce mot.), ont fait le sujet des travaux des plus habiles chimistes, et dont on trouve un précis dans le Traité de Chimie de M. Thénard.

A. *Tableau des principaux genres des sels végétaux.*

| | |
|---|---|
| 1. Acétates. | 9. Mellitates. |
| 2. Malates et Sorbates. | 10. Morates. |
| 3. Oxalates. | 11. Succinates. |
| 4. Benzoates. | 12. Tartrates et Pyrotartrates. |
| 5. Citrates. | 13. Camphorates. |
| 6. Fungates. | 14. Mucates. |
| 7. Gallates. | 15. Subérates. |
| 8. Kinates. | 16. Nancéates. |

### Des Acétates.

Presque tous les acétates sont solubles dans l'eau, excepté ceux de mercure et d'argent qui le sont très-peu ; ceux qui ont des terres ou des alkalis pour base, se décomposent quand ils sont dissous en se couvrant de moisissure verdâtre. Tous sont décomposables par les acides sulfuriques, nitriques, etc.

L'*acétate d'alumine* est incolore, très-astringent, styptique,

et rougit la teinture de tournesol; il s'emploie pour fixer les couleurs dans l'art d'imprimer les toiles.

L'*acétate de magnésie* est incolore, très-amer, un peu déliquescent et très-soluble. Sans usage.

L'*acétate de chaux* cristallise facilement en aiguilles brillantes et satinées ; sa saveur est âcre, il est très-soluble ; la chaleur rouge le décompose. Usage nul, excepté en chimie.

L'*acétate de baryte* est très-piquant, très-âcre, cristallise en aiguilles transparentes et s'effleurit à l'air. Usage nul.

L'*acétate de strontiane* est âcre, décomposable à une chaleur rouge, et sans usage.

L'*acétate de potasse* (ou *terre foliée de tartre* de l'ancienne chimie) cristallise en paillettes, et attire l'humidité de l'air avec avidité.

M. Vauquelin a trouvé ce sel en petite quantité dans la séve de presque tous les arbres. Il est employé en médecine comme fondant.

L'*acétate de soude*, exposé au feu, éprouve la fusion ignée, et se décompose ensuite ; sa saveur est amère. Il s'emploie dans quelques fabriques pour obtenir le sous-carbonate de soude.

L'*acétate d'ammoniaque* (ou *esprit de mendererus*) existe en petite quantité dans l'urine pourrie. On l'emploie en médecine.

L'*acétate de fer* peut contenir ce métal à trois états différens d'oxydation. On l'emploie dans la teinture en noir des toiles peintes.

L'*acétate de cuivre*. On distingue deux acétates de cuivre :

Le *sous-deut-acétate* (*vert-de-gris*) qui est pulvérulent, d'un vert pâle et sans saveur,

Et le *deut-acétate neutre* (*vert ou cristaux de Vénus*) qui est d'un vert plus foncé, et qui cristallise en petits rhomboïdes.

On fabrique ce sel à Montpellier avec des lames de cuivre triangulaires, que l'on place dans des pots de terre avec des couches alternatives de marc de raisin nouveau.

On le trouve, dans le commerce, enfermé dans des sacs de peau blanche ; on l'emploie surtout dans la peinture à l'huile ainsi qu'en pharmacie et en médecine. C'est avec lui qu'on fait les cristaux de Vénus nommés *verdet*. Le *vert-de-gris*, qui s'attache naturellement aux vases de cuivre, est un carbonate qu'il ne faut pas confondre avec cet acétate.

L'*acétate de plomb*. Il y en a de deux espèces :

L'*acétate neutre*, qu'on nomme vulgairement *sel* ou *sucre de Saturne*, se fabrique en grand pour les besoins des arts, où il est fréquemment employé ; on le compose avec de la litharge qui est un oxyde de plomb que l'on fait bouillir dans du vinaigre distillé. Il cristallise par le refroidissement en aiguilles

blanches triangulaires. L'air ne l'altère point, tel humide qu'on puisse le supposer.

Les usages de ce sel sont importans; on l'emploie à l'extérieur et à l'intérieur, mais c'est surtout pour préparer l'acétate d'alumine qui sert de mordant pour les toiles peintes ou imprimées, qu'il s'emploie en plus grande quantité.

Le *sous-acétate*. Sa saveur est moins sucrée que celle du précédent; il verdit le sirop de violette; il est inaltérable à l'air. On le prépare avec l'acétate neutre, auquel on ajoute une certaine quantité de litharge, et l'on fait bouillir le tout avec de l'eau et dans un vase de cuivre.

C'est avec ce sel que l'on compose l'eau *végéto-minérale* ou l'*eau de Goulard* si employée pour le pansement des plaies.

L'*acétate de mercure* à l'état de deutoxyde, cristallise en lames brillantes; il provoque la salivation; il est d'une saveur très-désagréable, se décompose au feu et est peu soluble. Il s'emploie contre les affections syphilitiques, soit en entrant dans la composition des dragées de Keyser, soit en entrant dans celle du sirop de Belet.

### Des Malates et Sorbates.

L'acide malique et l'acide sorbique ont été découverts dans le suc des pommes, et depuis on les a reconnus dans presque tous les fruits qu'on sert sur nos tables. Ils s'allient à quelques bases salifiables, et produisent des sels qui ont été peu étudiés jusqu'à présent.

### Des Oxalates.

L'acide oxalique, ou cet acide, qui existe dans l'oseille, n'y est point à l'état libre, il y est combiné avec la potasse; mais on l'en extrait et l'on en prépare une suite de sels qui se décomposent au feu comme tous les sels végétaux. On remarque que ceux qui contiennent un excès d'acide sont moins solubles que ceux qui sont neutres. En général, les oxalates résistent à beaucoup d'acides sans se décomposer.

L'*oxalate de potasse* s'obtient en neutralisant le sel d'oseille par un excès de potasse; il est excessivement soluble.

Le *suroxalate de potasse* cristallise en parallélipipèdes très-courts, opaques, et est moins soluble que le précédent.

L'*oxalate acide de potasse* ou *sel d oseille*, cristallise facilement, rougit le tournesol, se décompose au feu : peu soluble.

On prépare le sel d'oseille, en Suisse, avec la Petite Oseille sauvage (*rumex acetosella*), et, en Angleterre, avec la Surelle (*oxalis acetosella*).

L'usage le plus commun de ce sel, est d'enlever les taches d'encre sur le linge.

L'*oxalate de soude* est peu soluble dans l'eau et sans usage, ainsi que le suroxalate.

L'*oxalate d'ammoniaque* s'emploie en chimie comme réactif pour déceler la présence de la chaux dans les eaux. Le suroxalate est sans usage.

### Des Benzoates.

On n'a trouvé, jusqu'à présent, l'acide benzoïque que dans quelques baumes, dans le benjoin, et dans l'urine de certains animaux herbivores.

Les benzoates, exposés au feu, laissent échapper une partie de leur acide, et tous sont attaqués par les acides puissans. On ne trouve, dans la nature, que les benzoates de soude et de potasse, et leur usage est nul.

### Des Citrates.

L'acide citrique qui, comme son nom l'indique assez, se trouve dans le jus de citron et d'orange, accompagne aussi l'acide sorbique ou l'acide malique dans les fruits rouges. Il contribue beaucoup à rendre leur saveur agréable.

Les citrates de potasse, de soude, d'ammoniaque, de strontiane, de magnésie et de fer, sont solubles dans l'eau, et plus ou moins cristallisables. Ceux, au contraire, de baryte, de chaux, de zinc, de cerium, de plomb, de mercure et d'argent, sont peu solubles, excepté dans un excès d'acide citrique.

Le *citrate de chaux* est le seul qui se trouve dans la nature, et encore existe-t-il en très-petite quantité dans les fruits qui contiennent l'acide citrique.

L'acide citrique, broyé avec une certaine quantité de sucre, forme la limonade sèche si précieuse aux voyageurs; et à l'état de jus de citron, il s'emploie dans les teintures de la soie, et principalement pour les beaux roses de Lyon.

### Des Fungates.

L'acide fungique a été découvert dans les champignons par M. Braconnot : il se combine avec la chaux, la baryte, la potasse, la soude, l'ammoniaque, la magnésie, l'alumine et le deutoxyde de manganèse. Ces sels sont sans usages connus.

### Des Gallates.

L'acide gallique a été découvert dans la noix de galle, mais il existe aussi dans beaucoup d'écorces : il est toujours uni au tannin, mais à l'état de pureté, il se combine avec toutes les bases salifiables.

C'est un réactif pour les chimistes quand il est à l'état pur, et on l'emploie plus souvent dans la teinture quand il est uni au tannin.

Les gallates ont été à peine étudiés, et aucun n'est en usage.

C'est au moyen d'une décoction de noix de galle versée dans une dissolution de sulfate de fer, qu'on obtient l'encre à écrire.

### Des Kinates.

L'acide kinique ne s'est encore trouvé que dans le quinquina, où il est uni à la chaux. Les kinates n'ont pas encore été examinés.

### Des Mellitates.

L'acide mellitique forme la base d'une substance végéto-minérale qui cristallise en octaèdres surbaissés, et à laquelle on a donné le nom de *mellite* ou *pierre de miel*. Les sels qu'il forme, avec les bases salifiables, n'ont point encore été étudiés.

### Des Morates.

L'acide morique, découvert par Klaproth dans le *morus alba* en petits grains d'un brun noirâtre, est susceptible de se combiner avec des bases; mais les sels qui en résultent n'ont point encore été étudiés.

### Des Succinates.

L'acide succinique provient de la distillation du succin ou ambre jaune; il y est uni à une grande quantité d'huile. Il forme, avec la potasse, la soude et l'ammoniaque, des sels solubles; et avec la baryte, la strontiane, la chaux, le fer, le plomb, le cuivre et le cérium des sels insolubles.

On ne connoît aucun usage aux succinates.

### Des Tartrates.

L'acide tartarique existe dans cette substance si connue et si employée en médecine, que l'on nomme crème de tartre; il y est uni à la potasse. Les tartrates neutres de potasse, de soude, d'ammoniaque, de magnésie, de cuivre, sont solubles dans l'eau; et ceux de baryte, de strontiane, de chaux, de plomb, de fer, de zinc, d'étain, de mercure et d'argent, y sont insolubles.

Le *tartrate acide de potasse* ( ou crème de tartre ) existe dans le raisin et le tamarin; c'est lui qui se dépose, avec le tartrate de chaux, à l'intérieur des tonneaux, et c'est à ce mélange qu'on donne le nom de tartre.

Le tartre, dissous, clarifié et cristallisé à plusieurs reprises, prend le nom de *crème de tartre*.

Ce sel est peu soluble et désagréable à prendre, par cela même qu'il tombe au fond du vase; mais, en brûlant une portion de la dose ordonnée sur une pelle rouge, le tout devient soluble. On préfère ce moyen à celui d'y ajouter une certaine quantité de borax qui le rend aussi très-soluble.

Le *tartrate de soude et de potasse* est remarquable par la beauté de ses cristaux prismatiques ; il est amer et légèrement purgatif ; c'est le sel de *seignette* des pharmaciens.

Le *tartrate de potasse et d'antimoine* ( émétique ). L'émétique est connu par sa propriété vomitive; sa découverte date de 1631. On avoit prétendu que tous les émétiques n'étoient point également énergiques, mais l'on s'est assuré du contraire. Ce sel doit sa vertu à la présence de l'antimoine dont tous les sels ont une action plus ou moins marquée sur l'économie animale.

Le *tartrate de potasse et de fer* s'obtient en faisant bouillir de l'eau sur un mélange de limaille de fer et de crème de tartre ; puis en filtrant et évaporant la liqueur.

Les boules de Nancy sont un mélange mécanique de crême de tartre et de limaille de fer; l'eau dans laquelle on a laissé séjourner ce mélange, devenue solide, est propre à la guérison des contusions et des foulures.

Le *tartrate acide de potasse* distillé, produit un acide particulier auquel on donne le nom de pyro-tartarique ; il se combine avec les bases salifiables, et donne naissance à quelques sels dont les usages sont inconnus.

### Des Camphorates.

L'acide camphorique provient du traitement du camphre par l'acide nitrique en excès et d'une distillation interrompue à plusieurs reprises.

Les camphorates de potasse, de soude et de magnésie sont les seuls qui aient été étudiés; ils se décomposent au feu, et sont solubles dans l'eau bouillante ; leur usage est nul.

### Des Mucates.

Ces sels proviennent de la combinaison d'un acide qui existe dans la manne grasse, dans la gomme et dans le sucre de lait, et auquel Schéele a donné le nom de *mucique*.

Aucun mucate n'existe dans la nature; ceux de potasse, de soude et d'ammoniaque se préparent directement et ne sont d'aucun usage.

### Des Subérates et des Nancéates.

L'acide subérique provient du traitement du liége par l'acide nitrique et la distillation ; il est si foible qu'à peine altère-t-il la teinture de violette.

Les sels qu'il produit avec différentes bases sont sans usage et participent aux propriétés des autres sels végétaux.

Il existe encore un autre acide végétal, qui a été reconnu par M. Braconnot dans le suc de betteraves putréfié, dans les substances végétales acescentes ou qui tournent à l'aigre,

comme on dit vulgairement. Cet acide a été nommé par ce chimiste, *acide nancéique*, en l'honneur de la ville de Nancy où il demeure. Ce nom n'a point été adopté jusqu'à présent, mais la découverte n'en reste pas moins, et cet acide, dont la saveur est assez marquée, se combine avec toutes les bases salifiables terreuses, alkalines et métalliques; les sels qui en résultent sont sans usage.

C. *Tableau des principaux genres des sels animaux.*

1. Les urates.
2. Les rosatates.
3. Les amniotates.
4. Les sebatates.
5. Les prussiates et les prussiates oxygénés.
6. Les lactates.

### Des Urates.

L'acide urique n'existe que dans l'urine de l'homme et des oiseaux; c'est lui qui se dépose sous la forme de poudre jaune, peu de temps après qu'elles sont rendues; c'est lui qui constitue une portion des calculs urinaires et la partie blanche de la fiente des oiseaux. Les sels qu'il est susceptible de former avec les bases salifiables, ne sont solubles, d'une manière très-sensible, qu'autant que ces bases le sont elles-mêmes; presque tous les acides sont susceptibles de les décomposer; ils sont sans usage.

### Des Rosatates.

L'acide rosacique, qui tire son nom de sa couleur qui est d'un rouge de cinabre très-vif, se trouve dans l'urine des hommes qui sont attaqués de fièvres intermittentes ou nerveuses.

Les sels qu'il est susceptible de former n'ont point été étudiés.

### Des Amniotates.

MM. Vauquelin et Buniva, en analysant les eaux de l'amnios d'une vache, ont découvert dans cette liqueur un acide particulier qui est blanc, sans odeur ni saveur, qui rougit à peine la teinture de tournesol.

Les sels qu'il est susceptible de former avec les terres et les alkalis, sont décomposables par tous les acides, et sans usage.

### Des Sébatates.

L'acide sébacique provient de la distillation des graisses; il est sans odeur et presque sans saveur, et les sels qu'il est susceptible de produire n'ont point été étudiés.

### Des Prussiates.

L'acide prussique ou hydro-cyanique, et dont la base est

appelée cyanogène, n'existe point dans la nature; mais on le produit dans différentes opérations chimiques, surtout lorsqu'on décompose des substances animales ou végétales azotées. Il se combine avec plusieurs bases salifiables, et donne naissance à des sels plus ou moins remarquables.

Le *deuto-prussiate de mercure* a une saveur styptique et désagréable. Il cristallise en prismes ou en aiguilles, suivant qu'il est plus ou moins pur. Il est employé, comme presque toutes les préparations mercurielles, dans les affections syphilitiques.

Le *prussiate de potasse ferrugineux* est un sel double, transparent, de couleur citrine, sans odeur, plus pesant que l'eau, et que l'on obtient en traitant le bleu de Prusse du commerce. Il se décompose au feu, est inaltérable à l'air, et résiste à l'action des acides; c'est un réactif.

*Du Bleu de Prusse.* — Les chimistes ne sont point d'accord sur la nature du bleu de Prusse; cependant la plupart le regardent comme un *trito-prussiate de fer*. Dans les laboratoires, on se le procure en versant une dissolution de *prussiate de potasse ferrugineux* dans une dissolution de trito-sulfate ou trito-muriate de fer; mais, en grand, on l'obtient en faisant brûler ensemble de la potasse et des matières animales, et surtout du sang desséché, et en versant dans la dissolution de ce mélange, des dissolutions d'alun et de sulfate de fer.

Il se produit, en premier lieu, un précipité brun qu'on lave et qu'on laisse reposer pendant près d'un mois, et il résulte de ces lotions, que ce précipité d'un brun sale passe successivement au verdâtre, au bleuâtre, au bleu sale et enfin au beau bleu. Arrivé là, on fait sécher le bleu de Prusse et on le verse dans le commerce.

On l'emploie dans la peinture à l'huile, dans les manufactures de papiers peints, et, en dernier lieu, on l'a fait servir dans la teinture de la soie à laquelle il communique cette belle teinte qui est connue sous le nom de *bleu Raymond*, en l'honneur de son inventeur qui, je crois, en a fait la première épreuve dans les grands ateliers de teinture de Lyon. Cette teinture est extrêmement solide, très-brillante et très-employée.

*Des Prussiates oxygénés.* — L'acide prussique a la propriété d'enlever à l'acide muriatique oxygéné son excès d'oxygène et de se l'approprier; dans cet état, il est plus volatil et plus piquant, et il est susceptible de s'unir à différentes bases, et entre autres à la potasse. C'est l'*acide chloro-cyanique* de quelques chimistes.

Le *prussiate oxygéné de potasse* est soluble, et le *prussiate oxygéné de fer* ne l'est point. Le bleu de Prusse, long-temps

exposé à l'air, passe à l'état de prussiate oxygéné de fer qui est vert ; c'est ce que l'on remarque dans la couche des tableaux anciens où les peintres ont eu l'imprudence de se servir de cette couleur peu solide.

### Des Lactates.

L'acide lactique existe dans le petit-lait aigri, et M. Berzelius l'a trouvé dans d'autres fluides de l'économie animale et jusque dans la fibre musculaire. Les lactates n'ont point encore été étudiés. L'acide nancéique que M. Braconnot a découvert dans les végétaux acescens, a, dit-on, beaucoup de rapports avec l'acide lactique.

---

Ici se termine l'exposition des différens genres des sels minéraux, végétaux ou animaux. Dans peu, sans doute, cette énumération sera incomplète ; mais tel est le sort des ouvrages qui traitent des sciences physiques et naturelles dans un temps où chaque jour est marqué par une découverte ou par la solution d'un problème.

L'on a terminé l'article des métaux par l'exposé des différens états où ils se trouvent dans la nature.

Le tableau suivant est destiné à remplir le même but, par rapport aux terres et aux alcalis.

Les terres et les alcalis se trouvent dans la nature ; savoir :

1. La *silice*. — Pure et hydratée.
2. L'*alumine*. — Pure ; sulfatée et fluatée, avec une addition de potasse et de soude.
3. La *chaux*. — Carbonatée pure et avec addition de fer, de manganèse, de quarz, de magnésie, de bitume et d'hydro-sulfure ?
   — Phosphatée, pure et avec addition de quarz.
   — Fluatée. — Sulfatée. — Nitratée. — Arseniatée. — Boratée silicifère.
4. La *baryte*. — Sulfatée et carbonatée.
5. La *strontiane*. — Sulfatée. — Carbonatée.
6. La *magnésie*. — Sulfatée. — Carbonatée. — Boratée. — Hydratée.
7. La *potasse*. — Nitratée.
8. La *soude*. — Sulfatée. — Muriatée. — Boratée. — Carbonatée.
9. L'*ammoniaque*. — Muriatée.

Les autres terres ne forment point de sels qui soient du domaine de la minéralogie ; elles entrent dans la composition des substances terreuses qui ont été décrites en particulier, ou se combinent artificiellement avec tous les acides, comme on l'a vu dans le courant de cet article. (Brard.)

SEL ACIDE MINERAL. *V.* ACIDE BORACIQUE, ACIDE SULFURIQUE, etc. (PAT.)

SEL ADMIRABLE. *V.* SOUDE SULFATÉE. (LN.)

SEL ALCALI. *V.* AMMONIAQUE, SOUDE et POTASSE. (PAT.)

SEL ALEMBROTH. Lemery donne ce nom à un sel fossile de couleur rouge, qui se trouve en Egypte : ceux qui l'ont vu disent que c'est un SEL GEMME. *V.* SOUDE MURIATÉE. (PAT.)

SEL AMMONIAC NATIF de Romé-de-l'Isle. *V.* AMMONIAQUE MURIATÉE. (LN.)

SEL AMMONIACAL SECRET DE GLAUBER. Romé-de-l'Isle a donné ce nom à l'AMMONIAQUE SULFATÉE NATURELLE. (LN.)

SEL AMER ou D'ANGLETERRE. *V.* MAGNÉSIE SULFATÉE. (LN.)

SEL D'ANGLETERRE, SEL D'EPSOM ou de SEDLITZ. C'est un sel amer, formé d'acide sulfurique et de magnésie, qui se trouve naturellement dans les eaux minérales d'Epsom, à cinq lieues de Londres, dans celles de Sedlitz, en Bohème, et qui tous les ans couvre d'efflorescences les déserts de la Sibérie. *V.* l'article MAGNÉSIE SULFATÉE. (PAT.)

SEL DE CHAUX. Quelques auteurs donnent ce nom vague et impropre à plusieurs substances salines, qui ont pour base la chaux jointe à différens acides, telles que le muriate et le nitrate de chaux, etc. (PAT.)

SEL COMMUN. *V.* SOUDE MURIATÉE. (LN.)

SEL DE CUISINE. *V.* SOUDE MURIATÉE. (LN.)

SEL D'EPSOM ou D'EBSHOM. MAGNÉSIE qui se trouve dans les eaux minérales d'Epsom, à quinze milles de Londres. *V.* MAGNÉSIE SULFATÉE. (PAT.)

SEL DE DUOBUS. C'est, suivant Thénard, le SULFATE DE POTASSE. (LN.)

SEL ESSENTIEL. On donnoit ce nom, dans l'ancienne chimie, et on le donne encore actuellement dans les pharmacies, aux sels retirés des végétaux, par l'évaporation de leur jus ou de leur décoction.

Aujourd'hui que ces sels sont connus, on ne les indique plus que par leurs composans. Ainsi le SEL ESSENTIEL DE L'OSEILLE s'appelle l'OXALATE DE POTASSE ; le SEL ESSENTIEL DU VIN, TARTRITE DE POTASSE ; le SEL ESSENTIEL DU BOIS, ACÉTATE DE POTASSE ; le SEL ESSENTIEL des POMMES, MALATE DE POTASSE. *V.* VINAIGRE. (B.)

SEL FEBRIFUGE de Silvius. C'est le MURIATE DE POTASSE. (LN.)

**SEL FOSSILE, SEL DE MONTAGNE** ou **SEL GEMME.** *V.* Soude muriatée. (pat.)

**SEL FUSIBLE.** *V.* Sel microcosmique. (ln.)

**SEL GEMME** ou **SEL MARIN FOSSILE.** *V.* Soude muriatée. (pat.)

**SEL DE GLAUBER.** *V.* Soude sulfatée. (ln.)

**SEL D'INDE** ou **SEL PYRAMIDAL.** Quelques auteurs parlent de cette substance, comme d'un sel sucré qu'on retire de quelques espèces de Fucus. *V.* ce mot. (pat.)

**SEL MARIN,** *Sel commun*, *Sel de cuisine. V.* Soude muriatée. (ln.)

**SEL MICROCOSMIQUE.** C'est un mélange de phosphate de soude et d'ammoniaque, de muriate de soude et d'ammoniaque, et de sulfate de potasse et de soude, qui se sépare de l'urine lorsqu'on la fait évaporer. Ce mélange salin s'appelle aussi *sel fusible*, *sel natif.* (ln.)

**SEL DE MONTAGNE.** *V.* Soude muriatée. (ln.)

**SEL MURAL** *V.* Aphronatron, Nitre et Soude. (ln.)

**SEL NARCOTIQUE.** On a donné ce nom à l'Acide boracique. (ln.)

**SEL NATIF.** *V.* Sel microcosmique. (ln.)

**SEL DE NITRE** ou **SALPÊTRE.** *V.* Potasse nitratée. (ln.)

**SEL D'OSEILLE.** C'est l'Oxalate acide de Potasse. *V.* ce mot. (ln.)

**SEL DE PIERRE.** *V.* Potasse nitratée. (ln.)

**SEL POLYCHRESTE** de Glauber. C'est le Sulfate de Potasse. (ln.)

**SEL PYRAMIDAL** *V.* Sel d'Inde. (pat.)

**SEL DE SATURNE.** C'est l'Acétate de Plomb. (ln.)

**SEL SÉDATIF.** Homberg a décrit sous ce nom l'Acide boracique qu'on trouve dans les Lagonis de la Toscane. C'est le *sel sédatif natif* de Hoepfer. *V.* Sassolin. (ln.)

**SEL DE SEDLITZ,** *Sel d'Epsom*, *Sel cathartique amer. V.* Magnésie sulfatée. (ln.)

**SEL DE SEIGNETTE.** C'est le Tartrate de Soude et de Potasse. (ln.)

**SEL DE TARTRE.** C'est le Tartrate acide de Potasse. (ln.)

**SEL VÉGÉTAL.** C'est le Tartrate de Potasse. (ln.)

**SEL DE VERRE.** C'est la Soude muriatée, parce qu'elle entre dans la composition de la plupart des verres. (ln.)

**SEL DE VINAIGRE.** C'est l'Acide du Vinaigre, ou acide acétique concret et cristallisé. (ln.)

**SEL VOLATIL D'ANGLETERRE.** C'est un sous-carbonate d'ammoniaque. (ln.)

SÉLACIENS. Famille de poissons introduite par Cuvier. Elle ne diffère pas de celle appelée SÉLAQUES par Blainville. (B.)

SÉLAGE, *Selago*. Genre de plantes de la didynamie gymnospermie, et de la famille des pyrénacées, qui offre pour caractères : un calice tubuleux à quatre ou cinq divisions inégales; une corolle hypocratériforme, à limbe plane, à trois ou cinq divisions égales ou inégales; quatre étamines, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur, ovale, surmonté d'un style à stigmate simple; une ou deux semences recouvertes par le calice, et dont le périsperme est charnu et la radicule supérieure.

Ce genre, fort voisin des STILBÉS, renferme une quarantaine d'espèces herbacées ou frutescentes, à feuilles alternes et à fleurs disposées en épis ou en corymbes, toutes du Cap de Bonne-Espérance. Un petit nombre de ces espèces est cultivé dans les jardins d'Europe : je ne citerai parmi elles que le SÉLAGE EN CORYMBE, dont les fleurs sont disposées en corymbe lâche, et les feuilles filiformes et fasciculées. Cette plante est à demi frutescente, et ne manque pas d'élégance. Ses fleurs sont très-petites, blanches et légèrement odorantes.

Le SÉLAGE A ÉPIS OVALES a servi à l'établissement du genre DALÉE, qui n'a pas été adopté. Jussieu pense que le genre sélage peut servir de type à une nouvelle famille de plantes. (B.)

SÉLAGINELLE, *Selaginella*. Genre de plantes établi par Palisot-de-Beauvois, pour placer le LYCOPODE SÉLAGINE et autres voisins. (B.)

SÉLAGO. Selon Pline, « c'étoit une plante ressemblant à la sabine, et que les Druides recueilloient avec plus de cérémonies que le samolus, quoique de la même manière. Elle préservoit de tout malencontre; son parfum étoit fort bon contre tous les maux d'yeux. » On conçoit que ce peu de lignes est insuffisant pour déterminer le *selago*. Cependant, l'on voit les botanistes le rapporter à notre bruyère commune ou à la bruyère à balais, à des lycopodes, à la camphrée de Montpellier. Adanson est de ce dernier avis, et même il nomme *selago* un genre qui comprend le *camphorosma* et le *polycnemum*, Linn.

Dillen avoit désigné, par *selago*, des *lycopodes* à fructification solitaire, axillaire dans les feuilles. Linnæus, en adoptant cette distinction, laissa ce nom de *selago* à l'une des espèces, et le donna, en outre, à un genre qui, ne comprenant que des plantes exotiques, ne le méritoit pas; aussi

voit-on Adanson le nommer *vormia*, et appeler *mirmau* le *selago* de Dillen.

Quelques espèces de *manulea* et de *stilbe* ont fait partie autrefois du genre SELAGO. *V.* SÉLAGE. (LN.)

SÉLANDRIE, *Selandria.* Nom donné par M. Léach (*Zool. miscell.*, tome 3, page 126), à un genre d'insectes hyménoptères de notre tribu des tenthrédines, et qui comprend celles de sa sixième division ou race, dont les ailes ont deux cellules radiales, quatre cellules cubitales, et dont les antennes sont composées de neuf articles. Il y rapporte les espèces nommées *serva*, *cinereipes*, *ovata*, etc., par M. Klug. *V.* TENTHRÉDINES. (L.)

SELAQUES. Ordre proposé par Blainville, parmi les poissons cartilagineux. Il renferme les genres RAIE, SQUALE et SQUATINE, dont les deux premiers sont subdivisés par ce naturaliste, en dix-sept autres. (B.)

SELÈNE, *Selene.* Genre de poissons établi par Lacépède dans la division des THORACIQUES, pour placer deux espèces de ZÉES qui n'ont pas les caractères des autres.

Ceux des *sélènes* sont d'avoir le corps très-comprimé et de forme tétragone ou pentagone, de hauteur égale au moins à la largeur; la ligne du front presque verticale; deux nageoires dorsales; un ou plusieurs piquans entre les deux dorsales; les premiers rayons de la seconde nageoire du dos s'étendant au-delà de l'extrémité de la queue.

Lacépède mentionne deux espèces dans ce genre.

La SÉLÈNE ARGENTÉE, qui a quatre rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos; dix-sept rayons à la seconde; dix-huit rayons à la nageoire de l'anus; l'extrémité de la queue cylindrique, et prolongée au milieu de la caudale qui est très-fourchue; la couleur générale argentée. On la trouve dans les mers de l'Amérique méridionale, où elle est connue sous les noms de *guaperva* et de *poisson-lune.* La première dorsale est petite; les pectorales sont grandes. Les écailles sont à peine visibles. Elle représente un pentagone.

La SÉLÈNE QUADRANGULAIRE, *Zeus quadratus*, Linn., a quatre ou cinq piquans entre les nageoires dorsales; l'extrémité de la queue cylindrique; la caudale rectiligne; la partie postérieure du corps terminée en haut et en bas par un angle presque droit; la couleur générale cendrée. On la trouve dans les mers voisines de la Jamaïque.

Ce genre, réuni aux GALS et aux ARGYRÉÏOSES, constitue le genre VOMER de Cuvier. (B.)

SELENEGONUM. L'un des noms grecs des *paeonia.* *V.* ce mot. (LN.)

SELENION. Nom grec de la PIVOINE. *V.* PÆONIA. (LN.)

SELENIPHYLLOS. L'*œnanthe filipenduloïdes* a été ainsi nommé par Tabernæmontanus. (LN.)

SÉLÉNITE ou PIERRE DE LUNE. Les anciens minéralogistes ont ainsi appelé la *chaux sulfatée cristallisée*, à cause de ses lames qui reflètent le plus souvent un éclat argentin que l'on a comparé à celui de la lune. (LN.)

SÉLÉNITES de Pline. Sorte de pierre précieuse, qui portoit la figure de la lune. Elle nous est inconnue. Il ne faut pas la confondre avec le *selenites* des Grecs ou *lapis specularis* des Latins, qui paroît avoir été ou du *mica*, ou de la *chaux sulfatée laminaire*. (LN.)

SELENITIS. L'un des noms grecs du CHAMÆCISSUS ou LIERRE TERRESTRE, *Glechoma hederacea*. (LN.)

SÉLENITSPATH de Kirwan, ou SPATH SÉLÉNITEUX. C'est la BARYTE SULFATÉE. (LN.)

SÉLÉNIUM. Métal acidifiable, découvert par M. Berzelius, et qui se rapproche de l'arsenic, et surtout du tellure, avec lequel ils pourroit être confondu par l'odeur de rave qu'il répand. Cette odeur, analogue à celle du tellure, qui porte le nom de la Terre, a suggéré celui de *selenium* (dérivé de celui de la Lune, en grec) pour le nouveau métal.

Le *selenium* n'est pas conducteur de l'électricité ni de la chaleur, et ne diffère des substances simples, non métalliques, que par son brillant et son éclat analogue à celui des métaux. On l'obtient en pellicule, en précipitant l'acide sélénique dissous dans l'eau, par le gaz acide sulfureux; cette pellicule a complétement l'apparence d'une feuille d'or. Quand on le fait figer rapidement, il présente la cassure vitreuse avec l'éclat métallique.

Le *sélénium* a une pesanteur spécifique intermédiaire entre celle du soufre et celle du tellure, et il fait naturellement le passage des métaux aux corps combustibles simples non métalliques; il se volatilise en donnant une odeur de chou, mêlée à celle de rave, qui le fait reconnoître aisément. M. Berzelius publie dans ce moment un travail fort étendu sur le *selenium*, dont une partie a déjà paru dans les Annales de Chimie pour 1818, pag. 160, 225 et 337. Nous y renvoyons le lecteur curieux de connoître plus particulièrement ce nouveau métal; nous ne rapporterons ici que la description que M. Berzelius a donnée récemment du minerai qui lui a offert un composé naturel de *sélénium*.

Il a cru devoir le désigner par *eukairite*, nom qui signifie, en grec, *bien venu*: ce qui est vrai, en ce que la nature de l'*eukairite* a été découverte presque en même temps que le *sélénium*, qui, comme nous l'avons dit plus haut, à l'article PLOMB SÉLÉNIURÉ, a été observé, pour la première

fois, dans une fabrique d'acide sulfurique, à Fahlun, en Suède.

L'eukairite a été trouvé avec du *séléniure* de cuivre, dans une mine de cuivre abandonnée à Sckrickerenne, en Smolande. On ne l'y rencontre plus. Voici ses caractères : gris de plomb ; brillant métallique ; cassure grenue, sous-cristalline, sans autre figure de cristallisation ; mou ; se laissant couper au couteau : coupure ayant l'éclat d'argent ; fusible à la flamme du chalumeau, et exhalant une très-forte odeur de radis, en laissant un petit bouton métallique gris ; avec le borax, celui-ci se colore en vert, et il s'en sépare un bouton métallique cassant, qui est du *séléniure d'argent*.

Ce minéral, entre-mêlé de chaux carbonatée et de parties noires qui paroissent être de la serpentine imbibée de séléniure de cuivre, contient :

| | |
|---|---|
| Argent. . . . . . | 28,90 |
| Cuivre . . . . . . | 23,05 |
| Sélénium. . . . . | 26 |
| Partie étrang. . . | 8,90 |
| Perte. . . . . . . | 3,12 |

*Séléniure de cuivre.* — Apparence de l'argent natif ; mou ; se laisse aplatir et polir, et prend alors la couleur de l'étain ; chauffé, ne donne pas de *sélénium*. (LN.)

SÉLÈNOPE. *V.* Sénélops, pag. 579. (L.)

SELENUSIUM. Plante nommée par Théophraste, et qui nous est inconnue. (LN.)

SELEPSION. Nom de l'Ortie, chez les anciens Egyptiens. (LN.)

SÉLEUCIDE. Nom que les anciens donnoient au Merle rose. *V.* ce mot. (V.)

SÉLEUCIDES. Ce sont, dit Pline, des oiseaux dont les habitans des monts Cassiens demandent l'arrivée à Jupiter lorsque les sauterelles ravagent les moissons. L'on ne sait d'où ils viennent ni où ils vont, et on ne les voit jamais que quand on a besoin de leur secours (*Histoire naturelle*, lib. X, cap. 26, sect. 39). Quels sont ces oiseaux destructeurs de sauterelles ? Cette question a excité la curiosité et les recherches de plusieurs savans, et le petit nombre d'éclaircissemens qu'ils ont obtenus ne suffit pas pour déterminer à quelle espèce nous devons rapporter les *séleucides*, que les Arabes de Mosul et d'Alep connoissent aujourd'hui sous le nom de *samarmar* ou *samarmag*. Ces peuples ne s'adressent plus, comme dans l'antiquité, au maître de l'Olympe pour obtenir le secours des séleucides contre les dévastations des sauterelles, mais des députés vont les chercher au Khorasan en

grande cérémonie. Le gouvernement envoie des gens sûrs à une source près du village de Samaran, situé entre quatre montagnes, aux environs de Mesched ou Musa er ridda. Les émissaires, en observant le cérémonial prescrit, remplissent d'eau, puisée dans cette fontaine, une caisse qu'ils bouchent hermétiquement, afin d'empêcher l'évaporation. Depuis la source jusqu'à la ville, la caisse doit toujours être entre le ciel et la terre, sans qu'on puisse la poser à terre, ni la laisser sous un toit, ni la faire entrer par une porte. On la place au faîte du principal édifice ; et les mahométans, aussi bien que les chrétiens et les juifs, ne doutent pas que le samarmar ou le séleucide ne suive l'eau quand elle a été amenée avec les précautions requises, et qu'il ne demeure dans le pays tant qu'il reste une goutte de cette eau. Ils font encore d'autres contes au sujet de cet oiseau, qui, disent-ils, est noir, plus grand qu'un moineau, et nullement agréable au goût.

Tout fabuleux que soient de pareils récits, ils ne renferment pas moins un fait certain : c'est qu'en Orient, où des nuées de sauterelles ravagent les campagnes, il existe un oiseau qui déclare à ces insectes une guerre assez vive pour que les hommes de tous les temps l'aient remarqué, et en aient fait un sujet de superstition. Il paroît aussi que cet oiseau a le plumage noir ; son existence mystérieuse, les précautions nécessaires pour l'obtenir, soit que l'on dût s'adresser à Jupiter, soit qu'on croie l'attirer avec l'eau qu'il boit, imposent à la multitude le devoir de le ménager, et même de le respecter comme un animal sacré ; et cette idée, bien que superstitieuse, tourne à l'avantage général. Malheur aux contrées de l'Arabie où elle cessera d'être dominante ! Les séleucides, confondus et tourmentés avec les autres oiseaux, fuiront une terre de persécution, et l'abandonneront à toute la voracité d'insectes dévastateurs, dont les dégâts extraordinaires feront regretter aux hommes et leur utile crédulité et la barrière que la nature imposoit à l'un des plus grands fléaux qui puissent les affliger. (S.)

SELIN, *Selinum.* Genre de plantes de la pentandrie digynie, et de la famille des ombellifères, dont les caractères consistent : en un calice entier ; une corolle de cinq pétales, en cœur et égaux ; cinq étamines ; un ovaire inférieur, ovale, aplati, surmonté de deux styles ; un fruit ovale, oblong, comprimé et composé de deux semences appliquées l'une contre l'autre, et munies de cinq nervures, dont deux latérales, saillantes.

Ce genre, fort voisin des ATHAMANTES et des MULINS, renferme des plantes à involucres et à involucelles polyphylles, et à feuilles alternes surdécomposées, dont quel-

ques-unes sont lactescentes. Le nombre des espèces qui doivent lui être rapportées, varie, parce que les caractères qui le distinguent des ATHAMANTES sont peu tranchés. Lamarck, dont on suit ici l'opinion, lui a réuni deux de ces dernières; ainsi on doit en compter une trentaine d'espèces, dont les plus importantes à connoître, sont :

Le SELIN DES BOIS. Il a la tige unie et la racine composée de plusieurs fuseaux; il est vivace et se trouve sur les montagnes sèches, dans les clairières des bois; sa racine rend du lait lorsqu'on l'entame; elle est connue sous le nom de *faux turbith*, et sert, dans quelques cantons, à purger les habitans des campagnes et les bestiaux.

Le SELIN DES MARAIS a la tige striée; les racines fusiformes à peine divisées, et les rayons des ombelles hispides. Il est vivace, et se trouve dans les marais. Sa racine est un poison, ou mieux, un violent purgatif.

Le SELIN A FEUILLES DE CARVI a les tiges sillonnées, et à angles aigus, l'involucre universel nul; les folioles lancéolées, dentées et terminées par une callosité en pointe. Il est vivace, et se trouve dans les prés secs.

Le SELIN CERVAIRE, *Athamanta cervaria*, Linn., a les feuilles pinnées, les folioles anguleuses et dentées. Il est vivace et se trouve sur les montagnes du centre de l'Europe. On le connoît, chez les herboristes, sous le nom de *grand persil de montagne*. Il a, dans toutes ses parties, surtout dans sa racine, un suc résineux aromatique, qui approche de celui du *petit persil de montagne*, et qui a les mêmes vertus. Cette plante forme le genre CERVAIRE de Rivin.

Le SELIN ORÉOSELIN, *Athamanta oreoselinum*, Linn., a les folioles divariquées. Il est vivace et commun dans les parties montagneuses de l'Europe. On le connoît sous le nom de *petit persil de montagne*, parce qu'il a l'odeur et la saveur de cette plante comestible. Ses semences sont excellentes pour provoquer les règles, et passent pour un puissant diurétique. On fait manger ses racines aux personnes attaquées de la gravelle. (B.)

SELINON, *Selinum*. Plusieurs espèces d'ombellifères étoient connues sous ce nom chez les Grecs, et distinguées par des épithètes particulières. Dioscoride en indique six; savoir :

Le SELINON des jardins, *selinon cepœon*.
Le SELINON de marais, ou *eleoselinon*.
Le SELINON de montagne, ou *oreoselinon*.
Le SELINON de roche, ou *petroselinon*.
Le SELINON de cheval, ou *hipposelinon*.
Et le SMYRNIUM, ou *petroselinon des Ciliciens*.

Dioscoride ne donne point la description du *selinon des jardins*, mais il rapporte seulement ses qualités, qu'il dit être les mêmes que celles de la coriandre; il étoit diurétique, émollient, un antidote contre la morsure des serpens, et entroit dans la composition de la thériaque et de divers médicamens employés pour calmer les douleurs et la toux.

L'*eleoselinum* croissoit dans les lieux aquatiques; il étoit plus grand que le *selinon des jardins*, mais du reste avoit les mêmes propriétés.

L'*oreoselinon* avoit une tige haute de neuf pouces environ, rameuse, terminée par des flocons (ombelles), plus déliés que ceux du *conion* (ciguë), mais pareils. Sa racine étoit mince et grêle, et sa graine semblable à celles du cumin, un peu longue, âcre, subtile et odorante. Il croissoit sur les montagnes dans les lieux pierreux; ses propriétés étoient les mêmes que celles des selinons précédens.

Le *petroselinon*, que quelques personnes confondoient avec l'*oreoselinon*, en étoit différent. Il croissoit principalement en Macédoine, parmi des rochers inaccessibles; sa graine, analogue à celle de l'*ammi* et plus odorante, avoit un goût fort et aromatique. Cette plante ressembloit aux autres *selinon* pour les propriétés, ce que confirme Galien en ajoutant qu'on le nommoit aussi *estreaticum*.

L'*hipposelinon* étoit l'*olusatrum* des latins, différent du *smyrnion*. Il étoit plus grand et plus blanc que le selinon des jardins, et avoit une tige haute, creuse, tendre, sillonnée de lignes en forme de veines, garnie de feuilles larges, roussâtres, et de fleurs nombreuses, comme le *libanotis* (romarin); il se chargeoit de graines noires, allongées, fortes, pleines, aromatiques. Sa racine étoit menue, blanche, odorante, et faisoit bonne haleine; on mangeoit cette racine cuite ou crue, de même que les feuilles et les branches, tantôt en salade, tantôt comme assaisonnement. Elle avoit encore les autres vertus des selinons.

Le *smyrnion* croissoit en abondance sur le mont Amanus; il étoit appelé *petroselinon* par les Ciliciens. Sa tige, semblable à celle de l'*hipposelinum*, portoit des feuilles plus larges, un peu grasses, inclinées sur la terre, roides, roussâtres, ayant une odeur aromatique, jointe à un goût un peu âcre, qui n'étoit point désagréable. Les extrémités de sa tige se terminoient de la même manière que dans l'*anethum* (c'est-à-dire en ombelle); sa graine, pareille à celle du chou, étoit ronde, noire, forte, ayant tellement le goût de la myrrhe que c'étoit à s'y méprendre. Sa racine, recouverte d'une écorce noire, étoit blanche ou verdâtre en dedans, molle, cendrée, juteuse, odorante, d'une saveur piquante et forte. Il croissoit

parmi les pierres, sur les coteaux et dans les lieux fangeux. On mangeoit ses feuilles confites dans du sel; elles passoient pour resserrer le ventre. Sa racine, prise en boisson, étoit un antidote contre les morsures des serpens; elle calmoit la toux, facilitoit la respiration, et provoquoit la sortie des urines; on l'employoit en cataplasme comme émolliente. Cuite et appliquée sur le bas-ventre, elle occasionnoit l'avortement. On employoit sa graine dans les maladies des reins, de la vessie, de la rate; elle apaisoit les ventosités de l'estomac et excitoit la sueur; elle étoit surtout utile dans les fièvres continues et l'hydropisie.

Voilà le résumé de ce que Dioscoride a écrit sur les diverses espèces de *selinon*, et quoiqu'il ait omis quelques détails descriptifs qu'on trouve dans Théophraste, Pline, Galien, Columelle, il est, parmi les auteurs anciens, celui qui s'est le plus étendu. C'est au persil commun qu'on rapporte son *selinum* des jardins, qui est l'*apium* proprement dit, de Pline, celui qu'on cultivoit et que l'on mangeoit en potage et comme assaisonnement, sur lequel nous reviendrons bientôt.

L'*eleoselinon* est notre Ache des marais (*Apium graveolens*), dont le Céleri n'est qu'une variété. Ce rapprochement paroît plus exact si l'on fait remarquer que Théophraste en donne une description qui complète celle que nous avons de Dioscoride. L'*eleoselinon*, selon lui, croît dans les marais et auprès des ruisseaux; il a les feuilles clair-semées, n'est point velu, et ressemble au selinon des jardins par son port et sa saveur. Columelle le nomme tout simplement *apium;* du moins ce qu'il dit de l'*apium* convient bien à l'*eleoselinum*. On pouvoit le semer et le transplanter; il aimoit l'eau, et c'est pour cela qu'on le cultivoit près des fontaines: on s'y prenoit de diverses manières pour en obtenir à feuilles larges ou à feuilles frisées. Du temps de Matthiole, on employoit quelques-uns de ces moyens pour l'ache.

L'*oreoselinon* est une plante inconnue; car si l'on fait attention à la description incomplète qu'en donnoient Théophraste, Dioscoride et Pline, l'on verra qu'elle ne peut pas convenir à aucune des plantes qu'on a prises pour telles. Fuchsius citoit le persil ordinaire, et Anguillara, suivi par Césalpin, le cerfeuil; la plupart des botanistes le rapportent à l'*athamanta oreoselinum*, ce qui ne paroît pas devoir être, puisque, selon Dioscoride et Pline, l'*oreoselinum* n'avoit que huit à neuf pouces de hauteur, et que notre athamante s'élève jusqu'à cinq pieds. Ses feuilles ne ressemblent point à celles de la ciguë (*conium*), comme le dit Théophraste, ni sa tige à celle du cumin, comme l'a écrit Pline.

Le *petroselinum* de Dioscoride est rapporté au *bubon mace-*

*donicum*, au *sison amomum*, à l'*apium petroselinum* et à d'autres plantes, ce qui prouve l'indécision des botanistes; mais il nous semble, avec les meilleurs commentateurs de Dioscoride, que c'est la première de ces plantes, mais que l'on a donné le même nom à plusieurs plantes congénères du temps même de Dioscoride et de Galien. *Voyez* PÉTROSELINON.

L'*hipposelinum* de Dioscoride est notre LIVÈCHE, *Ligusticum levisticum*, de l'avis des meilleurs botanistes anciens, et non pas le *maceron*, comme on l'a cru.

Le *smyrnium* étoit aussi appelé, chez les anciens, *hipposelinum*, comme le témoigne Galien; et même il n'est pas autrement nommé par Théophraste. Ce qui augmente encore la confusion dans cette partie de la botanique ancienne, c'est que des botanistes modernes ne veulent pas que la livèche soit l'*hipposelinum* de Dioscoride, mais son *ligusticum*, *V.* ce mot. Nous avons vu aussi que Dioscoride donne l'*hipposelinon* pour l'*olusatrum* des Latins, et effectivement, dans Pline, on lit que l'*olusatrum* est l'*hipposelinum* des Grecs (*Olusatrum* quod *hipposelinum* vocant... Liv. 20, cap. 11). Il sembleroit donc, d'après cela, que l'*olusatrum* des Latins n'est pas le maceron, ce qui est contraire à l'opinion de beaucoup de botanistes, comme le témoignent les noms latins et modernes du maceron. Ajoutons encore, que Pline décrit ailleurs le *smyrnium*; et si cette plante, comme celle du même nom de Dioscoride, est notre maceron, alors Pline en auroit traité sous deux noms différens, ce qui n'est pas probable d'après le texte même de ces deux auteurs, à moins que Pline n'ait voulu citer que l'*hipposelinon* de Théophraste, qui est bien le maceron; alors il faudroit admettre que Dioscoride auroit eu tort de donner son *hipposelinum* pour l'*olusatrum*. Il me reste à parler du *smyrnion* de Dioscoride. J'ai assez fait voir qu'on le rapportoit à notre maceron, de même que le *smyrnium* de Pline et celui de Galien : ce qui choque, dans la description de Dioscoride, c'est la comparaison qu'il fait de la graine de la plante avec celle du chou. Selon Galien, le *smyrnium* avoit un bon goût. On le vendoit à Rome; il étoit préférable aux autres espèces de *selinon* (persil, livèche), parce qu'il étoit plus échauffant et plus fort. On mangeoit ses tiges et ses feuilles, cuites ou crues, avec huile, garum, vin, vinaigre, etc. Galien cite une seconde sorte de *smyrnium* plus fort, pas aussi âcre que le *petroselinum*, et par conséquent employé comme un dessiccatif ou un émollient doux. Il ne nous est pas connu, à moins que ce ne soit le *smyrnium perfoliatum* ou une variété du maceron lui-même. (*smyrnium olusatrum*, L.)

Selon Pline, on semoit et on cultivoit le *smyrnium* dans les jardins; sa racine avoit l'odeur de la myrrhe. Pline est très-concis sur le chapitre de toutes ces plantes. Son *apium* étoit d'un très-grand usage dans la soupe et pour assaisonner les viandes et les sauces. Il étoit très-bon à l'estomac et de bon goût. On le jetoit dans les viviers pour récréer les poissons. Il n'y avoit pas de plante sur laquelle les auteurs fussent moins d'accord; néanmoins la plupart la divisoient en mâle et femelle; celle-ci avoit, selon Chrysippe, les feuilles frisées et fermes, la tige épaisse, et une saveur âcre et chaude, etc. Suivant Dionysius, elle étoit plus noire, à racine plus courte que dans le persil mâle, et engendroit des vers. Ces deux auteurs defendoient l'usage de l'*apium*, parce qu'il étoit consacré aux morts, qu'on le leur offroit dans les funérailles, que la tige de l'*apium* femelle étoit verreuse, enfin que cette plante rendoit stérile les femmes et les hommes qui en mangeoient. L'*apium* mâle n'étoit pas aussi dangereux; c'est ce qui avoit empêché de proscrire tout-à-fait cette plante, dont les vertus relatées par Pline, sont bien les mêmes que celles des plantes précédentes. Nous avons dit que l'*apium* étoit rapporté au selinon des jardins, de Dioscoride, et à notre persil.

L'*apiastrum* de Pline ou *apium sauvage*, paroît être notre renoncule scélérate. Pline ne dit de cette plante, que ce peu de mots: «Quant à l'*apiastrum*, c'est le *mellissophyllon* d'Hygenus;» ce qui feroit croire qu'il s'agiroit de la mélisse, si l'on ne faisoit attention que Pline dit ensuite qu'il est fort venimeux et très-dangereux en Sardaigne. La mélisse s'appeloit aussi *apiastrum*; mais c'est parce que les abeilles se plaisoient à butiner sur ses fleurs.

L'*olusatrum*, l'*oreoselinon*, l'*helioselinon* ou *eleoselinum*, ne sont, pour ainsi dire, que cités par Pline.

Le naturaliste romain traite du *petroselinum* dans un autre chapitre, et dit seulement qu'il est utile, surtout dans les vomiques, en prenant deux cuillerées de son jus dans un verre de suc de marrube et dans trois verres d'eau chaude. Ainsi donc, le *petroselinum* n'étoit pas le persil, mais une plante médicinale, et probablement le *petroselinum* de Dioscoride et de Galien. Immédiatement après le *petroselinum*, vient le *busenon*, différent du *petroselinum* cultivé, par sa tige plus courte et sa racine rousse. Il est inconnu.

Enfin, Pline termine le chapitre 2 du liv. 25 de son Histoire naturelle, par la citation du *thysselinum* qui ressembloit à l'*apium*, et dont la racine mâchée excitoit la salivation: par ce peu de mots, doit-on conclure que ce soit le *selinum sylvestre*, comme on l'a dit?

Dans Théophraste, les espèces de *selinon* sont les mêmes que celles de Dioscoride et de Pline, et offrent les mêmes difficultés ; il pose leurs différences dans le feuillage, tantôt épais, frisé, dense ; tantôt lâche, large ; dans leur tige blanche ou pourpre, ou versicolore.

On conçoit, d'après ce qui précède, combien il eût été sage d'abandonner le nom de *selinum*, en botanique. On voit néanmoins quelques anciens botanistes, Clusius et d'autres, s'en servir pour désigner le *pimpinella dioica*, Linn., et plusieurs autres plantes ombellifères. Linnæus en a fait ensuite le nom d'un genre de plantes ombellifères qui malheureusement ne renferme aucun des anciens *selinum*, si ce n'est le *thysselinum* de Pline, s'il est vrai que ce soit le *selinum sylvestre*. Adanson, choqué sans doute de cet arrangement, a cru devoir réunir ce genre à celui qu'il nomme *oreoselinum* qui comprend l'*oreoselinum* de Tournefort, et il appelle *selinon*, un autre genre qui ne renferme que l'*ache* ou le *céleri*, placé dans le genre *apium* par Linnæus.

Cependant, les botanistes ont adopté le genre *selinum* de Linnæus ; mais comme il est très-artificiel, et qu'il offre des liaisons intimes avec d'autres genres voisins, il se trouve au rang de ceux qui ont éprouvé et qui éprouvent le plus de changemens. On y voit rapporter et ôter le *thysselinum* de Tournefort ; renvoyer quelques espèces au *peucedanum*, au *ligusticum* ; y ramener des espèces d'*angelica*, d'*athamanta*, de *ferula* ; etc. Cette fluctuation dans le classement des espèces de ce genre, le rendra long-temps le plus difficile à connoître parmi les ombellifères, et il en résultera que les *selinum* des modernes seront aussi difficiles à déterminer par la suite, que le sont actuellement les plantes auxquelles les anciens ont les premiers donné ce nom. (LN.)

SELINORITION. *V.* RUBUS. (LN.)

SELINUM. *V.* SELIN et SELINON. (LN.)

SELLE. Nom spécifique d'un poisson du genre des LUTJANS. (B.)

SELLE POLONAISE. Nom marchand de la PERNE SELLE (*Ostrea epiphium*, Linn.). *V.* PERNE. (B.)

SELLIÈRE, *Sellieria*. Plante vivace, à tige couchée, radicante ; à feuilles spathulées, alternes, entières, réunies en faisceaux ; à fleurs blanches ou bleues, solitaires, sur des pédoncules axillaires et munis de deux bractées subulées, laquelle forme un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des campanulacées.

Ce genre, fort voisin des SÉVOLES et des GOODENIES, offre pour caractères : un calice persistant, à cinq divisions ;

une corolle monopétale irrégulière, à tube fendu jusqu'à la base, à limbe à cinq divisions lancéolées ; cinq étamines ; un ovaire inférieur, ovale, turbiné, à style simple, recourbé, et à stigmate globuleux ; une baie ovale, turbinée, couronnée par le calice, uniloculaire, contenant un grand nombre de semences membraneuses en leurs bords, disposées sur quatre rangs et attachées à un placenta central.

La *sellière radicante* se trouve sur le bord de la mer, dans l'archipel de Chiloé. Elle se rapproche des Sévoles. (b.)

SELOSNI. Espèce de *canards* du Kamtschatka, indiquée, mais non décrite par Krachenninikow (*Histoire du Kamtschatka*), de sorte que l'on ne sait à quelle espèce connue on doit la rapporter. Ce *canard* passe l'hiver dans ces contrées boréales, aux environs des sources. (s.)

SELOT. Coquille du genre des Nérites. (b.)

SELOU-SOR. Synonyme de Nalimé. (b.)

SELQ. Nom arabe de la Bette, *Beta vulgaris*, L. (ln.)

SELVAGO ou le SAUVAGE. C'est ainsi que les navigateurs portugais appellent l'Orang outang. *V.* ce mot. (s.)

SEMAG. Nom arabe du Plongeon. (s.)

SEMARA. Nom javan du Casuarina a feuilles de prêle, selon M. Leschenault-de-la-Tour, qui a observé cet arbre sur le mont Idienne, dans la partie orientale de l'île de Java. (ln.)

SEMARILLARE, *Semarillaria*. Genre de plantes de l'octandrie trigynie, qui présente pour caractères : un calice de quatre folioles, ovales, concaves ; les latérales courtes, et l'inférieure très-grande ; une corolle de quatre pétales, dont deux sont écartés ; une lame, biglanduleuse à sa base, entre les pétales et les étamines ; huit étamines insérées sur le germe, et se couchant sur la division inférieure du calice ; un ovaire supérieur, trigone, à trois styles courts ; une capsule obtusément trigone, uniloculaire, trivalve, extérieurement charnue, et contenant trois semences à demi arillées et attachées à un réceptacle central, ligneux et coloré.

Ce genre se rapproche beaucoup des Paulinies, mais il en diffère par le fruit. (b.)

SEMBLIDES, *Semblides*. J'ai désigné ainsi, dans le troisième volume du Règne animal, par M. Cuvier, une tribu d'insectes, de l'ordre des névroptères, famille des planipennes, qui se compose des genres *chauliode*, *corydale* et *sialis*, et dont le premier et le dernier ont été établis aux dépens de celui de *semblis* de Fabricius. Cette tribu formoit, dans mes ouvrages précédens, une famille à laquelle j'avois donné le nom de *mégaloptères*, que j'ai rétablie ici. *V.* ce mot et celui de Planipennes. (l.)

SEMBLIS, *Semblis.* Genre d'insectes de l'ordre des névroptères, désigné ainsi par Fabricius, et qui, dans notre méthode, en forme quatre, savoir : *chauliode*, *sialis*, *némoure* et *perle.* *V.* les articles PLANIPENNES, MÉGALOPTÈRES et PERLIDES. (L.)

SEMECARPUS de Linnæus fils. *V.* à l'article ANACARDIER. (LN.)

SEM EL-FAR et TATOURAH. Noms arabes d'une JUSQUIAME (*hyosciamus dathura*, Forsk.), selon Delile. (LN.)

SEMELIER. On donne ce nom à une BAUHINIE, au Sénégal, probablement la BAUHINIE ROUSSÂTRE de Lamarck. (B.)

SÉMELINE. Fleuriau-de Bellevue a donné ce nom à de petits cristaux qu'il a observés dans les matières volcaniques des environs d'Andernach, sur la rive gauche du Rhin. Ils sont d'une couleur jaune de citron passant à la couleur de miel. Leur forme se rapproche de celle d'une semence de lin, d'où est dérivé leur nom (*semen lini*). C'est un prisme à quatre faces, obliquangle, terminé par des sommets aigus, aussi à quatre faces, biselées sur leurs bords obtus. Ils sont très-éclatans, demi durs et diaphanes.

Ils sont très-difficiles à fondre au chalumeau ; mais on obtient enfin un verre bulleux qui, suivant les différens coups de feu, prend des teintes de noir, de bleu, de jaune ou de blanc. (*Journ. de Phys.*, frimaire, an IX.) *V.* TITANE SILICEO-CALCAIRE. (PAT.)

SEMELLE DU PAPE. Nom vulgaire du CACTIER RAQUETTE, dans quelques lieux. (B.)

SEMEN SANCTUM. Plusieurs botanistes anciens ont désigné par ce nom l'ARMOISE SANTONIQUE, *Artemisia santonica*, L, plante très-aromatique, anthelmintique et stomachique. Ses graines remplacent avec succès la sementine ou *semen contra.* *V.* CONTRA et SERIPHIUM. (LN.)

SEMENCE DE PERLE. *V.* les mots NACRE et PERLE. (B.)

SEMENCE ou SPERME, *Semen* et *Sperma*, de σπειρῶ j'ensemence. Tous les corps organisés qui ne se reproduisent pas de bouture, comme la plupart des zoophytes et quelques plantes, ont une semence, même les espèces hermaphrodites ; les exceptions à cette loi sont très-rares. La plupart des plantes sont pourvues des deux sexes, et les parties mâles des fleurs nommées *étamines*, portent des anthères chargées de *pollen* ou *poussière fécondante.* Dans les animaux, les organes sexuels mâles ou les testicules, les laites chez les poissons, les canaux séminifères chez les insec-

tes, les mollusques, etc., sécrètent une liqueur spermatique, qui est blanche, non-seulement chez tous les animaux à vertèbres, mais encore chez les mollusques (dans la sèche, Swammerdam, *Bibl. nat.*, p. 895) et les insectes (comme dans l'abeille, suivant Réaumur, *Mem. Ins.*, t. v, mém. 9, et dans le papillon, suivant Swammerdam, p. 599). Cette humeur, sécrétée de la masse du sang ou des liqueurs qui en tiennent lieu, est plus ou moins épaisse, visqueuse, peu odorante dans la plupart des espèces, mais d'une odeur pénétrante dans la vipère (Redi, *Exp. de Vip.*, p. 34), les limaçons (Lister, *de Cochl.*, p. 146 : elle sent la ciguë), et dans quelques poissons, au temps du rut. Chez l'homme et les quadrupèdes, cette odeur a quelque chose de fade et d'animal; on la retrouve encore dans les chatons du châtaignier, les anthères d'une foule de plantes, et les bulbes des orchis.

*De la nature de la liqueur spermatique.*

Nous exposons à l'article des Sexes, comme à celui de Testicules, la structure propre des organes destinés à la sécrétion et à l'élaboration de la liqueur fécondante. On verra de même à l'article Végétal, et ses fonctions, et la nature des organes de reproduction.

Le pollen des étamines, chez les végétaux, le sperme, dans les animaux, sont la substance la plus élaborée ou la plus vivifiée de l'organisation. Il est manifeste aussi que les phénomènes de la sensibilité, de l'énergie vitale, se développent principalement par cet élément fécondateur. Les parties les plus irritables des fleurs sont ces mêmes étamines avant la fécondation; elles s'agitent souvent chez beaucoup d'espèces, ainsi que l'a fait voir M. Desfontaines (*V.* Irritabilité des végétaux). Dans les animaux, le sperme est la source de la vigueur, puisque les Eunuques (*V.* cet article) et les animaux châtrés deviennent mous et débiles. Les plus fières espèces se cassent et s'énervent après le rut et le coït, tandis que l'abondance de la liqueur séminale, avant l'acte, rendoit les mâles furieux, belliqueux, leur donnoit une énergie extraordinaire, des voix fortes, une odeur vireuse, comme au bouc, au taureau (*vitale virus*, θορὸς); elle imprègne leur chair d'une saveur sauvage et désagréable, comme au verrat, au sanglier, au cerf, etc. C'est pourquoi les chasseurs, après avoir tué ces animaux, leur enlèvent les testicules, pour empêcher la résorption du sperme, cause de cette odeur de sauvagine. De même, le terme de pollen, chez les plantes, vient de *pollere*, avoir de la vigueur. *V.* d'ailleurs les caractères de la Puberté.

Chez la plupart des animaux, la sécrétion du sperme n'a

lieu qu'à certaines époques, celle de la chaleur ou du Rut (*V.* ce mot), et du Frai pour les poissons, les mollusques, etc.; c'est aussi à l'époque de la puberté, qui est comme le temps de la floraison. Les animaux qui passent l'hiver engourdis, les hérissons, les loirs, la plupart des reptiles, les chrysalides de plusieurs insectes, sont gras à l'entrée de cette saison; il y a des épiploons graisseux chez les premiers, et divers lobules adipeux dans les derniers; mais pendant cette période d'assoupissement, il s'opère une lente élaboration; la graisse se transforme peu à peu en liqueur spermatique pour le réveil du printemps suivant, et tous ces animaux se lèvent pleins d'amour et de vigueur génitale, comme les fleurs des végétaux s'ouvrent alors aussi sous la douce influence du soleil.

On voit donc que la graisse, chez les animaux, semble être un aliment en réserve, destiné soit à la sustentation de l'individu, soit à se transformer en sperme; aussi les eunuques, privés des organes élaborateurs du sperme, restent très-gras, et les individus très-gras ont peu de semence, tandis que les maigres en produisent beaucoup: *Bon coq n'est jamais gras.*

Les qualités éminemment stimulantes du sperme impriment donc une forte énergie aux systèmes musculaire et nerveux de l'animal, exaltent toutes ses humeurs, le disposent à un état inflammatoire, ardent et irascible. On voit, jusque chez des végétaux, les parties sexuelles s'échauffer par cette sécrétion du pollen, dans les spadix des *arum* ou des gouets (*V.* Génération). Cette chaleur génitale produit des odeurs fortes, soit dans les fleurs, soit dans les glandes qui accompagnent les parties sexuelles de la plupart des animaux; odeurs destinées à stimuler et attirer les sexes au coït.

La vive sensibilité, ou cette volupté extraordinaire que tous les animaux manifestent dans l'excrétion du sperme, annonce, par des secousses nerveuses, que le système de tous les nerfs y concourt et imprime ses facultés vivifiantes à la liqueur fécondante. En effet, cette excrétion est accompagnée d'une sorte d'épilepsie ou de secousse générale; une sensation voluptueuse semble s'écouler, disoient les anciens, du cerveau le long de la moelle épinière, jusqu'aux organes de l'accouplement. Si, après la fécondation, la fleur se fane, de même après la génération des animaux, les organes se flétrissent, et le cerveau, le système nerveux, tombent dans l'affaissement, témoignage qu'ils ont subi une déperdition notable. En effet, l'abus du coït énerve extrêmement, dessèche et épuise l'individu, le mâle surtout, qui fournit

l'élément excitateur par excellence ; on peut donc dire que le sperme contient l'essence du principe nerveux, qu'il est *stilla cerebri.* Nous verrons aussi que la chimie a reconnu de grandes analogies entre la substance médullaire, ou cérébrale, nerveuse, et le sperme des animaux, la laite du poisson, d'après l'analyse chimique. (*V.* NERFS et CERVEAU.)

Le sexe femelle n'a point, comme le croyoient les anciens, et quelques modernes, de véritable sperme ; mais il fournit la matière première, l'œuf ou l'esquisse du nouvel embryon. Seulement, les femelles des mammifères et d'autres animaux répandent, dans le coït, par les lacunes muqueuses du vagin et de l'utérus, ou des oviductes, une humeur mucilagineuse particulière, qui enduit les parois de cet appareil de reproduction. Cette liqueur est alcaline et plus ou moins albumineuse.

Outre le sperme, en effet, les mâles excrètent aussi une liqueur gélatineuse ou albumineuse séparée par des glandes particulières nommées *prostates*, à cause qu'elles sont situées au devant (*prostare*) des vésicules séminales ou des canaux déférens du sperme et de l'épididyme. Cette humeur prostatique est destinée à lubréfier le canal de l'urètre, à l'enduire, soit afin que l'âcreté du sperme n'agisse pas à nu sur ce canal, soit afin que ce canal soit stimulé d'avance pour mieux recevoir la sensation et expulser avec plus d'énergie le sperme. La liqueur des prostates est limpide, tandis que le sperme est blanchâtre.

Ce dernier est donc souvent mêlé de liqueur prostatique, et de celle des glandes muqueuses de l'urètre. Chez l'homme et les mammifères, on trouve le sperme composé de deux parties, l'une liquide, l'autre plus épaisse ou grumeleuse. Celle-ci ne se voit que chez les individus vigoureux et engendrant rarement ; car plus on abuse du coït, plus le sperme est aqueux ou fluide. La partie épaisse ou visqueuse se liquéfie néanmoins bientôt à l'air ; elle est plus pesante que l'eau, ou tombe au fond et s'y délaye facilement. Le sperme est alcalin, comme toutes les humeurs récrémentitielles des corps, ou non destinées à être perdues au dehors.

Il est particulier que l'odeur fade du sperme se retrouve généralement dans le pollen de presque toutes les plantes, et qui est leur sperme. Il semble que la nature donne, chez toutes les classes, la même nature, aux produits des mêmes appareils d'organes, quelle que soit leur diverse structure. Les substances les plus nutritives, comme les mucilages animaux, le jeune poulet, répandent également cette odeur fade et spermatique. Est-ce cette *aura seminalis*, ou vapeur vivifiante que l'on a crue être le principe le plus excitant et

le plus spiritualisé du sperme? Nous dirons plus loin que cette vapeur ne paroît pas être indispensable à l'acte de la fécondation, et qu'elle seule ne sauroit suffire pour l'accomplir; il faut une coopération plus immédiate du sperme lui-même; celle du corps a plus d'effet que celle de l'esprit.

L'on expliquera facilement ce sentiment de douce tristesse qui suit d'ordinaire l'expulsion du sperme par cette sorte de foiblesse et d'épuisement nerveux, qui semble présager à l'âme l'idée de sa destruction; car on ne transmet sa vie que parce qu'on est mortel.

Les yeux, ces lumières de l'âme, sont les premiers abattus, et même la cécité peut résulter d'un coït immodéré. Les individus qui ont les cuisses et jambes grêles ou minces, et les boiteux, ont plus de sperme, parce que la nutrition semble refluer aux organes de génération. Les individus très-velus, secs, bruns, produisent aussi plus de sperme, et sont plus lascifs que les personnes d'une constitution lymphatique et froide.

Lorsque les animaux sont abondamment nourris, surtout en des climats ardens, ils deviennent plus tôt pubères et engendrent plus souvent; de sorte que la nutrition est une condition nécessaire pour la formation du sperme : *Sine Cerere et Baccho friget Venus.* Aussi l'homme, étant mieux nourri que la plupart des autres animaux, peut engendrer en tout temps.

L'excrétion du sperme a lieu plus utilement à jeun qu'après le repas; dans cette dernière circonstance, elle peut suspendre la digestion avec danger, car toute l'économie concourt simultanément à cette évacuation. La nature a voulu attacher à cet acte une volupté extrême, pour y précipiter tous les êtres; elle semble réunir en un seul point toute la sensibilité du corps; de là vient cette sensation excessive qui entraîne impérieusement les animaux, et n'est peut-être pas inconnue aux plantes.

Le savant chimiste Vauquelin a fait l'analyse du sperme, et y a trouvé beaucoup de phosphate de chaux (*Terre des Os*) qui s'y cristallise quelquefois. Voici les proportions des substances du sperme humain, suivant cet habile chimiste :

| | |
|---|---|
| Eau. . . . . . . . . . . . . . . . | 900 parties. |
| Mucilage animal. . . . . . . . . . | 60 |
| Soude. . . . . . . . . . . . . . . | 10 |
| Phosphate calcaire. . . . . . . . | 30 |
| Total. . . . . . . . . . . . . . | 1000 |

Nous rapprocherons de cette analyse, celle de la laite de

carpe, qui est le testicule rempli de sperme de ces poissons. M. Vauquelin et Fourcroy y ont trouvé, outre de la gélatine, de l'albumine et une matière grasse, savonneuse, du phosphore en nature, mais combiné à ces substances ; il y existe, en outre, de l'eau ($\frac{3}{4}$) et quelques phosphates de chaux, de magnésie, de soude et de potasse. Ainsi, l'existence du phosphore ou des sels phosphoriques paroît constamment avoir lieu dans tous les spermes des animaux ; le phosphore, pris en substance, est aussi un aphrodisiaque violent. Des élémens fort analogues se retrouvent dans la pulpe cérébrale, d'après l'examen chimique ; mais, et la substance qui pense, et celle qui engendre ou vivifie, échappent à nos moyens d'investigation.

En effet, il paroît par cette analyse que, dans l'état actuel de la chimie, on ne peut pas déterminer les qualités d'une substance aussi vitale, et que ces parties de la semence qu'elle regarde comme un simple mucilage animal, lequel n'est pas de l'albumine ordinaire comme seroit du blanc d'œuf, sont un assemblage de matières vivifiantes, dont la connoissance surpasse peut-être toutes les forces de l'intelligence humaine. L'action des acides, des alcalis, du feu, etc., n'a point pu porter la lumière dans cette nature ténébreuse et incompréhensible, parce que la chimie détruit toutes les matières vivantes sur lesquelles elle met la main, et que, pour faire une véritable analyse, il faut la prouver par la synthèse, comme on donne la preuve d'une soustraction, en y ajoutant la quantité soustraite. Il me semble qu'il ne peut même exister aucune véritable chimie animale et végétale, applicable aux corps vivans ; car elle n'agit et ne peut agir que sur des substances mortes ou incapables de vie. La chimie paroît contraire aux forces de la vie ; elle la tue partout où elle la trouve. Il seroit peut-être prudent de ne pas appliquer cette science aussi utile et aussi belle à la physiologie des corps vivans, de peur de renouveler toutes les dangereuses folies de Paracelse.

### *Des animalcules spermatiques.*

Vers le milieu du dix-septième siècle (en 1677), un Allemand découvrit, à l'aide du microscope, de petits corpuscules qui se mouvoient dans le sperme. Leeuwenhoeck publia cette découverte, que lui disputa Hartzoeker (*Essai de Dioptrique*, p. 227). On trouva ces mêmes molécules mouvantes dans le sperme de plusieurs animaux, quadrupèdes, oiseaux, reptiles, poissons, crustacés, testacés, insectes, etc. Elles ne sont pas plus grosses dans la baleine même que dans le plus petit insecte, mais leur forme varie. On as-

sure que ces molécules ne se trouvent point dans le sperme des mulets ( Hebenstreit, *cité dans* Bonnet, *Corps organisés*, t. 2, p. 246 ), ni dans les jeunes animaux, dans les individus devenus stériles, après une forte maladie et un coït répété trop souvent; on en a voulu conclure qu'elles étoient l'élément nécessaire de la génération. Ces animalcules ont une sorte de tête avec une longue queue à peu près comme les têtards; on les a décrits sous le nom de *cercaires.* Mais Spallanzani a prouvé, par de nombreuses expériences, que ces corpuscules n'étoient pas nécessaires à la fécondation, puisque le frai de grenouille pouvoit être animé sans eux. ( *V.* ses *Exper. sur la Génér.*, traduct. franç. par Sennebier. *Paris*, 1785, p. 180. ) D'ailleurs, des corpuscules vivans fort analogues existent souvent dans la salive, les larmes et autres humeurs animales qui ne servent point à la génération.

Les inventeurs ont été plus loin; ils ont montré que ces corpuscules étoient de petits animaux, des espèces de vers qui avoient leur vie particulière; et cette opinion, combattue par le célèbre Buffon, par Néedham, Asch et quelques autres, paroît néanmoins adoptée assez généralement, et confirmée par les observations du baron de Gleichen et de Spallanzani. *V.* CERCAIRES.

Buffon, ainsi que plusieurs physiologistes, n'avoient regardé ces corpuscules mouvans que comme des molécules organisées, vivantes et destinées à la génération; mais puisqu'elles n'y sont pas indispensables, comme Spallanzani l'a fait voir, l'hypothèse de Leeuwenhoeck, Hartzoeker, Lieberkuhn, Bourguet, Valisnieri, Andry, Cheselden, Ledermuller, etc., qui admettoient que ces vers spermatiques étoient en quelque sorte les embryons des animaux, ne peut donc plus se soutenir aujourd'hui. D'autres preuves viennent à l'appui de cette vérité, c'est que l'embryon existe dans la femelle avant la fécondation. Ainsi dans l'ovaire de la plante non fécondée, on trouve déjà les graines toutes formées; dans la poule, l'œuf, non vivifié par le coq, existe avec toutes ses parties disposées pour former un poulet; dans le frai de grenouille, le têtard préexiste à la fécondation, etc. Enfin, l'exemple des polypes qui produisent des petits par rejetons, par boutures, sans fécondation préalable; les pucerons, les daphnies puces d'eau, qui engendrent quelquefois sans mâles; les plantes qui se reproduisent sans l'intervention des sexes, tout enfin concourt à montrer que le fœtus est une partie de la mère, antérieurement à l'animation que lui communique la semence du mâle. Ceci n'est pas une opinion, mais une observation.

Les animalcules de la semence des animaux sont extrêmement petits, et des observateurs estiment qu'ils font le $\frac{3}{200000}$ d'un pouce dans leur plus grande longueur ; car ces êtres ont une tête et une queue dont ils se servent pour nager. L'urine, les acides, les alcalis, le vin, les spiritueux les font périr, ainsi que la putréfaction, la chaleur de l'eau bouillante, la gelée, etc. Il paroît aussi qu'ils changent de forme, ou que des illusions d'optique, si fréquentes dans l'examen des objets aussi délicats, ont souvent trompé les observateurs ; car on n'est point d'accord sur leur figure. Il est certain qu'ils s'agitent dans la liqueur spermatique, que la chaleur du soleil les avive, qu'ils sont plus lents dans le sperme des vieillards. (*V.* Hartzoeker, *Dioptr.*, p. 231.) Mais il est manifeste aussi que ces animalcules sont de la classe des vers infusoires, tels que ceux des macérations des végétaux et des animaux dans l'eau, qu'a décrits avec beaucoup d'exactitude Otho Frederic Müller (*Infusor. animalc.,* 1786, in-4°, fig.,) ainsi que Ledermuller, Joblot, Baker, etc. Le baron de Gleichen a fait aussi quelques observations curieuses sur ces animalcules. (*V.* sa *Dissert. sur la Génération*, *les animalc. sperm.*, etc., *Paris*, *trad. fr.*, 1799, in-4°, fig.). Il a remarqué en outre des cristaux salins qui paroissent être du phosphate de chaux. Il cite cinquante-cinq savans qui ont vu les animalcules de la semence, et onze seulement qui les ont niés. Mais toutes les inductions qu'on en a voulu tirer pour expliquer le mystère de la génération, répugnent à la raison, et semblent si forcées, que le bon sens ne peut s'en accommoder.

Une observation importante, faite par Bernard de Jussieu sur le pollen ou poussière séminale des plantes, prouve que cette poudre est un assemblage de petites boîtes rondes qui s'ouvrent en se fendant, et qui épanchent une poussière extrêmement fine, qui est la vraie semence, dont les molécules du pollen ne sont que des enveloppes, que l'humidité fait éclater en les dilatant. On conçoit quelle doit être la ténuité de la poussière vitale qui y est renfermée; nous n'en voyons à la loupe que les grossières enveloppes. En effet, il faut que les particules vitales soient d'une excessive petitesse pour pénétrer dans les vaisseaux du pistil et s'insinuer dans l'ovaire. L'ingénieux Turberville Néedham a décrit et observé, dans la semence du calmar (sorte de poulpe, *sepia loligo*, Linn., qui donne aussi une liqueur noire dont on prépare l'encre de la Chine), il a, dis-je, observé de petites machines cartilagineuses mouvantes et semblables à des vers, mais creuses en dedans, et fermées à leurs extrémités, renfermant un tube élastique qui tend à ouvrir l'opercule ; alors

sort une espèce de boîte garnie d'un suçoir qui se détache et en laisse couler la semence, qui est remplie de globules opaques très-petits et immobiles. Swammerdam avoit aperçu quelque chose d'analogue dans la semence de la sèche (*sepia officinalis*, Linn.). On a vu depuis, cependant, que ces tubes n'étoient pas le produit du sperme même des mollusques céphalopodes, mais bien de la liqueur prostatique. Nous avons remarqué, avec M. Cuvier, que ces sortes de machines élastiques pouvoient se conserver long-temps avec l'animal mort dans l'esprit-de-vin, et se déployer ensuite au moment où elles en sont tirées. Quelle est leur utilité? on l'ignore. Seroient-elles destinées à disperser et agiter le sperme de ces animaux, en sortant avec lui dans l'arrosement des grappes d'œufs? Ne pourroit-on pas présumer aussi que les espèces de ramifications qu'on voit dans les semences de divers quadrupèdes, soient des tubes remplis d'une matière séminale plus fine et plus précieuse que tout ce qui paroît à la simple vue? L'analogie est au moins pour cette opinion. Et puisque les végétaux ont une poussière fécondante ainsi renfermée dans de petites enveloppes, puisque le sperme des sèches montre une disposition semblable, pourquoi le reste des animaux en seroit-il privé? On ne l'a pas observé, sans doute: mais qu'est-ce que ces ramifications dans le sperme? Qu'est-ce que ces prétendus animalcules spermatiques? ne sont-ce pas plutôt de tubes qui, analogues à ceux des sèches, et mobiles comme eux, contiennent et répandent une matière séminale plus subtile que ce mucilage gluant que nous apercevons? Les agitations de ces faux animalcules sont-elles autre chose que l'explosion, la rupture de ces tubes séminifères pris par les uns pour des vers, par d'autres, pour des molécules vivantes, par ceux-ci, pour des particules inanimées? etc. Toutes ces différentes opinions annoncent combien on est peu d'accord à ce sujet, et combien il y a d'illusions d'optique dans les observations. L'analogie des plantes se trouve confirmée chez les animaux par le sperme des sèches, et probablement par celui de plusieurs autres animaux. Un jour cette vérité sera hors de doute, car l'expérience nous a trop montré combien les analogies étoient constantes dans les corps organisés. Et lorsque nous comparons la liqueur gluante du sperme avec ses effets stimulans et si actifs, on ne peut se défendre de croire qu'il y ait une substance très-subtile, très-active, très-délicate, que nos instrumens ne peuvent point apercevoir. Les anciens avoient admis dans la semence une *aura seminalis*, un esprit subtil. Cet esprit n'est pas toutefois l'odeur de la semence, car Spallanzani a démontré, par l'expé-

rience, que la vapeur du sperme ne fécondoit point; il faut le contact immédiat de ce liquide. Il a prouvé aussi qu'une particule excessivement petite de semence, comme par exemple la 100,000e. partie d'un grain, suffisoit pour féconder le frai de grenouille. Quelle doit donc être la prodigieuse finesse de cette matière vivifiante? et l'on vent la voir au microscope! combien notre vue est grossière auprès d'elle!

Les anciens philosophes avoient des idées plus relevées que nos modernes, sur la nature de la semence. Ils se trompèrent quelquefois en physique, parce qu'elle étoit imparfaite alors; mais leurs erreurs même étoient ingénieuses. Ainsi Pythagore pensoit que le sperme étoit un écoulement de la matière du cerveau; c'étoit un assemblage de molécules nerveuses selon Alcméon, ou une portion de la moelle épinière suivant Platon. Tout cela n'est pas exact, mais du moins ils voyoient combien cette matière vivante a d'activité, de sensibilité véritablement nerveuse, et combien elle cause d'affections à tous les nerfs du corps. Dans cette humeur si vivante, si animée, si irritable, si pénétrante, plusieurs modernes n'y ont vu qu'un mucus animal, une sorte de gomme seulement nutritive, fade, etc. Elle est pourtant fort stimulante; car, mise sur une plaie récente, elle y produit une irritation considérable et douloureuse, selon l'expérience dont j'ai été témoin.

On sait tous les phénomènes qui accompagnent et suivent l'émission de la semence, ceux des femelles qui conçoivent, objets que nous traitons dans les articles SEXES et GÉNÉRATION. (VIREY.)

SEMENCE DES PLANTES. Partie du FRUIT des plantes qui renferme les organes de la reproduction.

Ce mot est, dans beaucoup de cas, synonyme de GRAINE.

Des considérations générales sur l'utilité des graines, sur les circonstances qui doivent accompagner leur récolte, pour assurer leur meilleur emploi, soit relativement à la nourriture de l'homme et des animaux domestiques, soit relativement à leur conservation et à leur germination, ont été présentées à ce dernier mot.

On trouvera au mot semis toutes celles relatives à leur SEMIS. Il ne me reste donc ici qu'à considérer la semence sous ses rapports anatomiques et physiologiques.

Quelques botanistes regardent tous les corps reproducteurs comme des graines; mais on peut leur observer que si l'on adoptoit leur opinion, il faudroit appeler de ce nom les greffes et les boutures. V. BOURGEONS SÉMINIFORMES.

La forme des semences varie beaucoup. Il en est de sphé-

riques, d'ovales, de réniformes, de lenticulaires, de canaliculées, d'anguleuses, de cubiques, de marginées, d'ailées, de chevelues, d'aigrettées, etc. Leur surface ne présente pas moins de différence. On en voit en effet de lisses, de striées, de ridées, d'alvéolées, de tuberculées, de caronculées, de velues, de cotonneuses, etc.

La position de la semence dans le fruit est rarement prise en considération, cependant elle mérite l'attention des observateurs. Tantôt en effet elle est redressée, tantôt renversée, tantôt horizontale, tantôt imbriquée, tantôt sessile, tantôt pédiculée.

Toute semence tient à l'OVAIRE, tant qu'elle n'est pas parvenue à sa maturité, par un CORDON OMBILICAL ou FUNICULE.

Toute semence paroît, à la première vue, composée d'une enveloppe et d'une amande. L'objet de l'enveloppe, qu'on appelle aussi TUNIQUE PROPRE, est uniquement de garantir l'amande de la trop forte action soit de la sécheresse soit de l'humidité. On en compte de trois espèces, savoir : l'ARILLE, le LORIQUE et le TEGMEN.

L'AMANDE est composée de l'EMBRYON seul, ou plus souvent de l'embryon et du PÉRISPERME, ainsi ce dernier ne lui est pas essentiel; Correa de Serra croit même qu'il n'est que le superflu du tissu cellulaire employé à la formation de l'embryon.

On appelle embryon les organes réunis du BLASTÈME, et du ou des COTYLÉDONS.

Le blastème est composé de la RADICULE et de la PLANTULE, opposées par la base, et dont la réunion est le véritable point vital.

La radicule et la plumule ont été pourvues par la nature de la disposition, lorsqu'elles se développent à l'aide de la chaleur et de l'humidité, la première de s'enfoncer en terre, et la seconde de s'élever dans l'air. Rien ne peut changer cette disposition. *V.* GERMINATION dans le supplément.

Quelquefois la radicule et la plumule sont renfermées dans une sorte de cavité ou de sac qu'on a appelé COLÉORHIZE et COLÉOPTILE.

Une certaine quantité de semences n'offrent qu'un cotylédon. Il y en a deux dans le plus grand nombre. Quelques-unes en contiennent davantage. C'est sur eux qu'est basée la méthode des familles naturelles. *V.* VÉGÉTAL.

Au bas de la plumule, s'insèrent les cotylédons, qui se distinguent toujours des FEUILLES RADICALES, mais qui en remplissent souvent les fonctions, sans cependant cesser de fournir au germe la nourriture nécessaire à son premier développement.

Toutes ces parties, comme le bois, comme les feuilles comme les fleurs, comme les péricarpes, ne sont composées que de tissu cellulaire. Dire pourquoi ce tissu cellulaire prend de telles formes, remplit de telles fonctions, n'est pas possible et ne le sera probablement jamais.

J'aurois pu m'étendre bien plus sur le merveilleux appareil dont je viens de tracer le tableau ; mais c'eût été un double emploi, les articles indiqués en lettres majuscules servant de complément à celui-ci.

La culture modifie les graines comme toutes les autres parties des plantes. Les unes perdent leurs formes, d'autres leurs accompagnemens, d'autres leur couleur, leur saveur, leur odeur. La plupart deviennent plus grosses.

Cependant celles de ces plantes que leur culture a fort éloignées de leur type, comme les choux-fleurs, les choux-raves, les choux-quintal, etc, les anémones, les œillets, les giroflées et autres fleurs semi-doubles, les poires et les pommes les plus grosses, offrent des semences plus petites que dans le type sauvage, et ces graines sont plus dans le cas de donner de bonnes ou de belles variétés que les autres; ce phénomène s'explique par la même cause que celle qui rend les *blés retraits*, c'est-à-dire, parce que la force végétative s'est en plus grande partie portée sur les feuilles, sur les pétioles, sur les fleurs, pour augmenter leurs proportions. *V.* FLEURS DOUBLES.

On doit préférer ces graines à demi avortées à celles qui sont pourvues de toute leur grosseur, lorsqu'on veut reproduire et même améliorer, sous le point de vue du jardinage, les variétés dont elles proviennent.

Les graines gardées donnent des productions moins vigoureuses que les graines fraîches, et il est souvent avantageux, par suite du principe ci-dessus, de les préférer lorsqu'elles appartiennent à des espèces cultivées pour leur fruit. *Voyez* MELON.

Beaucoup de graines de variétés jardinières rendent la même variété par leur semis. Beaucoup de graines d'arbres ne les rendent jamais. On ne peut expliquer ce fait dans l'état actuel de nos connoissances.

Souvent des plantes annuelles qui avoient fourni pendant plusieurs années des graines susceptibles de rendre leur variété, cessent de le faire, au grand déplaisir des jardiniers, qui les appellent *plantes dégénérées ;* tantôt c'est le CLIMAT, tantôt le SOL, tantôt les circonstances des saisons, tantôt le mode de CULTURE, qui ramènent ces plantes à leur type primitif. Le transport des poussières fécondantes des espèces

analogues ou des variétés voisines, soit par l'effet des VENTS, soit par la récolte du POLLEN et du MIEL exécutée par les abeilles et autres insectes, en est aussi fréquemment la cause. *V.* HYBRIDE.

Il est des semences qui se conservent à l'air un nombre d'années indéterminé, en état de germer; d'autres qui demandent à être semées aussitôt qu'elles sont récoltées. Nous ne connoissons pas la cause de ces variations qui sont innombrables, mais dont les limites ont été observées par les cultivateurs, pour celles de ces semences qui sont l'objet le plus constant de leurs soins.

L'expérience prouve tous les ans qu'il est plus avantageux de conserver les graines à capsule, à gousse ou à silique, dans leur enveloppe, que de les en séparer.

Celles de ces semences qui ne se conservent pas à l'air, se stratifient dans des fosses à une certaine profondeur, c'est-à-dire hors des atteintes de l'influence de l'air, de la chaleur et de l'eau, et se recouvrent d'une butte de terre. Il est des exemples que des semences ainsi disposées ont germé après un demi siècle.

C'est en les stratifiant également avec de la terre, du bois pourri, de la mousse, etc., qu'on fait avec succès des envois de graines des parties les plus éloignées de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Australasie.

La meilleure semence est généralement la plus grosse, la plus lourde, la plus colorée; mais chacune ne peut être comparée qu'à elle-même, les variations étant sans nombre entre les espèces.

On doit toujours tendre à se procurer la meilleure graine pour les semis, et on y parvient en la prenant sur les pieds les plus vigoureux, et en repoussant celle qui est fournie par les fleurs écloses les dernières.

L'opinion qu'il est utile de changer de temps en temps les semences des CÉRÉALES, en les tirant d'un autre canton, est fondée sur une erreur. Il suffit de choisir, comme je viens de le dire, la meilleure de sa propre récolte, pour empêcher toute culture de dégénérer.

Toute semence altérée ne germe pas, mais elle peut être utilisée comme engrais, le carbone qu'elle contient étant très-propre à augmenter la force végétative de la terre où on la dépose. (B.)

SEMENCE DE CHAMPIGNON. Paulet a donné ce nom à un petit AGARIC, qui croît en touffes extrêmement grosses. *V.* TÊTE BAI ET BLANCHE. (B.)

SEMENDA. *V.* CALAO A CASQUE ROND. (V.)

SEMENTINE ou SEMEN CONTRA. Espèce d'ABSINTHE. (B.)

SEMET. Nom égyptien du *Nasturtium* des anciens. (LN.)

SEMETRO. Au temps de Belon, les habitans du pays Messin nommoient ainsi le TRAQUET. *V.* ce mot., à l'article MOTTEUX (S.)

SEMEUR. On désigne ainsi, en Picardie, la BERGERONNETTE et la LAVANDIÈRE. *V.* ces mots à l'article HOCHEQUEUE. (V.)

SEMI-FLOSCULEUSES. Sortes de FLEURS. *V.* ce mot. Elles servoient à constituer une des classes de Tournefort; Linnæus les a comprises dans sa classe de la syngénésie. La plupart entrent dans la famille des CHICORACÉES, de Jussieu. Aujourd'hui, H. Cassini les emploie comme division de sa famille des synanthérées. Leurs caractères sont : fleurs monopétales, dont le tube se prolonge, d'un seul côté, en une lame en forme de languette dentelée à son sommet; dont les étamines sont réunies par leurs anthères, et qui sont agrégées dans un calice commun. (B.)

SEMINALIS, des Romains. *V.* POLYGONUM. (LN.)

SÉMINULE. Corps reproducteurs, qui appartiennent, dit-on, à des plantes agames et à des plantes cryptogames, ce que j'ai de la peine à croire; car les agames ne se multiplient que par des bourgeons séminiformes, et les cryptogames ont de véritables semences, quoique pourvues d'une organisation fort simple. *V.* FRUIT. (B.)

SEMI-OPAL. Les Anglais donnent ce nom, qui est la traduction littérale de l'allemand *halb-opal*, au SILEX RÉSINITE. (LN.)

SEMIS. Beaucoup de semences dont le germe est accompagné d'un corps corné, comme les RUBIACÉES, perdent leur propriété germinative peu de temps après leur maturité; d'autres, qui renferment une huile essentielle, qui, se corrompant promptement, réagit sur le germe, comme dans la famille des LAURIERS et des MYRTES, sont dans le même cas. Il en est encore d'autres qui, comme les NERPRUNS, dont les semences sont des osselets très-durs, se racornissent en séchant, de manière que si on attend au printemps à les mettre en terre, elles y restent un an entier avant que de lever. On remédie à tous ces inconvéniens en semant ou stratifiant ces sortes de graines immédiatement après leur parfaite maturité. *V.* SPONGIOLE.

Plusieurs des graines des plantes vivaces de la famille des OMBELLIFÈRES, les FRAXINELLES, les ROSIERS, etc., doivent être semées aussitôt que leur maturité est complète; si

on attend le printemps suivant, il est rare qu'elles lèvent; car elles sont ordinairement mangées dans le cours de l'été, au lieu que lorsqu'on les sème en automne, elles lèvent au printemps suivant.

C'est après la cessation des fortes gelées, lorsque la terre devient maniable, et dans la saison des pluies, qu'on sème la plus grande quantité de graines d'arbres de pleine terre. On y répand aussi les semences des prairies naturelles, quelques céréales, et les graines des plantes potagères rustiques, dont les jeunes plantes ne craignent pas la gelée.

C'est encore à la même époque qu'on sème sous des châssis ou sur des couches chaudes des graines de plantes des pays chauds, dont on veut obtenir des fruits précoces ou hâter la végétation, pour leur faire passer l'hiver suivant avec plus de succès.

Plus tard, c'est-à-dire en mars, on fait la presque totalité des autres semis; cependant, il en est quelques-uns qu'on ne complète que le mois suivant; ce sont ceux dont les produits craignent les plus foibles gelées, tels que les HARICOTS, les CAPUCINES, etc.

Les plantes qui se sèment en pleine terre presque toute l'année, excepté dans le temps des gelées, sont quelques espèces de légumes dont on veut se procurer des produits non interrompus dans toutes les saisons, telles que les EPINARDS, les PETITES RAVES, les SALADES, etc.; et les semences qui vieillissent promptement, comme celles de certaines OMBELLIFÈRES, des RUBIACÉES, etc.

On sème les graines de différentes manières, savoir :

1.° *A la volée*, telles que les CÉRÉALES, les FOURRAGES, les OLÉAGINEUSES, enfin la plupart de celles qui se cultivent en grand dans la campagne. Dans les jardins, on sème ainsi les carrés de gros légumes, les gazons, etc. Pour cela, un homme intelligent, portant dans un tablier, serré autour de ses reins, la graine qu'il veut, parcourt, à pas mesuré, le champ qu'il doit ensemencer; chaque pas qu'il fait, il prend une poignée de graine et la répand le plus exactement possible dans une étendue déterminée. Lorsque les semences sont trop fines pour remplir sa main, il les mêle avec une quantité de terre sèche, de sable ou de cendre, et les répand ensemble. On a aussi imaginé des semoirs, c'est-à-dire des machines qui ont l'avantage de répandre la semence très-également; mais on n'en fait pas usage, soit parce qu'elles ne remplissent pas complétement leur but, soit parce qu'elles sont trop chères, soit parce que la routine y met opposition.

2.° *En planches.* Cette manière de semer ne se distingue de la précédente, qu'en ce qu'au lieu de semer une pièce en plein, on la sème en planches plus ou moins larges, qui sont divisées par des sentiers.

On emploie avec succès cette sorte de semis pour les cultures rurales dans les cantons méridionaux de la France, dans le Milanais, la Romagne et autres parties de l'Italie. Chaque planche est bordée d'une ligne d'arbres, sur lesquels s'élèvent des vignes. Cette méthode convient à des climats très-chauds, où les plantes ont besoin d'être abritées de la trop grande force du soleil; mais elle ne réussiroit pas dans les pays septentrionaux.

Dans les jardins légumiers, presque tous les semis se font en planches, qui rarement passent une toise de large, pour pouvoir porter la main dans toutes leurs parties.

3.° *Par rayons.* Les semis de cette sorte sont très-usités dans les campagnes pour les cultures de menus grains, tels que les pois, les lentilles, les gesses et même quelques céréales, qu'on établit sur des ados des fossés de vignes et autres cultures.

On les pratique ordinairement dans les jardins pour la culture des légumes, dont on borde les carrés ou les planches.

Dans les pépinières, ils sont très-en usage pour les graines d'arbres.

Ils consistent à tracer sur un terrain nouvellement labouré, un sillon, plus ou moins large et plus ou moins profond, suivant la nature des graines qn'on se propose d'y semer, à y répandre les graines le plus également possible, et à les recouvrir de terre fine de l'épaisseur qui convient à leur nature. On affermit ensuite la terre du fond du sillon avec le dos d'un râteau, et on la recouvre d'un terreau de feuilles ou autre engrais suivant l'exigence des cas.

Ce procédé offre un avantage, celui de tenir les semis plus frais, et ensuite de chausser les jeunes plants à mesure qu'ils grandissent et qu'ils en ont besoin. La terre des ados des sillons, étant en pente assez rapide, s'émiette aisément, et les pluies qui surviennent la détrempent et la font tomber successivement au fond du sillon.

4.° *Potelots ou pochets.* Les *potelots* ou *pochets* sont de petites fosses circulaires ou carrées, de six à huit pouces de profondeur sur environ quinze de diamètre, et formées par lignes régulières à des distances de dix à quinze pouces dans un terrain nouvellement labouré.

Ils sont destinés à recevoir les graines qui se sèment de

cette manière; telles sont celles des diverses espèces de HARICOTS, soit à la campagne, soit dans les potagers.

Dans les jardins de botanique on sème de cette manière toutes les graines de plantes qui n'ont pas besoin du secours de la couche pour lever et fournir leur végétation dans notre climat.

Après avoir répandu les semences au fond de la poche, le plus également qu'il est possible, on les recouvre de terre plus fine, et mieux amendée que celle du sol, et on la bat légèrement avec le dos de la main pour l'affermir sur les graines. Un très-léger lit de court fumier qui recouvre le fond du pochet, brise les rayons du soleil, empêche la terre d'être trop battue par les pluies, et protége la germination des graines.

Ce semis partage les avantages de celui par rayons pour le *chaussage* des plantes à mesure qu'elles grandissent, et leur procure une humidité plus constante.

5.° *Seules à seules.* On sème seules à seules, par lignes, à distances déterminées, les grosses graines, telles que celles des CHÊNES, des CHATAIGNIERS, des NOYERS, des MARRONNIERS D'INDE, des AMANDIERS, des PÊCHERS, des ABRICOTIERS, et d'autres de cette nature, qui ont été stratifiées dans le sable à l'automne, et qui sont en état de germination ou prêtes à y entrer. Lorsqu'on se propose de laisser croître à demeure les arbres qui doivent provenir de ces semis, on plante les graines avec leur radicule entière. Les arbres en deviennent plus beaux, plus grands, et ils sont moins exposés à être déracinés par les vents. Mais lorsqu'on destine les jeunes plantes à être transplantées, il est convenable de couper, avec l'ongle, l'extrémité de la radicule; alors le pivot de la racine, au lieu de descendre perpendiculairement, se fourche, se divise en plusieurs racines qui s'étendent à rez-terre. La reprise des sujets dans leur transplantation est plus assurée.

Ce moyen est pratiqué dans les semis des petits bois de *chêne*, de *hêtre*, de *châtaignier;* dans les campagnes on l'emploie dans les potagers pour établir en place, entre les arbres d'un espalier qui commence à donner des signes de dépérissement, des sauvageons robustes, qu'on greffe ensuite avec les espèces qu'on désire.

6.° *Dans des vases.* Cette espèce de semis ne s'emploie guère que pour des graines, dont le jeune plant a besoin d'être surveillé et placé à différentes expositions dans diverses saisons, ou rentré en serre pendant l'hiver.

On en distingue de trois espèces:

*En caisse.* C'est-à-dire dans des parallélogrammes de bois,

plus ou moins grands, plus ou moins profonds. Cette espèce de semis est pratiquée dans les pépinières d'arbres étrangers, pour les arbres résineux d'une culture exigeante, telles que celles des *sapinettes du Canada*, des *cèdres du Liban*, de diverses espèces de *genévriers*, et d'autres arbres et arbustes du nord de l'Amérique.

On établit au fond de la caisse, qu'on se propose de semer, un lit de menus plâtras d'environ deux pouces d'épaisseur. On couvre ce premier lit d'à-peu-près deux doigts de terre franche qu'on affermit avec le poing, et on remplit le reste de la caisse, jusqu'à deux pouces de son bord supérieur, de terre préparée et convenable au semis qu'on se propose de faire.

La caisse ainsi semée, est placée à l'exposition qui convient à la germination des graines, et à l'automne elle est couverte de litière, placée au midi ou rentrée dans l'orangerie, suivant la délicatesse et l'état des jeunes plants.

*En terrines.* Les semis en terrines ont plus particulièrement pour objet, dans les potagers, les semis de légumes de primeur, tels que différentes variétés de CHOUX-FLEURS, de BROCOLIS, de FRAISIERS DES ALPES, etc.; on les sème à l'automne ou au premier printemps, et on les place, soit dans une côtière bien exposée au midi, dans une serre froide, ou sous un châssis.

Dans les jardins des fleuristes, on sème en terrines sur couche, sous châssis ou cloche, des graines de plusieurs espèces de fleurs, dont la germination a besoin d'être avancée.

Enfin, dans les pépinières et les jardins d'éducation de plantes étrangères, on sème, dans des terrines, les graines qu'on possède en trop grande quantité pour être semées en pot, mais pas en suffisance pour occuper une caisse.

Ce semis ne diffère en rien du précédent.

*En pots.* Les semis en pots conviennent à de petites quantités de graines de plantes de climats étrangers, et d'une température plus chaude que celle du pays dans lequel on les fait. C'est principalemant chez les cultivateurs de plantes étrangères et dans les jardins de botanique, qu'on pratique ce genre de culture. On les exécute une grande partie de l'année, principalement, et en très-grande quantité, au printemps. Le moment le plus favorable est celui où les premiers bourgeons du TILLEUL commencent à s'ouvrir, et à laisser voir leurs premières feuilles.

Cette opération, l'une des plus importantes pour la tenue et l'augmentation des richesses végétales d'un jardin de botanique, mérite quelques développemens.

Un jardinier soigneux et prévoyant n'attend pas le mo-

ment des semis, pour faire toutes les dispositions préliminaires qui doivent assurer la réussite de son opération. Elles consistent :

1.° A éplucher les graines, les disposer en un ordre méthodique, en faire le catalogue, etc.

2.° A préparer les diverses terres, dont il prévoit avoir besoin pour effectuer les semis. Il faut qu'il se précautionne de cet objet essentiel long-temps (plusieurs années même) auparavant, parce que les terres composées sont d'autant meilleures qu'elles sont préparées plus anciennement.

3.° A rassembler le nombre, la qualité et la grandeur des pots nécessaires.

4.° A construire des couches sourdes, des couches chaudes, raviver son tan, préparer des châssis, etc.

Toutes choses ainsi disposées, et le moment favorable pour semer étant venu, on doit y procéder sans interruption. Le semeur se place dans un lieu renfermé, à l'abri du vent et de la pluie. Il a autour de lui les pots qui doivent recevoir ses semis ; sur une table placée à hauteur d'appui, se trouvent amoncelées les diverses sortes de terre qu'il doit employer à recouvrir les semences, après les avoir répandues sur la surface de la terre, dont sont remplis les pots. A côté de lui est le tiroir où sont rangés les sachets de graines qu'il doit semer. Il répand ces graines à la pincée, le plus également possible ; il les recouvre avec la terre qui leur convient, et de l'épaisseur qui est nécessaire à leur prompte germination. Il la bat ensuite légèrement avec le dos de la main, et l'opération est finie.

Ces vases nouvellement semés doivent être placés bien horizontalement les uns à côté des autres, et arrosés ou plutôt bassinés avec un arrosoir à pomme à trous très-fins. On passe rapidement l'arrosoir sur les pots, de manière à produire une pluie très-fine qui imbibe la terre sans la battre ou la faire couler hors du pot, et on répète cette opération trois ou quatre fois dans la journée des cinq ou des six premiers jours qu'ont été faits les semis.

Lorsqu'on a semé une suffisante quantité de pots pour garnir une couche, un châssis ou une bâche, on les y range sans retard.

On distingue cinq espèces de couches :

1.° *La couche sourde.* Elle s'établit dans une fosse de trois pieds de profondeur, et de quatre à cinq de largeur, sur une longueur déterminée par le besoin. On la construit en toutes sortes de matières fermentescibles, telles que des tontures de buis, d'ifs, du marc de raisin, de pommes ou d'olives, de tannée ; de diverses sortes de fumiers, ou tout simplement

de balayures de chantier de bois ou des rues. Il convient de mélanger ces substances, de manière à ce que cette couche ne produise qu'une foible chaleur, mais durable, et de l'élever au-dessus du niveau du terrain. On la couvre d'environ sept pouces de terreau. C'est dans ce lit de terreau qu'on enterre les pots de semis nouvellement faits. On les y place bien horizontalement les uns à côté des autres, et on remplit bien exactement avec du terreau les intervalles qui se trouvent entre eux.

2.° *La couche chaude.* Elle se distingue de la précédente, en ce qu'elle est construite avec du fumier lourd et de la litière, et qu'elle est établie sur la surface du sol, et non en terre.

On donne ordinairement à cette sorte de couche cinq pieds de large sur trois et demi de hauteur, et une longueur à volonté. Ses bords sont formés avec des bourrelets de fumier moelleux, mêlé avec les deux tiers environ de litière triturée. La partie du milieu est formée, lits par lits, des mêmes substances, auxquelles on ajoute du fumier vieux à demi-consommé. Chaque lit, auquel on donne de huit à dix pouces d'épaisseur, doit être affermi par un piétinement répété à chaque lit que l'on forme. Lorsque la couche est arrivée à sa hauteur, on la règle, c'est-à-dire, qu'après l'avoir marchée à plusieurs reprises dans toute son étendue, on remplit avec du fumier lourd les endroits bas qui s'y trouvent.

Si le fumier qu'on a employé dans la fabrication de la couche n'étoit pas assez humide pour entrer prochainement en fermentation, ou qu'on eût besoin d'une plus vive chaleur que celle qu'on peut espérer du fumier, on l'arrose abondamment; un seau d'eau par pied carré suffit à peine pour l'imbiber. Après qu'elle a été ainsi arrosée, on la laisse reposer pendant douze ou quinze heures; alors elle entre en fermentation, et fournit une chaleur très-vive, dont le centre du foyer se trouve dans toute sa longueur. On marche de nouveau la couche, qui s'affaisse sensiblement. On l'égalise de nouveau avec du fumier lourd, dans les endroits qui ont baissé davantage, et on la tient un peu bombée dans son milieu.

Cette opération faite, on *terreaute* la couche, c'est-à-dire, qu'on la couvre de terreau dans toute sa surface. On l'y étend sur une épaisseur d'environ six pouces, et on la garnit sur-le-champ des pots de semis, dont elle doit protéger et activer la germination.

Quelques personnes attendent quelques jours après la confection de cette sorte de couche, pour y placer leurs pots de semis, dans la crainte que la trop vive chaleur de son pre-

mier feu n'échauffe leurs graines, et qu'elles ne lèvent point. Cette crainte est puérile, et n'aboutit qu'à faire perdre une chaleur précieuse, qui, dirigée sur des *semences* placées à très-peu de distance de la surface, ne peut leur nuire, et convient, au contraire, à leur prompte germination. La preuve s'en tire tout naturellement de la grande quantité de graines de plantes adventices, qui se trouvent contenues dans le terreau qui recouvre la couche, et qui, malgré qu'elles soient beaucoup plus exposées à la chaleur de la couche que celles semées dans les vases, ne lèvent pas moins abondamment.

Mais une précaution nécessaire et même indispensable, est d'arroser souvent, et en forme de pluie fine, les pots de *semences* nouvellement placés sur la couche; de les tenir dans une humidité constante, et cela, jusqu'à l'époque où les germes sont sortis de terre. Alors, on modère les arrosemens, et on ne les administre que lorsque les plantes l'exigent. La chaleur et l'humidité sont les deux principaux moteurs de la germination des graines.

On emploie avec succès, dans notre climat, la chaleur des couches chaudes, pour faire lever les graines des végétaux qui croissent naturellement dans les pays en-deçà des tropiques.

3.° *Sous châssis.* Les châssis propres à la culture des semis de plantes étrangères, sont placés sur des couches semblables à celles qui viennent d'être décrites. Il existe seulement quelques différences dans leurs dimensions. Les caisses des châssis n'ont ordinairement que quatre pieds de large sur dix-huit de long. On donne aux couches qui doivent les supporter, six pouces de plus sur leur largeur. On les borde de gros bourrelets de paille, et on les termine par un autre bourrelet isolé, d'environ quatre pouces de haut, que l'on place à l'endroit où doit être posée la caisse du châssis. Le derrière de la caisse étant plus haut, par conséquent plus lourd, et devant faire tasser davantage la couche, le bourrelet qu'on place dessous doit être plus élevé de deux pouces que celui qui porte le devant. D'ailleurs, le reste de la couche est construit avec la même nature de fumier, pratiquée, piétinée, arrosée et terreautée de la même manière.

Lorsque la couche est faite et réglée, on place dessus la caisse des châssis, et on enfonce, dans le terreau qui la recouvre, les pots de semis qu'elle doit recevoir. Les panneaux de vitres ne se placent sur la caisse que cinq à six jours après que la couche a été plantée, pour laisser passer le premier coup de feu, qui, agissant dans une atmosphère circonscrite

et abritée du contact de l'air ambiant, pourroit échauder les graines et détruire leur germe.

Après quinze jours de construction, lorsque la chaleur de la couche commence à s'affoiblir, on la ravive au moyen de réchauds qu'on pratique tout autour. Ces réchauds se font avec du fumier moelleux mêlé avec de la litière, et placés contre le mur le long des parois extérieures de l'ancienne couche et dans toute sa circonférence. On élève les bords supérieurs au niveau du châssis; et après les avoir bien affermis et arrosés, on les couvre de quelques pouces de terreau, pour concentrer davantage la chaleur qui pénètre promptement l'épaisseur de l'ancienne couche, y rétablir la fermentation, et développer en elle une nouvelle vigueur. Vient-elle à s'abaisser au-dessous du degré convenable, on renouvelle les réchauds autant de fois qu'il en est besoin, pendant le courant de l'été et de l'automne que les semis doivent rester sous le châssis.

On sème dans les pots, sous une couche chaude et sous châssis, les graines des plantes annuelles dont on veut accélérer la végétation, à l'effet de jouir plus tôt de leurs produits utiles ou agréables.

Dans les jardins potagers, on fait lever sous châssis, les graines de *laitues*, de petites *raves*, de *pois*, de *haricots*, etc.

Les fleuristes de Paris, élèvent sous châssis les plantes annuelles destinées à l'ornement des parterres.

Chez les amateurs de plantes, et dans les jardins de botanique, les châssis sont affectés à l'éducation des graines de plantes qui croissent sous les Tropiques ou dans leur voisinage.

4.° *Sous bâche.* Les semis qui se font sous des bâches, se placent sur des couches chaudes, construites, soit en fumier de cheval, soit en tan qui sort de la fosse des corroyeurs, ou soit en sciure de bois, suivant qu'on est plus à portée de se procurer ces différentes matières; mais la tannée est préférable au fumier, parce qu'elle fournit une chaleur plus douce, plus égale, de plus longue durée, et moins humide. Lorsque la tannée est trop sèche, on peut, sans inconvénient, construire la couche, partie en fumier, partie en sciure de bois ou en tan. Dans ce cas, le lit de fumier doit occuper le fond de la fosse, et remplir environ deux tiers de la profondeur: le reste du vide, et même six pouces au-dessus, peut être comblé par les substances indiquées.

C'est sur des couches ainsi formées que se plantent, dès la fin de l'hiver, les pots de semis végétaux de la zone torride, dont les *semences* sont dures, coriaces, et qui ont besoin de rester plusieurs mois en terre pour entrer en ger-

mination. Les graines de plantes annuelles du même climat, qui lèvent dans l'espace de quinze à vingt jours, ne doivent pas être semées en même temps que les premières, parce qu'il seroit à craindre, dans cette saison humide, et dans laquelle le soleil se montre peu d'instans sur notre horizon, que le jeune plant levé ne fondît et ne mourût. On retarde les semis de cette division de végétaux, jusque vers la moitié de mars, et on les préserve de l'humidité, par la chaleur du feu.

5.° *A l'air libre.* L'exposition à l'air libre convient généralement à toutes les plantes rustiques, qui croissent dans les climats de même nature que celui sous lequel on les sème. Elle convient encore aux semis de plantes étrangères qui ont été acclimatées par une longue culture à la température des pays dans lesquels on en fait les semis. Enfin, il est des plantes annuelles de climats très-chauds, qui, étant semées en plein air, aux approches de l'été, dans un climat septentrional, supportent fort bien ce plein air, et fournissent leur végétation complète comme dans leur pays natal.

Actuellement, il n'est plus question, pour terminer les considérations relatives aux semis, que de parler de leur exposition.

On sème, à l'exposition du levant, beaucoup de graines d'arbres de l'Amérique septentrionale, qui croissent sous les épaisses forêts, et que les rayons du midi pourroient incommoder et faire périr; telles que les différentes espèces de GENTIANES, les RONCES, les SPIRÉES, et autres de cette nature.

On place aussi sur des couches exposées au levant, les pots, les terrines, les caisses de semis de graines qui, croissant à l'ombre des arbres qui les ont produites dans les pays plus chauds, ont besoin d'être préservées du grand soleil. En général, les graines très-fines, comme celles des LOBÉLIES, de plusieurs espèces de CAMPANULES, de MILLE-PERTUIS, etc., qui ne sont recouvertes que de l'épaisseur d'une ligne de terre très-légère, réussissent infiniment mieux à cette exposition qu'à toute autre. Elle convient plus particulièrement aux semis de graines des plantes des climats chauds, soit qu'ils soient faits en pleine terre ou dans des pots. Mais il faut proportionner les arrosemens, les rendre plus fréquens et plus abondans à cette exposition qu'à toute autre.

Il est des cas, cependant, où des semis de plantes de la zone torride, placés sous des châssis ou des bâches, ont besoin d'être défendus, dans leur jeunesse, des rayons du soleil du midi. On se sert, pour cet effet, de toiles, de canevas ou de paillassons à claire voie. C'est surtout lorsque les

rayons du soleil passent entre des nuages groupés et discontinus, que cette précaution est nécessaire.

L'exposition du nord est affectée plus particulièrement aux semis de graines des végétaux des pays plus septentrionaux que celui où on les fait, soit qu'ils soient exécutés en pleine terre ou dans des vases. On en fait usage aussi, pour faire lever les graines des plantes des hautes montagnes, et enfin, pour les plantes de la zone torride qui croissent sous les épaisses forêts, et dans les lieux très-ombragés. Mais ces dernières devant être à une température chaude, analogue à celle de leur pays, ce n'est que dans une serre chaude, ou sous une bâche, qu'on peut les cultiver à l'abri du soleil, et leur donner l'exposition du nord.

Il est des plantes qui végètent plus particulièrement dans un air stagnant, épais, et qui contient du gaz azote et du gaz hydrogène dans une proportion plus considérable qu'il ne s'en trouve dans les lieux très-élevés. Celles-là doivent être cultivées dans des endroits bas, humides, circonscrits par des abris environnans, et où il se trouve des matières en décomposition, susceptibles de fournir du gaz. Si elles sont originaires des climats chauds, il convient alors de les tenir dans des serres chaudes, où les mêmes gaz se trouvent dans les proportions convenables, et où l'air atmosphérique ne puisse avoir de courant établi, que quand il en est besoin.

Il n'en est pas de même des plantes qui croissent sur les hautes montagnes dans un air pur, subtil et froid. Il est difficile de les cultiver et de les acclimater dans les jardins. (THOUIN.)

SEMI-VULPES. Quelques naturalistes ont donné cette dénomination aux Sarigues ou Didelphes. *V.* ce mot. (S.)

SEM-KIAM. Nom chinois du GINGEMBRE (*amomum zinziber*, L.). On cultive cette plante en Chine. (LN.)

SEMMAQ. Nom donné, au Caire, aux graines ou baies du SUMAC des corroyeurs (*Rhus coraria*, Linn.). Elles sont acidules, et les Egyptiens les font cuire avec le ris, pour en faire usage comme stomachiques. (LN.)

SEMNOS. Les mages donnoient ce nom à l'*agnus castus*, espèce de GATTILIER. (LN.)

SEMOULE, en italien, *semola*. Pâte faite de la plus fine farine, comme le *vermicelle*, mais divisée en petits grains semblables aux grains de moutarde. (S.)

SEMPERVIVUM, c'est-à-dire, qui est *toujours vivant*. Ce nom est la traduction latine du grec *aizoon*, donné par les anciens à des plantes grasses, parmi lesquelles se trouve notre *joubarbe des toits*.

« La nature, dit Théophraste, a donné cette propriété à l'*aizoon*, d'être toujours vert. Sa feuille est charnue, lisse, longue; elle croît sur les murailles et les toitures sur lesquelles il s'est amassé de la terre». C'est précisément ce qu'on observe pour notre joubarbe des toits.

Dioscoride a trois espèces d'*aizoon* : un grand, un petit, et un troisième, l'*illecebra* des Romains.

Le grand *aizoon*, ainsi nommé de ce qu'il étoit toujours vert, avoit une tige haute d'une coudée ou un peu plus, de la grosseur du pouce, grasse, verte, marquée de fentes ou cicatrices, comme celle du *characias* (espèce d'euphorbe); ses feuilles étoient grasses, charnues, de la longueur du pouce; les supérieures, linguiformes, arrangées de manière que celles du milieu formoient un petit paquet circulaire, en forme d'œil, et que les extérieures étoient arquées contre terre. Il croissoit sur les toits et parmi les tuiles et les pierres plates; on le plantoit aussi sur les maisons; on en faisoit usage comme rafraîchissant et astringent. Cet *aizoon* est encore le *sempervivum tectorum*, L., et non pas le *sempervivum arboreum*, L., qui a été aussi cité pour tel.

Le *petit aizoon* croissoit parmi les pierres, sur les murailles, les masures, et dans les fosses ombragées. D'une seule racine partoient plusieurs tiges menues, toutes couvertes de feuilles petites, rondes (cylindriques), grasses et pointues; une tige principale, haute de huit à neuf pouces, se terminoit par une cime garnie de petites fleurs vertes. Cet aizoon avoit les mêmes qualités que le précédent : il paroît que c'étoit une espèce de *sedum* analogue au *sedum altissimum* ou *rupestre* ou *reflexum*, etc.; mais on ne sauroit affirmer précisément l'espèce.

La troisième espèce d'*aizoon* n'est pas décrite de la même manière dans les différens exemplaires de Dioscoride; mais ils s'accordent en ce qu'ils donnent, avec doute, cette plante pour l'*andrachne sauvage* ou l'*illecebra des Romains;* que les feuilles étoient petites, épaisses, velues, et presque semblables à celles de l'andrachne. Elle croissoit parmi les rochers; elle étoit assez échauffante et ulcérative; on s'en servoit pour résoudre les écrouelles. Il ne nous paroît pas douteux que ce troisième aizoon n'ait été une petite espèce de *sedum*, peut-être, le *sedum acre* ou bien une autre espèce voisine.

Pline mentionne d'abord deux espèces d'*aizoon*, et puis l'*illecebra*. On plantoit la plus grande espèce d'*aizoon*, dans des pots sur les fenêtres. Pline nous apprend que les Grecs l'appeloient *buphthalmon*, *zoophthalmon*, *stergethron* (c'est-à-dire, propre à l'amour), et *hypogesos*, parce qu'elle croissoit sur les toits ou les avant-toits. *Ambrosia* et *amerimnos*, étoient

aussi deux de ses noms : c'étoit le *sedum magnum*, l'*oculus* et le *digitellus* des Latins. Cette plante est encore, selon nous, la joubarbe des toits. Le petit aizoon est la seconde espèce d'aizoon de Pline. Les Grecs le nommoient *erithales* ou *trithales*, parce qu'il fleurissoit trois fois dans le cours de l'année. On le désignoit aussi par *chrysothales* et *isoètes*.

L'une et l'autre espèce d'*aizoon*, dit Pline, ont été appelées *aizoon* par les Grecs, parce qu'elles sont vertes toute l'année ; de là vient que les Latins leur ont imposé le nom de *sempervivum*.

La description que Pline donne de la grande espèce d'aizoon, est conforme à celle que Dioscoride fait de sa première espèce d'aizoon ; il en est de même de celle de sa petite espèce d'aizoon ou *vermicularis* des pharmaciens du temps de Pline. On doit donc croire qu'il a parlé des mêmes plantes que Dioscoride.

Quant à l'*illecebra* des Latins, il est évident, d'après ce qu'en dit Pline, que ce ne peut être le troisième *aizoon* de Dioscoride : c'étoit l'*andrachne sauvage* des Grecs. Il ressembloit à la petite espèce d'*aizoon*, mais avoit les feuilles plus petites et plus plates ; il croissoit parmi les rochers et dans les lieux pierreux : il étoit bon à manger. En comparant cette description avec celle du troisième aizoon de Dioscoride, il est évident que cet auteur et Pline ont parlé de deux plantes différentes ; et Pline a été conséquent, lorsqu'il dit que toutes les espèces de *sempervivum* ont les mêmes vertus, celles d'être réfrigérantes et astringentes. Il ne nous paroît pas possible que l'*illecebra* de Pline soit un *sedum*, aucun n'étant bon à manger ; mais est-il bien sûr que ce soit le *pourpier sauvage* présumé l'*andrachne sauvage* des Grecs ? c'est ce qui ne nous paroît pas être. *V.* PORTULACA.

Selon Galien, le grand et le petit *aizoon* étoient légèrement dessicatifs, peu astringens, et très-rafraîchissans.

Chez les botanistes modernes, on a désigné pour *sempervivum*, des espèces de plantes grasses des genres *saxifraga*, *sedum*, *tillæa*, etc.

Linnæus a donné le nom de *sempervivum* au genre qui contient la joubarbe des toits. *V.* JOUBARBE. Adanson le comprenoit dans celui qu'il désignoit par *sedum*.

Enfin, Linnæus a transporté le nom grec d'*aizoon*, à des plantes inconnues aux anciens. *V.* LANGUETTE. (LN.)

SEMPOU. Nom de la ZÉDOAIRE à Java. (B.)

SEMPSEN, SEMPSEU et SENSERA. Divers noms arabes du SÉSAME. (LN.)

SEMSEM. Nom arabe du SÉSAME (*Sesamum orientale*, L.). SYRIG, c'est l'huile qu'on fait avec ses graines. (LN.)

SEMYDA ou SEMYDE. Anciens noms grecs du Bouleau. (LN.)

SENA-BELLEDY. Les Egyptiens donnent ce nom au véritable séné, *cassia sena*, Linn. *V.* Casse et Séné. (B.)

SENACIE, *Senacia.* Genre de plantes établi par Aubert du Petit-Thouars, dans la pentandrie monogynie, pour placer le Célastre ondulé de Lamarck, qui s'écarte des autres. Il offre pour caractères : un calice très-petit et à cinq dents; une corolle de cinq pétales; cinq étamines; une capsule sphérique, pédonculée, à deux valves, et à quatre semences anguleuses et unies. Il ne paroît ne pas différer de ceux appelés Mayten et Schrebber. (B.)

SENA. Nom que les Arabes donnent aux sénés, espèce du genre casse. Ils nomment, selon Delile, 1.° Sena saydy (séné de la Thébaïde), et Sena lesan el-sour (séné langue d'oiseau), le séné d'Alexandrie ou à feuilles aiguës (*cassia acutifolia*, Delil., Ægypt., tab. 27, fig. 1; 2.° Sena gebely (séné de montagne ou du désert), Sena beledy ou Baharaouy (séné d'Egypte ou du Nil), et Sena mekkeh ou hegazy (séné de la Mecque ou de la province de Hégaz), le séné de Tripoli ou de Barbarie à feuilles obtuses (*cassia sena*, Linn.). (LN.)

SENAGRUEL. C'est l'Aristoloche serpentaire et le Gouet serpentaire. (B.)

SENA GUEHELY. Nom d'une espèce de séné de la Basse-Egypte, fort inférieur au véritable. C'est le *cassia lanceolata* de Lamarck, figuré pl. 3 du Voyage de Nectoux dans la Haute-Egypte. (B.)

SENA MECKKI. Nom égyptien de l'Arguelle ou Cynanque a feuilles d'olivier, dont les feuilles ont les mêmes vertus que celles du Séné des boutiques, et qu'on mêle frauduleusement avec elles. (B.)

SENANDI. Nom malabare de l'améthyste, variété violette du Quarz. (LN.)

SENAPE, *Senapea.* Arbrisseau grimpant de Cayenne, figuré par Aublet, mais dont la fructification n'est pas encore complétement connue. (B.)

SENAPOU. Nom de pays du Bois ivrant. (B.)

SENATEUR. Nom appliqué par des navigateurs à la Mouette blanche, d'après sa démarche grave sur les glaces. *V.* ce mot. (V.)

SENDERA-CLAUDE. C'est, dans Rhéede, la Liserolle tridentée. (B.)

SÉNÉ. Plante du genre des casses, qui est fréquemment employée comme purgative. Il en vient d'Egypte et d'Italie. *V.* au mot Casse.

Gærtner en a fait un genre particulier, auquel il a donné pour caractères : un calice caduc, divisé en cinq parties; une corolle de cinq pétales, dont l'inférieur est plus grand; dix étamines, dont trois plus grandes sont stériles, et trois autres courbées en arc; un ovaire supérieur oblong, surmonté d'un style courbé à stigmate en tête; un légume membraneux à plusieurs loges, renfermant chacune une semence albumineuse à embryon droit.

Le véritable séné (*cassia sena*, Linn.) se récolte au-dessus des Cataractes du Nil, dans le pays des Barabras, et dans la Nubie. Il ne se cultive pas. On en fait deux récoltes, dont l'abondance dépend de la durée des pluies qui ont lieu périodiquement. La préparation qu'on lui donne se borne à faire sécher les tiges coupées au soleil. La séparation des gousses (*follicules*) et des folioles a lieu plus tard, c'est-à-dire, s'exécute par les agens du fermier de cette denrée (son commerce est un privilége exclusif que vendent, chaque année les beys d'Egypte), pour l'expédier au Caire et à Alexandrie, d'où il passe en Europe. On le fraude très-souvent avec les feuilles du *séné lancéolé* qui croît dans les mêmes contrées, mais dont les vertus sont inférieures, et avec celles du *cynanque à feuilles d'olivier*, qui les a égales et même supérieures.

Il y a lieu de désirer que la culture du véritable séné s'établisse dans le pays des Barabras ou ailleurs; car la quantité que fournit ce pays est bien inférieure aux besoins de la consommation, même en y comprenant le séné lancéolé, qui y est appelé *sena belledy*, et le cynanque à feuilles d'olivier, qui y est nommé *arguel*. Le premier l'a été avec succès, par moi, en Caroline, et je ne doute pas qu'il puisse l'être également dans les parties méridionales de la France; seulement à raison de la moindre chaleur, il seroit d'une qualité inférieure, ce qui n'auroit d'autre inconvénient que d'obliger à en augmenter la dose.

Nectoux a publié une savante dissertation, accompagnée de superbes figures coloriées, sur les diverses espèces de séné, dans son Voyage dans la Haute-Egypte. (B.)

SÉNÉ DES PROVENÇAUX. C'est la GLOBULAIRE. (B.)

SÉNÉ DES PRÉS. Un des noms de la GRATIOLE. (B.)

SÉNÉ SAUVAGE ou BATARD. Espèce de CORONILLE, *Coronilla emerus*, Linn.). (B.)

SÉNEBIÈRE, *Senebiera*. Genre de plantes établi par Decandolle dans la tétradynamie siliculeuse, et dans la famille des crucifères. Il offre pour caractères : un calice de quatre folioles; une corolle de quatre pétales à peine plus longs que le calice; six étamines, dont deux plus courtes;

un ovaire supérieur didyme, surmonté d'un style à stigmate obtus; une silicule didyme, à valves globuleuses, attachées à une cloison linéaire plus courte qu'elles, et contenant une seule semence de chaque côté.

Ce genre est intermédiaire entre les PASSERAGES et les CRANSONS. Il renferme quatre espèces; l'une d'elles est le *lepidium didymum* de Linnæus, qui se trouve dans les parties chaudes des quatre parties du monde. Il est connu à Saint-Domingue sous le nom de *cresson de savanes*, et on le mange en salade comme le cresson de fontaine. J'en ai fréquemment fait usage en Caroline, où il croît également dans les prairies sèches et dans les lieux cultivés; il a le goût du cresson alénois, et il est agréable, surtout lorsqu'il est mêlé avec de la laitue, qui corrige sa trop forte saveur.

Cette plante a été plusieurs fois cultivée dans les jardins de Paris; mais comme elle est annuelle et que ses graines se dispersent au moment de la maturité, elle ne s'y est pas conservée. En Caroline, elle est en fleur et en fruit pendant toute l'année. (B.)

SENECILLE, *Senecillis.* Genre de plantes établi par Gærtner pour placer deux espèces qui ne conviennent pas complétement aux autres de leur genre. Ce sont les CINÉRAIRES DE SIBÉRIE et PURPURESCENTE.

Ce genre a pour caractères: un calice cylindrique formé par une seule rangée de folioles égales; un réceptacle nu, portant dans son disque des fleurons hermaphrodites, et à la circonférence des demi-fleurons fertiles, tridentés; des semences à aigrettes plumeuses. (B.)

SENECIO. Cette herbe, selon Pline, ressembloit au chamædrys, mais avoit ses tiges rougeâtres. Elle croissoit sur les murailles et sur les toits des maisons. Les Grecs l'appeloient *erigeron*, c'est-à-dire vieillard du printemps, parce que dès cette saison ces fleurs se changeoient en une bourre composée de floccons, ou soies blanches, qui perçoient du sommet de la fleur, comme cela avoit lieu dans les têtes de chardons; aussi Callimachus nommoit-il l'*erigeron*, *acanthis*, et d'autres auteurs le désignoient-ils par *pappus* (*aigrette*, *papillote*). Pline fait observer que les Grecs n'ont eu qu'une connoissance vague de cette plante, car ils en ont parlé diversement; les uns lui attribuoient des feuilles semblables à celles de l'*eruca*, et d'autres des feuilles pareilles à celles du chêne, mais plus petites. Ces auteurs varioient encore plus sur les propriétés de l'*erigeron*, et Pline, après avoir transcrit ce qu'ils en ont dit, ajoute: « Quant à moi, je rapporterai seulement ce que l'on en sait, par l'expérience, à Rome. Il faut noter que la bourre de *senecio* pilée avec un peu de

safran, et une goutte d'eau fraîche, est très-propre aux fluxions véhémentes des yeux, lorsqu'on l'applique dessus. Cette bourre rôtie et appliquée, avec du sel, sur les écrouelles, est fort bonne, etc. » Le naturaliste romain rappelle aussi d'autres usages, de cette plante, et qui étoient accompagnés de circonstances ridicules.

Dioscoride nous apprend que l'*erigeron* poussoit une tige roussâtre, et de la hauteur d'une coudée ; que ses feuilles étaient décurrentes et découpées sur les bords, comme celles de l'*eruca*, mais plus petites ; qu'elles avoient des fleurs jaunes découpées très finement, et qui se changeoient en aigrettes ; qu'elle avoit pris son nom d'*erigeron* de ce que ses fleurs deviennent blanches, dès le printemps, comme les cheveux d'un vieillard ; qu'elle croissoit parmi les décombres, sur les vieux murs, le long des murailles des villes, etc. ; que sa racine étoit inutile, et que ses fleurs et ses feuilles étoient rafraîchissantes, et employées, comme telles, pour calmer les inflammations, et en décoction pour apaiser les douleurs de l'estomac. Galien ajoute que cette plante est un peu résolutive.

Plusieurs plantes, de la famille des composées pourroient se rapporter à l'ancien *erigeron* ou *senecio*, surtout des espèces de seneçon, et particulièrement l'espèce commune ou celle des bois, ou l'espèce visqueuse (*senecio vulgaris*, *sylvaticus* ou *viscosus*, L.). Mais, de ces trois plantes, c'est la première que l'on donne communément pour l'*erigeron* des anciens, et cependant elle ne s'élève pas à une coudée de hauteur ; il est vrai qu'à l'exception de cette hauteur, le reste lui convient, et surtout ce passage de Théophraste, lorsqu'il fait observer que l'*erigeron* fleurit presque tout le long de l'année, une fleur succédant à une autre. Toutefois, on ne la mange pas, et l'on sait que l'*erigeron* est classé, par Théophraste, près des herbes potagères ; que ce botaniste fait remarquer que c'est un aliment peu estimé. Les Grecs nommoient aussi cette plante *erechtytes*, et les Latins, *herbulum*.

Jusqu'à C. Bauhin, le nom de *senecio* a été un nom collectif qui désignoit les trois espèces de *senecio* citées ci-dessus ; le *crepis fœtida*, Linn., le *centaurea crupina*, etc. ; mais jusqu'à Linnæus il a été donné à des plantes de genres différens, et dont quelques-unes ont beaucoup d'affinité avec celui qui est appelé *senecio* par les botanistes ; ces genres sont ceux-ci : *cacalia*, *erigeron*, *conyza*, *cineraria*, *baccharis*, *inula*, *senecio*, *spilanthus*, *centaurea*, *spœranthus* et plusieurs des genres faits à leurs dépens.

Le genre *senecio*, de Linnæus, se compose du *senecio* de

Tournefort ( où rentrent les *seneçons flosculeux* ), et d'une partie du *jacobœa*, du même auteur. Le *senecio* d'Adanson comprend celui de Tournefort et le *kleinia*, de Linnæus, depuis réuni au *cacalia*. Le *crassocephalum*, de Moench, a pour type le *senecio cernuus*.

Le genre *erechtides*, de Rafinesque Schmaltz, ne diffère du *senecio* que par son calice commun point caliculé, et dont les écailles ne sont point marcescentes à l'extrémité. Il comprend une seule espèce, assez semblable au SENEÇON A FEUILLES D'ÉPERVIÈRE (*senecio hieracifolius*, L.), mais élevée de six à huit pieds. Elle croît à la Louisiane.

Linnæus a transporté le nom d'*erigeron* à un genre décrit, dans ce Dictionnaire, à l'article VERGERETTE. (LN.)

SENECIOIDES. Plante annuelle, des Indes-Orientales, indiquée sous ce nom dans le *Flora Zeylanica* de Linnæus, et dont ce naturaliste a fait ensuite une espèce de conyze ( *C. cinerea* ). Elle a l'aspect d'un seneçon. (LN.)

SENEÇON, *Senecio*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie superflue et de la famille des corymbifères, dont les caractères consistent : en un calice polyphylle sur une simple rangée, caliculé à sa base, réfléchi dans la maturité, à folioles inégales, noirâtres à leur sommet; un réceptacle nu, supportant des fleurons hermaphrodites, tubuleux sur son disque et à sa circonférence, le plus souvent des demi-fleurons femelles fertiles ; plusieurs semences à aigrette simple et sessile.

Ce genre, dont celui appelé HUBERTIE par Bory-Saint-Vincent se rapproche beaucoup, en formoit deux dans Tournefort, savoir : celui des SENEÇONS et celui des JACOBÉES ; le premier avoit les fleurs flosculeuses, et le second des fleurs radiées. Il renferme des plantes à feuilles alternes, entières ou pinnatifides, souvent un peu charnues, à fleurs disposées en corymbes terminaux, ordinairement toutes jaunes, mais quelquefois à demi-fleurons rouges. On en compte cent trente espèces, dont les plus communes et les plus saillantes sont :

1.° Parmi les *seneçons* dont les fleurs sont flosculeuses :

Le SENEÇON VULGAIRE, qui a les feuilles pinnées, sinuées, amplexicaules, et les fleurs éparses. Il est annuel, et se trouve très-communément en Europe, dans les lieux cultivés. Il se reproduit continuellement, et reste vert et en fleur même pendant l'hiver. On l'emploie communément comme émollient, adoucissant et résolutif. Il convient dans les crachemens de sang, dans les lavemens, dans les cataplasmes destinés à amener les tumeurs en suppuration ; à dissiper le lait

grumelé dans les mamelles : on le recommande aussi contre la goutte, l'épilepsie, les hémorroïdes et les vers.

Le SENEÇON FAUSSE SQUINE, qui a les tiges très-longues et presque nues. Il est vivace et se trouve dans l'Inde. On regarde sa racine comme sudorifique, et on l'emploie dans le pays aux mêmes usages que celle de la véritable *squine* (*smilax china*, Linn.). *V.* au mot SALSEPAREILLE.

2.° Parmi les *seneçons* dont les fleurs sont radiées :

Le SENEÇON VISQUEUX, qui a les feuilles pinnatifides, gluantes; les écailles du calice lâches, et les demi-fleurons recourbés. Il ressemble beaucoup au *seneçon vulgaire ;* mais il est visqueux, beaucoup plus élevé, et ses fleurs ont souvent des rayons. Il est annuel, et se trouve dans les bois où le terrain est sablonneux.

Le SENEÇON DES BOIS, qui a les feuilles pinnatifides, dentées; la tige droite ; les fleurs en corymbes, et les rayons recourbés. Il est annuel, et se trouve dans les bois de l'Europe boréale.

Le SENEÇON ÉLÉGANT, qui a les feuilles pinnatifides, égales, très-ouvertes, le bord très-épais et recourbé, les fleurs purpurines. Il est originaire du Cap de Bonne-Espérance. On le cultive très-fréquemment dans les jardins d'ornement, à raison de l'élégance de son port et de la belle couleur de ses fleurs. Il double très-facilement, sans pour cela perdre sa faculté générative. On le multiplie de semences et de boutures. Il a besoin d'être tenu dans une exposition chaude, et sèche, et d'être rentré pendant l'hiver dans une orangerie ; au moyen de ces précautions, on peut en avoir en fleur pendant toute l'année. Il s'élève à un ou deux pieds, et ses fleurs sont disposées en corymbes peu garnis.

Le SENEÇON A FEUILLES D'AURONE, qui a les feuilles pinnées, multifides, à divisions linéaires et aiguës ; les fleurs disposées trois par trois sur des pédoncules en corymbes denses. Il est vivace, et se trouve sur les montagnes schisteuses, où il produit un bel effet par son élégance et son abondance. Il s'élève d'un à deux pieds, et forme souvent de grosses touffes.

Le SENEÇON JACOBÉ, qui a les feuilles pinnées et en lyre, les découpures dentelées, et la tige droite. Il est vivace, et se trouve abondamment dans toute l'Europe, dans les champs humides et sur le bord des rivières. C'est une très-belle plante, qui s'élève à trois ou quatre pieds, et présente un large corymbe de fleurs jaunes. Elle est émolliente, vulnéraire, apéritive, détersive et résolutive; son suc, pris en gargarisme, guérit les inflammations de la gorge ; sa décoction est bonne contre la dyssenterie et les érysipèles ; on la donne aussi en lavement dans les tranchées du bas-ventre.

Le Seneçon des marais, qui a les feuilles ensiformes, dentées, un peu velues en dessous, et la tige grêle. Il est vivace, et se trouve dans les marais, sur le bord des rivières. Il s'élève de cinq à six pieds.

Le Seneçon doré, qui a les feuilles un peu décurrentes, lancéolées, dentelées ; les supérieures beaucoup plus petites. Il se trouve dans les bois humides des parties méridionales de l'Europe. C'est une très-belle plante vivace, que l'on multiplie dans quelques jardins d'ornement.

Le Seneçon doronique, qui a la tige très-souvent uniflore, les feuilles entières et dentées, les radicales ovales et velues en dessous. Il est vivace, et se trouve dans les Alpes, dans les Pyrénées et autres montagnes élevées de l'Europe. (B.)

SENEÇON EN ARBRE. Ce nom s'applique souvent à la Bacchante. (B.)

SENEDETTE. M. Lacépède donne le nom de Delphinaptère senedette, à un cétacé dont M. Cuvier nie l'existence. *V.* le *Règne animal.* (DESM.)

SENÉES. Division proposée par Colladon, dans le genre des Casses; elle renferme la Casse séné et la Casse lancéolée, dont les semences sont unies, presque en cœur, beaucoup plus petites que la gousse, et dont les étamines sont très-inégales et pourvues de deux pores. (B.)

SÉNÉGALI. *Voyez* pour tous les oiseaux décrits sous ce nom et celui de *bengali*, l'art. Fringille, tom. 12, p. 155, où la *linotte* dite le *sénégali chanteur*, se trouve en double emploi; fait dont je me suis assuré depuis l'impression de cet article, par de nouvelles observations; en effet, c'est un individu de l'espèce de la Linote vengoline, *Fringilla angolensis.* Celui figuré dans les oiseaux chanteurs de la zone torride, est une femelle ou un jeune mâle, qui diffère du mâle adulte, en ce qu'il n'a pas, comme celui-ci, le croupion et les couvertures supérieures de la queue d'un beau jaune.

L'espèce dont il va être question est nouvellement découverte, et doit faire partie de la section B, p. 174 des *fringilles.*

Le Sénégali aurore, *Fringilla subflava,* V. Il a trois pouces sept lignes ; le bec rougeâtre ; toutes les parties supérieures grises ; cette teinte est plus foncée sur la tête ; les couvertures du dessus de la queue sont rouges ; la gorge et toutes les parties postérieures, d'une belle couleur aurore, plus claire sur la gorge, plus foncée sur la poitrine ; les flancs gris, avec quelques lunules blanches à l'extrémité de quelques plumes ; les pennes alaires et caudales, d'un gris rembruni, et les pieds bruns. Cette espèce se trouve au Sénégal, et fait partie de la collection de M. le comte de Riocourt.

Comme les *sénégalis*, *bengalis*, *veuves*, *moineaux*, et plu-

sieurs autres petits oiseaux granivores de l'Afrique et des Indes, sont recherchés en France, et que l'on regrette souvent de ne pouvoir les conserver, j'ai pensé que l'on verroit ici avec plaisir un détail succinct de la méthode que j'ai employée, non-seulement pour allonger leur vie, qu'abrègent les froids qu'ils éprouvent en Europe, mais pour jouir de l'intéressant spectacle de leurs amours, et de l'éducation de leurs petits. D'après cette méthode, l'on pourroit se procurer des générations acclimatées qui finiroient par ne plus exiger que les attentions ordinaires que demande l'éducation des serins. Les premiers soins doivent se porter à l'époque de leur arrivée, où il en périt beaucoup. Le peu de précautions que l'on prend dans le transport, contribue à cette perte. Au lieu de les entasser dans de petites volières avec d'autres oiseaux, au lieu de réunir dans la même, forts et foibles, doux et méchans, il faut en avoir une d'une grandeur proportionnée au nombre que l'on doit apporter; mettre les gros et les méchans en particulier; se munir de leur nourriture naturelle pour plus de deux mois après leur arrivée. Avec ces précautions, ces oiseaux arriveront bien emplumés et en bonne santé, et pourront résister plus facilement à l'influence du climat, subir leur première mue, et éviter la malignité d'une maladie à laquelle tous sont sujets (*la dyssenterie*), et qui les attaque dans les premiers mois de leur résidence en France. Le millet d'Afrique est un remède efficace; d'abord on leur donne peu du nôtre, qui doit par la suite le remplacer. L'on mélange l'un et l'autre, et ce mélange doit être continué jusqu'après leur mue. Comme ils préfèrent l'alpiste en grappe, il est essentiel de leur en donner. Ces précautions dans le choix des alimens ne sont pas nécessaires pour ceux que l'on achète à Lisbonne, où ils sont déjà aussi acclimatés que les serins parmi nous.

Le principal moyen de réussir à les élever, est de leur procurer une température convenable, et qui approche de celle des contrées les moins chaudes de l'Afrique. L'on peut m'opposer que sans cela ils peuvent vivre, puisque les oiseleurs n'usent pas de tant de précautions, et les exposent journellement à l'air, même dans l'hiver; mais ces oiseleurs ne mettent pas l'acheteur dans la confidence des pertes qu'ils font; ils savent se dédommager des morts par le haut prix où ils portent les vivans. Au reste, les degrés de chaleur dont je parlerai ne sont de rigueur que pour les oiseaux que l'on veut faire nicher ou couver. Quelques espèces ne demandent qu'une température qui approche de celle des contrées les moins chaudes de l'Afrique, et se contentent de celle des îles Canaries; mais elle doit être plus forte pour les *veuves*,

les *ignicolores* ou *cardinaux*, les *diochs*, etc., sans qu'elle puisse devenir nuisible aux *bengalis* et *sénégalis*, qui habitent les mêmes contrées que ceux-ci ; et cette chaleur, que refuse notre climat pendant plus de dix mois, est d'autant plus indispensable pour atteindre le but que l'on se propose, que la plupart de ces oiseaux font leur ponte et entrent en mue pendant notre hiver.

Une serre chaude est donc l'emplacement qu'on doit préférer, où l'on doit les tenir, soit que l'on en construise une exprès, soit que l'on se serve d'une partie de celle destinée aux plantes. Elle doit être d'une étendue proportionnée au nombre d'oiseaux que l'on veut faire couver, avec un grillage en dedans du côté du vitrage, et un autre du côté de la porte d'entrée, afin de ne pas s'introduire dans la volière pendant le temps des couvées, et de pouvoir leur donner la nourriture qu'on placera sur des tablettes posées le long du dernier grillage. Rien ne fatigue tant les oiseaux en général, et ne les porte davantage à abandonner leur nid, que d'entrer trop souvent dans les endroits où ils couvent ; l'on a même vu des serins fatigués de fréquentes visites, quitter l'incubation.

La gelée des hivers les plus froids ne doit jamais pénétrer dans la serre ; l'on y mettra des caisses d'arbrisseaux toujours verts, comme des orangers, des lauriers, et d'autres qui peuvent supporter une chaleur au moins de 25 degrés. Il seroit beaucoup mieux de planter ces arbustes en pleine terre, et d'y joindre d'autres plantes, surtout des plantes grimpantes et des lianes, etc. ; plus ces petits bosquets sont épais et touffus, plus ces oiseaux s'y plaisent, particulièrement les *sénégalis* et *bengalis*, qui y placent leurs nids, et s'y retirent en tout temps. On ne laissera d'espace entre les arbres et la muraille, que ce qu'il en faut, pour qu'une personne puisse passer en écartant les branches ; mais on y passera rarement, afin de ne pas effrayer la timide population de la volière.

Vis-à-vis du petit bois, et en face de la porte, on laissera un espace vide, sablé, ou plutôt couvert de gazon, au milieu duquel sera creusé un petit bassin rempli d'eau, qu'il faudra renouveler souvent. Il seroit mieux d'y faire passer un petit ruisseau, qui rouleroit sur du gravier, ou entretenir le bassin par le moyen d'un jet d'eau. Le bruit et le roulement de l'eau plaisent beaucoup à ces petits oiseaux, et les excitent à se baigner souvent, ce qui leur est très-salutaire. Le gazon toujours vert et la terre sont nécessaires, parce que plusieurs y trouvent les insectes et les vermisseaux dont ils nourrissent leurs petits. On plantera dans la partie sablée un ou deux ar-

brisseaux morts, aussi élevés que la serre, et garnis de plusieurs branches pour leur servir de juchoir. Des pieux seront placés le long du massif; ils seront creusés de distance en distance, de sorte qu'ils offrent aux oiseaux qui préfèrent des trous pour nicher, assez de profondeur pour y faire leur nid et y couver. Indépendamment de ces ouvertures, l'on mettra de distance en distance, dans la partie vide de la serre, de petits boulins en bois, larges en dedans comme ceux que l'on prépare pour les serins, mais totalement fermés, à l'exception d'une ouverture d'un pouce de diamètre sur le devant du boulin, aux deux tiers de sa hauteur; le dessus sera bombé, et se retirera à volonté afin de le nettoyer plus aisément.

Pendant la première année, la température de la serre doit être élevée à 20 ou 25 degrés, surtout si les oiseaux arrivent de leur pays natal. La plupart perdent leurs plumes pendant la traversée, soit par l'effet de leur mue, soit en se battant entre eux, soit enfin par l'habitude qu'ils contractent, quand ils sont renfermés trop à l'étroit, de se les arracher mutuellement, lorsqu'elles commencent à pousser, pour en sucer le bout. La chaleur qu'ils trouveront dans la serre, leur rendra leur force, et hâtera le développement des plumes. Les *sénégalis* ont, plus que les autres, l'habitude de se plumer les uns les autres; et il est difficile de la leur faire perdre. Pour y parvenir, l'on mettra à part ceux qui sont dépouillés de leurs plumes, jusqu'à ce qu'elles soient entièrement revenues. Il est nécessaire d'en faire autant pour les individus qui, à leur arrivée en France, sont déplumés; c'est un moyen certain pour les conserver.

Une température de 18 à 20 degrés sera suffisante pendant la seconde année, pour ceux nés en France, et celle de nos étés ordinaires de la troisième année; mais il sera toujours prudent de l'augmenter à l'époque des pontes et de la mue. On les accoutumera peu à peu avec le froid, et après quelques générations, ils le supporteront aussi bien que les serins.

Lorsque les *bengalis* ont des petits, il est essentiel de leur procurer des larves, des chenilles non velues, et autres insectes, qui leur sont nécessaires pour pouvoir les élever pendant les premiers jours de leur enfance.

Comme quelques espèces, surtout les *diochs* et les *gros-becs à collier rouge*, ne peuvent vivre avec les autres au moment de la ponte, sans chercher à s'emparer de leur nid, ou même à le détruire, il faut faire dans la volière des compartimens pour les y tenir séparés couple par couple.

La durée ordinaire de la vie de ces oiseaux, lorsqu'ils sont

acclimatés ; est de huit à dix ans ; mais, suivant les procédés que je viens d'indiquer, on pourroit la prolonger, et l'on multiplieroit certainement leur existence, en obtenant chaque année de nouvelles générations. Quoique je n'aie pas mis tout-à-fait en usage la méthode que je recommande, je suis parvenu à faire couver plusieurs espèces de petits oiseaux d'Afrique, et à amener à bien le produit de leur couvée ; mais ce succès n'a été que momentané, et seroit complet d'après ces procédés. *V.* pour de plus grands détails, l'*Histoire des oiseaux chanteurs de la zone torride.*

*Chasse.*

Les *bengalis* et les *sénégalis*, d'un naturel peu sauvage, donnent facilement dans les piéges qu'on leur tend. Celui dont se servent les Sénégalais est simple ; c'est une calebasse posée à terre, et un peu soulevée par un support léger, auquel est attachée une longue ficelle ; quelques grains de millet pour appât, surtout après la récolte, suffisent pour les attirer et les faire accourir en foule. L'oiseleur, placé dans un lieu où il voit tout sans être vu, tire la ficelle à propos, et prend tout ce qui se trouve sous la calebasse.

A l'île de Gorée, l'on emploie avec succès le filet de *retz-saillant*, et il procure une chasse plus copieuse. Des bandes nombreuses, composées de jeunes *bengalis*, *sénégalis*, *petits moineaux*, *comba-sous*, *cardinaux*, et de quelques *veuves*, sont jetées par le vent en pleine mer. Quelquefois ces bandes ne sont que d'individus d'une seule espèce ; mais l'on a remarqué que dans les troupes de *sénégalis* et de *bengalis*, il n'y avoit souvent qu'une seule *veuve*, que ceux-ci suivoient partout. En seroit-il de ces petits volatiles comme de certains oiseaux de *paradis*? Auroient-ils aussi leur conducteur ? Dans ces coups de vent, l'île de Gorée est pour eux un asile où ils se réfugient, afin d'échapper à la mort. Mais cette île, sans verdure, sans herbe et sans arbres, couverte d'un sable aride, ne leur offre aucun aliment. Il suffit d'en présenter à ces petits affamés, pour les attirer où le filet est préparé. *V.* au mot CHARDONNERET, la manière de faire cette chasse. (V.)

SÉNÉGRÉ ou SINÉGRÉ. FENU-GREC ou MÉLILOT DU LEVANT, en Languedoc. (DESM.)

SÉNÉGA. Plante du genre des POLYGALES. (B.)

SÉNÉLOPS (1), *Selenops*, Dufour. Genre d'arachnides pulmonaires, de la famille des aranéides, tribu des latérigrades, ayant pour caractères : la seconde paire de pattes

(1) Lisez SÉLÉNOPS, (yeux en croissant). — On s'est aperçu trop tard que ce mot avoit été écrit, par erreur, SENELOPS.

et la troisième ensuite, les plus longues de toutes ; la première la plus courte de toutes ; mâchoires droites, écartées, parallèles, presque de la même largeur, dans toute leur étendue ; lèvre courte, presque carrée, avec l'extrémité supérieure arrondie ; huit yeux, dont six de front, et les deux autres situés un de chaque côté, en arrière des deux extrêmes précédens, les plus gros de tous ; corps très-aplati.

L'espèce qui a servi de type, le SÉLÉNOPS RAYONNÉ, *Selenops radiatus*, a été découverte en Espagne, par mon ami M. Léon Dufour. Son corps est long d'environ quatre lignes, d'un brun-jaunâtre livide, pubescent, avec de petites taches noirâtres ; le milieu du corselet est plus obscur, et a des lignes enfoncées, disposées en rayon ; l'abdomen est orbiculaire ; les pattes sont longues, avec des bandes ou taches transverses, noirâtres, et une brosse au bout des tarses.

Je connois trois autres espèces. La première, très-voisine de la précédente, se trouve en Syrie et en Egypte ; la seconde a été observée à l'Ile-de-France, par M. Cattoire ; la troisième, la plus grande de toutes, a été apportée du Sénégal par M. Poinsignon, officier militaire distingué, et qui m'a donné de la manière la plus généreuse, toutes les productions naturelles qu'il y avoit recueillies. (L.)

SENEMBRI. Nom de pays de l'IGUANE COMMUN. (B.)

SENESSON. *V.* SENEÇON. (LN.)

SÉNETIO. *V.* SENECIO. (LN.)

SENEVÉ. Nom vulgaire de la MOUTARDE. (B.)

SENGAN. Nom d'une ANGUILLE de moyenne taille, en Sibérie. (B.)

SENGIAK. Nom groënlandais des TÉRÉBELLES. (DESM.)

SENICLE. Nom imposé au SERIN D'ITALIE. (V.)

SÉNICLE. Nom de l'ARROCHE PUANTE, en Languedoc. (DESM.)

SENIL. Nom languedocien du SERIN. (DESM.)

SENITES. Adanson nomme ainsi le genre ZEUGITES. (LN.)

SENNA. Les anciens Grecs et les Latins, comme les auteurs modernes, ont connu et connoissoient sous ce nom, le SÉNÉ. *V.* ce mot. Tournefort avoit fait de cette plante, à cause de son légume membraneux, le type d'un genre particulier, qui a été adopté et augmenté par quelques auteurs, puis réuni au *cassia*, Linn. (LN.)

SENNAL. Nom vulgaire de l'ANTHIAS TESTUDINÉ, constituant aujourd'hui le genre ANABAS. (B.)

SENNINSO. Au Japon, on donne ce nom à une espèce de CLÉMATITE confondue par Thunberg et par Loureiro avec la clématite de Virginie, L. ; mais selon Decan-

dolle, c'est une espèce distincte. Il l'a nommée *clematis biternata*, L. (LN.)

SENNINSO de Kæmpfer. *V.* SONMOUC. (LN.)

SENORINA. En Galice, on nomme ainsi les *oreilles de mer* ou HALIOTIDES. *V.* ce dernier mot. (DESM.)

SENOUBAR. Nom arabe du PIN D'ALEP (*Pinus alepensis*, Mill.). (LN.)

SENOUDELIO. *V.* SERONDELIO. (DESM.)

SENOURA. Nom portugais de la CAROTTE. *V.* CINOURA. (B.)

SENRÉE, *Senræa.* Plante d'Arabie, toute couverte de petits poils blancs, à feuilles alternes, pétiolées, les unes en cœur tronqué et tridenté, les autres entières, et à fleurs solitaires et axillaires, qui forme un genre dans la monadelphie décandrie, et dans la famille des malvacées.

Ce genre a pour caractères: un calice double; l'extérieur, de trois folioles, et l'intérieur à cinq dents; une corolle de cinq pétales; dix étamines réunies par leur base; un ovaire supérieur surmonté d'un style à cinq divisions; une capsule à cinq loges. (B.)

SENS, *Sensus.* L'animal resteroit dans un état continuel de végétation et d'immobilité, s'il n'avoit aucun moyen de communication avec les objets extérieurs; il ne pourroit ni sentir, ni agir, parce qu'il ne fait de mouvemens qu'à l'occasion de quelque affection. Plus un animal a de sensibilité extérieure, plus ses mouvemens sont vifs et répétés. L'*huître*, qui sent à peine, ne se remue presque jamais; l'oiseau, dont la sensibilité est extrême, est toujours en action, et même parmi les hommes, ceux qui sont les plus sensibles sont aussi les plus vifs et les plus impétueux. Tous les animaux vertébrés ou les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les poissons jouissent de cinq sens plus ou moins parfaits comme l'homme, bien qu'il y ait des espèces aveugles, telles que la taupe, le zemni, la cécilie, la myxine ou gastrobranche, et que l'odorat ou le goût soient plus ou moins obtus chez les poissons et quelques oiseaux.

Chez les animaux sans vertèbres, il n'y a presque jamais tous les sens à la fois, et souvent il en manque deux ou trois. Parmi les céphalopodes, sèches, calmars, on ne rencontre plus d'organe de l'odorat, mais bien ceux de l'ouïe, de la vue, du goût et du tact. Plusieurs gastéropodes manquent non-seulement de l'ouïe, mais même de la vue, quoique d'autres aient encore des yeux; tous paroissent sourds. Les mollusques acéphales, principalement ceux des coquilles bivalves, n'ont ni yeux, ni organe interne de l'oreille, ni odorat, non plus que les annélides ou helminthides. Enfin

les animaux radiaires ou les zoophytes, les échinodermes, actinies, méduses, etc., ainsi que les races plus inférieures encore, sont bornés au sens du toucher, qui est fort délicat néanmoins, qui tient lieu, sans doute, de goût à l'orifice de leur bouche, et même d'yeux, par sa sensibilité à la lumière chez les hydres, les polypes, les actinies, etc.

Les insectes et les crustacés, les arachnides, ou les animaux articulés sont les mieux munis de sens parmi tous les invertébrés. Ils possèdent non-seulement des yeux, mais même ceux-ci sont souvent composés de plusieurs facettes, ou plus nombreux que jamais la fable n'en attribua à Argus. L'on distingue encore des canaux pour l'organe auditif chez les crustacés, selon Scarpa et Comparetti; mais bien que l'on n'ait rien trouvé de semblable parmi les arachnides et les insectes, il paroît que ces animaux entendent, sinon des sons, du moins le frémissement de l'air, à la manière des sourds. A l'égard de l'odorat, bien qu'on soit en suspens sur la sorte d'organe qui l'exerce chez eux, il est manifeste qu'ils le possèdent. Il réside, à ce qu'il paroît, soit dans les antennes, soit dans les palpes environnant la bouche. De même, les tentacules de plusieurs mollusques paroissent aussi être sensibles aux odeurs. Enfin le goût existe perpétuellement dans les organes de la déglutition, chez toutes les races d'insectes, comme des autres animaux, et le tact est plus ou moins délicat à la surface de leur corps.

D'après cette revue, on observe que les sens de l'ouïe d'abord, puis de l'odorat, ensuite de la vue, sont les moins répandus dans tout le règne animal; tandis que le toucher surtout et le goût (qui n'en est guère qu'une modification) existent également chez toutes les espèces. Les autres sens ne sauroient exister sans le tact, mais il peut exister sans eux.

En effet, tout ce qui constitue l'animalité, étant la sensibilité, comme nous l'avons fait voir (art. ANIMAL), celle-ci se manifeste nécessairement par quelque sens; et il n'en est point de plus fixe, de plus universel que celui du tact. Sans lui, il n'existe donc pas d'animal. La raison en est évidente; car pour exercer les fonctions de l'animalité, il faut sentir le plaisir ou la peine; et l'on ne peut être guidé dans la vie que par les impressions que le tact reçoit. Otez ce sens primitif qui nous avertit de la présence des objets extérieurs, et l'animal ne peut plus se mouvoir sans péril, sans se choquer ou se détruire; il faudroit donc qu'il restât planté ou immobile comme le végétal. Aussi l'intermission des sens, comme dans le sommeil, force à l'immobilité. Plus on sent, plus l'on voit de loin les obstacles, plus un animal est capable de grands

mouvemens, comme on l'observe pour les oiseaux, les insectes ailés, et les poissons à nage rapide.

Les sens sont toujours plus ou moins rapprochés du cerveau ou de la tête, centre capital de l'animalité. Aussi chez les vertébrés, à l'exception du tact qui est constamment le sens universel de la périphérie du corps, les sens sont réunis à la tête. Il en est à peu près ainsi chez les invertébrés; et plus les sens sont délicats et subtils, comme la vue et l'ouïe, plus ils avoisinent le centre cérébral.

L'animalité consiste donc dans la présence des sens, dans la faculté d'être affecté par l'impression des corps extérieurs; la plante qui ne sent point, n'a aucun sens, et lorsque nous sommes endormis, lorsque nos organes externes ont suspendu leurs fonctions, nous sommes dans une sorte de végétation. C'est une qualité propre à tous les sens des animaux d'être susceptibles d'intermittence dans leur activité, d'avoir une interruption, un temps de réparation lorsqu'ils ont été fatigués, tandis que les organes internes ont une activité qui ne cesse qu'à la mort. Il y a donc deux genres de fonctions bien distinctes dans le corps des animaux : 1.° celles qui sont internes et qui s'exercent constamment; 2.° celles qui sont extérieures et qui ont des temps de repos.

Les parties extérieures, les organes des sens sont tous composés, en général, de parties symétriques ou doubles. Les yeux, les oreilles, les membranes olfactives, sont par paires dans les animaux qui jouissent de ces parties; le sens du goût, du toucher, et celui de l'amour qui est un sixième sens, sont de deux moitiés symétriques ou de deux organes correspondans.

Toutes les parties que nous trouvons doubles ou symétriques dans les animaux, appartiennent à la sensibilité ou à la mobilité de l'individu. Le cerveau des animaux à double système nerveux ou des vertébrés, est même composé de deux hémisphères ou moitiés parallèles. Or, tous ces organes pairs ou symétriques dorment et s'éveillent; c'est-à-dire, qu'ils ont des momens de sensibilité et d'insensibilité.

Mais ces parties peuvent être inégales en force : par exemple, un œil peut être plus fort que l'autre; une oreille, une narine, une moitié de la langue, une main, une moitié du corps, un hémisphère du cerveau, peuvent acquérir plus ou moins d'activité que la partie correspondante. Les sensations, en ce cas, seront plus ou moins fausses, suivant l'inégalité plus ou moins grande des forces de chaque partie paire ou symétrique. Cela est fort remarquable pour la vue, l'ouïe et même pour le cerveau; mais les autres sens participent moins de ce désavantage, parce qu'ils s'exercent sur des objets

plus grossiers, plus palpables, et qui prêtent beaucoup moins aux erreurs que les sons, la lumière et les couleurs.

Il y a donc à cet égard deux sortes de sens, ceux qui sont tout physiques, pour ainsi dire, et ceux qui tiennent plus à l'intelligence. Les premiers sont : 1.° le toucher; 2.° le sens de l'amour, qui est un vrai sens très-distinct; 3.° le goût; 4.° l'odorat. Les seconds sont : 1.° l'ouïe ; 2.° la vue; et 3.° le sens intérieur de la pensée ou le cerveau. Il y a, en effet, sept sens, indépendamment des affections et des besoins du corps des animaux, tels que la faim, la soif, les affections, les nécessités physiques qui dépendent toutes du jeu des organes intérieurs, mais qui ne sont pas de véritables sens, quoiqu'elles fournissent aussi au cerveau des idées particulières comme chacun des sept sens. Parce que les puissances vitales ou la sensibilité, chez les animaux, se rassemblent vers le centre cérébral, les sens seront d'autant plus subtils et délicats qu'ils seront plus rapprochés de ce foyer de vie. La vue, l'ouïe, sont les seuls sens qui nous fournissent des idées très-étendues. La vue peut s'élancer jusqu'à la région des astres ; elle est pour ainsi dire un prolongement de la substance du cerveau dont la pulpe médullaire vient par le nerf optique, s'épanouir sur la rétine. L'ouïe tient le second rang, car étant placée dans l'intérieur du crâne, elle a pareillement des relations très-intimes avec le cerveau ; de là vient qu'elle étend sa sphère à une grande distance, et nous pouvons entendre des bruits de plusieurs lieues. La puissance sensitive est moindre dans les autres organes ; l'odorat, déjà plus extérieur dans la cavité cérébrale, n'étend guère sa sphère d'activité qu'à quelques toises d'éloignement. Le goût, encore moins rapproché du cerveau, exige le contact délicat des molécules divisées ou dissoutes ; enfin le tact, étant le plus inférieur des sens, s'exerce immédiatement sur des corps denses et résistans. Ainsi nos sens s'épurent à mesure qu'ils s'élèvent.

La plante n'ayant presque aucune chaleur propre, manque de sens ; les animaux froids et humides, comme les annélides ou vers, les zoophytes, les coquillages ne jouissent guère que du toucher et du goût. Plus les animaux sont chauds, plus la faculté sensitive se développe en eux, et les sens n'acquièrent toute leur énergie que chez les races à sang chaud. De même que le froid engourdit et assoupit la sensibilité ; l'ardeur, l'inflammation les avivent excessivement ; et comme la chaleur aspire toujours à monter, les sens supérieurs doivent déployer plus de force et de subtilité que les inférieurs.

L'œil emploie la lumière ou le feu, élément le plus actif, le plus subtil de l'univers, et qui nous parvient du soleil en 7 ou 8

minutes. L'oreille entend par les vibrations de l'air dont la densité est bien plus grande et l'action plus lente, puisque le son ne parcourt que mille à douze cents pieds par seconde. La membrane pituitaire ou de l'odorat n'admet que les vapeurs et l'arome moins déliés encore que l'air; la langue ne savoure qu'au moyen de l'humidité et de la salive qui délaie ou dissout les particules des corps; enfin la peau ne palpe que des objets matériels qui présentent quelque résistance, comme la pierre, etc. Cette gradation correspond à toute la nature. Certes, nous aurions des sens plus nombreux si notre globe renfermoit une plus grande diversité de substances. Chaque genre de celles-ci éveille en nous un mode de sensations; mais s'il existoit, chez les animaux, des sens dépourvus d'objets, ils se perdroient faute d'être employés. L'homme étant l'être le plus parfait et le plus sensible de la création, il rassemble en lui seul toutes les facultés qui distinguent les autres créatures. Ainsi nous tenons, par ces facultés, la chaîne de toutes les existences de notre monde.

Mais nos sens nous font connoître la nature, non pas telle qu'elle peut être en effet, mais telle que nos organes nous l'offrent. La sensation *ad modum recipientis recipitur;* et cela est tellement vrai, que des substances alimentaires agréables pour un animal, deviennent poisons ou des objets d'un affreux dégoût pour l'homme. Ce qui plaît aux uns déplaît souverainement à d'autres; delà le proverbe qu'*on ne peut pas disputer des goûts et des couleurs.* Les carnivores, par exemple, et les herbivores, ont des sensations de saveur toutes différentes, et sûrement le ragoût des pourceaux n'est pas recherché de beaucoup d'autres espèces. Ainsi il nous est impossible de connoître réellement la nature, car chaque genre d'organisation établit, pour chaque espèce d'animal, un monde particulier. Le monde du poisson ou de l'oiseau est fort différent du nôtre, sans doute; et le philosophe ancien, Protagoras, qui a dit que l'homme étoit la mesure de toutes choses, se seroit exprimé plus exactement, en disant que l'homme se crée son univers d'après le mode de ses sensations.

C'est par-là que les Sceptiques ou les Pyrrhoniens prennent occasion de douter de toutes choses, en ruinant nos plus communes impressions des sens, par l'expérience contradictoire des animaux, comme l'ont fait Sextus Empiricus dans ses *hypotyposes*, et d'autres métaphysiciens.

Bien que les organes de nos sens soient doubles ou formés, comme la langue, de deux moitiés symétriques, la sensation est une, parce que s'opérant simultanément avec une égale

force, elle se confond en une seule. Ainsi les nerfs optiques se croisent en sorte que le mouvement sensitif se combine, à moins que l'inégale activité de chaque œil n'empêche que leur impression ne soit uniforme.

Nos cinq sens sont compris entre l'organe de la pensée et celui de la génération, placés aux deux pôles de l'homme ou du microcosme. Dieu, qui est la cime ou la perfection de l'âme, et la génération ou la Nature créatrice qui est la perfection du corps, président à ces deux extrêmes; et, comme le cerveau est le foyer de l'intelligence, l'organe sexuel est le foyer du sentiment le plus vif. Avec les sept degrés de sensations, ces sept organes, de pensée, de vue, d'ouïe, d'odorat, de goût, de toucher et de volupté vénérienne, sont, pour ainsi parler, les sept cordes du diapason ou de la lyre du corps humain; leur accord compose la plus belle harmonie; l'organe le plus élevé et qui est le plus recueilli, le plus profond, donne, si l'on peut ainsi dire, le ton grave; le plus aigu est celui du sens inférieur; nos facultés sont d'autant plus parfaites, que tous nos sens conservent entre eux une correspondance mieux proportionnée.

Plus un sens est inférieur, plus il produit des voluptés animales pour l'individu seul; les sens supérieurs donnent, au contraire, des plaisirs moraux, et qui peuvent se propager à plusieurs personnes à la fois. Ainsi, voir et ouïr donnent seuls des voluptés honnêtes ou louables comme toutes celles des beaux arts. Ces deux sens analogues entre eux, produits par des vibrations de la lumière et de l'air, peuvent être accrus dans leur action à l'aide d'instrumens. Les lunettes rassemblent les rayons lumineux dans l'œil, comme des cornets acoustiques les vibrations sonores dans l'oreille; le miroir réfléchit les images pour l'œil, comme l'écho répercute les sons pour l'oreille. L'un et l'autre sont capables de sentir l'ordre, la régularité, l'harmonie; l'œil a ses illusions et ses spectres, l'oreille ses tintemens et ses bourdonnemens; l'excès de lumière éblouit le premier comme l'excès du bruit assourdit la seconde. Le sourd a beaucoup de vivacité dans la vue qui supplée à l'ouïe; l'aveugle prête une oreille plus attentive aux bruits légers et imperceptibles. Mais l'aveugle peut recevoir et rendre plus d'idées que le sourd qui est en même temps muet, et qui ne peut ainsi profiter d'aucune communication que la parole établit dans la société humaine; de là vient que ce dernier paroît plus triste et moins spirituel.

Ainsi les sens les plus délicats sont les plus exposés aux erreurs; le toucher et le goût, étant tout physiques, sont plus assurés, mais ils ne connoissent que des plaisirs sensuels, et leur abus fait même tomber dans les vices d'intempérance

et d'incontinence. Si l'œil et l'oreille tiennent plus à l'intelligence, le toucher et le goût correspondent plus aux fonctions du corps, à celles de nutrition et de génération. L'odorat est comme l'intermédiaire des sens supérieurs ou intellectuels, et des inférieurs ou matériels; il tient à ceux-ci par les odeurs des alimens et par celles qui excitent à l'amour; mais il se rattache aussi aux sens supérieurs par les odeurs suaves qui exaltent l'imagination et l'esprit, comme les parfums des temples, les arômes excitans, etc.

Les animaux manifestent moins de prépondérance dans leurs sens supérieurs que dans leurs inférieurs; aussi leur odorat n'a plus de rapports qu'avec leur nourriture ou les odeurs vénériennes; ainsi, ils ne jouissent pas, comme l'homme, du parfum des fleurs et des aromates. Le goût correspond à l'estomac et le tact reçoit son summum d'énergie dans l'organe sexuel. L'acte de la génération et la méditation intellectuelle étant opposés, se nuisent réciproquement.

La division des sens en matériels et en intellectuels n'est donc point arbitraire, mais fondée sur la nature des idées que chacun d'eux nous procure; car les animaux ont les sens matériels beaucoup plus actifs que les sens intellectuels. Chez eux, le toucher, le goût, l'odorat, l'amour, sont tout physiques, tout brutaux, l'âme n'y participe point; c'est l'appétit et le besoin qui les dirigent; chez l'homme, au contraire, le cerveau, l'ouïe et la vue sont intellectuels, et même nos sens les plus matériels tendent à notre perfection morale; tels sont le toucher, le sens de l'amour, le goût et l'odorat, quoiqu'ils ne soient qu'en second ordre chez nous; mais dans l'animal c'est précisément le contraire. Une autre différence non moins essentielle, c'est que les sens intellectuels sont les seuls qui reçoivent des sensations du beau, du sublime. Une saveur, une odeur, une volupté du tact ou de l'amour, ne sont pas belles; on n'y trouve ni laideur, ni beauté; au contraire, ce qu'on voit, ce qu'on entend, ce qu'on pense a rapport à la beauté ou à la laideur, à l'abjection ou à la sublimité; notre âme y est plus intéressée que dans tout autre genre de sensation; il y a plus de morale et d'abstraction, le corps y est moins essentiel; voilà pourquoi l'homme jouit de cette perfection au suprême degré, et plus les animaux sont imparfaits et bas, moins leurs sens intellectuels ont de supériorité sur leurs sens de l'appétit et de la matière.

Chacun des sens a sa vie propre et son mode particulier de sensation; dans tous, c'est le système nerveux du cerveau qui perçoit les impressions, et il est ridicule de supposer avec quelques métaphysiciens que la vue, l'ouïe, le toucher, le goût, l'odorat, etc., ne s'exécutent pas dans l'organe même,

mais seulement dans le cerveau; la sensation seule est propagée au *sensorium* commun par les cordons nerveux; le son, la lumière, la saveur, l'odeur, ne pénètrent point dans le cerveau. Les impressions subsistent quelquefois dans l'organe, quelque temps après l'action des objets; ainsi l'ébranlement de l'oreille, l'irritation de la rétine, ont lieu après avoir été frappées d'une vive lumière ou d'un bruit très-fort; de même les idées vives demeurent dans le cerveau par une suite de l'ébranlement qui survit à l'impression des objets. Descartes a prétendu que nous pensions toujours, même en dormant, quoique nous ne nous en apercevions pas alors. C'étoit prétendre que nous voyions, entendions, touchions, goûtions sans cesse, car le principe est le même; notre cerveau est un sens comme l'ouïe, la vue, quoique plus parfait; il a ses instans de repos comme elles. C'est le sens général des sens particuliers. Ce qui distingue surtout le sens du cerveau, c'est qu'il a non seulement le pouvoir de conserver les sensations et de les rappeler à volonté, mais encore celui de les combiner et de les juger. Il est donc actif par lui-même, indépendamment des causes extérieures; car il ne reçoit pas uniquement les impressions des sens, mais, de plus, celles des affections intérieures, de la faim, de la soif et des besoins du corps. C'est pour cela que notre esprit éprouve de si grandes modifications par la constitution physique des individus. Nos sensations varient beaucoup en force suivant l'état du corps, tantôt vigoureux, tantôt foible. Les sens jouissent d'ailleurs de différens degrés d'activité, et il n'est peut-être pas deux hommes sur la terre qui soient parfaitement égaux en ce point. De là vient l'ascendant de certaines impressions sur d'autres qui font qu'avec l'oreille sensible on devient musicien, ou si c'est la vue, on a de l'aptitude aux arts du dessin, etc., comme la prépondérance du goût peut rendre gourmand.

Cette activité des sens peut être accrue, soit par l'exercice ou l'habitude, soit en y portant davantage une réflexion attentive. On sait, en effet, que l'on peut augmenter la vivacité d'un sens par l'attention. Ainsi on voit plus distinctement lorsqu'on fixe les yeux sur un objet pendant quelque temps; on entend mieux en écoutant avec silence; lorsqu'on goûte avec réflexion, les saveurs se font mieux sentir, etc. Les sens ont donc divers degrés d'éveil; leur attention s'épuise à la longue, ils se fatiguent, ils s'endorment, ils s'éblouissent par l'excès des sensations, ils sont blessés et même détruits par des impressions trop violentes; ainsi le bruit du canon rend souvent les canonniers sourds; ceux qui regardent le soleil en sont presque aveuglés. Après une saveur forte, les saveurs

douces ne peuvent plus être senties. Ainsi l'exercice habituel du goût, chez les enfans qui mangent sans cesse, les dispose à la gourmandise; lorsque les organes sexuels se développent à la puberté, l'amour succède à la gourmandise, et les voluptés du tact à celles du goût. Ces deux sens corrompent surtout la vigueur de la pensée; la vive sensibilité du palais diminue celle du cœur et décèle toujours des sentimens bas. De tous les sens, ceux qui émeuvent le plus l'âme, sont la vue et l'ouïe; par eux se transmettent surtout les passions.

Tous les sens que nous avons nommés *matériels* ne sont que des modifications du toucher. Qu'est-ce que le goût, si ce n'est un toucher plus exalté, plus intime, si ce n'est le toucher des saveurs? Qu'est-ce que l'odorat, si ce n'est encore un tact plus délicat qui s'exerce sur les corpuscules odorans? Le sens de la volupté n'est-il pas un tact qui aperçoit des sensations différentes de toutes les autres? Toutes les sensations qui appartiennent au toucher et à ses modifications dans la langue, la membrane olfactive et les parties sexuelles, sont aperçues par des membranes, par des surfaces plus ou moins planes, tandis que les sensations de l'œil, de l'oreille, du cerveau sont reçues par des organes très-compliqués, ce qui fait qu'elles sont aussi plus délicates, plus intellectuelles.

Plus un sens a de force sur les autres dans le même animal, plus il influe sur toutes ses actions; et comme les bêtes ont des sens matériels supérieurs à leurs sens intellectuels, il s'ensuit qu'elles écoutent plutôt leurs passions et leurs appétits que la raison; la prépondérance du sens du tact chez l'homme, la flexibilité des organes qui exercent ce sens, les doigts et la main donnent beaucoup de profondeur et de solidité à ses idées. Le toucher est un sens philosophe et réfléchi qui confirme et assure tous les autres. On est plus sûr de ce qu'on touche que de ce qu'on entend ou qu'on voit. Le toucher est le sens de la réflexion, l'ouïe est celui de la mémoire, la vue est celui de l'esprit, l'odorat celui de l'imagination, le goût celui de l'appétit, l'organe sexuel celui de la volupté, et le cerveau celui du jugement ou de la raison. Nous avons dit, aux mots OREILLE, ŒIL, TOUCHER, GOÛT, ODORAT, combien chacun d'eux avoit d'influence sur l'intelligence des hommes. Mais ce ne sont pas les seules causes qui éclairent l'esprit. Il y a l'instinct qui gouverne toutes nos actions primitives et qui ouvre la première porte de l'entendement humain. Les métaphysiciens qui ont cru que nous n'apprenions rien que par le moyen des sens externes, que l'esprit étoit une table rase en naissant, n'ont peut-être pas assez fait attention aux mouvemens que sollicite l'instinct dans l'enfant à la mamelle, dans l'animal naissant. Si toutes nos idées, toutes

nos connoissances nous viennent du dehors, nous sommes donc tout passifs, nous sommes des automates, des machines qu'on rendroit stupides en coupant toutes les branches de communication entre nous et les objets extérieurs ; en ce cas, plus nos sens seront parfaits, plus nous aurons d'intelligence. Mais il s'en faut bien que l'expérience prouve ces assertions. L'enfant sait téter sans y être appris, le jeune taureau sans cornes sait déjà frapper de la tête, le poulet sortant de l'œuf court chercher le grain de blé. Qui a montré à ces êtres tout ce qu'ils devoient faire ? Nous ne sommes point passifs ; il y a dans nous une âme, un principe de vie, d'intelligence et d'action antérieur à nos sensations ; nous ne sommes point des *machines à sensations*, et notre cerveau a la force de créer des idées nouvelles ; il est actif par lui-même. Pourquoi pouvons-nous inventer, imaginer des objets inconnus ? Tout ne nous vient point du dehors, et l'étendue de l'intelligence n'est pas en raison du perfectionnement des sens. Homère et Milton étoient aveugles lorsqu'ils composoient leurs poëmes immortels, mais combien d'imbéciles voient plus clair qu'eux ? *V.* les articles de chaque sens et INSTINCT. (VIREY.)

SENSIBILITÉ, SYMPATHIE, PASSIONS. Tous ces actes dépendant des fonctions du système nerveux, chez les animaux, ont été traités avec des détails suffisans, à la suite de l'article NERFS. (VIREY.)

SENSIBLES. Nom donné par Lamarck à la seconde division des animaux invertébrés. (B.)

SENSITIVE. Plante exotique très-connue, du genre ACACIE (*V.* ce mot), qui présente des phénomènes très-singuliers, et qui est cultivée pour cette raison dans tous les jardins des curieux. Cette plante, comme on sait, a la propriété de se contracter et de resserrer certaines de ses parties sur elles-mêmes, quand on les touche. Par ce mouvement, dont, jusqu'à ce jour, les naturalistes ont cherché en vain la cause, elle paroît être sensible à l'impression des corps appliqués immédiatement sur elle, ou même environnans; car la chaleur, le grand froid, la vapeur de l'eau bouillante, celle du soufre, l'odeur forte des liqueurs volatiles, un orage même, enfin tout ce qui peut produire quelque effet sur les organes nerveux des animaux, agit sur la sensitive; voilà pourquoi on lui a donné le nom qu'elle porte. Les botanistes l'appellent *acacie pudique* (*mimosa pudica*, Linn.). Le premier des deux mots latins veut dire *imitatrice*, parce que cette plante, dans ses mouvemens, semble imiter un animal qu'on auroit incommodé ou effrayé en le touchant; le second

exprime l'espèce de pudeur qu'elle montre aussitôt qu'on la touche.

Il y a quelques autres plantes du même genre qui jouissent à peu près de la même faculté, mais à des degrés inférieurs. On les nomme aussi *sensitives :* telles sont la *sensitive herbacée* ou l'*acacie vive* (*mimosa viva*, Linn.), la *sensitive à feuilles larges* ou l'*acacie sensitive* (*m. sensitiva*, Linn.), la *sensitive* ou *acacie chaste* (*m. casta*, Linn.), la *sensitive paresseuse* ou *acacie hérissée* (*m. pigra*, Linn.), l'*acacie couchée* (*m. prostrata*, Lam.), et l'*acacie quadrivalve* (*m. quadrivalvis*, Linn.).

Une Oxalide, une Nélitte, la Smithie, etc., ont des feuilles également sensibles aux attouchemens.

La *sensitive commune* est une plante originaire du Brésil et des parties méridionales de l'Amérique. Elle a une petite racine et des tiges cylindriques de couleur verdâtre ou purpurine, élevées d'environ un pied et demi, et garnies d'épines, les unes éparses, les autres placées deux à deux à la base de chaque feuille. Les feuilles ont un pétiole assez long, terminé par quatre digitations ou pinnules, qui s'insèrent par paires fort près les unes des autres. Chaque pinnule soutient quinze à vingt paires de folioles oblongues, lisses et étroites. Des aisselles des feuilles sortent des pédoncules qui portent chacun un bouquet de fleurs très-petites, blanchâtres ou un peu couleur de chair, et dont les styles dépassent de beaucoup les étamines. Les gousses sont réunies par paquets de douze ou quinze ; leur longueur est de quatre à cinq lignes, leur largeur d'une ligne et demie. Elles sont bordées de petites épines, distinguées par trois articulations arrondies et peu profondes, et elles renferment trois petites semences.

Hook, en Angleterre, est le premier qui ait observé les divers phénomènes qu'offre la sensitive. Après lui, Dufay et Duhamel ont fait en France un grand nombre d'expériences sur la même plante. D'autres naturalistes l'ont étudiée avec une égale attention dans tous les momens où ses mouvemens pouvoient être aperçus. Le résultat des observations des uns et des autres a été consigné dans l'ancienne Encyclopédie par M. de Jaucourt, à l'article Sensitive.

La sensitive est une plante délicate; elle exige donc des soins particuliers dans nos climats. Un phénomène très-remarquable en elle, et peut-être aussi étonnant que son irritabilité, c'est que sa graine conserve pendant plus d'un siècle la faculté de germer. Celle qu'on sème au Jardin des Plantes de Paris, et qui lève, est prise dans un bocal qui en contient depuis plus de cent ans.

C'est au commencement du printemps qu'on sème la graine

de sensitive, sur une bonne couche chaude; quand cette graine est fraîche, elle lève au bout de quinze jours ou trois semaines. On ne doit pas trop arroser les jeunes plantes, ni les laisser s'affoiblir en filant; il faut leur donner de l'air dans tous les temps, quand la saison est tempérée. Si la couche dans laquelle on les a semées a été tenue à un degré de chaleur convenable, on peut les transplanter quinze ou vingt jours après qu'elles ont paru. On les reçoit alors dans une nouvelle couche chaude, qui a été préparée convenablement. Elles sont enlevées avec leurs racines entières, et plantées à trois ou quatre pouces de distance. On les arrose légèrement; on les tient à l'ombre jusqu'à ce qu'elles aient poussé de nouvelles fibres; et l'on abaisse tous les soirs les vitrages de la couche, pour y conserver la chaleur pendant la nuit. Les jeunes sensitives une fois enracinées, demandent à être arrosées souvent; mais on doit leur donner peu d'eau à la fois. Il est surtout essentiel de les tenir constamment à un degré de chaleur modérée, sans quoi elles feroient peu de progrès. Au bout de trente ou quarante jours, si elles sont assez fortes, on les enlève adroitement avec leur motte, et on les met, chacune séparément, dans de petits pots remplis d'une bonne terre de jardin potager. Ces pots sont plongés dans une couche de tan, et les plantes qu'ils contiennent, traitées ensuite comme toutes les plantes tendres des pays très-chauds. (D.)

SENTIMENT (*vènerie*). Quand l'odorat d'un chien de chasse commmence à lui faire distinguer la voie du gibier, on dit qu'il en a le sentiment. (S.)

SENTIS. *V.* RUBUS. (LN.)

FIN DU TRENTIÈME VOLUME.


Printed
in
France

